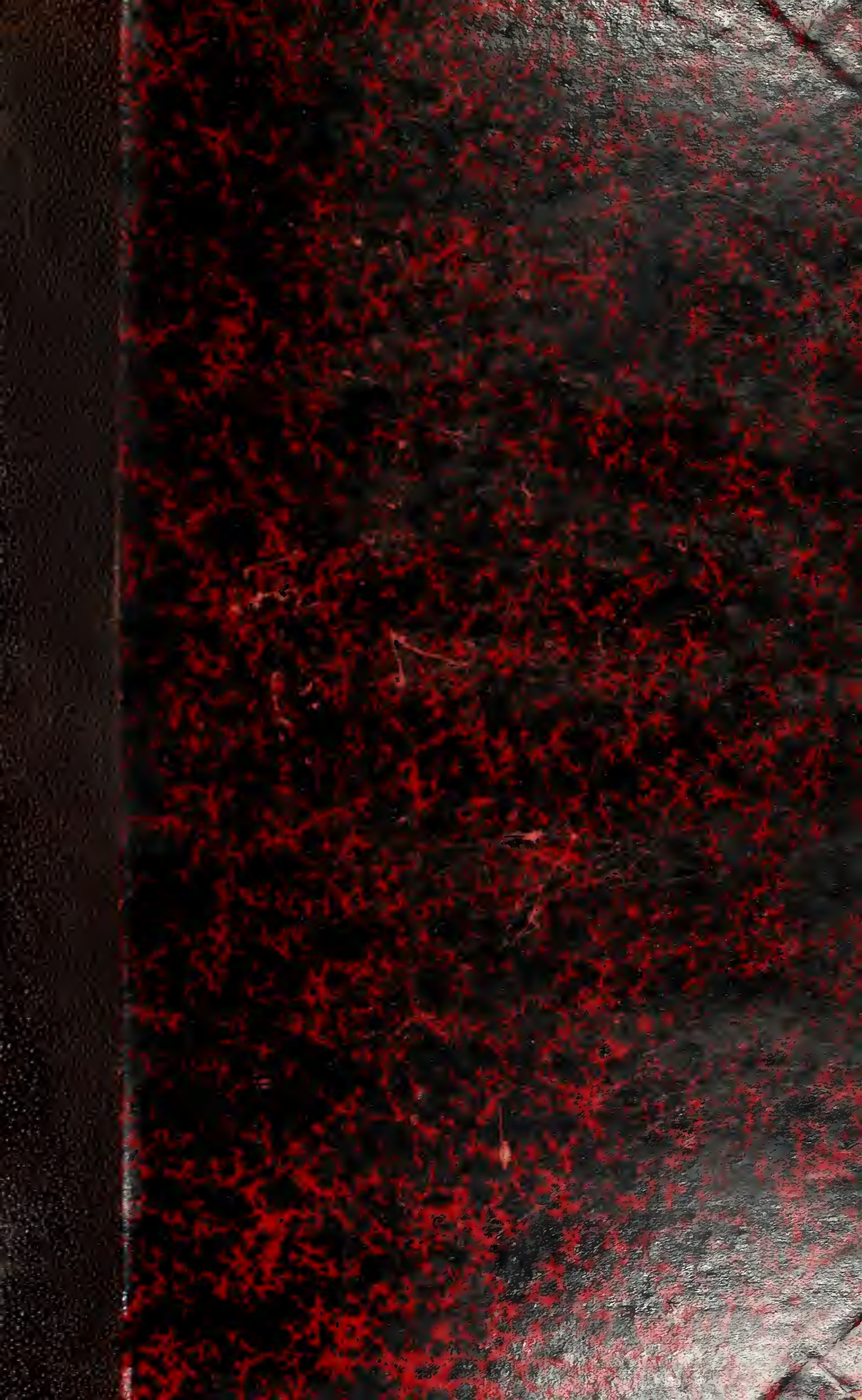






Juillet-Décembre 1917. 1917-1918

LE MOYEN AGE

REVUE

D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIRECTEURS :

MM. MARIGNAN, PROU, VIDIER ET WILMOTTE

Secrétaire de Rédaction :

M. Paul DESCHAMPS

2e SÉRIE — TOME XX

(TOME XXIX DE LA COLLECTION)

Les livres déposés au bureau de la Revue, 5, quai Malaquais, Paris, donnent droit à un *compte rendu* ou à une *notice bibliographique*. Prière d'adresser tout ce qui concerne l'administration : abonnements, réclamations, changements d'adresses, etc., à la librairie **É. CHAMPION**, éditeur ; tout ce qui concerne la rédaction à M. **Paul DESCHAMPS** secrétaire de la Revue, 37, rue Vaneau, Paris VIIe.

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, Quai Malaquais

PRIX DE L'ABONNEMENT

Paris, 15 fr. ; Départements et Union postale, 17 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou chèque sur Paris au nom de M. E. Champion.

SOMMAIRE

COMPTES RENDUS

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

COMPTE DE LA MAISON DE L'AUMONE
DE SAINT-PIERRE DE ROME
(Juin 1285-mai 1286).
(*Suite*).

---

(127) Item, de crudamine VIII uncias et I quartam, quod fuit venditum, ad rationem XXXI s. per libram, XXI s. et III d. et I sen.

(128) Item .... XXVIIII s. prov.

(129) Item, de altari majori recepi in ravegnanis[1] ....

XXVI lib. prov.

(130) Item, in turon. parvis[2] .... XII lib. prov.

(131) Item, in sterlingis novis[3] .. III lib. XVII s. et VI d. prov.

(132) Item, in venet[4] .... XXIIII s. prov.

(Fol. 34 v°). (133) Item,... XXXVIII s. et VI d. prov. in sterlingis.

(134) Item, de argento III uncias et quartam et dimidiam, quod fuit venditum, ad rationem XIII s. per unciam, XLIII s. X d. et I sen.

(135) Item, XIX s. ravenat[5] ....

(136) Item, de crudamine XII lib. IIII unc. et mediam et dimidiam quartam, quod fuit venditum, ad rationem XXXI s. per libram,

XVIIII lib. IIII s. et III d.

(137) Summa precedentis divisionis aprilis, maii et festi Ascensionis Domini est................ LXXI lib. XVIII s. et d. III[6].

1. Probablement des deniers de Ravenne, les mêmes que les *ravenat.* mentionnés à l'article 135.

2. Petits tournois.

3. D'après l'évaluation en monnaie prov., et en comptant l'esterlin à dix deniers, le nombre des esterlins reçus est de 93 ou « VII sol. sterlingorum et IX sterling ». Cf. plus haut, art. 38, 52, 83, 104 et 124.

4. En comptant le *venetus* à 16 deniers, 18 *veneti* représentent 24 sols prov. Cf. art. 4, 37, 48, etc.

5. Deniers de Ravenne, probablement les mêmes qui sont appelés *ravegnani* à l'art. 129.

6. Le scribe avait d'abord écrit : *XVIII s. et IIII d.* ; il a effacé le chiffre *IIII* et écrit *III* après *d.* Le total exact est de 71 livres 18 sols 3 deniers et demi.

(138) Summa summarum omnium divisionum predicti anni usque ad kalendas junii anni Domini M° CCLXXXVI est... MLXII lib. XV s. et V d. prov.

(139) Item, summa summarum receptorum de fructibus jardini est.................................... XXXV lib. et XII d.

(140) Summa summarum omnium receptorum tam de altari majori Beati Petri et ministeriis quam jardini ascendit ad........ M LXXXXVII lib. XVI s. et V. d. prov.

(Fol. 35) In nomine Domini amen. M̃. CC̊. LXXXV, indictione XIII, pontificatus ejusdem domni Honorii pape IIII, ejus anno primo. Hic continentur expensse que fiunt per magistrum Albertum, in victualibus domus helemosine.

(141) Kalendis junii, die veneris primo[1], in piscibus, XXVIII d.
Item, in herbis................................ III d.

(142) Die sabbati sequenti, in caseo................. XXI d.

(143) Die dominico, III dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena... XXXI d.
Item, in herbis.............................. IIII d.

(144) Die lune sequenti, nichil.

(145) Die martis sequenti, in carnibus pro cena et prandio..... XXXII d.
Item, in herbis.............................. IIII d.

(146) Die mercurii sequenti, in herbis .... IIII d.

(147) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in ovis................................ VI d.

(148) Die veneris sequenti, in piscibus................. X d.
Item, in latucis [2] et portulacis [3]................. II d.
Item, in cartis ad scribendum expensas domus........... VII s. [4] et dimidium.

(149) Die sabbati sequenti, in ovis.................. VIII d.

(150) Die dominico, X mensis junii, in carnibus pro prandio et cena.. III s.
Item, in herbis et latucis...................... VI s.

1. Le vendredi 1er juin 1285.
2. Laitues, *italien* lattuga.
3. Pourpier.
4. Le scribe avait écrit *IIII*, puis il a surchargé les deux premiers *I* de façon à donner *VII*, à moins qu'il n'ait voulu biffer les deux premiers traits de façon à laisser *II s.* ; car l'addition, au bas de la page, n'est exacte qu'à condition de lire *II s.* au lieu de *VII s. et dimidium.*

(151) Die lune sequenti, in carnibus, pro prandio et cena....... XXXIIII d.

Item, in portulacis et cepis [1] .... V d.

Item, pro coquitura et buratatura [2] unius rubli [3] panis, II. s.

(152) Die martis, sequenti, in carnibus pro prandio et cena..... XXXIIII d.

Item, in fare [4] .... VI d.

Summa [5] : XXXV s. et IIII d.

(Fol. 35 v°) (153) Die mercurii sequenti, in carnibus... XV d.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(154) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena...... XXXII d.

Item, in duobus polastris [6]................... XXX d.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(155) Die veneris sequenti, in piscibus.............. XII d.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(156) Die sabbati sequenti, in ovis..................... VI d.

Item, in caulibus [7]........................... IIII d.

Item, in latucis.............................. II d.

Item, in VI centonariis [8] aleorum [9].............. VI s.

(157) Die dominico, XVII dicti mensis junii, in carnibus pro prandio et cena.................................. III s.

Item, in fare................................ VI d.

Item, in portulacis........................... II d.

Item, in ovis................................ VI d.

1. Oignons.

2. Le blutage, c'est-à-dire l'opération consistant à passer la farine par le tamis appelé bluteau afin de séparer la farine du son.

3. Le *rublum* (*ital.* rubbio) était une mesure de capacité pour les solides. En l'employant pour le pain a-t-on voulu indiquer la quantité de blé ou de farine employée ? Il y avait des *rubla* différents suivant les grains. Pour le blé, le *rubbio*, d'après le *Prospetto* de 1811, équivalait à 249 décimètres 458 centimètres 65.112 millimètres cubes.

4. Farine.

5. Le mot *Summa*, ici et dans la suite, est représenté par le sigle *S*. Au bas de chaque page on a donné dans la marge inférieure le total des dépenses inscrites dans la page.

6. Poulet, *ital.* pollastro.

7. Choux.

8. *Centonarium* pour *centenarium*. Le *centenarium* est un poids, originairement de 100 livres.

9. Aulx.

Item, in scalognis [1] . . . . IIII d.
(158) Die lune sequenti, in caseo . . . . V s.
(159) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, II s. et VII d.
(160) Die mercurii sequenti, in ovis . . . . VIII d.
Item, in portulacis . . . . II d.
(161) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.
(162) Die veneris sequenti, in piscibus . . . . XII d.
Item, in fare . . . . IIII d.
(163) Die sabbati sequenti, in piscibus . . . . III s.
Item, in una libra piperis contusi, computato zaframine, VIII s. et VIII d.
Item, in avena et amidalis [2] . . . . XIIII d.
(164) Die dominico XXIIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena . . . . III s.
Item, in zuchis [3] . . . . VI d.
Item, in portulacis . . . . II d.
Item, in piris et nocelis [4] . . . . III d.
Summa : LI s. et IIII d. [5]
(Fol. 36) (165) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena . . . . XXXII d.
Item, in ovis . . . . IIII d.
(166) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXII d.
Item, in herbis . . . . IIII d.
Item, in portulacis . . . . I d.
(167) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXX d.
Item, in zuchis . . . . VI d.
(168) Die jovis sequenti, in vig[il]ia [6] apostolorum Petri et Pauli [7], in piscibus . . . . III s. [8].

1. Echalotes, *latin class.* ascalonia.
2. Amandes.
3. Courges, *ital.* zucca.
4. Noisettes.
5. La somme totale des dépenses portées sur cette page est, non pas de 51 sols 4 deniers, mais de 51 sols 9 deniers.
6. Le manuscrit porte *vigia*.
7. Jeudi 28 juin 1285. La fête des saints Pierre et Paul se célèbre le 29 juin.
8. Le scribe avait mis *III s. et IXd.* Il a effacé *IXd.* ; en effet, le total

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.
(169) Die veneris sequenti, in piscibus.................. II s.
Item, in herbis.............................. IIII d.
Item, pro portatura lignorum de palatio......... XV d.
Summa : XVII s. et VIII d.
Summà sumarum totius precedentis junii est............
V lib. IIII s. et IIII d [1].
(170) Kalendis julii, die dominico primo, in carnibus pro prandio et cena.. III s.
Item, in zuchis et cepis.......................... VI d.
(171) Die lune sequenti, in carnibus............... XXVI d.
Item, in portulacis................................ I d.
Item, in lavatura pannorum domus et totius familie, XXX d.
(172) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in zuchis et cepis.......................... VI d.
(173) Die mercurii sequenti, in ovis .... VIII d.
(174) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... III s.
Item, in zuchis et cepis.. .... V d.
Item, in caseo................................ XI d.
Item, in carnibus salatis.......................... VI d.
Item, in ovis................................ IIII d.
Summa : XVII s. et VII d [2].
(Fol. 36 v°) (175) Die veneris sequenti, in piscibus...... II s.
Item in zuchis et cepis.......................... VI d.
Item, in scalognis.............................. VI d.
(176) Die sabbati sequenti, in caseo................ XXXI d.
Item, in zuchis et cepis.......................... VII d.
Item, in sapone...... .... II d.
Item, in ficubus.............................. IIII d.
Item, in una juliaria [3] ad purgandum ordeum pro equo, VI d.
Item, pro faciendo portari ligna de palatio..... XIIII d.
(177) Die dominico VIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.................................... II s. et VI d.

inscrit au bas de la page n'est exact qu'à condition de supprimer ces 9 deniers.

1. Ce total est exact si l'on additionne les totaux partiels portés au bas des pages.

2. Cette somme représente le total, non de toutes les dépenses inscrites dans la page, mais seulement des dépenses depuis le 1er juillet.

3. *juliaria*, mot dont nous ignorons le sens.

Item, in senazonis [1] . . . . V d.
Item, in ovis . . . . VIII d.
(178) Die lune sequenti, in carnibus . . . . XXVII d.
Item, in zuchis et in cepis . . . . VI d.
(179) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena cum salatis [2] . . . . III s. et VI d.
Item, in zuchis et cepis . . . . VI d.
Item, in latucis . . . . II d.
(180) Die mercurii sequenti, in lignis pro domo. . XX s. et VI d
(181) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena . . . . XXXII d.
Item, in zuchis et cepis . . . . VI d.
Item, pro buratatura et coquitura unius rubli panis. . . II s.
(182) Die veneris sequenti, in piscibus . . . . XXVI d.
Item, in amidalis . . . . IIII d.
Item, in latucis et portulacis . . . . II d.
(183) Die sabbati sequenti, in caseo pro pluribus diebus pro familia . . . . III s.
Item, in fare et zucharo [3] . . . . X d.
Item, in portulacis . . . . I d.
(184) Die dominico, XV dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena . . . . III s.
Item, in zuchis . . . . VIII d.
Item, in ovis pro I arthoclea [4] . . . . IIII d.
Summa : LV s. et I d.
(Fol. 37) (185) Die lune sequenti, in carnibus . . . . . . XXVI d.
Item, in una clave cum clavatura [5] pro stabulo equi, XIIII d.
Item, in piris . . . . I d.
Item, in portulacis et latucis . . . . II d.
(186) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

1. Du seneçon (?) ou peut-être du cresson, car, en vieux français : « senacions, c'est cresson de fontaine », cité dans Hatzfeld, *Dictionnaire*, au mot *seneçon*. Cependant le seneçon était employé en décoction, car Pietro de' Crescenzi, vers l'an 1300, écrit : « Senetio... alio nomine dicitur nasturtium, aquaticum, cocta in aqua vel cum carnibus spiritualia mundificat. » (Petri Crescentiensis, *De agricultura*, l. VI, éd. Bâle, 1548, p. 248.)

2. Sans doute [*carnibus*] *salatis*, comme à l'art. 174.

3. Sucre.

4. Tourte. Voir Du Cange, *Glossarium*, au mot *Artocreas*.

5. Serrure.

Item, in fare.............................. VI d.
Item, in portulacis et latucis.................... II d.
Item, in piris.............................. II d.
(187) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in fare............................ VIIII d.
Item, in sale.............................. X d.
(188) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena.... III s. II d.
Item, in fare............................ VIIII d.
Item, in latucis............................ II d.
(189) Die veneris sequenti, in piscibus............. XX d.
Item, in fare et amidalis...................... X d.
Item, in zucharo......................... III d.
(190) Die sabbati sequenti, in fare et amidalis......... XI d.
Item, in scalognis.......................... III s.
(191) Die dominico, XXII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.
Item, in zuchis et cepis...................... VI d.
Item, in latucis.............................. I d.
(192) Die lune sequenti, pro prandio et cena in carnibus, III s.
(193) Die martis sequenti, in piscibus............. XVII d.
Item, in fare et amidalis...................... XIII d.
(194) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in fare.............................. V d.
(195) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... XXXII d.
Item, in herbis............................ IIII d.

Summa : XXXVIII s. et IIII d.

(Fol. 37 v°) (196) Die veneris sequenti, in piscibus... XXII d.
Item, in cepis et zuchis...................... VI d.
(197) Die sabbati sequenti, in ovis................ VIII d.
Item, in zuchis et cepis...................... IIII d.
(198) Die dominico, XXVIIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.................................. XXXI d.
Item, in zuchis et cepis...................... IIII d.
(199) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... XXVIII d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.
Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie, III s.

(200) Die martis sequenti, ultimo dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

Summa : XVI s. et VII d.

Summa summarum totius precedentis mensis julii est..... VI lib. VII s. et VII d [1].

(201) Kalendis augusti, die mercurii primo, in VIII centonariis de cepis pro domo.................................. XIIII s.

Item, pro portatura eorumdem.................. II s.

Item, in carnibus pro prandio et cena..... II s. et VI d.

Item, in zuchis et portunacis [2].................. V d.

(202) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

Item, in herbis............................ IIII d.

(203) Die veneris sequenti, in piscibus............ XXX d.

Item, in zuchis............................ IIII d.

(204) Die sabbati sequenti, in ovis et latucis......... VIII d.

Item, in caseo pro pluribus diebus......... V s. et II d.

(205) Die dominico, V dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s. VI d.

Item, in herbis............................ IIII d.

(206) Die lune sequenti, in carnibus............. XXVIII d.

Item, in amidalis............................ X d.

Summa : XXXVII s. et XI d.

(Fol. 38) (207) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXX d.

Item, in herbis............................ IIII d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis... II s.

(208) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

Item, in herbis............................ IIII d.

(209) Die jovis sequenti, in vigilia beati Laurentii, in piscibus, II s.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie, XVI d.

(210) Die veneris sequenti, in festo beati Laurentii [3], in piscibus.. III s et VI d.

Item, in zuchis............................ III d.

(211) Die sabbati sequenti, in zuchis.................. II d.

1. Ce total est exact.
2. Corrigez *portulacis*. Cf. art. 148.
3. Le 10 août.

(212) Die dominico, XII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

Item, in herbis............................ IIII d.

Item, in mostarda............................ I d.

Item, in ovis............................... VIII d.

(213) Die lune sequenti. in carnibus pro prandio et cena... III s.

(214) Die martis sequenti, in vigilia Assumptionis beate Virginis, in piscibus.................................. XXX d.

Item, in risis [1] et zucharo...................... XII d.

(215) Die mercurii sequenti [2], in festo beate Virginis, in carnibus pro prandio et cena.................................. IIII s.

Item, in ovis et in mostarda................... X d.

(216) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXIIII d.

(217) Die veneris sequenti, in piscibus.............. XVIII d.

(218) Die sabbati sequenti, in caseo pro pluribus diebus.. II s.

Item, in ovis............................... XII d.

Item, in fare et amidalis..................... VIII d.

Item, in uno scortio faseolorum [3] pro domo...III s. et IIII d.

(219) Die dominico, XVIIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(220) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXI d.

Item, pro coquitura unius rubli [panis] et buratatura.. II s.

(221) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXI d.

Item, in ovis................................. X d.

Summa : LIII s. et VI d.

(Fol. 38 v°) (222) Die mercurii sequenti, in una rublitella [4] salis pro domo.. X s.

1. Riz.
2. 15 août 1285.
3. Haricots.
4. Luc Paetus, à qui l'on doit la rédaction des Statuts de Rome de 1580, a pris soin, lors de la reconstruction du palais des Conservateurs, au Capitole, de faire graver sur une table de marbre, encore existante, les étalons des mesures linéaires en usage à Rome. Il a écrit un traité des poids et mesures dans lequel il a établi le rapport entre les poids et mesures antiques et les modernes. Voici ce qu'il dit des mesures des

(223) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXX d.

Item, in una cognitela[1] olei ad comedendum pro domo, XII s. et III d.

(224) Die veneris sequenti, pro lavatura pannorum domus et totius familie.. III s.

(225) Die sabbati sequenti, in ovis.................. XII d.

(226) Die dominico, XXV dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena .... III s.

Item, in herbis.............................. IIII d.

Item, in mostarda............................ I d.

(227) Die lune sequenti, in carnibus................ XII d.

(228) Die martis sequenti, in carnibus................ II s.

(229) Die mercurii sequenti, in carnibus.............. XII d.

(230) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... III s.

(231) Die veneris sequenti, in piscibus................ II s.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis.. II s.

Summa : XLIII s. et II d.

Summa summarum totius precedentis mensis augusti est VI lib., XIIII s. et VII d.

(232) Kalendis septembris, die sabbati primo, in ovis... VI d.

(233) Die dominico, II dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

solides : « Aridorum nostri temporis mensurae sunt : Rublum, Rublitella, quae rubli est semis, Quarta, quae rubli est pars quarta, Scortium, Semiscortium, Quartucium et Semiquartucium, quae se invicem habent ut infra. » (Luc. Paeti *De mensuris et ponderibus*, dans Graevius, *Thesaurus antiquitatum*, t. XI, col. 1656). La *rublitella*, en italien *rubbiatella*, était la plus grande mesure réelle de capacité ; elle était la moitié du rubbio. Mais si le sel se mesurait au rubbio, ce rubbio n'était pas le même que celui qui servait à mesurer le blé. D'après le *Prospetto* de 1811 déjà cité, le rubbio de sel représentait un poids de 600 livres romaines (*Prospetto*, p. 50), la rubbiatella 300 livres, donc (la livre romaine étant égale à 339 gr. 0728) un peu plus de 101 kilogr. 721 grammes de sel.

1. Et mieux *congitella*. D'après Paetus, le *congius*, mesure de l'huile, se composait de 8 *petiti* ou *bocales* ; la *congitella* était la moitié du *congius*. Le *petitus* d'huile pesait, d'après le même auteur, 4 onces 67 drachmes 1 scrupule (Luc. Paeti *De mensuris*, dans Graevius, t. XI, col. 1655). D'après le *Prospetto* (p. 240) le bocal d'huile représentait 2 litres, 0 décilitre 52880. La *congitella* équivaudrait donc à un peu plus de 8 litres.

(234) Die lune sequenti, nichil.
(235) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. XXXI d.
Item, in herbis.................................. III d.
(236) Die mercurii sequenti, nichil.
(237) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXX d.
(238) Die veneris sequenti, in piscibus.............. XX d.
(239) Die sabbati sequenti, in ovis.................... III d.
(240) Die dominico, VIIII dicti mensis, in carnibus... XVI d.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis... II s.
(241) Die lune sequenti, in ovis...................... IIII d.
Summa : XIIII s. et V d.
(Fol. 39) (242) Die martis sequenti, in zucharo......... II d.
(243) Die mercurij sequenti, in carnibus............ XVI d.
(244) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXV d.
(245) Die veneris sequenti, in piscibus............... VI d.
(246) Die sabbati sequenti, in latucis.................. II d.
(247) Die dominico, XVI dicti mensis, in carnibus... XXVII d.
(248) Die lune sequenti, in carnibus.................... II s.
(249) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. III s.
(250) Die mercurii sequenti, in herbis et latucis....... VI d.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis... II s.
(251) Die jovis sequenti, in piscibus................. XXI d.
Item, uni qui portavit polastros de Sabinia...... XV d.
Item, in carnibus.............................. XII d.
(252) Die veneris sequenti, in piscibus............. XVIII d.
(253) Die sabbati sequenti, in piscibus................ XVI d.
Item, in caseo pro pluribus diebus pro domo. V s. et VI d.
(254) Die dominico, XXIII dicti mensis, in carnibus.... II s.
(255) Die lune sequenti, in carnibus............... XVIII d.
(256) Die martis sequenti, in carnibus.................. II s.
Item, in ovis.................................. VI d.
(257) Die mercurii sequenti, in piscibus.............. X d.
(258) Die jovis sequenti, in carnibus.............. XXVII d.
Item, in ovis.................................. IIII d.
(259) Die veneris sequenti, in piscibus................ XX d.
(260) Die sabbati sequenti, in uno [1] napo [2] de ligno.... IIII d.

1. Entre *uno* et *napo* les lettres *sia* barrées.
2. Hanap, coupe à boire.

Item, in uno scortio castanearum.... .... XII d.
Item pro coquitura et buratura [1] unius rubli panis.. II s.
(261) Die dominico, ultimo dicti mensis, in carnibus.. XXVII d.
Item, in caulibus.......................... II d.
Summa : XLIIII s.
Summa summarum totius precedentis mensis septembris est.. LVIII s. et V d.
(Fol. 39 v°) (262) Kal. octobris, die lune primo, in herbis. V d.
(263) Die martis sequenti, in carnibus................ II s.
Item, in caulibus et in mostarda................ V d.
(264) Die mercurii sequenti, nichil.
(265) Die jovis sequenti, in carnibus.................. II s.
(266) Die veneris sequenti, in piscibus.............. XII d.
Item, in herbis........................ ...... IIII d.
(267) Die sabbati sequenti, in ovis.................... VI d.
(268) Die dominico, VII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.................................... III s. et III d.
Item, in herbis .... IIII d.
(269) Die lune sequenti, in carnibus................ XXVI d.
(270) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. III s.
Item, in herbis et in mostarda.................. V d.
(271) Die mercurii sequenti, in piscibus............ XXVI d.
Item, in VIII pignatis [2] ad coquinandum vitus [3] (*sic*), II s.
Item, in herbis et in mostarda.................. VI d.
(272) Die jovis sequenti, in carnibus...... .... II s.
Item, in caulibus............................ III d.
Item, in coquitura unius rubli panis............... II s.
(273) Die veneris sequenti, in piscibus............ XXVI d.
Item, in herbis minutis........................ IIII d.
(274) Die sabbati sequenti, in caseo pro pluribus vicibus........ IIII s. VI d.
Item, in ovis............................ VIIII d.
Item, in piscibus............................ XII d.
(275) Die dominico, XIIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena .... III s.
(276) Die lune sequenti, in piscibus................ VIII d.

1. Corrigez *buratatura*.
2. Pots, marmites, *ital.* pignetta.
3. Corrigez *victus*, les vivres.

(277) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s. II d.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(278) Die mercurii sequenti, in tribus catinis et in VI parasidibus [1]................................ III s. et VIII d.

(279) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXVIII d.

(280) Die veneris sequenti, in piscibus.............. XXV d.

(281) Die sabbati, in piscibus......................... II s.

Item, in ovis pro pluribus diebus......... II s. et VI d.

Item, in herbis............................. IIII d.

Summa : LIII et VII d.

(Fol. 40) (282) Die dominico, XXI dicti mensis, in carnibus, II s.

Item, in uno polastro...................... XVIII d.

Item, in diversis seminibus ad seminandum in orto domus, II s.

(283) Die lune sequenti, pro coquitura et buratatura unius rubli panis.. II s.

Item, in caulibus........................... IIII d.

(284) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXVIII d.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie, II s. et VI d.

(285) Die mercurii sequenti, in herbis................ III d.

(286) Die jovis sequenti, in carnibus.................... II s.

Item, in mostarda............................. I d.

(287) Die veneris sequenti, in piscibus............ XXVII d.

(288) Die sabbati sequenti, in piscibus........... XXVIII d.

(289) Die dominico, IIIcio exeunte dicto mense, in carnibus pro prandio et cena............................ XXXIIII d.

(290) Die lune sequenti, in [2] piscibus.................. V d.

(291) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXVIII d.

Item, pro faciendo portari ligna de palatio...... IIII d.

(292) Die mercurii, ultimo dicti mensis, in piscibus. II s. VIII d.

Item, in vino pro (*sic*)........................ X d.

1. Nous ne savons pas en quoi les plats appelés *parasis* ou *parascis* (pour *parapsis* ou *paropsis*) différaient de ceux qu'on désignait sous le nom de *catinus* (*ital.* catino).

2. *Nichil* corrigé en *in*.

Item, in milio .... VI d.

Item, in lignis pro domo .... XXVIII s. et IIII d.

Summa : LVII s. et XI d.

Summa summarum totius precedentis mensis octobris est V lib. XI s. et VI d.

(Fol. 40 v°) (293) Kal. novembris, die jovis primo in festo Omnium sanctorum, in carnibus pro prandio et cena.. III s. et IIII d.

Item, in milio .... IIII d.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie, II s.

Item, pro coquitura unius rubli panis .... II s.

(294) Die veneris sequenti, in piscibus .... XXII d.

(295) Die sabbati sequenti, in ovis .... XVI d.

Item, in caseo pro pluribus diebus .... XXVII d.

(296) Die dominico, IIII[to] dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena .... XXXIIII d.

Item, in rapis .... IIII d.

(297) Die lune sequenti, in carnibus .... XXVI d.

(298) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXVIII d.

Item, in rapis .... IIII d.

(299) Die mercurii sequenti, in risis, amidalis et zucharo, XIII d.

(300) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena ...... III s. IIII d.

Item, in ovis .... IIII d.

(301) Die veneris sequenti, in piscibus .... XXVI d.

Item, in oleo .... VIII d.

(302) Die sabbati sequenti, in piscibus .... II s.

Item, in ovis .... VIII d.

Item, in oleo .... VI d.

(303) Die dominico, XII dicti mensis[1], in carnibus pro prandio et cena .... XLI d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.

(304) Die lune sequenti, in piscibus .... VIII d.

(305) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

Item, in mostarda .... I d.

1. Le dimanche 11 novembre 1285, et non pas 12.

(306) Die mercurii sequenti, in ficubus sicis........ XXXI d.
(307) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s. et IIII d.
Item, in herbis........................... IIII d.
(308) Die veneris sequenti, in piscibus............ XXVI d.
Item, in herbis........................... IIII d.
Summa : L s. et IIII d.
(Fol. 41) (309) Die sabbati sequenti, in caseo pro pluribus diebus. III s.
Item, in ovis.............................. XIIII d.
Item, in feniculis......................... IIII d.
(310) Die dominico, XVIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena................................ XXXIIII d.
(311) Die lune sequenti, in feniculis.................. IIII d.
(312) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in feniculis......................... IIII d.
Item, in mostarda.............................. I d.
(313) Die mercurii sequenti, in una cognitella olei ad comedendum pro domo............................ XI s. et III d.
(314) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, XXXIIII d.
Item, in mostarda.............................. I d.
Item, in lardo................................ VII d.
(315) Die veneris sequenti, in piscibus............. XIII d.
Item, in fare et amidalis........................ X d.
(316) Die sabbati sequenti, in piscibus............. XVIII d.
Item, in carotis................................ III d.
(317) Die dominico, XXV dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.................................. IIII s. et II d.
Item, in feniculis.............................. III d.
(318) Die lune sequenti, in piscibus.............. XVIIII d.
(319) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in herbis................................ IIII d.
(320) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s. et VIII d.
(321) Die jovis sequenti, in vigilia sancti Andree, in piscibus, II s. VI d.
Item, in sinapio, rapis, caulibus et carotis ad faciendum composita.................................... XXII d.
(322) Die veneris sequenti, in festo sancti Andree[1], in piscibus, III s.

1. Vendredi 30 novembre.

Item, in fare et amidalis et zucharo . . . . XI d.

Summa : L s. et IX d.

Summa summarum totius precedentis mensis novembris est . . . . V lib. et XIII d.

(Fol. 41 v°) (323) Kal. decembris, die sabbati primo, in caseo pro pluribus diebus . . . . III s. et IIII d.

Item, in ovis . . . . XII d.

(324) Die dominico, II dicti mensis, in carnibus . . . XXVIII d.

Item, in una decena [1] sagiminis [2] pro domo . . . . . . VIII s.

(325) Die lune sequenti, in piscibus . . . . XV d.

(326) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

Item, in mostarda . . . . I d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.

(327) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s. VI d.

(328) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s. III d.

Item, in porris . . . . IIII d.

Item, in mostarda . . . . I d.

(329) Die veneris sequenti, in piscibus . . . . XXIII d.

Item, in fare et amidalis . . . . IX d.

(330) Die sabbati sequenti, in ovis . . . . XII d.

Item, in feniculis . . . . V d.

(331) Die dominico, VIIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena . . . . III s. et II d.

(332) Die lune sequenti, in piscibus . . . . XXVI d.

Item, in feniculis . . . . IIII d.

(333) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

Item, in duabus libris [3] piperis pro preterito tempore, VI s.

Item, in urceolis [4] pro vino . . . . VI d.

(334) Die mercurii sequenti, in carnibus . . . . XVIII d.

(335) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

1. *Decena*, poids de 10 livres, un peu plus de 3 kilogs 390718.
2. *Sagimen*, graisse ; *vieux franç.* sain.
3. Deux livres, soit 678 grammes 1456.
4. Pots.

Item, pro lavatura pannorum et totius familie domus [1].... XXII d.

Item, in una cognitella olei [2] ad comedendum pro domo.. XI s. et VI d.

(336) Die veneris sequenti, in piscibus............ XXII d.

Item, in feniculis.......................... IIII d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis... II s.

Item, in lignis pro domo............. XIII s. et IIII d.

Summa : IIII lib. II s. et VIIII d.

(Fol. 42) (337) Die sabbati sequenti, in piscibus...... XVI d.

(338) Die dominico, XVI dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

Item, in herbis............................. IIII d.

(339) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena.. II s. et VI d.

Item, in feniculis.......................... IIII d.

(340) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.

Item, in feniculis.......................... VI d.

(341) Die mercurii sequenti, in piscibus........... XXVI d.

Item, in tribus pignatis [3] ad coquinandum.... . XIIII d.

Item, in feniculis.......................... IIII d.

Item, in amidalis........................... V d.

(342) Die jovis sequenti, in piscibus................ III s.

Item, in fare et amidalis................... VIIII d.

(343) Die veneris sequenti, in piscibus.............. XXII d.

Item, in feniculis.......................... VI d.

(344) Die sabbati sequenti, in piscibus............... III s.

Item, in feniculis.......................... VI d.

(345) Die dominico, XXIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena................................ III s. et VI d.

Item, in ovis............................... VI d.

Item, in feniculis.......................... V d.

(346) Die lune sequenti, in vigilia Nativitatis Domini, in piscibus, V s.

Item, in nucibus et castaneis pro pluribus diebus. XVI d.

Item, in petrosilis.......................... II d.

1. Corrigez *domus et totius familie.*
2. Voir art. 223.
3. Voir art. 271.

(347) Die martis sequenti, in Nativitate Domini in carnibus pro pluribus diebus.......................... XI s. et II d.

Item, in poris.......................... VI d.

(348) Die mercurii sequenti, in poris et piscibus ..... XXII d.

(349) Die jovis sequenti, in ovis.................... XII d.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(350) Die veneris sequenti, in piscibus................ III s.

Item, in fare et amidalis et zucharo.............. XI. d.

Item, in herbis.............................. IIII d.

Summa : LIIII s. VIII d.

(Fol. 42 v°) (351) Die sabbati sequenti, in piscibus. XXVIII d.

Item, in nucelis.............................. I d.

(352) Die dominico, penultimo dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.............................. XXXVI d.

Item, in rapis et petrosilis...................... IIII d.

(353) Die ultimo dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena... II s. et VI d.

Summa : VIII s. et III d.

Summa summarum totius precedentis mensis decembris est VII lib. V. s. et VIII d.

(354) Kal. januarii, die martis primo [1], in carnibus pro prandio et cena .... III s.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie..... III s. et VI d.

Item, in poris.............................. IIII d.

(355) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena.... II s. et VI d.

Item, in avelanis [2] .... II d.

(356) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... III s.

Item, in uno polastro......................... XVIII. d.

(357) Die veneris sequenti, in piscibus .... II s. et VI d.

Item, in feniculis............................ IIII d.

(358) Die sabbati sequenti, in piscibus................. II s.

(359) Die dominico VI dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena...................................... III s. et VI d.

Item, in caulibus............................ V d.

Item, in mostarda............................ I d.

(360) Die lune sequenti, in carnibus... .... XXVI d.

1. Mardi, 1er janvier 1286.

2. Avelines, ital. *avellana*, anc. franç. *avelaine*.

Item, in mostarda.............................. I d.

(361) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena..... III s.

Item, in caulibus.............................. IIII d.

Item, in mostarda.............................. I d.

Summa : XXVIII s. et VI d.

(Fol. 43) (362) Die mercurii sequenti, in piscibus.... XIIII d.

Item, in una libra piperis pisti................. IIII s.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis. II s.

(363) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... III s. et V d.

Item, in risis.................................. VI d.

Item, in mostarda.............................. I d.

(364) Die veneris sequenti, in piscibus.......... II s. et VI d.

Item, in feniculis.............................. IIII d.

Item, in fare, amidalis et zucharo............... XII d.

(365) Die sabbati sequenti, in porris.................. IIII d.

Item, in ovis pro pluribus diebus.............. XIIII d.

Item, in caseo pro pluribus diebus.............. IIII s.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie..... II s. et VI d.

(366) Die dominico, XIII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

Item, in feniculis.............................. III d.

(367) Die lune sequenti, in carnibus.................. III s.

Item, in caulibus et petrosilis.................. VI d.

Item, in mostarda.............................. I d.

(368) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... III s.

Item, in mostarda.............................. I d.

(369) Die mercurii sequenti, in carnibus............ XXX d.

(370) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... III s. IIII d.

Item, in rapis et herbis minutis.................. VI d.

(371) Die veneris sequenti, in una cognitella olei[1] ad comedendum pro domo........................... XII s. et III d.

Item, in piscibus.......................... XXXIII d.

Item, in una libra de sinapis cum macinatura ad faciendum sinapium.............................. XII d

1. Voir art. 223 et 335.

Item, pro coqui(na)tura unius rubli panis et buratatura.... II s.

(372). Die sabbati sequenti, in piscibus.............. XIIII d.

Item, in poris.............................. IIII d.

Summa : LVIII s. IX d.

(Fol. 43 v°) (373) Die dominico, XX dicti mensis, in carnibus pro cena et prandio.................................... III s.

Item, in caulibus............................ V d.

(374) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena.... IIII s.

Item, in una libra de lardo..................... VII d.

Item, in una libra piperis cuntusi cum groco[1].... IIII s.

Item, in caulibus............................ III d.

(375) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... IIII s.

Item, in caulibus............................ V d.

(376) Die mercurii sequenti, in una galina, quando fuit dominus medicinatus.................................. XXXI d.

Item, in caulibus............................ IIII d.

(377) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... III s.

Item, in caulibus............................ IIII d.

(378) Die veneris sequenti, in piscibus.......... XXVIIII d.

Item, in una libra zomini[2]..................... XIIII d.

(379) Die sabbati sequenti, in ovis.................. XII d.

Item, in caseo pro pluribus diebus....... III s. et IIII d.

(380) Die dominico, III exeunte mense predicto januarii, in carnibus pro prandio et cena.............................. III s.

Item, in caulibus............................ IIII d.

(381) Die lune sequenti, in carnibus pro cena et prandio. III s.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie..... XXXI d.

Item, in ovis................................ IIII d.

(382) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... III s.

Item, in caulibus............................ III d.

(383) Die mercurii sequenti, in carnibus.............. III s.

(384) Die jovis sequenti, ultimo dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.................................. III s.

1. *Groco* pour *croco*, safran. Cf. art. 163. « Una libra piperis contusi computato zaframine. »

2. Cumin.

Item, in ovis.............................. IIII d.
Summa : XLVIIII s. et VIII d.
Summa summarum totius precedentis mensis januarij est VI lib. et XVII s.prov. minus I d.

(Fol. 44) (385) Kal. februarii, die veneris primo, in piscibus..... II s. et VI d.
Item, in risis et amidalis et zucharo........... XV d.
Item, in herbis............................ IIII d.
(386) Die sabbati sequenti, in ovis.................. XIII d.
Item, in caseo pro pluribus diebus.............. III s.
(387) Die dominico, III dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena... III s.
Item, in VII decinis[1] de lardo pro domo.... XXXIII s.
(388) Die lune sequenti[2], in carnibus pro prandio et cena....... XXXIIII d.
(389) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena..... III s.
Item, in almoraciis[3].......................... II d.
(390) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena... II s. et VI d.
Item, in ovis................................. VI d.
(391) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. III s.
Item, in ovis................................ IIII d.
(392) Die veneris sequenti, in piscibus........... XXXIII d.
(393) Die sabbati sequenti, in caulibus............... IIII d.
Item, in ovis.............................. XII d.
Item, in caseo pro pluribus diebus.............. III s.
(394) Die dominico, X dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena... IIII s.
Item, in milio et in almoraciis.................. V d.
(395) Die lune sequenti, in carnibus............ II s. VI d.
(396) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. III s.
Item, in petrosilis et in herbis................ IIII d.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis.. II s.
(397) Die mercurii sequenti, in carnibus............ XXX d.
Item, in herbis............................. IIII d.

1. Sur le poids appelé *decena*, voir art. 324. Sept *decenae* représentent un peu plus de 23 kilogr. 785 grammes.

2. Le mot *sequenti* répété.

3. *Almoracium*, raifort ; latin class., *armoracea*, *armoracium* ; ital., *amoraccio*, *ramolaccio*.

(398) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena, III s.
Item, in caulibus............................ IIII d.
Summa : IIII lib. et II s.

(Fol. 44 v°) (399) Die veneris sequenti, in fare et amidalis ..... XV d.
Item, in piscibus .... XVI d.

(400) Die sabbati sequenti, in caseo pro pluribus diebus pro domo.. III s.
Item, in ovis.................................. XII d.

(401) Die dominico XVII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. IIII s.
Item, in caulibus............................ IIII d.
Item, in mostarda............................ I d.

(402) Die lune sequenti, in carnibus ad ponendum in sale. ..... IIII s.

(403) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena [1].... III s.
Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie..... III s.

(404) Die mercurii sequenti, in piscibus............. XXII d.
Item, in petrosilis............................ II d.

(405) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... II s. et VI d.
Item, in uno testo et tribus coperculis [2] pro pignatis, X d.

(406) Die veneris sequenti, in piscibus................ III s.
Item, in nucibus .... I d.

(407) Die sabbati sequenti, in piscibus........ II s. et III d.
Item, uni homini qui portavit ligna de palatio...... II s.
Item, in herbis minutis .... IIII d.
Item, in caseo................................ XL d.

(408) Die dominico carnispluvii [3], in carnibus pro prandio et cena et in duobus columbis........................ V s. et VIII d.
Item, in ovis................................. XVI d.

(409) Die lune sequenti, in carnibus............... XXXII d.
Item, in herbis................................ II d.

1. Cet alinéa de l'article 403 a été répété après l'alinéa suivant, puis, cette seconde fois, biffé.

2. *Testum* en latin classique désigne un couvercle de terre ; en italien, *testo* désigne une tourtière de terre. Il faut donc expliquer : « une tourtière de terre et trois couvercles de marmites. »

3. *Carnispluvii* pour *carnisprivii*, le dimanche de la Quinquagésime, 24 février 1286.

(410) Die martis sequenti, in carnipluvio, in piscibus pro tribus diebus .... IIII s. et IIII d.
Item, in ovis pro familia .... X d.
Item, in duabus tencis[1] ad ponendum in sale .... IIII s.
Summa : LVI s. et IIII d.
(Fol. 45) (411) Die mercurii sequenti[2], in herbis .... III d.
(412) Die jovis sequenti, in piscibus .... XII d.
Item, in herbis .... IIII d.
Summa summarum totius precedentis mensis februarii est VI lib. XVIIII s. et XI d.
(413) Kal. marcii, die veneris primo, in piscibus ... XVIII d.
Item, in VI libris amidalarum, VI lib. de risis et una libra zuchari pro domo pro quadragesima .... XI s.
Item, pro coquitura unius rubli panis .... II s.
(414) Die sabbati sequenti, in piscibus pro tribus diebus. ...... VIII s.
Item, in herbis .... IIII d.
Item, in una sportela ad portandum pisces .... XII d.
Item, in uno scortio[3] de nucibus pro domo.. II s. et II d.
(415) Die dominico, tertio dicti mensis, in herbis ...... IIII d.
(416) Die lune sequenti, in herbis .... IIII d.
(417) Die martis sequenti, in herbis .... IIII d.
Item, in piscibus .... II s. et VI d.
Item, in lavatura pannorum domus et totius familie, II s.
(418) Die mercurii sequenti, in herbis .... IIII d.
(419) Die jovis sequenti, in herbis .... IIII d.
Item, in piscibus pro tribus diebus[4].... VIII s. et X d.
(420) Die veneris sequenti, nichil ....
(421) Die sabbati sequenti, in herbis .... IIII d.
Item, in fabis fractis[5] pro duabus vicibus .... X d.

1. Tanche, poisson.
2. Le mercredi des Cendres, 27 février 1286.
3. Sur le *scortium*, voir la note de l'art. 222 et la note de l'art. 511.
4. Entre cet alinéa et l'article 420, le scribe avait écrit *Item, in herbis*, *IIII d.*, qu'il a barré.
5. Dans un *liber de coquina* italien du XIVe siècle, Bibl. nat., ms. lat. 9328, fol. 134 v°, les *fabæ fractæ* sont opposées aux *fabæ novellæ*. Pietro de' Crescenzi, qui écrivait vers l'an 1300, mentionne aussi les *fabæ confractæ*, mais pour la nourriture des bœufs : « Fabæ confractæ bobus in cibum quotidie abundanter exhibitæ cito eos impinguant, et hoc modo boves magni et senes a peritis vacariis impinguantur in

Item, in compositis[1] .... II d.
(422) Die dominico X dicti mensis, in piscibus .... IIII s.
Item, in herbis .... IIII d.
Summa : XLV s. et IIII d.[2].
(Fol. 45 v°) (423) Die lune sequenti, in piscibus .... IIII s.
Item, in una libra zomini .... XX d.
Item, in herbis .... IIII d.
Item, in ficubus .... II s.
(424) Die martis sequenti in piscibus .... XVIII d.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.
(425) Die mercurii sequenti, in piscibus pro duobus diebus.....
IIII s.
Item, in herbis .... IIII d.
Item, in fabis fractis .... VI d.
Item, in compositis .... II d.
(426) Die jovis sequenti, in herbis .... V d.
(427) Die veneris sequenti, in herbis. .... V d.
Item, in piscibus.... .... III s.
(428) Die sabbati sequenti, in piscibus pro duobus diebus, VI s.
Item, in herbis .... IIII d.
(429) Die dominico, XVI dicti mensis, in herbis pro cena, V d.
(430) Die lune sequenti, in piscibus .... XXVII d.
(431) Die martis sequenti, in piscibus .... XXXV d.
(432) Die mercurii sequenti, in piscibus .... XXXI d.
Item, in quatuor libris amidalarum et dimidia............
III s. et VIII d.
Item, in lupinis .... I d.
(433) Die jovis sequenti, in piscibus .... III s.
Item, in herbis .... IIII d.
(434) Die veneris sequenti, in piscibus .... XXI d.
Item, in herbis .... V d.
Summa : XLV s. et V d.
(Fol. 46) (435) Die sabbati sequenti, in piscibus pro duobus diebus .... IIII s.
Item, in herbis .... V d.
Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie....
II s.

diebus quindecim et renovatur caro eorum. » (Petri Crescentiensis *De agricultura*, l. III, éd. Bâle, 1548, p. 80.)

1. Compotes. Voir l'introduction.

2. Ce total est inexact. Il faut lire 46 sols 11 deniers.

(436) Die dominico, XXIIII dicti mensis, in una cognitella olei ad comedendum pro domo.................... XIII s. et III d.

Item, in herbis pro cena et in petrosilis......... VII d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.

(437) Die lune sequenti, in piscibus et in herbis....... XXI d.

(438) Die martis sequenti, in piscibus................. III s.

Item, in fabis fractis et in herbis................. XI d.

(439) Die mercurii sequenti, in quatuor libris de risis pro pluribus vicibus...................................... XXVIII d.

Item, in piscibus.............................. XV d.

(440) Die jovis sequenti, in piscibus.................. III s.

(441) Die veneris sequenti, in piscibus............. XVIII d.

(442) Die sabbati sequenti, in piscibus................ IIII s.

Item, uni qui apportavit ligna de jardino cum asino pro una die............................. IIII s. et II d.

(443) Die dominico ultimo dicti mensis, in piscibus.........
II s. et VI d.

Summa : XLVI s. et VIII d.

Summa summarum totius precedentis mensis martii est....
VI lib. XVII s. et V d.

(Fol. 46 v°) (444) Kal. aprilis, die lune primo, in piscibus......
XVIII d.

Item, in lignis pro domo................ IIII s. et II d.

(445) Die martis sequenti, in piscibus.................. II s.

Item, in fabis fractis...... .... V d.

Item, in herbis.............................. VI d.

(446) Die mercurii sequenti, in piscibus........... XVIII d.

(447) Die jovis sequenti, in piscibus.................... III s.

(448) Die veneris sequenti, in piscibus.......... . XXVIII d.

Item, in herbis................................ V d.

Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie.....
XX d.

(449) Die sabbati sequenti, in piscibus................. II s.

Item, in herbis................................ VI d.

(450) Die dominico, VII dicti mensis, in piscibus pro tribus diebus.. VI s.

Item, in herbis................................ VI d.

(451) Die lune sequenti, in amidalis.............. . XII d.

(452) Die martis sequenti, in fabis fractis......... .... VI d.

Item, in petrosilis.............................. II d.

Item, in herbis................................ VI d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.
(453) Die mercurii sequenti, in herbis.................. VI d.
Item, in piscibus......................... XXVIII d.
(454) Die jovis sequenti, in piscibus.............. XXVII d.
Item, in herbis.............................. VI d.
Item, in risis, amidalis et zucharo............... XII d.
Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie...
II s.
Summa : XXXVIIII s. et III d.
(Fol. 47) (455) Die veneris sequenti, in piscibus...... XVIII d.
(456) Die sabbati sequenti, in piscibus................ IIII s.
Item, in herbis et in nucibus. .... VII d.
Item, in XII incisoriis[1] de ligno........... II s. et VI d.
Item, in uno quarto angni[2]..................... XII d.
Item, in caseo .... VI s. et IIII d.
(457) Die dominico Pasce[3], in ovis................. XIIII d.
Item, in petrosilis.............................. II d.
(458) Die lune sequenti, in carnibus........ IIII s. et VI d.
Item, in carnibus salatis.................. ...... IX d[4].
Item, in herbis.................................. VI d.
Item, in ovis................................ VIII d.
Item, in latucis.................................. II d.
(459) Die martis sequenti, in carnibus recentibus et salsis[5] pro prandio et cena.................................. IIII s.
Item, in ovis................................. XII d.
(460) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena.
III s. et VI d.
Item, in latucis................................ II d.
(461) Die jovis sequenti, in carnibus............... XVIII d.
(462) Die veneris sequenti, in oleo................... XII d.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.
Item, in piscibus........................... XXVI d.
Item, in latucis................................ II d.

1. Le scribe s'est repris trois fois pour écrire ce mot; il s'agit de disques de bois pour découper les mets. Voyez Du Cange, *Glossarium* au mot *incisorium*.

2. *Angni* pour *agni*, agneau.

3. Le dimanche de Pâques, 14 avril 1286.

4. Le ms. porte *d. IX*. Le scribe avait écrit *VI s*. Il a barré *VI*, surchargé l's d'un *d* et ajouté *IX*. D'ailleurs, le total au bas de la page, après l'article 465, savoir 48 sols, exige neuf deniers.

5. Viandes fraîches et salées. Cf. art. 458 : « in carnibus salatis. »

(463) Die sabbati sequenti, in caseo pro domo... III s. et X d.
Item, in herbis et in latucis.................. VIII d.

(464) Die dominico, XXI dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.................................. III s. et VI d.
Item, in herbis et latucis....... .... VIII d.

(465) Die lune sequenti, nichil.

Summa : XLVIII s.[1]

(Fol. 47 v°) (466) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena.................................. IIII s. et IIII d.
Item, pro lavatura pannorum domus et totius familie, III s.

(467) Die mercurii sequenti, in latucis................. II d.
Item, in una libra piperate[2]............ IIII s. et II d.

(468) Die jovis sequenti, in ovis...................... X d.

(469) Die veneris sequenti. in una cognitella olei ad comedendum pro domo................................. XII s. et II d.
Item, in piscibus............................ X d.

(470) Die sabbati sequenti, in caseo pro domo, III s. et VIII d.
Item, in coquitura unius rubli panis.............. II s.

(471) Die dominico, III exeunte dicto mense[3], in carnibus pro prandio et cena.................................... III s.

(472) Die lune sequenti, in caseo recenti............. III d.
Item, in carnibus pro prandio et cena............ III s.
Item, in latucis................................. II d.

(473) Die martis, ultimo dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena... III s.
Item, in caseo recenti......................... III d.
Item, in latucis.............................. II d.

Summa : XL s.[4]

Summa summarum totius precedentis mensis aprilis est VI lib. VII s. et III d.

(Fol. 48) (474) Kal. maii, die mercurii primo, in carnibus pro prandio et cena................................... IIII s.
Item, in latucis.............................. II d.
Item, pro lavatura pannorum fratris Mathei altarerii[5]... XII d.

1. Après *XLVIII s.*, les mots *et I d.* barrés.

2. Poivrade, sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre.

3. Le dimanche 28 avril 1286.

4. Le scribe avait d'abord écrit *Summa : XXXVIIII s. et X d.* qu'il a barré.

5. Voyez Du Cange. *Glossarium*, aux mots *altararius* et *altarista*.

(475) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena...... III s. et IIII d.

Item, in una juliaria ad purgandum ordeum pro equo..... VIII d.

Item, in duabus molis ad faciendum salsam pro coquina... IIII s. et VI d.

Item, in latucis.............................. II d.

(476) Die veneris sequenti, in piscibus................ II s.

Item, in tribus decenis de carnibus salatis ad comedendum pro domo.............................. XVIII s.

(477) Die sabbati sequenti, in latucis et ovis.......... VIII d.

(478) Die dominico, V dicti mensis maii, in carnibus pro prandio et cena.................................... IIII s. et VIII d.

(479) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... III s. et IIII d.

(480) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... IIII s.

(481) Die mercurii sequenti, in carnibus pro prandio et cena... V s. et V d.

quia fuit ibi quarterium unum capreti[1] propter medicinam.

Item, in latucis.............................. II d

(482) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... IIII s. et I d.

Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.

Item, in latucis.............................. II d.

(483) Die veneris sequenti, in piscibus........... III s. et I d.

(484) Die sabbati sequenti, in herbis.................... V d.

Item, in ovis................................ XII d.

(485) Die dominico, XII dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. IIII s.

Item, in latucis.............................. II d.

(486) Die lune sequenti, in carnibus pro prandio et cena....... III s. et II d.

(487) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena... IIII s.

Item, in herbis.............................. IIII d.

(488) Die mercurii sequenti, in ovis et in herbis....... XII d.

(489) Die jovis sequenti, in carnibus pro prandio et cena...... III s. et V d.

Item, in duabus pignatis..................... XII d.

1. Chevreau *ital.* capretto.

Item, pro aptatura unius capestri [1] equi........ IIII d.
Summa : IIII lib. et III d.

(Fol. 48 v°) (490) Die veneris sequenti, in piscibus...... II s.

(491) Die sabbati sequenti, in caseo pro domo. .... IIII s. et VIII d.
Item, in ovis, pro domo...................... VIII d.
Item, in lignis portandis de jardino............ XII d.
Item, in herbis.............................. VI d.
Item, pro coquitura unius rubli panis............ II s.

(492) Die dominico, XVIII mensis maii, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

(493) Die lune sequenti, in latucis.................... II d.

(494) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. .... III s.
Item, in una libra piperis contusi cum zaframine.. VI s.
Item, in ovis.................................. X d.

(495) Die mercurii sequenti, in piscibus........... XXIII d.

(496) Die jovis sequenti, in festo Ascensionis Domini, in carnibus.. IIII s
Item, in uno quarto capreti............... XXVIIII d.
Item, in latucis.............................. II d.

(497) Die veneris sequenti, in piscibus............... II s.

(498) Die sabbati, in ovis.......................... X d.
Item, in caulibus............................. IIII d.

(499) Die dominico, XXV dicti mensis, in carnibus pro prandio et cena.. III s.

(500) Die lune sequenti, in carnibus.................. II s.

(501) Die martis sequenti, in carnibus pro prandio et cena. .... III s. et II d.
Item, in herbis............................... IIII d.

(502) Die mercurii sequenti, in carnibus........... XXII d.
Item, pro coquitura et buratatura unius rubli panis, II s.

(503) Die jovis sequenti, in carnibus.............. ... II s.
Item, pro lavatura pannorum domus et familie, XXVIII d.

(504) Die veneris ultimo dicti mensis, nichil [2].
Summa : LII s. et II d.

Summa summarum totius precedentis maii est. . ... VI lib. XII s. et d. V [3].

1. *Capestri* pour *capistri*, muselière.
2. Cette ligne est écrite en marge.
3. Le scribe avait d'abord écrit *IIII d.*; le chiffre *IIII* a été barré, et remplacé par *V*.

(505) Summa summarum omnium predictarum expensarum victualium factarum per totum predictum annum ascendit ad..... LXIII lib. XVII s. et I d. prov.

(Fol. 49) (506) Item, in XXXII rublis grani pro VIII familiaribus domus per totum annum completum ultimo die mensis maii proxim., computatis IIII^or rublis per quemlibet, ad rationem XVIII s. per rublum............ XXVIII lib. et XVI s. prov.

(507) Item, pro purgatura dicti grani quando fuit macinatum [1], X s. et III d.

(508) Item, in XXXII cabalatis vini pro predictis VIII familiaribus domus per totum annum completum, ad rationem XLVII s. per cabalatam, LXXV lib. et IIII s., computatis vetura et tramutatura dicti vini.

(509) Summa summarum peccunie expensarum pro emptione predictorum grani et vini, computatis purgatione ipsius grani et vetura et tramutatura vini, ascendit ad...CIIII lib. X s. et III d.

(Fol. 50) [2] Hic continentur salaria familie domus.

(510) Die veneris ultimo mensis maii, VII familiaribus domus pro salariis eorum per totum annum completum ipso die veneris, computatis IIII lib. et IIII s. per quemlibet, excepto coquo qui recipit V lib. et XI s. per annum......... XXX lib. et XV s. [3]

(511) Item, in XXX rublis ordei pro equo, computato uno scortio [4] per noctem, ad rationem XII s. per rublum, per totum annum completum .... XVIII lib. prov.

(512) Item, in XXXIII manchosiis feni pro dicto equo per totum annum, ad rationem II s. per manchosium .... III lib. et VI s.

(513) Item, in paleis pro dicto equo .... XXX s.

(514) Item, in fragine [5] pro dicto equo .... XXX s.

1. *Macinare*, moudre ; en italien, *macinare*.

2. Le verso du fol. 49 a été laissé en blanc.

3. A la suite, les mots *et XV s. prov.* barrés — Donc six *familiares* recevaient chacun 4 livres 4 sols, soit 35 livres 4 sols, et le cuisinier 5 livres 11 sols, ce qui donne bien un total de 30 livres 15 sols.

4. Le scorzo était la 22e partie du rubbio des grains, au moins d'après le *Prospetto*, c'est-à-dire au moment de l'établissement du système métrique. On peut douter qu'il en fût ainsi en 1286. Car nous aurions alors dans 30 rubbii 660 scorzi, ce qui fait près de deux scorzi par nuit ; au lieu que, si l'on admet que le rubbio de grain se divisait en 12 scorzi comme le rubbio de sel (*Prospetto*, p. 50), on trouve 360 scorzi, c'est-à-dire, à 5 scorzi près, un scorzo par nuit.

5. *Frago*, sans doute pour *farrago*, fourrage. Cf. les art. 601, 602 et 609.

(515) Item, pro feratura et marescalcitura dicti equi per totum annum .... XXX s.

(516) Summa summarum expensarum factarum pro dicto equo tam in ordeo, feno, paleis, fragine, feratura et marescalcitura, est XXV lib. et XVI s. prov.

(517) Item, pro medicinis predicte familie.. XXIII s. et VI d.

(518) Item, pro oblatione ejusdem familie, barberii et furnarie, XIII s. et IIII d

(519) Item, barberio domus pro salario suo totius anni........, XX s. prov.

(520) Item, fratri Matheo altarerio[1], pro LXXVII diebus quibus non recepit nisi panem de domo, ad rationem IIII d. per diem, XXV s. et VIII d.

(521) Summa summarum expensarum factarum pro medicinis, oblationibus familie, salario barberii et fratre Matheo, qui peccuniam recepit pro aliquibus diebus in quibus non recepit a domo nisi panem, ascendit ad................ IIII lib. II s. et VI d.

Summa summarum istius faciei est LX lib. XIII s. et VI d.

(Fol. 51). Hic continentur expensse laborariorum ecclesie beati Petri ejusdem anni M.CC.LXXXV.

(522) In primis, in una caula ferea[2] posita ad fontem Paradisi[3], II s.

(523) Die dominico XXII mensis julii, V magistris muratoribus qui steterunt ad laborandum et murandum frontispicium sancte Marie in turribus[4], pro VI diebus preteritis cum XXII operibus, ad rationem III s. pro opere,.................. III lib. et VI s.

1. Cf. art. 474.

2. Grille de fer autour de la fontaine.

3. La fontaine du parvis, c'est-à-dire la fontaine construite, ou plutôt restaurée, par le pape Symmaque, au milieu de l'atrium de Saint-Pierre, couronnée de la pomme de pin, aujourd'hui conservée dans la cour *della Pigna* au Vatican, et d'où l'eau jaillissait; cette fontaine est mentionnée dans les *Mirabilia Romae*. Voir la description dans Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. I, p. 266, note 23.

4. Cette église appelée aussi *Sancta Maria ad grada*, *S. Maria in gradibus S. Maria in turri*, *S. Maria inter turres*, était sise dans le parvis ou *atrium* de Saint-Pierre, entre les tours de la façade. Sur le plan de l'ancienne basilique dressé et publié en 1590 par Tiberio Alfarano, reproduit et commenté par De Rossi, *Inscript. christ.*, p. 229 inséré aussi dans l'édition du *Liber pontificalis* de Mgr Duchesne, t. I, p. 192, l' « altare olim S. Mariae in turri » est marqué, sous le n° 149, entre les

(524) Item, VIIII manualibus pro predictis diebus ad idem opus cum XLVIII operibus, ad rationem II s. et XX d. pro opere,...... IIII lib. V s. et VIII d.

(525) Item, tribus aliis manualibus, pro predictis diebus cum XV operibus, ad rationem XV d. pro opere,....... XVIII s. et IX d.

(526) Item, eodem die, VIIII magistris de lignamine, ad secandum tabulas [1] et ad faciendum mutellos [2] positos in ipso frontispicio pro predictis diebus, cum XLV operibus, ad rationem XL d. et III s. pro opere,... .... VII lib. IIII s. et VIII d.

(527) Item, VII manualibus pro predictis diebus cum XXXV operibus, ad rationem II s. XII d. et VI d. pro opere, XXXII s. et VI d.

(528) Die dominico, V mensis augusti, V magistris muratoribus ad dictum opus Sancte Marie pro VI diebus preteritis, scilicet die lune, die martis, die mercurii, die jovis, die veneris et die sabbati cum XXIIII operibus, ad rationem III s. pro opere,.......... III lib. et XII s.

(529) Item, X manualibus majoribus, pro predictis diebus, cum XLI opere [3], ad rationem II s. pro opere,........ IIII lib. et II s.

(530) Item, VI manualibus minoribus, pro predictis diebus, cum XXXIIII operibus, ad rationem XVI d. [4] et XII d. pro opere,..... XXXVIIII s.

Summa : XXVII lib. II s. et VII d.

(Fol. 51 v°) (531) Item, in XVIIII palumbellis de ligno pro dicto opere Sancte Marie in turribus............. XXXIII s. et III d.

(532) Item, in XII planis [5] de ligno pro tecto Sancte Marie in turribus, ad rationem III s. et VIIII d. per quamlibet,.... XLV s.

deux contreforts intérieurs de la tour à gauche en entrant dans le parvis ; mais c'est un autel, non une église. L'église fut démolie au temps de Grimaldi. — Voir De Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. II, p. 221, n° 107; p. 228, n° 24; L. Duchesne, *Liber pontificalis*, t. I, p. 465, 467; t. II, p. 260, 339, 392, 416.

1. L'article 539, ci-dessous, indique qu'il s'agit de planches destinées à recevoir de la peinture.

2. Latin classique, *mutulus*, extrémité d'une poutre placée horizontalement, modillon ou console. Léopold Favre, dans le *Glossarium* de Du Cange (Niort, 1885), t. V, p. 562, ne donne qu'un exemple de *mutellus*, mais tiré d'un document de la Chambre apostolique.

3. Corrigez *operibus*.

4. Le manuscrit porte bien *d*. Sans doute certains ouvriers étaient payés à raison de 16 deniers, et les autres à raison de 12 deniers.

5. Solive ; en italien, *piana*.

(533) Item, in una calcaria[1] calcis, computatis tiburtina[2], lignis et coctura . . . . III lib. et XVI s.

(534) Item, in uno miliare de tabulellis[3] pro tecto ipsius Sancte Marie in turribus . . . . V lib. et XV s.

(535) Item, in dimidio centonario puteolane[4] pro dicto opere, XXIII s.

(536) Item, in duobus miliariis de acutis parvis pro ipso opere, XL s. et X d.

(537) Item, in duabus decenis de acutis grossis pro ipso opere . . . VIII s.

(538) Item, in XX centonariis de acuti[5] scarponis pro ipso opere, ad rationem IIII s. per centonarium . . . . IIII lib.

(539) Item, in ovis ad distemperandum colores ad depignendum[6] tabullas[7] in ipso frontispicio . . . . XXX d.

(540) Item, in una clave pro hostio Omnium Sanctorum in qua magistri tenebant feramenta eorum et pro clavatura . . . . . . XX d.

(541) Item, duobus hominibus ad laborandum ad fontem Paradisi pro duobus diebus . . . . VIII s.

(542) Item, duobus magistris et V manualibus pro V diebus qui laboraverunt ad dictum fontem scilicet ad faciendum dugariam et purgandum conductum . . . . XLVIIII s. et X d.

(543) Item, uni homini qui fodit foveam necesarii[8] altarariorum[9], IIII s.

(544) Item, uni alii homini qui laboravit ad dictam foveam una die . . . . XX d.

(545) Item, Romanello qui laboravit tribus diebus ad faciendum camarellam[10] super dicto necesario . . . . VIIII s.

1. Voir Du Cange, *Glossarium*, sous le mot *calx*. Ici le mot *calcaria* paraît signifier non un four à chaux, mais son contenu, une cuisson, puisque l'on comprend dans la dépense le bois (*lignis*) nécessaire au chauffage du four, et le prix de la cuisson ((*coctura*).

2. La pierre dite travertin, tuf calcaire, servant à faire la chaux.

3. Aisseaux ou bardeaux.

4. Pouzzolane.

5. Corrigez *acutis*. Le mot est surchargé. Nous ne savons ce que signifie *scarponis*, peut-être des clous recourbés, des crampons.

6. Corrigez *depingendum*. Cf. plus haut *cognitella* pour *congitella*.

7. Corrigez *tabulas*.

8. Corrigez *necessarii*.

9. La fosse des latrines des desservants des autels.

10. Ce petit cabinet élevé au-dessus de la fosse des latrines devait être

(546) Item, uni manuali qui stetit ad laborandum cum eo... III s.

(547) Item, in uno centonario et dimidio clavorum pro ipso opere, VII s. et VII d.

(548) Item, uni alii manuali pro uno die ad idem opus.... II s.

Summa : XXV lib. X s. et III d.

(Fol. 52) (549) Item [1], Angelello muratori qui laboravit ad aptandum fontem Paradisi, pro tribus diebus cum duobus manualibus, XIIII s. et IIII d.

(550) Item, Romanello magistro lignaminis qui laboravit in ecclesia in diversis locis cum uno manuali, pro duobus diebus..... VII s. et II d.

(551) Die dominico qua (*sic*) cantatur « Nupcie facte sunt [2] », in XII facul is de cera unius libre per quamlibet, que date fuerunt duocim [3] canonicis Sancti Petri ad deferendum ad Sanctum Spiritum [4] ante Sudarium, ad rationem XXXVIII d. per libram........ XXXVIII s. prov.

de bois puisque le *Romanellus* qui y travailla est qualifié, plus loin (art. 550), *magister lignaminis*.

1. Le scribe avait d'abord écrit, après *item*, le nom *Romanello*, qu'il a rayé.

2. Voyez plus loin, art. 563. « In dominica qua cantatur evangelium Nuptie facte sunt in Cana Galilee », par conséquent le 2e dimanche après l'Épiphanie, soit le 20 janvier 1286.

3. Corrigez *duodecim*.

4. L'hôpital San-Spirito in Sassia. Il s'agit ici des cierges donnés aux chanoines de Saint-Pierre pour porter devant le Suaire, le *Volto santo*, conservé à Saint-Pierre, quand on le transférait chaque année à l'hôpital du Saint-Esprit, dans une procession instituée par Innocent III, par bulle du 3 janvier 1208 (Potthast, *Regesta*, n° 3260 ; publ. dans Migne, *Patrol. lat.*, vol. 215, col. 1270, n° 179) : « Dominica prima post octavas Epiphaniæ quando illud legitur evangelium quod Jesus cum discipulis suis in Cana Galileæ, ubi mater ipsius erat, invitatus ad nuptias aquam convertit in vinum, solemnem apud hospitale vestrum instituimus stationem..... Instituimus ut effigies Jesu Christi a beati Petri basilica per ejusdem canonicos ad dictum hospitale..... infra capsam ex auro et argento et lapidibus pretiosis ad hoc specialiter fabrefactam venerabiliter deportetur..... Jubemus ut pro mille pauperibus extrinsecus adventantibus et trecentis personis intus degentibus decem et septem libræ usualis monetæ, ut singuli accipiant tres denarios, unum pro pane, alterum pro vino aliumque pro carne, ab eleemosynario summi pontificis annuatim vobis in perpetuum tribuantur et canonicis supradictis qui præscriptam effigiem Salvatoris processionaliter deportabunt,

(552) Item, eodem die, cuilibet dictorum canonicorum XII d.[1], capiunt in summa.................................... XII s.

(553) Item, eodem die, pro prandio dictorum canonicorum..... V lib. prov.

(554) Item, eodem die preceptori et fratribus Sancti Spiritus, pro refectione pauperum prout in eorum privilegio[2] continetur... XVII lib. prov.

(555) Die dominico, ultimo mensis martii[3], duobus magistris qui laboraverunt ad clausuram faciendam circa altare sancti Gregorii et sanctorum Processi et Martiniani ac sancte Petronille......... VII s. et VI d.

(556) Item, in uno centonario acutorum, pro dicto opere....... IIII s.

(557) Item, in duabus centris[4] que posite fuerunt ad cancellum sancti Gregorii.................................... VIII d.

(558) Item, tribus magistris et uno manuali qui purgaverunt conductum fontis Paradisi, pro uno die et dimidio....... XIII s.

(559) Item, in una lanterna de cornu que portatur de sero ad nluminandam ecclesiam..................... IIII s. et VI d.

Summa. : XXVII lib. et XIIII d.

(Fol. 52 v°) (560) Die veneris, XXIIII mensis aprilis[5], solvimus

singulis duodecim nummi et cereus unius librae qui deferatur accensus, de oblationibus confessionis beati Petri præstentur..... Debet huic stationi Romanus pontifex cum suis cardinalibus interesse ut et missarum solemnia celebret et exhortatorium faciat de hac celebritate sermonem... » Cette institution de procession fut confirmée, dans les mêmes termes, par Honorius III, le 5 juillet 1223 (Potthast, *Regesta*, n° 7046; Pressutti, *Regesta Honorii papae III* [1895], n° 4416), et par Alexandre IV le 1er mars 1255 (Potthast, *Regesta*, n° 15711; publ. dans le *Bullar. Vaticanum*, t. I, p. 132).

1. Conformément à la bulle d'Innocent III citée à la note précédente.

2. C'est-à-dire les privilèges d'Innocent III, d'Honorius III et d'Alexandre IV, cités plus haut, en note. Ces privilèges portent qu'on assignera au maître et aux frères du Saint-Esprit, une somme de 17 livres, monnaie courante, de façon qu'ils puissent distribuer à 1.300 pauvres trois deniers chacun. Trois deniers multipliés par 1.300 donnent un total de 3.900, soit 16 livres 5 sols.

3. Le dimanche 31 mars 1286.

4. Nous ne savons pas ce que désigne le mot *centra*. C'est un objet de ferronnerie, comme le prouve l'article 598. Cf. aussi l'art. 588.

5. En 1286, le 24 avril tomba le mercredi et non le vendredi. Plus haut, art. 467, le 24 avril répond bien au mercredi. De ce synchronisme il faut retenir le quantième, car il s'agit du paiement du *presbyterium* à l'occasion de la fête de saint Marc, laquelle se célèbre le 25 avril.

pro presbiterio[1] lettaniarum sancti Marchi[2] pro tribus partibus contingentibus dominum papam . . . . XX lib. et V s. prov.

(561) Item, primicerio[3] et scolensibus Urbis, pro duobus annis preteritis completis in die Ascensionis Domini nostri Jhesu Xpisti de mense maii anno Domini M°CC°LXXXVI, indictione XIIII, pontificatus domni Honorii pape IIII^{ti}, ejus anno II° et de mandato ipsius domni Honorii pape. . . . .

XXIIII lib. prov., computatis XII lib. per annum.

Summa istius faciei est XLIIII lib. et V s.

(562) Summa summarum omnium expensarum factarum in laboreriis ecclesie beati Petri per totum dictum annum ascendit ad XLIIII lib. et XIIII s.

(563) Summa summarum peccunie date in faculis pro canonicis Sancti Petri, refectione eorum ac pauperum hospitalis Sancti Spiritus, in dominica qua cantatur evangelium Nuptie facte sunt in Cana Galilee, ascendit ad. . . . . XXIIII lib. et X s. prov.

(564) Item, summa, peccunie date clero Urbis pro presbiterio letaniarum sancti Marchi ascendit ad. . . . . . XX lib. et V s. prov.

(565) Item, summa pecennie date primicerio et scolle cantorum Urbis pro duobus annis proximis preteritis completis in die proximo transacto Ascensionis Domini ascendit ad . . . . XXIIII lib. prov.

(Fol. 53) (566) Summa summarum omnium expensarum factarum in victualibus familie domus, grano, vino, salariis predicte familie, necesariis equi, in medicinis, oblationibus ejusdem familie, salario barberii, laboreriis sancti Petri, in peccunia data canonicis Sancti Petri et pauperibus hospitalis Sancti Spiritus in dominica qua cantatur evangelium Nuptie facte sunt, peccunia data clero Urbis pro presbiterio letaniarum sancti Marchi et peccunia data primicerio et scole cantorum Urbis ascendit ad CCCLI lib. IX s. et X d. prov[4].

(Fol. 54) Hic continentur expense fact◦ per eundem magistrum

1. *Presbyterium*, distribution d'argent faite par le pape, à certaines fêtes, aux officiers, au clergé et aux églises de Rome. Voir *Liber censuum*, éd. Fabre et Duchesne, t. I, p. 290 et suiv.

2. Le chapitre XXXIX de l'*Ordo romanus*, inséré par Cencius dans le *Liber censuum*, est intitulé : « Qualiter domnus papa pergit in letania majori in festo sancti Marci. » (éd. Fabre et Duchesne, t. I, p. 307). On y trouve le détail de la distribution du *presbyterium* de la fête de saint Marc.

3. Le *primicier* de la *schola cantorum*.

4. Ces chiffres sont écrits sur un grattage.

Albertum in palatio et aliis domibus domni pape apud Sanctum [Petrum] [1] et in jardino.

(567) In primis, pro incisione cujusdam arboris per quam ascendebatur et intrabatur in jardinum et pro satisfactione dicti arboris, III s.

(568) Die veneris, VII mensis septembris [2], uni magistro muratori qui laboravit ad evacuandum et purgandum conductum aque qui est in jardino de luto, quia non poterat fluere aqua [3], scilicet pro V diebus preteritis, videlicet die lune, die martis, die mercurii, die jovis et ipso die veneris, ad rationem III s. in die, XV s. prov.

(569) Item, tribus manualibus qui laboraverunt ibidem per eosdem dies . . . . XXX s.

(570) Item, tribus aliis manualibus qui laboraverunt ibidem per duos dies . . . . VIIII s.

(571) Item, duobus hominibus qui laboraverunt per XII dies ad secandum herbam in jardino et razias [4] . . . . XXX s.

(572) Item, Jacobo pictori pro picturis quas fecit in palatio . . . . XXV s.

Summa : V lib et XII s.

Agrestum [5]

(573) Item, in sale, silicet in una rublitella, ad ponendum in agresto . . . . XIIII s.

(574) Item, in uva [6] pergolese pro dicto agresto . . . . . . XIIII s.

(575) Item, in aliis uvis de vinea [7] . . . . XX s.

(576) Item, in duobus mortariis ad pistandum dictum agrestum, II s. et VI d.

(577) Item, in duabus boticellis ad ponendum intus dictum agrestum . . . . XXIIII s.

(578) Item, XVIIII hominibus qui collegerunt uvas in jardino pro

1. Le mot *Petrum* omis.

2. Le vendredi 7 septembre 1285.

3. Le scribe avait écrit *aquam*. On a rayé plus tard le trait abréviatif de l'*m* au-dessus de l'a final.

4. Mon confrère et ami, M. Léon Dorez, me propose d'interpréter *razias* par *racines*; cf. le vénitien *raise*, *raisa*. En vieux français le verbe *raizer* désigne l'opération de l'enlèvement de l'herbe dans les rayons de vigne de Noël à la fin de janvier. Nous empruntons ce renseignement au livre de M. Roger Grand, *Le contrat de complant* (1917), p. 46.

5. Verjus, pour servir à l'assaisonnement des mets.

6. *Uva pergolese*, raisin de treille.

7. Des raisins de vigne opposés aux raisins de treille.

dicto agresto et pistaverunt et reposuerunt dictum agrestum...... XLVII s. et X d.

(579) Summa dictarum expensarum factarum pro dicto agresto est.................................. VI lib. II s. et IIII d.

Hujus faciei est summa....... XI lib. XIIII s. et IIII d.

(Fol. 54 v°) Vindemiatores.

(580) Die martis, XI mensis septembris [1], vendemiatoribus qui vendemiaverunt in jardino pro eodem die... XVIII s. et VIII d.

(581) Item, eisdem vindemiatoribus pro duobus diebus sequentibus, scilicet die mercurii et die jovis.................. XX s.

(582) Die lune XVII dicti mensis septembris, uni homini qui pistavit uvas in vasca, pro una die...................... III s.

(583) Summa predictarum expensarum factarum in vindemiis ascendit ad.................................. XLI s. et VIII d.

Die sabbati.

(584) Die sabbati sequenti [2], III magistris qui coperierunt tectos domorum servientum domni pape apud Sanctum Petrum, pro VI diebus cum X operibus, ad rationem III s. in die,....... XXX s.

(585) Item, uni ferario pro duobus annulis ferreis positis ad portam jardini... XII d.

(586) Item, VII manualibus ad coperiendum dictas domos pro predictis VI diebus cum XXII operibus, ad rationem II s. XVIII d. et XIIII d. pro opere,..................... XLIII s. et VIII d.

(587) Item, Jacobello ferario pro uno catarzano [3] posito ad hostium prime aule palatii cum clavi..................... VI s.

(588) Item, pro duobus alijs catartonis positis ad bucetam porte qua intratur ad domos servientum et qua ascenditur ad capellam, cum una clave et duabus centris positis in una camera in palatio, VI s.

Hujus faciei est summa VI lib. VIII s. et IIII d.

(Fol. 55) (589) Item, in una clavi pro hostio scallarum palatii domni pape.. VI d.

1. Le mardi 11 septembre 1285.

2. Le samedi 22 septembre 1285.

3. Le scribe avait d'abord écrit *catartano*, puis il a corrigé *catarzano*. Nous ignorons le sens de ce mot. Mais il s'agit évidemment d'une serrure ou de quelque engin servant à la fermeture d'une porte. Cf. art. 588 et 596. On peut rapprocher *catarzanus* ou *catartonus* (art. 588) du mot italien *catorcio*, que me signale M. Léon Dorez, synonyme de *chiavistello* ou *catenaccio*, cadenas, verrou.

(590) Item, uni, qui segavit pratum palatii ubi est fons....... V s. et II d.

(591) Item, pro faciendo acui unam securim et duos roncionos[1] pro vineis dicti jardini........................... VIIII d.

(592) Item, magistro Angelo muratori cum duobus manualibus ad coperiendum tectum palatii in pluribus locis in quibus pluebat, pro duobus diebus, ad rationem III s. pro magistro et II s. pro manuali, et pro alio X d..................... XI s. et VIII d.

(593) Item, in quatuor centonariis aleorum[2] ad plantandum in dicto jardino.............................. VII s. et VIII d.

(594) Item, pro faciendo aptari unam securim........ XIIII d.

(595) Item, in uno ronciono pro vineis jardini[3].

(596) Item, in duobus catarzonis positis ad portam curie palatii et in duabus clavibus ejusdem palatii et in hostio prope portam majorem jardini.............................. V s. et IIII d.

(597) Item, pro faciendo aptari duas clavaturas ad hostium scallarum que descendunt ad tesaurariam............... XX d.

(598) Item, Jacobo ferario pro tribus centris positis in hostio camere in qua consueverat esse dominus Ursus[4] et in aptatura trium clavium et in una nova......................... III s.

Summa : XXXVI s. et XI d.

(Fol. 55 v°) (599) Die dominico, XIIII mensis octobris[5], VI hominibus qui zappaverunt[6] in jardino terram ubi debent seminari fabe[7], pro V diebus cum XXX operibus, ad rationem XXVIII d. pro opere,.................................. III lib. et X s.

1. « Pour faire aiguiser une hache et deux serpettes. »

2. Ail.

3. Le copiste a omis le prix de cette serpe. Au bas de la page il n'a additionné que les sommes qu'il avait écrites, car le total des dépenses inscrites dans la page donne bien 36 sols 11 deniers.

4. Peut-être Orso Orsini (*Ursus de filiis Ursi*), sénateur de Rome, au moins depuis le 10 juillet 1285, et qui apparait encore avec cette qualité dans une bulle du 21 mai 1286. Voir *Les registres d'Honorius IV* publ. par Maurice Prou, col. 622, n° 927, et introduction, p. XIX.

5. Le dimanche 14 octobre 1285.

6. Piocher ou plutôt houer la terre. *Zappa* en italien désigne le hoyau. Ce mot répond au français *sape* ; sur ce mot et l'instrument agricole qu'il désigne, voir A. Thomas, dans *Romania*, t. XL, p. 607, qui cite (p. 608, en note) la définition du mot *sape* d'après le *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble* : « Outil tranchant à large lame horizontale et emmanché comme une pioche. »

7. Il est intéressant de mettre en regard la théorie et la pratique. Pietro de' Crescenzi, qui écrivait son traité d'agriculture, vers l'an 1300,

(600) Item, VI hominibus qui seminaverunt fabas et cicera in dicto jardino, pro XVI operibus, ad rationem XXVIII d. pro opere, XXXVII s. et IIII d.

(601) Item, pro faciendo zappari terram in dicto jardino, VII hominibus in qua debuit seminari fraginis[1] (*sic*) pro equo..... XXIII s. et IIII d.

(602) Item, VIIII hominibus qui seminaverunt fraginem et portaverunt fumum in dicto jardino et plantaverunt alea, XLVIII s.

(603) Item, IIII hominibus qui taliaverunt canas[2] dicti jardini pro vineis, pro tribus diebus cum XII operibus, ad rationem II s. pro opere, ... XXIIII s.

(604) Item, pro taliatura canarum et salicum in dicto jardino, II hominibus, pro VI diebus cum XII operibus, ad rationem II s. pro opere, ... XXIIII s.

(605) Item, duobus hominibus qui spalaverunt[3] vineas dicti jardini cum VIII operibus, ad rationem II s. per operam,... XVI s.

(606) Item, duobus hominibus qui seminaverunt pisia in dicto jardino, pro VIII operibus, ad rationem II s. pro opere,.. XVI s.

(607) Item, in uno ronciono ad putandum vineas dicti jardini... XXVIII d.

(608) Item, in una canella pro fonte palatii............ XII d.

(609) Item, pro faciendo portari fimum in dicto jardino in diversis locis ubi debebant seminari fabe et fraginis (*sic*), et in orto... XXXIIII s.

Summa : XIIII lib. et XVI s.

Prima zapatio[4] vinearum et putatio.

(Fol. 56) (610) Die dominico, XIII mensis januarii[5], VII hominibus qui zappaverunt in vineis jardini pro sex diebus cum XXX operibus, ad rationem II s. pro opere,.................. III lib.

(611) Item, eodem die, IX hominibus qui putaverunt in vineis

peu après le temps de notre compte, enseigne qu'on sème les fèves, non au mois d'octobre, mais de janvier à mars : « Spargitur autem semen in locis calidis aut temperatis mense januario aut februario.... sed et seri potest mense martio, maxime in terra valde pingui. » (Petri Crescentiensis *De agricultura*, l. III, éd. Bâle, 1548, p. 79).

1. *Frago* sans doute pour *farrago* (cf. art. 514), plantes fourragères.
2. En marge, on a écrit *canas*. Roseaux dont on faisait des échalas.
3. Enlever les échalas, *ital.* spalare.
4. Voir plus haut la note de l'article 599.
5. Le dimanche 13 janvier 1286.

dicti jardini, pro VI diebus cum LIIII operibus, ad rationem II s. et VI d. pro opere, ... VI lib. XV s. prov.

(612) Item, V hominibus qui colegerunt vites in dicto jardino pro X operibus.......................... XVII s. et IIII d.

(613) Item, VIIII putatoribus qui putaverunt in vineis dicti jardini cum XXXVII operibus, ad rationem II s. et VI d. pro opere, IIII lib. XII s. et VI d.

(614) Item, X hominibus qui zapaverunt in vineis dicti jardini cum XXXVIII operibus, ad rationem III s. pro opere,........ V lib. et XIIII s.

(615) Item, VIII pueris qui collegerunt vites in vineis dicti jardini cum XVII operibus, ad rationem XX d. per operam,.. .... XXVIII s. et IIII d.

(616) Die dominico, XVII mensis martii [1], XII hominibus qui zapaverunt in vineis dicti jardini cum LXVIIII operibus, ad rationem III s. pro opere, ... X lib. et VIII s.

(617) Item, eodem die VI hominibus qui putaverunt in vineis dicti jardini cum XIIII operibus, ad rationem XXX d. in die sive pro opere,.................................... XXXV s.

(618) Item, eodem die, VII pueris qui collegerunt vites in vineis dicti jardini cum XXVIII operibus, ad rationem XX d. pro opere, XLVI s. et VIII d.

(619) Die veneris, XXII mensis martii [2], tribus pueris qui collegerunt vites in dictis vineis cum XIIII operibus, ad rationem XX d. pro opere, ... XXIII s. et IIII d.

(620) Die dominico, XXIIII mensis martii [3], XII hominibus qui zapaverunt in dictis vineis, pro VI diebus predictis cum LXX operibus, ad rationem III s. per operam,... X lib. et X. s. proven.

Summa : XLVIII lib. VIIII s. et d. II

(Fol. 56 v°) (621) Die dominico, ultimo mensis martii [4], XII hominibus qui zapaverunt in vineis dicti jardini, cum LVII operibus, ad rationem III s. per operam, ... VIII lib. et XI s.

(622) Die dominico palmarum [5], VIII hominibus qui zapaverunt in dictis vineis jardini, cum XXXII operibus, ad rationem XXXI d. pro opere,.............................. IIII lib. II s. et VIII d.

(623) Item, tribus aliis hominibus qui zapaverunt in dictis vineis

1. Le dimanche 17 mars 1286.
2. Le vendredi 22 mars 1286.
3. Le dimanche 24 mars 1286.
4. Le dimanche 31 mars 1286.
5. Le 7 avril 1286.

cum XVII operibus, ad rationem XXX d. per operam, ... XLII s. et VI d.

(624) Die veneris, XI mensis aprilis [1], IIII hominibus qui zapaverunt in dictis vineis cum XII operibus, ad rationem XXX d. per operam, ... XXX s.

(625) Item, eodem die, quatuor pueris qui collegerunt magnacocias [2] de dictis vineis, cum X operibus, ad rationem XIIII d. pro opere, ... XI s. et VIII d.

(626) Die dominico, XXII mensis aprilis [3], VIII pueris qui collegerunt magnacocias de vineis dicti jardini, cum XXVI operibus, ad rationem XII d. per operam, ... XXVI s.

(627) Die dominico, III^tio exeunt. mens. aprilis [4], VIIII pueris qui collegerunt magnacocias de dictis vineis jardini, cum XLV operibus, ad rationem XII d. per operam, ... XLV s.

(628) Die dominico, V mensis maii [5], VIII hominibus qui impalaverunt vineas et ligaverunt pro V diebus, cum XXVI operibus, ad rationem II s. per operam, ... LII s.

(629) Die dominico, XII mensis maii [6], VIII hominibus qui impalaverunt et ligaverunt vites in dictis vineis jardini, cum XXXVIIII operibus, ad rationem II s. per operam, ... III lib. et XVIII s.

Summa : XXVI lib. XVIII s. et X d.

(Fol. 57) (630) Die dominico, XVIIII mensis maii [7], VIIII hominibus qui laboraverunt ad impalandum et ligandum vineas in dicto jardino, cum XLVIII operibus, ad rationem II s. per operam, ... IIII lib. et XVI s.

(631) Item, uni pro media opera .... XII d.

1. Le 11 avril tomba un jeudi en 1286.

2. Que signifie *magnacocia* ? Mon confrère et ami, M. Léon Dorez, si versé dans la connaissance de la langue et de la littérature italiennes, a bien voulu me faire remarquer que *magnare* est, en italien, la forme populaire de *mangiare* ; notre compte fournit un autre exemple d'une influence analogue du parler populaire dans le mot *cognitella* (art. 223, 313, 335, etc.) pour *congitella*. Dans le mot *magnacocia*, le premier terme serait *magna* pour *mangia*, et le second terme *cocia*, répondant à l'italien moderne *coccia*, écorce. Ce serait un insecte rongeur d'écorce ou peut-être une plante parasite.

3. Corrigez le dimanche 21 avril 1286.

4. Le dimanche 28 avril 1286.

5. Le dimanche 5 mai 1286.

6. Le dimanche 12 mai 1286.

7. Le dimanche 19 mai 1286.

(632) Die dominico, XXVI dicti mensis maii[1] XI hominibus qui capaverunt[2] in dicto jardino pro V diebus[3] preteritis, cum XLV[4] operibus, ad rationem XXX d. pro opere,.. V lib. XII s. VI d.

(633) Die dominico, II intrant. mens. junii[5], XI hominibus qui zapaverunt in dicto jardino pro VI diebus preteritis, cum LXV operibus, ad rationem XXX d. pro opere,......................
VIII lib. XII s. et VI d.
Summa : XIX lib. et II s.

(634) Summa summarum omnium expensarum factarum in operibus jardini et quibusdam operibus palatii ascendit ad CXXIII lib. III s. et III d. prov., de quibus expense jardini fuerunt.........
CXI lib. VII s. et VIII d.

(635) Item[6], summa peccunie expense in uvis, sale, buticelis duabus et aliis neccessariis pro agresto facto pro domno papa ascendit ad......................... VI lib. II s. et IIII d.

(*A suivre.*)

1. Le dimanche 26 mai 1286.
2. Ailleurs *zapaverunt.*
3. Le ms. porte *die.* Corrigez *diebus.*
4. Le scribe avait écrit *XLXV*; il a gratté le second X. C'est bien *XLV* qu'il faut lire, car 45 *opera*, à raison de 30 deniers par *opus*, donnent la somme totale, indiquée, de 5 livres 12 sols 6 deniers.
5. Le dimanche 2 juin 1286.
6. Cf. plus haut, art. 573 à 579.

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

II. *Le roman d'Apulée était-il connu au moyen âge?*

Les lecteurs de cette revue se rappellent peut-être une courte étude qui a paru, sous ce titre, dans le *Moyen Age* de 1909 ; le but de cette étude était de montrer combien était peu vraisemblable l'hypothèse de certains philologues, qui s'efforcent de rattacher des œuvres littéraires françaises du XIIe siècle à l'histoire de *Psyché* qui est, comme chacun sait, un épisode du roman des *Métamorphoses* d'Apulée ; on y montrait qu'à cette époque le roman d'Apulée ; était très probablement inconnu en France.

Un romaniste étranger, après avoir pris connaissance de ce travail, me fit savoir que la démonstration lui semblait convaincante, que cependant l'histoire de *Psyché* avait pu arriver à la connaissance des Français du moyen-âge en dehors du roman d'Apulée.

Cette observation était juste, et, revenant aujourd'hui sur le sujet, je m'empresse de signaler une œuvre littéraire qui *aurait pu* faire connaître *Psyché* à des gens qui n'avaient pas lu les *Métamorphoses*. Il s'agit des *Mythologiarum libri III* du compilateur africain Fulgentius Planciades.

Cet écrivain a vécu à la fin du Ve et au commencement du VIe siècle de notre ère [1] ; son principal ouvrage est le recueil que nous venons de nommer, où un certain

1. Voir *Fabii Planciadis Fulgentii v. c. Opera... recensuit Rud. Helm*, Lipsiae in aedibus Teubneri, 1898, praefatio, p. v. De même, Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, 5e *Aufl.*, Leipzig. 1890, II, 1238, le fait vivre de 480 env. à 550 env.

nombre de mythes antiques sont résumés et accompagnés d'explications allégoriques, d'ordinaire absurdes. On y trouve, dans le chapitre I du livre III, sous le titre de *Fabula deae Psicae et Cupidinis*, un abrégé de l'histoire de Psyché. Comme il est dit expressément que ce résumé a été fait d'après Apulée, il est sans valeur pour la question des origines premières du conte [1] ; il est en outre peu attrayant, étant fort sec, et même très rapide, dans la seconde moitié du récit ; en outre, comme il est naturel dans un abrégé de cette sorte, tous les détails ne sont pas clairs, pour qui n'a pas lu l'original (nous en verrons une preuve plus loin). Mais, enfin, l'abrégé de Fulgentius peut donner à ceux qui le lisent et ne connaissent pas la narration d'Apulée une idée de ce qu'elle contient. Il s'agit de savoir si les gens du moyen-âge l'ont réellement lu.

Il n'y a pas à cela d'impossibilité absolue : les manuscrits de l'ouvrage de Fulgentius Planciades ne sont pas très rares [2] ; mais il y a un fait général dont il faut tenir compte : c'est le peu d'influence que semblent avoir exercée, au moyen-âge, les compilateurs dans le genre de notre auteur, ceux que les savants modernes appellent « les mythographes ». Cela se comprend assez bien : il était dans les habitudes d'esprit du moyen-âge d'avoir, pour chaque genre d'études, une source spéciale, une Bible, où l'on puisait, à laquelle on revenait sans cesse : pour la mythologie, cette Bible était Ovide. En dehors de cet auteur, on connaissait peu de chose en fait de sources latines : celles qui avaient le plus de chance d'être

1. Il contient cependant un renseignement curieux : le nom d'un écrivain grec qui aurait, lui aussi, raconté l'histoire de Psyché et qui pourrait être la source d'Apulée. Bien que les citations de Fulgentius Planciades aient une mauvaise réputation dans le monde des philologues, E. Rohde (*Der griechische Roman* 2e éd.), p. 371) accorde à ce renseignement une certaine valeur.

2. Voir la liste dans l'édit. Helm, p. 2.

consultées étaient les scholies sur les poètes classiques, Virgile, Stace, Lucain, etc., qui étaient lues dans les écoles en même temps que les textes qu'elles expliquaient[1]. Les « mythographes » ne venaient qu'en troisième lieu.

Même en dehors de ces considérations, il est certain que le récit de Fulgentius Planciades, s'il a été peut-être connu dans le monde des « clercs », s'est très peu répandu, ou plutôt ne s'est pas répandu du tout. Je dois ici insister sur ce qui a été dit dans la première note : le moyen-âge, qui aurait, à en croire quelques-uns, célébré l'Amour et Psyché sous les noms les plus divers, ne mentionne jamais ce couple, glorifié par Apulée et son abréviateur Fulgentius, sous ses noms véritables, authentiques. Cela est vrai pour tout le moyen-âge, jusqu'à la fin du xve siècle. Ainsi qu'il a été noté dans la première étude, le premier écrivain médiéval chez qui l'on trouve une connaissance certaine du roman d'Apulée est Vincent de Beauvais, au milieu du xiiie siècle environ. Mais il s'en faut que la connaissance que le savant encyclopédiste avait des *Métamorphoses* ait profité soit au roman en général, soit à l'épisode de *Psyché* en particulier : en France, en Angleterre, dans les Pays-Bas, les écrivains, même ceux qui ont un goût spécial pour ces sortes de récits, continuent à l'ignorer. On a déjà cité, dans la première étude, pour la seconde moitié du xiiie siècle, le cas de Jean de Meun ; on peut citer deux autres exemples,

1. C'est ainsi que, selon une conjecture très vraisemblable de M. Bédier (dans son édition du *Tristan* de Thomas, t. II, p. 137), c'est par une scholie de Servius sur l'Énéide que l'auteur du *Tristan* primitif a connu l'histoire de la voile blanche et noire de Thésée. C'est également par une scholie, non encore retrouvée, que l'auteur du même *Tristan* primitif a pu connaître l'histoire de Paris et d'Œnone, dont on n'a pas pu indiquer la source latine (voir W. Golther, *Tristan und Isold*, p. 22). L'histoire d'Œnone est racontée dans une scholie très succincte sur Lucain (IX, 973), citée par E. Rohde, *Der griechische Roman*, p. 120, n. 1, 2e édition ; il est possible qu'une scholie analogue, mais plus développée, ait été la source du récit du *Tristan*.

empruntés à la période finale de la littérature du moyen-âge.

Le premier est celui de John Gower (1330-1408), le contemporain bien connu de Chaucer. Son grand ouvrage, *Confessio Amantis* contient un grand nombre d'histoires d'amour, la plupart prises dans Ovide : *Psyché* brille par son absence. — Il en est de même d'un ouvrage analogue, *la Carrière de l'Amour* (*Der Minnen Loep*), du poète hollandais Dirc (Thierry) Potter (début du xve siècle), qui a également pour source principale Ovide : on ne trouve dans son œuvre ni *Psyché*, ni quelque autre épisode pris au roman d'Apulée ; et ce silence est d'autant plus curieux que Dirc Potter avait visité l'Italie et qu'il vient après Boccace, qui a connu et exploité les *Métamorphoses* [1]. — En Italie même, le roman d'Apulée et spécialement l'épisode de *Psyché* semblent avoir pénétré tardivement dans le grand public : il est significatif que les historiens de l'art ne citent aucune œuvre inspirée par ce récit, et antérieure aux célèbres fresques de Raphaël à la Farnésine [2]. La popularité du livre ne semble dater que de l'édition avec commentaire par Philippe Béroalde, en 1504 ; à partir de ce moment, tout change : aux xvie, xviie siècles, le succès du roman, dans la littérature et dans l'art, est universel et l'on peut dire que, du moins pour l'épisode de *Psyché*, il dure encore. Mais nous nous éloignons du xiie siècle.

Pour revenir à cette époque, la thèse soutenue dans la première note sur le sujet (à savoir qu'au xiie siècle et

1. Après Boccace, le Florentin Ser Giovanni (1378) a emprunté à Apulée le sujet d'une de ses nouvelles ; voir *Il Pecorone*, giorn. 23, n. 2, comp. Apulée, *Métamorph.*, X, 2-12 ; mais ce n'est pas *Psyché*. — Boccace, il est vrai, connaît *Psyché* (par Apulée, naturellement : voir *De Genealogia Deorum*, l. V, c. 22, éd. de Bâle, 1532, p. 131), mais Boccace était un véritable savant.

2. Voir Eug. Müntz, *Raphaël* (Paris, 1914, in-4°), p. 287.

au début du XIIIe, on connaissait, en France et en Angleterre, des ouvrages philosophiques d'Apulée, mais qu'on ignorait les *Métamorphoses*) a reçu une confirmation inattendue. Dans une revue américaine de philologie classique, M. Ch. H. Haskins a publié une liste d'auteurs latins, employés dans l'enseignement à la fin du XIIe siècle [1]. Entre autres ouvrages, l'auteur anonyme cite, (p. 92), *librum periarmenias Apuleii* (le Περὶ Ἑρμηνείας), par conséquent un ouvrage philosophique ; en revanche, le roman des *Métamorphoses* n'est pas nommé. Et ce n'est certes par pruderie que notre auteur a laissé de côté le roman, car sur sa liste figure — Pétrone (p. 91).

Dans ces conditions, l'imitation d'un épisode des *Métamorphoses* par des « trouveurs » français du XIIe siècle paraît de moins en moins probable ; quant à l'emploi *possible* de l'extrait de *Psyché* chez Fulgentius Planciades, nous avons dit plus haut ce qu'il faut en penser.

Avant de conclure, je voudrais présenter quelques observations nouvelles sur le roman de *Partenopeu*, déjà mentionné en quelques mots dans la première étude consacrée à la question. De tous les romans français du moyen-âge qu'on a rappelés à propos de *Psyché*, celui de *Partenopeu* est le seul qu'on puisse rapprocher naturellement du conte d'Apulée. On sait en effet que, dans les deux récits, la suite des événements est à peu près la même, jusqu'à la catastrophe, causée par la désobéissance de l'héroïne (du héros) ; seulement, dans *Partenopeu*, les rôles sont intervertis. G. Körting [2] fut le premier, à ma connaissance, à tirer de cette ressemblance

1. Ch. H. Haskins, *A List of text-books from the close of the twelfth century*, dans *Harvard Studies in classical philology*, vol. XX (1909), p. 75 et suiv. On a supposé que l'auteur de cette liste était Alexandre Neckam ; en tout cas, il a étudié à Paris.

2. *Germanistische Studien, herausgegeben von K. Bartsch*, Wien, 1875, II, 57-58.

frappante la conclusion que l'auteur de *Partenopeu* avait connu et imité le récit d'Apulée ; seulement, cette conclusion est-elle nécessaire ?

Faisons d'abord observer que Körting n'a pas tenu compte d'un élément très important de la question : la ressemblance, depuis longtemps constatée, entre l'épisode de *Psyché* et un groupe de contes populaires, qu'on a notés en Europe et en Asie ; si *Psyché* n'est pas une invention d'Apulée, mais une mise en œuvre littéraire d'un conte populaire très ancien, l'auteur du *Partenopeu* peut avoir connu, de son côté, un récit du même type, de sorte que la ressemblance des deux récits s'expliquerait sans qu'on fût obligé d'admettre entre les deux œuvres littéraires un rapport *direct*. Il est vrai que le *Partenopeu* s'écarte de ce type par l'interversion des rôles, de sorte que nous n'avons plus une héroïne, visitée nuitamment par un amant invisible, mais un héros, visité nuitamment par une invisible amante ; cependant, on peut observer : 1° que ce renversement des rôles peut avoir été l'œuvre du poète du XIIe siècle, qu'on le suppose travaillant d'après un conte oral, ou d'après une source écrite (Apulée, dans l'hypothèse de Körting et autres) ; 2° qu'il y a des contes populaires (peu nombreux, il est vrai) où les rôles sont intervertis[1], tout comme dans *Partenopeu* : on peut supposer, si l'on veut, que l'auteur du roman aura connu un récit de ce genre.

1. Voir Laura Gonzenbach, *Sicilianisch Märchen* (Leipzig, 1870), I, n° 16 : *Peppino le fils du marchand*. Dans ses remarques, R. Köhler (II, 215) cite comme analogues un conte norvégien chez Asbjörnson, que je n'ai pu vérifier (il est probable qu'il se trouve dans les notes, laissées de côté dans l'édition dont je dispose) et un conte italien du Tyrol, n° 13 de Chr. Schneller, *Märchen und Sagen aus Wälschtyool*, que je n'ai pu vérifier non plus. — Je ne mentionne que pour mémoire les récits médiévaux apparentés à *Partenopeu* (le récit norrois *Gibbon saga*, le poème moyen-haut-allemand *Friedrich von Schwaben*), qui peuvent être des copies directes du poème français, qui eut un succès européen.

En admettant qu'un conte populaire du type de *Psyché* ait été combiné par le romancier (ou par l'auteur d'un récit antérieur, plus concis et plus simple, que ce romancier aurait développé) avec une histoire de fée, analogue à celles qui ont été versifiées par Marie de France et ses imitateurs [1], on rend suffisamment compte de la genèse du *Partenopeu*, sans avoir recours à l'hypothèse d'une utilisation, soit du récit classique d'Apulée, soit de l'abrégé de Fulgentius Planciades.

Il y a cependant, il faut le reconnaître, entre le récit du *Partenopeu* et celui d'Apulée, en dehors de l'analogie générale de l'action, des ressemblances de détail qui pouvaient faire croire à une action directe du roman latin sur le roman français : dans les deux récits il est question d'un palais magnifique, où a lieu la première union mystérieuse des amants ; chez Apulée, Psyché, seule dans son palais, entend des voix, mais ne voit personne ; elle est servie par des mains invisibles ; de même, dans le roman français, il est dit (v. 995-1004, éd. Crapelet) :

> Il (*Partenopeu*) mangue a moult grant vigor,
> La faims i met bone savor ;
> Et quant d'un mès a auques pris,
> Cil est osté et autres mis ;
> Et quant on a son mès osté,
> Trestout li autre en sont porté
> Qui sont parmi la sale aval ;
> Mès il n'i voit nul senescal,
> Ne nul servant, ne nul vaslet,
> Ne seit quis oste ne quis met.

Quand on rapproche cette description du repas solitaire de Partenopeu du passage latin [2] correspondant, on est

1. *Lai de Lanval* (Marie de France, *Lais*, éd. Warnke, p. 86 et suiv.) ; *lai de Guingamor* (éd. G. Paris, *Romania*, VIII, 50), etc.

2. « et ilico vini nectarei [*pocula*] eduliumque variarum fercula copiosa, nullo serviente sed tantum spiritu quodam impulsa, submi-

tenté de croire que le romancier français a eu ce passage sous les yeux ; mais il ne faut pas oublier que le service par des mains invisibles est un trait commun dans les contes populaires du type de *Psyché* (il se trouve même dans des récits d'un autre type [1]). On retrouve, par exemple, ce détail dans un conte basque du type de *Psyché* (ou de *la Belle et la Bête*, ce qui revient au même) : le Basque qui a conté ce récit n'avait certainement pas lu Apulée [2]. Ces correspondances de détail peuvent s'expliquer naturellement par une source commune : le vieux conte, reproduit d'un côté par l'auteur latin [3] et de l'autre par le romancier français.

En somme, sans nier la *possibilité* que l'auteur de *Partenopeu* ait utilisé le récit latin, je ne crois pas que cette hypothèse soit *nécessaire*.

Quant à ce qui a été dit plus haut sur l'influence possible du récit abrégé de Fulgentius Planciades, on peut observer que, justement pour ce passage, où *Psyché* (dans le texte d'Apulée) et *Partenopeu* présentent de si remarquable analogies, l'abrégé du mythographe est particulièrement insuffisant, à tel point qu'on peut se

nistrantur » (Apul., *Metamorph.*, V, 3, éd. Van der Vliet ; description du premier repas de Psyché dans le palais merveilleux où elle a été transportée).

1. Voir Friedländer, *Darstellungen aus der Sittengeschicht Roms*, I, 541 (6e édit., Leipzig, 1888). — Le riche palais, devenu d'ordinaire « un magnifique château », se retrouve également dans les récits populaires ; voir Cosquin, *Contes popul. de Lorraine*, t. II, les remarques du n° 63.

2. « She (the heroïne) arrives at the castle and goes in, and she hears music and sounds of rejoicing everywhere, and yet she did not see anyone. She finds he chocolate ready (in the morning) and her dinner the same. ». W. Webster, *Basque Legends* (London, 1877), p. 169. — C. Pschmadt, *Die Sage von der verfolgten Hinde* (Greifswald, 1911), p. 97, a vu également qu'il ne saurait être question d'un emprunt direct de *Partenopeu* à Apulée.

3. Il faut cependant remarquer qu'Apulée a probablement imité un auteur grec, qui, lui, aura travaillé d'après un vrai conte, transmis oralement.

demander si l'auteur du roman français, supposé qu'il eût le texte de l'abréviateur sous les yeux, y eût compris grand'chose : « *puella* (dit Fulgentius Planciades, éd. R. Helm, p. 67)... *in quamdam domum auream rapitur... ibique vocibus sibi tantummodo servientibus ignoto atque mansionario utebatur coniugio... Habuit ergo vocale servitium, ventosum dominium...* » Si l'auteur du *Partenopeu* a conçu son tableau si net et si précis sans autre point de départ que ces expressions abstraites du mythographe : *vocibus... tantummodo servientibus* et *vocale servitium*, c'est qu'il était vraiment sorcier.

En somme, que l'on se représente le texte des *Métamorphoses* utilisé directement par l'auteur du *Partenopeu*, ou dans un abrégé (celui de Fulgentius Planciades), cette utilisation paraît toujours très problématique.

G. Huet.

P. S. Ce travail était déjà à l'imprimerie quand je connus la dissertation de B. Stumfall, *Das Märchen von Amor und Psyche in seinem Fortleben...* — Leipzig, 1907. In-8° (= *Münchener Beiträge*, XXXIX). L'auteur (p. 8-13) discute brièvement la question du *Partenopeu.* Lui aussi croit que l'auteur de ce poème a connu, non le récit d'Apulée, mais un conte populaire.

LETTRES CLOSES[1]

DES

PREMIERS VALOIS

C'est encore aux Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone que nous avons pu recueillir douze lettres du roi Philippe VI et cinq du roi Jean le Bon, outre deux autres lettres de ce dernier que nous avons déjà publiées[2]. Nous les ferons suivre de deux lettres de Charles, duc de Normandie et dauphin de Viennois, fils et lieutenant de Jean le Bon, de trois autres de son frère Louis, duc d'Anjou, d'une autre de Marie, fille dudit roi Jean le Bon et épouse de Robert, duc de Bar, et finalement d'une du roi Charles VI.

Dans cette collection nous mettrons nos observations et éclaircissements à la suite de chaque document, au contraire de ce que nous fîmes dans notre travail antérieur sur les *Lettres closes des derniers Capétiens directs*.

1. Les lettres qui suivent, considérées par rapport à la forme externe, sont toutes des lettres closes; mais une seule, le n° III, est une lettre close proprement dite, au sens que donnent à ce terme les diplomatistes français, c'est-à-dire une lettre débutant par la formule *De par le roy*, suivie d'une apostrophe au destinataire. Les autres appartiennent à la classe des lettres missives. Cependant, le n° VI de Philippe de Valois, le n° XXIII de Charles VI, sans formule de salutation à la fin, paraissent être des lettres de chancellerie, sans doute autrefois scellées du sceau du secret, et non des missives scellées du signet du roi.

2. *Lettres closes de Louis I d'Anjou, roi de Sicile, à Pierre, roi d'Aragon*, dans *le Moyen Age*, 2e sér., t. XVIII (juillet-décembre 1914), p. 299, et p. 300, note 1.

précédemment publié dans *le Moyen Age* [1]. Ce système permettra d'établir avec plus de précision les dates des lettres et d'expliquer plus longuement les affaires qui ont donné lieu à leur expédition.

I

Rebais, le 8 mars 1328.

Philippe VI, roi de France, écrit à Alphonse III de Catalogne et IV d'Aragon, avoir reçu les lettres adressées au feu roi Charles et à lui et avoir satisfait à ses demandes.

Original sur vélin, 18 × 8 centimètres.

Tres haut, tres cher et tres honorable cousin. Nous veismes ce que vous aviez escript par vos lettres à notre cher seigneur, monseigneur le roy Charles, dont Dieux ait l'ame, et veismes aussi ce que vous escreites a nous sus certaines besoignes les quelles nous avons delivrées en la meilleur manière que nous avons peu, si comme vous pourrez savoir par vostre cher monseigneur Raymon de Malan, et sachiez, beau cousin, que pour vous nous voudrions touz jourz faire quant que nous pourrions bonement ; si nous en escrivez fiablement toute foiz que mestier sera et nous vuillez faire assavoir le plus souvent que vous pourrez vostre estat duquel nous sommes desirranz à oir bonnes nouvelles, et nostre sachiez que au partir de ces letres nous estions, grace nostre Seigneur, en bon point. Donné a Rebez le VIII[e] jour de marz.

De par le conte de Valois, regent les roiaumes de France et de Navarre.

Observations. — Cette lettre a été expédiée 36 jours après la mort du roi Charles le Bel, mort le 31 janvier 1328, et pourtant, avant le sacre de Philippe VI à Reims, pendant le temps de sa régence. Nous croyons que le lieu de la date peut être identifié avec Rebais (Seine-et-Marne, arrond. de

1. 2[e] série, tome XIX, janvier-juin 1915.

I. — Lettre de Philippe VI, roi de France, à Alphonse IV, roi d'Aragon (1328).

Coulommiers) et non pas avec Rebets (Seine-Inférieure, arrond. de Rouen), parce qu'il est constaté que la veille, le 7 mars, Philippe VI se trouvait à Provins, à peu près à 35 kilomètres de Rebais [1]. C'est, sans aucun doute, la première lettre close envoyée par Philippe VI au souverain de Catalogne et d'Aragon.

II

Paris, le 19 avril 1329.

Philippe VI, roi de France, informe le roi Alfonse III de Catalogne et IV d'Aragon, que le Conseil du Parlement de Paris a octroyé marque ou représailles aux marchands de Montpellier et de Narbonne sur les biens des sujets de la Couronne d'Aragon et que pour éviter l'exécution il faudrait l'immédiat paiement de la somme que feu le roi Jacques devait aux dits marchands.

Original sur vélin, 32 × 12 centimètres.

Tres chiers et amé cousin. Nous avons receu voz lettres à nous presentées par Bernart Servian, vostre message bon et diligent, contenanz que, comme les marcheanz de Montpeslier et de Narbone, nos subjez, deissent et maintenissent que Roy en Jaques, votre feu père, dont Diex ait l'ame, fust tenuz as diz marcheanz, ou temps que il vivoit, en une grant quantité de monnoye pour certaine et juste cause, que il nous pleust de vous donner respit et dilacions de temps à paier la dicte debte, à la quelle paier vous estes tenuz tant comme fil et hoir de votre dit père. Savoir vous faisons que volentiers et bonnement le feissons se nous peussons, nostre honeur et justice gardées, à la quelle justice faire et garder nous sommes tenuz, si comme vous savez. Et pour ce que les diz marcheanz ont par lonc temps pourseu nostre Court en soi complaignant de vous et nous ne leur poons

1. Jules Viard, *Itinéraire de Philippe de Valois*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1913, p. 88.

ne ne devons faillir de justice, nostre bon Conseil du parlement de Paris a octroié marque aus diz marcheanz, noz subjez, contre les biens de voz subgiez. De la quelle marque nous ne voudrons pas ne ne voulons que il usent ne puissent user se vous leur faites satisfacion de la dicte debte. Et en ce et en toutes autres choses ferons pour vous tout ce que nous pourrons. Et si vous prions que vous leur faites tel paiement ou donnez tel seurté et en tel manière que il se tiennent ou doivent tenir pour paiez, à tel fin que nous puissons estre hors de leur clamours et que vostre honneur y soit gardée, et se vous le faites nous vous en saurons bon gré. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Paris le XIX[e] jour d'avril.

Observations. — Il est presque certain que cette lettre appartient à l'année 1329 ; car elle parle de Jacques II comme décédé récemment et, selon l'*Itinéraire* de M. Viard, le roi se trouvait à Paris le 23 avril de ladite année, et le dernier séjour connu de ce roi, avant cette date, est du 15 avril à Poissy. Si on n'admet pas cette date, alors le document ne peut appartenir qu'à l'an 1334, puisque le 19 avril de cette année-là Philippe était à Paris. On sait que le roi Alfonse, fils de Jacques, mourut en 1336.

III

Saint-Germain-de-Navarre, le 12 août 1331.

Philippe VI, roi de France, écrit à Raymond de Melan, ambassadeur du roi Alfonse en France, au sujet de l'affaire de Roger de Comminges.

Original sur vélin, 22×11 centimètres.

De part le roy de France.

Raymon de Melan, Nous avons receu vos lettres et celles du roy d'Arragon notre tres cher et tres amé cousin, et de l'enfant don Pierre, son frère, nostre cher

cousin, les quelles vous nous avez envoiées par le porteur de cestes, vostre clerc et escuier, et avons bien veu ce qui estoit contenu en icelles. Si vous faisons assavoir que, quant à ce qui touche Rogier de Comminges, nous, par l'onneur et amour du dit roy notre cousin, pour qui nous voudrions touz jours faire ce que nous pourrions bonnement, nous avons mandé a nostre seneschal de Tholouse qu'il se enforme et sache tost et diligenment de la certaineté du fait et de la cause de ceste besoigne et le nous rescrive et que entredeux il face souffrir le dit Rogier et ses aidanz et tenir la chose en tel estat, et sus ce et les autres touchanz le voiage de Grenate faisons au dit roy response par nos lettres et à l'enfant don Pierre aussi ; si leur vuillez escrire qui il nous facent bien tost assavoir toute leur entente et la certaineté sus la dite besoigne, à la quelle il nous semble qu'il aient bonne affection parmi ce quil nous ont escript. Donné a Saint Germain près d'Évreux, le XII[e] jour d'aoust.

Observations. — Cette lettre est datée de Saint-Germain près d'Évreux. Il s'agit de Saint-Germain-de-Navarre, ancienne commune réunie à Évreux, désignée au moyen-âge sous les noms de Saint-Germain-des-Près, Saint-Germain-jouxte-Évreux, Saint-Germain-lez-Évreux. (Voir Marquis de Blosseville, *Dict. topograph. du département de l'Eure*, p. 194.) A la même date le roi Philippe envoya une seconde lettre à Raimond de Melan, que nous avons publiée dans notre travail *Negociacions diplomatiques d'Alfons III de Catalunya-Aragó ab el Rey de França per la croada contra Granada* (Anuari del Institut d'estudis Catalans, 1908). Voir l'appendice, n° XXVI.

Le Roger de Comminges cité dans la lettre est sûrement le fils d'Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, que l'on rencontre à partir de 1296, dans de fréquents démêlés et querelles avec le souverain de la Catalogne. Consulter Baudon de Mony, *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne*.

IV

Longpont-lés-Montlhéry, le 24 janvier 1331.

Philippe VI, roi de France, prie Alfonse III de Catalogne et IV d'Aragon, de lui accorder un nouveau délai pour la croisade contre les Maures de Grenade.

Original sur vélin, 28,05 × 10,05 centimètres ; neuf lignes d'écriture, sans adresse au dos ; très bon état de conservation.

Tres cher et tres amé et honnorable cousin. Nous vous feismes assavoir par notre amé et feal chevalier et le vostre, Raymon de Malhan, que juques à cest prochain mi fevrier vous vous retardessez de donner gages pour cause de votre voiage de Granate, pour ce que dedanz celui temps nous cuidons savoir la certaineté d'avoir paiz ou guerre en Gascoingne et en ceste manière le vous fist le dit Raymon assavoir, si come il nous a dit. Et pour ce, très cher cousin, que encores ne sommes nous certains de paiz ou de guerre de la quelle chose nous pensons avoir assez briement le certain, nous vous prions que juques à la mi aoust procheine vous vuillez metre en delay à donner les diz gages pour le profit de vostre dit voiage, car, ou cas ou nous ne aurons guerre, vous aurez grant aide de notre royaume de genz et d'autres choses, et pour ce nous avons retenu par deca juques a la huictiève de la Chandeleur prochaine nostre devant dit chevalier et le vostré, si le vuillez avoir pour excuse de sa dite demeure, et si tost que nous serons certains de paiz ou de guerre, nous le vous ferons assavoir. Donné à Lonc Pont delez Montlerhy le XXIIII jour de janvier.

Observations. — Pour comprendre cette lettre, consulter encore notre Mémoire *Negociacions diplomatiques d'Alfons III de Catalunya-Aragó ab el Rey de França per la croada contra Granada*, document nº XI. Consulter aussi Viard, *Itinéraire de Philippe de Valois*, an 1331. Philippe VI ne parlait

peut-être pas en cette occasion avec une parfaite sincérité. C'est en 1329 qu'il avait fait des préparatifs de guerre contre le roi d'Angleterre ; mais, en janvier 1331, Édouard ayant déjà rendu l'hommage pour le duché d'Aquitaine, la situation n'était pas menaçante.

V

Sans date.

Philippe VI écrit au Saint-Père, pour lui demander de concéder à nouveau au roi d'Aragon, pour trois ans, la dîme et les indulgences dans ses États, à commencer à la fête de Noël prochaine, sans lui compter le temps déjà écoulé, puisque la croisade contre Grenade a été retardée à sa requête.

Copie sur vélin, 28,05 × 14,05 centimètres ; dix-huit lignes et quart d'écriture.

Tres Saint Père. Comme pour cause du voiage de Grenate, lequel nostre tres cher cousin le roy d'Arragon a empris à faire, vous aiez octroié juques à trois ans, si comme nous avons entendu, le disième en tout son royaume et certainnes indulgences et autres graces pour li et pour touz ceus qui le dit voiage feront et à nostre requeste il ait aloingné juques à ores le dit voiage, et encores l'avons nous prié qu'il le vueille aloingner pour le profit de la besoingne juques au prochain Noel, et pensons bien qu'il le doie faire pour pluseurs causes que escriptes li avons, toutes pour le profit du dit voiage, nous vous prions, très saint Père, tant à certes et de cuer comme plus povons que a nostre devant dit cousin vous vueillez octroier le dit disième par trois ans à commencier au dit Noel qui sera prochainement, senz li riens compter ne rabattre de ce qu'il aura receu par vertu de vostre premier octroy de tout le temps passé juques à donc, car, très saint Père, combien que le dit voiage soit retardé et à nostre requeste, neantmoins nostre dit cousin

a fait granz mises et granz despenz pour raison d'icelui voiage, et li convendra encores à faire entre cy et le dit Noel. Et vous plaise à tenir en suspenz juques alors les dictes indulgences et graces faites et à faire, et escrire par voz lettres a nostre dit cousin que le dit voiage vueille deslaier juques au terme dessus dit, selon ce que nous l'en avons requis par noz lettres. Encores, tres saint Père, vous prions nous tant cherement comme nous povons que, se li cuens de Juilliers et Jehan de Henaut, chevaliers, et autres de nostre roiaume voloient faire le dit voiage avant le terme dessus dit et venoient par devers vous ou envoiassent pour demander indulgences ou autres graces, plaise vous à les enduire à ce qu'il se vueillent deporter du dit voiage juques au terme dessus dit, et juques à donc ne vueillez encliner à leur faire ne octroier indulgences ne autres graces qu'il vous requièrent pour cause du dit voiage, et, se aucunes leur en aviez ja octroiées ou à aucun de eus, vueillez les tenir en suspenz juques au terme dessus dit. Car sachez, tres saint Père, que nous cuidons de certain que le dit delay est et sera profitable au dit voiage, et d'autre part, combien que noz genz et les genz du roy d'Engleterre soient à accort des choses dont debat estoit entre nous et le dit roy d'Engleterre, nous ne savons encores ne povons savoir s'il tenront et accompliront les choses accordées et promises, car autre foiz en ont il failli, si ne savons à quoi nous en tenir de certain, si que, ou cas que guerre nous convendroit avoir, nous ne souffrerions pas voulenters que les genz de nostre royaume alassent hors pour quelque cause que ce fust. Tres saint Père, les choses dessus dictes nous avons si à cuer comme plus povons, si les vueillez mettre à effet selon nostre prière dessus dicte. Notre Seigneur, etc.

Observations. — Cette lettre sans signature et sans date, et qui, à cause de l'*etc.* qui remplace le salut final ne paraît

pas être originale, appartient sûrement à Philippe VI et à l'année 1330 ou 1331 ; et, partant, elle est adressée au pape Jean XXII. Comme nous avons expliqué dans les *Negociacions diplomatiques per la croada contra Granada*, p. 11, c'est en août 1329, que le roi Alfonse commença à solliciter du pape la dîme pour trois ans au moins, et la concession n'arriva qu'après janvier 1330. En avril 1330, Urrea en revenant de la Cour de France informait déjà le roi Alfonse de la demande de Philippe de Valois de différer la croisade. A la page 35 nous avons encore expliqué la conférence entre l'ambassadeur Melan et le roi de France, le premier mars 1331, à Saint-Germain-en-Laye dans laquelle le roi exprima à Melan son vif désir de retarder la croisade jusqu'à la fête de Noël. Par conséquent, nous pensons que la date de cette lettre au pape est postérieure à la dite conférence.

VI

Saint-Germain-en-Laye, le 10 février 1331.

Philippe VI demande à Jean Semeriz, chevalier du roi Alfonse III, des nouvelles des préparatifs faits pour la croisade contre les Maures de Grenade.

Original sur vélin, 29 × 7 centimètres ; six lignes d'écriture.

Ph., par la grace de Dieu rois de France, à nostre cher et amé, don Jehan Semeriz chevalier et bannier de nostre tres cher et tres amé cousin, le roy d'Arragon, salut et bonne amour. Nous vous prions que vous nous signifiez le plus briement que vous pourrez en quel point est la besoigne du voiage de Grenade et, pour ce que nous pensons mieuz avoir à faire en Gascoingne que autrement, nous vous prions que juques a tant que sus ce vous aiez certainnes nouvelles de nous, vous ne y prenez le dit voiage de Grenade ne nul autre que se nous avons à faire de vous par nostre guerre nous ne vous puissons prestement avoir toutes foiz que nous vous manderons,

car ou cas où nous aurons à faire nous aurons molt chière vostre compaignie. Donnée à Saint Germain en laye le Xe jour de fevrier.

Observations. — Cette lettre appartient à l'année 1331. Dans l'*Itinéraire de Philippe VI*, de M. Viard, on trouve effectivement le roi à Saint-Germain le 9 février de cette année-là. D'autre part, nous avons raconté dans *Negociacions diplomatiques d'Alfons III*, comment Philippe a demandé à Alfonse, par lettre de 22 mai 1331, de laisser demeurer à la cour de France le messager Semeriz et le prince Pierre, frère du roi d'Aragon, jusqu'au jour ou arriveraient les envoyés du souverain anglais.

VII

Saint-Germain-en-Laye, le 17 mars 1332.

Philippe VI écrit au roi Alfonse III de Catalogne-Aragon qu'il espère qu'il n'acceptera pas l'alliance que lui a proposée le roi d'Angleterre contre la France.

Original sur vélin, 32×13 centimètres ; huit lignes d'écriture ; sans adresse au dos.

Tres chers et tres amez cousins. Nous avons entendu que le roy angleys, notre enemi, a envoié par devers vous pour querre aliances contre nous, quar il a failli en molt de lieux, si en cui de recourrer a vous, et nous tenons pour certain le contraire, quar vous nous estes si prochains et sommes nous et vous si conjoinz par lignaige et par mariaige que li uns ne doit faillir à l'autre et de ce se essaièrent bien nos enemis envers nostre cousin votre père qui si porta tres loiaulment et fermement ne onques n'en vost oir parole. Si vous prions, biau cousin, que l'amour et l'aliance qui est entre nous et vous vuilliez continuer et garder et au contraire ne vuilliez oir ne recevoir noz enemis ne autre de par eux,

les quiex nous savons bien qu'il promettent par tout si largement et si grans choses que nullement ne les pourroient acomplir. Biau cousin, si ne vuilliez adjouster foy à eux mes vous touzours porter si entierement que nous et vous et les nostres soions et demourons touz uns si comme nous entendons que nous soions. Tres cher et tres amé cousin, notre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript à Saint Germain en laye le XVIIe jour de mars.

OBSERVATIONS. — Philippe de Valois se trouvait effectivement à Saint-Germain le 17 mars 1332, selon l'*Itinéraire* de M. Viard. Mais il y était aussi le même jour des années 1340, 1341 et 1343 ; et on ignore où il a passé le 17 mars des années 1330, 1334 et 1338. Nous croyons que cette lettre est du roi Philippe et adressée au roi Alfonse III de Catalogne-Aragon, parce qu'elle parle d'une proposition d'alliance faite par le roi d'Angleterre au roi d'Aragon et des instances du souverain français à Alfonse pour repousser pareille alliance, lui rappelant que son père repoussa en un autre temps semblable proposition. Il est certain que le roi Jacques II, père d'Alfonse III, avait reçu du roi Édouard des propositions d'alliance et de ligue, lesquelles ne furent jamais acceptées. Nous avons une lettre de Charles, comte de Valois, datée de Verneuil-sur-Marne le 23 janvier, dans laquelle il est question de ce fait comme récent ; cette lettre appartient très probablement à l'année 1324 ou 1325.

C'est en 1336 que le roi d'Angleterre se préparant à la guerre contre la France, se disposa à contracter des alliances nouvelles.

On doit avertir que l'écriture de cette lettre de Philippe est une gothique parfaite, très finement dessinée et plus semblable à celle qui était en usage à la fin du XIVe siècle.

VIII

Chartres, le 9 octobre 1335.

Philippe de Valois écrit au roi Alfonse III de Catalogne-Aragon pour s'offrir à négocier la paix avec les Génois et le prie

d'envoyer des ambassadeurs à Avignon à Noël prochain pour traiter de l'accord avec ses ambassadeurs, ceux du roi de Majorque et ceux de Gênes.

Original sur vélin, 29 × 13 centimètres; 14 lignes d'écriture.

A nostre tres cher et tres amé cousin le roy d'Arragon [1].

Tres cher et tres amé cousin. Comme pour le grant desir que nous avons de mettre bonne pes et bon accort par toute crestianté à nostre pouvoir avec l'aide nostre Seigneur Jhesu Crist et especiaument entre vous et nostre amé et feal le roy de Maillorgues et les Jannois, pour le grant profit et avancement du saint passage d'Oultremer et pour la bonne affection que nous avons et devons avoir à vous et pour eschiver les granz maulz et inconvenienz et damages qui pourront ensuivre du descort qui est entre vous et les diz Jannois, dont le dit saint passage pourroit estre empeschez, que ja n'aviegne, nous vous aions autres foiz escript et nous soions entremis de mettre bon accort entre vous et les diz Jannois, et la besoigne ne ait encores pris tel fin comme nous voudrions et desierrons, dont y nous desplaise, pour l'amor de vous et du bien de pes, nous vous prions tres affectueusement, beau cousin, que pour l'amour de Dieu et de nous et du grant avancement du dit saint passage, lequel nous avons empris à faire à l'aide de Dieu, et qui est la besoigne de touz bons crestians, vous voillez envoier à Avignon à Noel prochain certains messages de voz genz souffisament instruiz et fondez pour vous de entendre et traictier du dit accort avec certains de noz genz que nous avons ja ordené de envoier pour ce à Avignon au dit Noel. Et, beau cousin, autres foiz ont esté noz genz et certains messages des diz Jannois à Avignon pour ceste cause,

1. Adresse sur la simple queue de parchemin découpée au bas de la lettre.

mes il n'en fu riens fait, quar voz genz n'y furent mie. Lors si vous prions que sans nulle faute vous y envoiez audit terme de Noel, et nous escrivons en ceste meismes manère a nostre dit cousin le roy de Maillorgues et auss aus diz Jannois. Se vous voulez aucune chose par deca nous le ferons moult volentiers. Jhesu Crist par sa grace vous ait en sa saincte garde. Donné a Chartres le IX[e] jour d'octobre.

Observations. — Cette lettre parle de la croisade d'Outremer projetée par Philippe de Valois, en 1335, comme d'une chose prochaine. Au mois de février de l'année suivante, il se présenta à Benoît XII, à Avignon, et le pape lui accorda les décimes, le roi ayant promis de prendre incessamment la mer. La lettre mentionne aussi les désaccords entre le roi d'Aragon, Jacques de Majorque et les Génois. En effet, en ce temps, on se préoccupa d'arranger ces différents, et les Catalans Ferrer de Canet et Francesch Santcliment, et les génois R. D'Oria et Galeoto Spinola furent envoyés à Avignon pour conclure un accord.

L'*Itinéraire* de M. Viard indique la présence du roi Philippe à Chartres pendant les dix premiers jours d'octobre de 1335.

M. Lecoy de la Marche (*Les relations politiques de la France avec le Royaume de Majorque*, t. II, p. 26) se trompe quand il affirme que le nouveau roi d'Aragon, Pierre le Cérémonieux, se trouvait à Montpellier avec le roi de Majorque au moment du passage de Philippe de Valois, qui était allé à Avignon saluer le pape Benoît. Philippe VI a demeuré à Montpellier du 14 au 20 février 1336, lorsque Pierre III se trouvait en Aragon.

IX

Paucourt, le 9 juillet 1341.

Philippe de Valois informe Pierre III, roi de Catalogne-Aragon, qu'il a reçu son ambassadeur Ferrer de Canet, avec la demande de saisie des terres que Jacques de Majorque avait pour le souverain français et lui promet de résoudre promptement la

question du comté de Comminges à l'instance de son frère le comte d'Urgell.

Original sur très fin vélin, déchiré, avec quelques trous, 28 × 23 centimètres ; 25 lignes d'écriture.

Cette lettre a été publiée par M. Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, t. II, p. 307, nº 66, d'après une copie du registre JJ 270 des Archives Nationales. L'original, aux Archives de la Couronne d'Aragon, offre quelques petites variantes comme *Maillorgues* au lieu de *Malorgues*, *depuis* au lieu de *depux*, *Comminges* au lieu de *Comenges*, *volenté* au lieu de *voulenté*, *consell* au lieu de *conseil*, *feissent* au lieu de *faissent*, *sanc* au lieu de *sanch*, *jullet* au lieu de *joullet*, *receusmes* au lieu de *receumes*, etc.

Nous n'avons pas retrouvé aux Archives de Barcelone les originaux des lettres closes de Philippe VI au roi d'Aragon, datées de Chantoceau le 6 juillet 1341, et de Vincennes le 14 août de la même année, publiées aussi par M. Lecoy de la Marche d'après des copies des Archives nationales à Paris.

X

Paris, le 17 août 1341.

Philippe de Valois écrit au roi Pierre III que, pour satisfaire à sa demande, il a chargé l'évêque de Beauvais, lieutenant en Languedoc, d'arranger la querelle du frère dudit souverain catalan avec le comte de Foix et que sur l'affaire du roi de Majorque il est prêt à se conformer aux indications que lui ont données ses messagers.

Original sur vélin, 32 × 12 centimètres ; 13 lignes d'écriture ; sans adresse au dos.

Beau cousin, vos genz ont esté par devers nous et tout ce que de par vous nous ont requis sus le fait des marques, nous avons ottroié gracieusement tout en la manière que requis nous en ont, car tousjours voudrions nous faire pour vous tout ce que nous porrions bonne-

ment. Sus la besoigne de votre frère, le conte de Foix et Loys de Poitiers, aux quiex nous aviens commis à mettre en notre main la dicte conté sont departis, elle n'a peu encores estre mise en notre main : si avons commis depuis ceste chose à l'évesque de Beauvais, notre lieutenant es parties de la langue doc, et ferons que par amour ou autrement la dicte conté sera en notre main briefment, et ce fait, sus le debat qui en est entre votre frère et l'autre partie, nous ferons si bon et brief droit que vous et li vous en deverez tenir apaiez et ce avons nous respondu a vos dictes gens. Et, beau cousin, vous povez bien veoir que autre chose nous n'en povons faire par raison puis que la besoigne touche partie et vraiment, se autre chose en peussions faire à pleisir de vous, nous le feissions voulentiers. Et quant est de la besoigne du roy de Maillorques vos dictes gens nous ont parlé mout deguiseement. Et non contrestant leurs paroles nous leur avons fait respondre pour l'onneur de vous que, se il voloient requerre que nous ostissiens nostre main comme à seigneur, nous l'osteriens et si ne fu onques notre entente que notre main feust mise en chose qui soit tenue de vous. Et des autres requestes du dit Roy, vos gens vous diront ce que respondu leur avons et nos messages les quiex nous entendons briefment à envoier par devers vous. Escript à Paris le XVIIe jour d'aoust.

Observations. — Le passage de cette lettre se référant au roi de Majorque a été publié par M. Lecoy de la Marche, *ouvrage cité*, t. II, p. 310, nº 68, d'après le registre JJ 270 des Archives Nationales à Paris. Elle appartient sans aucun doute à l'année 1341, parce qu'elle mentionne Jean de Marigny, évêque de Beauvais, comme lieutenant en Languedoc, et Louis de Poitiers, comte de Valentinois. Voir Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, livre XXX, cap. 71 à 75. D'autre part, dans l'*Itinéraire* de M. Viard on trouve le roi Philippe à Vincennes et à Paris pendant tout le mois d'août de 1341.

Cette lettre est en étroite relation avec la précédente, n° IX ; le frère du roi Pierre cité ici est le même que le comte d'Urgell nommé au n° IX.

XI

Ploërmel, le 26 janvier 1343.

Philippe de Valois informe le roi Pierre le Cérémonieux de l'invasion de la Bretagne par les Anglais et de la trève conclue pour trois ans avec le roi d'Angleterre. Il promet, en outre, au souverain catalan de ne prêter aucun secours à Jacques de Majorque et lui annonce le prochain envoi d'Yves de Montigny comme messager spécial.

Original sur vélin, 28 × 16 centimètres ; 20 lignes d'écriture ; sans adresse au dos.

Tres cher et amé cousin. Nous avons molt grant desir de savoir votre bon estat. Si vous prions cherement que souvent par tous les messages venanz par deca vous le nous veullez faire savoir, quar nous sommes molt liez toutefoiz que nous en avons bonnes nouvelles ; du nostre que nous savons que vous ouez volenter bon, veullez savoir que nous estienz en bon point quant ce fu escript, merci Dieu, qui ce vous veulle octroier. Tres cher cousin, pour ce que savons que vous seriez liez du bon portement et estat de nos besoignes et de nostre royaume, savoir vous faisons que le roy d'Engleterre estoit descenduz en Bretaigne, si sommes venuz pour li contrester le plus tost que nous avons peu, et si, comme nous sommes venuz en li approchant, ses genz qui avoient prises aucunes villes en pays de Bretaigne, emsi comme il nous sentoient venir, se sont partiz et retraiz et, merci Dieu, il s'en est partiz à nostre honneur sanz riens conquester du nostre et avons trives ensemble de la Sant Michel prochaine venent en trois anz. Et, pour traiter des discensions d'entre nous et li, devons nous en li

envoier devers le saint Père lequel est ben nostre ami, si comme vous povez savoir. Tres cher cousin. nous aurions molt grant joie que les affaires d'entre vous et nostre cousin le roy de Maillorques eussent prins bonne fin à vostre honneur et profit, et soiez certains que pour ce que nostre tres chère et amée cousine, la royne d'Aragon, vostre compaigne, s'est par pluseurs foiz loée à nous du bien, de l'amor, de la courtoisie et bonne compaignie que vous li portez et pour consideration de nostre tres cher et feal cousin le roy de Navarre et de vous, nous ne entendons nostre dit cousin le roy de Mallorques aider ne conforter contre vous, mesmement ou cas que vous ne li vouldriez porter damage en la terre et fiez dont il est nostre homme. Et pour consideration de nous, de nostre dit cousin de Navarre et de nostre cousine vostre fame, pluseurs genz d'armes de nostre royaume qui vouloient aler en son aide s'en sont delaissiez. Tres cher cousin, nous vous prions que nostre tres chère cousine, votre compaigne dessus dicte, vous veullez amer et tenir chère, quar par ce vous acquerrez l'amour de nostre Seigneur, de nous et de tous autres voz amis et les siens. Tres cher cousin, nous entendons envoier briement devers vous nostre amé et feal chevalier et mestre de nostre hostel, Yvon de Montignyer, qui sus toutes les choses dessus dictes vous parlera plus plainement de par nous. S'aucune chose vous plest que faire puissons, faciez le nous savoir fiablement et nous le ferons moult volenters et de cuer. Tres cher cousin, le Saint Esperit vous ait en sa garde. Donné au Plermel en Bretaigne le XXVI jour de janvier.

Observations. — Cette lettre est évidemment de l'an 1343. La seule fois qu'on trouve Philippe de Valois à Ploërmel, selon l'*Itinéraire* de M. Viard, c'est en janvier 1343. La trêve des souverains français et anglais citée dans la lettre fut conclue en 1343. Les différends entre les rois d'Aragon et Majorque

étant très vifs en 1342 et 1343, Philippe n'aurait osé parler de Jacques de Majorque en lui donnant le nom de roi, si cette lettre eût été écrite après l'annexion des états de Jacques à la couronne d'Aragon.

Enfin, Philippe VI parle de Marie de Navarre (fille de Philippe d'Évreux), première femme du roi Pierre d'Aragon, mariée en 1338 et morte en 1347.

XII

Becoiseau, le 7 mai 1349.

Philippe VI écrit au roi Pierre le Cérémonieux peu de jours après avoir obtenu la cession de Montpellier de Jacques de Majorque et quand ce dernier commençait à préparer une expédition aux îles Baléares pour reconquérir la couronne, en lui demandant d'éviter la guerre et d'établir une paix définitive.

Original sur vélin, 28 × 11 centimètres; 7 lignes d'écriture; restes du sceau de cire rouge appliqué sur la fermeture.

Excellentissimo ac magnifico principi P., Dei gracia regi Arragonum, consanguineo nostro carissimo [1].

Excellentissimo ac magnifico principi P., Dei gracia regi Arragonum, consanguineo nostro carissimo, Ph. eadem gracia rex Francorum, salutem et votiv. successuum felicia incrementa. Cum diebus istis guerra et discordia, proh dolor! vigeant inter vos et carissimum consanguineum nostrum Majoricarum, propter quod mala quamplurima possunt inde sequi terreque et subditi vestri dampna non modica utique paciantur, de quo dolemus et multum insidit cordi nostro, vestram excellentiam totis cordis affectibus deprecamur quatenus ad tollendum dictarum guerrarum discrimina et ad bonam concordiam habendam et pacem inter vos reformandam velitis contemplacione nostri et consideratione precum nostrarum

1. Adresse sur la simple queue de parchemin découpée au bas de la lettre.

condescendere favorabiliter et benigne, tantum super hoc facientes ut veraciter appareat quod dicte nostre preces ad hoc perfuerint et inde vestre celsitudini regraciari teneamur. Datum apud Becoysel die VII maii.

Observations. — Cette lettre fut écrite après le procès de Jacques de Majorque et l'annexion violente des îles Baléares et du Roussillon à la couronne d'Aragon, car Philippe de Valois n'ose donner à Jacques le titre de roi de Majorque et se contente de le désigner comme « notre cousin de Majorque ». Cependant elle est bien postérieure à l'an 1343. Jacques de Majorque vendit la seigneurie de Montpellier au roi de France le 18 avril 1349 et il partit avec une armée pour les îles, trouvant la défaite et une mort tragique à la bataille de Lluchmajor, le 25 août suivant.

Dans l'*Itinéraire* de M. Viard on trouve le roi Philippe à Becoiseau (Seine-et-Marne, arrond. de Coulommiers, commune de Mortcerf), le 1er mai 1349 ; le 6, à l'abbaye de Jouy, à quelques kilomètres de Becoiseau et de Marolles, par où il a passé le 9. Il est donc possible que le 7 mai Philippe ait été à Becoiseau-en-Brie.

Dans les autres années, à partir de 1336 (date du commencement du règne de Pierre le Cérémonieux), jusqu'en 1350, jamais on ne trouve le roi de France, au mois de mai, dans le pays de Brie.

XIII

Paris, le 12 mars 1351.

Le roi Jean le Bon écrit au roi Pierre III de Catalogne-Aragon, en lui donnant déjà le titre de roi de Majorque et en lui demandant de prendre des dispositions rigoureuses pour éviter que ses sujets et officiers ne continuent à causer des dommages aux marchands de Narbonne et de Montpellier.

Original sur vélin, 31 × 13 centimètres ; sans adresse au dos.

Excellenti et magnifico principi Petro, Dei gracia regi Aragonum et Majoricarum illustri, consanguineo nostro

carissimo, Johannes, eadem gracia Francorum rex, salutem et prosperos semper ad vota successus. Cum dilecti et fideles regnicole et subditi nostri Narbone et Montispessulani frequenter ad regna vestra et alia loca quamplurima vestre dicioni subjecta tam per terram quam per mare pro mercaturis et aliis suis agendis habeant se transfferre, serenitatem vestram, de qua plene confidimus, attentis consanguinitatis dilectionisque et federum nexibus quibus invicem jungimur, rogamus attente quatenus amore nostri predictos et alios omnes et singulos nostros regnicolas et subditos recommendatos habentes precipere et mandare dignemini omnibus vestris justiciariis, patronis nautis, officialibus et subditis aliis omnibus de quibus fueritis requisiti quatenus predictis nostris regnicolis et subditis aliquas oppressiones, injurias seu molestias, dampna vel gravamina in personis, mercaturis aut bonis eorum non inferant seu intferri faciant aut permittant sed eosdem graciose recipiant et pertractent eosdemque franchisiis et libertatibus, quas ab olim in locis vobis subditis habere consueverint, pacifice gaudere et uti faciant et permittant, tantum exinde facientes, si placet, quod nobis non inmerito debeat esse gratum. Scriptum Parisius XII. die marcii.

Blanchet.

Observations. — Cette lettre est des premiers temps du règne de Jean le Bon, bien antérieure à sa captivité en Angleterre, et en relation avec les faits dont parle Vaissette dans l'*Histoire générale de Languedoc* (liv. XXXI, cap. 44). Il existe aux Archives de la Couronne d'Aragon une autre lettre du roi Jean au roi Pierre le Cérémonieux, aussi de l'année 1351, dont nous n'avons pu copier que le fragment suivant : « Super complendis quibusdam tractatibus vobiscum et cum vestro consilio per dilectum et fidelem consiliarium nostrum Raymundum de Salgues, decanum Parisiensem, per carissimum dominum et progenitorem nostrum dudum ad vestram

celsitudinem... destinatum, nuper ad eam misimus dilectos et fideles consiliarios nostros dictum Raymundum ac magistrum Guillelmum Durandi, canonicum Parisiensem, Arnaldum de Rocafolio et Robertum Bailladait, qui, mediante dilecto et fideli consiliario nostro Johanne de Levis, marescallo Mirapiscis, alios certos tractatus vobiscum et nonnullis vestris consilium viva voce dictorum nunciorum et per scripturam consiliariorum habuerunt, de quibus tractatibus nos et nostrum continentem eosdem plene atque particulariter sumus informati. Ipsos autem tractatus, consideracione nexus sanguinis et amoris quibus invicem conjungimur, et ut inter vos et nos pacis et unitatis federa forcius solidentur sub certis modificationibus... » Cette lettre nous fait savoir que R. de Salgues, doyen de Paris, fut envoyé deux fois comme ambassadeur au roi Pierre, et que la préoccupation du roi Jean était en réalité, comme l'affirme Vaissette, de détourner le souverain catalan de l'alliance avec l'Angleterre. Sur le secrétaire Blanchet, qui a signé cette lettre, voir ce que nous disons au n° XVIII.

XIV

Paris, le 30 novembre 1354.

Le roi Jean prie le roi Pierre le Cérémonieux de ne plus laisser frapper, à Perpignan, de monnaies d'or et d'argent, contrefaites de celles du roi de France.

Original sur vélin, de 30 × 14 centimètres.

Serenissimo principi Petro, Dei gratia regi Arragonum et Majoricarum illustri, consanguineo nostro carissimo. Johannes, eadem gracia Francorum rex, salutem cum felicibus et prosperis successivum [1] incrementis. Ad nostrum nuper, non sine grandi cordis admiracione, devenit noticiam (*sic*) quod in villa vestra de Parpigneyo quibusdamque aliis villis vestris de Cathalonia gentes vestre florenos ad scutum aliasque monetas nigras et albas sub

1. Successivum *sic. Corrigez* successuum.

specie nostrarum que in monetis nostris ad presens cuduntur, de novo cudi fecerunt et faciunt, in quibus quidem predictis florenis ad scutum sic per gentes vestras cusis nostre nomen et forma regie majestatis omniaque et singula in scutis nostris inscripta sine differencia qualibet inscribuntur, suntque tam ipsi floreni quam alie predicte monete que per gentes vestras fiunt nostris ita similes et conformes in omnibus quod distingui non possent aliqualiter vel discerni, que pro certo de vestri consciencia non credimus emanasse. Cum igitur hec dictis vestris gentibus et aliis quibuslibet sint penitus illicita nec alibi facta fuerint alias fieri quod nequiverint neque possint sine nostre regie majestatis non modica lesione, in nostrumque et rei publice dampnum et prejudicium magnum cedant, nos qui firmiter tenemus vos, qui tanto nobis consanguinitatis et federis multiplicis astringimini vinculo, nonquam velle talia per gentes vestras in nostri tam grande dampnum attemptari, serenitatem vestram nobis carissimam quantum attente possumus requirimus et rogamus quatinus gentibus vestris supradictis expresse precipere et cum effectu facere quod a premissis desistant totaliter ad statumque pristinum et debitum hucusque facta reducant indilate necnon ipsos de hiis taliter punire, quod cedere debeat ceteris in exemplum serenitas vestra velit, sic quod nobis non inmerito debeat esse gratum, vestram nobis intentionem super hiis per latorem presencium rescribentes. Datum Parisius XXX^a die novembris.

Blanchet.

Observations. — Le fait blâmable de contrefaire la monnaie de pays étrangers est assez fréquent parmi les souverains et seigneurs du moyen âge. Quant à Pierre le Cérémonieux, M. Botet y Sisó (*Les Monedes Catalanes*, II, p. 140) a découvert une lettre de 1352, au directeur de l'atelier monétaire de

Perpignan, lui ordonnant l'envoi des coins qu'il gardait de monnaies françaises frappées à Perpignan ; et une seconde lettre de la même année, concédant à Pere Blau la permission de battre des monnaies d'or et d'argent au coin de France pendant treize mois. C'est encore M. Botet qui a trouvé la lettre royale au gouverneur du Roussillon lui ordonnant de faire graver les coins de la monnaie que le roi de France *frappe et frappera* et de garder le secret ; datée du 15 juin 1353. Finalement, dans l'acte de bail ou concession à ferme accordé par le roi Pierre à Jean Volà et Pere Blau, datée du 6 juin 1354, se trouve la permission de battre la monnaie d'or « comme elle est faite aujourd'huy ou sera faite après dans le royaume de France », c'est-à-dire, de frapper des florins, les *florenos ad scutum* de la lettre close du roi Jean.

XV

Abbaye de Saint-Fuscien, le 28 octobre 1355.

Le roi Jean le Bon écrit au roi Pierre le Cérémonieux pour le féliciter de sa victoire contre les rebelles de Sardaigne et lui promet un sauf-conduit s'il se décide à venir en France.

Original sur vélin, 25 × 13 centimètres.

Illustri ac magnifico principi Petro, Dei gratia regi Aragone, consanguineo nostro carissimo, Johannes eadem gratia Francorum rex salutem et felicium successuum incrementa. Litterarum vestrarum intellecto tenore ac Bernardo Actat, familiari vestro et de camera vestra, earum exhibitore audito, novis prosperis status vestri illiusque carissime consanguinee nostre consortis et tocius prolis vestre congratulamur et vestra honorabili victoria in partibus Sardinie, ut a dicto Bernardo nobis relatum extitit, efficimur leciores, serenitati vestre intimantes quod eciam nos et carissima consors nostra regina ac omnes liberi nostri, divina favente clemencia, congrua fruimur corporea sanitate. Ex hiis vero a dicto Bernardo nobis etiam relatis super facto matrimonii ex Ludovico

filio nostro comite Andegavense et carissima consanguinea nostra filia vestra celebrandi, licet illud perfici ex sincero optemus affectu, tamen nunc quamplurimum prepediti pro facto guerrarum nostrarum, ut per dictum Bernardum lacius cerciorari poteritis, certum responsum vobis dare nequiremus de presenti sed quam citius exinde possibilitatem habuerimus vobis celeriter rescribemus, congaudentes quod ex adventu vestro ad regnum nostrum litteras salvi conductus a nobis ob hoc per eundem Bernardum petitas benigne concesserimus, nam omnia nobis possibilia pro vobis libenti animo faceremus. Datum in abbacia Sancti Fusciani prope Ambianos die XXV octobris.

Cuiret.

Observations. — Cette lettre mentionne l'expédition de Pierre le Cérémonieux dans l'île de Sardaigne, en 1355, et le projet de mariage de Louis, comte d'Anjou, avec une fille de Pierre ; les mêmes affaires sont relatées dans la lettre du roi Jean, datée du 16 octobre de l'année 1355 et que nous avons publiée dans les *Lettres closes de Louis I d'Anjou, roi de Sicile* (*Moyen Age*, 2e sér., t. XVIII [1914], p. 300, note 1). Louis est désigné dans cette lettre de son père (du 25 octobre) comme comte d'Anjou ; par conséquent, elle est antérieure à 1360, année dans laquelle il reçut le titre ducal, et antérieure encore à 1356, quand le souverain français fut emmené prisonnier à Londres. Voir Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, liv. XXXI, cap. 63.

XVI

Notre-Dame de Pontoise, le 23 septembre 1363.

Jean le Bon écrit au roi Pierre le Cérémonieux que, conformément à sa demande, il ne prêtera aucun secours à Jacques III de Majorque, qui prépare une nouvelle rébellion, et qu'il a ordonné

aux sénéchaux du Midi d'empêcher que les gens d'armes ne partent au service dudit prince.

Original sur vélin, 34 × 18 centimètres ; très bon état de conservation.

Excellenti ac magnifico principi Petro, Dei gracia regi Arragonie, consanguineo nostro carissimo, Johannes, per eandem rex Francorum, salutem et prosperos ad vota successus. Vestre celsitudinis noviter recepimus litteras inter cetera continentes qualiter rex Majoricarum contra vos et regnum vestrum rebellionis calcaneum erexit ac offensam notabilem et injuriam temere attemptare presumpsit, que nobis displicent Deus novit, et sic consideratis sanguinis et dilectionis vinculis quibus utraque domus regia firmiter est conjuncta, nostram celsitudinem per prefatas litteras deprecandam duxistis quatinus dicto regi Majoricarum vel ei adherentibus nullum contra vos favorem, auxilium, graciam vel subsidium faceremus. Sane, rex inclite, sciatis quod prefato regi nullum contra vos auxilium prebebimus nec favorem, quia tantas nostre magnificencie amicicias ostendistis fideles quod nunquam vellemus aliquid presumere nec facere per quod prejudicium vestre posset regie magnitudini quomodolibet generari. Et, consideratis premissis una cum linea proximitatis et dilectionis quibus multipliciter astringimur, senescalcis nostris Carcassonne, Tholose et Bellicadri (*sic*), ante vestrarum receptionem litterarum, mandavimus et injunximus districte quatenus ea que a nobis petitis, absque alterius expectatione mandati, adimplerent, que omnia credimus complevisse, et prohibi fecimus notorie quod gentes armorum ad confortandum dictum regem Majoricarum contra vos a regno nostro sub pena nostre ingratitudinis non exirent, quam defensionem seu prohibitionem, licet idem rex eandem nobis supplicaverit cum diligenti instancia revocari, nos tanquam dominum

requirens, nullo modo voluimus nec volumus revocare, quia, princeps preclare, ea animo compleremus libenti que in vestri beneplacenciam cederent et honorem; et vestram deprecamur magnificenciam quod, si rex prefatus vobis aliquas requestas obtulerit honestas vel miserit sub spe pacis aut concordie, hoc recusare non velitis, sed in hac parte, vestro servato honore, amicabilem principem vos reddatis et in terris quas idem rex a nobis tenet in feodum, dampnum vel prejudicium inferri minime permittatis. Datum in ecclesia Beate Marie prope Pontisaram die XXIII septembris.

Observations. — Le roi de Majorque nommé dans cette lettre est sans aucun doute le fils de Jacques mort à la bataille de Lluchmajor, en 1349. Le roi Jean n'a pu connaître d'autre prince de la maison royale de Majorque, avec le titre de souverain ou prétendant, que ledit fils, nommé aussi Jacques (Jacques III, selon M. Lecoy de la Marche), prisonnier à Barcelone jusqu'au mois de mai de 1362, marié peu après avec la reine Jeanne de Naples et occupé tout de suite à la préparation d'une expédition militaire pour recouvrer ses États.

La date de notre lettre close ne peut être, par conséquent, que de septembre 1363. Le roi Jean se trouvait aux environs de Paris en ce temps-là. Voir sur l'itinéraire, *Histoire générale de Languedoc*, liv. XXXII, cap. 15, note, et chap. 18, note (édition Privat).

XVII

Pontoise, le 3 septembre 1357.

Le dauphin Charles, lieutenant général du royaume, pendant la captivité du roi Jean, écrit au roi Pierre le Cérémonieux pour lui exprimer son affection et lui demander de continuer les mêmes relations aimables existant avec son père et de croire tout ce que lui exposera son envoyé François de Perellós.

Original sur vélin, 31 × 11 centimètres.

A mon tres cher et tres amé cousin le roy d'Aragon (*adresse au dos*).

Tres cher et tres amé cousin, j'ay touiours veu et apersu la grant amour et fermeté que vous avez toujor eue a Monseigneur et à moy et au pluz grant besoing que nouz aienz eu, dont je vous mersi tant comme je puiz et vraiemant. Monseigneur et moy nouz tenonz pour tant teneuz à vouz que nouz ne vouz vodrienz falir de chose que nous puissionz faire et sur se et autres choses j'ay dit pluz à plain ma volanté à messire Francoiz Perileuz vostre chanberlan, sy vouz plaise le croire de se qu'il vouz dira de par moy. Tres cher et tres amé cousin, nostre Seigneur vous ait en sa garde. Escrite de ma main à Pontoise le III[e] jour de settanbre.

Votre coûsin le duc de Normandie, dalphin de Vieneoiz.

Observations. — Nous plaçons cette lettre en l'année 1357, parce que l'intérêt pressant du prince régent pour s'assurer la continuation de l'amitié avec le souverain catalan, indique le commencement de la régence. La lettre étant autographe, c'est une raison de plus de la croire des premiers temps de la régence.

XVIII

Melun, le 13 juillet 1358.

Charles, duc de Normandie, lieutenant général du royaume de France pendant la captivité du roi Jean, écrit à Pierre le Cérémonieux sur le fait de l'emprisonnement de certains marchands français et lui déclare lui avoir envoyé Maître Gontier de Bagneux pour résoudre cette affaire.

Original sur vélin, 33 × 11 centimètres ; dix lignes d'écriture ; l'adresse se trouvait sur la queue de parchemin découpée au bas de la lettre, et en partie détruite.

Illustri et magnifico principi Petro, Dei gratia Aragonum et Majoricarum regi, consanguineo nostro caris-

simo, Karolus, regis Francorum primogenitus, regnum regens, Dux Normannie et dalphinus Viennensis, continuos et prosperos semper ad vota successus. Vestras, princeps inclite, nobis pridem per latorem presencium delatas litteras recepimus de quibusdam regiis et nostris Francie mercatoribus et subditis, quos cum bonis ipsorum in regno vestro, pretextu cuiusdam summe florenorum, in quibus dictus genitor noster et nos vobis certis ex causis tenemur, arrestari et detineri fecistis et facitis mencionem specialem facientes. Super quibus vestra, consanguinee carissime, nosse velit serenitas nos, antequam dictas vestras recepissemus litteras, ad serenitatis vestre presenciam dilectum et fidelem secretarium nostrum, magistrum Gonterium de Balneolis, vobis satis notum, ut credimus, et plenius super predictis instructum specialiter propter hoc transmisisse cum credencie litteris et posse sufficienti de et super debiti solucione predicti vobis integraliter sine mora diuturna facienda vobiscum plenarie concordandi. Quocirca, consanguinee carissime, vestram magnificenciam nobis carissimam attente requirimus et rogamus quatenus, illud quod vobis super dicta satisfactione per predictum nostrum secretarium exponi et fieri poterit de presenti gratum, si placet, habentes, prefatos nostros subditos cum bonis eorum per vos seu gentes vestras propter hoc, ut predicitur, arrestatos et detentos, ad plenum deliberare [velitis] molesteque non gerere quod vestrum dictum nuncium cicius non remisimus expeditum, cum in guerris tempore sui adventus ageremus nec nobiscum gentes nostri consilii qui de predictis noverant haberemus. Serenitas vestra velit scienter nos ad omnia vobis grata semper fore benivolos et paratos. Datum apud Meledunum XIII die julii.

Blanchet.

Observations. — Cette lettre a été écrite pendant le temps de la captivité du roi Jean (septembre 1356-septembre 1360),

lorsque le dauphin Charles était régent. Nous croyons qu'elle appartient à l'année 1357 ou plutôt à 1358, puisque c'est dans ce temps qu'on trouve dans les documents des allusions à ces vexations et doléances de marchands provençaux. D'autre part, la lettre est signée par le secrétaire royal Blanchet, lequel apparaît dans deux documents de 1359 et 1361. Voir *La Grande Chancellerie royale*, par Octave Morel, pièces justificatives n[os] 21 et 22. Dans le premier document, qui est une ordonnance du prince Charles, régent du royaume, fixant le nombre des notaires et secrétaires (28 novembre 1359), Blanchet est nommé parmi les secrétaires laïcs ; et dans le second document, qui est un règlement de chancellerie (7 décembre 1361), au nombre des notairès figurent P. Blanchet et J. Blanchet.

XIX

Toulouse, le 4 septembre 1366.

Louis, duc d'Anjou, informe le roi Pierre III de Catalogne-Aragon des conventions conclues entre le roi Pierre de Castille, le roi Charles de Navarre et le Prince Noir pour entrer dans la Castille et combattre Henri de Trastamare.

Original sur vélin, 33 × 18 centimètres ; douze lignes d'écriture, et en bas et très séparée, la signature du Duc.

A tres excellent et puissant prince, le roy d'Aragon, mon tres cher et tres amé cousin (*adresse au dos*).

Tres chier et tres amé cousin, je ay aujourduy receu pluseurs letres dont les *auon* (?) je vous envoye faisanz mencion que le roy Pierre quy fu de Castelle a du tout acordé aveques le prince et le roy de Navarre et les aliences d'entr'eulz fermees et jurees. Si vueille sur ce avoir avis en vostre fait et an y certifier et aviser mon cousin le roy Henry de Castelle, car tant par les dites letres come par autres et par chevalliers que nous aviens envoyé à Baione et à Bordeaux pour savoir le *convent*

du dit roy Pierre, du prince et du roy de Navarre, je ay seu sartanament que le dit prince a fait à Baione à ceste Toussains prochaine sa semonce la plus grande et plus esforcié que il puet pour entrer aveques les dis rois Pierre et de Navarre en royaume de Castelle, et tenez de sertain que le dit prince ce ordene pour y aler en sa propre persone. Tres cher et tres amé cousin, les choses quy ont esté traitiées entre vous et moy je ay confermées et acordées selon la forme du traitié fait sur ce entre vos genz et les miens et sur ce ay bailé la quarte a messer Francois de Perilous, visconte de Rode, vostre chanbellan et le mien. Tres cher et tres amé cousin, je vous pry que bien souvant vous me vueillez escripre votre bon estat du quel je prie mon Seigneur que par sa grace le vueille tousjours faire ausy bon comme je le voudroye pour moy; et me vueillez tousjours faire savoir de vos bonez nouvelles, car je y prant grant plaisir. Se vous volez chose que je puisse faire, faites le moy tousjours savoir fiablement, car je le feray tres vollentiers. Tres cher et tres amé cousin, le Saint Esperit vous ait en sa sainte garde. Escript de ma main à Thoulouze le IIII[e] jour de setembre.

Votre cousin le duc d'Anjou.

Observations. — Sur les négociations diplomatiques de Pierre le Cérémonieux avec le duc d'Anjou en 1366, on peut consulter l'*Histoire générale de Languedoc*, liv. XXXII, cap. 37, l'*Histoire de Charles V*, par R. Delachenal, t. III, chap. IX et X ; et les *Négociations de Pierre IV d'Aragon avec la Cour de France (1366-1367)*, par J. Miret y Sans, dans la *Revue Hispanique*, t. XIII (Paris, 1905).

Cette lettre a été écrite après le couronnement d'Henri de Trastamare, à Burgos, en avril 1366, et avant la bataille de Nájera et la défaite du Bâtard castillan, en avril 1367 ; sa date est donc de septembre 1366.

XX

Toulouse, le 7 octobre 1366.

Le duc d'Anjou écrit au roi Pierre le Cérémonieux pour lui annoncer le message dont il a chargé Perellós, vicomte de Rode, et l'informer des préparatifs importants que fait le Prince de Galles contre Henri de Trastamare.

Original sur vélin, 28 × 16 centimètres.

Tres cher et tres amé cousin, pour sertaines choses touchans le bon profit, estat et honneur de vous et de mon cousin le roy Henry de Castelle, messire Francois de Perileus, viscomte de Rode, votre chanbellan et le mien, retourne par devers vous, ey li ay charge vous parler de par moy d'aucunes choses que je eu vollenté de faire, les quelles je pense quy vous plairont. Si vous pry, tres cher et tres amé cousin, que sur ce que il vous dira de par moy le vueillez croire et pour nulle chose ne vueillez mespriser le fait du Prince de Galles, car, comme autrefois vous ay escript, il seront grosses gens et si feront, ce il puent, brievement leur fait. Tres cher et tres amé cousin, se voullez chose que je puisse faire je le feray tres vollentiers. Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript de ma main à Thoulouze le VIIe jour d'octobre.

Votre cousin le duc d'Anjou.

Observations. — Cette lettre se réfère à la précédente et appartient aussi à l'année 1366, puisque le duc y parle du roi Henri de Castille comme régnant encore, c'est-à-dire avant la bataille de Nájera. L'*Histoire générale de Languedoc* (liv. XXXII, chap. 37) dit que le duc d'Anjou demeura à Toulouse pendant le mois d'octobre de 1366.

XXI

Sans date; octobre ou novembre 1366.

Louis d'Anjou écrit à Pierre le Cérémonieux au sujet de la continuation des préparatifs que fait le Prince de Galles contre le roi Henri de Castille.

Original sur vélin, 25 × 14 centimètres.

Tres cher et tres amé cousin. Depuis que j'eus escript mes lettres où ces presentes sont encloses me sont venus autres messages hastivement venus de Bordeaux où le Prince de Gales est, les quelz m' ont raporté de sertan que le Prince se haste plus de faire son voyage en Espaigne ou sur vous plus que onques mais et à ceste fois veut metre sa persone et tout quan que il pourra finer pour destruire vous et mon cousin le roy Henry, se il puet, et pour tant comme vous aviez vostre honneur, vostre estat et la salvacion de vostre pays, ne vueillez mespriser ceste chose, car pour tout sertan il est plus puisant de gens que luy et son père ne furent onques ou royaume de France et la raison est telle, car quant il avoit guerre en France il convenoit que la plus grant partie de leur genz feussent es forteresses que il tenoient en grant nombre en France, et mantenant il ont tout laissié le royaume et sont tous aveques luy et aussy de la duché de Guyanne à grant nombre de bonnes genz d' armes qui lors estoyent de nostre part et par la pays sont à luy.

Observations. — Cette lettre traite des mêmes affaires que les deux précédentes, et son contenu indique clairement qu'elle est un peu postérieure, mais antérieure toutefois à l'entrée en Espagne de l'armée du Prince de Galles et à la défaite du roi Henri, sans doute d'octobre ou novembre 1366.

XXII

Bar-le-Duc, le 22 juin 1386.

Lettre de Marie, fille du roi Jean le Bon, duchesse de Bar à son gendre Jean, fils du roi Pierre III de Catalogne-Aragon, lui proposant de lui renvoyer sa femme dans le cas où celle-ci serait la cause des différents entre le souverain catalan et son fils aîné.

Original sur vélin en très bon état, de 34 × 21 centimètres.

Tres chers et tres amez filz, Pour ce que continulment sommes desirans de savoir la certaineté de voltre bon estat, que Nostre Seigneur par sa grace vous ottroit tousjours selont voz desirs, escripvons feablement devers vous et vous prions que par ce message et tous autres venans pardeca, nous en veulliez certiffier ; si nous ferez tres grant plaisir et joye au cuer. Et se du nostre vous plait savoir, tres chers et tres améz filz, nous estions à la facon de cestes en bonne disposicion du corps, la mercy Nostre Seigneur. Tres cher et tres améz filz, nous sommes advisées du descort et discencion qui est entre le roy d'Arragon, vostre seigneur et père, et vous, et que ce procéde en partie par le moien de vostre femme, nostre fille, de la quelle chose nous desplairoit de tout nostre cuer, se ainsi estoit. Si l'en escripvons comme nous sentons de la besoingne et vous prions trés acertes que, se en aucune manière faisoit chose qui ne feust au plaisir du dit Roy et de vous, icelle ordonnez et remettez à vostre bon plaisir, sanz elle souffrir chose dont elle puist avoir charge, ainsi que faire le devez ; car si, comme vous savez, nous la vous envoyasmes assez sage de son temps et bien endoctrinée et nourrie, et, se autrement se contenoit l'en porroit dire que ce venroit par la noureçon de ceulx de vostre païs, la quelle chose ne deveriez souffrir, mais y proveoir de remède, et ainsi le vous plaise faire en tant que vous amez faire nostre plaisir. En nous

rescripvant, s'il vous plait, toute la verité du fait, avec s'aucune chose vous plait que nous puissons et nous le ferons tres volentiers. Tres chers et tres amez filz, le Saint Esperit vous ait en sa saincte garde. Escript à Bar le XXII[e] jour du mois de juing.

Marie fille de roy de France, duchesse de Bar, marquise du Pont.

(*Adresse au dos*) A notre tres cher et tres amé filz le duc de Gironne.

Observations. — Jean, duc de Girone, fils et héritier du roi Pierre le Cérémonieux, se maria en troisièmes noces, à Montpellier le 2 février 1380, avec Violant ou Iolande, fille de Robert, duc de Bar, et de Marie de France (fille du roi Jean le Bon). Le roi Pierre mourut le 5 janvier 1387. Cette lettre fut donc écrite entre 1381 et 1387. Les différends et querelles entre le roi Pierre et son fils Jean sont racontés en détail par M. Sanpere y Miquel dans son livre *Las damas d'Aragó* (Barcelona, 1879), et à la page 231 on trouvera le texte d'une lettre adressée par ledit roi sous la date de 20 février 1386, à sa belle-fille Violant de Bar, lettre que cette dame envoya tout de suite à son père, au roi de France et au duc de Bourgogne. La lettre de Marie, duchesse de Bar, est donc postérieure à celle de Pierre, et sans aucun doute du 22 juin 1386.

On remarquera la noble attitude de la duchesse de Bar demandant à son gendre de lui renvoyer sa femme, si elle est responsable de la discorde entre lui et le roi son père.

XXIII

Paris, le 12 mars 1414.

Charles VI, roi de France, écrit à Ferdinand I, roi de Catalogne-Aragon, pour lui recommander le Maréchal d'Hongrie et demander pour ce personnage et sa suite les sûretés nécessaires pour pouvoir voyager dans ses territoires.

Original sur vélin, 29 × 17 centimètres ; conserve la fermeture en cire rouge.

Charles par la grace de Dieu roy de France, à tres hault et puissant prince Ferrand, par ycelle mesme grace roy d'Arragon, nostre tres chier et tres amé cousin, salut et parfaite dilection. Trés hault et puissant prince et tres chier et tres amé cousin, le grant Mareschal de Hongrie est venu devers nous et nous a exposé entre autres choses comment il a entencion et propos, au plaisir de nostre Seigneur, de aler en plusieurs parties de la chrestienté visiter plusieurs pelerinages et veoir le monde et entre les autres pays en vostre royaume d'Arragon. Pourquoy, tres hault et puissant prince et tres chier et amé cousin, nous vous prions tres acertes que ycellui Mareschal de Hongrie, qui est un chevalier de grant honneur et estat, comme nous sommes informez, vueilliez avoir recommandé et lui donner seurté par vos pays et seignouries pour lui et ceulx de sa compagnie tele que besoing leur sera, et nous y prandrons aussi grant plaisir que se fait le aviez à un des chevaliers de nostre hostel. Donné à Paris le XIIe jour de mars.

Charles

Neauville.

(*Adresse au dos*), A tres hault et puissant prince Ferrand, par la grace de Dieu roy d'Arragon, notre tres chier et tres amé cousin.

Observations. — Cette lettre du roi Charles VI est adressée au roi Ferdinand I de Catalogne-Aragon, proclamé par le Parlement de Caspe en 1412 et mort le 2 avril 1416. Comme l'objet en est seulement de recommander un dignitaire hongrois, nous pouvons supposer que ce n'est pas la première lettre de Charles au nouveau souverain de la Catalogne et elle indique bien des relations déjà établies. Elle appartient sans doute à l'année 1413 ou 1414 et est signée par le notaire-secrétaire royal, Guillaume de Neauville. Nous avons des documents avec la même signature des années 1404 et 1407.

Voir dans *La Grande Chancellerie royale*, de M. Octave Morel, les pièces justificatives nos 46 et 51. La première est la liste des notaires et secrétaires indûment imposés pour l'aide de la guerre contre l'Angleterre (8 avril 1404) : on y trouve Guillaume de Neauville ; et la seconde est le consentement de tous les clercs-notaires à la charte sur le droit de collation des lettres criminelles (1er avril 1407) ; parmi les signataires figure aussi Neauville.

A la fin de cette collection de lettres des premiers Valois, qui contiennent certainement de nombreux renseignements inédits pour l'histoire des relations politiques de la France avec la Catalogne, je dois faire connaître la trouvaille que je viens de faire encore aux Archives de Barcelone, de six lettres closes inédites du roi Philippe le Bel et de quinze autres lettres de ses trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV. J'en réserve dès à présent la publication à la revue *le Moyen Age*, qui a bien voulu accueillir avec tant de bonne grâce mes travaux sur l'histoire des deux pays.

Joachim Miret y Sans

COMPTES RENDUS

Aclocque (Geneviève). — **Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres, du XIe siècle à la Révolution.** — Paris, Aug. Picard, in-8°, x-405 p., 5 pl.

Les sources du travail de Mlle G. Aclocque, qui s'étend du XIe siècle à la Révolution, et dont nous n'examinerons ici que la partie antérieure au XVIe siècle, se trouvent surtout aux Archives municipales de Chartres et départementales d'Eure-et-Loir, et également aux Archives Nationales. L'ouvrage comprend trois parties : le régime corporatif et l'industrie ; le commerce ; l'impôt et les classes laborieuses.

Les artisans chartrains apparaissent au dernier tiers du XIe siècle, dans une condition juridique généralement presque servile ; au milieu de la période séculaire suivante, leur affranchissement est à peu près terminé. Devenus indépendants, ils se mêlèrent aux immigrants des faubourgs, anciens serfs et hommes libres ; ces deux classes, locale et étrangère, se fondant en une seule, libre, constituèrent le milieu social nouveau, qui donna naissance aux corporations. Celles-ci, contrairement à la théorie connue d'Eberstadt, qui, pour la soutenir, s'est même appuyée, en partie, on le sait, sur Chartres[1], n'ont donc pas une origine domaniale. Le développement économique — d'une façon générale, il fut, dans cette ville, le résultat de la construction de la cathédrale — favorisa le développement social des artisans ; et quand les membres d'une même profession, au besoin réunis déjà en une confrérie religieuse, en

1. Eberstadt (R.), *Magisterium u. Fraternitas. Eine verwaltungsgeschichtliche Darstellung der Entstehung des Zunftwesens.* Leipzig, 1897. Voy., pour Chartres même, p. 117-121 ; et ici-même, joindre plus bas, p. 107.

étaient arrivés à un degré de vie suffisant pour que l'obtention de privilèges civils leur parût utile, ils s'adressaient au comte de Chartres, officier public, « auquel ils étaient soumis en qualité de marchands[1] ». Par la concession en fief d'une maîtrise à un maître de métier, il leur accordait de relever d'un tribunal d'exception et, en compensation, exigeait des redevances assises sur l'ensemble du corps. Ainsi, « les communautés sortirent de l'effort combiné des artisans et de la puissance publique, les premiers animés par le désir d'atteindre une indépendance relative et de lutter contre la concurrence, la seconde poussée par des avantages fiscaux immédiats, mais visant aussi à favoriser les industries indispensables à la consommation locale[2] ».

Si, dans le monde économique de Chartres, l'organisation corporative devint de plus en plus dominante, certains métiers restèrent cependant libres. Inversement, quelques-unes des associations disparurent, dissoutes par l'autorité publique ou s'annihilant d'elles-mêmes pour des raisons financières. Si, à l'origine, la concession d'une corporation ne s'accompagnait pas forcément de l'octroi de statuts, mais se réduisait à une codification d'usages existant, à partir du XIVe siècle, c'était l'approbation détaillée du règlement intérieur, qui, transformant en loi une discipline particulière, constituait légalement l'association : aux intéressés appartenait en général l'initiative de la rédaction.

Les membres de l'union formaient une hiérarchie à trois degrés : apprentis, ouvriers et maîtres, ceux-ci se subdivisant en chefs d'ateliers, veuves et directeurs du métier. L'association devint de plus en plus fermée, de plus en plus exclusive. La solidarité de ses membres se fait voir dans des manifestations collectives diverses : religieuses avant tout, apparaissant dans la confrérie, qui a parfois même précédé la corporation, qui se confond en général avec elle et n'en diffère que par la fin ; civiles également, telles que les assemblées électorales ou délibérantes, tenues par les maîtres seuls en vue de régler les

1. P. 14.
2. *Ibid.*

affaires diverses de la société, élection des chefs, reddition des comptes, examen des maîtrises, gérance des biens ; et juridiques enfin, résultant de la capacité civile du corps et s'exprimant dans son droit de propriété. A ces privilèges s'ajoutait, en vue d'assurer une « bonne et loyale » fabrication, une autorité de police et de juridiction corporatives, exercée en général par des jurés administratifs et des procureurs fiscaux et, au besoin, au-dessus d'eux ou à leur place, par des « maîtres de métier », les uns et les autres élus en général par l'association, nommés quelquefois par le pouvoir public, toujours confirmés par lui : tous revêtus de fonctions multiples d'administration, d'inspection principalement d'ordre technique et judiciaire, et de finances. En effet, la réglementation professionnelle, s'étendait à tout, en particulier à la technique du travail, par exemple dans la boucherie, la boulangerie et la draperie, celle-ci comme d'habitude assez complexe ; elle entraînait l'emploi de marques de fabrique et de vérification et amenait l'existence d'un système pénal. Enfin, l'autorité publique, à titre féodal, « excerçait un contrôle très net » sur les associations et, à titre royal, en « transformant cette surveillance en un protectionisme à outrance [1] », elle se contenta d'élargir la base établie : sa tutelle devint de plus en plus dure et, ajoutons-le, onéreuse.

Du commerce, on ne sait rien de précis avant le XIIe siècle. Ses manifestations locales, jusqu'au XVe siècle, furent essentiellement les foires, qui, au nombre de 5, peut-être même de 9, « étaient des octrois des seigneurs hauts-justiciers [2] », laïques ou ecclésiastiques : les plus célèbres étaient celles du Cloître ; antérieurement, apparurent les marchés, servant avant tout à l'alimentation et se tenant en général dans des halles ou à « l'étape au vin ». A l'extérieur, les négociants chartrains envoyaient de préférence des draps, surtout aux foires de Champagne, par leur affiliation à la Hanse flamande des XVII Villes. Le commerce resta en somme prospère jusqu'au début du XVe siècle, époque où il souffrit des guerres civiles ;

1. P. 132.
2. P. 172.

il reprit ensuite dans la seconde moitié de cette période et ce fut alors qu'on acheva de rendre l'Eure navigable, pour relier Chartres à Rouen, travail de peu de succès d'ailleurs et que des hostilités des seigneurs riverains rendirent inutile avant la fin de l'époque séculaire suivante (1570).

L'Impôt comprenait l'impôt seigneurial, puis communal et royal. Les premières taxes, revenant au comte ou à l'évêque, frappaient l'individu ou l'association dans leurs actes divers, atteignant par exemple la production industrielle par des droits de banalité, la circulation ou l'échange par le tonlieu et l'étalage, ou le négoce des forains par le havage, mais presque toujours au moyen de taxes en argent, proportionnelles au poids et à la quantité des marchandises. Les taxes publiques et urbaines, qui ne sont guère connues avant Louis XI et au besoin se confondirent, étaient, avec la gabelle, en général des sortes « d'assis » sur l'entrée ou l'échange des marchandises, frappant avant tout le vin, souvent *ad valorem*, en somme des impôts indirects atteignant le commerce et destinés de préférence à « enforcer la forteresse ».

Au travail même sont joints trois appendices : le premier, « les statuts des corporations chartraines », est une sorte de catalogue de ces actes, « classés suivant l'ordre chronologique des plus anciens statuts connus » : on en compte 10 avant le XVIe siècle ; le second donne « le prix du setier de blé-froment de 1699 à 1789 » ; le dernier est une « iconographie des métiers », d'après les verrières de la cathédrale, offertes par les associations locales, et les sculptures du même monument, qui, les unes et les autres, intéressent la technique des professions respectives : quatre des cinq planches du livre représentent précisément des travaux d'après des verrières, entre autres un tisserand au métier. Viennent enfin des Pièces justificatives, dont trois seulement, de 1214, 1268 et 1278, sont antérieures au XVIe siècle.

Ce livre a, d'une façon générale, semble-t-il, les qualités et aussi les défauts d'une monographie. Il est rédigé avec clarté, plutôt, à vrai dire, dans les détails que dans l'ensemble[1]. Il

1. Voy. ci-après, p. 97.

présente nombre de points intéressants et, dans leur exposition, qui ne manque pas de soin, le lecteur trouvera certainement à apprendre. En particulier, les chapitres concernant les membres de la corporation, les confréries, la police corporative, la réglementation et tout le livre relatif au commerce forment, nous tenons à le dire, de bons éléments de l'ouvrage. Dans la réglementation même, la technique de la boulangerie, de la boucherie et surtout de la draperie, cette dernière écrite en partie d'après un règlement de 1268, date d'une assez rare ancienneté pour un texte de cette nature, est exposée avec précision[1]. L'appendice sur l'iconographie des métiers est original et précieux. En somme, l'ouvrage de Mlle A. constitue une contribution instructive à l'histoire économique urbaine et tout historien s'intéressant à cette question fondamentale ne saurait le négliger. Signalons en passant qu'il forme le premier travail publié par *une* ancienne élève de l'École des Chartes.

Mais il présente également les inconvénients d'un ouvrage d'histoire locale, composé d'un point de vue trop étroit et trop restreint[2]. Nous n'avons sans doute pas à exiger de l'auteur

1. P. 106-118. — Une simple remarque personnelle et bibliographique : Mlle A. veut bien (p. 113, n. 2) citer notre article, *Essai sur la technique de l'industrie textile à Douai aux XIIIe et XIVe s.* (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. 67, 1908) : mais, « ce travail a été rectifié et complété », t. II, p. 743-817 de *La Vie urbaine de Douai au M.-A.*, ainsi que nous l'indiquons, p. 744, n. 1, et en somme la précédente recherche ne compte plus.

2. Joignons quelques remarques d'ordre particulier, surtout diplomatique. Une bibliographie fait défaut. Les renvois, ainsi que nous le constatons ci-après (voy. p. 99), au moins pour un chapitre, manquent ou sont insuffisants. L'indication par « a. c. Chartres », des « Archives communales de Chartres », aurait pu être plus claire. Les dates des documents, dans l'Appendice I et dans les P. J., sont désignées au besoin, non par l'année de la publication originale, mais par celle du vidimus, alors que celle-ci demeure sans importance réelle et ne peut même qu'induire en erreur. Les P. J. encore sont mal présentées : les indications de sources sont mal disposées et, s'il s'agit de manuscrits, les folios ne sont même pas indiqués ; dans les règlements, le texte aurait dû être numéroté par §. Une table des planches manque également. Tous ces défauts étaient bien faciles à éviter, surtout pour une édition de textes de la seconde moitié du moyen-âge.

d'une histoire économique d'une seule ville de nous donner, à propos de cette localité, de continuels aperçus généraux et de nous édifier d'incessantes théories ; mais, nous croyons qu'il lui est possible, et qu'il est fructueux pour le lecteur, de chercher parfois à sortir de cette étude particulière et à s'élever au-dessus d'elle. Nous n'avons pas davantage à lui demander de tirer des divers points spéciaux examinés toutes les conséquences qui en découlent et qui ne seraient à leur place véritable que dans un ouvrage d'ensemble ; mais, nous pouvons désirer qu'il les signale, le cas échéant, comme des applications locales de principes, dont l'existence se constate, ou de règles, dont le fonctionnement s'observe également ailleurs. La ville doit être considérée, non pas précisément comme un modèle, mais comme un exemple ; son étude doit être un point, non pas de départ, mais plutôt d'aboutissement. C'est-à-dire qu'il faut encore y voir d'une façon expresse un point de comparaison : non seulement, on ne peut comprendre souvent, mais on ne saurait apprécier toujours la valeur de ses éléments qu'en les rapprochant de ceux d'autres centres urbains : bien loin de l'en séparer, il faut l'assimiler, l'allier à eux, sinon la perdre en eux, pour ainsi dire. D'un mot, ce n'est pas à certains égards *une* ville qu'on doit étudier, mais *la* ville : on doit induire et comparer. Or, il est en somme toujours possible d'extérioriser, de généraliser, et, si l'on veut nous permettre de forger un mot qui rende le mieux notre pensée comme notre intention, de « sociologiser » une monographie, si réduite soit-elle, en cherchant à y étudier ce qu'on peut appeler les lois des sociétés urbaines : ainsi, elle ne reste plus un livre secondaire et isolé, mais elle acquiert un caractère original et commun, en dépit de la contradiction apparente de ces deux termes, et cette valeur se trouve naturellement augmentée en proportion de l'appoint qu'elle fournit directement ainsi à l'histoire générale [1].

1. Sur la comparaison et l'induction, voy. successivement Glotz, *Réflexions sur le but et la méthode de l'histoire* (*Revue intern. de l'enseignement*, t. 54, 1907, p. 489-495) ; Monod, *Histoire* (Recueil intitulé *De la méthode dans les sciences* ; 2[e] éd., Paris, 1910, p. 394) ; Davillé, *La comparaison et la méthode comparative, en particulier dans les sciences*

Un seul exemple, mais essentiel, peut suffire, semble-t-il, à montrer les avantages de cette méthode. Les vieilles cités françaises telles que Chartres, où dominent le mode industriel du métier, le système commercial de l'économie urbaine, le régime social de la corporation, renferment des inspecteurs de la vie économique, appelés jurés et même gardes ; mais les villes relativement neuves de la Flandre, où prévalent respectivement l'industrie à domicile, l'économie nationale ou même internationale et le travail libre présentent des fonctionnaires identiques nommés esgardeurs. La différence entre l'organisation sociale, corporative ou non, des centres urbains, se

histor. (*Revue de synthèse histor.*, 1914, p. 215-216, 220, 225, 226). Sur la généralisation, voy. Monod, *art. cité*, p. 394-395, 406. Enfin, sur la question d'ensemble des rapports de l'histoire et de la sociologie, sur leurs différences indéniables, mais sur la similitude non moins certaine de leurs buts, l'analogie de leurs méthodes, la comparaison, et par conséquent, l'aide mutuelle qu'elles doivent se prêter et de plus en plus, voy. Monod, *art. cité*, p. 393, 406, 407 et 407, n. 1 ; et Durkheim, même recueil, art. intitulé *Sociologie et histoire sociale*, surtout le § III, *Les méthodes sociologiques*, p. 326-331. En théorie, il est précisément des plus intéressant de constater qu'un historien, tel que l'a été Monod, et un sociologue, comme l'est M. Durkheim, sont exactement du même avis et arrivent aux mêmes conclusions. « La sociologie, dit en particulier M. Durkheim, est en grande partie une sorte d'histoire entendue d'une certaine manière » (p. 329). On nous permettra de rapprocher de ces deux opinions ce que nous écrivions ensuite en 1912 sur le même point, sans connaître d'ailleurs les articles précédents, et que nous terminions ainsi: « l'histoire bien comprise sera la sociologie même » (*Viertel. für Social-u. Wirtschaftsgeschichte*, 1912, p. 511). Dans la réalité, que la solution de ce problème soit une question non seulement de doctrine, mais de fait, que sociologues et historiens puissent aboutir à des résultats identiques dans leurs études respectives et que par conséquent l'union entre les deux sciences soit très possible, c'est ce que paraît montrer par exemple, et en nous excusant de nous citer encore, que dans nos recherches d'histoire sur le salariat dans la grande industrie drapière flamande du moyen âge, nous soyons arrivés de notre côté à certaines observations exactement semblables à celles que présentait du sien M. Halbwachs, dans ses travaux de sociologie sur le salariat dans la grande industrie contemporaine (Halbwachs, *La classe ouvrière et les niveaux de la vie. Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines*. Paris, 1912 ; — et voy. *La vie urbaine de Douai*, II, p. 1093-1094).

trouvant de plus dans des conditions de toutes sortes différentes, géographiques, non économiques ou économiques, était donc sans influence sur leur système administratif : l'inspection économique était une règle générale et dominante, dont la constatation, au Nord comme au Centre, était déjà des plus importantes à faire : tout travail entraîne l'inspection. Mais celle-ci n'était-elle même que la conséquence d'un principe plus capital encore, qui est la réglementation : tout inspecteur est l'organe de son application locale. Signaler simplement ce double phénomène, sinon cette double loi, indiquer sa nature qu'on peut sans exagération, et par suite de son extension, appeler sociologique, — et si brièvement que ce soit, car, dans une monographie, on n'a nullement à en rechercher et à en développer les causes, les formes et les conséquences — ne suffit-il pas cependant à augmenter aussitôt l'intérêt comme la portée de ce travail spécial ?

M[lle] A. a fait timidement un essai de cette nature dans le chapitre consacré à l'origine des corporations : elle a cherché à appliquer à sa ville une théorie d'ensemble et, malgré les défauts de cette partie, sur laquelle nous reviendrons [1], elle a montré que les idées générales pouvaient ne pas lui rester étrangères. On regrettera que cette tentative n'ait été ni plus achevée ni plus fréquente, devant précisément constater que, dans le reste de l'ouvrage, son absence conduise parfois, sinon à des erreurs, mais à des insuffisances [2]. Mais on ne s'étonnera pas entièrement d'une telle restriction. Une méthode de ce genre, pour être fructueusement appliquée, surtout, ajoutons-le, dans un sujet aussi spécial, aussi nouveau, et même aussi peu aisé que celui qu'a étudié M[lle] A., exige une connaissance approfondie des recherches générales ou particulières publiées sur lui. Dirons-nous que ce n'est peut-être pas absolument le cas pour l'auteur de ce volume ? Ses informations paraissent trop restreintes comme quantité et aussi comme qualité d'ouvrages [3], si bien qu'on se demande s'il a

1. Voy. ci-après, p. 99 et 107.

2. Voy. ci-après, p. 106-107, en particulier à propos des impôts.

3. On ne peut guère citer, comme ouvrages vraiment critiques et scientifiques connus par M[lle] A., que ceux d'Eberstadt (voy. ci-dessus, p. 89)

vraiment abordé ce travail d'une nature peu commune avec toute la préparation désirable.

En effet, un caractère suffisamment rigoureux ne semble pas toujours se manifester dans la construction du plan ainsi que dans l'exécution du travail. S'il s'agit du premier point, chacun sait sans doute par expérience, que comme rien n'est peut-être plus personnel, rien peut-être aussi de plus facilement, mais de plus faussement criticable que cet élément d'un ouvrage, on peut avoir les motifs les plus scientifiques et les meilleurs de composer un plan, qui déplaise à un lecteur critique, n'en comprenant pas les raisons et les dispositions profondes. On ne peut cependant pas ne pas s'apercevoir d'abord que ce travail est formé de trois éléments, mis simplement bout à bout, sans commencement, ni fin, ni lien : il ne présente ni introduction, ni conclusion, ni relation, et l'auteur aurait parfaitement pu de chaque élément faire un ouvrage distinct. L'unité du livre tient donc exclusivement à la nature des sujets traités et nullement à la manière dont ils sont traités : elle reste purement apparente et extérieure. Mlle A. aurait dû, semble-t-il, intituler ses recherches : « Histoire économique de Chartres », les ouvrir par une introduction exposant d'une façon générale l'histoire même de l'économie, depuis les origines et de tous les points de vue, à titre domanial comme urbain, sous le rapport personnel non moins que réel, puis entrer dans le détail des choses, mais en étudiant le travail libre aussi bien que corporatif : l'importance des unions professionnelles ne peut se fixer exactement que si on connaît en même temps la partie de l'économie restée en dehors d'elle, et cette adjonction paraît être d'autant plus utile que l'on a une tendance courante, erronée et fâcheuse à accorder aux corporations une extension bien supérieure à celle qu'elles ont prise en réalité. Ainsi compris, nous croyons

et de Keutgen, *Aemter u. Zunfte. Zur Entstehung des Zunftwesens.* Jéna, 1903. Et encore, si nous ne nous trompons, ne renvoie-t-elle qu'aux deux comptes-rendus que M. Pirenne en a donnés et qui ont paru, pour les deux travaux respectifs, dans la *Revue historique*, t. 71 (et non 66, comme le dit à tort Mlle A., p. 7, n. 3 de son propre travail), et t. 96, 1908 (et non 1903 ; voy. *ibid.*), aux pages indiquées d'ailleurs.

que l'ouvrage eût été plus complet et plus raisonné. Mais la même absence de netteté dans l'ensemble de la composition se retrouve dans le détail de certains chapitres, où elle ne permet de faire l'analyse qu'avec quelque peine[1] : on voudrait voir Mlle A. mieux dominer les séries de ses textes.

Et ce n'est pas une simple critique de forme que nous adressons à l'auteur. Un défaut de plan, également très grave, paraît avoir consisté à étudier les corporations au début du travail et non à la fin : c'est placer l'effet avant la cause, les résultats avant les origines. Les personnes ont évidemment précédé les choses et celles-ci, sans elles, n'auraient pu prendre de valeur économique ; mais cette priorité et cette succession sont en quelque sorte une pure question de principe et demeurent en fait négligeables. Au contraire, l'état personnel, surtout corporatif, tel que nous le connaissons, est une conséquence directe de l'état réel : l'état social a été déterminé d'une façon immédiate par l'état économique. C'est donc celui-ci qu'il faut étudier le premier et une telle règle est pour ainsi dire enfantine. A cette observation générale doivent encore se joindre des remarques de détail. Si, en effet, les livres II et III renferment respectivement une double histoire commerciale, puis fiscale, le livre I ne contient en somme aucun historique semblable pour l'industrie ni même pour les associations considérées dans leur ensemble. Et, en attendant d'examiner plus spécialement le premier chapitre de ce même livre, concernant les origines des corporations, remarquons dès maintenant qu'en tout état de cause, il aurait dû être aussitôt suivi du chapitre relatif à la réglementation et à la technique[2], deux questions, qui, l'une et l'autre, sont la base de toute la vie économique et sans la connaissance

1. Le début du chap. IV du livre I n'indique pas les diverses sortes de chefs des corporations et ne précise même pas la différence entre procureurs et jurés (p. 74) ; au livre III, les caractères généraux des impôts seigneuriaux (p. 244-256) et surtout publico-urbains (p. 256-268) ne sont pas marqués : le développement d'ensemble de ces deux chapitres n'offre pas toute la clarté désirable, malgré des renseignements de détail intéressants.

2. P. 90.

desquelles on ne peut rien expliquer ni comprendre : leur place en tête du livre aurait donc montré que l'auteur saisissait leur importance primordiale. Enfin, dans le commerce, il n'eût pas été moins nécessaire de faire précéder les foires par les marchés[1] ; car, non seulement ils leur sont antérieurs dans le temps, mais ils forment un mode d'échange essentiellement local et courant : bref, ils sont une façon de commerce ordinaire et non extraordinaire, un système de trafic urbain et non national ou même international : il n'y avait donc que des raisons de les mettre les premières. Une étude historique ne peut que gagner à se rapprocher autant que possible de la réalité et Mlle A. ne paraît pas avoir toujours fait preuve d'un sens suffisant de cette dernière ; et cependant, le classement et le développement des idées, travail beaucoup plus matériel que la rédaction, semble être par suite bien plus aisé également.

Mais admettons que ces critiques sur le plan demeurent d'importance secondaire. Beaucoup plus graves sont les remarques que paraît mériter à certains égards le fond même du travail. Elles semblent justifiées surtout dans le premier chapitre, concernant les origines des corporations. Il n'est pas erroné, parce que précisément l'auteur a pu utiliser, ne fût-ce que quelques lectures de comptes rendus portant sur des ouvrages essentiels à cet élément de ses études[2], mais, n'ayant pas su en profiter entièrement, peut-être parce qu'il ne s'est pas familiarisé avec les ouvrages eux-mêmes, cette partie est restée assez criticable de tous points comme méthode et comme composition. Mlle A. énumère d'abord, du dernier tiers du XIe siècle à la seconde moitié du XIIe, un certain nombre de professions économiques, qui auraient eu des représentants à Chartres[3] : l'idée était louable, et même indispensable à réaliser, mais son exécution s'accompagne d'un nombre trop restreint de citations[4] ou simplement de renvois[5], et c'est une

1. P. 171 et 178.
2. Voy. les deux comptes rendus cités ci-dessus p. 96, n. 3.
3. P. 3-7.
4. Voy. en somme les diverses notes, sauf peut-être p. 5, n. 5, et p. 6.
5. Voy. p. 4, § 4 ; 5, l. 4-9 ; 6, § 3 ; 7, § 1, etc.

grave lacune, qui empêche de se rendre un compte suffisant de l'état des choses ; de plus, nous ignorons si les intéressés dépendaient ou non d'une des organisations domaniales existant à Chartres, ou même s'ils appartenaient exactement à une époque précorporative ou corporative. Ajoutons que la localisation des métiers par *vici*, par rues, qui semblait avoir été assez répandue dans cette ville, aurait pu être mise davantage en lumière : non seulement elle a joué un rôle historique dans l'histoire des métiers et plus précisément peut-être dans celle des corporations, mais, à titre plus général, elle constitue un phénomème sociologique intéressant[1]. Le premier élément de ce chapitre reste donc un peu superficiel et flottant.

Et il n'en est pas autrement du second, qui concerne exactement la formation des corporations[2]. M[lle] A. donne un résumé de la théorie d'Eberstadt et en fait une réfutation d'ensemble, mais sans s'arrêter aux quelques pages, qui se rapportent spécialement à Chartres ; elle parle des associations religieuses primitives, de l'intervention publique dans l'apparition des corporations véritables et termine par un exposé de ses propres idées sur l'origine des associations, que nous avons reproduit en partie[3] : tout cela, encore une fois, n'est pas inexact, mais manque de précision et surtout se trouve écrit de nouveau avec une documentation tout à fait insuffisante[4]. On ne sait en particulier si les allégations ont été empruntées à des actes contemporains ou établies d'après des pièces postérieures, dont on a pour ainsi dire antidaté la valeur[5], s'il s'agit d'un fait connu, mais pour lequel on n'a pas donné les textes, ou d'une simple conjecture, soit personnelle, soit empruntée à un travail d'autrui. Nul plus que nous, cependant, n'est favorable à la méthode des hypothèses en histoire ; mais, chez M[lle] A., certaines affirmations, sans être fausses,

1. Voy. Keutgen, *Aemter u. Zunfte*, 140 ss. ; cf. von Loesch, C. R. de ce travail dans la *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte u. Kunst*, t. XXIII, 1904, p. 74. Du côté sociologique, voy. Maunier, *L'origine et la fonction économique des villes*, 102 ss.

2. P. 7-15.

3. Voy. ci-dessus p. 89-90.

4. P. 10, § 3 ; 13.

5. P. 13, n. 1.

paraissent être vraiment un peu gratuites ; telles sont ses opinions sur la double origine sociale de la future classe corporative [1], sur la soumission des marchands au pouvoir comtal public [2], ou, plus généralement, sur la formation des corporations. Cependant, cette dernière reconstitution, nous tenons à le dire, est présentée d'une manière intéressante, sinon peut-être très originale [3], et elle éveille même le regret qu'une telle page reste unique dans tout le travail. Par contre, nous aurions voulu voir poser et discuter la question importante des rapports des confréries avec l'autorité publique. En troisième lieu, la disparition spontanée ou ordonnée des corporations est signalée à tort avant leur reconnaissance officielle [4]. Enfin, ce chapitre terminé, l'auteur revient à plusieurs reprises sur les débuts des associations, par exemple dans les confréries, les maîtrises et les impôts : un éparpillement fâcheux en résulte [5]. Bref, toute cette partie fondamentale paraît être assez confuse et un peu « en l'air ».

Mlle A. aurait dû, croyons-nous, quant au fond, réunir dans un même chapitre absolument tous les points concernant la question de l'origine et des origines des corporations, tout ce qui, en un mot, était de véritable discussion et non de simple exposé, ne considérant au besoin que d'une façon générale certains éléments qu'elle aurait approfondis dans des chapitres spéciaux. Elle aurait pu examiner de même les diverses associations connues dans cette période initiale, nous renseignant sur les causes de leur apparition et les formes de leur développement : une réfutation détaillée des

1. P. 4, § 2.

2. Probablement empruntée à un travail de M. Pirenne (*L'origine des constitutions urbaines*, *Revue histor.*, l. 57, p. 78, 1875) ; ou à son C. R. déjà cité du travail de Keutgen (*Revue histor.*, t. 96, p. 140).

3. P. 14-15. A vrai dire, la plupart du moins des idées émises par l'auteur se rencontrent déjà dans Pirenne (C. R. cité du travail d'Eberstadt ; *Revue histor.*, t. 71, p. 368, § 2), et, on nous permettra de l'ajouter, dans notre propre travail sur *La vie urbaine de Douai*, II, 623-626) ; dans le second cas, cette rencontre est sans doute un effet du hasard.

4. P. 15-20 et 20-21.

5. P. 54, 82-88, 244-253 ; joindre 94-95 (boucherie) ; 99, n. 3 (fourniers) ; 128 (couletiers) ; 172-174 (commerce).

pages d'Eberstadt relatives à Chartres était précisément à sa place en cet endroit du livre. Et la méthode de cette étude aurait dû être beaucoup plus précise et rigoureuse qu'elle ne l'est, avec un plan parfaitement établi et des références aussi abondantes, exactes et complètes qu'il était possible, de façon à permettre de vérifier facilement les allégations de l'auteur, comme de distinguer aisément les parties documentés des hypothétiques, ou les éléments personnels des empruntés. Dans une matière aussi neuve et délicate, le chapitre aurait gagné, semble-t-il, en utilité et en intérêt.

Le système insuffisant de l'auteur entraîne encore de curieuses conséquences. C'est que jamais la corporation chartraine n'est définie dans l'ensemble et dans les détails : nous ne prétendons pas au reste qu'une bonne définition, même d'un point de vue purement local, en soit aisée à donner, mais il eût été d'autant plus nécessaire de chercher à le faire, et, surtout avec des renseignements fournis par une réelle variété de métiers, portant sur une période aussi étendue, la tentative ne paraissait nullement impossible à réaliser. De même, et forcément, nous ignorons le ou les caractères essentiels de l'association : était-ce le monopole par exemple et de quelle nature était-il ? Sur cette question fondamentale, on a passablement écrit et discuté, du moins en Allemagne, et nous croyons que l'auteur aurait eu avantage à connaître les travaux divergents qui s'y rapportent et peut-être à prendre parti ; en tout cas, il en aurait profité et en aurait fait profiter ses lecteurs. Nous aurions cherché également, ainsi que nous l'avons indiqué, à reconstituer les débuts des premières associations connues aux XIIe et XIIIe siècles, comme à départager, dans des conditions aussi nettes que possible, le travail devenu corporatif et celui qui resta libre, pour apprécier leurs valeurs respectives. Il n'eût pas été moins utile de déterminer avec précision le rôle social des unions professionnelles. Ces diverses questions, ou sont laissées entièrement de côté ou se trouvent à peine effleurées, et restent en somme absentes de l'ouvrage [1].

1. Sur les débuts des associations, voy. quelques indications p. 13 ; les questions de monopole et du rôle social des unions sont à peine mentionnées p. 124 et 52.

Si les trois chapitres suivants n'entraînent aucune remarque particulière, il n'en est pas de même du quatrième, consacré à la réglementation professionnelle. On n'ignore pas que, quoique le moyen-âge économique ne fût en réalité nullement corporatif d'une façon obligatoire, il était au contraire toujours réglementé et cette réglementation présentait partout des traits essentiels communs, visibles sans doute à Chartres comme dans tous les centres urbains et dont le plus général est l'existence même de cette législation[1]. L'auteur cependant ne mentionne nulle part son importance et ne recherche jamais ses caractères principaux, se rendant ainsi coupable d'une double lacune grave[2]. Il a de plus groupé dans ce chapitre différentes questions, qui, presque toutes[3], étaient en effet réglementées, mais ne se ressemblaient que par ce trait extérieur et indirect, et, au fond, étaient de natures très diverses : les jours et la journée de travail ; la technique, qui, nous l'avons dit, forme presque l'objet propre de la réglementation et son domaine le plus important, car elle détermine et différencie tout, et aurait donc dû être examinée auparavant et à part, en raison de ce caractère fondamental et spécial; les marques de fabrication et de vérification, sur lesquelles Mlle A. aurait pu utiliser un bon chapitre d'un travail d'Eberstadt, composé précisément d'après des sources françaises[4]; le

1. Cf. ci-dessus, p. 95-96.

2. L'auteur écrit cependant : « Si l'ensemble de la production est, suivant l'expression consacrée, loyale et marchande » (p. 52) ; s'il ne paraît donc pas ignorer la valeur de ces termes, il aurait dû ne pas se contenter de la mentionner en passant, mais insister, car la chose est fondamentale. De même, il se borne, à la fin du chapitre sur le commerce, à rejeter en note une simple énumération « des règles habituelles destinées à favoriser les citadins dans les marchés et les foires » (p. 239, n. 1), comme toujours sans indication documentaire et sans doute d'après des textes récents ; mais « ces règles », ainsi traitées avec quelque dédain, semble-t-il, sont des principes absolument essentiels du droit commercial médiéval.

3. Sauf les deux dernières : sociétés commerciales et difficultés du travail.

4. *Das französische Gewerberecht. Die Schaffung staatlicher Gesetzgebung u. Verwaltung in Frankreich von dreiz. Jahrh. bis 1580*, Leipzig, 1899. — Voy. 186-222.

système pénal ; l'égalisation de la production ; les sociétés et les difficultés du travail. Toutes ces questions auraient mérité une répartition différente et la légère confusion générale constatée dans tout l'ouvrage paraît être ici particulièrement sensible.

Il n'eût peut-être pas été inutile également de chercher à présenter quelques considérations concernant la spécialisation du travail, les modes d'exploitation industrielle [1] et les formes d'économie. Mlle A. se contente d'employer en passant soit le « concept général et obscur de division du travail [2] », soit le terme élastique et vague et aussi de « petite industrie [3] » et ne dit absolument rien de la troisième question. Sans doute l'état économique de Chartres n'est pas assez développé et complexe pour donner lieu à des remarques très particulières. D'intéressantes constatations sont cependant possibles, au moins au sujet de quelques métiers, dont Mlle A. a décrit la technique. S'il s'agit de spécialisation, on voit que la boucherie d'abord [4] comprenait des écorcheurs, des bouchers urbains et des bouchers forains, et des tripiers : il y a donc à la fois succession (écorcheurs et bouchers) et parallélisme (bouchers urbains et forains), ou, si l'on préfère, décomposition du travail et division du métier ; professions supplémentaires, puis, complémentaires ; séparation technique, puis, professionnelle. Ajoutons même que l'écorchage peut constituer une forme de « séparation d'industrie », comme la triperie représente une forme de « constitution d'industrie annexe ». Dans la boulangerie [5], avec les meuniers, puis les fourniers et les boulangers, on observe également une succession et un parallélisme, une décomposition du travail et une division du métier, etc. Enfin, la draperie [6] et ses quatre métiers des arçonneurs, tisserands, parcurs et teinturiers fournit l'exemple classique du section-

1. Voy. quelques indications sur ce second point, p. 90-91.

2. P. 106. La citation est empruntée à Bourgin, *Essai sur une forme d'industrie. L'industrie de la boucherie à Paris au XIXe s.* (*L'Année sociologique*, 1905, p. 85).

3. P. 90.

4. P. 94-95.

5. P. 98.

6. P. 106.

nement de la production. Malgré les divisions précédentes, on remarquera que la technique n'était pas assez développée à Chartres pour y amener un véritable cas de « spécialisation des professions ». Passant aux modes d'exploitation industrielles, constatons que l'écorchage, la meunerie et la cuisson par le fournier des pains fabriqués par autrui sont toujours de pures industries; les autres professions, même dans la draperie, semble-t-il, constituent un mélange de commerce et d'industrie; or, puisque, d'une part, l'artisan est propriétaire de l'outillage, et non du produit, que, de l'autre, il devient propriétaire des deux choses, on semble avoir respectivement affaire aux deux modes du travail loué ou en chambre, puis du métier; plus précisément, comme dans certains « métiers » proprement dits [1], « autant que possible », l'artisan se déplace, apporte ses outils chez l'employeur, en reçoit les matériaux, est nourri par lui, on observe là des états mixtes intéressants entre le travail loué et le métier, qui montrent bien le lien unissant les deux formes d'exploitation, la transition de l'une à l'autre, et comment la seconde s'est dégagée de la première [2]. La fabrique et même l'industrie à domicile ne présentent certainement pas d'exemples à Chartres. Les valets et ouvriers appartiennent au système du travail loué [3]. En troisième lieu, si le régime des échanges dominant de la ville était l'économie urbaine correspondant justement au mode d'exploitation industrielle dit du métier, l'exportation des blés et des draps dans toute la France et des étoffes même au delà par les foires de Champagne [4] faisait entrer Chartres par exception dans l'économie nationale et même internationale. Des remarques de ce genre semblent donc parfaitement possibles dans une simple monographie, et ce sont elles et d'autres analogues qui précisément servent à établir ou à accroître la valeur générale d'un travail local [5].

1. P. 90.

2. Bücher, *Die Entstehung der Volkswirtschafts*, 1re éd., 112; trad. Hansay, 144.

3. P. 27-34.

4. P. 184 ss.

5. On relira peut-être avec intérêt, au sujet de ces observations et d'autre analogues, qui représentent avant tout l'utilisation du travail cité

Des observations similaires peuvent encore être faites au sujet des chapitres suivants. La partie consacrée au commerce montre l'auteur, non seulement, nous l'avons dit, mettant à tort les foires avant les marchés [1], mais, dans ceux-ci, mêlant un peu halles, marchés et même l'étape, qui forme pourtant une institution très spéciale [2]. Cette énumération est

de Bücher, les remarques suivantes : « Nous sommes, de notre temps, un peu dupes des étiquettes savantes. C'est là une forme particulière de pédantisme de notre époque. Avant de déguster le contenu du flacon, nous tenons à lire écrit sur la panse *Histoire économique*... Nous voulons savoir ce que notre auteur pense de l'*économie-nature* et de l'*économie-argent*, s'il peut nous retracer le passage de l'économie fermée à l'économie domestique, de l'économie domestique à l'économie nationale, puis à l'économie mondiale. Gare à lui, s'il n'a pas lu la dernière édition de Karl Bücher, ou s'il n'a pas pénétré le sens caché des formules buchésiennes. Nous... n'ouvrirons pas son livre » (H. Hauser, *Etudes sur l'hist. économ. de l'ancienne France*, *Revue d'économie politique*, 1905, p. 291 ; tir. à part, p. 3). Ces boutades ne sont pas tout à fait dénuées d'à propos et ces plaisanteries, mélangées de critiques, ne sont pas absolument négligeables. Il ne faut pas être dupe en quelque sorte des « formules » ou des classifications de Bücher et d'autres, s'imaginer qu'elles constituent toute la science, qu'avec leur aide on comprendra tout dans tous les textes, et déclarer par suite qu'on doit les employer à toute occasion et tout y ramener, d'autant mieux que ces théories ne sont naturellement pas des principes à jamais invariables. Mais, si leur emploi ne remplace nullement l'explication même des documents, nous croyons que leur connaissance permet d'en dégager ensuite des résultats utiles et fructueux. Si elles ne tiennent également pas lieu des remarques personnelles, elles élargissent et fécondent les idées propres de l'auteur et éveillent par suite celles du lecteur. Car, elles permettent d'éclairer, de comparer et de classer les textes, elles jouent à leur égard, si l'on peut s'exprimer ainsi, le rôle de cadres lumineux, elles servent avant tout à en avoir une intelligence plus complète et plus appropriée, en un mot, elles rendent le rare service d'aider, suivant l'expression de Bücher lui même, à « penser économiquement » (*Die Entstehung der Völkwirtschafts*, 2e éd., préf., p. VII). Il faut donc parfaitement s'en pénétrer, et, après l'analyse littérale et l'examen précis des textes, s'en servir avec méthode, pour vivifier ses conclusions et les développer dans le milieu et le sens propres à la nature particulière des documents que l'on étudie. Cf. d'ailleurs la préface de M. Pirenne en tête de la trad. des *Etudes d'hist. et d'écon. polit.*, de Bücher, Paris, 1901.

1. Voy. ci-dessus p. 99.

2. Mlle A. parle successivement des halles aux produits manufacturés,

d'abord assez confuse, et la connaissance d'un ouvrage de M. Maunier [1] eût permis à Mlle A., semble-t-il, d'apporter plus de méthode dans la classification de ces formes de vente, et elle est ensuite incomplète, car l'auteur a traité ailleurs d'autres systèmes d'échange, par exemple à domicile, par les étaux des bouchers [2].

Dans le dernier livre, consacré, on le sait, aux finances, Mlle A. a séparé avec soin les taxes seigneuriales des impôts communaux et publics. Mais, si elle a vu d'une façon suffisante les premiers, qui, selon une double application de deux principes courants, se résument à peu près dans le tonlieu, dont la nature est la fois générique, complexe et indéterminée, elle n'a pas aperçu les secondes [3], qui ne sont autres, suivant une règle également commune, que l'assise publico-urbaine. En matière d'histoire financière municipale du moyen-âge, cette différence, ou, si l'on préfère, cette coexistence, est proprement classique et, depuis longtemps, a été signalée et plusieurs fois remarquée : si elle a été observée dans les villes françaises du Nord, belges et germaniques, il était d'autant plus intéressant de la constater et de la faire ressortir pour un centre urbain essentiellement français, tel que Chartres, et d'y trouver la confirmation d'une loi financière historique, même de nature sociologique [4]. Elle ne saurait donc échapper à aucun auteur s'occupant de recherches fiscales.

Revenant maintenant sur la question de l'origine des corporations, on peut admettre que, suivant une règle commune, la théorie de leur origine domaniale n'est pas plus recevable à Chartres que dans les autres villes. Sans doute cinq ou six métiers y sont connus dès le XIIe ou le XIIIe siècle [5], comme étant organisés en associations ou même en « maîtrises »,

à la mercerie ; puis, des marchés aux poissons, au pain ; de l'étape du vin ; et du marché au blé.

1. *Les villes*, 190-192.

2. P. 95, n. 5.

3. P. 257-258, 260, 263-264.

4. Voy. dans notre travail sur *Les Finances de la commune de Douai* le chap. consacré à l'assise, p. 242-260.

5. Eberstadt, *Magisterium*, 119-123.

magisteria, avec un « maître de métier », termes qui, on le sait, suivant Eberstadt, rappelleraient l'organisme intermédiaire entre le groupement domanial et la corporation urbaine ; de plus, ces associations devaient s'acquitter envers l'autorité de certaines redevances en nature, donc d'origine domaniale. Mais, on ne saurait oublier que le pouvoir, qui concède ou confirme au maître sa charge, étant une autorité essentiellement publique, vis-à-vis de laquelle il vit en dépendance étroite, maître et son métier ne peuvent guère avoir qu'un point de départ également public ; de même que, si les redevances ont une nature économique d'apparence domaniale, elles ne possèdent pas forcément un caractère juridique ou réel de ce genre, mais doivent être regardées comme de simples prestations professionnelles et rien de plus : il ne faut pas se laisser abuser par des confusions de mots ou de choses, et il n'est nul besoin de recourir au droit domanial pour expliquer ce dont le droit public suffit, d'une façon beaucoup plus aisée et beaucoup plus juste, à donner la raison. On peut donc admettre que, dans toutes ces associations, l'origine réelle fut économique, l'origine personnelle urbaine et l'origine juridique publique, en ajoutant que, par suite de l'influence particulière exercée à titre organique comme moral par la religion, sous la forme des confréries, leur apparition se fit sous le mode plutôt religieux et pour ainsi dire confraternel.

Cette influence générale du pouvoir public paraît être encore plus sensible dans un corps signalé par un texte, sur lequel il convient d'insister plus même que ne l'a fait Mlle A. [1]. Vers 1147, un comte de Chartres, Thibaud de Blois, en invitant les taverniers de la ville à renoncer au repas de corps annuel, où on respectait peu la tempérance, et à le remplacer par une aumône, annuelle également, à une léproserie, que recueillerait et verserait lui-même leur *magister*, requête à laquelle ils agréèrent volontiers, ajoute : « j'ai approuvé et

1. Publié dans Merlet et Jusselin, *Cartulaire de la léproserie du Grand Beaulieu et du prieuré de N.-D. de la Bourdinière* (Chartres, 1909), n° 24, p. 12 ; l'acte est d'ailleurs reproduit dans le travail de Mlle A., p. 12, n. 1, et il est examiné brièvement par elle, p. 12-13.

concédé cet acte, parce que les taverniers tenaient leurs offices de moi et je me suis engagé à le maintenir[1]. »

D'une façon générale, ces petits commerçants, par leurs rapports directs avec le comte, agent public, se trouvent évidemment soumis au droit publico-urbain et doivent être des habitants libres de la ville : ce seraient exactement des artisans du marché public [2]. Les relations entre les deux parties paraissent s'établir à un double titre, confraternel et civil. Le repas annuel des taverniers autorise sans doute à les considérer comme formant une sorte de confrérie et son remplacement par un don annuel, de but religieux également, leur maintient ce caractère. Leur nature collective se manifeste, d'autre part, dans la cotisation que recueille leur *magister*, leur chef, dont l'action sur ce point est toute simple ; peut-être même peut-on voir là l'indice, le début de quelque organisation financière. On remarquera en tout cas, dans cette partie de leur vie purement sociale ou même morale, l'entremise, sous forme de prière, sans doute, mais enfin réelle et décisive, de l'autorité publique : c'est elle qui demande la suppression d'un abus, purement intérieur cependant, et elle est obéie aussitôt : or, elle ne peut se montrer que parce qu'elle a le droit de le faire. A l'égard du groupement des taverniers considéré en tant que corps religieux, cette action publique est déjà caractéristique et d'un intérêt général.

Mais, elle semble n'être qu'une conséquence et ne s'expliquer, ainsi que s'exprime le comte lui-même (« quoniam, etc. »), qu'en examinant maintenant les commerçants en tant que corps civil. Si, tout d'abord, le choix du *magister* appartient aux négociants ou si sa nomination revient à l'agent public, c'est ce qu'on ne saurait décider : il suffit d'admettre qu'en vertu du milieu ambiant, du pouvoir, de l'action ou de l'influence du comte, celui-ci doit reconnaître et confirmer l'existence du chef de l'association : même si ce dernier est pris parmi les taverniers, — et l'officier dit « leur »

1. « Hoc autem laudavi et concessi, quoniam de me [tabernarii] officia sua tenebant, et per manum meam tenendum institui. »
2. Cf. Keutgen, *Aemter u. Zunfte*, 133.

maître, — cette origine sociale ne lui enlève pas ce caractère juridique. Ses fonctions se bornant, dans le cas actuel du moins, à recueillir les cotisations et à les remettre au bénéficiaire, on ne lui connaît qu'un rôle financier, interne et externe : il dirige et représente à cet égard l'association.

Mais, arrivons aux taverniers eux-mêmes. Si on entend par le mot *officia*, et il semble ne pouvoir qu'être compris ainsi, les professions des taverniers, leurs métiers, leurs commerces, leurs boutiques, puisqu'ils les « tenaient » expressément du comte, ils se trouvaient sur ce point, à l'égard de ce dernier, dans une dépendance absolument directe et complète, quasi féodale : c'est ce que rend bien le terme *tenere*, qui appartient en effet également à la langue féodale [1]. Aussi, peut-on en principe assimiler les rapports du comte et des taverniers à ceux d'un seigneur et de ses vassaux, ou plus exactement de ses censitaires ou tenanciers. Le premier autorise, sinon engage, les seconds à faire un abandon d'un droit, disons à diminuer un fief au profit d'un tiers, et il confirme cette aliénation et s'en porte caution à l'égard des bénéficiaires.

Mais, considérées de ce point de vue, les relations des deux parties sont plutôt connues par leur côté formel : on a plutôt ainsi une constatation qu'une explication. Il faut examiner le côté social de ces rapports pour essayer de les comprendre entièrement. Les *officia* des taverniers constituaient donc des sortes d'*officia publica* ou *comitis*. Faut-il supposer que ces tavernes avaient été créées par le comte, avaient une origine économique publique ? Ce serait aller trop loin, et ce n'est pas nécessaire. Mais, il est probable qu'à la suite de circonstances d'ordre réel impossibles à préciser en détail, qui, en général, ne peuvent tenir qu'au développement du négoce des taverniers, résultant des plus naturellement de la prospérité économique de la ville au XII[e] siècle [2], et qui, en tout cas, amenèrent la formation de l'association, puis sa reconnaissance par le comte, ce dernier lui octroya certains privilèges : par cela même qu'il était le pouvoir concédant et qu'il acquérait

1. Ducange, sub v°.
2. Voy. Aclocque, 10-11.

et gardait la haute main sur le corps, il agit en même temps dans son intérêt personnel et fit des *tabernæ* des sortes de charges publiques, comme des *tabernarii* des espèces de fonctionnaires publics du marché [1] ; c'est ce qu'indiquerait précisément le terme *officium*, de valeur beaucoup plus juridique et administrative qu'économique et sociale [2]. Il transforma ainsi, disons-le avec Mlle A., l'ensemble des négociants en un corps limité en principe, sinon en réalité, puisque ses membres ne pouvaient s'établir sans son autorisation. Par suite, avait-il tout naturellement le droit d'intervenir dans les différentes parties de leur existence, confraternelle ou autre. En somme, autant qu'on peut le supposer, pour les taverniers, l'état économique fut la cause originelle et déterminante de leur état social ; pour le comte, l'état politique fut le motif agissant de ses rapports administratifs avec les négociants ; la croissance des particuliers fit leur ambition, que le pouvoir légalisa en s'attachant les individus : d'un mot, et encore une fois, le marché — public — pourrait tout expliquer.

Essayons de résumer les caractères de cette collectivité. Comprenant évidemment d'une façon obligatoire tous les taverniers, elle doit jouir d'un monopole. Elle est dirigée par un maître, sans doute l'un des siens, dont les attributions fiscales sont connues. Dans sa constitution interne, elle apparaît à la fois comme un corps civil et religieux, et cette dualité, simple application d'une règle courante, est déjà à remarquer : la confrérie s'est formée avec, sinon avant, le groupement laïque. Nous ignorons d'ailleurs le fonctionnement civil de ce dernier et, de son rôle confraternel, nous ne connaissons que, successivement, l'existence d'une fête de corps et le paiement d'une cotisation, dont même le but est étranger. Monopole, chef personnel, nature confraternelle, indépendance fiscale sont des caractères qui paraissent suffire à faire reconnaître cet ensemble comme une association d'ordre corporatif, du

1. Cf. Pirenne, C.R. cité d'Eberstadt (*Revue histor.*, t. 71, p. 368).

2. Voy. Keutgen, 138 ; joindre Bücher, *Die Entstehung*, 95 ; trad. 127 : les *tabernarii* sont des sortes d'*officiales*, d'*Amtleute*, tels que ceux d'une cour domaniale. — Sur le sens du mot *officium*, voy. aussi Brunner, *D.R.G.*, II, 79.

moins à ses débuts : « c'est, a dit M[lle] A., un corps privilégié — et légal. » Et justement, tous ces traits intérieurs ne présentent rien de distinct ni de déterminé : ils ne sont pas spéciaux à cette société et, en eux-mêmes, ils ne sont pas accusés et développés, mais ils demeurent assez effacés et incertains ; il faut les dégager et non sans quelque hypothèse. Si, au contraire, on examine l'association dans sa vie externe, on voit que beaucoup plus particuliers et visibles sont les rapports de ces taverniers avec la puissance publique : ils ressortent d'eux-mêmes. Remarquons d'abord que l'acte diplomatique émane du pouvoir et non du corps. De plus, tout, dans des conditions différentes et sous des formes diverses, dévoile et atteste l'action efficace de l'autorité comtale et la soumission réelle des négociants : le fonctionnement de l'association est beaucoup moins reconnaissable que sa dépendance n'est manifeste; ce sont donc, non pas ses côtés internes et sociaux, qui se font voir, mais ses traits externes et juridiques, qui apparaissent ; elle se montre bien moins comme une corporation privée, formée et vivante par elle-même qu'elle ne s'exprime comme un groupement n'existant et ne fonctionnant que grâce à un pouvoir étranger, auquel il est directement assujetti. A tous égards, mais principalement dans leur vie collective civile, les *tabernarii carnotenses* paraissent constituer un *officium*, un *Amt* public, avec un *magister* mi-privé, mi-public encore, et les deux termes latins sont même, il est très intéressant de le remarquer, deux expressions techniques [1] : bref, on ne doit avoir encore essentiellement affaire qu'à une sorte de pur organisme administratif.

On reconnaîtra, par suite, que le côté le plus significatif, le plus général de cet acte est qu'il paraît bien apporter une confirmation, la seconde, semble-t-il, reconnue pour la France, de la théorie de Keutgen [2], sur l'origine essentiellement

1. Keutgen, 137, 158 ss. ; cf. Pirenne, C.R. de ce travail, 140.

2. Si la présente théorie est exacte. — On a bien voulu nous attribuer la paternité de la première « découverte » en cette matière (Voy. Morize, *Le Moyen Age*, 1914, p. 360), qui concerne les meuniers de Douai : leur association d'ailleurs confirme beaucoup plus expressément que celle des taverniers de Chartres la théorie en question, car, sans mentionner

publique et administrative des corporations. Et néanmoins, en attribuant au corps des taverniers le caractère d'une sorte de *magisterium* public, cette pièce indiquerait que la théorie d'Eberstadt peut rester exacte en principe, mais à la condition expresse d'être transportée du milieu domanial dans le milieu public : l'application diffère et l'idée persiste[1]. En tout cas, on voit l'intérêt que présente cette charte et quels peuvent être sa portée comme son rôle dans une théorie d'ensemble.

Ce livre renferme donc tous les éléments d'un bon travail et il n'en est pas absolument un, au moins d'une façon continue: en d'autres termes, il aurait pu devenir aisément meilleur. L'auteur semble bien avoir manqué avant tout d'une information plus développée, dont la connaissance et l'emploi lui auraient permis de donner à ses recherches un caractère plus scientifique et plus général à la fois : disposition plus parfaite des éléments de l'ouvrage, étude des textes selon les conditions de méthode nécessaires et avec les conclusions indispensables. M[lle] A. ne sait pas toujours assez reconnaître la valeur de ses documents et les ressources qu'ils lui offrent ; elle ne sait pas complètement les « exploiter », pour employer une expression d'ordre économique. Et bien qu'encore une fois on lise ce volume avec intérêt et profit, surtout dans certains chapitres, on n'y rencontre pas toujours la précision, la pénétration et la

d'autres caractères, les moulins étaient vraiment une création et une propriété publiques (Voy. *La vie urbaine de Douai*, II, 399-525 et 625-626). — Remarquons que Rietschel, dans son C.R. de Keutgen, exprimait précisément le désir que « la riche et intéressante documentation, que l'on possède sur le métier français, et spécialement parisien, du moyen-âge, fût examinée avec plus de soin, selon les points de vue mis en évidence par Keutgen... Autant que ces matériaux me sont connus, ils me semblent confirmer essentiellement pour la France une marche et un développement analogues » (*Viertelj. für Social-und Wirtschaftsgeschichte*, 1904, p. 432). Par contre, M. Pirenne, s'il admettait le système en question pour les cités épiscopales, était d'un avis opposé, pour les villes laïques et en particulier les centres industriels de la Flandre (C.R. de Keutgen, *Revue histor.*, t. 96, p. 141).

1. Il nous est agréable de nous rencontrer à ce sujet avec Beyerle (C.R. de Keutgen, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung; Germ. Abt.*, Band XXIV, 1903, p. 451).

fécondité voulues, et ses qualités, si indéniables soient-elles, lui assurent moins une valeur propre qu'elles ne le rendent simplement utile d'une façon indirecte à l'histoire générale ; il est demeuré par trop un ouvrage purement descriptif et local.

Georges Espinas.

B. Pocquet du Haut-Jussé, membre de l'École française de Rome. — **La vie temporelle des communautés de femmes à Rennes au XVIIe et au XVIIIe siècle.** — Paris, Édouard Champion, éditeur, 1916, in-8° de 173 pages.

L'ouvrage dont j'ai à rendre compte fait partie de l'une des séries de l'importante collection : *La Bretagne et les pays celtiques*, publiée par la librairie Champion. L'auteur a composé son livre d'après les meilleures sources : toutes ses assertions sont appuyées sur des documents de première main, empruntés pour la plupart aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Il semble d'ailleurs qu'il ait vécu au milieu de la société rennaise des derniers siècles de l'ancien régime : il en connaît les familles et les dignitaires, il sait la topographie de la ville et n'ignore aucun des événements qui s'y sont produits ; il discerne d'ailleurs fort bien les causes relevant de l'histoire générale qui modifient le cours de ces événements. Aussi, de la multitude d'informations qu'il a rassemblées, a-t-il tiré une étude bien ordonnée, présentée avec clarté et sobriété.

M. du Haut-Jussé fait d'abord connaître les origines des nombreuses communautés de femmes établies à Rennes au XVIIe siècle et au XVIIIe ; il analyse avec soin les conditions mises à la fondation des monastères. Si, en principe, l'agrément de l'évêque diocésain et les lettres patentes du Roi semblent suffire, il n'en va pas ainsi dans la pratique : il faudra compter avec le Parlement qui aura à enregistrer les lettres patentes, avec la Chambre des Comptes qui devra aussi les enregistrer quand elles feront mention du droit d'amortisse-

ment, avec la ville qui fera payer son adhésion de concessions variées, et enfin avec le seigneur féodal réclamant l'indemnité qui remplace pour lui l'amortissement, devenu depuis longtemps droit royal.

Un intéressant chapitre indique la composition des diverses communautés, leurs dignitaires, les appuis qu'elles trouvaient dans toutes les classes de la société. Puis l'auteur en vient à la partie plus exclusivement économique de son ouvrage. Il étudie d'abord l'origine du patrimoine des communautés, dots des religieuses, libéralités faites sous les formes les plus variées, fondations avec charge de sépulture ou tout au moins de prières. Après s'être occupé des principales sources de la propriété religieuse, il considère les biens en eux-mêmes, leur quantité, leur importance, leurs caractères spéciaux. Il est amené à constater la prépondérance, chez les communautés dont il s'occupe, de la fortune mobilière, prépondérance qui est telle que certaines communautés ne possèdent pas un pouce de terrain. Indépendamment des créances diverses, le titre mobilier par excellence est le constitut, c'est-à-dire la rente constituée ; remarquez d'ailleurs qu'en droit (l'auteur semble avoir méconnu cette règle), la rente constituée fut classée parmi les immeubles, comme tous les biens importants sous l'ancien régime. « Ce qui frappe surtout, dit M. du Haut-Jussé, c'est la mobilité perpétuelle du constitut ; le débiteur n'a qu'une idée fixe, qui est de s'en libérer au plus tôt. » S'il s'agit de constituts sur des personnes publiques, nombreux dans le patrimoine des communautés par suite de l'application de l'édit de 1749, ce n'est pas tant le remboursement que la conversion qui est à craindre pour le crédirentier : l'auteur montre, par divers exemples, les conséquences de ces conversions. Il porte ensuite son attention sur un autre élément du patrimoine des communautés : les fruits de leur industrie, à savoir les arrérages payés par des pensionnaires, femmes, jeunes filles ou enfants entretenues ou élevées dans le couvent, et le produit du travail des religieuses. En regard des recettes, il faut placer les dépenses : dépenses ordinaires de la communauté, impôts et autres charges publiques, dépenses de construction. Après cela, l'auteur peut examiner

la balance des comptes. Le plus souvent, dit-il, les comptes se soldent par un léger déficit. En 1789, la situation pécuniaire des communautés n'était pas inquiétante ; presque toutes balançaient à peu près recettes et dépenses.

A la fin de son ouvrage, l'auteur étudie les relations des communautés avec l'extérieur ; il y trouve l'occasion de faire connaître l'influence que les jansénistes cherchèrent à exercer sur plusieurs d'entre elles. C'est aussi à propos des relations avec l'extérieur que M. du Haut-Jussé traite des fêtes qui attiraient parfois la foule vers les églises et chapelles des communautés. C'était un événement, dans nos villes de province, que les solennités par lesquelles les religieuses célébraient la canonisation d'un saint de leur ordre ou de leur congrégation. Enfin, dans quelques pages, l'auteur montre les services importants que les communautés charitables ou enseignantes ont rendus à la ville.

Cet ouvrage est une excellente étude d'histoire locale. Il intéresse aussi l'histoire générale ; car le développement des communautés religieuses sous l'influence de la réforme catholique du commencement du XVIIe siècle est un fait qui s'est produit dans la plupart des villes de France. L'auteur a donc accompli une œuvre utile en nous mettant en état de le connaître avec précision sur un point important du territoire.

Paul FOURNIER.

H.-François DELABORDE. — **Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France**, publié sous la direction de M. Élie Berger, membre de l'Institut. T. I. Années du règne I à XV (1er novembre 1179-31 octobre 1194). — Paris, Imprimerie nationale, 1916, in-4°, XL-576 pages.

Le *Recueil des actes de Philippe-Auguste* dont M. Delaborde vient de nous donner le premier tome fait partie de la collection des *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Le nom de l'auteur

nous dispenserait presque d'une présentation plus longue si, laissant de côté les observations de détail, nous ne voulions aborder quelques questions dont deux au moins ont été soulevées par M. Delaborde lui-même.

Le volume dont nous parlons se présente à nous sous l'aspect général des autres volumes de la même collection ; mais sur deux points il innove : M. Delaborde, dans une pieuse intention, a inscrit sous le numéro d'ordre attribué à chaque acte dans son *Recueil* le numéro correspondant du *Catalogue* de Léopold Delisle, pour montrer, nous dit-il, combien il y avait peu à glaner dans un champ moissonné par le maître de l'érudition médiévale française ; puis, dans sa préface, il nous informe que c'est de parti-pris qu'il s'est écarté du système de classification adopté pour les copies par M. Prou dans son *Philippe Ier* pour recourir au classement des copies par ordre chronologique plus avantageux au point de vue bibliographique. Qu'il nous soit permis de présenter ici quelques remarques sur ces deux innovations. M. Delaborde, en rendant pleine justice à son éminent devancier, a voulu écarter jusqu'au soupçon de s'être paré des plumes du paon. Mais il avait pleinement payé sa dette de reconnaissance, je devrais dire *notre* dette, à Léopold Delisle dans sa préface ; et, dès lors, la mention du *Catalogue* de Delisle avait sa place normale dans le paragraphe *Indiq.* de l'*apparatus* spécialement institué pour recevoir ce genre d'informations. D'autre part, tout en comprenant la raison qui a décidé M. Delaborde à prendre le parti qu'il a suivi pour le classement des copies, je reste convaincu que la classification par ordre de valeur est préférable : le point de vue auquel nous nous plaçons doit-il être celui de la bibliographie ou celui de l'établissement du texte ? Toute la question est là ; et selon la réponse qu'on donne à cette question, on adopte le système chronologique ou le système méthodique. M. Delaborde n'a certainement pas tranché la difficulté *a priori*, car il a dû dans son système, comme il l'aurait fait dans l'autre, procéder pour lui-même à un classement méthodique, le seul qui lui a permis de choisir les meilleures copies et d'inscrire en tête d'un grand nombre de textes la formule *Établissement du*

texte d'après telles et telles copies. Qu'on puisse chicaner M. Delaborde sur l'utilisation d'une copie de préférence à telle autre dans quelques cas, du reste assez rares, cela n'a rien qui doive étonner ; l'important était de choisir. M. Delaborde a choisi.

Le mérite principal d'une publication du genre de celle-ci est de donner aux historiens le moyen de consulter facilement un grand nombre d'actes jusqu'alors dispersés dans les archives et dans de nombreuses publications. On jugera du mérite du *Recueil* dont nous parlons à l'apport personnel de l'auteur : Léopold Delisle n'avait connu que 401 des 476 actes que M. Delaborde a édités, et que 52 des 131 originaux auxquels l'éditeur a pu recourir. La « glane » de M. Delaborde est plus qu'une gerbe, c'est une meule ! Et quel profit nos études diplomatiques ne peuvent-elles pas attendre d'une nouvelle moisson aussi abondante d'originaux, surtout si la proportion doit rester la même dans les trois ou quatre autres volumes du *Recueil* !

Déjà, les nouveaux actes signalés et publiés ont permis de faire faire un progrès notable au classement chronologique des pièces. Un seul exemple très simple fera ressortir à quel bouleversement la classification Delisle a été quelquefois soumise : les chartes n°s 8 à 14 de la présente édition portaient respectivement dans le *Catalogue* les n°s 3, 8, 4, 6, 7, 5, 11. On voit par là que l'ouvrage du maître a été soumis à une revision sérieuse par le disciple. Nous ne savons pas toujours, il est vrai, quelles sont les raisons qui ont présidé à l'attribution de telle place dans tel groupe à tel acte ; nous le saurons quand M. Delaborde aura publié l'introduction complète de son *Recueil*, après l'achèvement du dernier volume de textes. Nous voyons bien que l'éditeur a eu parfois recours à l'argument géographique et qu'il a eu raison d'y recourir. Nous constatons aussi qu'il a adopté dans son classement chronologique le principe de mettre d'abord les documents à date incertaine et ensuite ceux qui portent une date certaine comprise entre les limites chronologiques attribuées aux chartes dépourvues de données de temps précises ; c'est affaire de convention : ainsi le n° 415 est de l'année 1192,

entre le 5 et le 30 avril ; les n°s 416 à 427 sont de la même année, entre le 5 avril et le 31 octobre ; puis vient toute une série d'actes qui sont de mai, juin et août[1]. Mais nous ne nous sommes pas rendu compte bien exactement de la règle suivie pour le classement des actes dans ces séries de documents dont la date n'a pu être fixée qu'approximativement. Et quelquefois il nous a semblé que certaines chartes de ces séries étaient susceptibles de recevoir une date moins imprécise, et que, par conséquent, il était possible de disloquer ces séries trop longues de documents à date incertaine entre les deux mêmes termes d'une même année ou de deux années consécutives.

Dans l'établissement du texte des documents, M. Delaborde a pratiqué une méthode excellente en soi : non seulement il a dressé les textes d'après les sources utilisables de chaque document, mais il a eu l'heureuse idée de comparer les documents de même nature rédigés suivant la même formule pour contrôler l'exactitude des textes dressés : une seule fois cette pratique n'a pas eu les excellents résultats qu'elle doit toujours donner (cf. les n°s 188, 189 et 253). Le rapprochement des actes de même nature a conduit M. Delaborde à adopter un système qui peut présenter des inconvénients : quand plusieurs chartes de commune ont des articles identiques, l'éditeur ne publie *in extenso* que la première en date et renvoie à celle-ci pour chacune des autres dont il ne donne que les clauses initiales, les clauses finales et les articles particuliers ; cela est parfait. Mais il ne convient pas d'étendre ce système à des chartes qui ne sont pas rigoureusement semblables les unes aux autres, même en prenant la précaution, par un « mutatis mutandis », de prévenir le lecteur auquel on laisse le soin d'opérer les changements. En somme, sur 476 documents, c'est à peine si une demi-douzaine prêteraient à critique ou à discussion sur l'établissement du texte.

1. Pour être tout à fait logique, le principe exigerait que le n° 415 fût rejeté après le 427, et ce serait assez choquant. C'est pourquoi nous préférons le classement contraire qui eût indiqué d'abord l'acte compris entre le 5 et le 30 avril, puis ceux de mai, juin et août, enfin ceux dont la date est indéterminée entre le 5 avril et le 31 octobre.

Je n'insisterai pas sur la question des analyses placées en tête des documents. J'ai dit jadis ici-même mes préférences pour les analyses étendues, et toutes les qualités requises de ces analyses (*Le Moyen Age*, 1914, p. 232). M. Delaborde a pris parti pour l'analyse brève presque toujours : celle-ci ne peut jamais donner que le caractère général de l'acte, indiquer sa nature ; elle doit toujours être à cet égard d'une rigoureuse exactitude. Sur ce point, du moins, il ne peut y avoir de désaccord possible entre les partisans de l'analyse étendue et les tenants de l'analyse courte.

Un certain manque d'uniformité dans la disposition matérielle des renseignements fournis dans l'*apparatus* de chaque document, quelques lettres tombées, quelques virgules à déplacer ou à supprimer, l'omission accidentelle de la titulature royale dans un acte, deux ou trois renseignements sur des originaux perdus qui ont échappé à l'éditeur, voilà tout ce qui pourrait donner prise à la critique la plus malveillante : en somme, des broutilles dont on ne voudra pas faire ici un fagot et dont les principales seront, sans doute, relevées dans la liste générale des *errata*.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à signaler la brève introduction que M. Delaborde a mise en tête de ce volume et dont toute une partie (p. XIV-XXI) nous avait été livrée par l'auteur sous le titre *Du texte des actes reproduits dans le premier registre de Philippe-Auguste* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1915, p. 153-160). Cette introduction aborde deux questions essentielles, la reconstitution des archives royales sous Philippe-Auguste, et la valeur du registre A de la chancellerie.

Par une interprétation nouvelle du passage célèbre de la *Philippide* de Guillaume le Breton, M. Delaborde se croit autorisé à penser que Gautier le Chambellan reconstitua « les archives royales, ou tout au moins les séries de documents dont les matières sont énumérées dans les vers précédents, dans l'état où elles étaient avant Fréteval, *in solitum rectumque statum*, c'est-à-dire à l'état de fonds d'archives ». Le texte de Guillaume le Breton ne peut plus être invoqué pour légitimer l'existence d'un premier registre de Philippe-

Auguste composé par Gautier de Nemours et dont le *Registre du Vatican* ou *Registre A* serait en partie une transcription. La preuve la plus solide de l'existence de ce registre primitif avait été donnée par M. Tuetey qui avait signalé la référence à un registre plus ancien que le *Registre A* dans les chartes de commune de Falaise et de Caen ; M. Delaborde dit qu'il y a erreur, que c'est le *Registre du Vatican* qui est visé par la référence de ces chartes et de quelques autres. En réalité, il n'y a pas eu de registre antérieur à celui que nous possédons et qui, appelé d'abord *Vetus*, fut ensuite dénommé *Veterius*. Telle est la conclusion très ferme de M. Delaborde.

Léopold Delisle avait émis l'opinion que les textes du *Registre du Vatican* avaient été pris sur les minutes conservées aux archives ; M. Tuetey considérait que ces textes étaient les minutes elles-mêmes. M. Delaborde combat ces deux doctrines et pose la thèse nouvelle que les textes insérés au jour le jour dans le registre avaient été abrégés par un scribe paresseux d'après les originaux conservés dans les archives.

Il y a là toute une théorie intéressante et qui mérite un examen plus approfondi que celui que nous pouvons lui consacrer ici : il faut peser l'un après l'autre les arguments présentés qui n'ont pas tous le même poids, et chercher s'il n'y a pas des côtés de la question restés dans l'ombre. Mais, sur un point au moins, dès maintenant, je suis porté à donner une pleine adhésion au jugement de M. Delaborde : le *Registre du Vatican* n'a pas été copié sur les minutes des archives, et il n'est pas le recueil des minutes mêmes.

En résumé, le gros volume de M. Delaborde est dans son ensemble un ouvrage de saine érudition.

L. Levillain.

Grand (R.). — **Contribution à l'histoire du régime des terres. Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours.** — Paris, L. Ténin, 146 p. in-8°, 1917.

Le contrat de complant, dont l'usage n'a pas encore com-

plètement disparu[1] du territoire viticole français[2] et dont la lointaine origine première remonterait peut-être jusqu'à la colonisation en arbres fruitiers et en vignes des grands domaines de l'Afrique romaine impériale, apparaît dans les documents dès le début du IXe siècle (817) et surtout après les invasions normandes, à une époque où les grands propriétaires, en particulier les ecclésiastiques, cherchèrent à développer ou à reconstituer leurs plantations de vignes : d'une culture délicate, longue et coûteuse, il importait de leur attacher et d'en faire vivre les cultivateurs et leurs héritiers, formant une population nombreuse, désireuse d'accéder à la possession d'un sol que les propriétaires ne pouvaient pas cultiver eux-mêmes et qu'ils ne voulaient pas aliéner complètement. Une association était donc nécessaire entre la propriété et le travail, dans le dessein économique « d'assurer au travail du preneur la propriété de la richesse agricole créée par lui, sans aliéner le capital foncier du bailleur, et en procurant au capital une rémunération proportionnelle à celle du travail[3] ». Elle put être réalisée par le mode juridique du complant, dont le rôle économique et social fut d'une extrême importance, en particulier pour la constitution du domaine viticole, comme pour la formation de la classe des cultivateurs-vignerons de la France, double phénomène des plus caractéristiques du pays.

Son histoire comprend trois parties. Du IXe au XIe siècle, c'est l'origine. Les actes de complant se présentent sous forme d'une concession à la suite d'une demande (*precaria-prestaria*), accordée volontairement par le bailleur, à titre d'abord temporaire, puis héréditaire, à un preneur, à condition de planter

1. Aussi, laissons-nous de côté les quatre derniers chapitres (VII-X, p. 104-146), qui se rapportent à l'histoire moderne ou contemporaine du complant, depuis « la veille de la Révolution ».

2. « Le complant, après avoir survécu à la Révolution française dans la Loire-Inférieure et une portion du Poitou et de l'Anjou, se trouve confiné de nos jours presque exclusivement dans l'arrondissement de Nantes ou, pour mieux dire, dans la région qui formait l'ancien comté Nantais » (p. 1).

3. P. 64.

à ses frais, dans un délai, qui est en général de cinq ans. A la fin de ce terme, la vigne, entrée en plein rapport, est divisée par le propriétaire en deux parties égales, à sa convenance : l'une lui revient en toute propriété et l'autre reste au vigneron, formant le complant proprement dit, qui se trouve dans une situation juridique assez confuse au début, à l'état de propriété, soit absolument libre, en quelque sorte allodiale, soit chargée d'une redevance en nature, que le bien soit complet, avec le fonds et la surface, ou incomplet, avec la plante seule : cette troisième forme est par excellence celle du complant. Ce dernier, concédé à perpétuité, est aliénable. En second lieu, du XIe au XIIIe siècle, le contrat est en plein développement : c'est un type de tenure très répandu, très employé, que caractérisent la perpétuité, le partage égal de la plantation, non plus à vrai dire pour le sol, restant tout entier au preneur, mais pour le produit [1], le paiement par le complanteur d'une quote-part de la récolte ou d'un cens, et l'emploi pour les arbres ou arbustes, et surtout la vigne, donnant un rapport annuel. Enfin, du XIVe siècle à nos jours, le complant ne se modifiera pas sensiblement dans sa nature, quoiqu'en réalité il perde toujours du terrain, remplacé par d'autres modes de tenures ou restreint par des rachats, entré dans une décadence qu'explique l'arrêt de développement des plantations de la vigne, mais conservant une ténacité qui, on le sait, le fera même survivre à l'époque révolutionnaire. Son objet est presque toujours la culture de la vigne à planter ou à entretenir, quelquefois aussi celle des arbres d'un rapport annuel ; la culture est encore obligatoire pour le colon ; la vendange ne peut être faite sans la permission du propriétaire ; la redevance est perçue à ce moment, consistant en une quote-part des fruits ; elle se complète quelquefois par des redevances accessoires ; la reprise du bien par le bailleur est licite en cas d'inexécution des clauses ; la durée est perpétuelle et l'aliénabilité est permise ; l'abandon au propriétaire de sa vigne et de ses droits est autorisé pour le colon, qui ne peut plus cultiver et « fait exponse ».

1. Voy. ci-après p. 126, n. 2.

Considéré maintenant dans sa nature juridique, le complant, du moins sous sa forme la plus caractéristique, n'est nullement une co-propriété, car le complanteur n'a, sur le fonds de sa partie, qu'un simple droit de location, et, sur la vigne même, il a un droit de propriété éventuel, si elle est à planter, et actuel, si elle existe déjà lors de la concession : il ne jouit d'ailleurs pas du droit d'en abuser, puisqu'il doit en partager les revenus avec le concédant, dont elle constitue la garantie. Le complant comprend donc deux propriétés juxtaposées et un bail qui, en réalité, soumet la propriété du preneur à celle du bailleur. C'est une tenure bien déterminée, et distincte d'autres cependant analogues, l'emphythéose, l'usufruit, le champart, etc.

L'étude de M. Grand n'est pas en quelque sorte une histoire économique du complant, bien que l'auteur ait fait appel à des sources d'origines locales très diverses, en raison de l'extension géographique de ce droit, car, par son application rurale même, des recherches de cette nature l'auraient presque conduit à écrire l'histoire de la vigne en France. Mais, elle forme une histoire à la fois juridique et économique de ce contrat, et c'est à ce titre qu'elle présente un véritable intérêt, comme elle offre une réelle supériorité sur les travaux qui l'ont précédée. L'auteur a tout d'abord, d'une façon claire, précise et pénétrante, non seulement étudié le complant en soi, mais il l'a comparé avec les autres modes contemporains de la propriété : il nous a donné ainsi une recherche de droit, non pas proprement comparé, mais comparatif, qui lui a permis de déterminer, sous une forme achevée, la nature juridique de cette tenure. Ce résultat montre qu'on ne saurait arriver à connaître d'une façon parfaite, les institutions, déjà considérées directement, qu'en les sortant pour ainsi dire d'elles-mêmes et en les rapprochant de leurs voisines.

En second lieu, M. Grand n'a abordé cette partie juridique de son étude qu'après avoir fait l'histoire du contrat de complant du point de vue pratique, ses causes, son développement, sa décadence ; en d'autres termes, il a montré que son existence comme sa nature n'étaient que la conséquence

expresse et immédiate du milieu économique et social qui l'avait formé et où il s'était formé ; il a fait voir que, dans ce contrat, tout, le principe comme les détails, s'expliquait aisément par la réalité ambiante et correspondait directement à la situation agricole, au genre de la culture comme aux visées des parties : ainsi, on ne comprendrait pas que le complant ait été autrement ; bien mieux, on ne verrait pas en quelque sorte qu'il ait pu ne pas se constituer et selon certaines formes, telles raisons effectives étant données. L'auteur ne définit donc le complant qu'après l'avoir expliqué, justifié et même nécessité : d'un mot, il nous fait voir comment le concret est la raison d'être de l'abstrait, comment celui-ci est déterminé et conditionné par celui-là.

Or, c'est encore là une excellente méthode, qui enlève à l'histoire du droit ce caractère trop « scolastique [1] » et purement formel qu'on lui a si souvent — pour ne pas dire trop souvent — donné, et qui la lie à la réalité, qui la vivifie et l'illustre en quelque sorte. En même temps, elle assure au droit la place qu'il semble devoir exactement occuper dans l'histoire des institutions, c'est-à-dire qu'elle lui assigne un rôle d'intermédiaire entre deux états successifs du milieu économique et social, qui, d'abord, le crée et le forme, dont il sort et sur lequel il se modèle, en attendant qu'une fois achevé et appliqué, il puisse réagir sur ce milieu et le modifier à son tour. Ainsi, dans sa période originelle, l'acte de complant a-t-il été presque exclusivement une pièce de droit : il a été rédigé avant tout pour donner une base juridique à l'organisation de certains besoins économiques ; puis, en plein exercice, sans perdre ce caractère fondamental, il a servi, selon des conditions plus pratiques, à faciliter la réalisation de ces exigences : tout d'abord, c'est parce qu'on voulait planter la vigne qu'on a dû rédiger le contrat de complant, et, postérieurement, c'est parce que ce contrat fonctionnait qu'il a pu favoriser cette culture. Aussi, les pièces diplomatiques sont-

1. « Le droit, sans la connaissance du développement historique, n'est qu'une sorte de scolastique » (Lavisse, préface, p. VI, aux *Doc. sur les relations de la royauté avec les villes en France de 1180 à 1314*, par A. Giry. Paris, 1885).

elles successivement des textes d'établissement et après de fonctionnement, qui, d'abord, déterminent la création, puis exposent l'entretien des vignes, qui, à l'origine, stipulent leur plantation, et plus tard règlent leur amélioration ; aussi encore, les actes, chargés au début plutôt de fixer le droit, sont-ils des pièces de principes et, par suite, restent-ils d'une certaine brièveté ; et visant après surtout à favoriser l'économie, ils deviennent des textes d'application et, en conséquence, prennent une forme détaillée [1]. L'origine de l'acte juridique et ses changements sont donc étroitement liés au régime économique et à ses modifications : au fond, on pourrait même dire qu'à toutes époques, ils n'en sont que les résultats : la situation de la vigne — à planter ou plantée — toujours est et reste la cause directe et expresse de l'état du contrat de complant. Malgré son importance indéniable, le droit, exactement, ne crée donc rien et son action est proprement secondaire : elle n'a que la valeur d'une réaction.

Cette monographie donne ainsi un très bon exemple de travail, non seulement à l'égard des résultats obtenus, mais en vue d'un système à suivre [2] : il faut en louer vivement l'au-

1. Voy. p. 36, 39.

2. Quelques simples remarques. La bibliographie est classée par ordre chronologique d'apparition des ouvrages : nous croyons qu'il eût été plus simple et préférable de se conformer au classement ordinaire alphabétique. L'exposé est très clair, comme nous l'avons remarqué dans notre texte ; la discussion se suit et les résultats se constatent aisément. Cependant, l'allure générale du travail, au moins par endroits, semble non pas décousue, mais légèrement lâche, rappelant un peu celle d'une conversation et le développement aurait sans doute gagné à être plus serré et plus rigoureux : voy. par ex. les chap. III-IV. L'auteur dit (p. 39-40), on s'en souvient, que, dans la seconde période de l'histoire du complant, le principe du retour de la moitié du bien au concédant au bout des cinq ans disparut et fut remplacé par un simple partage des fruits : le changement de cette clause fondamentale a fait même croire à quelques auteurs à l'apparition d'un mode de contrat entièrement nouveau (p. 41). M. G. aurait pu, croyons-nous — et nous trouvons peut-être ainsi une application de notre remarque générale précédente — expliquer dans des conditions plus complètes, cette modification essentielle et insister davantage sur ce point, d'autant mieux que, pour cette même seconde période, il parle encore du « partage

teur et souhaiter que la voie qu'il a suivie soit parcourue par d'autres comme de nouveau par lui-même, pour le plus grand profit de l'histoire du droit, qui s'en trouvera fécondée et rénovée.

Georges ESPINAS.

The Financing of the hundred years' War, 1337-1360 ; by SCHUYLER B. TERRY ; London, Constable, 1914, in-8°, xx-197 p. ; 6 fr. (*Studies in economics and political Science*, edit. by Hon. W. PEMBER REEVES, n° 35).

Ce livre ne prétend qu'à être une histoire financière, et non pas une histoire politique ou militaire des premières années du grand conflit franco-anglais. Et l'on ne peut qu'en savoir gré à l'auteur, car cette histoire financière est un sujet presque entièrement neuf.

Pour le traiter, l'auteur a puisé aux sources originales anglaises et en a tiré un excellent parti. On regrette d'autant plus que sa bibliographie ne soit pas toujours irréprochable et qu'elle soit souvent incomplète [1].

égal de la plantation » (p. 37) et que pour l'époque suivante, il ne semble plus faire aucune allusion à cette question dont on ignore ainsi l'état postérieur et définitif. Enfin, l'auteur, parlant de la « différence de physionomie » des actes de la première et de la seconde période, dont nous venons de dire nous-mêmes un mot dans le texte, les pièces les plus anciennes se bornant à définir les conditions de la création de la plantation, les plus récentes, s'attachant à en régler en détail l'entretien, « puisque la vigne est créée », termine ainsi : « suivant l'époque, les premiers [actes] appuient sur un point, les seconds sur un autre : voilà tout » (p. 39). Cette conclusion, sous forme d'une pure constatation, et d'une simplicité presque brutale, surprend un peu, nous devons l'avouer, chez un érudit tel que M. Grand : elle étonne d'autant plus qu'il vient de donner lui-même en somme les raisons élémentaires de ce changement ; nous pensons en avoir exposé de notre côté les motifs plus généraux.

1. P. 189-191. La date des ouvrages cités n'est presque jamais donnée ; le format n'est pas indiqué. Tel nom d'auteur est écorché : Piton (Camille), *Les Lombards en France et à Paris* ; Paris, H. Champion, 1892-3, 2 vol. in-8°, de xvij-259 et vi-129 pp., est indiqué sous ce titre :

Edouard III avait à résoudre ces deux problèmes : substituer, de plus en plus, aux vieilles taxes féodales, des revenus réguliers, en rapport avec les nécessités croissantes de l'état anglais ; réunir sans retard ces revenus nouveaux, pour faire face aux nécessités inopinées de la guerre.

En réalité, Edouard ne pouvait être pris vraiment au dépourvu : dès le début du XIIIe siècle, grandissait la dépendance de la royauté vis-à-vis de ces ressources non féodales, qu'on peut appeler nationales et, en même temps, se développaient les premiers linéaments de l'administration financière. En Angleterre, comme en France, les guerres étrangères ruinaient la théorie suivant laquelle la fortune seigneuriale et domestique du roi devait permettre au souverain de vivre. Dès 1188, la *dîme saladine* ne donnait-elle pas le premier exemple d'un impôt levé sur toutes les classes du pays ? Depuis lors, et tout le long du XIIIe siècle, la royauté avait su établir et développer l'impôt direct qui, en 1334, correspondait au taux de 1/10 et 1/15 du revenu.

En même temps, les revenus féodaux étaient systématisés dans leur assiette et dans leur perception ; — des droits étaient levés sur le commerce de la laine et ces droits retombaient, en partie, sur les marchands étrangers. Enfin les opérations de crédit apparaissaient : c'était l'époque où, après les financiers juifs, s'établissaient, en Angleterre, les premières maisons de banque italiennes.

Pitou, M. *Les Lombards en France et à Paris.* — L'auteur aurait consulté avec profit le tome II de l'*Histoire de Belgique*, de M. H. Pirenne; 2e édit., Bruxelles, 1908, in-8°, x-509 pp. A. Réville et Ch. Petit-Dutaillis, *Le soulèvement des travailleurs en Angleterre*, en 1381, Paris, in-8°, 1898; Espinas et Pirenne, *Recueil de documents pour servir à l'histoire de la draperie en Flandre* (Publication de la Commission royale d'histoire ; série in-4°, Bruxelles) ; 1re partie, t. I et II, 1906-1909. — G. Daumet, *Calais sous la domination anglaise* ; Arras, 1902, in-8°, VI-121 p. — Léon Gauthier, *Les Lombards dans les deux Bourgognes* ; Paris, 1907, in-8°, XIII-397 pp. ; cf. notamment pp. 64-70. — Quant à la littérature historique allemande, il eût été utile de feuilleter, entre autres ouvrages, ceux que W. Stein, G. von der Osten, A. Doren, E. Daenell, etc. ont publiés depuis 1889, sur le commerce de la Flandre, de Bruges et de la Hanse.

De la minutieuse comparaison des recettes, année par année, il ressort ceci : à la veille de la Guerre de Cent ans, les revenus tirés de ses biens seigneuriaux par la Couronne, équivalaient, tout au plus, depuis tantôt 40 ans, au quart des sommes levées sur la nation entière. Autant dire que les finances de l'État avaient désormais un caractère principalement monarchique.

L'histoire générale de ces finances, entre 1337 et 1360, a traversé cinq phases, assez courtes mais très nettes ; M. S. B. T. justifie avec précision leur physionomie et leur durée. Dans la première (1337-1340), c'est la rivalité entre tous les marchands, hanséatiques, flamands, lombards, anglais. Chez Édouard III, aucune méthode financière ; le grand souci du roi c'est de se battre en France. Il emprunte aux étrangers et leur livre, sans discernement, la richesse de son peuple. Contre un pareil système, la réaction anglaise protesta et cette réaction forme une seconde période, de 1340 à 1343 : il s'agissait pour les insulaires d'arracher aux prêteurs continentaux le contrôle des finances anglaises. Les financiers anglais triomphent de 1343 à 1348 (3e période) ; le maniement des revenus de la Couronne leur est dévolu. La faillite des Lombards affermit cette revanche nationale, dont la Peste Noire interrompt seule, un moment, le succès. Une 4e période, de 1348 à 1353, installe en Angleterre le marché des laines ; une organisation financière nouvelle s'élabore enfin, laquelle (et c'est la 5e période), fonctionne de 1353 à 1360. La nation fournit de la sorte au roi un million de livres sterl., chaque année.

M. S. B. T. montre, clairement et dans le détail, la formation de la classe mercantile nouvelle, en Angleterre, et le parti que le roi sait en tirer. Après maints tâtonnements, Édouard III sut habilement mettre à profit le commerce de la laine, que l'Angleterre exportait à l'état de matière première, et dont les deux tiers étaient manufacturés en Flandre. Outre la laine, les exportations anglaises consistaient en peaux, en étain, en fer.

Les conséquences militaires et politiques de ces progrès économiques des financiers, ce furent les succès des armées anglaises jusqu'en 1360. Si le Trésor anglais n'avait préparé

les victoires d'Édouard en France, les lances anglaises n'auraient pu, d'une façon durable, remporter ces victoires. Il nous semble que, sur ce point, l'argumentation de l'auteur est solidement établie. Pour les institutions financières et militaires, l'Angleterre était en avance sur nous et nous montrait la voie à suivre : il était temps de substituer, au sud de la Manche, tout comme au nord, les institutions monarchiques aux institutions seigneuriales.

Mais nous nous séparons de l'auteur quand (p. 186) il affirme que l'Angleterre avait, dès ce moment, et la première en Europe, atteint vraiment à la conscience nationale; qu'elle avait le sens de son unité, de ses destinées, de son idéal. Nous pensons, au contraire, que ses succès égaraient l'Angleterre, au lieu de l'orienter dans le véritable chemin de son avenir. La chimère de l'État anglo-français allait l'abuser encore pendant plus d'un siècle. Cette longue erreur retardera, pour elle, l'accomplissement de sa tâche historique : la conquête de ses frontières insulaires, d'abord, son expansion maritime et coloniale, ensuite. En rêvant l'annexion de la France ou d'une notable partie de la France, elle se trompait, comme la France s'est trompée, durant les guerres d'Italie, en rêvant la conquête du royaume de Naples ou du Milanais. Ainsi, nationale dans ses finances et dans son armée, l'Angleterre restait encore féodale dans ses ambitions. Elle venait de forger deux instruments nouveaux de conquête, mais elle les appliquait mal.

En résumé, nous n'approuvons pas l'auteur quand il cherche à tirer les conclusions trop générales d'un sujet très particulier, qu'il connaît fort bien, qu'il renouvelle en grande partie, qu'il expose clairement, d'une façon tout à la fois précise, sobre et attachante.

G. Dupont-Ferrier.

CHRONIQUE

Aux deux volumes de son *Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance*, dont le premier traitait de l'architecture religieuse et le second de l'architecture civile et militaire, M. Camille Enlart vient d'ajouter un troisième consacré au *Costume* (Paris, Auguste Picard, 1916, in-8, xxix-614 pages). Le volume s'ouvre par une préface où l'auteur expose la méthode qu'il a suivie pour la composition de son ouvrage. Puis vient une bibliographie critique de la matière. Le livre premier est intitulé : le vêtement. Après avoir donné la définition des tissus, M. Enlart a retracé l'histoire du vêtement en la divisant en périodes : époques mérovingienne et carolingienne ; époque romane (x^e^ au xiie siècle) ; xiiie siècle et commencement du xive siècle ; milieu et fin du xive siècle ; du xve siècle à la mort de Louis XI ; règnes de Charles VIII et d'Henri IV. Le second livre est consacré à la coiffure et se divise en deux chapitres : coiffure masculine, coiffure féminine. Au IIIe livre nous trouvons les accessoires du costume, tels que fourrures, agrafes, épingles, boutons, gants, chaussures, ceintures, etc. La description et l'histoire des costumes spéciaux et des insignes ont fourni la matière du livre IV : enfants, pèlerins, ordres religieux, costume liturgique, insignes et enseignes civils, insignes infamants, même les masques et les travestissements. Ce livre se termine par l'étude de l'équipement militaire de l'époque mérovingienne à la Renaissance. M. Enlart ne s'est pas dérobé à la tâche difficile d'écrire une conclusion où il marque les étapes du développement du costume, parallèle au développement de l'architecture : la tradition antique se maintenant jusqu'à l'époque romane et se combinant à l'époque carolingienne avec les modes byzantines ; l'époque romane alliant une excessive recherche à un très grand style ; le retour, au xiiie siècle, à la sobriété et à l'harmonie, le xive siècle tombant dans le maniérisme et le xve siècle dans l'extravagance, c'est-à-dire procédant de la même esthétique que l'architecture flamboyante, la recherche du pittoresque par des moyens artificiels. La verve de l'auteur s'est exercée dans l'analyse de l'influence des femmes sur la mode. Un copieux index alphabétique, constituant, en même temps qu'une table des noms de personne et de lieu, un glossaire du costume, termine le volume. M. Enlart ne s'est pas contenté de résumer les travaux de ses devanciers, comme le font trop souvent les auteurs de manuels. Il a fait œuvre originale. Il s'est constamment reporté aux sources, confrontant les monuments et les documents écrits,

les complétant et les expliquant les uns par les autres. Il a eu recours aux monuments figurés de toute nature, miniatures, peintures, statues et bas-reliefs, émaux, sceaux, etc. Il a apporté un soin particulier à expliquer les termes qu'on rencontre dans les inventaires, les comptes, les chroniques, en déterminant le sens exact et les appliquant aux parties du costume telles que nous les montrent les monuments. L'illustration est particulièrement intéressante, car, en regard des monuments, souvent secs, conventionnels, figés dans l'immobilité, il a mis des restitutions qui rendent aux personnages le mouvement et aux vêtements la souplesse. Ce livre mériterait mieux que cette courte analyse, et nous souhaiterions qu'un de nos collaborateurs en fît un compte rendu approfondi. L'œuvre de M. Enlart n'est pas achevée ; il nous promet un quatrième volume sur le mobilier.

Dans la même collection de Manuels d'archéologie publiés par la librairie Picard a paru le tome Ier d'un *Manuel d'archéologie romaine* par MM. R. Cagnat et V. Chapot (Paris, 1917, in-8, xxvi-735 pages). Par son objet cet ouvrage échappe au cadre de notre revue. Mais, comme l'étude des monuments du moyen-âge exige la connaissance de ceux de l'antiquité romaine, que notre architecture nationale a eu pour point de départ les constructions romaines, il importe de signaler à nos lecteurs ce manuel où ils trouveront tout ce qu'il leur est utile de savoir de l'archéologie romaine. Les pages sur le plan des villes et les murs d'enceinte, sur les basiliques, les aqueducs les intéresseront particulièrement. Ce volume comprend les monuments, la décoration des monuments et la sculpture.

Les auteurs ont su allier l'agrément de la forme à la précision ; grâce à quoi leur ouvrage trouvera des lecteurs hors du cercle de ceux qui veulent s'initier à la connaissance des antiquités romaines ou des érudits qui cherchent des références bibliographiques. Ce n'est pas une suite de définitions. Les notions précises y sont liées dans un exposé qui présente le développement historique de chaque ordre de monuments.

Les noms des auteurs sont de sûrs garants de l'excellence de la doctrine.

M. Prou.

L'usage d'enfermer les prisonniers dans des cages de bois ou de fer, que connut l'antiquité et que l'Italie pratiqua dès le xiiie siècle paraît ne s'être répandu en France qu'à partir du règne de Louis XI. Ce roi eut recours trop souvent à ce mode barbare d'emprisonnement ; on le sait par un passage célèbre de Commynes et par quelques documents d'archives. C'est, depuis longtemps, une tradition que le cardinal d'Angers, Balue, tâta de ce supplice. Et les historiens des derniers siècles ont accrédité ce fait, que les historiens de nos jours inclinent à reléguer parmi les fables, si bien que dans toutes les villes où existe encore, en quelque vieux cachot, une cage de fer, on la montre comme celle du cardinal Balue. Mais, au reste, est-ce une fable ?

S'il est vrai qu'aucun chroniqueur ne rapporte que ce personnage ait été mis en cage, il est incontestable que son royal maître a eu l'intention de lui infliger ce supplice, puisqu'en 1470 il chargea son maître d'hôtel Guion de Broc de surveiller la confection d'une cage de fer au château d'Onzain « pour la seurté et garde du cardinal d'Angiers ». En tout cas, une cage, brûlée à Angers en 1792, et qui passait pour avoir servi à enfermer le cardinal, n'avait pas eu cette destination puisque Balue ne fut pas emprisonné dans sa ville épiscopale. Mais l'autodafé révolutionnaire ne mit pas fin à l'usage de ces sortes de geôles.

Il y avait plus d'une cage à prisonniers à Angers ; car en 1806, quand on vendit la vieille prison de la Chartre située sur la place des halles, avec son mobilier, l'administration se réserva les « cages » pour être portées au château ; et l'affiche de la vente mentionne le « cachot dit des cages ». Et Louis XI n'était pas étranger à l'introduction de cette barbare pratique à Angers, puisque par des lettres closes, d'environ l'an 1475, il avisa les magistrats municipaux de l'arrivée d'ouvriers chargés de construire une cage de bois et de fer pour enfermer les malfaiteurs et notamment Jacques de Saint-Pol. M. Saché, le savant archiviste du département de Maine-et-Loire, a retracé l'histoire de ces cages angevines dans une brochure très intéressante, bien documentée, et d'une lecture agréable intitulée *Fantaisies et réalités. Les fillettes de Louis XI et le château d'Angers* (Angers, 1916, in-8°, extrait de la *Revue de l'Anjou*). Pourquoi *Fantaisies* ? parce que l'imagination populaire, et aussi celle d'un historien, s'est donnée carrière à propos des cages d'Angers. En effet, en 1815, lors de l'occupation de la ville par les Prussiens, le commandant de place faisait enfermer dans une cage les habitants coupables d'avoir résisté aux caprices des troupes d'occupation, et l'on en a conclu que c'était là une invention des Prussiens, que cette « cage aux Français ». Nos ennemis ont assez de cruautés à leur actif pour ne pas les charger inutilement de méfaits imaginaires. L'abus de pouvoir du commandant prussien consistait à mettre les bourgeois en cage sans forme de procès. C'est déjà beaucoup. Mais hélas ! l'idée de torturer les prisonniers remontait plus haut et, chose qui surprendra, j'imagine, beaucoup de nos lecteurs, l'usage s'en était perpétué à Angers à travers tout le Premier Empire. Des documents officiels attestent qu'en 1812 les condamnés à mort étaient mis en cage, à Angers. En 1814, à la veille de l'occupation prussienne, un ingénieur des Ponts et Chaussées relate que les cages des condamnés à mort sont établies dans l'ancienne chapelle Saint-Laud, au château. Et ce n'est que le 25 octobre 1815, que sur le rapport du Président des Assises, le ministre de l'Intérieur ordonna au Préfet de faire cesser l'usage inhumain de mettre les condamnés à mort dans « une espèce de boëte ».

De telle sorte qu'en rétablissant les faits dans leur exactitude en ce qui touche les procédés prussiens, M. Saché substitue à la légende une réalité plus triste encore.

M. Prou.

On connaissait depuis longtemps un collège d'Arras, dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast, et sis à Paris, rue d'Arras. Un second collège d'Arras, plus connu sous le nom de collège de Dainville, sous le double patronage des abbés de Saint-Vaast et du Mont-Saint-Eloy, se trouvait rue de la Harpe. Mais un document relatif à l'acquisition, par l'abbé de Saint-Vaast, de la première de ces deux maisons mentionne « les escoliers qui sont ou qui seront estudians et demourans à Paris, en un hostel que l'on appelle la maison d'Arras, laquelle appartient au doyen et au chapitre d'Arras ». La dualité existant à Arras même entre la Cité, qui s'élevait autour de la cathédrale, et la Ville, bâtie aux alentours de Saint-Vaast, se retrouvait donc dans les établissements destinés à recevoir les jeunes Arrageois étudiant à Paris. M. Guesnon (*Un collège inconnu des Bons-Enfants d'Arras à Paris, du XIII*^e^ *au XV*^e^ *siècle*, Paris, 1916, in-8°, 37 pages ; extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLII) a retrouvé à la Bibliothèque nationale et aux Archives nationales quelques documents des XIIIe, XIVe, XVe siècles concernant cette Maison d'Arras, et il a pu en préciser l'emplacement. Elle s'élevait rue Charretière, au voisinage de la rue Froidmantel, presqu'en face du Collège de Reims. M. Guesnon a en même temps montré que cette rue Charretière doit son nom, non point à un charroi, — que l'on ne peut d'ailleurs guère supposer avoir été particulièrement actif en ce coin de Paris tout peuplé de collèges — mais à Emeline la Quaretière ou la Charretière, *Emmelina Quadrigaria*, propriétaire précisément de l'immeuble où fut plus tard le collège des Bons-Enfants d'Arras.

R. P.

J.-A. Brutails, *La question de saint Fort*. Bordeaux, Gounouilhou, 1916, in-8°, 37 pages.

C'est une vieille légende bordelaise, particulièrement tenace, que pulvérise M. Brutails dans cette plaquette. Avec beaucoup de verve il réduit à néant les arguments quelque peu saugrenus qu'ont développés les défenseurs de saint Fort. Nous ne le suivrons pas dans sa discussion très serrée et très consciencieuse — trop consciencieuse même, pourrait-on dire — des travaux de Cirot de la Ville, Moniquet et autres pseudo-critiques tous plus médiocres les uns que les autres. La conclusion qui s'en dégage, c'est que saint Fort n'a jamais été connu à Bordeaux avant le XIVe siècle. Reste à voir comment la légende est née : M. Brutails l'a déterminé avec une ingéniosité et une sûreté de critique qui contrastent avec les affirmations hasardées de ses adversaires. Il observe qu'à Saint-Seurin, église bordelaise qui s'enorgueillit de posséder les reliques de saint Fort, le mot *fort* désigne, dans les chartes du XIIIe siècle, un autel ou une châsse ; vers le premier quart du XVe siècle, le « fort de Saint-Seurin » ou l'« autel du fort Saint-Seurin » devient « l'autel de saint Fort », « l'autel de Mgr saint Fort commun ». En

somme « il y a eu un saint Fort, parce que le peuple a pris un reliquaire pour un saint, de même qu'il y a eu un saint Amphibalus, parce que Geoffroy de Mommouth a pris une chasuble pour un homme ». Ce n'est pas toutefois la seule cause de la croyance à saint Fort. Celle-ci existe ailleurs qu'à Bordeaux : sans parler de Chartres (où les saints forts sont des martyrs chartrains), il y a eu en Saintonge un saint Fort qui est saint Fortunat, en Anjou un saint Fort dont l'existence repose sur une tradition orale très vague et qui n'a guère été honoré avant le XIXe siècle. Il serait à souhaiter que le mémoire si original de M. Brutails fût complété par quelques études locales, un peu détaillées et sérieusement faites, concernant le culte des divers saints forts. La conclusion à laquelle elles parviendraient n'est pas douteuse : partout un nom commun est devenu un nom propre, car partout, comme l'observe M. Brutails, on recourt à l'intercession du saint pour qu'il rende les enfants forts, de même que l'on invoque saint Clair pour la vue et saint Ouen pour les organes de l'ouïe.

Augustin Fliche.

Le Gérant : E. CHAMPION.

COMPTE DE LA MAISON DE L'AUMONE
DE SAINT-PIERRE DE ROME
(Juin 1285-mai 1286).
(Suite et fin).

(Fol. 58)[1] Eodem anno M° et indictione[2].

Hic continentur expensse que fiunt in palatio Laterani, oleo Sancte sanctorum[3] et custodia palatii et Sancte sanctorum.

(636) In primis, in calce et pro solutione magistri qui muravit in palatio Lateran. in pluribus locis et incoperuit palatium ipsum, VII s. et VI d.

(637) Item, pro aptatura porte ejusdem palatii .... II s.

(638) Item, pro faciendo coperiri palatium in diversis locis..... X s. et IIII d.

(639) Item, in una seratura posita ad portam de metalo[4] per quam intratur dictum palatium........................ XXV s.

(640) Item, pro faciendo coperiri tectum sale sanguinarie[5], IIII^or magistris et uni manuali.......................... XI s. prov.

(641) Item, pro faciendo aptari tres claves ejusdem palatii .... XII d.

1. Le verso du fol. 57 a été laissé en blanc.

2. Cette partie du compte, art. 636 à 649, a été publiée par M. Ph. Lauer, sous le titre *Le plus ancien compte concernant le Latran*, dans l'*École française de Rome*, *Mélanges*, t. XIX (1899), p. 6 et suiv.; et, à nouveau, par le même auteur dans son livre *Le Palais de Latran*, p. 210. C'est par erreur qu'il renvoie au fol. 581 du manuscrit; lisez fol. 58.

3. La chapelle de *Sancta sanctorum* ou de Saint-Laurent, au haut de la *Scala sancta*. Voir Ph. Lauer, *Le Palais de Latran*, p. 200 et suiv.

4. Il s'agit, d'après M. Lauer, *ouvr. cité*, p. 209, de la porte de bronze de Célestin III, dont les vantaux sont aujourd'hui à la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, dans le Baptistère.

5. M. Lauer (*Le palais de Latran*, p. 209) n'a pu identifier cette *sala sanguinaria*.

(642) Item, pro faciendo aptari duo hostia ad palatium novum [1] et ad aulam camerarii........................ III s. et IIII d.

(643) Item, uni magistro qui coperuit tectum ubi est Speculum [2], XVI d.

(644) Item, pro faciendo aptari portam que vadit ad cirvinariam [3], XVIII d.

(645) Summa summarum predictarum expensarum factarum in domibus palatii Lateranensis ascendit ad.......... III lib. III s.

(Fol. 58 v°) Oleum Sancte sanctorum.

(646) Item in XII cognitellis olei pro Sancta sanctorum pro toto anno, ad rationem XII s. et IIII d. et XI s. et IIII d. per cognitellam......................... VII lib. et XVI s. prov.

Custodia Sancte sanctorum.

(647) Item, custodi Sancte sanctorum predicte pro eadem custodia totius anni completi ultimo die presentis mensis maii [4] ad rationem VIII s. per mensem,......... IIII lib. et XVI s. prov.

Custodia palatii Lateranensis.

(648) Item, custodi palatii Lateranensis predicti, pro eadem custodia totius anni completi ultimo die mensis maii presentis, ad rationem XXX s. per mensem quemlibet,.... . XVIII lib. prov.

Summa huius faciei est XXX lib. et XII s.

(649) Summa summarum omnium expensarum factarum in domibus palatii Lateranensis, oleo pro Sancta sanctorum, custodia

1. Sur l'emplacement du *palatium novum*, voir Lauer, *ouvr. cité*, p. 209.

2. *Speculum* désigne un lieu d'où l'on fait le guet ou d'où la vue est étendue, tour ou belvédère. Il n'est pas, ici, question de tour. L'expression « tectum ubi est speculum » indique plutôt une plate-forme établie sur le toit. Et c'est ce que confirme un passage de la vie de saint François, que les critiques s'accordent à considérer comme une interpolation faite à la fin du XIII[e] siècle dans la vie du saint écrite par saint Bonaventure. On y lit que lorsqu'en l'été de 1210, François fut introduit auprès du pape Innocent III, celui-ci se promenait, méditant, dans le *Speculum* du Latran : « Cum autem (Franciscus) ad Romanam curiam pervenisset et adduceretur ante conspectum sancti pontificis essetque Christi vicarius in palatio Lateranensi, in loco qui dicitur Speculum deambulans, altis occupatus meditationibus, Christi famulum tanquam ignotum repulit indignanter » (*Acta Sanctor.*, oct., t. II, p. 591, § 244). Les termes « in loco » paraissent indiquer que cette terrasse était couverte.

3. Cellier. Avant *cirvinariam*, le mot *cisternam* rayé.

4. 31 mai 1286.

predictorum palatii et Sancte sanctorum ascendit ad.............
XXXIII lib. et XV s.

(Fol. 59) (650) Summa summarum omnium expensarum factarum in victualibus domus helemosine Sancti Petri, grano et vino, salariis familie predicte domus, neccessariis equi, in medicinis, oblationibus ejusdem familie, salario barberii, laboreriis Sancti Petri, in peccunia data canonicis Sancti Petri et pauperibus hospitalis Sancti Spiritus in dominica qua cantatur evangelium « Nupcie facte sunt », peccunia data clero Urbis pro presbiterio letaniarum sancti Marchi et peccunia data primicerio et scole cantorum Urbis, expensis factis in operibus jardini, quibusdam operibus palatii Sancti Petri, expensis factis in uvis, sale, duabus buticelis et aliis neccessariis pro agresto facto pro domno papa, expensis factis in domibus palatii Lateranensis, oleo Sancte sanctorum et custodia predictorum palatii et Sancte sanctorum ascendit ad................
V^c XIIII lib. X s. et V. d. prov.

(651) Facta ratione de omnibus receptis predictis anni predicti ad omnes expensas supradictas restant pro camera domni pape....
V^c LXXXIII lib. et VI s. prov. [1].

(652) Facta autem ratione de receptis ad expensas sub anno Domini M° CC° LXXXIIII°, per quam predictus magister Albertus debebat recipere a Camera CCCCXXVIII lib. XVI s. et VI d. prov., prout in quaterno ipsius rationis plenius continetur, ac facta etiam ratione de suprascriptis receptis ad expensas sub anno Domini M° CC° LXXXV°, per quam dictus magister Albertus debet restituere dicte Camere V^c LXXXIII lib. et VI s. prov., prout in presenti quaterno continetur, apparet quod dictus magister Albertus debeat restituere dicte Camere.... CLIIII lib. XIIII s. et VI d. prov. [2].

1. Cette somme est exacte. La recette totale avait été de 1097 livres 16 sols 5 deniers (cf. art. 140). Le total des dépenses s'élevant à 514 livres 10 sols 5 deniers, le reliquat est bien de 583 livres 6 sols.

2. Cette somme est exacte. Maître Albert devait à la Chambre, sur le compte de 1285-1286, une somme de 583 livres 6 sols ; mais la Chambre lui redevait, sur le compte de 1284-1285, la somme de 428 livres 16 sols 6 deniers. La différence est bien de 154 livres 9 sols 6 deniers.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Les chiffres renvoient aux articles du compte. Les mots qui figurent dans le compte à l'ablatif pluriel ont été inscrits dans la table au nominatif pluriel.

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

III. *La Danse Macabré.*

On a déjà énormément écrit [1] sur la « danse Macabré » (dite à tort « danse macabre ») et cela n'est pas étonnant, le sujet appartenant à la fois à l'histoire de la littérature et à celle de l'art, et les monuments artistiques du cycle de la « Danse des Morts » se trouvant dans bien des pays de l'Europe occidentale. Dans les quelques pages qui vont suivre, on n'a pas la prétention d'ouvrir des aperçus entièrement nouveaux ; on voudrait seulement signaler des faits qui viennent à l'appui de l'étymologie du terme « danse Macabré » jadis donnée par G. Paris et citer un texte qui semble confirmer ce qu'on a conjecturé sur l'un des éléments qui sont à l'origine de cette fiction singulière de la « danse des morts », qui a eu un tel succès à la fin du moyen âge.

Examinons d'abord la question étymologique. On sait que G. Paris [2] avait rattaché le mot *macabré* au nom propre biblique *Macchabaeus*, qui se serait déformé en *Macabré* et devenu un nom propre habituel ; Macabré serait probablement le nom du peintre qui aurait le premier représenté la scène de la « danse des morts. »

1. On trouvera un aperçu de la littérature jusqu'en 1913 dans l'article d'A. Dürwächter, *Die Totentanzforschung*, dans *Festschrift Georg von Hertling... dargebracht...*, Kempen et Munich, 1913, in-4°, I, p. 390 et suiv. Ce travail est, du reste, fait à un point de vue exclusivement allemand : le beau livre de M. Mâle, que nous aurons occasion de citer plus loin, n'est même pas mentionné.

2. *Romania*, XXIV, 1895, p. 132.

Cette étymologie est loin d'avoir eu un succès général : elle a été admise dans le grand Dictionnaire de Darmesteter-Hatzfeld-Thomas et dans le *Dictionnaire étymologique* de M. Clédat[1], mais, en France même, elle a été combattue, comme nous le verrons, par M. E. Mâle ; en Allemagne, elle a été rejetée par des écrivains qui se sont occupés de la question : Künstle, Fehse et, ce qui est plus grave, par le romaniste Gröber.

Künstle, suivi par Fehse, est revenu à l'idée d'une étymologie orientale, arabe ; cette idée avait été proposée (ou renouvelée) il y a plus de cent ans, par Van Praet[2] : celui-ci avait rattaché *macabre* à un mot arabe « *magbarah* », signifiant « cimetière ». Plus tard, l'Allemand Ellissen[3] compléta cette explication déjà suffisamment hasardeuse en interprétant *danse macabre* par *tanz-d-makabiri* « kirchhofs-kurzweil », *amusement de cimetière*. On est étonné de voir, non seulement un historien de l'art comme M. Künstle[4] mais un philologue comme M. Fehse[5] donner la préférence à cette étymologie extra-

1. Nous citons l'ouvrage le plus récent : L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Hachette, 1912, in-16 : « *Macabre*, mot tiré, par erreur de lecture, de l'ancienne locution « danse Macabré », c'est-à-dire danse de Macabré, probablement imaginée par un nommé Macabré. Quant au nom propre, c'est une déformation de Macchabée. »

2. « On croit que le nom que porte cette danse est le mot arabe corrompu *magbarah*, qui signifie cimetière. Elle était en effet peinte autrefois dans beaucoup de cimetières ». Van Praet, *Catal. des livres imprimés sur vélin de la Biblioth. du Roi*, IV, 171. Voir aussi *Magasin Encyclopédique*, année 1811, t. VI, 367. — Sur cette étymologie et d'autres du mot *macabre*, voir la note complémentaire à la fin de cet article.

3. A. Ellissen, *Hans Holbeins Initialbuchstaben mit dem Todtentanz*, Göttingen, 1849, in-8°, p. 80.

4. K. Künstle, *Die Legende der drei Lebenden und der drei Toten und der Totentanz*. Freiburg in Breisgau, 1908, in-4°, p. 112.

5. W. Fehse a consacré à la question de la « Danse Macabré » deux articles : *Der oberdeutsche vierzeilige Totentanztext* dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XL (1908), 67 et suiv., et *Das Totentanzproblem*,

vagante. Pour ne rien dire des difficultés phonétiques, elle suppose une origine orientale de la *Danse des Morts*, qui est complètement exclue par tous les faits que nous connaissons. Si, en effet, une origine orientale (arabe) est possible et même assez probable pour le thème apparenté des *Trois Morts et des Trois Vifs*, elle est impossible pour la *Danse* elle-même, qui repose en premier lieu sur l'idée de la société hiérarchisée, telle qu'elle existait dans l'Europe occidentale du moyen âge, et qui, par conséquent, ne peut être d'origine exotique, arabe ou autre.

De son côté, G. Gröber[1] a soutenu, sans proposer d'étymologie nouvelle : 1° que *macabré* n'est jamais employé comme nom de famille ; 2° que le mot signifie plutôt « squelette » (*totengerippe*). Mais si le mot *macabré*, quelle que fût son origine, avait, aux XIVe-XVe siècles, signifié « squelette » ou plus généralement « corps mort, cadavre », on trouverait, semble-t-il, une trace de cette signification dans la littérature du temps, dans les scènes burlesques des mystères, dans le théâtre comique, dans les ballades : jusqu'ici on n'a rien trouvé de semblable ; le mot n'est jamais employé que dans la locution spéciale « *danse macabré*[2] ».

dans la même revue, XLII (1910), p. 261 et suiv. Je citerai dans la suite ces deux articles comme Fehse I et Fehse II. Le passage que j'ai en vue se trouve dans Fehse, II, p. 281.

1. *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 1180.

2. On peut encore faire valoir contre l'hypothèse de Gröber qu'elle cadre mal avec le vers fameux de Jean Lefèvre, le plus ancien témoignage connu : « *Je fis de Macabré la dance* » (voir plus loin), à moins de donner à *macabré* le sens de « mort personnifiée », ce qui nous éloignerait encore davantage du sens de « squelette ». Peut-être Gröber avait-il présent à l'esprit le mot bien connu *macabée*, « cadavre », du langage familier parisien. Mais ce mot paraît récent ; on peut le rattacher à la *Danse Macabré*, vulgarisée par l'imprimerie et devenue un livre populaire, qu'on réimprimait encore au siècle dernier (voir Ch. Nisard, *Histoire des livres populaires*, 2e édit., Paris, 1864, II, 284). Dès 1729, on a une édition de Troyes, veuve Oudot, avec le titre ainsi altéré :

Autrement intéressante, parce que motivée, est l'opinion de M. Emile Mâle qui, dans son livre sur l'art à la fin du moyen âge, a singulièrement éclairci l'origine de la *Danse des Morts* ; il y fait mention du problème étymologique [1]. M. Mâle rejette l'explication de G. Paris, d'après laquelle Macabré aurait été le nom du peintre qui le premier aurait représenté la fameuse *Danse* : « il y a là une véritable impossibilité. Jamais au moyen âge une œuvre d'art, si célèbre fût-elle, n'a été désignée par le nom de son auteur. ». En son propre nom, il propose l'explication suivante :

Le mot *macabre* ou plutôt *macabré* (comme on a écrit jusqu'au XVII[e] siècle) est la forme populaire du nom des Macchabées. La danse macabre s'appelait en latin *Macchabaeorum chorea*, en hollandais *Makkabeusdans*. La danse macabre est donc liée par des fils mystérieux au souvenir des Macchabées. Aucun document n'a permis d'expliquer clairement cela. Je ferai remarquer cependant que l'Église du moyen âge priait pour les défunts en s'autorisant d'un passage du [deuxième] livre des Macchabées... qu'on récitait aux messes des morts.

Cette explication semble plus ingénieuse que satisfaisante. On ne voit pas bien comment le fait que la messe des morts contenait, à côté d'autres textes bibliques, des versets tirés du II[e] livre des Macchabées (XII, 43-46) — fait qui ne pouvait intéresser que des théologiens et des liturgistes professionnels — a pu donner lieu à une déno-

Grande danse Macabéè des hommes et des femmes historiée (Brunet, *Manuel du libraire*, 5[e] édit., Paris, 1861, II, col. 495). — M. L. Saïnéan, qui compte revenir sur ce mot dans un travail qu'il prépare sur le langage parisien, explique par ce sens de « mort » le mot *maicaibré*, « forme fantastique des nuages », dans le dialecte lorrain, cité par Diez et Littré, au mot *macabré* : on aurait cru voir dans les nuages les ombres, les figures des morts. — C'est à la *Danse Macabré*, devenue livre populaire, que peut se rattacher un autre sens de « macabré » : « C'est sans doute par comparaison avec les personnages décharnés de cette danse [la « Danse Macabré »] qu'à Valognes on appelle *Macabées* les vieilles femmes revendeuses, spécialement de fruits » (Éd. Le Hericher, *Les Étymologies difficiles*, Avranches, 1886, in-8°, p. 108-109).

1. *L'art religieux à la fin du moyen âge en France*, Paris, 1908, in-4°, p. 390, note.

mination populaire, d'un emploi général, comme « danse macabré ». En outre, le terme *chorea Machabaeorum* est isolé : il ne se trouve que dans un compte de Besançon de l'an 1453. Mais notre plus ancien témoin, Jean Le Fèvre (1476, voir plus loin), écrit « *de Macabré la dance* » et non « *des Macabrés la dance* [1] », ainsi qu'il l'aurait fait s'il avait eu présent à l'esprit le titre du « livre des Macchabées », *liber Macchabaeorum* (au pluriel). Il en est de même pour *Makkabeusdans*, que cite M. Mâle : cette expression, employée par le « rhétoriqueur » brugeois Anthonis de Roovere [2] (mort en 1482) est la traduction exacte de « danse Macabré » au singulier ; si le Brugeois avait eu dans l'esprit un terme français « danse des Macabrés », il eût écrit, non *Makkabeusdans*, mais *Makkabeëndans* [3].

En réalité, le pluriel ne se rencontre jamais, sauf dans le document de 1453, qui peut être l'œuvre d'un « clerc » écrivant à la hâte et sans réflexion. Il est peu sûr de bâtir une théorie étymologique sur un témoignage isolé de cette nature.

D'autre part, il faut avouer que l'objection de M. Mâle : que jamais, au moyen âge, on n'a désigné une œuvre d'art par le nom de son auteur, a un grand poids, surtout quand elle est formulée par un spécialiste de l'histoire artistique. Mais on peut modifier la théorie de G. Paris sur ce point spécial, sans la rejeter dans son ensemble.

Rappelons d'abord que le point de départ de l'explication de G. Paris est le vers de Jean Le Fèvre, dans un

1. Cette remarque a été faite par W. Seelmann dans son mémoire sur les *Danses des Morts*, dans *Jahrbuch des Vereins für niederdeutsche Sprachforschung*, XVII (1891), 27.

2. *Romania*, XXIV (1895), 588.

3. De même, la traduction anglaise de la *Danse* française par John Lydgate (voir plus loin, p. 158, note 2) est intitulée *The Daunce of Machabree*, au singulier.

poème, *le Répit de la mort*, daté de 1376 : « Je fis de Macabré la dance. » Personne, à ma connaissance, n'a mis en doute l'interprétation que G. Paris [1] a formulée : dans ce vers et dans tout le passage du *Répit de la mort*, Jean Le Fèvre fait allusion à une composition de sa façon sur le thème de la « danse de Macabré ». C'est ce nom, ce titre qu'il s'agit d'expliquer.

Examinons maintenant les éléments dont se compose l'explication de G. Paris (p. 132 de l'article cité) :

« Le nom de *Macabré* est une prononciation populaire de *Macabé* = Macchabaeum. » Au fond, on a toujours su cela : le Brugeois Anthonis de Roovere le savait quand il traduisait « danse Macabré » par *Makkabeusdans*. Je dois d'autre part avouer que G. Paris s'avance un peu trop quand il ajoute : « M. Seelmann n'a trouvé qu'un exemple de *Judas Macabré* pour *Macabé* [2], mais il serait facile d'en réunir d'autres. » Cela n'est pas si facile que cela : la *Table des noms propres* dans les chansons de geste, par M. E. Langlois, au mot *Judas*, cite de nombreux exemples de *Judas Macabé*, mais pas un seul de *Judas Macabré* et je dois dire que je n'en ai pas trouvé personnellement, soit dans les chansons de geste [3], soit

1. Dans l'article cité de la *Romania*, p. 131 et suiv. — Nous revenons plus loin sur une objection de détail soulevée par Van Hamel.

2. Dans son mémoire cité, p. 27, note 3.

3. On lit cependant dans le *Bovon de Hantone* anglo-normand, édit. Stimming, v. 3561: « Lors Yvori apele *Judas e Macabré* », ce qui a tout l'air d'un *Judas Macabré* qu'on a coupé en deux, faisant ainsi deux personnages d'un seul. — Notons ici qu'il est absolument certain que le mot *macabré* dans la « danse macabré » avait primitivement l'accent sur la dernière syllabe ; aux preuves citées par G. Paris dans l'article cité (voir aussi *Romania*, XVIII, 513, note 2) on peut ajouter Ant. Oudin, *Curiositez françoises*, Paris 1640, p. 314 : « La danse Macabée ou plus vulgairement Macabré, la mort. » On trouve la même orthographe dans la réimpression de 1656, p. 243. Le titre d'une édition de la *Danse Macabré* qui parut à Paris chez J. Varangue en 1589 est ainsi conçu : « Les LXVIII huitains, ci-devant appelés la danse Machabrey » (Brunet, *Manuel du libraire*, 5e édit., Paris, 1861, II, col, 495).

dans les romans de la Table Ronde. Mais l'exemple cité par Seelmann est indéniable : dans une suite du *Perceval* de Chrétien de Troyes [1] on lit « Judas Macabré ». Peut-être trouverait-on d'autres exemples en se reportant aux manuscrits : il est possible que des éditeurs aient parfois, de leur propre autorité, mis *Macabé* pour *Macabré*, ne voyant dans cette dernière forme qu'une faute de copiste.

« Comme d'autres noms bibliques, ce nom, dans les chansons de geste, a été attribué à des païens : on trouve un Macabré sarrasin par exemple dans *Elie de Saint-Gilles* et dans *Anseis de Cartage.* » — « Macabré » comme nom de Sarrasin, de païen, est, en effet, fréquent dans les chansons de geste : M. E. Langlois, dans sa *Table des noms propres*, cite une douzaine de *Macabrés*. Et G. Paris a parfaitement raison de dire que cet exemple d'un nom « biblique » attribué à des Sarrasins n'est pas isolé : il suffit de renvoyer à la *Table* de M. E. Langlois, aux noms de Fanuel (= Phanuel), Jonas, Jonatas (= Jonathan), Matuzalé (= Mathusalem), Naäman, tous noms de Sarrasins dans les chansons de geste.

« Ces noms sarrasins, vulgarisés par les poèmes, sont souvent devenus, au moyen âge, des surnoms, puis des noms de famille. » Ce fait peut paraître singulier, mais est incontestable ; ces noms de famille ont, dans certains cas, persisté jusqu'à nos jours : c'est ainsi qu'on trouve dans le *Bottin* de 1914 les noms de *Baligan* et *Baligand*, *Desramé*, noms bien connus des Sarrasins dans les chansons de geste [2].

1. *Perceval le Gallois*, éd. Potvin, t. V (Mons, 1870), p. 139, v. 34624 : Tres le tans Judas Macabré.

2. *Butor*, nom bien connu de Sarrasin (voir la *Table* de M. Langlois), est devenu également nom de famille : le *Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* cite un « Butor (Paul) ». Cependant, comme « butor » est aussi un nom d'oiseau, je ne donne cet exemple qu'en seconde ligne. — « Gadifer », Sarrasin nommé plusieurs fois dans les *Nar-*

« Il est donc très possible qu'un Français du XIVe siècle se soit appelé Macabré. » Ici était le point faible de la démonstration de G. Paris : il ne citait aucun exemple d'un homme du moyen âge portant réellement ce nom. Aussi Gröber [1] crut-il pouvoir affirmer que « le nom de Macabré est inconnu en France comme nom de famille ». Le romaniste allemand s'avançait ainsi beaucoup : le nom de Macabré (ou, avec la prononciation de l'Est, Macabrey) a été effectivement porté. Grâce à une indication obligeante de M. M. Prinet, je peux citer deux exemples empruntés à l'ouvrage d'Ulysse Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon.* Dans une liste des testaments de l'officialité on trouve, année 1381, « Jean Macabrey, de Porrentruy, damoiseau », et, à l'année 1446 : « Jean Macabrey de Tavannes, écuyer [2]. »

G. Paris poursuit : « On ne peut guère considérer ce Macabré hypothétique comme l'auteur d'un poème que Jean Le Fèvre se serait borné à renouveler ; celui-ci n'aurait pas désigné son œuvre par le nom du premier auteur. Je serais plus porté à voir dans Macabré le peintre qui avait, le premier peut-être, représenté sous la forme d'une danse menée par la Mort l'appel fatal qu'elle adresse à tous les humains. »

C'est ici que l'explication de G. Paris doit se modifier :

bonnais, édit. Suchier et dans le *Moniage Rainouart* (encore inédit) a prêté son nom à Gadifer de La Salle, lieutenant de Bethencourt aux Canaries, en 1402, mort vers 1415. (Communication de M. Prinet.)

1. *L. c.* « der Namen Macabré, der in Frankreich als Familiennamen unbekannt ist. »

2. Ul. Robert, *Testaments de l'officialité de Besançon* (Paris, 1902, in-4°, collection des *Documents inédits*), I, p. 69 et 108. — M. Prinet me signale encore un *Renaudus dictus Malcabre*, nommé parmi les jurés de la ville de Mézières dans une charte de février 1280, chez Saige et Lacaille, *Trésor des chartes du comté de Rethel*, Monaco, 1902, I, 381. Ce nom peut très bien être une déformation de « Macabré » ; on peut comparer le Sarrasin « Maucabré », cité par M. E. Langlois, dans sa *Table*, au mot *Maucabré.*

nous avons vu l'objection que fait M. Mâle ; on peut en faire valoir une autre. Le raisonnement de G. Paris repose tout entier sur l'idée que le poème le plus ancien sur le thème de la *Danse des Morts* était écrit en français ; la supposition qu'il rejette est celle d'après laquelle Jean Le Fèvre aurait « renouvelé » un poème *français* antérieur. L'hypothèse d'une origine *latine* du poème ne s'est pas présentée à son esprit. Or, c'est vers cette supposition d'un original latin que les recherches se sont orientées de plus en plus. En 1905, Van Hamel, en étudiant, dans l'Introduction à son édition des *Lamentations de Matheolus* de Jean Le Fèvre la vie et les œuvres de cet auteur, a fait remarquer [1] qu'il n'est guère vraisemblable que Jean Le Fèvre, qui n'a été en somme qu'un traducteur, ait été l'auteur d'une œuvre telle que la *Danse des Morts* primitive, qui a dû exiger « un bel effort d'imagination » et il ajoutait en note : « Faudrait-il songer, peut-être, à une traduction de légendes latines inscrites sous des images ? »

Les recherches subséquentes ont confirmé de plus en plus cette supposition : il paraît actuellement certain que la *Danse des Morts* est d'origine latine, cléricale, tout comme cette autre fiction célèbre du moyen âge, le « Procès de Satan » (*Processus Mascaron*, *Processus Belial*, etc.). M. Mâle a fait faire un grand pas à la question en signalant [2] l'importance pour le problème de l'origine de la *Danse*, des distiques *Vado mori*, dont la date est certainement bien antérieure à la *Danse*, et qui nous montrent, comme celle-ci, les représentants des

1. Jean Le Fèvre, *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de Leesce, édition critique... par A. G. van Hamel*, Paris, 1905, t. II, p. CLXXXVI-CLXXXVII.

2. *Ouvrage cité*, p. 390. Depuis, ces distiques ont été publiés par Fehse, *Zeitschrift für deutsche Philologie*, XLII (1910), p. 277, et, d'après une autre rédaction plus étendue, par W.-F. Storck, même revue, même année, p. 426.

différentes classes sociales soumises au pouvoir de la Mort. Or, la *Danse* latine d'un manuscrit de Heidelberg (Palatinus 314) présente avec ces distiques la plus grande analogie : comme dans ceux-ci, les vivants ont seuls la parole et chaque personnage prononce deux vers (non des distiques, il est vrai, mais des hexamètres léonins [1]). On voit combien la conception de cette *Danse* est archaïque : ce n'est que plus tard qu'on s'avisera de faire parler les Morts qui s'adressent aux Vivants. D'autre part, il est remarquable que dans le prologue de cette *Danse* on trouve la mention d'une *pictura*.

Dès lors, le problème change de face. Il ne saurait plus être question d'un poète — Jean Le Fèvre ou tout autre — s'inspirant d'une série de tableaux : la fiction de la *Danse* est d'origine littéraire, elle se rattache à une fiction littéraire antérieure (les distiques *Vado mori*). Mais ce poème latin primitif de la *Danse* était accompagné, dès l'origine, d'une série de peintures ou de dessins, sous lesquels étaient placés les hexamètres latins. Les dessins (ou tableaux) ont été évidemment exécutés d'après les indications du « clerc », auteur des vers : les images n'allaient pas, primitivement, sans le texte, ni le texte sans les images [2]. Nous pouvons donc supposer que Jean Le Fèvre — conformément à l'hypothèse de Van Hamel — a mis en vers français — en les développant peut-être — des « légendes » latines placées sous des dessins ou des peintures murales.

Ceci admis, l'objection de M. Mâle perd beaucoup de son poids. L'observation de l'éminent historien de l'art médiéval, à savoir que jamais, au moyen âge, on n'a

1. Cette *Danse* a été publiée par Fehse, I, p. 90 et suiv. Seelmann avait cru qu'elle était traduite d'un original allemand ; M. Fehse montre très bien qu'il faut admettre la relation inverse.

2. Il en est encore de même dans la *Danse Macabré*, imprimée à la fin du xve siècle, celle qui a survécu comme livre populaire jusqu'au siècle dernier.

désigné une œuvre d'art par le nom de son auteur, peut être juste en ce qui concerne strictement *l'art*, elle ne le serait plus appliquée à une œuvre avant tout *littéraire*, comme l'était la *Danse des Morts* primitive.

C'est un fait bien connu qu'en Allemagne, à la fin du moyen âge, on désignait, dans le monde des *meistersinger*, les différentes combinaisons strophiques (ainsi que les mélodies qui s'y rattachaient) par le nom des *minnesinger* ou *meistersinger* auquel on attribuait, à tort ou à raison, l'invention première. De même, en Allemagne, le nom du *minnesinger* Neidhart de Reuenthal, dont l'art avait quelque chose de très particulier, est longtemps resté dans la langue, sous la forme *neithart*, pour désigner soit une sorte de danse et un air de danse, soit un genre de récit plaisant [1]. On ne voit pas bien pourquoi il en aurait été différemment en France : on a très bien pu désigner, aux XIV[e] et XV[e] siècles, la *Danse des morts* par l'expression *Danse Macabré* ou *Danse de Macabré*, le mot *Macabré* indiquant l'homme qui était considéré, à tort ou à raison, comme l'inventeur du thème [2].

1. Voir le grand *Dictionnaire* allemand de Grimm, au mot *neidhart.*

2. Ceux qui connaissent quelque peu la question savent que cette explication n'est pas nouvelle : elle remonte au XV[e] siècle. Le titre de la traduction latine de la *Danse Macabré* française, imprimée en 1490 à Paris, par G. Marchant pour G. de Marnef (Pellechet et Polain, *Catalogue des Incunables*, II, p. 95, n° 4107), est ainsi conçu : *Chorea ab eximio Macabro versibus alemanicis edita*, ce qui indique sans doute que *Macabré* était considéré par le traducteur comme l'auteur du texte original (sur les mots *versibus alemanicis edita*, voir plus loin, dans les notes complémentaires). De même, dans l'ancienne traduction anglaise de John Lydgate (mort probablement en 1451, selon le *Dictionary of National Biography*) le couplet, correspondant à celui qui dans le texte français est mis dans la bouche de *Ung maistre qui est au bout de la danse*, porte la suscription *Machabree the Doctour* (voir le texte dans W. Dugdale, *The History of St. Pauls Cathedral*, London, 1657, in-fol., p. 266), tandis que la danse entière est intitulée *The Daunce of Machabree.* Francis

A ces remarques sur l'étymologie du mot je voudrais joindre une observation sur le fond de la fiction.

A mesure qu'on a mieux étudié le sujet, il devient de plus en plus évident que la « Danse Macabré » se compose d'éléments divers : 1° l'idée que toutes les dignités, toutes les classes de la société humaine sont également soumises au pouvoir de la Mort ; 2° les Morts mis en face des Vivants ; 3° la danse. Le premier élément vient des distiques *Vado mori* ; le second, de la *Légende des Trois Morts et des Trois Vifs* [1] ; d'où vient le troisième élément : l'idée d'une *danse* ?

Le germaniste W. Wackernagel avait réuni des textes pour prouver que la poésie allemande du moyen âge se représentait le passage de cette vie à une autre sous la forme d'une danse : c'est cette image qui serait l'origine de la *Danse des Morts* [2]. W. Seelmann, l'auteur du premier travail vraiment complet sur le sujet, a beaucoup insisté sur cette idée et y voyait l'explication satis-

Douce qui, dans son livre *The Dance of Death* (London, 1833, in-8°), combat avec acharnement (p. 28 et suiv.) l'hypothèse d'un « Macaber » (c'est ainsi qu'il latinise le nom) qui serait l'auteur de la *Danse*, prétend, sans donner des preuves à l'appui, que cette mention de *Machabree the Doctour* est interpolée. Reste toujours le témoignage de la traduction latine. Certes, un adversaire pourrait le récuser (comme l'a fait du reste M. Mâle, *l. c.*) ainsi que nous avons récusé celui du document portant *chorea Machabaeorum*. Le titre de la traduction latine prouve, en tout cas, que l'opinion soutenue par G. Paris n'est pas une nouveauté inouïe et remonte très haut.

1. C'est l'hypothèse de M. Mâle, qui dit (*ouvr. cité*, p. 383) : « On peut considérer « le dit des trois morts et des trois vifs » comme la première et timide ébauche de la danse macabre ». Künstle a également insisté sur cette hypothèse ; il l'a même développée à l'excès, ne voyant dans la « Danse Macabré » qu'une sorte de prolongement de la Légende, ce qui est certainement une erreur : il y a dans la Danse d'autres éléments. Ce n'est pas une raison pour repousser absolument cette idée, comme le font Fehse et W.-F. Storck (*Zeitschrift für deutsche Philologie*, XLII, p. 278 et 422).

2. W. Wackernagel, *Kleinere Schriften*, Leipzig, 1872, I, 311 et suiv.

faisante du thème [1]. Elle ne paraît pas heureuse : les passages, réunis par Wackernagel, quand on les regarde de près, ont quelque chose de vague ; on ne voit pas bien, du reste, comment une simple image poétique, qui n'est nulle part développée en récit, a pu donner lieu à cette fiction si précise, si saisissante que les morts « invitent [2] » d'une façon impérieuse les vivants à danser avec eux.

M. Fehse a proposé [3] une autre explication, qui paraît beaucoup plus acceptable. Il a cherché l'origine de la « danse » dans les croyances populaires. Dans bien des pays on croyait que les morts, dans les cimetières, sortent de leurs tombes à l'état de squelettes pour se livrer à des danses, à des rondes ; des monuments figurés, des légendes locales attestent combien cette croyance était répandue ; c'est une légende de cette sorte qui fait le fond de la « ballade » si plastique de Gœthe, intitulée justement *la Danse des Morts*, *Totentanz* [4]. Si l'on admet cette hypothèse, le sens primitif de la composition était que les morts (et non la Mort personnifiée) obligent les vivants à prendre part à leur ronde, à leur danse ; cette explication est d'ailleurs confirmée par un vers de la *Danse* latine de Heidelberg, si remarquablement archaïque ; l'*Episcopus* dit, en se lamentant :

Heu ! nunc distorti praesumunt me dare morti [5] !

1. *Mémoire cité*, p. 20.

2. C'est l'expression de G. Paris, *François Villon*, Paris, 1907, p. 32 ; mais d'après lui, c'est la Mort personnifiée qui invite. Je crois qu'aujourd'hui G. Paris ne soutiendrait plus cette explication : voir plus loin.

3. Dans un travail sur l'origine de la *Danse des morts* que je ne connais que par l'analyse de Künstle, *ouvrage cité*, p. 102.

4. Pour les dessins et gravures, voir Künstle, *ouv. cité*, p. 103.

5. Fehse, I, p. 91. *Distorti* paraît vouloir dire « ces êtres difformes » (ou : « ces êtres qui [en dansant] se livrent à des contorsions » ?) Le mot n'est pas très heureusement choisi ; mais le « clerc » versificateur était obligé de trouver une rime à *morti*. — D'ailleurs, dans la *Danse*

On pourrait faire à cette hypothèse deux objections. On pourrait faire valoir d'abord que, la *Danse des Morts* étant primitivement l'œuvre d'un ecclésiastique, d'un moine ou d'un « clerc » écrivant en latin, il n'est guère vraisemblable qu'un esprit de formation cléricale, scolastique, latine, ait emprunté un thème aux croyances populaires. Cette objection serait aisée à réfuter : rien ne prouve que le monde clérical soit resté fermé, au moyen âge, aux idées populaires ; il serait facile de citer des exemples de l'influence du « folk-lore » sur le monde ecclésiastique. — On pourrait objecter avec plus de raison que les traditions et gravures citées à l'appui de cette supposition sont toutes relativement récentes, postérieures à la grande vogue de cette *Danse Macabré*, qu'il s'agit d'expliquer : un sceptique pourrait soutenir que la croyance provient justement de cette *Danse des Morts*, peinte dans les églises et dans les cimetières, répandue par l'impression à partir du dernier quart du xve siècle. Pour réfuter cette objection, il faudrait au moins *un* texte ancien, antérieur à 1350 [1], où il serait question d'une ronde des morts.

Ce texte existe ; il est publié depuis longtemps, et a été signalé expressément il y a dix ans, en 1907, mais il a échappé jusqu'ici aux savants qui se sont occupés de la question de la *Danse des Morts*. Il est vrai que ce texte n'appartient ni à la France, ni à l'Allemagne du Sud (ou la Suisse), les deux pays qui ont le plus de droits à faire valoir en ce qui concerne l'invention première

Macabré française imprimée à la fin du xve siècle, on lit régulièrement « *Le Mort* », au-dessus des vers mis dans la bouche du squelette, et non « *La Mort* ». Il est vrai, que de bonne heure on a introduit dans le texte l'idée de la Mort personnifiée, ainsi que le prouvent la *Danse* espagnole et la *Danse* bas-allemande, qui remontent, ainsi que l'a établi Seelmann, à un original français perdu (le poème de Jean Le Fèvre ?).

1. On se rappelle que la mention la plus ancienne de la *Danse Macabré* est de 1376.

du thème ; mais il est assez connu que ces sortes de croyances superstitieuses ont un caractère international, même quand elles se manifestent sous la forme de légendes locales [1].

Le passage dont il s'agit se trouve dans le *Maugis d'Aigremont* néerlandais. Ce poème est une imitation du *Maugis* français [2], mais une imitation fort libre, qui contient des épisodes entiers qui ne sont pas dans l'original. Dans un de ces épisodes d'invention néerlandaise, Maugis lie son ennemi, le roi Anthenor, à un mât qui soutient sa tente (*pawelioen*, « pavillon »); autour de lui sont ses chevaliers, liés de même tout nus [à des mâts] *et ils sont là dans un cercle* (*ou : formant un cercle*), *comme une danse de gens morts*.

Ende staen recht in een crans,
Als van doden luden een dans
Ware gemaect, bi mire wet [3].

Le professeur G. Kalff, qui a signalé ce passage [4], dit très bien « qu'il ne peut s'agir ici d'une danse des morts ordinaire, mais d'une danse des morts telle que la décrit Gœthe ». Ce qui montre bien l'intention du rimeur, c'est le mot *crans*, « objet recourbé en forme de cercle, couronne (de fleurs ou de feuillage) », etc. ; c'est une *ronde*

1. C'est ainsi que les commentateurs du poème de Gœthe ont pu citer des légendes allemandes, anglaises et tchèques. Voir la note de H. Düntzer dans son édition des poésies de Gœthe (Gœthe, *Werke*, édit. Kürschner, Berlin, Spemann, [s. d.], I, 15).

2. Voir *Romania*, XXVI (1897), 495 et suiv.

3. *Madelghys Kintsheit... uitgegeven door Nap. de Pauw*, Gand, 1889, in-8°, p. 67, v. 14-15. Ce texte a été établi par M. Kalff (voir plus loin), en combinant la leçon du manuscrit (fragmentaire) néerlandais avec celui de Heidelberg, écrit dans un jargon hybride néerlandais mêlé d'allemand. Pour être écrit dans une langue bizarre, ce ms. n'en a pas moins conservé une bonne leçon, le mot *crans*, déformé dans le fragment néerlandais.

4. *Geschiedenis der Nederl. letterkunde*, Leide, 1907, II, p. 4, comp. p. 57.

qu'il décrit. En même temps, la façon dont l'allusion est amenée indique bien qu'il s'agit d'une chose connue, d'une croyance superstitieuse assez répandue [1]. Le romancier, poussé peut-être par la nécessité de trouver une rime à *crans*, nous a transmis un renseignement important : car, encore une fois, il paraît impossible que son poème soit plus récent que 1350.

Naturellement, le fait que la croyance à une *danse des morts* dans les cimetières est ancienne, ne prouve pas absolument que ce soit là l'origine du thème de la danse dans la *Danse Macabré*. Une preuve absolument documentaire, quelle qu'elle soit, ne se trouvera jamais ; mais l'hypothèse, ainsi confirmée, semble plus vraisemblable que n'importe quelle autre qu'on pourrait formuler.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

A. Les étymologies de « macabre ». — « Macabré », qui figure dans nos dictionnaires sous la forme « macabre », est un des mots qui ont le plus fait divaguer les étymologistes. Francis Douce (*ouvrage cité*, p. 31) cite des savants qui ont tenté d'expliquer le terme mystérieux par l'anglais et même par le grec. Se refusant absolument à voir dans « Macabré » le nom de l'inventeur de thème, le savant anglais rattache de son côté ce nom à *Macarius* : ce nom est donné par Vasari, on ne sait sur quelle autorité, dans sa *Vie d'Orcagna*, à l'ermite anonyme, figuré dans la partie de la célèbre fresque du *Campo Santo* de Pise, qui représente la légende des *Trois Morts et des Trois Vifs* ; Douce s'appuie sur le fait que cette légende accompagne souvent la *Danse des Morts*. Inutile de démontrer en détail la faiblesse de cette explication.

L'étymologie qui rattache les *deux* mots « Danse macabre » à l'arabe

1. Elle se trouve déjà dans l'antiquité grecque ; voir un curieux récit sur le philosophe Démocrite, chez Lucien, *Philopseudès*, c. 32, cité par Künstle, *ouvr. cité*, p. 104, et, avant Künstle, par C. Leber, p. 8 de la *Lettre* imprimée à la suite du tome I du livre de E.-H. Langlois, *Essai... sur les danses des morts*, Rouen, 1851, in-8°. Il est possible qu'il y ait un lien entre cette croyance et les représentations antiques de squelettes dansants ; aux monuments cités par Künstle on peut ajouter une véritable « danse des morts » sur un canthare antique, publié par M. E. Pottier, *Revue archéologique*, année 1903, I, p. 12 et suiv.

n'a jamais été défendue, à ma connaissance, par un arabisant ; mais celle qui explique par l'arabe le mot « macabre » pris isolément a trouvé un défenseur dans la personne d'un orientaliste apprécié, Marcel Devic, dans son *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale*, réimprimé à la suite du *Supplément* du Dictionnaire de Littré (1876). Il écrit, au mot *macabre* : « Quoi qu'on disent maints dictionnaires, la meilleure étymologie qu'on ait encore proposée pour la *danse macabre* est celle qui interprète *macabre* par *cimetière*, de l'arabe *maqâbir* (plur. de *maqbara*, tombe), mot qui est resté en portugais sous la forme *almocavar* et dans certaines régions de l'Espagne sous celle de *macabes*, signifiant l'un et l'autre cimetière. Danse des cimetières ou des tombeaux est assurément une qualification des plus justes pour la « danse macabre ». M. Devic ajoute expressément qu'il ne voit dans *Macchabaeorum chorea* (citation de Littré ; voir plus loin) qu'une déformation de *maqâbir*.

W. Seelmann s'est prononcé pour la même étymologie (voir son mémoire cité, p. 28). Il a cependant pu constater lui-même le peu de probabilité de l'hypothèse qui ferait venir le mot de l'Espagne, pays qui ne possède pas une seule *Danse des Morts* monumentale (p. 63 de son mémoire) et qui, en fait de documents littéraires, nous présente : en castillan, la *Danza general de la Muerte*, de l'aveu de tous imitation d'un original français perdu ; en catalan, la *Dança de la Mort* de P. M. Carbonell, imitation de la *Danse* française imprimée. En désespoir de cause, le philologue allemand se rattache à l'hypothèse que le mot *macabre* aurait été rapporté de l'Espagne par les guerriers qui y étaient allés en 1366 à la suite de Du Guesclin (p. 28 de son mémoire).

M. Casanova, l'arabisant, que j'ai consulté sur cette question, est d'avis qu'entre *maqâbir* et *macabré* il n'y a qu'une de ces coïncidences fortuites, comme il s'en présente parfois au cours des recherches étymologiques.

La seule étymologie non absurde de *macabré-macabre* est celle qui rattache le mot d'une façon ou d'une autre au nom biblique *Macchabaeus*. On a vu plus haut l'explication de M. Mâle, qui prend pour point de départ la *chorea Macchabaeorum* dans un compte de 1453 cité dans Du Cange. Littré, dans son *Dictionnaire*, au mot *macabre*, part du même texte : « On ne peut douter que la *danse macabre* et la *danse des Machabées* ne soit une seule et même chose. On peut supposer que les sept frères Machabées, avec Eleazar et leur mère, souffrant successivement le martyre, donnèrent l'idée de cette danse, où chacun des personnages s'éclipsait tour à tour, et qu'ensuite, pour rendre cette idée encore plus frappante, on chargea la mort de conduire cette danse fantastisque. Devant *chorea Machabaeorum* on ne peut faire compte de l'arabe *makbara*, chambre funéraire. » On est étonné qu'un esprit de la valeur de Littré ait pu se contenter d'une pareille explication (il est vrai que, de son temps, la documentation sur les *Danses des Morts* était à la fois

confuse et insuffisante). Comment l'histoire tragique du martyre des sept frères Macchabées a-t-elle pu donner lieu à une *danse*? Cette difficulté initiale — pour ne pas parler d'autres qui se présentent à l'esprit — aurait dû arrêter Littré. — [Je vois, au dernier moment, que l'idée peu heureuse de mêler les frères Macchabées à cette question est au fond de W. Wackernagel ; voir la citation chez Diez, *Etymolog. Wörterbuch*, 5e édit., Bonn, 1887, II, 631, au mot *macabré*.]

En somme, si toute explication de *macabré* qui ne part pas de *Macchabaeus* est à rejeter, des trois tentatives qu'on a faites pour rattacher le mot au nom biblique, celle de G. Paris est la seule satisfaisante.

B. La « Danse Macabré » en latin. — Le titre de cette traduction (édition de Paris, 1490) : *Chorea ab eximio Macabro versibus alemanicis edita*, ajoute une singularité de plus au problème de la *Danse Macabré*. W. Seelmann (*mémoire cité*, p. 61) n'a vu dans cette indication qu'une simple conjecture du traducteur [latin]. Cette explication nous paraît inadmissible. Le traducteur, ou plutôt Pierre Desrey — si c'est lui qui est responsable du titre, comme il se déclare responsable de l'ensemble de l'édition — en tout cas un Français, doit avoir eu un motif pour son affirmation. Il nous paraît très vraisemblable que nous avons dans le titre de 1490 l'écho de dires d'Allemands ou de gens de la Suisse allemande (ce qui, politiquement, à cette époque, revenait au même), qui soutenaient que la première *Danse des Morts* avait été peinte ou dessinée en Allemagne (ou en Suisse) *avec un texte en vers allemands*. A Paris, alors comme aujourd'hui centre international d'études, l'origine de la *Danse* pouvait donner lieu à des discussions et à des affirmations diverses. L'auteur du titre latin de 1490 a recueilli et adopté une de ces affirmations et l'a combinée avec la tradition courante de son temps, d'après laquelle « Macabré » désignait l'inventeur du thème, de la fiction.

L'édition latine de 1490 est essentiellement la reproduction de la *Danse* française, publiée antérieurement. Au point de vue littéraire, elle a cependant sa valeur propre par l'adjonction des distiques *Vado mori*, placées au-dessus des gravures [1] et surtout par la rédaction latine (en vers) de la légende des *Trois Morts et des Trois Vifs*, ajoutée à la *Danse*, et qui n'est nullement la traduction de la légende qu'on lit à la suite de la *Danse* française, bien qu'elle ait en commun avec celle-ci le person-

1. W.-F. Storck a tenu compte de ce texte dans son édition citée plus haut. — Les distiques *Vado mori* ne correspondant pas exactement aux figures de la *Danse* telle qu'elle se trouve dans l'édition de 1490, il y avait un certain nombre de gravures pour lesquelles les distiques manquaient ; l'arrangeur de l'édition (probablement Pierre Desrey) s'est tiré d'affaire en remplaçant les distiques par une sentence latine ; cela a eu lieu pour les figures *episcopus*, *abbas*, *monachus*, *armiger*, *promotor*, *custos carceris*, *pastor*.

nage de l'*ermite*, qui doit être ancien (manque cependant dans les plus anciennes versions françaises de la légende) puisqu'il se trouve figuré dans la fresque du *Campo Santo* de Pise.—W. F. Storck [1] attribue cette version latine. avec un point d'interrogation, à Pierre Desrey; ceci nous semble tout à fait improbable, P. Desrey étant désigné sur le titre comme l'homme qui a « émendé » les textes, mais non comme traducteur de quoi que ce soit. La rédaction latine imprimée en 1490 pourrait bien être antérieure au xve siècle et rien n'indique avec certitude qu'elle soit l'œuvre d'un Français.

C. La « chasse des Macchabées ». — Afin de réunir ici tout ce qui concerne le mot *macchabée*, je rappelle que, à Blois et dans le Blaisois, la « chasse sauvage » est dite « chasse Macchabée » ou « des Macchabées »; mais le chasseur maudit qui la conduit est Thibault le Tricheur, comte de Blois (F. Charpentier, dans *Revue des Traditions populaires*, IX (1894), p. 413). Ceci peut être un nouvel exemple de « macchabée » ayant pris le sens de « mort » ; mais il est aussi possible qu'on ait ici un souvenir direct de Judas Macchabée. Dans plusieurs régions de la France, on a donné au chef de la « chasse sauvage » des noms bibliques, non seulement des noms de mécréants, comme Caïn, Holopherne (devenu « Oliferne ») et Hérode, mais de personnages recommandables, comme David et Salomon; voir Sébillot, *Folk-lore de France*, I, 166, 167; L. Saïnéan, dans *la Revue des Traditions populaires*, XX (1905), 180.

D. Les Trois Morts et les Trois Vifs. — Nous avons mentionné en passant l'hypothèse d'une origine arabe de cette légende. Il me semble utite de donner ici, dans la traduction d'un orientaliste de renom, le récit sur lequel repose cette hypothèse. Il se trouve reproduit dans un travail d'Ét. Quatremère, *Mémoire sur le « Kitâb-alagâni »*, dans le *Journal asiatique*, IIIe série, VI (1838), p. 502-503 :

« Un jour que [le roi] Noman se promenait hors de la ville de Hirah, accompagné [du poète] Adi-ben-Zeïd, il passa près des tombeaux situés entre la banlieue de cette ville et la rivière qui la baignait ; Adi dit au roi : « Puisse la malédiction s'éloigner de vous ! Savez-vous ce que disent ces sépulcres ? »

Puis il ajouta : « Voilà leur langage :

O vous qui, réunis en caravane, bondissez sur la terre et avancez rapidement,

Nous avons été ce que vous êtes et vous serez un jour ce que nous sommes ! »

Suivant une autre tradition, le dernier verset était conçu en ces termes :

« Nous avons été longtemps ce que vous êtes; mais le temps a changé notre position, et bientôt vous serez ce que nous sommes. »

1. *Die Legende von den drei Lebenden und den drei Toten*, Tubingue, 1910, in-8° (dissertation de Heidelberg), p. 6, comp. p. 4.

Ce que disent les Morts aux Vifs dans la légende n'est en somme que le développement de ces paroles. Cette fiction hardie des morts, adressant, du fond de leurs tombes, la parole à un puissant de la terre, a pu devenir, en passant par une imagination ascétique, la sombre légende qui eut un tel succès aux XIVe et XVe siècles. Non seulement il y a identité pour le fond de la pensée exprimée, mais la mise en scène est essentiellement la même. Ce ne serait pas là le seul emprunt que le moyen âge occidental aurait fait à la littérature arabe ; il y aurait, à cet égard, des faits plus précis à citer que les spéculations confuses de M. K. Burdach, que M. Künstle allègue p. 29, note 5 de son ouvrage cité.

G. Huet.

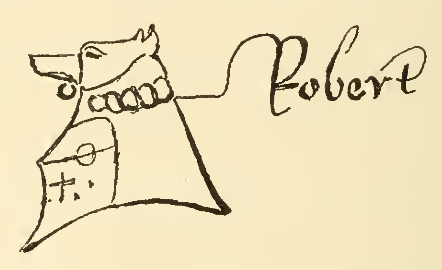
Septembre 1917.

P.-S. — Au dernier moment, je puis ajouter un second exemple du nom de Sarrasin, Gadifer, employé comme nom de baptême (plus haut, p. 154, note 2) ; je le dois encore à M. Prinet. Il s'agit de « *Gadifer* Haton » ; voir Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, n° 4530.

SEING MANUEL DE ROBERT D'ESNES

(1408)

La collection des Pièces originales, conservée à la Bibliothèque nationale, renferme un rôle de dépenses faites pour la duchesse d'Orléans, Valentine Visconti, en sa terre de Coucy[1]. L'état est certifié par Robert d'Esnes, gouverneur de la baronnie de Coucy, qui y a fait apposer son sceau et qui l'a souscrit de sa main. Il porte la date du 1er septembre 1408[2].



La souscription autographe est composée de deux éléments : le nom de baptême du gouverneur, « Robert », écrit en caractères cursifs, d'une manière fort lisible, et, en avant du nom, le dessin d'un heaume à lambrequin, de profil, cimé d'une tête d'ours, muselée et colletée[3].

La composition de cette souscription est analogue à celle des souscriptions des notaires qui, depuis le XIIIe siècle, ont fréquemment joint à un seing manuel dessiné, une signature écrite[4].

1. Coucy-le-Château, Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.

2. Pièces originales, 631, dossier 14822, pièce 3.

3. Robert d'Esnes a signé de son nom de baptême seul une quittance du 10 août 1410 (Pièces originales, 18, dossier 453, p. 19).

4. M.-C. Guigue, *De l'origine de la signature*, p. 73 ; A. Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 604-608.

Le choix de la figure tracée par Robert d'Esnes s'explique aisément, si l'on examine le sceau qui est apposé à l'acte. Ce sceau porte un écu penché, chargé de dix losanges (3, 3, 3 et 1) et timbré d'un heaume à lambrequin, cimé d'une tête d'ours. Le même timbre se voit plus nettement sur d'autres sceaux identiques, appendus à des actes du 3 octobre 1403 et du 7 juin 1404 [1]. Le heaume dessiné dans la souscription reproduit le heaume gravé sur les sceaux.

Robert d'Esnes, chevalier, seigneur de Beauvois [2] et de Bethencourt [3], chambellan du duc Louis d'Orléans, fut envoyé par ce prince à Venise, le 1er janvier 1397, aussitôt la nouvelle reçue du désastre de Nicopolis, pour négocier le rachat des croisés, captifs des Turcs. A la fin de 1403, il fit partie de l'expédition que le duc d'Orléans voulait conduire en Italie et qui n'alla pas plus loin que la Provence [4]. Le 2 juin 1404, Louis d'Orléans le nomma gouverneur et maître des eaux et forêts de la baronnie de Coucy, du comté de Soissons, des terres de Ham en Vermandois [5], Montcornet [6], Pinon [7], Origny en Thiérache [8], et capitaine du château d'Acy [9]. Du 10 mai 1405 au 24 juin 1406, il eut la garde des portes et de la conciergerie du Châtelet [10]. Le 23 décembre 1408, il fut con-

1. Pièces originales, 961, dossier 21206, p. 4 ; 1064, dossier 24629, p. 3.

2. Beauvois-en-Cambrésis, Nord, arr. de Cambrai, cant. de Carnières.

3. *Ibid.*

4. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 185, 296. J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient*, t. I, p. 313.

5. Somme, arr. de Péronne, chef-lieu de canton.

6. Aisne, arr. de Laon, cant. de Rozoy-sur-Serre.

7. Aisne, arr. de Laon, cant. d'Anizy-le-Château.

8. Aisne, arr. de Vervins, cant. d'Hirson.

9. Aisne, arr. de Soissons, cant. de Braisne. — Arch. nat., KK 267, fol. 58 v° (compte du receveur général du duc d'Orléans, 1404-1405).

10. Aisne, arr. de Soissons, cant. de Vic-sur-Aisne, commune de Montigny-Lengrain. — Pièces originales, 18, dossier 453, p. 10 (certificat du 12 juillet 1410).

firmé dans les charges de gouverneur et de maître des eaux et forêts, par le duc Charles d'Orléans [1], qui, le 4 février 1410, le nomma [2] gouverneur général de son duché de Valois, de ses comtés de Beaumont [3], de Porcien [4], de Soissons et de Vertus [5], de toutes ses terres de Champagne et de Brie, et de ses seigneuries de Coucy, de Marle [6] et de Ham. Il fut pourvu, en outre, par le duc, des capitaineries de Coucy et de Gercy [7].

La famille de Robert d'Esnes est connue. Elle occupait un rang distingué dans la noblesse du Nord de la France, et tirait son nom d'un village du Cambrésis (compris aujourd'hui dans le département du Nord, l'arrondissement de Cambrai et le canton de Clary), dont elle possédait la seigneurie [8].

Tous les membres de la famille d'Esnes dont nous connaissons les armoiries, portaient les losanges qui chargent le blason de Robert [9]. Ces armes sont timbrées

1. Pièces originales, 961, dossier 21206, p. 3.

2. Pièces originales, 18, dossier 453, p. 13, 15.

3. Beaumont-sur-Oise, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de l'Isle-Adam.

4. Le comté de Porcien (chef-lieu Château-Porcien, Ardennes, arr. de Rethel, chef-lieu de canton) avait été vendu à Louis d'Orléans par Jean de Châtillon.

5. Marne, arr. de Châlons-sur-Marne, chef-lieu de canton.

6. Aisne, arr. de Laon, chef-lieu de canton.

7. Aisne, arr. et cant. de Vervins. — De 1416 à 1418, un personnage nommé Robert d'Esnes et qualifié seigneur de Beauvois et de Bethencourt, était gouverneur de Senlis et bailli d'Amiens (Bibl. nat., mss. français 32777, p. 31, et 32778, fol. 82). Est-ce le même ?

8. J. Le Charpentier, *Histoire généalogique de la noblesse des Païs-Bas*, t. II, p. 522 et suiv. Le Glay, *Notice sur le village d'Esnes-en-Cambrésis*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XIV, 1re partie, p. 311 et suiv. C. Douchez, *Notice historique sur Beauvois*, dans le même recueil, t. XXXII, 1re partie, p. 311-313. Bruyelle, *Notices historiques*, dans l'*Annuaire historique... de l'arrondissement de Cambrai*, 1848, p. 394 et suiv. Abbé Boniface, *Histoire du village d'Esne*, p. 73, 74, 221, 254, 255.

9. D'après les armoriaux, le blason d'Esnes est: *de sable à dix losanges d'argent, 3, 3, 3 et 1, accolées et appointées.*

d'un heaume cimé d'une tête d'ours, sur les sceaux de Jean d'Esnes, dit Borgne, bailli d'Arras et de Bapaume [1], en 1384 et 1399; de Pierre d'Esnes, en 1387; d'un autre Jean d'Esnes, dit Borgne, sire de Beauvois, bailli de Cambrésis, en 1448 et 1449; de Jean d'Esnes, dit le Baudrain, en 1460; d'Amé, seigneur d'Esnes et de Cauroir [2], en 1461; d'Adam d'Esnes, seigneur de Bethencourt, bailli de Cambrésis, en 1500, etc. [3]. Le même cimier se voyait, avec l'écu aux losanges, sur un retable de l'église d'Esnes, dont le dessin nous a été conservé [4].

Robert d'Esnes a donc choisi, pour former son seing manuel, l'image du heaume héraldique dont lui-même et les siens avaient coutume de timbrer leur blason. C'est un fait qui n'est pas isolé dans l'histoire de la signature. Nous connaissons plusieurs seings manuels, reproduisant des heaumes héraldiques [5], qui ont été apposés au verso du testament d'Edouard, sire de Beaujeu, le 27 mars 1347 [6], par le testateur lui-même, par Jean, bâtard de Beaujeu, et par Etienne de Tanay [7]. Chacun d'eux est précédé de

1. Pas-de-Calais, arr. d'Arras, chef-lieu de canton.

2. Nord, arr. et cant. de Cambrai.

3. Pièces originales, 18, dossier 453, p. 3, 4; 961, dossier 21206, p. 4; 1064, dossier 24629, p. 3. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n°s 845-857, 4962, 4967, 4983, 5963, 6012. Du même, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 1404. J. Roman, *Inventaire des sceaux de la collection des Pièces originales*, n°s 3838, 3839, 4231.

4. Boniface, *ouvr. cité*, p. 254-255. L'auteur, au bas de la reproduction du retable, a inscrit la légende suivante : « Ancien tableau de l'église d'Esne, représentant Robert d'Esne, mort en 1400 et sa femme Colle de Wargnies. » Le retable paraît bien postérieur à 1400.

5. *Musée des Archives nationales*, p. 205-207.

6. Archives nationales, P 1367 [1], n° 1518.

7. Voir Guigue, *De l'origine de la signature*, p. 67, 84, pl. VIII. — Au dos du même testament, auprès des heaumes héraldiques que je viens de citer, est un seing formé de l'image grossière d'un écu palé ; il a été apposé par un chevalier, nommé « Guillelmus de Molone », qui a souscrit également le codicille d'Edouard de Beaujeu, le 6 avril suivant. Huillard-Bréholles, auteur de la partie de l'ouvrage intitulé *Musée des Archives nationales*, où il est question de ce codicille (p. 205, 206), a

la formule : « subscribi feci et sigillavi et manu propria signavi ». Le sire de Beaujeu et les deux témoins n'ont tracé que des dessins ; ils ne savaient probablement pas écrire. Au contraire, Robert d'Esnes a tracé de sa main et la figure de son heaume héraldique et son nom de baptême. Nous savons qu'il pouvait donner une signature autographe complète. Il a signé à la fois de son nom de baptême et de son nom de famille, des quittances du 3 octobre 1403 et du 7 juin 1404 [1].

Max Prinet.

cherché le nom et le blason de « Guillelmus de Molone » dans les armoriaux du Beaujolais. Il ne les y a pas trouvés. Ce n'est point surprenant, car ce personnage était l'un des vassaux que le sire de Beaujeu avait au pays de Dombes. Il s'appelait Guillaume de Mollon et était, en 1334, capitaine de Mirebel, pour le seigneur de Beaujeu et de Dombes. Le nom de sa famille est celui d'un village compris aujourd'hui dans le département de l'Ain (arr. de Trévoux, cant. de Meximieux). Ses armes étaient: *palé d'or et d'azur* (Guichenon, *Histoire de Bresse*, 3e partie, p. 262).

Au dos du codicille du 6 avril 1347, figure un dessin extrêmement barbare qui a été tracé, en guise de seing, par Girard de Chaintré, chevalier. Huillard-Bréholles propose d'y reconnaître l'écu des Chaintré : *de gueules à la bande engrêlée d'argent.*

Un autre seing en forme d'écu se voit au dos du testament d'Aliénor de Savoie, femme de Louis de Beaujeu, fait au mois de mars 1290 (Arch. nat., P 1366[1], n° 1484). Il est accompagné de cette mention : « Ego Guydo, dominus Sancti Triverii, vocatus et rogatus a testatrice, interfui, sigillavi et signavi propria manu et subscribi feci per manum fratris Arnulphi. » (Voir : Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, t. I, p. 148, n° 830 ; Guigue, *ouvr. cité*, p. 51, 83, pl. VI). Il porte une bande figurée par un trait de plume oblique ; c'est le schéma des armes de la famille de Chabeu à laquelle appartenait le seigneur de Saint-Trivier : *d'or à la bande de gueules* (Guichenon, *Histoire de la souveraineté de Dombes*, édit. Guigue, t. II, p. 79, 342).

On trouve encore des seings manuels formés d'images d'écus héraldiques, sur le testament d'Isabelle de Forez, veuve de Béraud de Mercœur, du 7 mars 1332, et sur celui de Guy, comte de Forez, du 16 décembre 1357 (Arch. nat., P 1397[1], n° 468; P 1401[8], n° 1124. Cf. Guigue, *ouvr. cité*, p. 54-57, 84, pl. VII et VIII).

Rappelons que les seings manuels des notaires renferment parfois les armoiries des seigneurs de qui dépendaient ces notaires (Giry, *Manuel* cité, p. 604, fig. 9).

1. Pièces originales, 961, dossier 21206, p. 4; 1064, dossier 24629, p. 3

COMPTES RENDUS

Augustin Fliche, **Etudes sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII ; les Prégrégoriens.** Paris. Société française d'imprimerie et de librairie, 1916, in-18, viii-343 p. — Prix : 3 fr. 50.

Le sujet abordé par M. Fliche avait déjà fait l'objet d'un livre de Mirbt : *Die Publizistik im Zeitalter Gregors des Siebenten* ; livre important, à coup sûr, d'une information très étendue, riche en renseignements sur l'histoire extérieure, en quelque sorte, de toute cette littérature polémique, mais dont les incontestables mérites étaient gâtés par deux graves défauts. Dans l'exposé des controverses théologiques, Mirbt apporte une compétence parfois insuffisante et de grandes préventions. Son plan, d'autre part, logique plutôt qu'historique, est fort discutable. Il a donné les résultats de ses vastes dépouillements sous un certain nombre de grandes rubriques : les mesures prises contre Henri IV, la simonie et le mariage des prêtres ; la validité des sacrements des prêtres indignes, etc... A l'avantage d'une clarté apparente s'oppose l'inconvénient que la pensée de chaque écrivain, ainsi dispersée en fragments, n'apparaît pas dans son ensemble et son développement.

Il faut donc se féliciter de voir un érudit aussi bien informé que M. Fliche des problèmes théologiques engagés dans les controverses du xie siècle, entreprendre d'exposer ces controverses dans leur suite historique, car nous comptons bien et M. Fliche donne à entendre que ce premier volume n'est que le commencement d'une série.

Le sous-titre : *les Prégrégoriens* (qu'il ne faut d'ailleurs pas prendre à la lettre, puisque le chapitre V et dernier est précisément consacré à Grégoire VII) révèle déjà une des idées

essentielles dont est parti M. Fliche et qu'il a entrepris de démontrer. C'est qu'on a exagéré quelque peu le rôle de l'illustre pape, en voulant faire de lui l'inspirateur et l'exécuteur de tout le programme de réforme auquel on a attaché son nom. D'après une opinion très répandue, Hildebrand, à partir du moment où il est entré dans les conseils de la papauté, y a dominé ; il n'a guère été moins pape sous ses prédécesseurs, élevés par sa volonté, que sous son propre pontificat. Cela, aux yeux de M. Fliche qui se range ici à l'opinion de Martens contre celle de Delarc et de Hauck, est un cas particulier de ce qu'on pourrait appeler l'illusion du grand homme, auquel on attribue tout, que l'on voit toujours rétrospectivement au premier plan où il a fini par s'élever, sans pouvoir se persuader qu'il ait eu des débuts difficiles et longs peut-être.

Ici peut-être faut-il distinguer? Nous admettons volontiers avec M. Fliche, que Grégoire a été surtout « doué d'une surprenante faculté d'adaptation et de mise en œuvre » (p. 342) ; et qu'il fut « l'homme d'action du parti de la réforme, son bras droit et non sa tête » (p. VIII). D'autres en ont bien avant lui développé les principes ; et l'hypothèse même qu'il aurait été leur inspirateur nous semble, non seulement indémontrable et gratuite, mais peu conciliable avec les débuts de son pontificat. Il est loin d'avoir appliqué tout de suite, dès 1074, des idées formulées plus de quinze ans auparavant par le cardinal Humbert. Cela paraît bien prouver qu'elles ne lui étaient pas personnelles et propres.

Mais comme agent d'exécution, de quand date son rôle prépondérant ? Les adversaires de la réforme, tel Benzo d'Alba, le cardinal Beno, prétendent retrouver partout son influence, qu'ils dénoncent en termes grossiers. Il est clair qu'on ne peut accepter leurs dires que sous bénéfice d'inventaire. Ils ont le plus grand intérêt à résumer en lui toute l'œuvre de la réforme, pour la présenter à leur aise comme l'entreprise ambitieuse et tyrannique d'un seul. De même, quand les évêques du synode de Worms lui attribuent la responsabilité de telle mesure spéciale, et très importante, comme le décret sur l'élection des papes, et en même temps

lui reprochent de l'avoir violé, on voit très bien l'intérêt de cette affirmation tendancieuse. Les ennemis de Grégoire se trouvent, il est vrai, d'accord avec quelques-uns de ses admirateurs ; ainsi Bonizon de Sutri et Paul de Bernried Mais celui-ci écrit longtemps après les événements et alors que la légende grégorienne est formée. Quant à Bonizon, il n'est vraiment un témoin oculaire que depuis l'avènement de Grégoire VII ; il a subi directement l'influence de cette grande personnalité, parvenue à tout son développement, et au faîte de la puissance ; au contraire, il n'a pas pu connaître personnellement ceux dont précisément on peut se demander s'ils n'ont pas été les précurseurs et les inspirateurs de Grégoire ; il écrit en panégyriste une œuvre que Martens a pu appeler sans trop de sévérité un « roman tendancieux ». On peut lui opposer des silences significatifs, au moins pour l'époque de Léon IX. Guibert de Toul, le meilleur biographe de ce pape, ne nomme pas Hildebrand. Pierre du Mont-Cassin ne le mentionne qu'après la mort de Léon. Pour Pierre Damien, les deux « yeux » du pape sont Humbert de Silva Candida et Boniface d'Albano. Tout prouve que c'est Humbert surtout qui fut le « compagnon assidu et le conseiller apprécié » de Léon, comme le dit Othloh de Frisingue.

Par contre, sous les règnes suivants, de sérieux indices ne permettent guère de douter que Hildebrand n'ait vraiment dirigé les affaires.

C'est d'abord le langage et le ton que Pierre Damien prend désormais vis-à-vis de lui, soit qu'il le loue, soit qu'il se défende lui-même de ses critiques. On connaît son fameux distique :

> Papam rite colo ; sed te prostratus adoro ;
> Tu fecis hunc Dominum ; te facit iste Deum.

C'est ensuite la part décisive prise par Hildebrand à diverses élections pontificales. Il se conduit, et on le traite, en homme sur qui retombent de droit toutes les responsabilités.

C'est enfin l'unité de vues qui relie tous ces pontificats. Rien — il suffit pour s'en convaincre de lire l'exposé de M. Fliche, — des réactions et des revirements qui sembleraient

tout naturels avec des changements si fréquents. Cela suppose une influence unique et continue, et après la mort du cardinal Humbert, qui donc, sauf Hildebrand, aurait pu l'exercer ?

Il est un point en particulier où la main et la pensée d'Hildebrand se révèlent. On sait qu'une des grandes idées de la politique de Grégoire VII, poursuivie avec persévérance, a été de placer le Saint-Siège à la tête de la hiérarchie temporelle aussi bien que spirituelle, en obtenant de tous les pays la reconnaissance de la suzeraineté de saint Pierre et le paiement d'un cens. Mais cette idée a déjà reçu des applications sous les pontificats précédents. Je ne doute pas qu'il ne faille les attribuer à Hildebrand. Aussi bien est-il certain qu'il a été l'inspirateur de l'alliance entre Nicolas II et les Normands ; et nous savons par lui-même que c'est lui qui décida Alexandre II, contre l'avis de beaucoup de cardinaux, à favoriser l'expédition de Guillaume le Conquérant.

Ces quelques remarques ont pour objet, nullement de contredire M. Fliche avec lequel je crois au fond être tout à fait d'accord, mais de prévenir des conclusions exagérées que l'on pourrait peut-être tirer de sa thèse.

A qui donc, puisque ce n'est pas à Hildebrand, revient le mérite d'avoir fourni ses doctrines au parti réformateur ? A saint Pierre Damien et au cardinal Humbert de Silva Candida, répond M. Fliche ; et la partie principale et comme le morceau de résistance de son livre, ce sont les deux chapitres où, en une espèce de diptyque, il raconte la biographie et résume les écrits de ces deux grands « prégrégoriens ». Il le fait d'une manière très objective, laissant le plus possible la parole aux textes, sans effort artificiel pour les systématiser ; se bornant à souligner de quelques remarques toujours judicieuses les conclusions qui se dégagent d'elles-mêmes.

Entre ces deux hommes, cependant engagés dans le même parti et voués à la même cause, le contraste est complet. C'est jusqu'à un certain point le contraste de deux pays. S'il est vrai, comme le prétend Lamprecht, que les idées qui triomphèrent à Canossa sont des idées françaises, l'un des

intermédiaires qui les introduisirent à la cour pontificale et par là contribuèrent à leur assurer une portée universelle, c'est précisément le cardinal Humbert, Lorrain ou Bourguignon, en tout cas de culture française [1]. Tandis que Pierre Damien représente avec éclat les formes de piété et la conception de la vie religieuse qui régnaient autour de lui, en Italie, et ont toujours plus ou moins caractérisé « l'Italie mystique » du moyen âge.

En signalant ce contraste, il ne faut d'ailleurs pas oublier une circonstance qui contribue sans doute à l'accentuer. Nous ne sommes pas renseignés sur ces deux personnages aussi bien et de la même manière. D'Humbert, nous n'avons que des traités théologiques et canoniques ; de Pierre Damien, un assez grand nombre de sermons, de lettres de direction surtout, de ces documents, sinon intimes, du moins où l'homme se peint davantage.

Il est vrai que cette différence même est déjà significative. Damien est un moraliste, aux yeux de qui tout se ramène, en définitive, à conquérir les âmes, par l'exhortation individuelle ou collective, à son idéal de vie. Idéal, à nos yeux, un peu étroit et étrange, trop exclusivement monastique ; si, comme le remarque avec raison M. Fliche, il y a tout de même dans sa correspondance quelques lettres de direction à des laïques, qui recommandent le perfectionnement par la pratique du devoir d'état, elles sont rares et restent bien vagues. Rester dans le monde, quoi qu'on y fasse, est un parti dont à coup sûr il sait qu'il n'a pas le droit de contester la légitimité stricte, mais qu'au fond il regarde comme un pis aller. Quant à la vie religieuse, il s'en fait une conception bien différente de celle que réalisait ailleurs un grand ordre comme Cluny. La sienne a quelque chose d'individualiste, presque d'anarchique. L'obéissance au supérieur et même à la règle ne sont pas pour lui le premier des devoirs ; la liberté de la pénitence passe avant ; la vie érémitique est nettement

1. Aux textes cités par M. Fliche touchant la patrie de Humbert, on peut ajouter Bonizo de Sutri (*Liber ad amicum*, dans *Libelli de Lite*, I, 588, qui le fait naître « ex Lugdunensi Gallia » ; et Benzo d'Alba (*Mon. Germ.*, SS. XI, 671) qui le dit Bourguignon.

préférée à la vie cénobitique. Quelque chose de cela subsistera dans le franciscanisme; et M. Fliche a raison de faire le rapprochement avec saint François [1]. Mais peut-on dire que Pierre Damien annonce Cîteaux ; ordre pauvre sans doute et isolé du monde, au moins au début, mais qui marque un tel progrès dans la centralisation monastique?

Rien d'étonnant si dans le parti de la réforme, le rôle propre de Pierre Damien est d'arracher les clercs à la simonie et à l'incontinence, en réveillant leur conscience, alors que, pour Humbert, qui est un juriste, un théologien, un politique, un homme d'action, la tactique adoptée d'instinct, c'est de réformer les institutions pour réformer les mœurs.

Le premier, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Empire, ou l'intervention du pouvoir laïque dans les nominations épiscopales, accepte en somme l'état de choses existant; peu lui importe au fond par qui et comment ces nominations sont faites, pourvu qu'elles soient bonnes ; il s'accommode très bien du régime qu'on avait connu sous Henri III : un prince sincèrement chrétien régentant l'Église honnêtement et pour son bien. Le second ne loue à vrai dire dans Henri III que ses intentions. Toute investiture laïque est pour lui une usurpation d'autant plus grave qu'elle s'exerce au moyen de symboles religieux ; il tend à l'interdire absolument, et, allant au fond des choses, à nier ce qui en était le prétexte, le domaine éminent des laïques sur les églises dotées par eux.

Il en résulte, par une conséquence au premier abord assez curieuse, que des deux le mystique est parfois le plus conciliant, le politique le plus intransigeant. Saint Pierre Damien, si véhément dans ses écrits, apporte aux principes, dans la vie pratique, les tempéraments nécessaires. Témoin sa mission à Milan, où au lieu de faire déposer, selon les canons, tous les clercs nicolaïtes et simoniaques, il se contente,

1. On notera aussi ce que dit M. Fliche, p. 166, de la piété ardente, imaginative, de Pierre Damien, de son besoin de se représenter physiquement les souffrances du Christ. Ici encore, il devance le franciscanisme, dont l'influence sur le sentiment religieux et par contre-coup sur l'art, a été si bien signalée par M. Mâle.

croyant un peu trop vite à leur conversion, et vu leur nombre, de leur imposer des pénitences. Le cardinal Humbert, au contraire, penche vers les solutions extrêmes. Dans la question grecque, il se montre cassant, plus que de raison peut-être, soit dans sa polémique, soit au cours de sa légation à Constantinople ; il consomme la rupture définitive. De même, dans la question théologiquement et pratiquement si grave de la validité des ordinations conférées par les simoniaques, Pierre Damien soutient la validité ; d'abord par fidélité à la tradition ecclésiastique, mais aussi pour des considérations d'opportunité, et peut-être parce qu'il attache plus d'importance à la vertu des clercs qu'aux circonstances de leur promotion (qu'on se rappelle son étrange indulgence pour Grégoire VI, acheteur de la papauté, mais de mœurs pures, simoniaque pour le bon motif). Humbert, au contraire, soutient la nullité, par des arguments dont M. Fliche montre d'ailleurs fort bien la faiblesse. Il a contribué beaucoup à embrouiller les idées et à susciter une longue controverse, qui remplit la fin du XIe siècle.

Parmi les causes qui ont entretenu cette confusion, il faut compter certainement l'habitude de parler de « l'hérésie simoniaque ». Une chose est pourtant claire ; si les simoniaques commettent une faute, où est la preuve de l'erreur doctrinale qui constitue l'hérésie ? On se conformait sans doute à une vieille tradition verbale qui traitait Simon le Magicien de premier des hérétiques. On obéissait aussi à une tendance très générale au moyen âge : conclure des actes mauvais aux croyances fausses. Les simoniaques prêtaient le flanc en essayant de faire l'apologie et presque la théorie de leur conduite. Surtout les idées étaient bien vagues et les expressions bien gauches ; le traité d'Humbert en fournit à chaque instant la preuve ; et ce n'est pas une des moindres raisons qui ont si longtemps empêché de découvrir la solution au moins théorique du conflit[1]. Peut-être M. Fliche aurait-il pu y insister un

1. Il est bien rare de trouver une pensée aussi nette et aussi ferme que dans la lettre des évêques de la province de Sens à l'archevêque de Lyon (encore l'écrivent-ils en 1112, quand les longues discussions ont peu à peu éclairci les choses) : « *Postremo quod quidam investituram*

peu ; rien, plus que la lecture des pamphlets de l'époque grégorienne, ne montre combien la gymnastique scolastique, avec ses définitions précises et ses raisonnements rigoureux, a été salutaire pour l'esprit humain.

Les deux derniers chapitres pourraient s'intituler : application par le Saint-Siège des idées de Humbert et de Pierre Damien. C'est une des parties les plus intéressantes du livre que le rapprochement continuel des actes des papes avec les idées des deux grands prégrégoriens. Le vrai rôle de Grégoire s'en trouve délimité. Il ne s'ensuit pas que ce rôle n'ait pas été de tout premier ordre.

Le portrait du pape est tracé de manière très intéressante. M. Fliche ne s'en tient pas, comme on le fait trop souvent, au politique. Il étudie l'homme ; il met en relief le côté religieux et mystique par lequel Grégoire, qui tient une si grande place dans l'histoire extérieure de l'Église, a aussi marqué dans l'histoire de la dévotion. Ainsi les propagateurs de la pratique de la communion fréquente, peu en honneur au moyen âge, peuvent se réclamer des lettres à la comtesse Mathilde. Si les jugements sur Grégoire diffèrent tellement, c'est qu'on l'a souvent abordé avec des partis pris ; car peu d'hommes du moyen âge nous sont mieux connus. L'intérêt incomparable de ses lettres vient précisément de ce qu'elles ne sont pas des œuvres de chancellerie, remarquables sans doute, mais impersonnelles, comme les lettres d'un Alexandre III ; beaucoup portent sa marque ; il s'y épanche en confidences, en aveux, en retours sur lui-même, en détails personnels et presque intimes.

Sur quelques points controversés, M. Fliche a été amené à polémiquer contre ses prédécesseurs. Il nous paraît avoir pleinement raison contre Mirbt en affirmant que pour Grégoire VII le prêtre indigne consacre validement. On ne saurait interpréter autrement les paroles du pape sur ceux qui osent toucher le *corps du Christ* après avoir touché le corps d'une courtisane. Mais ne peut-on continuer à dire que Gré-

heresim vocant, cum heresis non sit nisi error in fide.... Investitura vero illa, de qua tantus est motus, in solis est manibus dantis et accipientis, quae bona et mala agere possunt, credere vel errare in fide non possunt. » (*Libelli de Lite*, II, 653).

goire a encouragé la Pataria, et donc les soulèvements populaires contre les mauvais prêtres, sinon peut-être par les termes exprès de ses lettres, du moins par son attitude générale ? Et M. Fliche n'exagère-t-il pas un peu, ne généralise-t-il pas trop des cas particuliers, ne prête-t-il pas trop à Grégoire VII les intentions des choses qu'il fit [1], lorsqu'il écrit que dans la pensée du pape « la réforme [en ce qui concerne les élections] ne consistera pas à remettre les choses au point où elles étaient avant la crise simoniaque et nicolaïte », mais à arracher les élections aux rois et aux seigneurs pour les soumettre à Rome ?

Mais ce sont là de bien légères nuances. Nous conclurons en exprimant le vœu de voir bientôt la suite de ces intéressantes études.

E. Jordan.

G. Mollat. — **Étude critique sur les Vitae paparum Avenionensium d'Étienne Baluze.** — Paris, Letouzey et Ané, 1917, in-8° de vi-126 pages.

Dans la Préface à sa récente édition des *Vitae paparum Avenionensium* (cf. *Moyen Age*, 2e série, t. XIX, 1915-1916, p. 258), M. l'abbé Mollat annonçait une étude sur la valeur critique de ces biographies ; cette étude aura suivi d'assez près le gros volume dont elle est, en quelque sorte, le complément nécessaire.

Le sujet est extrêmement complexe ; il avait déjà été abordé en quelques-unes de ses parties ; il n'avait pas encore été traité dans son ensemble. En six chapitres substantiels, M. Mollat examine successivement la Vie de Clément V contenue dans l'*Historia ecclesiastica* de Ptolémée de Lucques, les continuations de l'*Historia ecclesiastica*, les *Flores chronicorum* et le *Cathalogus brevis Romanorum pontificum* de

1. Pareillement, il écrit, p. 7, que les rois et les seigneurs, pour acquérir le droit de nomination, ont « prudemment procédé par étapes ». C'est leur attribuer plus de calcul raisonné qu'ils n'en ont eu.

Bernard Gui, les continuations des *Flores chronicorum*, les continuations de la chronique Martinienne, et enfin différentes chroniques ne rentrant dans aucune des séries précédentes, chroniques dues à Paulin, évêque de Pouzzoles, à Jean de Saint-Victor, à Amalric Auger, à Pierre de Herenthals, à Aimeric de Peyrac.

Le travail a été conduit méthodiquement. M. Mollat s'est efforcé de donner une réponse satisfaisante aux diverses questions qui se posent à propos de chacun des textes ou groupes de textes qui constituent le recueil des *Vitae*. La personnalité de chaque auteur, les sources auxquelles il a puisé, la date de rédaction et, résultant de tout le reste, la valeur critique de l'œuvre, ont été, tour à tour, autant que possible déterminées. Parmi les résultats les plus nouveaux de cette consciencieuse enquête, nous pouvons signaler l'attribution quasi certaine à Jean de La Porte, d'Annonay, — auteur connu du *Liber de coronatione Karoli IV*, — de la deuxième Vie de Benoît XII et de la troisième Vie de Clément VI. Si, parmi les nombreuses continuations de l'*Historia ecclesiastica*, des *Flores chronicorum* ou de la chronique Martinienne, plusieurs restent encore anonymes, du moins M. Mollat a pu démontrer que quatre d'entre elles sont françaises et trois italiennes.

Je ne saurais suivre l'auteur, de chapitre en chapitre, dans le détail de son exposé ; presque tous ces chapitres ou sous-chapitres sont fort courts, et se rapportent à des textes le plus souvent fort courts eux-mêmes. Il a donné plus de développement, — et le sujet le comportait, — à son étude des Vies anonymes de Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI et Clément VII, publiées pour la première fois par François Bosquet, en 1632, dont l'ensemble forme à lui seul le quart environ de la collection baluzienne, et qui est certainement l'une des portions du recueil dont on souhaiterait le plus de connaître l'auteur.

Cet auteur, il ressort de plusieurs passages de sa chronique qu'il était français, originaire vraisemblablement du Toulousain ; tout semble indiquer qu'il appartenait à l'ordre de saint Dominique et non à la congrégation de Saint-Victor, comme l'avait cru François Bosquet. Il est désormais de toute évi-

dence qu'il n'a pas fait œuvre purement originale et a travaillé de seconde main. M. Mollat établit que pour la rédaction de ses Vies de Benoît XII, Clément VI, Innocent VI et Urbain V, il a beaucoup emprunté à la chronique de Werner de Hasselbecke, chanoine de Bonn, qu'il a utilisé également les Vies de Benoît XII et de Clément VI par Jean de La Porte, et que, pour sa biographie d'Urbain V, il a mis à profit le procès de béatification de ce pape ; il montre, à l'aide d'intéressants rapprochements, comment cet anonyme modifie, complète, corrige, précise et surtout amplifie ses modèles. L'importante Vie de Clément VII, par laquelle se termine cette série de biographies, et qui en forme « la pièce maîtresse », est-elle plus originale que celles qui précèdent ? M. Mollat ne le pense pas, sans avoir pu cependant découvrir d'où en auraient été tirés les éléments.

On a beaucoup discuté sur la date de composition de l'ouvrage. Rejetant les diverses hypothèses émises à ce sujet par ses devanciers, et fondant sa propre opinion sur des arguments très plausibles, M. Mollat estime qu'il a été rédigé tout d'un trait, et non en deux fois, comme on l'a soutenu, entre la mort de Clément VII (1394) et 1398.

M. Mollat n'est-il pas trop sévère pour l'auteur, quand il le qualifie de « compilateur » ? C'était, en tous cas, un compilateur intelligent, ayant toujours puisé aux bonnes sources, parfois même, semble-t-il, à des sources officielles, « sachant tenir une plume », bien informé, et dont l'exactitude, de l'aveu même de M. Mollat, a pu être vérifiée.

Au reste, on ne fera pas au nouvel éditeur des *Vitae paparum Avenionensium* le reproche d'avoir cherché à surfaire la valeur critique de la généralité de ces biographies ; il en reconnaît peu de vraiment originales ; au rang des plus estimables, il place celles que nous devons à Henri de Diessenhofen et à Werner de Hasselbecke, et, dans l'œuvre d'Aimeric de Peyrac, celle d'Urbain V.

S'il reste encore, dans la copieuse historiographie des papes du XIVe siècle, plus d'un problème à résoudre, plus d'un point à éclaircir, du moins trouvera-t-on dans le livre de M. Mollat un guide sûr à travers cette littérature jusqu'à présent assez

confuse, et il ne sera plus permis, à l'avenir, d'utiliser indifféremment, comme on l'a fait trop souvent, l'une ou l'autre de ces chroniques, dont la valeur historique est des plus inégales [1].

L. Auvray.

N. Valois. — **Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII** (Extrait de l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, p. 391-630). Paris, 1914.

M. Valois, à la veille de sa fin prématurée, n'a pas voulu écrire une biographie complète de Jacques Duèse. Il n'a étudié son personnage qu'au point de vue dogmatique, moral, intellectuel et littéraire. Tout au plus a-t-il rappelé ceux de ses actes « qui permettent le mieux de saisir son originalité, son caractère ». Et vraiment l'éminent historien a tracé de Jean XXII un portrait très vivant et très intéressant [2]. Je m'attacherai non pas à analyser dans le détail son consciencieux travail — les actes du pontificat sont connus depuis longtemps et par le menu —, mais à signaler l'appréciation ou l'interprétation qui est donnée, de façon nouvelle, de certains faits.

Tout d'abord, M. Valois a cherché à établir le rôle exact

1. Dans le détail, je trouverais bien peu à reprendre. Je noterai seulement une omission assez singulière. Au cours de son examen des biographies pontificales dues à Werner de Hasselbecke, M. Mollat mentionne, à plusieurs reprises, une Vie de Clément VI ; or, tant dans le titre que dans le premier paragraphe de ce sous-chapitre, Werner est bien donné comme l'auteur de la quatrième Vie de Benoît XII, de la deuxième Vie d'Innocent VI et de la deuxième Vie d'Urbain V ; mais d'une Vie quelconque de Clément VI, il n'est aucunement question. M. Mollat a oublié d'avertir le lecteur que, si la Vie de Clément VI qui fait partie de la chronique de Werner, ne figure pas effectivement dans l'édition originale des *Vitae*, il la trouvera imprimée, d'après quatre manuscrits, dans la sienne propre, dont elle forme l'*Appendice I*. Les références à ce texte qu'on lit au bas des pages 54 et 56, ne sauraient suffire à renseigner le lecteur non prévenu.

2. Voir surtout p. 406, 627-630.

que le pape joua dans le procès criminel intenté en 1317 à Hugues Géraud, évêque de Cahors[1]. Ce prélat ayant été reconnu coupable d'envoûtement et de tentatives d'empoisonnement contre Jean XXII et deux cardinaux, fut livré aux bras séculier qui le fit écorcher et brûler vif. En laissant périr Hugues Géraud sur le bûcher, Jean XXII agit « de bonne foi ». En effet, la procédure suivie par les juges d'Eglise l'autorisait à croire à la réalité du complot qu'on disait avoir été tramé contre sa vie ; de plus, les dépositions des témoins concordent parfaitement avec celles des inculpés ; enfin, la plupart des gens compromis dans la triste affaire avouèrent sans avoir subi la torture. La preuve la plus forte en faveur de l'absolue bonne foi du pape réside dans ce fait que lui-même interrogea le coupable. Durant sept séances, Hugues Géraud renouvela ses aveux et témoigna du repentir. Pas une fois — ce détail a une grande valeur — il ne se plaignit de la partialité de ses juges ou chercha à exciper d'une irrégularité commise au cours du procès. Dans de telles conditions le jugement pontifical ne fut qu'équitable. M. Ch. V. Langlois[2] a — il est vrai — prétendu que Jean XXII haïssait en Géraud l'étranger au diocèse de Cahors. Mais cette aversion n'est pas prouvée. C'est une pure hypothèse émise par le chroniqueur Henri de Rebdorf[3] gratuitement, car à la date de l'élection de Géraud au siège de Cahors (16 février 1313), Jacques Duèse vivait loin de sa ville natale. Il ne vécut donc pas en mauvais termes avec lui, comme le veut le chroniqueur.

M. Ch.-V. Langlois[4] a prétendu encore que Jean XXII voulut terroriser le parti gascon dont les agissements durant la longue vacance du Saint-Siège avaient failli faire éclater le schisme dans l'Église. Mais les Gascons concoururent, au

1. Voir p. 408-414.

2. *La fin de Hugues Géraud, évêque de Cahors*, dans la *Revue de Paris*, t. XIII (1906), p. 533, 549.

3. J. F. Böhmer, *Fontes rerum Germanicarum*, Stuttgart, 1868, t. IV, p. 553.

4. Article cité, p. 548.

contraire, puissamment à l'élection de Jacques Duèse [1]. D'ailleurs, celui-ci, devenu pape, combla de faveurs les cardinaux gascons, leurs familles ou leurs protégés [2].

D'autres [3] ont reproché à Jean XXII ses grossiers préjugés qui le portèrent à croire à l'efficacité des sortilèges. Ceux-là, certes, ne connaissaient pas une bulle du 18 janvier 1331 dans laquelle le Saint-Père déclare son sentiment à la reine d'Aragon : « Le diable, dit-il, n'a de puissance de nuire qu'autant que le permet la Majesté divine. Nous ne connaissons pour ce cas qu'un remède : nous tourner de toute notre âme vers Dieu et le supplier humblement de daigner nous préserver de telles embûches par sa miséricorde. Et le moyen qu'une telle prière soit exaucée, c'est de ne commettre rien qui puisse offenser le regard du Seigneur, c'est aussi d'expier les fautes déjà commises par une contrition sincère, par une confession intégrale, par la satisfaction que le juge spirituel aura imposée. Faites de la sorte, et nous croyons que l'esprit malin sera réduit à l'impossibilité de vous nuire, au moins de manière grave. *Pour nous, que Dieu en soit témoin ! nous n'avons jamais été chercher d'autre remède* ; et pourtant de nombreuses opérations de ce genre ont été tentées contre nous [4].

Si Hugues Géraud fut châtié équitablement par le pape, est-ce un motif de croire à sa culpabilité réelle ? Là-dessus, M. Valois n'ose se prononcer. Le compte rendu des interrogatoires, tel que nous le possédons, est-il sincère ? Les juges furent-ils impartiaux ? A ces questions M. Valois ne sait que répondre. Peut-être s'est-il laissé influencer par la rétractation de certaines gens compromis dans le procès. Bernard Gasc dit en effet en 1322 : « Je révoque tout ce que j'ai dit contre les autres ou contre moi-même ; tout ce que j'ai déposé est faux. » D'autres avouent avoir parlé « sous la violence des tour-

1. Voir mon article de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. I (1910), p. 162.

2. *Revue pratique d'apologétique*, t. IV (1907), p. 765.

3. P. Alphandéry, dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. LII (1905), p. 132-140.

4. N. Valois, p. 417-418.

ments, par l'effet de fausses suggestions ». Mais les juges ecclésiastiques leur font observer qu'ils ont parlé sans la moindre menace de la torture ou que celle-ci leur a été appliquée avec douceur. Bien plus, leurs dépositions, même après la torture, concordent dans les menus détails avec leurs précédents témoignages. Au fond, Bernard Gasc et ses compagnons d'infortune ont pu escompter que leurs révélations leur vaudraient l'impunité ou un adoucissement à leurs peines ; quand ils se sont trouvés à la veille de s'entendre condamner, ils ont peut-être regretté leur loquacité et tenté de se rétracter. Ce sont tristes procédés, communément employés par les criminels de tous temps. La valeur de leurs rétractations est, du reste, de beaucoup diminuée par les affirmations très nettes du principal intéressé, Hugues Géraud, qui s'avoua coupable. Par ailleurs, le procès canonique qui précéda le procès criminel donne de lui une piètre idée. Il semble bien avéré qu'il pressura ses fidèles, exerça contre eux des mesures violentes et pratiqua la simonie. Un tel personnage ne pouvait guère hésiter à employer le poison ou à se livrer à la magie, afin d'éviter le châtiment.

M. Valois (p. 484) a cherché à élucider une question controversée : y eut-il compromis lors du conclave de Lyon ? Jacques Duèse promit-il à un des cardinaux italiens ou à plusieurs d'entre eux que, s'il devenait pape, il ne monterait plus ni cheval, ni mule, sinon pour se rendre à Rome ? D'après lui la promesse « fut tenue, du moins selon toute apparence », p. 484.

Le sentiment de M. Valois repose, somme toute, sur le témoignage d'un contemporain, l'auteur de la cinquième vie de Jean XXII éditée par Baluze dans ses *Vitae Paparum Avenionensium*, p. 177 : *Papa in sua electione, que apud Lugdunum celebrata fuit, juravit se nunquam ascensurum equum vel mulum nisi iret Romam. Quod et servavit, quia navigio ivit usque ad Avinionem, et pedes ascendit palatium ; de quo postea nisi intrando ecclesiam majorem, que contigua palatio est, non exivit. Et sic suum sacramentum servavit, quia post sacramentum prestitum, sicut fecit, nun-*

quam equitavit. J'ai montré ailleurs[1] que le rédacteur de ce texte n'était autre qu'Henri de Diessenhofen. Or, le chroniqueur, qui écrivait vers 1342, donna une seconde édition de sa chronique. Il corrigea son premier texte ainsi : *post sacramentum prestitum*, *SI QUOD FECIT*, *numquam equitavit*. La correction est d'importance. Le chroniqueur, consciencieux, n'ose plus affirmer que Jean XXII prêta serment au conclave de Lyon.

Un autre chroniqueur, Thomas de Burton, vers 1396 et 1400, amenda son devancier. Il essaya d'accorder son récit avec les événements. Comme le pape, contrairement aux dires d'Henri de Diessenhofen, avait dû chevaucher dans les rues de Lyon le jour de son couronnement, il fait prêter serment à Jean XXII avec cette restriction : *respondit quod equitationem, quam post primam coronationem suam faceret, nunquam de cetero equitaret, donec Romam se transferret*[2]. En 1328, un habitant de Carcassonne avoua avoir raconté une légende un peu similaire[3] à celle que consigna Henri de Diessenhofen. Mais c'est un diffamateur du pape qu'il accusait d'être parvenu au trône pontifical par des moyens simoniaques. Son témoignage, joint à ceux des chroniqueurs, établit seulement l'existence de récits légendaires.

Cependant les comptes de la Chambre Apostolique prouvent que, dans la pensée de Jean XXII, le château de Sorgues, bâti de 1319 à 1324, était destiné à lui servir de résidence d'été. Le pape y avait une chambre, un cabinet de travail, une chapelle ; des salles étaient affectées aux consistoires et aux autres services de la cour pontificale[4]. De tels aménagements

1. *Étude critique sur les Vitae paparum Avenionensium d'Etienne Baluze*, Paris, 1917, p. 13-15.

2. *Chronica monasterii de Melsa*, éd. E. A. Bond, Londres, 1868, t. II, p. 318.

3. N. Valois, p. 484.

4. 16 avril 1322 : *pro pocessionibus emptis in castro Pontis Sorgie pro faciendo ibi domum pro AUDIENTIA mandato pape* ; K. H. Schäfer, *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII*, Paderborn, 1911, p. 628. — 24 juin 1323 : *pro terris et pocessionibus emptis... apud Pontem Sorgie pro clausura viridarii fienda juxta papale palatium ipsius pape et pro ipso*, *ibid.*, p. 631. — 2 février 1325 : *pro operibus*

supposent de la part du pontife la violation au moins implicite de son prétendu serment. Quoique aucun article de compte ne dise expressément que Jean XXII séjourna à Sorgues, toutefois on remarquera ces mots très significatifs : « pour les travaux faits à l'ancien hôtel papal de Pont de Sorgues *où se tient la cour, in quo tenetur curia.* » En 1318, il fut question d'une entrevue entre Jean XXII et Philippe V le Long. Le roi de France proposa une ville française comme lieu de réunion. Le pape se déclara hostile à un transfert de sa cour hors du Comtat-Venaissin. En revanche, il écrivait, vers le 30 juillet, à Henri de Sully : « Si le roi même veut choisir pour séjour Roquemaure, nous sommes prêt à nous rendre à Châteauneuf [1] ». Preuve que le souverain pontife ne se tenait pas comme obligé par un prétendu serment à ne jamais quitter Avignon, sinon pour partir en Italie.

Nous possédons encore deux lettres datées de Châteauneuf-Calcernier, autre résidence pontificale sise à dix-sept kilomètres environ d'Avignon, les 23 et 25 août 1317 (*X* et *VIII kalendas septembris pontificatus Joannis papæ XXII anno primo* [2]). M. Fayen [3] a, il est vrai, considéré la dernière date comme erronée. Par suite, il a substitué au mot *septembris* celui de *octobris* et adopté, pour le document qui l'intéressait, la date du 24 septembre 1316, Jean XXII ayant effectivement séjourné du 20 au 30 septembre 1316 à Châteauneuf-Calcernier [4]. D'autre part, les registres pontificaux contiennent des bulles données à Avignon les 23 et 25 août 1317 [5]. Cependant

hospitii antiqui papalis Pontis Sorgie, in quo TENETUR CURIA *et cuditur moneta, ibid.*, p. 295. — 12 août 1325 : *pro recoperiendo capellam domini nostri in Ponte Sorgie, ibid.* — 13 février 1331 : *cum domus audientie papalis Pontis Sorgie, diu est, minaretur ruinam, ibid.*, p. 308. — E. Müntz a publié les comptes de construction du palais de Sorgues dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1884, p. 17-36.

1. A. Coulon, *Lettres secrètes et curiales de Jean XXII*, Paris, 1906, t. I, col. 573.

2. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, t. I, n. 4818 et 4835.

3. *Lettres de Jean XXII*, Rome, 1908, t. I, n. 94.

4. Mollat, *op. cit.*, t. I, n. 1065-1284.

5. *Ibid.*, n. 4819-4834, 4836.

les 22 et 24 août 1317 aucune bulle ne fut expédiée. Rien n'empêche donc que Jean XXII ait voulu s'absenter peu de temps d'Avignon ou que parti de Châteauneuf-Calcernier le matin il fût à Avignon le soir. La distance qui sépare les deux localités n'est pas tellement considérable pour que le pape n'ait pu aller et revenir dans la même journée. D'ailleurs, il y a imprudence à accuser, sans preuve (c'est le cas de M. Fayen), d'inadvertance les copistes des registres pontificaux. Ceux-ci étaient sévèrement contrôlés. Les notes marginales qui y abondent en font foi. Aussi croyons-nous devoir considérer comme légendaire le récit du chroniqueur Henri de Diessenhofen, accepté depuis plusieurs siècles par les historiens.

Jean XXII méritait de figurer dans l'*Histoire littéraire de la France*. Tout d'abord, on lui doit la publication du septième livre des Décrétales, connu sous le nom de Clémentines, qui avait été suspendue par la mort de Clément V. En quoi consista le rôle exact de Jean XXII ? Selon M. Valois, le pape — s'il changea quelque chose au texte primitif des constitutions élaborées au concile de Vienne — y apporta probablement très peu de retouches. En tout cas, il est impossible de préciser quelles elles furent.

Certaines constitutions de Jean XXII formèrent un appendice non officiel au *corpus juris canonici* ; elles furent appelées extravagantes. Leur nombre varia. A partir de 1500 il fut fixé définitivement par les nouveaux éditeurs du *Corpus* : Ulrich Gering et Berthold Remboldt. D'un passage du commentaire de Jesselin de Cassagnes, il semble résulter que Jean XXII voulut donner aux Extravagantes une publicité ou une autorité particulières.

Le pape aimait attacher des indulgences à la récitation de certaines prières dont des manuscrits lui attribuent la composition, telles une longue prière à la Vierge, une autre au Saint Sacrement, une troisième préparatoire à la récitation des matines, l'espèce de litanie adressée à Jésus *Anima Christi*. Peut-être est-il l'auteur de trois offices : ceux de la Passion, du Saint-Esprit et de la Compassion de la Vierge. Il aurait aussi composé un résumé de la Passion selon saint Marc, ce

que les textes appellent un évangile. J'en puis signaler une version qui a échappé à M. Valois et qui existe dans le manuscrit 13 de la bibliothèque de Vesoul[1].

Mais ses sermons[2] constituent l'œuvre littéraire, par excellence, de Jean XXII. Le pape emprunte un langage familier qui cadre peu avec le caractère autoritaire qu'on lui connaît. Il appelle ses auditeurs « mes très chers ». Il s'arrête au milieu d'un discours et dit : « Mais, attention ! Cette comparaison ne me paraît pas fameuse ». Les comparaisons abondent, en effet, dans les sermons du pape. On y trouve encore des contes édifiants, propres à éveiller l'attention ou à charmer l'imagination des auditeurs. Mais il n'y a pas que des hors-d'œuvre plaisants. Jean XXII aimait exposer des enseignements théologiques et surtout traiter les questions controversées. Il s'est prononcé maintes fois, notamment, sur le problème de la conception de la Vierge. A l'entendre, la Vierge porta la tache originelle et Dieu l'en purgea seulement avant sa naissance. On sait encore l'étrange théorie qu'il prêcha au sujet de la vision béatifique. Cette fois, son goût des problèmes ardus et l'insuffisance de sa préparation théologique l'exposèrent aux attaques de ses adversaires. Je ne raconterai pas ici les phases de la controverse qui s'ensuivit ; elles sont trop connues. J'insisterai plutôt sur la rétractation que fit le pape sur son lit de mort, le 3 décembre 1334. M. Valois a remarqué avec raison que Jean XXII introduisit dans l'acte solennel une véritable restriction. Des âmes purifiées séparées de leurs corps et jouissant du bonheur du ciel, il dit : « elles voient Dieu et la divine essence face à face et clairement », mais « *autant que s'y prêtent l'état et la condition d'une âme séparée* ». A ce compte, le pape n'abandonna qu'à demi son sentiment. Son langage calculé indique « la possibilité que les âmes séparées voient Dieu autrement que les âmes réunies au corps ». Il authentique, en tout cas, la rétractation

1. L. Marcel, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres*, Paris, 1912, p. 24.

2. M. Valois a prouvé péremptoirement que ces sermons sont contenus dans le manuscrit latin 3290 de la Bibliothèque nationale de Paris, voir p. 537-539.

même que les adversaires du défunt ont considéré comme fausse, comme nulle ou comme extorquée à un moribond.

G. Mollat.

Ed. Maugis. — **Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens** (t. II, xv[e] siècle) ; t. XIX des *Documents concernant la province*, publiés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.* — Amiens et Paris, 1914, in-4° de iii-470 pages.

Le volume récemment publié par M. Maugis est le second d'une suite de *Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens.* Le premier volume contenait des documents du xiv[e] siècle ; celui-ci est consacré à des documents du xv[e] ; un troisième volume, qui paraîtra ultérieurement, est réservé aux documents du xvi[e] siècle. Tous trois font ou feront partie de l'importante collection in-4° publiée par l'excellente Société des Antiquaires de Picardie, qui a si bien mérité de l'histoire provinciale et de l'archéologie. Les documents qui y sont réunis complètent utilement les diverses études dues à M. Maugis qui ont pour objet l'histoire d'Amiens au moyen âge.

Dans ce second volume, le lecteur trouvera 198 pièces, toutes inédites, se répartissant sur 96 affaires différentes ; les pièces sont classées par groupes de documents se référant à la même affaire. L'auteur place en tête des documents de courtes analyses, y ajoute de brefs commentaires, et ne manque pas d'indiquer à la fin des textes (il eût mieux fait de placer cette indication au début) la source à laquelle il l'a emprunté ; c'est, le plus souvent, les registres du Parlement conservés aux Archives nationales. Beaucoup de ces documents se rapportent à des affaires portées en première instance au bailliage d'Amiens ; on peut juger par cette publication de la très grande influence du Parlement sur la vie locale. Son intervention était provoquée par de nombreux appels, interjetés pour des causes qui nous paraissent souvent de peu d'importance. Le Parlement avait ainsi l'occasion de

faire sentir son autorité dans une foule d'affaires administratives et judiciaires.

Je me borne à indiquer, à titre d'exemples, les plus importants des objets sur lesquels portent les documents publiés par M. Maugis :

I. *Organisation judiciaire.* — On peut s'y rendre compte de la composition du bailliage et de son fonctionnement comme tribunal de droit commun ; la procédure civile et l'instruction criminelle y sont prises sur le vif. Les doléances des justiciables et les notes très précieuses du greffier résumant les plaidoiries des avocats mettent en relief les défauts de l'organisation judiciaire aussi bien que les fautes et parfois les prévarications des juges. On remarquera avec intérêt, entre autres documents, un arrêt par lequel le Parlement s'efforce de modérer le zèle d'un bailli qui use avec indiscrétion de la torture. Il serait possible de tirer du volume de M. Maugis un tableau ressemblant d'un bailliage au xve siècle.

Divers documents ont trait à la création, par Louis XI, de la sénéchaussée de Boulogne-sur-Mer ; on y peut constater l'opposition très vive et d'ailleurs très intéressée que dirigèrent contre cette création les bailliages d'Arras et d'Amiens.

D'autres documents mettent en pleine lumière la lutte, qui se poursuit à cette époque, entre deux systèmes très différents qui ont pour objet de pourvoir aux vacances des offices de judicature : le système de l'élection, fondé sur d'anciennes ordonnances, et le système de la présentation par le prédécesseur (*resignatio in favorem*), qui va chaque jour se développant et triomphera bientôt. La coexistence de ces deux systèmes n'est pas sans introduire parfois une certaine anarchie dans les corps judiciaires ; on s'en convaincra par la lecture de quelques-uns des documents publiés par M. Maugis.

II. *Vie municipale.* — Nombre de documents concernent les conflits de la commune avec les seigneuries ecclésiastiques, notamment avec l'évêque et le chapitre. Ces conflits portent sur des questions variées d'ordre administratif, fiscal et judiciaire.

Divers traits importants de vie financière de la commune

se dégagent de nombreux documents. On les consultera avec fruit, notamment sur les appels au crédit faits par la ville d'Amiens sous forme de création de rentes ; sur l'établissement des impôts communaux et les difficultés auxquelles donne lieu le système de la ferme appliqué à la perception de ces impôts ; enfin sur le contrôle qu'exercent sur la gestion communale le Parlement et l'administration supérieure.

Quelques documents montrent la municipalité d'Amiens se préoccupant d'assurer, au dehors, la protection des marchands de la ville contre les exactions et les abus, par exemple à propos de la perception de droits de péage.

III. *Industrie, commerce, corporations.* — On fera bien de recourir à ce volume pour y chercher des renseignements sur divers corps de métiers de la ville d'Amiens, ou même sur des associations d'une autre nature, comme le serment de l'arc. Plusieurs actes relatifs au fonctionnement de la *Table des Lombards* méritent d'être signalés.

IV. *Immunités ecclésiastiques.* — Nombreuses et du plus haut intérêt sont les pièces relatives aux conflits entre la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle, à propos des immunités ecclésiastiques. Ces conflits concernent surtout le privilège du for en matière criminelle ; parfois ils ont trait à l'application du droit d'asile appartenant aux églises. Il faut signaler aussi un conflit à propos du jugement d'un Vaudois arrêté en Picardie et une controverse sur la compétence en matière testamentaire. Non moins importants sont les documents relatifs à la lutte entre le clergé d'Amiens et la ville sur la question de savoir si le clergé doit participer aux charges financières de la commune et quelle part il en doit supporter. On sait que cette question était à la même époque vivement discutée dans un grand nombre de villes. Je dois signaler encore quelques textes relatifs au droit d'amortissement.

V. — Il est beaucoup d'autres matières sur lesquelles le recueil de M. Maugis devra être consulté : ainsi l'on y rencontre des textes utiles à l'histoire de la monnaie ; il contient aussi de nombreux documents où l'on trouve des traits intéressant l'histoire des mœurs en Picardie au xv[e] siècle.

Les documents réunis par M. Maugis sont publiés correctement. S'il y a quelques lectures douteuses, ces menues erreurs n'empêchent pas le lecteur de tirer des documents le profit qu'il est en droit d'en attendre. M. Maugis a rencontré deux ou trois fois des citations de textes du droit romain ; il s'est abstenu de les identifier. Il semble d'ailleurs que les ouvrages imprimés n'existent pas pour lui. C'est ainsi que, trouvant dans les arrêts qu'il publie les noms des principaux avocats qui plaidaient au Parlement pendant le xve siècle, il n'a point renvoyé le lecteur à l'*Histoire des avocats* de M. Delachenal, où tous sont mentionnés, et où, sur plusieurs d'entre eux, sont données d'utiles indications ; il eût pu aussi recourir aux listes d'avocats dressées par M. Aubert. Le lecteur qui use du recueil de M. Maugis n'eût nullement regretté de connaître ces avocats autrement que par leurs noms : Simon, Jouvenel, Piedefer, Cousinot, Ganay, etc. Cela eût peut-être évité à M. Maugis d'appeler Brillet (p. 181) un avocat plaidant en 1446 pour la ville d'Amiens, qui ailleurs est appelé Billet (p. 166) et qui doit être Guy Billet, avocat, qui, en cette même année, plaidait aussi pour l'évêque de Paris [1].

Quoi qu'il en soit, M. Maugis, par la publication de ce recueil, comme par l'ensemble de ses travaux, a rendu de grands services à l'histoire de la Picardie. Ce volume mérite aussi au premier chef d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du droit, des institutions et des mœurs de notre ancienne France.

Paul FOURNIER.

Clovis BRUNEL. — **Documents linguistiques du Gévaudan.** Paris, 1916, in-8° de 102 p. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVI.)

M. C. Brunel publie, d'après les originaux, quinze documents localisés et datés, s'échelonnant entre 1105 et 1552 (la

1. Delachenal, *Histoire des avocats*, p. 75.

langue vulgaire n'apparaît, naturellement, dans les plus anciens, qu'à l'état sporadique et elle est, dans le plus récent, fort mélangée de français), et il en analyse soixante autres (du milieu du XI[e] siècle à 1630), avec renvois aux éditions, qui ont été, pour quelques-uns, soigneusement collationnées; les localités et personnages mentionnés ont été, comme il convient, identifiés en note. Les textes sont précédés de renseignements sobres, mais précis, où il y a beaucoup de nouveau, sur les documents littéraires écrits dans la région, sur l'origine et la nature des pièces étudiées, sur la date de la substitution du français à la langue vulgaire dans les documents publics, etc. Ils sont suivis d'une étude linguistique et d'un glossaire où sont expliqués une centaine de mots manquant aux dictionnaires de l'ancien provençal. Nous avons donc ici une très utile contribution à la vaste collection entreprise par M. P. Meyer sous le titre de *Documents linguistiques du Midi de la France*, collection dont le plan a été rigoureusement suivi.

Ces différentes parties sont exécutées avec un soin et une compétence dignes de tout éloge et les quelques remarques qui suivent ne prétendent rabaisser en rien le mérite du savant et laborieux éditeur.

Les textes me semblent excellemment publiés [1]. Je regrette toutefois que l'auteur n'y ait pas inséré quelques mots qui manquent aux lexiques ou n'y sont accompagnés que d'un petit nombre d'exemples [2], et surtout qu'il n'y ait pas cité in extenso les textes empruntés aux documents analysés, la vérification, dans ces conditions, étant presque impossible.

Chaplieg me paraît mal traduit par « traversin »; il doit s'agir d'un parement de lit, d'une tenture placée à la tête du lit; le mot italien correspondant *capoletto* a encore ce sens et l'avait déjà au XV[e] siècle, comme on peut le voir dans un frag-

1. P. 46, l. 9; *a* doit être corrigé en *de*; cf. la même formule : p. 47, l. 14 *ansigron*, faute d'impression pour *ausigron*; p. 47, l. 11 du bas, *si en baten* doit être lu *s'i enbaten* ou plutôt corrigé en *s'i enbateron*.

2. Par ex. *capsana* (p. 46, l. 19), « licou » (deux ex. seulement dans Levy), ici « col du vêtement »; *duelha* « douille »; *flusena* « taie d'oreiller » et quelques autres du même genre.

ment d'inventaire récemment publié [1]. C'est sans doute par distraction que *malevar* est traduit par « être malade » ; le sens ordinaire « emprunter » convient parfaitement ; *renitos*, non « vicieux », mais « querelleur », d'après l'étymologie et le contexte (il y a pour synonyme *bregos*) ; *senhal*, traduit par « religion » doit avoir aussi son sens ordinaire de « marque distinctive ».

Les § 9 et 11 de l'étude linguistique laissent quelque peu à désirer : le son *ieu*, qui se développe dans les mots indiqués ne provient jamais d'un *o* long, mais toujours d'un *v* latin ou d'une autre labiale vocalisée. C'est uniquement *i* long qui est affecté au XIV[e] siècle par l'épenthèse d'un *e* ou d'un *a* (*miel*, *mial*, *mille*) ; les formes *foan* (fontem), *coasta* (costam) devaient être citées, non à cet endroit, mais sous *o* bref : la diphtongaison, qui apparaît ici, est normale dans plusieurs parlers du Rouergue et de la Provence.

A. JEANROY.

GABRIEL MILLET. — **L'École Grecque dans l'Architecture Byzantine.** — Paris, E. Leroux, 1916, in-8°, XXVIII-329 pages, 146 gravures dans le texte (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences Religieuses, vingt-sixième volume).

M. G. Millet s'est proposé dans cet ouvrage de donner un commentaire architectural des planches publiées par lui dans ses « Monuments byzantins de Mistra » (Paris, 1910, in-4°). Mais l'architecture des églises de Mistra pose des problèmes complexes qui n'ont pu être résolus qu'après une enquête étendue sur le sol de l'ancienne Grèce et dans les régions voisines. Pour apprécier la portée des résultats ainsi obtenus, il a fallu les replacer dans l'ensemble de l'histoire artistique de l'Orient médiéval : les recherches d'Ebersolt à Constantinople, de Ramsay, Miss Bell, Strzygowski en Asie Mineure et en Mésopotamie, pour n'en citer que quelques-

1. Par M. G. Bertoni, dans *Romania*, XLIV, 229.

unes, ont fourni à M. G. Millet des éléments de comparaison dont il a su tirer le meilleur parti. Élargissant le cadre de ses recherches, il a été amené ainsi à considérer toute l'évolution de l'architecture religieuse en Orient et ses conclusions intéressent même dans une large mesure l'histoire de l'architecture romane.

Le principal mérite de ce livre est d'avoir établi par des faits incontestables l'existence au moyen âge d'une école grecque d'architecture dont le domaine s'étend non seulement sur l'ancienne Hellade, mais embrasse la Macédoine, l'Épire, la Vieille Serbie. Cette école provinciale autonome se distingue par tous ses caractères de l'école métropolitaine de Constantinople. Les plans, la construction, les modes de couverture offrent dans les deux écoles des contrastes perpétuels. Constantinople a conservé la tradition des grandes villes hellénistiques qu'elle a reçue d'Antioche, d'Alexandrie et aussi de Rome ; les monuments de l'école grecque au contraire reproduisent des types originaires des provinces continentales de l'Orient, plateau d'Anatolie, Arménie, Mésopotamie. Ce courant d'influences orientales qui s'est prolongé vers l'Occident, d'est en ouest, a été en quelque sorte un obstacle presque infranchissable pour le rayonnement de l'école de Constantinople dont l'influence se manifeste dans une aire relativement restreinte : Anatolie maritime, Mont-Athos, Russie. Les églises de Mistra, qui fut à l'époque des Paléologues comme une colonie byzantine en Morée, nous permettent de saisir le point de rencontre des deux traditions.

Nous n'insisterons pas sur la richesse extraordinaire de la documentation qui sert à établir cette thèse. M. Millet a exploré personnellement un grand nombre d'églises de Grèce, de Macédoine, de Vieille-Serbie, dont quelques-unes situées dans des coins reculés du Magne, de l'Épire ou de la Macédoine, n'avaient jamais été étudiées. Nous voudrions surtout mettre en lumière les deux points qui donnent à ce livre une grande valeur en apportant des éléments nouveaux à l'histoire de l'architecture médiévale : d'une part les caractères tranchés entre l'école de Constantinople et l'école grecque, d'autre

part les rapports, faciles à constater, entre les types orientaux importés en Grèce et nos églises romanes.

Dans tous les détails des plans, des formes et de la technique, Constantinople s'oppose à la Grèce :

Plan basilical. — La Grèce ignore jusqu'au XIIIe siècle la basilique hellénistique couverte d'une charpente, qui s'est développée à Constantinople (Blachernes, Saint-Jean de Stoudion). La basilique hellénistique voûtée, avec éclairage de la nef centrale, domine au contraire en Macédoine (Serrès, Castoria). A la Métropole de Mistra (début du XIVe siècle), couverte de charpentes, on retrouve l'influence de Constantinople, mais le berceau intercalé devant l'abside se rattache à la tradition de Saint-Étienne de Castoria (XIe siècle). Mais surtout Constantinople ignore le type de la basilique orientale à triple nef comprise sous un seul toit, qui apparaît à Scyros (895) et à Sainte-Sophie d'Ochrida (deuxième quart du XIe siècle), et dont la Grèce fournit quelques exemples. On voit même en Crète, à de nombreux exemplaires, la forme primitive de la basilique orientale retrouvée par Miss Bell en Mésopotamie : la nef unique voûtée en berceau que soutient une série d'arcades appliquées le long des murs.

Églises cruciformes. A Constantinople s'est développé à l'époque des Comnènes un type complexe : le sanctuaire, distinct de la croix, est constitué par trois travées disposées sous des voûtes distinctes au-devant des trois absides (Kilisse, Boudroum, Zeirek-Djami et églises de l'Athos). La Grèce a retenu au contraire un type plus simple qui comporte deux variantes : tantôt les trois absides sont séparées par des murs (Mistra, Grèce, Géorgie, Arménie, Russie) ; tantôt, au lieu de murs, de larges arcades les font communiquer (Anatolie, Patmos, Crète, Calabre, Serbie). En outre les bas-côtés des églises grecques sont en général couverts d'un berceau continu, alors qu'à Constantinople et à Salonique on voit au même endroit des voûtes d'arêtes.

Basilique à coupole. A Mistra on trouve un type particulier : plan basilical au rez-de-chaussée, église cruciforme à l'étage supérieur. Au contraire, dans la basilique hellénis-

tique des ve-vi^e siècles, la croix et la basilique, au lieu de se superposer, se juxtaposent et se pénètrent. En Grèce et dans l'île de Chypre domine une autre tradition provinciale : la coupole est simplement posée sur la nef d'une basilique voûtée (église des Blachernes d'Arta, xiiie siècle). Ce procédé, distinct de la formule hellénistique, appartient à l'ancien Orient ; on le trouve au ve siècle à Meriamlik, près de Séleucie.

Église à trompes d'angle. L'origine persane du procédé est suffisamment démontrée, mais de plus M. Millet apporte la preuve que la Grèce l'a reçu directement de l'Orient et non par l'intermédiaire de Constantinople. La coupole archaïque du Saint-Sauveur de Milo reproduit le type relevé par le général de Beylié dans l'église d'Amida : la trompe au même niveau que les arcades qui se rétrécissent et ne forment plus qu'un des côtés de l'octogone. Au contraire aux xe-xiie siècles, à Saint-Luc, à Daphni, à Sainte-Sophie de Monemvasia, l'octogone déterminé par les trompes s'appuie sur huit piliers disposés par couples sur les deux côtés du carré et reliés au massif des angles par huit petites arcades. A ce type grec s'oppose celui de Constantinople (Nea Moni de Chio construite sous Constantin IX par des architectes de Byzance) : ici le plan carré est compliqué par l'intrusion d'un octogone ; les trompes d'angle sont remplacées par huit niches posées au-dessus d'un carré.

Annexes de l'église. Le narthex, de règle à Constantinople, manque très souvent en Grèce ou empiète sur les nefs. Les tours, portiques et galeries qui entourent les églises de Mistra sont rares en Grèce avant le xive siècle ; tous ces éléments, plus ou moins défigurés aujourd'hui, sont au contraire reconnaissables à Constantinople (Zeirek-Djami, Kahrie-Djami) et se sont conservés au Mont-Athos. Ils dérivent de la tradition hellénistique du ve siècle ; la Grèce ne les pas reçus. En revanche les clochers de Mistra et de Trébizonde constituent une importation presque exceptionnelle d'un type occidental. Jusqu'au xiiie siècle les Orientaux ne se servaient que du simandre. Ce furent les croisés latins qui construisirent les

premiers clochers, par exemple devant la porte centrale du narthex de Sainte-Sophie à Constantinople.

Formes. La Grèce préfère les surfaces unies, les lignes droites, les angles nets, Constantinople les arcatures, les gradations de relief, les courbes, les angles faibles. A l'austérité orientale et aussi, il faut peut-être insister sur ce point plus que ne l'a fait M. Millet, au goût sévère de la Grèce classique, dont tant d'édifices étaient encore debout, s'opposent les raffinements ingénieux de l'art hellénistique. En Grèce prédominent les frontons ; à Constantinople les arcades aveugles dessinent les lignes de la structure sur les trois façades. Au XIe siècle le pignon disparaît et la toiture épouse la courbe de la voûte (Boudroum-Djami à Constantinople, Kazandjilar à Salonique). Les deux influences se rencontrent à Mistra où, aux façades unies de l'école grecque (Les Saints-Théodores, Métropole de Nicéphore, Peribleptos, Evanguelistria, Sainte-Sophie), s'opposent les façades plus ornées de l'école de Constantinople (Brontochion, Pantanassa, Métropole de Mathieu). De même jusqu'au XIVe siècle la Grèce ne connaît que les absides rondes ou à trois pans et les coupoles octogonales, tandis que depuis le XIIe siècle les églises de Constantinople présentent des coupoles à douze ou quatorze faces, des absides à cinq et sept pans. Même contraste sur les tambours des coupoles, couronnés de légers festons à Constantinople, découpés en Grèce par des archivoltes d'un dessin vigoureux ; même différence dans la disposition des fenêtres, groupées à Constantinople en trois baies toujours distinctes, géminées ou trilobées à l'aide de meneaux en Grèce.

Technique. Dans ce domaine le contraste est encore plus saisissant. Constantinople est restée fidèle au principe de la concrétion et de l'architecture en briques qui est de tradition romaine. La Grèce se sert de la brique pour les coupoles, mais elle a une préférence marquée pour la pierre de taille qu'elle emploie pour les berceaux suivant l'exemple de l'Orient. Quand elle use comme Constantinople d'assises alternées de pierres et de briques, elle crée la disposition originale du parement cloisonné, dans lequel chaque pierre de

taille est encadrée de carreaux de briques sur ses quatre faces. Le décor du parement a aussi en Grèce un cachet nettement oriental : c'est l'art arabe qui a fourni les frises d'ornements géométriques ou même de caractères coufiques, ainsi que les poteries vernissées, plats de faïence larges et profonds disséminés sur les façades ou fixés aux tympans des fenêtres. L'école de Constantinople a ignoré tous ces ornements jusqu'au XIVe siècle ; pour décorer ses façades elle a employé surtout la corniche en dents-de-scie, formée de deux à trois assises avançant l'une sur l'autre, tandis que la Grèce préfère le cordon de dents affleurant au ras de la façade et encadrant toutes les baies : les prototypes orientaux de ce mode de décor, qui fait songer à celui de nos églises romanes, sont nombreux (Saint-Sépulcre de Jérusalem, églises de Hâuran, etc...).

Ainsi par cette analyse de détail, dont nous n'avons pu que résumer les grandes lignes, M. Millet a établi mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici l'originalité de l'école architecturale de Constantinople, issue directement de la tradition romaine et hellénistique, dont elle a su développer les principes au cours de son existence millénaire. En face de cette école brillante, dernier vestige de l'antiquité classique, nous voyons la Grèce conquise par l'architecture indigène de l'Orient continental. C'est sur le plateau d'Anatolie, c'est en Syrie, en Mésopotamie, en Arménie qu'on trouve les équivalents de ses modèles architecturaux, mais surtout, et c'est par là que l'importance des études de M. Millet dépasse le cadre de l'art byzantin, c'est avec nos églises romanes que des rapprochements sont possibles.

La plupart des types d'églises grecques, ceux dont l'origine orientale est incontestable, se retrouvent dans nos écoles régionales d'art roman des XIe-XIIe siècles, plus ou moins déformés, plus ou moins contaminés par la tradition hellénistique ou romaine.

La basilique hellénistique voûtée, avec éclairage de la nef centrale, a été essayée avec timidité dans quelques provinces. La petite église de Glaine-Montaigut (Puy-de-Dôme) en est un exemple archaïque fort curieux. Presque partout on a rem-

placé la voûte de la nef centrale par une charpente (école normande) ; cependant les architectes bourguignons, plus hardis, ont appliqué intégralement le système, dont les curieuses basiliques de Castoria en Macédoine nous fournissent au XIe siècle un exemple remarquable.

Mais c'est surtout le type de la basilique à triple nef contenue sous un toit unique qui a triomphé en Occident, particulièrement en Provence, en Languedoc, en Auvergne, en Aquitaine, en Poitou. Sans doute le plan du chevet s'est compliqué ; certaines églises du Cantal, Mauriac par exemple, avec son triple sanctuaire, rappellent le plan primitif. M. Millet signale un rapprochement significatif entre le plan de la Kato-Panaghia d'Arta (XIIIe siècle) et celui du Santullano d'Oviedo qui remonterait au IXe siècle : la nef transversale séparant les trois nefs des trois absides. Ce qui importe d'ailleurs ici, c'est le mode de couverture dont les monuments anatoliens et mésopotamiens du début du moyen-âge nous fournissent des exemples caractérisés. On peut suivre le rayonnement de ce type, d'une part vers l'est, en Arménie et dans le Caucase, d'autre part vers l'ouest, en Grèce, en Crète, en Italie et en Occident. Les faits établis par M. Millet semblent ruiner définitivement les conjectures par lesquelles on avait esayé d'expliquer le passage de la basilique hypostyle avec charpentes à la basilique voûtée à triple nef saus un seul toit. Ces deux types sont en réalité irréductibles l'un à l'autre et supposent deux conceptions architecturales diamétralement opposées. Ils ont coexisté en Occident, mais l'un représente la tradition romaine : l'autre est une importation orientale. Préoccupé seulement d'établir des faits archéologiques, M. Millet n'a pas cherché à expliquer comment ces influences se sont exercées, mais ses conclusions ouvrent aux historiens de l'art roman de magnifiques perspectives : c'est en étudiant d'une manière plus complète l'histoire des instituts monastiques d'Orient et le développement de leurs colonies en Occident qu'on arrivera peut-être à soulever un coin du voile qui nous cache encore les origines de l'art roman.

L'étude d'un autre plan oriental amènera à des résultats encore plus féconds. La basilique longitudinale à nef unique

voûtée en berceau a été retrouvée en Mésopotamie par miss Bell : les exemplaires qui subsistent sont très archaïques et quelques-uns remonteraient jusqu'au ve siècle. Or ce plan sévère et simple est celui d'un nombre prodigieux de nos églises rurales, encore très mal étudiées. Il a eu en Occident une fortune singulière et il n'est pas indifférent de le voir triompher dans un pays qui est comme une étape entre l'Orient et l'Occident : il domine dans l'île de Crète. Parfois, nous dit M. Millet, le berceau est porté sur des arcades appliquées le long des murs, et l'on ne peut s'empêcher de rapprocher ce type de celui de certaines églises romanes, telles que celle de Bénévent (Creuse), dont le berceau unique est porté sur des arcades analogues, établies sur de massifs piliers. Ajoutons que certaines églises crétoises sont précédées, comme celle de Bénévent, d'un narthex couvert d'une coupole et ont aussi un transept avec une seconde coupole à la croisée. L'analogie est frappante et l'on pourrait même se demander si cette nef unique voûtée, divisée en travées par des arcades appliquées au mur, n'a pas servi de modèle aux architectes qui créèrent au xiiie siècle l'église gothique méridionale.

Enfin la coupole, reposant sur des trompes d'angles, qui couvre dans un grand nombre de nos églises romanes le carré du transept est restée conforme, malgré des variantes locales, au plan primitif de l'église d'Amida et du Saint-Sauveur de Milo ; placée au niveau des arcades, la trompe d'angles forme dans nos églises un des côtés de l'octogone qui s'appuie sur quatre piles : le développement que l'école grecque a donné à ce procédé est inconnu à l'Occident.

Mais ce n'est pas seulement l'étude des plans, c'est aussi celle des modes de construction et de décoration qui permettent d'établir des analogies. L'architecture appareillée de l'Occident s'oppose comme celle de la Grèce à l'architecture de briques de Constantinople ; il n'y a d'exceptions que dans les pays où la pierre est rare (églises toulousaines). Certaines églises françaises connaissent comme les églises grecques les voûtes appareillées (Saint-Julien de Brioude). Les façades poitevines, dont le décor d'arcatures est complètement indé-

pendant de la structure intérieure, sont traitées suivant le même esprit que certaines façades grecques. D'autre part les églises auvergnates sont ornées de larges bandes décoratives de motifs géométriques, cloisonnés parfois entre des carreaux de briques, analogues aux frises ornées des églises grecques. Mais surtout on ne peut s'empêcher de rapprocher les cordons de dents qui encadrent les baies des églises grecques des multiples cordons de billettes qui dans nos églises romanes enserrent les façades latérales ou les chevets en dessinant toutes les archivoltes ; l'école auvergnate en fournit de remarquables exemples (chevet de Notre-Dame-du-Port, à Clermont).

Un trait moins connu de l'ancienne disposition des églises auvergnates nous permet de constater une parenté inattendue entre quelques-uns de ces monuments et ceux de l'école grecque. Aujourd'hui la plupart des grandes églises d'Auvergne sont surmontées au carré du transept de clochers octogonaux terminés par une flèche ; presque tous d'ailleurs furent restaurés au XIXe siècle. Autrefois il n'en était pas toujours ainsi. L'Armorial de Guillaume Revel dédié au roi Charles VII (Bibliothèque Nationale, mss. franç. 22297), dont on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude sur bien des points, nous a conservé des vues anciennes de certaines églises (Chamalières, Mozat, Saint-Allyre), dont le clocher central était coiffé d'une véritable coupole portée sur un tambour octogonal. En examinant les dessins de Revel on est bien obligé d'avouer que ces clochers à coupoles offrent des analogies évidentes avec ceux des églises grecques. M. Millet a opposé les tambours de l'école de Constantinople, couronnés d'un léger feston, aux découpures vigoureuses des coupoles athéniennes (Petite Métropole, Saint-Théodore), qui accusent franchement les formes géométriques. Autant que nous pouvons en juger par les dessins de Revel, c'est bien dans cet esprit qu'avaient été traitées les coupoles auvergnates, dont il ne subsiste plus malheureusement aucun vestige.

En signalant ces analogies nous n'avons nullement songé à établir une identité entre les monuments de l'école grecque

et nos églises romanes, dont l'architecture ne peut s'expliquer uniquement par des importations orientales. Le problème est bien plus complexe, mais la brillante étude que M. Millet a consacrée à l'école grecque nous permet de le serrer de plus près. Grâce aux matériaux abondants et jusqu'ici inédits ou peu connus qu'il nous apporte, nous saisissons plus nettement qu'autrefois l'importance du courant d'influences orientales qui de Mésopotamie et du plateau d'Anatolie se dirigea vers l'ouest, couvrant l'ancienne Grèce, la Macédoine, l'Épire, la Crète et imposant ses modèles aux architectes du lointain Occident. Son intensité a été suffisante pour former une barrière presque infranchissable à la tradition hellénistique dont Constantinople était le centre. On s'explique aujourd'hui pourquoi le champ d'expansion de l'architecture byzantine a été en somme assez restreint. L'intérêt de ces conclusions, établies par des faits précis, est à notre avis le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un livre qui marquera une date dans l'histoire de nos études d'art médiéval.

Louis Bréhier.

Delaville Le Roulx. — **Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421).** — 1 vol. in-4°, vi-452 p. Paris, E. Leroux, 1913.

Joseph Delaville Le Roulx qui consacra la plus grande partie de sa vie à l'étude de l'histoire des croisades, mettait la dernière main au présent volume quand la mort vint le surprendre le 5 novembre 1911. Tous ceux qui s'intéressent à l'Orient latin regrettent la perte, si grande pour l'érudition française, de cet écrivain. On peut se rendre compte à présent de quelle discipline, de quel esprit de continuité il témoigna dans ses travaux. Si la bibliographie[1] de ses ouvrages n'est

1. Signalons ici, outre les ouvrages mentionnés dans ce compte rendu : Un anti-grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, arbitre de la paix conclue entre Jean-Galéas Visconti et la république de Florence

pas très longue à établir, son existence est pourtant un modèle de labeur constant qui lui permit de mener presque jusqu'à l'achèvement l'œuvre considérable qu'il avait entreprise. Il restera l'historien de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Car c'est à cet Ordre, au milieu du champ si vaste de l'histoire des croisades, riche en documents de toutes sortes, annales, chroniques, cartulaires, documents diplomatiques, récits de voyageurs, qu'il limita presque uniquement ses recherches. Elles n'ont pas moins une très grande portée pour l'histoire de notre pays ainsi que de tout l'Orient chrétien pendant la période des croisades. On comprit quelles étaient l'énergie laborieuse et la puissance de travail de cet auteur lorsque l'on vit paraître les quatre volumes in-folio du *Cartulaire général des Hospitaliers* (jusqu'à 1310, date de l'installation de l'Ordre à Rhodes), renfermant plus de cinq mille pièces recueillies dans les fonds d'archives de plusieurs pays d'Europe. L'érudition solide, avec laquelle ces documents étaient présentés, fut reconnue par les critiques les plus compétents, notamment par L. Delisle qui déclara cet ouvrage un des recueils diplomatiques les plus considérables qui aient été entrepris de nos jours en France. L'Académie des Inscriptions décerna à l'auteur le premier prix Gobert en 1905. Cette collection de textes, base d'études pour des travaux d'érudition, n'était guère abordable au grand public lettré. Il fallait pour qu'elle eût une portée plus générale, pour que ceux qui sans être des spécialistes, pussent connaître et lire avec plaisir l'une des plus belles pages de notre histoire de France du moyen-âge, extraire de cette mine

(1391-1392), dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XL, Paris, 1879, in-8°, p. 525-545. — Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte (Paris, 1883, in-8°, 32e fasc. de la *Biblioth. des écoles franç. d'Athènes et de Rome*). — La France en Orient au XIVe siècle. Expéditions du maréchal Boucicaut (Paris, 1886, 2 vol. in-8°, fasc. 44 et 45 de la *Biblioth. des écoles franç. d'Athènes et de Rome*). — La suppression des Templiers (*Revue des questions historiques*, XLVIII, juil. 1890, p. 29-61). — Bulle de convocation d'une assemblée des Hospitaliers à Carpentras (1365) dans *Bibl. de l'École des Chartes*, LXX, 1909, p. 73-94.

abondante les faits et les enseignements qui, reliés à l'histoire générale du temps, pussent constituer à leur tour une histoire des Hospitaliers. Delaville Le Roulx entreprit d'écrire cette histoire paralèllement à sa publication de textes. Un volume fort remarquable : *Les Hospitaliers en Terre-Sainte et à Chypre* (*1100-1310*), parut en 1904. Il retrace la naissance de l'Ordre, son développement, son organisation où la règle monastique s'alliait à la discipline militaire, ses institutions grâce au maintien desquelles l'Ordre resta toujours tel qu'il était, dans ses jours de gloire et de détresse, en gardant le respect de ses traditions religieuses et chevaleresques et sa fidélité à sa mission, plus heureux en cela que l'Ordre du Temple et que l'Ordre Teutonique. C'est la suite de cet ouvrage qui compose le volume posthume que nous signalons, auquel M. le marquis de Vogué a ajouté un avant-propos où l'on peut lire un émouvant éloge de l'auteur disparu. Les différents chapitres de ce volume portent comme titre le nom de l'un des grands maîtres qui gouvernèrent l'Ordre pendant cette période de plus de cent années. L'historien a su faire revivre les figures de ces chevaliers presque tous français qui mirent, sauf quelques défections, leur activité et leur bravoure au service de la cause de la Terre-Sainte, à la fois capitaines, architectes, administrateurs et diplomates qui s'efforcèrent à maintes reprises de créer en Occident auprès des papes et des souverains des mouvements en faveur de nouvelles croisades en cherchant à obtenir des renforts et des subsides tout en défendant pied à pied les territoires que leur disputaient les Musulmans.

C'est Foulque de Villaret dont les débuts furent brillants, qui fortifia son installation à Rhodes en étendant sa domination sur les îles voisines et en remportant plusieurs victoires sur les infidèles, et qui vit les possessions territoriales de l'Hôpital s'augmenter considérablement par la dévolution qui lui fut faite des domaines de l'Ordre du Temple récemment supprimé. Malheureusement plus tard sa mauvaise administration et son ambition démesurée lui aliénèrent les sympathies des chevaliers de l'Ordre qui le mirent dans l'obligation de résigner ses fonctions.

C'est Helion de Villeneuve qui contribua à la prise de Smyrne en 1344, Dieudonné de Gozon, Pierre de Corneillan, Roger de Pins surnommé l'Aumônier, dont le dévouement absolu aux intérêts de l'Ordre se manifesta à maintes reprises et qui fit preuve de tant de charité et de générosité pendant la cruelle peste de Rhodes. C'est Raymond Berenger qui aida le roi de Chypre Pierre de Lusignan à la prise d'Alexandrie en 1365. C'est Robert de Juilly. C'est Heredia « une des plus grandes figures du XIVe siècle », dit Delaville Le Roulx, gentilhomme de haute naissance, grand seigneur érudit, mais fastueux, ambitieux et autoritaire et dont la passion du pouvoir et la prodigalité furent en somme désastreux pour les véritables intérêts de l'Ordre. C'est Philibert de Naillac enfin, qui tout au début de son magistère prit part à la bataille de Nicopolis, que sa bravoure et celle de ses chevaliers n'empêchèrent pas d'être un désastre causé par l'imprudence et la témérité de la chevalerie franco-bourguignonne. Son gouvernement de vingt-cinq années plein de sagesse, sa prudente diplomatie à l'extérieur qui le mêla à toutes les grandes affaires politiques du temps, ses négociations adroites avec le sultan d'Égypte, rétablirent pour un temps les intérêts de la chrétienté en Orient, tandis que son intelligente administration de l'Ordre rendit à celui-ci une éphémère splendeur. C'est lui qui acheva les fortifications de Rhodes et qui l'embellit et lui donna cet aspect, qu'elle garde, à peu de chose près, encore aujourd'hui et qui donne l'idée la plus exacte qu'on puisse avoir à présent d'une ville fortifiée française du moyen âge.

Joseph Delaville Le Roulx avait sans doute l'intention de terminer dans un troisième volume l'histoire de l'Ordre des Hospitaliers qui se maintinrent à Rhodes encore cent ans, pour aller ensuite s'installer à Malte après que l'île de Rhodes leur eût été arrachée par Soliman en 1522 malgré la résistance héroïque de leur grand maître Philippe Villiers de l'Isle Adam.

Ce livre après lequel ce dévoué serviteur de notre pays et de son histoire eût peut-être consenti à se reposer sur de beaux souvenirs, n'a pu être écrit. Delaville Le Roulx laisse néan-

moins derrière lui une œuvre fort importante et son nom demeurera attaché aux récits de nos croisades comme l'un de ceux qui ont su les rendre plus vivants et plus émouvants.

Paul DESCHAMPS.

CHRONIQUE

La remarquable traduction de la *Vita nova*, de Dante, par M. Henry Cochin, dont il a été parlé ici même (*Moyen Age*, 1909, p. 348-350), a été favorablement accueillie et s'est trouvée vite épuisée. Une seconde édition était sur le point de paraître en juillet 1914 ; les événements en ont retardé de plus de deux ans la publication. Pour cette nouvelle édition (Paris, Champion, petit in-8° carré de LXXIV-275 p.), M. Cochin a revu de près son travail ; il y a apporté un certain nombre de corrections et quelques additions importantes. Dans une note supplémentaire qui termine le volume (p. 247-251), il revient, à propos de l'édition de la *Vita nova* donnée en 1914 par M. G. A. Cesareo, sur le double problème du réalisme dans la *Vita nova* et de la personnalité de Béatrice. Sur ces deux points essentiels il maintient et précise ses conclusions. Ni réaliste pur ni idéaliste intransigeant, il considère et ne veut considérer la *Vita nova* que comme une œuvre d'art, où réel et idéal se pénètrent merveilleusement. Il estime, avec beaucoup de raison, croyons-nous, que ce qu'il importe de savoir, ce n'est pas tant si Béatrice doit être identifiée ou non avec la fille de Folco Portinari, l'épouse de Simone di Bardi, que si Béatrice a été une dame réelle ou seulement imaginaire. Pour M. Cochin la réponse n'est pas douteuse ; c'est une dame réelle qu'a chanté Dante.

L. A.

Le *Liber notitie sanctorum Mediolani*, bien connu des érudits milanais, et que l'on attribue à Goffredo da Bussero, né en 1220, chapelain de Rovello, était resté jusqu'ici inédit. M. Marco Magistretti et M. Ugo Monneret de Villard le publient aujourd'hui d'après le manuscrit unique conservé dans la bibliothèque capitulaire de Milan (Milan, 1917, in-4°, LIV-462 pages, une carte et un plan).

Le *Liber notitie* est une œuvre conçue sur un plan original. L'auteur s'est proposé de faire connaître les saints du diocèse de Milan et les lieux où ils étaient l'objet d'un culte. C'est une sorte d'hagiographie géographique. En le composant, Goffredo a eu en vue l'instruction des fidèles et aussi les besoins des prédicateurs et des peintres. C'est lui-même qui le déclare en tête du livre. Les saints sont classés par ordre alphabétique : « Ut citius reperiantur, infradicte legende scripte sunt secundum morem affabeti, que incipiunt ab a. b. c. d. Et super qualibet

potest inveniri summa suarum ecclesiarum et suorum altariorum in alienis ecclesiis, id est aliorum sanctorum. » Ainsi, chaque notice s'ouvre par une liste des églises placées sous le vocable du saint et des autels qui, dans d'autres églises, lui sont consacrés. Puis vient un résumé de la vie du saint. Si l'ouvrage n'apporte que peu de renseignements nouveaux à l'hagiographie, étant une compilation, ou, si l'on aime mieux, un résumé d'autres écrits hagiographiques, au contraire, il est très important pour la géographie ecclésiastique, pour l'étude de la diffusion du culte des saints ; et il n'est pas sans intérêt pour l'archéologie, puisque l'auteur a rapporté un certain nombre d'inscriptions relevées dans les églises.

Le texte est précédé d'une introduction dans laquelle les éditeurs en ont exactement fixé la valeur. M. Magistretti a fait une description minutieuse du manuscrit, laissant à M. Monneret de Villard le soin d'examiner le fond ; et ce dernier s'est acquité de sa tâche avec l'autorité que lui donne cette connaissance approfondie de l'histoire religieuse du Milanais, particulièrement des origines, dont témoignent ses ouvrages antérieurs sur les inscriptions chrétiennes de la Lombardie. Il a fait des recherches étendues sur Goffredo da Bussero et sa famille. Puis il a établi que le *Liber* ne nous est pas parvenu en sa forme originale ; nous n'avons plus l'œuvre de Goffredo ; le *Liber* tel qu'il se présente dans le manuscrit milanais est un remaniement ; il y en a plusieurs preuves ; nous n'en retiendrons qu'une ; le *Liber* mentionne des églises et chapelles dont la fondation ne remonte qu'au commencement du XIV[e] siècle, entre 1304 et 1311. Or la rédaction primitive du *Liber* de Goffredo est antérieure à cette époque, puisqu'il est cité dans le *De magnatibus urbis Mediolani* composé par Bonvesino della Riva en 1288. M. Monneret de Villard a soigneusement recherché les sources hagiographiques où a puisé l'auteur du *Liber*, et il a consacré tout un chapitre aux vies des évêques de Milan, déterminant, entre autres choses, les rapports entre le *Liber* et un *Silloge* des inscriptions milanaises précédemment étudié par De Rossi. L'introduction se termine par une étude sur la topographie du diocèse de Milan, d'après le *Liber*. Quant au texte même du *Liber*, il paraît avoir été établi avec un soin minutieux, j'entends que les éditeurs se sont appliqués à reproduire la graphie et la ponctuation du manuscrit, sans même oser écrire les noms propres avec des initiales majuscules et sans proposer aucune correction. C'est donc ce que nous appelons en France une édition paléographique. Nous ne croyons pas que ce soit un mode de publication à recommander pour des textes du XIV[e] siècle ; de pareilles éditions ne sont accessibles qu'à des érudits, qui eux-mêmes aimeraient qu'un texte, qui est plus de consultation que de lecture suivie, fût d'un abord plus facile. Les éditeurs ont, sur un point, manqué au respect scrupuleux de la disposition du manuscrit en introduisant des divisions que n'avait pas faites le scribe, et nous les en félicitons. On saura gré aussi aux éditeurs de leurs nombreuses

tables alphabétiques: des saints, des corps saints et des reliques, des évêques et archevêques de Milan, des inscriptions, des hymnes, des ouvrages cités, des églises et autels de Milan, des localités du diocèse, des *notabilia varia*. En somme, une publication qui fait honneur à ses auteurs et au Mécène anonyme qui en a fait les frais.

Maurice Prou.

Les Pères du collège Saint-Bonaventure à Quarrachi près Florence publient dans le tome VI des *Analecta Franciscana*, un premier volume de *Nécrologes* inédits de l'ordre franciscain (*Analecta Franciscana sive Chronica aliaque varia documenta ad historiam Fratrum minorum spectantia edita a Patribus Collegii S. Bonaventurae adjuvantibus aliis eruditis viris.* Tome VI, Necrologia I. Ad Claras aquas (Quarrachi) prope Florentiam), ex typographia Collegii S. Bonaventurae, 1917, grand in-8°, IV-603 p.). D'autres volumes suivront contenant uniquement des nécrologes dus à la collaboration de religieux franciscains et de savants ecclésiastiques et laïques. Le présent livre en contient cinq. En voici la liste: I. *Necrologium conventus Mimatensis ordinis fratrum minorum conventualium ab an. 1290 usque ad an. 1790 edidit* C. Brunel, p. 9-41. — II. *Necrologium provinciae S. Elisabeth Thuringiae, ordinis fratrum minorum* (*1633-1910*), *collegit et edidit* P. Gallus Haselbeck, O. F. M., p. 43-255. — III. *Necrologium provinciae Argentinae fratrum minorum observantium* (*1426-1541*), *edidit* P. Patricius Schlager, O. F. M., p. 257-306. — IV. *Necrologium conventus Leodiensis dicti de Jerusalem fratrum minorum* (*1487-1794*), *edidit* P. Hugolinus Lippens, O. O. M., p. 307-392. — V. *Necrologium fratrum minorum de observantia provinciae P. Francisci Ragusii, edidit notisque illustravit* P. Benvenutus Rode O. F. M., p. 393-600. Chacun de ces nécrologes soigneusement édités est précédé d'une préface contenant des indications historiques et bibliographiques nécessaires à l'intelligence du texte. On comprend sans peine l'utilité de ces recueils, les nécrologes et les obituaires contenant des détails intéressants sur la vie conventuelle, sur les religieux et aussi sur les fondateurs, donateurs et les familles bienfaitrices du monastère.

Les Pères de Quarrachi dont l'activité en matière d'érudition est considérable ont en préparation d'autres travaux parmi lesquels nous signalerons le Procès de canonisation de saint Louis, évêque de Toulouse, et des documents franciscains du XIIIe siècle tirés des Archives de Bologne.

P. D.

Le P. André Callebaut, O. F. M., de Quarrachi, a publié dans l'*Archivum franciscanum historicum*, plusieurs documents intéressants accompagnés de commentaires ayant pour objet de mettre en lumière la figure énergique du Franciscain Gautier de Bruges, évêque de Poi-

tiers, qui, pendant son épiscopat (1279-1306), eut à défendre à maintes reprises contre Philippe le Bel, contre Nogaret et contre les officiers du roi, les droits de l'Église et les privilèges de son diocèse constamment attaqués par ceux-ci (*Fr. Gautier de Bruges, O. F. M., évêque de Poitiers, et Philippe le Bel, Documents*, dans *Archivum franciscanum historicum*, Quaracchi pr. Firenze, 1913, t. VI, fasc. III, p. 491-514).

Si sa vie fut remplie par des luttes où il ne triompha pas toujours et si elle se termina dans la disgrâce, sa mémoire n'en fut pas moins vénérée dans le diocèse où il avait la réputation de faire après sa mort des miracles, ainsi qu'en témoigne la collection de vingt miracles décrite en 14 actes authentiqués de 1307 à 1339 et réunis par-devant notaire au couvent des Frères mineurs de Poitiers, le 17 mars 1340 (*Recueil de miracles et preuves du culte immémorial de S. Gautier de Bruges, O. F. M., évêque de Poitiers 1279-1306*; dans. *Archiv. Francisc. hist.*, 1912 t. V, p. 494-519).

Il semble bien que le fait admis jusqu'ici de la déposition de Gautier de Bruges par Clément V ne repose que sur une mauvaise copie du XVIII[e] siècle d'une prétendue Bulle dont la teneur a surpris Dom Berlière et M. Ch. V. Langlois et qui pourrait bien n'être qu'un faux émanant de la Chancellerie de Philippe le Bel et rédigé pour servir la cause du roi contre ce défenseur des immunités ecclésiastiques. Le *Regestum* du pape Clément V pas plus que les Archives de Poitiers riches en bulles du pontificat de Clément V n'ont gardé de traces d'un document semblable. De plus, ce texte où l'évêque est accusé de rébellion contre le Pape vient en contradiction avec tout ce que l'on sait de son attitude vis-à-vis du Saint-Siège (*Une soi-disant bulle de Clément V contre saint Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, O. F. M.*, dans *Archiv. Francisc. hist.*, 1915, t. VIII, fasc. III-IV, p. 667-672).

Le P. Callebaut se propose de publier bientôt d'autres documents sur Gautier de Bruges et en particulier son testament.

P. D.

Le Docteur Ridolfo Livi, colonel médecin directeur de l'École d'application de santé militaire de Florence publie une très intéressante étude sur un important personnage du XIV[e] siècle Guido da Bagnolo de Reggio (Dott. Ridolfo Livi : *Guido da Bagnolo medico del re de Cipro, con nuovi documenti*, Modene, Societa tipografica Modenese, 1916, in-8°, 49 p. estrat. da gli *Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia Patria per le Provincie Modenesi*, serie V, vol. XI, 1916), qui fut médecin du roi de Chypre, Pierre I de Lusignan, et ami intime de Pétrarque. Né probablement entre 1320 et 1325, il mourut en 1370 et non en 1362 comme on le trouve dans le Répertoire d'Ulysse Chevalier. Il figure dans plusieurs actes du roi de Chypre comme son conseiller ; en 1363, on trouve son nom au bas d'un de ces actes à côté de celui de Philippe de Maizières. En 1365, il fut envoyé comme ambassadeur à Gênes pour demander au

nom de son maître des galères et des renforts pour une nouvelle croisade qui devait aboutir le 10 octobre de la même année à la prise d'Alexandrie. En 1360, le doge de Venise lui avait donné le titre de citoyen de Venise pour services rendus à la République. M. Ridolfo Livi publie son testament daté de Nicosie le 12 octobre 1362. Ce testament montre qu'il était fort riche et qu'il possédait des domaines à Chypre et en Italie. Certaines dispositions de ce testament prises en faveur d'étudiants pauvres originaires de Reggio et travaillant à Bologne sont à remarquer. M. Livi publie aussi l'*Inventaire* des livres qu'il possédait : ils ne sont qu'au nombre de 66, mais cet Inventaire n'ayant été rédigé qu'en 1380, c'est-à-dire dix ans après la mort de Guy de Bagnolo il est vraisemblable que sa bibliothèque était plus considérable et qu'un grand nombre d'ouvrages furent égarés avant la rédaction de l'Inventaire. L'auteur signale cinq Inventaires de collections de livres réunis par des médecins au xive et au xve siècle : Elia de Venise en 1326, Ugolino di Nuzio en 1408, Bartolomeo Avogari en 1409, Ugolino da Montecatini en 1429 et Bartolo di Tura di Bandino da Siena en 1477.

L'Inventaire de Guy de Bagnolo trouvé aux Archives de Reggio présente cet intérêt qu'il contient, avec une description assez détaillée, de l'état des livres, l'estimation de leur valeur en ducats d'or. Le total atteint 266 ducats. On y compte 38 livres de médecine, 12 de philosophie, 7 d'astrologie, 3 de géométrie. Parmi ces ouvrages, on remarque des livres d'Aristote, les commentaires de Galien, le Colligat d'Averroès, le traité d'Arnaud de Villeneuve et les Canons d'Avicenne dont le 3[e] livre, le plus haut coté, est estimé pour 25 ducats.

P. D.

M. Henri Omont publie dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL (1916), une étude sur *Minoïde Mynas et ses missions en Orient (1840-1855)*. Ce Grec, protégé par Villemain qui pendant l'exercice de ses fonctions de ministre de l'Instruction publique encouragea vivement les études historiques et archéologiques, fit, pour le compte de la France, des recherches en Grèce, en Macédoine, au Mont-Athos, à Constantinople et à Trébizonde d'où il rapporta des manuscrits qui pour la plupart, après diverses aventures, sont venus augmenter le fonds grec de la Bibliothèque nationale. C'est au Mont-Athos que Minoïde Mynas découvrit les manuscrits qui nous ont conservé les Fables de Babrius aujourd'hui au Musée britannique et le traité de la Gymnastique de Philostrate à la Bibliothèque nationale.

Il rapporta également une copie du *Dictionnaire de saint Cyrille*, du xiii[e] siècle, une copie de l'*Iliade* du xiii[e] siècle et une copie du *Plutus*, des *Nuées* et des *Grenouilles* d'Aristophane du xiv[e] siècle ; des manuscrits de droit datant également du xiii[e] et du xiv[e] siècle, des manuscrits de traités de médecine, de physique et d'astrologie.

P. D.

Dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLI, M. Henri Cordier publie sous le titre *Annales de l'Hôtel de Nesle, Collège des Quatre-Nations, Institut de France* (extr. in-4° de 142 p., Paris, Impr. nat., 1916), l'histoire de l'Hôtel de Nesle qui se trouvait sur l'emplacement du Palais de l'Institut de France. Un certain nombre de pièces du Fonds Godefroy de la Bibliothèque de l'Institut, contrôlées sur les originaux des Archives nationales, et appuyées sur nos anciennes chroniques et les études des historiens du vieux Paris ont fourni les principaux éléments de cette étude.

Après avoir rappelé brièvement l'histoire de ce quartier de Paris, l'auteur aborde la question des origines de l'Hôtel de Nesle sur lesquelles on n'est pas fixé, faute de documents. La première mention qui en soit faite n'est que de 1202, mais il semble à M. Cordier que le constructeur de cet hôtel fut Jean II, seigneur de Néelle, châtelain de Bruges, qui en 1232 avait fait cadeau à saint Louis d'une maison construite sur la rive droite de la Seine appelée dans la suite Hôtel de Soissons. Le premier document important concernant l'Hôtel de Nesle est l'acte de vente consenti le 27 novembre 1308 au roi Philippe le Bel par Amaury de Nesle, prévôt de Lille.

M. Cordier a remis au point les faits qui assombrirent la fin du règne de Philippe le Bel et autour desquels se créa la légende de la *Tour de Nesle* conservée et amplifiée au cours des siècles par les poètes et les romanciers. Jeanne de Bourgogne, la femme de Philippe V, qui des trois belles-filles de Philippe le Bel fut seule reconnue innocente des fautes dont on les accusait, se trouva être propriétaire, à la fin de sa vie, de l'Hôtel de Nesle. Il fut acheté après sa mort par le roi Philippe de Valois. Plus tard il devint la propriété du duc Jean de Berry qui acheta des maisons et des terrains environnants, et fit de l'Hôtel de Nesle une magnifique demeure. Grand bibliophile comme son frère le roi Charles V, c'est là qu'il avait établi sa « librairie ». Continuant l'histoire de l'Hôtel et des propriétaires qui l'occupèrent successivement, M. Cordier termine en exposant comment, pour se conformer aux dernières volontés de Mazarin, ses exécuteurs testamentaires acquirent les terrains dépendant de l'Hôtel de Nesle pour y construire un collège, appelé des Quatre-Nations, destiné à l'instruction de soixante jeunes gentilshommes pauvres originaires des provinces annexées récemment au royaume. L'histoire de ce Collège des Quatre-Nations sera faite par M. Henri Lemonnier.

P. D.

Ferran Valls Taberner. — *Privilegis i ordinacions de les Valls Pirenenques. I. Val d'Aran.* — Barcelona, Impremta de la casa de caritat, 1915, in-8°, 206 p.

Cet ouvrage est le premier volume d'une collection de textes sur le droit des vallées pyrénéennes, entreprise par la Députation provinciale

de Barcelone sous la direction de M. d'Abadal y Vinyals. Les suivants qui viennent de paraître ou qui vont paraître sont comme celui-ci l'œuvre de M. Valls Taberner, attaché aux archives de la couronne d'Aragon et consacrés aux autres vallées, *Vall d'Aneu*, *Vallferrera*, *Valls de Querol* et *de Ribes*, *Valls d'Andorra*.

Les cinquante textes de privilèges et ordonnances du *Val d'Aran*, qui appartiennent à la période s'étendant du milieu du XIIIe siècle au milieu du XIVe siècle, et qui sont inédits pour la plupart, paraissent avoir été édités avec le plus grand soin. La méthode adoptée est celle qui est suivie en France depuis quelques années par tous les diplomatistes : « inspirant me, dit l'auteur, en el sistema d'edició seguit per l'Academie des Inscriptions et Belles-Lettres en sa colecció de *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, que és l'establert per l'eminent professor M. Maurice Prou en el primer volum d'ella : *Recueil des actes de Philippe Ier roi de France* ». La majorité de ces textes sont des concessions ou des reconnaissances de libertés et de franchises accordées par les rois d'Aragon aux habitants du Val d'Aran. On constate que, grâce à la difficulté d'accès dans leur pays, ceux-ci jouissaient d'une grande indépendance dont ils étaient fort jaloux ; et à mesure que l'on avance, les concessions royales sont plus grandes. L'élevage du bétail étant une des principales ressources du pays, on trouve fréquemment mentionnées des garanties aux habitants du Val au sujet des troupeaux. L'herbe des pâturages, les vignes, les bois, la chasse sont également l'objet de garanties et libérés de toute servitude ; on rencontre aussi une allusion au privilège de l'extraction du fer dans le pays : « Prima consuetudo es quod universitates hominum de Aranno, et quilibet eorum per se, possunt et debent explectare et possidere pascua et aquas libere et absque omni servitute.... et ibi molendina edificare. Item habent et possident nemora libere... et possunt venari quamcumque venationem et accipere ex inde nissos, falcones, austercones et alia genera avium... Item, nemo extraneus, seu dominus vel alius, potest vel debet facere coldram, circulos vel nulla genera lignorum in suis nemoribus absque eorum voluntate, seu trahere extra terram. Item debent et possunt facere in dicta terra menam ferri, sine omni servitute et sine requisitione domini. » — « Possunt etiam... venari in eisdem silvis ursos, apros, cervos et omnia genera ferrarum, et vendere aut dare cui voluerint, absque requisitione domini. »

Certains passages visent les successions, les partages des biens meubles et immeubles, le droit matrimonial, les droits des enfants naturels, etc.

Le texte XXX est particulièrement intéressant : Le roi Pierre III d'Aragon était en 1388 sur le point d'aliéner le territoire du Val d'Aran et d'autres territoires pour éteindre certaines dettes et subvenir à ses dépenses en Sicile et en Sardaigne, lorsque des envoyés des habitants du Val vinrent lui remontrer que son aïeul s'était en 1313 engagé à ne

jamais aliéner ce pays ; ils ajoutèrent que cette aliénation ne pouvait être que très préjudiciable au royaume «... Quod cum vallis predicta Aranni sit in frontaria de regni Francie constituta, per quam ad dictum Francie regnum habetur integre et eodem ad ipsam egressus, sitque vallis ipsa clavis et porta illarum partium regni et terrarum nostrarum et per consequens si a dicta corona, et regno Aragonum titulô venditionis vel alio alienaretur eidem regno et rei publice regnorum et terrarum nostrarum dampna irreparabilia... subsequi possent. » Ces envoyés offraient d'ailleurs au souverain 2.000 florins d'or d'Aragon pour subvenir aux dépenses de Sardaigne. Le roi se rendit à leurs raisons et prit l'engagement solennel pour lui et ses successeurs de ne jamais séparer le Val d'Aran de la couronne d'Aragon, pour quelque motif que ce fût.

On peut de tous ces textes édités d'une façon claire et précise tirer de nombreux enseignements pour les études juridiques du moyen-âge. L'Introduction purement historique eût été, croyons-nous, utilement complétée par un commentaire des textes essentiels et des remarques sur certains passages originaux ou peu connus jusqu'ici. De même dans le corps de l'ouvrage on ne trouve que peu ou point de notes ; certaines expressions techniques auraient cependant exigé une explication. On ne trouve à la fin du recueil ni glossaire, ni table de noms de lieux et de personnes ; l'auteur les réserve sans doute pour la fin de son dernier volume.

P. D.

Les fiançailles de la princesse Constance, héritière de Conan IV, avec Geffroy, fils d'Henri II d'Angleterre, firent de ce dernier, dès 1166, le véritable maître de la Bretagne. Adversaire du roi de France, et nécessairement désireux de soustraire la Bretagne à l'influence française, il devait favoriser les vieilles aspirations des bretons à l'indépendance ecclésiastique, par conséquent soutenir les archevêques de Dol contre les métropolitains de Tours. Il n'y manqua pas ; nul prince ne s'intéressa plus que lui au pays et à l'église de Dol. Or la situation de cette église était alors peu brillante. Non seulement Rome lui contestait de plus en plus âprement son autorité religieuse sur la péninsule, mais encore une grande part de ses biens étaient tombés dans des mains laïques. Si Henri II ne parvint pas à maintenir aux archevêques de Dol leur primauté spirituelle, il travailla du moins efficacement à leur faire restituer ou conserver leurs droits temporels. Tel est l'objet de l'enquête par tourbe faite en 1181 et dont MM. Allenou et Duine nous donnent une édition critique (*Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol. Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre*, texte latin publié avec bibliographie, traduction et notes par Jean Allenou ; introduction par F. Duine, Paris, Champion, 1917, in-°, 98 p.).

Ce texte n'était pas inédit. Dom Lobineau puis Dom Morice l'avaient

en partie inséré dans les *Preuves* de leurs histoires respectives, mais avec des coupures qui peuvent paraître arbitraires. Il n'était donc pas inutile de reconstituer le procès-verbal de l'enquête, ce qui a été habilement fait grâce à une traduction de 1684 et à une copie du XVIIIe siècle d'un acte par lequel le duc Jean IV, en 1395, confirmait une bulle de Lucius III, lequel confirmait lui-même en 1182 l'enquête de l'année précédente en énumérant les droits de l'archevêque. L'enquête nous est donc présentée sous deux formes : d'une part, le texte latin des bénédictins ; d'autre part, une version française complétée d'après la traduction de 1684 et l'acte de 1395. Une très abondante annotation aplanit à peu près toutes les difficultés, tant en ce qui concerne les personnes et les institutions que les lieux. L'enquête de 1181 intéresse plus que l'histoire féodale. Ainsi, par le grand nombre de mots bretons de toute espèce, aussi bien noms communs que noms propres, qu'elle renferme, elle manifeste la persitance de l'empreinte celtique dans une région où le français était devenu la langue courante. En appendice s'ajoutent : 1° deux chartes, dont une inédite, de l'archevêque Rolland, cardinal, sur la demande de qui fut entreprise l'enquête ; 2° les analyses de trois actes de ce personnage ; 3° un tableau généalogique d'une famille doloise qui s'établit et prospéra en Angleterre ; 4° un catalogue des archevêques de Bretagne ; 5° quatre croquis et cartes. Une table alphabétique facilite les recherches dans ce petit volume dont l'étude ne manquera pas d'aviver les regrets causés par la mort prématurée de M. Jean Allenou.

H. Waquet.

Les Classiques français du moyen-âge, publiés sous la direction de Mario Roques [XVII]. Bertran de Marseille, *la Vie de Sainte Enimie*, poème provençal du XIIIe siècle, édité par Clovis Brunel. Paris, Champion, 1917. In-8°, XV-78 p.

Même publication, 2e série, Manuels [I]. *Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux* (manuscrits et éditions), par A. Jeanroy. Même librairie, 1916, In-8° VIII-89 p.

L'entreprise des *Classiques français du moyen-âge* se poursuit avec une louable activité, malgré la guerre. La *Vie de Sainte Enimie* est un monument intéressant de langue du Gévaudan au commencement du XIIIe siècle ; en outre, l'œuvre possède, grâce au style simple et naïf de l'auteur, un véritable mérite littéraire. L'idée d'en donner une nouvelle édition à l'usage des débutants dans les études provençales est fort heureuse, d'autant plus que les éditions anciennes, celle de Sachs (à part) comme celle de Bartsch (dans les *Denkmäler*) doivent être actuellement difficiles à trouver. M. Brunel s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec tout le soin désirable. Si, comme il faut l'espérer, son volume a du succès et est réimprimé, il pourra admettre dans le *Glossaire* quelques mots qui peuvent arrêter un débutant non originaire du Midi comme *balma* (v. 833, 835, 841).

Le volume de M. Jeanroy ouvre une nouvelle série de la collection : celle des *manuels*. Il contient en premier lieu une liste raisonnée des chansonniers provençaux, complets ou fragmentaires, avec des indications précises sur l'histoire de chaque manuscrit et les travaux dont il a été l'objet. La seconde partie du volume donne d'abord la liste des recueils généraux des poésies des troubadours (Rochegude, Raynouard, Mahn, etc.), puis l'indication des publications spéciales relatives à chaque poète : cette partie sera particulièrement précieuse aux travailleurs qui voudront s'orienter rapidement et sûrement sur tel troubadour qui les intéresse. L'ensemble est disposé avec la clarté et la précision habituelles à M. Jeanroy.

G. H.

Le Gérant : E. CHAMPION.

L'ESTHÉTIQUE AU MOYEN-AGE

L'esthétique moderne ne recherche pas de formules. Pour les scolastiques au contraire tout effort de pensée abstraite aboutissait à définir. A la question : qu'est-ce que la beauté, le moyen-âge nous a légué l'intéressante réponse que voici : « *Ratio pulchri consistit in resplendentia formae super partes materiae proportionatas vel super diversas vires, vel actiones.* » Cette définition a été souvent citée. Elle est généralement attribuée à saint Thomas d'Aquin lui-même. Et c'est le seul vestige connu des méditations esthétiques du moyen-âge. On ne cite uniquement que cette formule. Pourquoi est-elle restée si isolée ? Est-ce vrai qu'à cette glorieuse époque de l'épanouissement du génie roman quand encore si jeune il avait atteint une perfection non surpassée en architecture, en poésie et en arts décoratifs aucun clerc ne s'était appliqué à résoudre le problème du beau ? Certes non. L'esthétique du moyen-âge peut être reconstituée.

Son étude présente un intérêt très particulier justement à l'heure actuelle, à cette époque de révision, quand involontairement on cherche à envisager le sort de la civilisation européenne sous un aspect tout nouveau. L'esthétique n'est-elle pas considérée comme une science essentiellement allemande ? L'opinion la plus répandue fait remonter à Kant ses principes fondamentaux. Nous verrons pourtant qu'ils ont tous été connus des scolastiques cinq cents ans avant l'apparition de la *Critique du jugement*.

I

L'abbé Vallet qui a le premier tâché de tracer une esthétique thomiste [1] en citant notre définition renvoie le lecteur à un *Opusculum de pulchro* du grand docteur angélique sans d'autres indications plus précises. Depuis et chaque fois sans dire lequel des volumes des œuvres de saint Thomas d'Aquin la renferme, on l'a fait passer d'un ouvrage à un autre, soit un manuel de philosophie thomiste [2], soit une esquisse de l'histoire de l'esthétique [3]. Pourtant il n'y a pas d'*Opusculum de pulchro* parmi les écrits de saint Thomas d'Aquin et ce n'est qu'en vain qu'on voudrait trouver cette citation dans toutes ses œuvres. Elle ne s'y trouve pas. Ce n'est qu'après quelques recherches bibliographiques que je suis enfin arrivé à établir sa provenance exacte.

La voici.

Un érudit napolitain, l'abbé Pietro Antonio Uccelli, en dépouillant des manuscrits où il croyait trouver quelques textes inédits de saint Thomas d'Aquin est tombé sur un commentaire du *De divinis nominibus* de saint Denys l'Aréopagite contenant une étude des relations entre le beau et le bien. Comme un fragment de ce commentaire se trouve dans le manuscrit de Naples considéré comme autographe par les concitoyens de saint Thomas, Uccelli a publié le passage en question sous ce titre quelque peu hardi : *De pulchro et de bono ex commentario anecdoto sancti Thomae Aquinatis in librum sancti Dionysii De*

1. Abbé Pierre Valet, *L'idée du beau dans la philosophie de saint Thomas d'Aquin*. Paris, 1883, pp. 3, 88, 93, 102-103 et 268.

2. Par exemple dans A. Fargès et D. Barbedette, *Cours de philosophie scolastique*. Paris, 1898, t. 1, p. 303.

3. W. Knigt, *Philosophy of the beautiful*. London, 1893. Voir le chapitre sur l'esthétique du moyen-âge. Voir aussi dans le dictionnaire philosophique de *Baldwin* au mot *Aesthetics*.

divinis nominibus. Le texte est précédé d'une préface intitulée : *Notizie storico-critice circa un commentario inedito di s. Tommaso d'Aquino*. Ce travail a paru en 1869 dans une revue catholique napolitaine : *La scienza e la fede*, qui n'a joui, paraît-il, que de peu de succès même en Italie. C'est du texte publié par Uccelli qu'a été tirée l'intéressante définition de la beauté, et ce dernier est responsable de son attribution à saint Thomas d'Aquin.

Cette attribution est-elle plausible? Il suffit de dire qu'elle n'a été admise par aucun des éditeurs des œuvres du docteur angélique. La thèse principale d'Uccelli a échoué. Néanmoins, du fait que c'est là que se trouve publié pour la première fois ce traité esthétique, le travail d'Uccelli garde son importance.

Uccelli a le premier rendu la recherche de l'esthétique du moyen-âge possible. C'est lui qui a posé la première pierre à sa reconstruction. Il y a plus. Le travail d'Uccelli est suivi dans le même fascicule de *La scienza e la fede*, d'un article signé Nunzio Signorielli, dans lequel sont réunis de nombreux passages authentiques de saint Thomas d'Aquin qui permettent de mettre en lumière ce que pensait effectivement le plus grand maître de la philosophie scolastique des rapports entre la beauté et le bien, la forme, les universaux, la matière et le reste. Il y a certainement encore à glaner dans les ouvrages de saint Thomas d'Aquin. Signorielli n'a pas relevé tous les passages qui se rapportent aux problèmes de l'esthétique. Mais le principal a été fait avec soin et compétence.

Les recherches auxquelles se sont livrés ces deux érudits napolitains nous permettent d'établir deux certitudes précieuses. En premier lieu, les scolastiques du moyen-âge ne négligèrent pas complètement cette partie de la philosophie qui depuis Baumgarten porte le nom d'esthétique ; ils nous ont laissé un traité conservé par

quelques manuscrits des XIIIe et XIVe siècles sur les relations du beau et du bien. En second lieu, dans les écrits de Thomas d'Aquin, il n'est pas difficile de trouver toute une série de passages où le docteur angélique traite lui aussi des plus importants problèmes de l'esthétique.

Ce n'est que le complet oubli dans lequel est tombé le travail d'Uccelli qui a permis à notre intéressante définition du beau de circuler seule, détachée de son contexte et sans aucun renvoi précis ; d'où nécessairement venait une certaine méfiance à son égard de la part de tout lecteur attentif.

Le traité publié par Uccelli une fois retrouvé, le problème de l'esthétique du moyen-âge se pose de la façon suivante :

1° Ou bien le traité peut être attribué à saint Thomas d'Aquin ; il reste alors à démontrer, comme a tâché de le faire Signorielli, que les idées authentiques du docteur Angélique sont en complet accord avec les idées de notre traité ;

2° Ou bien ce traité n'est pas de saint Thomas, mais ses idées sont néanmoins conformes à celles du docteur angélique ; en d'autres termes notre traité est essentiellement thomiste, et il peut aider à la reconstitution d'une esthétique du moyen-âge thomiste ;

3° Ou bien encore notre traité n'est pas de saint Thomas d'Aquin et il y a des divergences de principes entre son auteur et le maître de la scolastique. Nous avons alors pour la reconstitution de l'esthétique du moyen-âge deux sources au lieu d'une ; notre traité d'une part et les écrits de saint Thomas d'Aquin de l'autre. En ce dernier cas nous pouvons, peut-être, établir quelques points de l'évolution des idées esthétiques au XIIIe siècle.

II

La recherche philosophique consistait au moyen-âge en une poursuite simultanée de quatre ordres de raisonnements différents. Il n'était aucunement question de décider lequel d'entre eux était le meilleur. Au contraire. Tous les quatre ils étaient tenus pour obligatoires dans la même mesure. Chaque fois qu'une contradiction se présentait, il s'agissait de l'écarter en trouvant une solution plausible. C'est la coordination de ces quatre ordres de raisonnements que le clerc s'imposait comme but de ses recherches.

Ces quatre ordres de raisonnements sont les suivants :

1° Le commentaire de l'écriture sainte et des œuvres des Pères de l'Église ;

2° La critique des philosophes non chrétiens ou hérétiques ;

3° La construction de syllogismes d'après la logique enseignée dans les écoles et empruntée aux philosophes antérieurs au christianisme ;

4° L'intuition fondée sur ce que l'on appelait les forces sensitives internes : *vires sensitivae interiores*.

Si la lecture des scolastiques est si aride pour l'esprit moderne c'est justement à cause de cette manière de commencer l'étude de chaque problème par des citations de l'Écriture sainte ou des Pères de l'Église pour continuer par un entassement des passages de Platon, d'Aristote, d'Avicenne ou d'Averroes qui sont admis ou réfutés. Et si ensuite le clerc tâche de construire des syllogismes il les appuie encore sur l'autorité d'un penseur chrétien ou païen. Toutes les œuvres de saint Thomas d'Aquin suivent cette méthode. L'auteur de notre traité procède de la même manière mais encore avec une certaine gaucherie de style et de composition bien éloignée de la luci-

dité des écrits si bien conçus du grand maître de la philosophie médiévale.

Mais toutes les citations fatigantes qui arrêtent le cours du raisonnement sont parsemées de réflexions fondées sur l'intuition. C'est là qu'apparaît l'efficacité de la pensée, munie de certaines croyances et d'idées dont l'esprit du clerc est profondément pénétré. Il avance alors des maximes qu'il oublie de critiquer. Les maximes deviennent axiomes. Très souvent le clerc ne se rend pas compte que c'est une idée de cet ordre qui a rendu possible la solution du problème ; c'est la partie vivante de la philosophie scolastique et pour arriver à l'apprécier il faut apprendre à dégager du contexte ces maximes.

Je tâcherai dans mon exposé de retourner la suite des arguments du traité publié par Uccelli et je commencerai justement par étudier les données des forces internes sensitives qui sont à la base de son intuition. On en comptait quatre : le sens commun, l'imagination, l'appréciation ou le jugement et la mémoire.

Supposons un clerc du moyen-âge devant un beau site. Contrairement à l'opinion que M. Lalo a récemment exprimée dans son *Introduction à l'esthétique*, toute philosophie du beau doit commencer par la méditation sur les beautés de la nature. Si l'esthétique hégélienne, nonobstant son immense influence pendant la première moitié du XIX[e] siècle a dû être presque complètement abandonnée vers sa fin, c'est justement qu'elle est restée muette à l'égard des problèmes du paysage. Ce n'est que les beaux-arts qu'elle avait pris pour point de départ. Or la théorie des beaux-arts ne peut être autre chose que l'application d'une esthétique déjà conçue, revue sur les données de la sociologie. Il est vrai que le sentiment de la nature n'est propre à l'homme qu'à un niveau assez élevé de la civilisation. Il reste encore à démontrer qu'au moyen-âge le sentiment de la nature était déjà connu.

Mais prenons pour exemple un de ces paysages printaniers au temps joyeux de la Pentecôte ou au mois de mai qu'ont tant chanté les trouvères. Pour ne pas être catégorique disons avec Colin Muset :

En mai ce fu, un matinet,
En un vergier flori, verdet,
Au point du jour,
Ou chantoient cil oiselet
Par grand baudor.

Le clerc tout comme le poète ne constaterait-il pas qu'il éprouve un vif plaisir ? Le terme pour exprimer le sentiment de jouissance esthétique était simple et net : *placet*.

C'est du sens commun et de l'appréciation aidés par l'imagination et la mémoire que ressort l'agrément éprouvé par le clerc. Quatre formes sensitives internes : *vires interiores sensitivae* étaient en jeu. La réception même des formes sensibles est produite selon les scolastiques par le sens commun : *sensus communis*, qui est la base essentielle et le principe des sens extérieurs : *communis radix, et principium exteriorum sensuum*. Mais ce n'est que par l'imagination et la mémoire que nous retenons ces formes dans notre conscience : *ad harum formarum retentionem aut conservationem ordinatur phantasia sive imaginatio quae idem sunt*[1]. Et ces formes une fois fixées c'est l'appréciation ou le jugement : *vis æstimativa* qui entre en matière, car c'est l'appréciation qui juge de ce qui nous convient ou au contraire peut nous causer quelque peine. Devant le beau site le clerc constate que la *vis æstimativa* l'a contraint à éprouver une jouissance et non une peine. C'est pour cela qu'il considère le paysage printanier comme beau.

1. Pour toutes ces citations: *Summa Theologica, pars I a, quaestio LXXVIII, articulum 4.* (*S. Thomae Aquinatis Summa Theologica diligentes emendata Nicolas Sylvii Billuart et C. J. Drioux*. Parisiis, 1880).

En poursuivant plus loin cette analyse, le clerc se rendra aussi compte que le site lui a plu exclusivement par l'intermédiaire de la vue. C'est là un point important. Au moyen-âge on était loin d'admettre, comme l'a fait Guyau, que le sens du goût, de l'odorat et du toucher peuvent participer à une sensation esthétique. Même l'ouïe était suspecte. Saint Thomas d'Aquin tient pour esthétiques, c'est-à-dire produisant l'effet de beauté, les deux sens de l'ouïe et de la vue[1]. Pourtant encore saint Augustin, qui a aimé passionnément le chant, avait déjà exprimé la crainte de l'influence toute charnelle de la musique. Saint Thomas d'Aquin le cite[2]. L'Église luttait avec trop de zèle contre les jongleurs de tout genre pour que cette hésitation de saint Augustin ait pu être oubliée. En somme le seul sens esthétique admis sans restriction, c'était la vue : *pulchra dicuntur quae visu placent*[3].

Sauf ce détail, nous voici arrivés à l'hédonisme base de toute esthétique. Celle du moyen-âge non plus ne pouvait se passer du principe hédoniste. Elle l'admet. Mais ce n'est que sous une condition très importante. Nous verrons tout de suite que notre auteur est très catégorique sur ce point. La scolastique faisait une distinction très marquée entre la *vis æstimativa naturalis* et la *vis æstimativa cogitativa*. Ce n'est que cette dernière qui était reconnue propre à l'homme : *quae in aliis animalibus dicitur aestimativa naturalis, in homine dicitur cogitativa*[4]. La jouissance éprouvée à la vue d'un beau site printanier ne doit pas être un plaisir charnel. L'hédonisme approuvé était exclusivement intellectuel.

Le clerc du moyen-âge dirait : peut-être que sa jouissance provient encore du chant des oiseaux, et il remar-

1. *Summ. Theol., 1 a 2 ae, qu. XXVII, art. 1.*
2. *Summ. Theol., 2 a 2 ae, qu. XCI, art. 2.*
3. *Summ. Theol., p. 1 a, qu. V, art. 1.*
4. *Summ. Theol., p. 1 a, qu. LXXVIII, art. 4.*

querait sans doute qu'il éprouve du plaisir à sentir le parfum des fleurs. C'est aussi par l'air suave et voluptueux du printemps lui-même, de cette époque de l'année qui rajeunit tous les êtres vivants par tout l'ensemble du renouveau et de la splendeur, que le clerc sentirait s'épanouir en lui la jouissance. Elle est complexe. Guyau a eu certainement raison de dire qu'il ne faut pas être trop catégorique en séparant les sens esthétiques des autres et surtout de celui de l'odorat. Mais ce n'est aucunement un clerc du moyen-âge qui adopterait l'élargissement de l'esthétique proposé par Guyau. Au contraire. Au moyen-âge on avait encore plus de raisons qu'aujourd'hui de s'y opposer. Oui, il faut bien l'admettre, l'état de conscience devant un paysage est très varié. Mais un scolastique oublierait-il, ne fût-ce que pour un instant, que l'homme individuel n'est qu'un animal intelligent à double substance, charnelle et divine? N'est-ce donc pas l'être charnel qui éprouve toute cette joie purement corporelle? Or il faut surmonter le corporel en ne permettant d'agir en nous qu'aux forces exclusivement humaines. Et ce n'est pas bien difficile. L'effort n'est pas si énorme puisque la *vis æstimativa cogitativa* appelée encore *ratio particularis* possède même un organe spécial dans notre corps : *dicitur ratio particularis cui medici assignant determinatum organum scilicet mediam partem capitis*[1].

Le clerc triomphera de toute impression charnelle procurée par le paysage printanier aussi par crainte de tomber dans le péché de luxure. Tout surplus des expériences humaines faisant sortir des bornes de la raison n'est-il pas vicieux? *Ubicumque invenitur aliquid superfluum per quod a bono rationis receditur, hoc est vitiosum*[2]. L'esthétique du moyen-âge n'était pas une esthé-

1. *Summ. Theol., p. 1 a, qu. LXXVIII, art. 4.*
2. *Summ. Theol., 2 a 2ae, qu. CLIII, art. 2.*

tique sensualiste. Elle était rationaliste dès ses premiers concepts jusqu'à ses inspirations les plus élevées. C'est pourquoi saint Thomas d'Aquin nous dit : *pulchrum respicit vim cognoscitivam* [1]. L'ascétisme médiéval ne pouvait pas tolérer que le domaine de la *vis cognoscitiva*, ce qui n'est que le jugement, fût conçu dans un autre sens que le sens rationnel. Les scolastiques l'ont rationalisé autant que possible. L'esthétique du moyen-âge pouvait être moins rationaliste ou rationaliste à outrance, mais son hédonisme devait toujours garder un caractère purement spiritualiste. La jouissance que donne la contemplation du beau devenait une jouissance presque entièrement spirituelle.

III

Depuis Kant, l'esthétique considère que le sentiment de la beauté est une jouissance désintéressée provoquée uniquement par la forme d'un objet. Ces deux principes : celui de la jouissance désintéressée et celui de la perception uniquement formelle étaient tous les deux connus des scolastiques.

Examinons d'abord le principe de la perception purement formelle.

En ce qui concerne le concept de la forme, notre traité se rapproche le plus des idées de saint Thomas d'Aquin. C'est justement en étudiant la théorie de la forme que l'on arrive à constater que nous avons devant nous un écrit non seulement contemporain de saint Thomas d'Aquin, mais encore appartenant à la même école philosophique. Le traité était composé à une époque où les débats sur les universaux étaient déjà terminés. On avait

1. *Summ. Theol.*, *p. 1 a*, *qu. V*, *art. 4*.

enfin établi la distinction entre les *universalia ante rem*, les universaux divins qui ont servi à la création du monde, les *universalia in re*, tels qu'un genre ou une nature commune à un grand nombre d'êtres individuels et enfin les *universalia post rem*, comme qualités abstraites connues de nous par expérience ou par réflexion. La lutte entre les réalistes et les nominalistes s'était apaisée. Mais qu'est-ce que la forme ? Là-dessus l'opinion des scolastiques venait à peine d'être établie.

La jouissance provoquée par la beauté est, comme nous l'avons vu, une jouissance rationnelle puisque c'est à la *vis æstimativa cogitativa* qu'on la doit. Or toute connaissance s'adresse exclusivement à la forme. L'auteur de notre traité nous le rappelle expressément : *omnis cognitio pertinet ad formam, quae est determinans materiae potentiarum multiplicitatem*. La pensée est claire, mais le terme : multiplicité des puissances de la matière demande a être élucidé. Toute connaissance se rapporte à la forme ou bien en d'autres termes notre connaissance des objets commence nécessairement par leurs formes, parce que c'est la forme qui les rend tels qu'ils se présentent à nous. La forme n'est ni un genre ni une espèce ; c'est d'après leurs formes que les êtres individuels et les objets se rangent par espèces et par genres. Mais que veut dire la multiplicité des puissances de la matière : *materiae potentiarum multiplicitas*? En quel sens dit-on que la forme détermine ces puissances? Le mot « déterminer » avait pour les scolastiques un sens autre que pour nous. Pour le comprendre, ce sont les rapports entre la forme et la matière comme on se les représentait au temps de saint Thomas d'Aquin que nous avons à étudier.

L'auteur de notre traité tout comme saint Thomas d'Aquin rejette les théories de Platon et d'Avicenne sur l'éternité des formes. D'après Platon, comme on le comprenait au moyen-âge, les formes subsistaient par elles-

mêmes indépendamment de la matière. Ainsi, les formes des objets matériels dériveraient des formes indépendantes de toute matière qui ont toujours existé et elles ne font que participer à la création par une certaine émanation de l'exemplaire éternel à l'être accidentel de ce bas monde. Avicenne, qui nie la réalité des formes non corporelles, les place dans l'intellect des créatures spirituelles, et c'est de ces êtres angéliques que procèdent toutes les formes. Notre auteur voit avec raison dans de semblables idées la négation du dogme de la création par Dieu seul de toute chose tant spirituelle que matérielle, y compris la matière elle-même ; il dit : *mundum similiter ponunt ab æterno esse, ponentes materiam coæternam primo : creatio autem compositi ab æterno non potest intelligi*. Aussi préfère-t-il le point de vue aristotélien qui permet de concevoir la création, tant des formes que de la matière, par Dieu tout puissant : *Alii autem sequentes Aristotelem quorum opinio celebrior est dixerunt formas præxistere in materia in potentia et per actionem efficienter trahi eas de potentia ad actum* [1].

De Dieu émanent la matière, aussi bien que les formes. Mais Dieu n'est pas un artisan qui poursuit toujours son métier. Il est le grand architecte qui a tout créé par sa sagesse et sa toute-puissance dans l'espace de six jours et qui le septième s'est reposé ; alors commença le gouvernement de tout ce qui a été créé, sa direction du monde vers les opérations propres à la créature : *creaturam administrando et ad propriam operationem eam movendo* [2]. Depuis lors les formes se sont multipliées non pas parce qu'elles dérivent de quelques autres formes non matérielles, mais parce que Dieu avait donné

1. C'est le passage qui se rapproche, comme nous allons le voir, le plus de la Somme théologique : voir *Summ. Theol., p. 1 a, qu. LXV, art. 4 et qu. LXXXIV, art. 4.*

2. *Summ. Theol., p. 1 a, qu. LXXIII, art. 1.*

à la matière une puissance, *potentia* créatrice qui était cachée jusqu'à un certain moment et a finalement reçu l'ordre d'agir : *formæ corporales causantur non quasi influxae ab aliqua immateriali forma sed quasi materia reducta de potentia ad actum* [1].

Voici ce qu'entend l'auteur de notre traité quand il parle de la multiplicité des puissances de la nature que déterminent les formes. Saint Thomas d'Aquin précise cette conception en représentant la nature comme l'imitation de l'œuvre divine : *natura in sua operatione Dei operationem imitatur sicut causa secunda imitatur causam primam* [2]. En contemplant les beautés de la nature ce n'est donc pas l'œuvre divine telle qu'elle est sortie des mains de Dieu qui nous procure la jouissance esthétique. Ce sont les puissances de la nature ordonnées et mises en action par la volonté divine. C'est là une considération importante. Nous ne contemplons pas non plus les puissances et l'action de la nature dans leur fonctionnement, mais c'est dans ce qu'elles ont achevé, dans ce que la nature a *terminé* que nous trouvons une source de jouissance visuelle. Les puissances latentes de la nature une fois mises en action poursuivent un but, et c'est bien cette fin atteinte qui nous préoccupe dans notre analyse. La forme des objets est la fin que poursuit et parvient à atteindre la matière dans sa constante activité créatrice. lle détermine la matière en ce sens qu'elle est l'aboutissement suprême de ces puissances. Notre traité nous dit que la connaissance qui est à la base du sentiment esthétique, ainsi que toute autre connaissance, se rapporte aux formes, terme définitif du fonctionnement de la matière : *Omnis enim cognitio pertinet ad formam, quæ est determinans materiæ potentiarum multitudinem.*

1. *Summ. Theol.*, p. 1 a, qu. LXV, art. 4.
2. *Summ. Theol.*, p. 1 â, qu. LXVI, art. 1.

Et c'est ici que surgit le problème à la démonstration duquel est consacré notre traité : le problème des relations du beau et du bien.

IV

Le problème des relations entre le beau et le bien pour les scolastiques se posait d'abord comme un problème théologique. Le beau et le bien faisait partie des *nomina divina*. La lecture du livre sur ce sujet attribué à Denys l'Aréopagite étant obligatoire, il s'en suivait que le problème recevait une solution presque dogmatique.

Dans ce court exposé des idées esthétiques du moyen-âge je ne puis l'approfondir. Cela nous entraînerait trop loin. Il me suffit de prendre comme point de départ cette thèse aristotélienne citée par saint Thomas d'Aquin. Elle est admise tant par lui que par l'auteur de notre traité comme un axiome : *bonum est quod omnia appetunt*[1]. Le bien soulève le désir. Or le désir : *appetitus*, est une inclination naturelle d'un être à l'égard d'un autre, d'où il suit que par le fait même de l'existence du désir toute puissance accuse une tendance vers l'objet qui lui convient : *naturali appetitu quælibet potentia desiderat sibi conveniens*[2]. Mais la connaissance doit forcément précéder le désir. On ne peut pas vouloir quelque chose qu'on ne connaît pas. Voilà pourquoi la conception du bien doit être rattachée au même état de conscience que la conception du beau. Elles partent toutes deux de la connaissance, c'est-à-dire de la *vis cognoscitiva*. Ayant connu ou apprécié un objet ou un être, nous éprouvons le désir d'en avoir la jouissance ; c'est alors que nous qualifions cet être ou cet objet de bon. Mais

1. *Summ. Theol., p. 1a, qu. V, art. 1.*
2. *Summ. Theol., p. 1a, qu. LXXVIII, art. 1.*

n'est-il pas possible de supposer que la connaissance seule ainsi que l'appréciation seule, sans soulever en nous de désir, nous servirait néanmoins à ressentir une certaine jouissance, libre de toute tendance appétitive ? C'est alors que nous disons qu'un être ou un objet nous plaît. Le sentiment de la beauté surgit.

La conception du beau commence au moment où ayant approuvé les formes que nous avons devant nous (car ce sont les formes comme nous avons vu qui déterminent les êtres et les objets) nous nous abstenons de tout désir, donc de toute considération utilitaire, ce qui n'empêche pas que nous éprouvions une vive jouissance.

Le désintéressement est une condition *sine qua non* du sentiment esthétique. Les scolastiques avaient pour appuyer cette thèse un argument purement psychologique ou même physiologique. Il ressortait de leur conviction que le beau c'est ce qui plaît à la vue, car on croyait que la vue de l'homme est naturellement ou plutôt même physiologiquement désintéressée. C'est là son caractère distinctif de la vue de l'animal. La vue de l'homme fonctionne par le seul désir du visible ; le fait même de voir la contente, parce que l'âme humaine recherche la ressemblance des choses, ce qui est un acte proprement intellectuel. La vue de l'animal au contraire ne regarde les choses que pour un but utilitaire. Saint Thomas d'Aquin nous l'explique : *visus appetit naturaliter visibile, solum ad suum actum scilicet ad videndum. Animal autem appetit rem visam per vim appetititivam, non solum ad videndum sed etiam ad alios usus*[1].

Pourtant, si le désintéressement, principe essentiel du sentiment esthétique, désunit le beau et le bien qui à leur première base font un, le même principe de désin-

1. *Summ. Theol., p. 1a, qu. LXXVIII, art. 1*, et *Opusculum XLII De potentia animae, cap. 4.*

téressement peut aussi en quelque sorte les rallier. On distinguait entre trois catégories de bien : le bien utile, le bien délectable et le bien honnête. Nous avons vu que le bien utile ne peut même pas être pris en considération : le beau ne peut pas être le bien utile. Le bien délectable c'est justement ce que choisirait l'esthétique moderne. Pour celle du moyen-âge c'est le contraire. Nous savons déjà pour quelles raisons l'esthétique du moyen-âge doit éprouver le besoin de rejeter le délectable. Notre traité n'a aucune hésitation sur ce point. Il écarte tout de suite l'identité du bien délectable et du beau. Non seulement le bien délectable amène au péché de luxure, mais il peut encore être laid : *nec iterum bono delectabili quod frequenter turpe est*, nous dit notre traité. Reste le bon honnête, et notre auteur ne montre aucun scrupule à admettre l'identification du beau et de l'honnête. Cette idée paraît bizarre à un esprit moderne. L'honnête n'est-il pas un terme de morale ? Que peut-il y avoir de commun entre une qualité morale et le sentiment de la beauté ? Au moyen-âge on avait des raisons de faire une grande part à l'honnêteté en étudiant les principes du beau. Saint Thomas d'Aquin disserte longuement sur ce problème étrange [1]. Et c'est justement parce que l'honnêteté est une qualité de désintéressement par excellence que les clercs du moyen-âge se demandaient si l'on ne pouvait pas l'identifier avec la beauté.

Il y avait pour cette identification encore un argument, naïf, mais essentiel pour nous, parce qu'il permet de comprendre l'esthétique du moyen-âge en ce qu'elle avait de plus élevé dans ses aspirations spiritualistes.

L'esthétique moderne ne veut pas abandonner l'étude des faits les plus simples, des sentiments rudimentaires

1. *Summ. Theol.*, *2a 2ae, qu. CXLV, art. 2.*

qui ne sont que les premières racines grossières de la manifestation du beau. On ne fait pas grand cas de nos jours dans les classes de philosophie des états de conscience complexes où le sentiment esthétique devient une aspiration vers l'élévation de l'âme humaine. Les clercs du moyen-âge, bien au contraire, ne cherchaient dans les problèmes d'esthétique que le plus raffiné et le plus éloigné des choses humbles et simples de la vie quotidienne. Pour eux la vraie et unique beauté n'était en somme que la beauté de l'âme, *spiritualis pulchritudo*. Non pas la beauté des couleurs et des lignes, mais la beauté des efforts de la pensée dirigée vers l'éternel. C'est dans ce domaine de spiritualisme que l'honnête pouvait effectivement être rapproché de la beauté. On disait que le beau et l'honnête se confondent dans la vertu qui est l'ornement de l'âme. Notre traité l'exprime ainsi : *pulchritudo corporalis consistit in corporum commensuratione ; sed animae compositio consistit in modo virtutis ; ergo in virtute consistit spiritualis pulchritudo ; virtus autem est species honesti.*

Comme argument définitif on démontrait encore que la beauté et l'honnêteté, toutes deux, attirent vers elles les louanges. Les louanges sont la passion commune de l'honnêteté et du beau. *Quaecumque habent*, — explique l'auteur de notre traité, — *eandem passionem sunt idem, cum eadem passio sit eiusdem subjecti ; sed pulchrum et honestum habent eandem passionem, scilicet laudabile ; ergo sunt idem*. Et c'est l'honneur qu'il faut substituer aux louanges vulgaires, pour bien comprendre ce passage. Ce n'est pas de ces derniers qu'il s'agit. Le beau est un suprême attrait pour les désirs désintéressés comme l'honnêteté pour la gloire et les honneurs. On voyait un argument en faveur de ce rapprochement dans cette coïncidence qui pour nous n'a certes aucune valeur que καλὸς veut dire en grec « beau » et le verbe καλεῖν

« appeler[1] » ; notre auteur attribue à ce rapprochement une grande importance.

L'honnête, d'après l'auteur de notre traité, ajoute au bon tout ce qu'il attire vers soi de force et de dignité qui lui sont propres et le beau y ajoute encore en surplus un certain resplendissement et une certaine clarté dont l'éclat apparaît au-dessus des choses bien proportionnées : *honestum addit supra bonum hoc scilicet quod sua vi et dignitate trahat desiderium ad se ; pulchrum vero ulterius super hoc addit resplendentiam et claritatem quandam super quaedam proportionata.* Le problème des rapports entre l'honnête et le beau est résolu par la superposition de la beauté, et de là nous arrivons aux éléments de la célèbre formule que j'ai citée plus haut.

V

Jusqu'à présent je n'ai pas eu de raisons pour distinguer entre les théories de notre traité et celles de la Somme théologique. Au contraire. Nous n'avons constaté dans notre traité aucune divergence d'idées avec saint Thomas d'Aquin et nous sommes venus à la conclusion que le commentaire publié par Uccelli est une composition thomiste.

Mais c'est justement la définition du beau, idée centrale et essentielle de notre traité qui diffère des concepts du beau qu'on trouve dans la *Somme théologique.* Saint Thomas d'Aquin nulle part, pas une seule fois, ne parle de la *resplendentia formae.* Toutes les fois qu'il lui arrive de définir la beauté c'est toujours les principes suivants qu'il avance : la perfection ou bien l'intégrité des formes, la proportion due et la clarté ou limpidité

1. *Summ. Theol., p. Ia, qu. V, art. 4.*

des couleurs : *Ad pulcritudinem tria requiritur : primo quidam intergritas sive perfectio, quae enim diminuta sunt, hoc ipso turpia sunt : et debita proportio, sive consonantia; et iterum claritas*[1]. Nous voilà assez loin de la définition qui se trouve dans le traité publié par Uccelli : *ratio pulcri in universali consistit in resplendentia formae super partes materiae proportionatas vel super diversas vires, vel actiones*. Et l'auteur du traité insiste sur le principe de la *resplendentia formae* qui doit être mise au-dessus des bonnes proportions de la matière. Il ne l'oublie pas pour un seul instant. La formule modifiée selon le contexte revient à plusieurs reprises.

Que le traité publié par Uccelli n'est pas de saint Thomas d'Aquin, voici ce qu'il est temps d'établir une fois pour toutes. Notre texte contient deux passages qui rendent extrêmement peu probable son attribution au docteur angélique.

En réfutant les théories de Platon et d'Avicenne sur l'éternité des formes, l'auteur de notre traité adopte la théorie d'Aristote. J'ai cité ce passage pour démontrer que ces idées sont ici absolument conformes avec celles de Thomas d'Aquin. Mais notre auteur, en plus, félicite ceux qui suivent Aristote. Il dit qu'ils ont l'esprit plus efficace : *sequentes Aristotelem quorum opinio celeberior est*. Saint Thomas d'Aquin lui-même aurait-il pu s'exprimer ainsi ? N'était-il pas, ce qui était largement connu, le véritable champion de l'aristotélisme ? Il est bien plus probable que ce soit à lui que le compliment se rapporte, et que c'est certainement un autre, et non pas lui, qui a tracé ces lignes élogieuses. Le second argument n'est pas moins probant. Denys l'Aréopagite, en parlant des rapports entre le beau et le bien, se sert d'un jeu de mot étymologique que j'ai eu l'occasion de men-

1. *Summ. Theol., p. Ia, qu. XXXIX, art. 8.*

tionner ; il rapproche le mot κάλος, καλλὸς et καλεῖν. Saint Thomas n'y fait qu'une allusion très passagère. Mais voici ce qu'écrit notre auteur : *Pulchritudo enim rapit omnia ad desiderium sui ; unde et pulchrum apud Graecos dicitur : kalos, quod est vocans : et nota quod in hoc fuit deceptus alius translator. Kalos enim per duo el scriptum significat pulchrum apud Graecos ; per unum vero, ibi, significat bonum.* Je ne pense pas qu'il soit possible d'attribuer cette phrase à l'auteur de la *Somme théologique*.

M. de Wulf qui s'est aussi servi de quelques passages de notre traité pour une étude sur l'esthétique thomiste[1] suppose que ce traité a été écrit par un élève de saint Thomas d'Aquin et c'est ce qui lui permet de ne voir aucune différence entre les deux définitions. M. de Wulf considère les mots *claritas* et *resplendentia* comme synonymes, désignant tous deux le même principe platonicien de couleur pure. La *claritas* effectivement, tout autant que la *proportio debita*, remonte à Platon. Les scolastiques ont adopté ces deux principes connus par eux, ou bien directement des écrits de Platon, ou bien indirectement par l'intermédiaire des Arabes, comme Avicenne, ainsi que peut-être aussi des néo-platoniciens. Mais à côté de Platon il y avait Aristote, qui avait formalisé l'esthétique de Platon et c'est lui qui attirait vers soi à cette époque les plus vives sympathies des scolastiques. Saint Thomas d'Aquin, aristotélien convaincu et ardent, prenait les termes de *claritas* et de *proportio debita* dans le sens purement et essentiellement aristotélien. Sa définition de la beauté est formaliste. Saint Thomas d'Aquin en esthétique ne s'est pas écarté d'un pas du formalisme le plus sec d'Aristote.

1. Étude historique sur l'esthétique de saint Thomas d'Aquin, extrait de la *Revue Néo-Scolastique*, Louvain, 1896.

En effet. La première fois que saint Thomas d'Aquin parle de la beauté, c'est après avoir posé la question du bien en général dans la toute première partie de la *Somme*. L'article est consacré aux rapports du bon et de la cause finale. Comme on lit dans Denys l'Aréopagite que « le bon a le beau pour qualificatif » il fallait établir en quel sens le bon peut-il être beau. Thomas d'Aquin explique qu'on peut envisager la créature de deux manières : du point de vue de la succession des causes et du point de vue de ses effets sur l'homme. Du premier point de vue nous trouvons d'abord que c'est le bien qui mène la cause efficiente à bonne fin ; à quoi succède l'action de la cause elle-même, et c'est vers la forme qu'elle dirige la matière ; enfin la forme se présente. D'autre part, en ce qui concerne la conception de la créature par l'homme nous voyons au contraire la forme apparaître la première ; ce n'est qu'ensuite que se montre la cause efficiente, dont la perfection consiste dans la production d'un effet semblable à elle-même : *secundo consideratur in ea* (*ipsa forma*) *virtus effectiva secundum quod est perfectum in esse : quia unum quod que tunc perfectum est, quando potest sibi simil facere*. Et cette perfection une fois conçue, on voit le bien même par lequel s'explique la perfection : *per quam* (*ratio boni*) *in ente perfectio fundatur*. Après ce raisonnement on lit le passage qui renferme la définition du beau. Nous le savons déjà. Le bien et le beau sont la même chose quant au sujet : *in subjectu quid sunt idem ; quia super eandem rem fundantur, scilicet super formam*. Mais nous les concevons différemment puisque le bien soulève le désir : *respicit appetitum* et le beau se rapporte à la faculté cognitive : *respicit vim cognoscitivam*, et tout de suite : *pulchra enim dicuntur quae visu placent : unde pulchrum in debita proportione consistit, quia sensus delectantur in rebus debite proportionatis, sicut in sibi*

similibus [1]. Thomas d'Aquin est moins formaliste dans ce raisonnement que Kant, parce qu'il ne comprend pas la forme exclusivement comme telles lignes, telles dimensions, telles couleurs. La *Debita proportio* nous plaît, parce qu'elle correspond à notre représentation des objets, même en tant qu'objets. Mais il est formaliste tout de même parce qu'en dehors de cette considération, il ne voit dans la jouissance de la beauté qu'un plaisir visuel éprouvé à la contemplation des formes bien appropriées à l'objet.

Il faut surtout noter que la première fois que Thomas d'Aquin définit la beauté il n'est pas encore question de *claritas*. Ce principe viendra se joindre à l'intégrité, que du reste le docteur angélique oublie tout de suite et auquel il ne revient plus. Il s'agit de clarté et d'intégrité dans le chapitre consacré aux relations des personnes de Dieu avec l'essence : *De personis ad essentiam relatis*. La question est purement théologique. Saint Hilaire a dit ces mots : *species in imagine* et saint Thomas d'Aquin doit en donner l'explication. L'image c'est le Fils, donc il faut établir en quoi le Fils est l'espèce. Le docteur angélique identifie l'espèce avec la beauté, et pour la définir il a recours aux trois principes de proportion, de clarté et d'intégrité. L'espèce, nous dit saint Thomas d'Aquin, où la beauté a une ressemblance avec les propriétés du Fils : *species autem sive pulchritudo habet similitudinem cum propriis Filii*. La clarté est nommée comme troisième principe de la beauté car les objets qui ont la couleur pure ou claire sont considérés comme beaux : *et iterum claritas. Unde quae habent colorem nitidum pulchra esse dicuntur* [2]. Aucune autre explication n'est donnée. C'est là un de ces axiomes auxquels les

1. *Summ. Theol., p. Ia, qu. V, art. 4.*
2. *Summ. Theol., p. Ia, qu. XXXIX, art. 8.*

scolastiques avaient si souvent recours. Et la *claritas* est toujours identifiée avec le *color nitidus*, rien de plus. Mais une fois la *claritas* ajoutée, s'il faut dans un passage ultérieur de la *Somme* parler de la beauté ce seront chaque fois les deux principes : proportion due et clarté, qui seront mentionnés, comme deux causes différentes de la même chose : *pulchritudo consistit in quadam claritate et debita proportione* [1]. Même la beauté spirituelle ne soulève aucun doute, ni aucune hésitation. La beauté spirituelle est définie dans les mêmes termes : la beauté spirituelle, d'après Thomas d'Aquin, n'est autre chose que les mêmes proportion et clarté seulement interprétées dans un sens moral : *Unde pulchritudo corporis in hoc consistit quod homo habeat membra corporis bene proportionata cum quadam debiti coloris claritate; et similiter pulchritudo spiritualis in hoc consistit quod conversatio hominis, sive actio ejus sit bene proportionata secundum spiritualem rationis claritatem* [2].

Bien différente de tout cela est la suite des idées qui a amené l'auteur de notre traité à la définition qu'il propose.

Elle apparaît sous les yeux du lecteur aussi comme un axiome que l'auteur avance sans aucune argumentation. Mais peu à peu en revenant à plusieurs reprises à ce principe de la *resplendentia formae* notre traité nous l'explique tout de même, et il devient alors évident que sa définition n'est pas une maxime ou un paradoxe, mais qu'elle est le résultat d'une longue et laborieuse méditation. C'est parce que notre traité n'est qu'un commentaire du *De divinis nominibus* de Denys l'Aréopagite, que l'exposé de notre auteur n'est pas toujours très lucide. Or il devient toujours plus clair, à mesure qu'on étudie

1. *Summ. Theol.*, *2a 2ae, qu. CLXXX, art. 2.*
2. *Summ. Theol.*, *2a 2ae, qu. CXLV, art. 2.*

le traité, et son idée centrale c'est justement cette intéressante définition de la beauté devenue célèbre depuis qu'Uccelli et l'abbé Vallet l'ont fait connaître à des lecteurs modernes après cinq cents ans d'oubli. Le commentaire de saint Denys l'Aréopagite n'a été pour notre auteur qu'un prétexte à une étude de la philosophie du beau, sa définition est une découverte à laquelle il attribue une grande importance.

VI

Revenons à l'exemple dont nous nous sommes servis pour l'analyse du sentiment esthétique selon les préceptes de la philosophie thomiste. Ce sera encore une fois un clerc intelligent devant un paysage printanier tel que le chanta Colin Muset, presque son contemporain, ainsi que d'autres poètes de l'époque, français, provençaux et italiens qu'il a pu connaître.

Conscient non seulement du caractère spécifique de la jouissance qu'il éprouve, mais de toutes les vibrations intimes d'une âme attentive et souple, le clerc est déjà venu à bout du travail d'analyse. Il est terminé. Le clerc est arrivé à la même conclusion à laquelle aboutira Kant vers la fin du xviii[e] siècle. Le beau c'est ce qui nous donne par sa forme seule une jouissance désintéressée. Et je dirai tout de suite que nous pouvons compléter cette formule kantienne par les deux principes qui lui manquent encore : la jouissance désintéressée qu'on éprouve en contemplant de belles formes est encore une jouissance immédiate et obligatoire pour tout le monde. Ce dernier principe demande un commentaire spécial. On sait quels efforts a dû faire Kant pour combattre le subjectivisme du goût qu'il s'est obstiné à mettre à la base du sentiment esthétique. C'est pour sauver sa théo-

rie paradoxale du bon goût autant subjectif qu'objectif que Kant avait introduit dans sa formule du beau les principes du plaisir immédiat et obligatoire pour tous. Cette difficulté pour notre clerc n'existait pas. Ce n'est que beaucoup plus tard, probablement pas avant le XVII[e] siècle, que le principe du bon goût commence à prendre une place si importante dans l'esthétique. Au moyen âge la question ne se posait même pas [1]. Le beau était considéré comme obligatoire à tous sans aucune restriction.

La seule réflexion que notre clerc aurait faite, eût été d'admettre qu'à côté des âmes élevées qui recherchent le spirituel dans leur élan vers Dieu il y a des âmes viles que tente la matière. En ce sens il est permis de distinguer entre une beauté plus élevée qui plaît aux uns et une moindre beauté qui fait plaisir aux autres : *videtur autem quod non respectu omnium sit pulchrum. Inter formas enim sunt quaedam propinquiores agenti, et quaedam propinquiores materiae ; quae vero propinquiores materiae sunt turpitudini admixtae quia nihil est causa turpitudinis, nisi materia cum privatione; secundum vero propinquitatem ad agentem sunt pulchrae. Cum igitur utrorum haec causa sit, supersubstantiale pulchrum quod est Deus ; videtur quod sicut respectu illorum est pulchrum ita respectu aliorum sit turpe.* Ce qu'on appellera plus tard le bon goût c'est le goût élevé. Le goût mauvais c'est celui des âmes viles. Mais l'élévation de l'âme n'est-elle pas une obligation qui s'impose? Est-ce aux « vilains » qu'on demandera de juger des beautés soit de l'art, soit de la nature ? A une époque la plus aristocratique de tous les siècles l'esthétique ne pouvait être autre qu'une esthétique de clergie et de chevalerie, d'un « gai savoir » raffiné et pieux,

1. Saint Thomas d'Aquin place le goût non pas dans la catégorie du beau, mais seulement dans celle du délectable. *Summ. Theol., 1a 2ae, qu. I, art. 7.*

fait pour les courtois: les « fins cœurs », ou les « francs cœurs loyaux ».

Si notre docte clerc eût formulé les résultats de l'analyse de son état de conscience devant le beau paysage il n'eût apporté qu'une petite modification à la formule kantienne : au lieu d'obligatoire à tous, la jouissance des formes belles ne serait obligatoire qu'à tout « franc cœur loyal » et courtois.

Mais la formule de Kant paraîtrait bien insuffisante à un scolastique : une sorte d'introduction, pas plus. L'analyse de l'état de conscience était la moindre des études. C'est à une définition métaphysique que notre auteur aspire. Le savoir du moyen-âge n'était guère modeste. Si la définition de saint Thomas d'Aquin ne s'est pas hasardé au delà du formalisme, ses arguments ne sont-ils pas aussi métaphysiques? Notre auteur voudra le devancer ; il tâche d'atteindre le niveau le plus haut de la pensée humaine. Ne vivait-il pas à l'époque même des grands résumés encyclopédiques, des « Cymbalum mundi », à la veille de la Divine Comédie ?

Notre clerc fera des efforts pour s'expliquer non pas ce qu'il éprouve lui-même et ce que doit éprouver en face du beau tout « fin cœur courtois », mais le problème métaphysique qui se présente à son esprit. Et c'est naturellement vers Dieu que se dirige son âme pleine de piété. Tout ce qui est bien émane de Dieu. Alors nous l'entendrons pousser ce cri devant le spectacle du renouveau printanier : *id est quaedam bona procedentia a Deo in creaturis!* Saint Augustin n'a-t-il pas dit : *quia Deus bonus est nos sumus?* Le bon précède l'être ; tout être en tant qu'être est bon. Ce sont les paroles de Denys l'Aréopagite qui reviennent maintenant à la mémoire : Ce bien est qualifié par tous les théologiens, et comme beau, et comme beauté, et comme agrément, et comme agréable et de toutes les autres expressions glorifiantes

et gracieuses appropriées à la beauté. La beauté n'est d'abord rien àutre que la bonté divine. Voici pourquoi saint Hilaire a dit que la première et la plus haute beauté c'est le Verbe de Dieu. Ne faut-il pas, se demande notre auteur, commencer par concevoir la beauté en Dieu : cette beauté est la première et la plus parfaite de toutes les beautés d'où émane la nature de la beauté qui en constitue la forme dans les choses qui sont belles : *Dicendum quod pulchritudo est in Deo, et est summa et prima pulchritudo a qua emanat natura pulchritudinis in omnibus pulchris quae est forma pulchrorum ?*

Mais nous savons déjà que Dieu n'est pas un artisan toujours à l'œuvre, créateur incessant de tous les êtres et de tous les objets. La matière possède une puissance interne qui agit d'après la volonté de Dieu. Si nous avons ajouté dans la formule de la beauté le prédicat : immédiat, c'est justement parce que la jouissance esthétique n'est pas uniquement l'élévation vers Dieu par l'intermédiaire des formes de la matière que nous contemplons. Le sentiment esthétique ne doit pas être envisagé comme un des éléments de la dévotion. La jouissance esthétique est une jouissance immédiate éprouvée à la vue des choses belles. Le problème qui se pose devant nous n'est maintenant que celui de la seconde beauté qui est la conséquence de la première. De la beauté substantielle nous passons à la beauté accidentelle et matérialisée.

Denys l'Aréopagite dans un passage de son chef-d'œuvre qui certes avait besoin d'un commentaire fait dériver la seconde beauté de la lumière divine qui est la source de toute la perfection magnifique des êtres et des choses, et c'est le concept mystique du *lumen* divin qui a amené notre auteur à la théorie de la *resplendentia formae*. Le *lumen*, intermédiaire entre la première et la seconde beauté, « resplendit » dans la forme des choses et des êtres. Le beau substantiel, a dit Denys l'Aréopagite, est

appelé la beauté parce que c'est lui qui donne à tous les êtres existants la beauté, d'une part cause de la consonnance des universaux et de la clarté, et d'autre part la similitude de la lumière qui jette son éclat sur l'univers et l'embellit de ses rayons radieux.

Voici la traduction latine que notre auteur a eue sous les yeux : *Substantiale vero pulchrum pulchritudo quidem dicitur, propter traditam ab ipso omnibus existentibus juxta proprietatem uniuscuiusque pulchritudinem, et sicut universorum consonantiae, et claritatis causa, ac similitudinem luminis cum fulgore immitens universis pulchrificas fontani radii ipsius traditiones.*

Le commentaire de ce passage n'est pas facile. Aussi nous voyons notre auteur très embarrassé par toute cette complication de concepts mystiques dont on ne comprend qu'avec peine les rapports. En effet, nous apprenons d'abord que la beauté substantielle, ou en d'autres termes la première et suprême beauté, est la source de la beauté des êtres et des choses parce qu'elle est la cause de la consonance des universaux et de la clarté. Mais immédiatement, à cette idée qui est loin d'être très lucide vient se joindre une autre tout aussi obscure. C'est surtout la *similitudo luminis* qui frappe notre auteur. Le *lumen* n'est-ce pas la même chose que la *claritas* qui vient d'être mentionnée ? Si les êtres et les choses sont belles par la ressemblance ou la similitude de la lumière, on comprend la première partie de ce passage. Mais alors pourquoi nous parle-t-on de la « consonance des universaux » ? Pourquoi vient-elle s'ajouter à la *claritas*. Cette duplicité paraît étrange. Non, c'est le *lumen* qui est la vraie et unique source de la beauté.

Notre auteur ne critique pas Denys l'Aréopagite. Il ne l'oserait pas. Les scolastiques ne réfutaient que les philosophes des païens et les hérétiques. Notre auteur tâche de comprendre et d'expliquer. N'est-ce pas le but de

tout commentaire ? Mais il reconnaît ici une théorie qui n'a rien de dogmatique. Elle peut être contestée car elle n'est pas encore reconnue par l'Église. C'est elle qu'il critique. Qu'est-ce que cette théorie ? Nous la connaissons. Notre auteur traduit l'expression : *consonantia universorum et claritas* par les termes : *proportio et claritas* et dans un autre passage : *proportio debita et claritas*, qu'emploie saint Thomas d'Aquin. Après tous les rapprochements que j'ai fait entre la *Somme théologique* et notre traité, et surtout après être venu à la conclusion que notre traité est essentiellement thomiste, il n'y a aucune témérité à admettre que c'est la définition de saint Thomas d'Aquin elle-même que notre auteur a en vue. Pour pouvoir tirer de son commentaire du « De divinis nominibus » de Denys l'Aréopagite une définition de la beauté il réfute celle du grand docteur angélique. Il refuse d'admettre sa dualité. Une unification s'impose. La clarté ou la lumière voilà l'essence de la beauté, la proportion due n'en est que l'objet : *consonantia sicut subjectum et claritas sicut essentia ejus*. La beauté exige la proportion, mais c'est au-dessus des parties ou des principes ou de n'importe quelles choses proportionnées que resplendit la clarté de la forme et ce n'est qu'alors qu'apparaît la beauté : *ad rationem universalis pulchritudinis exigitur proportio aliqualium ad invicem, vel partium, vel principiorum, vel quorumcumque quibus supersplendeat claritas formae*.

Cette citation n'est qu'une variante de la définition si peu appréciée par les thomistes d'antan et qui a fait fortune parmi ceux de nos jours : *Ratio pulchri in universali consistit in resplendentia formae super partes materiae proportionatas vel super diversas vires, vel actiones.*

VII

En remaniant la définition de saint Thomas d'Aquin pour lui donner une logique plus rigoureuse, notre auteur a introduit trois principes nouveaux. Le plus important c'est la coordination. La matière est coordonnée à la forme et la proportion due à la clarté. Le second principe consiste en ce que la clarté est remplacée par le « resplendissement ». En outre la nouvelle formule est plus large ; à côté de la matière il y a maintenant les actions et les forces. Nous allons tout de suite voir la portée de ces modifications.

En ce qui concerne les proportions de la matière, ou bien en traduisant verbalement l'expression qu'emploie notre auteur, « les parties proportionnées de la matière » ainsi que les forces et les actions, il est évident qu'avec tout cela nous ne sommes pas encore dans le domaine du beau. Tout cela constitue la forme, mais pas la forme belle. Notre auteur nous affirme que la beauté est un prédicat de la forme. C'est le resplendissement qui la fait belle : *forma cujus resplendentia facit pulchrum.* Voici ce qui est grave. La forme c'est l'objet. Toute connaissance se rapporte à la forme : la matière sans formes est méconnaissable ; c'est aussi la forme qui est l'aboutissement des forces de la matière ; on l'appelle *determinans* ou *terminus*, en ce sens qu'elle poursuit une fin qui n'est autre que le bien. Les formes proportionnées sont bonnes, donc utiles et agréables aux hommes. Pour que les formes deviennent belles il faut encore que quelque chose s'ajoute à la proportion due. Notre auteur nous l'explique, l'honnête est supérieur au bon en tant que bon utile et agréable, mais le beau est pour ainsi dire encore supérieur à l'honnête : *honestum addit supra bonum hoc scilicet quod sua vi et dignitate*

trahat desiderium ad se : pulchrum vero ulterius super hoc addit resplendentiam et claritatem quandam super quaedam proportionata.

C'est ainsi que notre auteur a introduit ce mot *supra* qui apporte une conception toute nouvelle. L'originalité de sa définition en provient. Par cette innovation la formule thomiste du beau gagne en précision et en éclat.

Déjà saint Thomas d'Aquin quand il parle de la création du monde admet qu'après que la terre eût été séparée de l'eau et du ciel, la matière n'étant plus complètement informe elle continuait pourtant à rester vide, en ce sens que la beauté qui brille maintenant dans la créature corporelle ne l'avait pas ornée [1]. La matière presque informe de cet état de transition était laide quoique œuvre de Dieu, mais pouvait-elle être mauvaise ? Nous avons dans cet exemple le germe de cette idée que le beau doit être superposé au bien. Saint Thomas d'Aquin dans un autre passage s'exprime presque de la même façon que notre auteur : *addit super bonum quemdam ordinem et vim cognoscitivam* [2]. Néanmoins pour saint Thomas la proportion due constitue déjà la beauté : elle n'apparaît pas toute puisque la clarté manque ; mais la clarté n'est qu'une seconde condition de la beauté. Notre auteur a vu la faiblesse de cette théorie, et la sienne tâche de développer le germe de coordination des deux principes établis par le docteur angélique.

En effet. Qu'est-ce que la proportion si ce n'est la condition indispensable de l'existence même de tous les êtres et de tous les objets? Les anciens distinguaient entre la proportion et la symétrie. Chez saint Augustin la *proportio debita* correspond encore à la symétrie. Je n'ai pas trouvé chez les scolastiques la moindre trace d'une

1. *Summ. Theol., p. 1a, qu. LXVI, art. 1 et qu. LXIX, art. 1.*
2. *Summ. Theol., 1a 2ae, qu. XXVII, art. 1.*

distinction qui opposerait la *proportio debita*, au sens de symétrie, à un *bonus ordo* asymétrique. La question ne se posait pas. Les clercs du moyen-âge auraient accepté sans grande difficulté la théorie de la symétrie que Lipps a exposée dans le second volume de son *Esthétique* et qui en nie la régularité obligatoire. Pas de différence entre symétrie et asymétrie, rien que le *bonus ordo* et la *proportio debita* qui sont la même chose. Toutes les proportions les plus variées et les plus étranges, même les plus fantasques, sont bonnes. Elles sont toutes des proportions dues. Chaque forme est proportionnée selon sa destination dans l'ordre de l'univers ; de là chaque forme est bonne.

Mais toutes les formes ne sont pas belles. Il y en a de laides. Elles le sont d'abord parce qu'elles sont disproportionnées et vicieuses, donc mauvaises. Le problème du laid ne pouvait pas être séparé du problème du mal. Voici pourquoi nous ne l'aborderons pas dans toutes sa complication car on ne pouvait le traiter au moyen-âge sans entrer en polémique avec les manéchéens. Cette discussion n'était pas terminée au XIIIe siècle. Le dualisme du mal et du bien comme forces égales qui luttent de la création jusqu'à nos jours préoccupait encore saint Thomas d'Aquin. Je dirai seulement que notre auteur s'est occupé aussi du problème de la laideur qu'il n'a pas pu éviter. Ce problème l'a amené à celui du mal et pour le résoudre tout dualisme a été rejeté. Notre auteur est un orthodoxe. La laideur tout comme le mal, d'après lui, n'est autre chose qu'une déviation, un vice, une faute, un accident fâcheux. Le laid tout comme le mal n'existe pas par lui-même. L'optimisme chrétien n'admettait pas une autre solution. Notre auteur a trouvé un paradoxe excellent pour exprimer son attitude envers le problème du laid ; le laid même en tant que laid désire le beau : *turpe etiam in quantum turpe desiderat pulchrum*. Dans notre recherche

de ce que la beauté ajoute aux formes proportionnées nous devons ressortir de cette seule idée : toutes les formes sauf celles qui ont dévié sont bonnes, mais toutes les formes ne sont pas belles. D'où vient alors qu'elles acquièrent la beauté ?

Nous connaissons déjà la réponse sommaire : leur resplendissement les embellit.

Le resplendissement n'est autre chose que la clarté. Notre auteur quoiqu'il préfère le terme qu'il a trouvé lui-même à celui de saint Thomas d'Aquin ne fait aucune différence entre eux. En abandonnant le mot clarté nous nous éloignons seulement de l'homonyme : *nitidus* que notre auteur n'emploie pas une seule fois. Il ne s'agit plus de couleurs qui sont claires et pures ou bien mélangées et obscures. La clarté et le resplendissement ne gardent que leur signification théologique. Sous les formes claires ou bien sous la clarté de la forme il faut entendre cette grâce divine qui simultanément nous rend conscients de la beauté de la créature et en même temps reluit parce qu'elle émane du Créateur pour répandre ce bien suprême qui est la beauté, parmi la création : *similia similibus* [1]. Voici pourquoi notre auteur traduit l'expression de Denys l'Aréopagite : *similitudo luminis* par clarté ou resplendissement. Nous avons vu que ce sont justement ces paroles de Denys l'Aréopagite qui lui ont indiqué ce qu'il fallait changer dans la formule du beau de saint Thomas d'Aquin. Notre auteur nous dit que pour comprendre ce que c'est que le beau, il ne suffit pas de comparer la forme à la matière, puisque la beauté imite la forme de la lumière, et c'est à cause de cela qu'elle resplendit au-dessus des parties de la matière ; la beauté a en cela sa provenance propre : *formae comparatio ad materiam non sufficit ad rationem pulchritudinis, ubi*

1. *Summ. Theol.*, *p. 1a*, *qu. IV*, *art. 2.*

imitatur forma luminis per quod resplendeat super partes materiae, et ideo habet per se processionem pulchritudo.

Le formalisme de l'esthétique de saint Thomas d'Aquin est surpassé. Notre auteur a même complètement abandonné toute conception de beauté formelle. Les deux principes qu'il coordonne pour recevoir le concept du beau ont perdu chez lui le sens formel qu'ils contenaient : ni la proportion ne veut dire symétrie, ni la clarté la pureté des couleurs. Notre définition est métaphysique. Nous allons voir qu'elle peut aussi recevoir une interprétation psychologique.

VIII

La vertu est belle par une certaine clarté, même si elle n'est connue de personne : *virtus claritatem quandam habet in se, per quam pulchra est, etiam si a nullo cognoscatur*. Mais néanmoins elle cherche à apparaître devant tous par cette même clarté : *ex qua tamen aptitudinem habet, ut cum quadam claritate in notitiam veniat*. Ici la clarté semble recevoir un sens spécial. Elle n'est autre chose que la connaissance qu'on en prend et il est permis de se demander si la beauté de la vertu, voire la beauté spirituelle, ne resplendit pas surtout et d'abord dans la conscience de celui qui l'admire. Voici une interprétation psychologique de notre formule de la beauté. Or ce qui se rapporte à la beauté spirituelle peut être dit de toute beauté. Cette interprétation est-elle possible ?

Toutes les formes sauf les formes déviées sont bonnes. Elles ne sont pourtant pas toutes belles parce qu'elles n'ont pas toutes resplendi. Le resplendissement ne perd rien à rester inconnu. Soit. Mais si une forme resplen-

dissante est contemplée, ce fait même ne la fait-il pas resplendir davantage ? On ne peut pas le nier.

Les formes deviennent belles sous l'œil de ceux qui les contemplent. La contemplation spontanée et libre de toute autre préoccupation c'est la première condition du sentiment esthétique. C'en est la plus importante. Il n'y a pas et il ne peut y avoir d'activité artistique sans contemplation. Au niveau le plus élevé de cette activité, la contemplation imaginaire du génie voit déjà apparaître l'œuvre qu'il se propose de concevoir. Cette œuvre naît et renaît devant son regard contemplatif au fur et à mesure que son travail avance. Mais il y a encore l'humble contemplation de tous ceux qui n'ont appris qu'à admirer la beauté créée par les artistes. L'éducation esthétique consiste à leur apprendre à voir et à écouter. Toute l'évolution artistique de l'humanité n'est qu'un développement continuel des capacités contemplatives visuelles ou auditives par rapport à la nature et aux productions du génie humain. L'art, celui du passé enfermé dans les musées, de même que celui de nos jours que l'on va admirer aux expositions, dans les théâtres et les concerts, ou bien que l'on lit chez soi tranquillement, seul pendant les heures de repos, tout cet art ainsi que toutes les beautés multiples de la nature, des tropiques à l'extrême nord, des paysages si familiers de son propre pays jusqu'aux beautés exotiques qu'on recherche en voyageant, tout cela ne reçoit sa valeur esthétique que de nous, de notre force contemplative, qui les fait vivre et vibrer en nous.

Les formes, les forces et les actions resplendissent et deviennent belles de l'effort que fait l'humanité dans son désir fiévreux de jouissances esthétiques, suprême aboutissement de la civilisation.

Représentons-nous maintenant notre clerc en contemplation non pas devant un paysage printannier, mais à

l'intérieur d'une belle cathédrale. Venu de la solitude de son cloître lointain, il a examiné la construction dans son ensemble, et voici que son regard avide de beauté se porte sur les sculptures, les vitraux peints et les fresques. Il reconnaît les événements bibliques, et ceux des vies des saints. Il voit représenté devant lui ce que jusqu'alors il n'imaginait que vaguement. Il reconnaît et il jouit de toutes ces figures colorées et merveilleuses, parce que la représentation est naturellement agréable à l'homme : *representatio enim naturaliter homini delectabilis est* [1], a dit saint Thomas d'Aquin. Ces formes qu'il regarde, qu'il examine patiemment et qui lui font éprouver une jouissance avaient été belles avant lui, mais ne le redeviennent-elles pas encore sous son œil enchanté ? Et de même qu'avant lui dans l'âme de tous ceux qui sont déjà venus faire leur pèlerinage pieux et esthétique, tout ensemble, dans les âmes de tous les hommes à venir, de tous ceux dont les pas résonneront sur les dalles de l'église pendant des siècles jusqu'à nous et plus tard dans les temps à venir, n'est-ce pas la contemplation qui fera resplendir les formes qui par cela même redeviendront chaque fois plus belles et plus resplendissantes ?

Le principe du resplendissement de la forme n'admet pas que la jouissance de la beauté reste passive. Il demande au spectateur une certaine activité. Son état de conscience devant les choses belles s'enrichit d'associations diverses qui éveillent l'imagination. On a rapproché en France le sentiment esthétique de la sympathie symbolique. D'après Guyau cette jouissance est un développement *de notre être*, une vie plus intense et plus extensive. Les Allemands, surtout Groos et Lipps, se sont servis des termes : « Mitterlebung » et « Einfühlung » pour désigner ce phénomène psychologique. C'est à la lumière

1. *Summ. Theol., p. Ia, qu. I, art. 9.*

de ces théories qu'on comprend le mieux l'idée de notre esthéticien thomiste. Les formes resplendissent et par cela même deviennent belles parce qu'elles suggèrent tout un monde nouveau de pensées et d'impressions. L'âme est éveillée. La contemplation n'est alors que le point de départ de la vraie jouissance esthétique. Quel est son aboutissement ? Voilà un problème que l'esthétique de nos jours ne tente même pas d'aborder. Pourtant tout grand art, non pas le petit art quotidien, mais l'art sérieux des artistes dont les œuvres font époque n'aspire-t-il pas aussi à un resplendissement de la forme qui plane au-dessus du formalisme élémentaire ?

Au moyen-âge le seul art estimé était le grand art car les œuvres artistiques que l'Église consentait à admettre et que les rois et les seigneurs encourageaient par leur appui c'étaient les vies des saints rimées, les chansons de geste, les romans chevaleresques et la poésie lyrique courtoise, les grandes représentations dramatiques pieuses, les ornements de dévotion et la splendeur magnifique des temples. Aussi nous verrons notre clerc s'agenouiller dans la cathédrale qu'il est venu contempler, les mains dévotement jointes. Mais ce ne sera pas pour prier, ce sera l'élan vers la beauté supérieure à celle des insuffisantes créations humaines.

Et pour un clerc du moyen-âge cette élévation de l'âme n'avait rien de vague ou de mystérieux. Elle était systématisée. On enseignait comme une vérité acquise que l'écriture sainte elle-même ne peut être comprise autrement que de quatre ou trois manières différentes qui doivent se succéder une à une dans l'imagination du lecteur. Ces trois ou quatre séries de commentaires symboliques et d'associations étaient obligatoires. La règle en est bien connue :

Littera gesta docet, quid credes allegoria.
Moralis quid agas, quid speres anagogia.

Aussi les œuvres d'art elles-mêmes cherchaient à susciter tout un enchaînement de réflexions suggestives. M. Mâle a constaté dans ses doctes études sur l'art religieux du moyen-âge qu'une cathédrale n'était autre chose qu'une somme ou un *Cymbalum mundi* exécuté par des marques artistiques. Elle devait être tout le savoir et toute la religion, un haut enseignement en images et en formes architecturales. La jouissance esthétique devenait alors un acte de dévotion qui partait de la simple contemplation de l'œuvre d'art pour s'élever à l'adoration de la beauté divine et substantielle qui est « l'exemplaire » de toutes les beautés : *quae est exemplar omnium pulchrorum*. Cette aspiration demandait un effort immense de l'âme, une exaltation non moins que mystique. Tout le monde en était-il capable ? Cette jouissance n'était certes que le lot des âmes les plus raffinées, peut-être même des âmes élues. Car tous n'en sont pas capables quoique tous y aspirent : *quamvis non omnia pertingant ad divinam pulchritudinem, vel desiderent eam, secundum quod est in ipso Deo, desiderant tamen eam ipsa similitudine et tamen non parveniunt ad eam.*

Eugène Anitchkof.

BULLES D'ALEXANDRE IV
CONCERNANT LA FRANCE
D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

Les registres d'Alexandre IV. Tome II, publié par Joseph de Loye et Pierre de Cenival (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série). — Paris, Fontemoing, 1917, in-4°, 263 pages (p. 490-752).

Le *Dictionnaire* de Moreri dit d'Alexandre IV : « Il ne fit aucune réforme et accorda au contraire quantité de grâces extraordinaires à toute sorte de personnes, créa de nouveaux officiers dans sa cour, donna des dispenses contre l'ordre, unit et désunit quantité de bénéfices, permit d'en posséder plusieurs incompatibles, mit la daterie dans une grande confusion. »

La lecture des registres d'Alexandre IV, où les dispenses succèdent aux dispenses, paraît tout d'abord justifier cette opinion sur Alexandre IV. Mais il faut se mettre en garde contre un jugement précipité. En tout cas, c'est manquer à l'équité que de juger la conduite de ce pontife sans prendre en considération celle de ses prédécesseurs. Et nous ne voyons pas qu'Innocent IV, qui le précéda immédiatement sur le siège de saint Pierre et qui a mérité d'être appelé le « Père du Droit », ait moins souvent que lui fait fléchir la règle, soit en accordant des dispenses pour la possession de bénéfices multiples, soit par l'octroi d'expectatives, soit dans l'exercice du droit de dévolution. Il ne paraît pas qu'Alexandre IV ait plus qu'aucun autre pape porté atteinte à l'antique discipline ecclé-

siastique. Même, on doit reconnaître qu'il chercha à restreindre l'extension des collations en cour de Rome et les empiétements du Saint-Siège sur les droits des collateurs ordinaires, puisque, considérant que le nombre des expectants était tel qu'il excédait le nombre des prébendes, il rendit une constitution, le 5 avril 1255[1], par laquelle il décida que dans les églises où plus de quatre clercs auraient été reçus chanoines, sans pouvoir être pourvus de prébendes, les réceptions faites en sus de ce nombre seraient cassées, les collateurs de prébendes et de bénéfices n'étant pas tenus à la provision des autres expectants ; et que par une autre constitution de même date[2] il cassa les lettres générales et particulières d'Innocent IV concernant les expectatives et survivances à des archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés et même bénéfices inférieurs.

Il est vrai qu'il ne se priva pas de déroger à sa propre constitution : on trouvera ci-dessous l'analyse d'un grand nombre de mandements enjoignant à des chapitres de recevoir des chanoines à qui il conférait des bénéfices, dans une église où aucune prébende n'était vacante, et cela nonobstant la règle que lui-même avait posée. En agissant ainsi il ne faisait que suivr l'exemple de ses prédécesseurs.

A lire les indults accordés par les papes du XIII[e] siècle, on croirait qu'il leur suffisait de maintenir les principes, quitte à y manquer dans la pratique. Paul Viollet[3] a cité à ce propos, une bulle d'Urbain IV bien caractéristique.

1. Rodenberg, *Epistolae saeculi XIII e regestis pontificum romanorum selectae*, t. III, n° 391. — Potthast, *Regesta*, n° 15776. — La Roncière, *Les registres d'Alexandre IV*, t. I, n° 997.

2. Rodenberg, *ouvr. cité*, t. III, n° 392. — Potthast, n° 15777. — La Roncière, n° 999.

3. Paul Viollet, *Examen critique d'un ouvrage de M. Gérin*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXI, p. 168.

Le pape, après avoir déclaré qu'il a résolu de renoncer pour un an à toute provision de bénéfice dans les églises de France, attendu le dommage qui en résultait pour ces églises et l'offense qui par là était faite aux prélats, n'en promet pas moins à Isabelle, fille de saint Louis et reine de Navarre, de pourvoir, dans l'année même, deux de ses clercs et deux autres l'année suivante. Ne croirait-on pas, avec un peu de malignité, que les souverains pontifes ne rappelaient les anciennes constitutions et n'en édictaient de nouvelles que pour avoir l'occasion d'accorder des dispenses et de percevoir des droits de chancellerie ? Mais il faut prendre garde que, si nombreuses que nous paraissent les collations directes de bénéfices par le Saint-Siège, si nombreux soient les indults de toutes sortes et les dispenses, nous ne saurions dire dans quelle proportion les papes les distribuaient, encore moins s'ils en faisaient un usage immodéré, si nous n'avions pour en juger que les registres pontificaux, et si les contemporains n'avaient protesté contre les empiètements de la cour romaine sur les droits des patrons, des prélats, des églises, particulièrement sur l'abus de la dévolution au Saint-Siège, puisque les seules dérogations au droit commun ont pu donner lieu à l'expédition de lettres apostoliques, tandis que le respect de la règle n'a laissé aucune trace.

Pour mesurer les usurpations de la papauté sur les droits des collateurs ordinaires de bénéfices, par exemple, il faudrait connaître le nombre de bénéfices vacants, et compter combien ont été régulièrement conférés, combien l'ont été par le Saint-Siège ; ce qui est impossible.

La statistique en histoire est périlleuse. Elle doit être complète pour donner des résultats exacts. Peut-être doit-on s'interdire d'y avoir recours quand il s'agit d'époques pour lesquelles le plus grand nombre de documents ont

disparu. Au moins faudrait-il essayer de l'établir avec ceux qui nous restent. C'est ce qu'on n'a même pas fait.

N'oublions pas, non plus, que les témoignages du passé ne visent généralement que l'exception. Ni les chroniqueurs, ni même les documents officiels ne rapport nt les faits normaux : ce qui est rare et passe le fait normal, voilà ce que les chroniqueurs notent, ce qui, aussi, donne lieu, le plus souvent, à l'établissement d'actes officiels. Certainement, la matière des bénéfices, si les canonistes en ont traité à fond du point de vue doctrinal, n'a pas été étudiée dans le fait, ni dans ses répercussions sur l'état social.

Par exemple, l'on n'a pas recherché comment, si et dans quelle mesure la distribution des bénéfices français à des clercs italiens, familiers du pape et des cardinaux, a entraîné l'exode du numéraire hors de France et exercé une influence sur la fortune de la France. Et c'est ce que l'achèvement de la publication des registres pontificaux du XIIIe et du XIVe siècle permettra de faire.

On pourra s'en rendre compte en parcourant la liste que nous avons dressée des bulles concernant la France analysées ou publiées dans le premier fascicule du tome II des *Registres d'Alexandre IV*, répondant à la troisième année du pontificat (21 décembre 1256-20 décembre 1257). Mais nous n'avons relevé que les bulles inédites, ou plutôt celles qui n'ont pas été cataloguées dans les *Regesta* de Potthast. C'est ce qui explique qu'on ne trouvera point dans notre énumération de lettres d'un intérêt général, ayant trait à la politique, aux relations du Saint-Siège avec nos rois. Celles-là ont été publiées depuis longtemps et par conséquent il nous a paru inutile de les signaler. Notre objet a été de montrer quelles ressources nouvelles la publication des registres pontificaux par

l'École française de Rome fournit à l'histoire particulière des églises de France. C'est pourquoi nous avons classé les documents par diocèses.

Agen.

N° 2393 (5 octobre 1257). Indult permettant à maître Rostan [archidiacre d'Agen], chapelain du pape, de ne résider qu'en l'un de ses bénéfices et de faire desservir les autres par des vicaires idoines.

N° 2394 (22 novembre 1257). Indult au même Rostan de pouvoir résigner certains de ses bénéfices pour en recevoir autant d'autres.

N° 2395 (22 novembre 1257). Indult au même, dispensant de la résidence pendant cinq ans trois clercs à son service ou au service du roi Henri d'Angleterre.

N° 2396 (13 décembre 1257). Octroi au même d'accorder à deux clercs une dispense leur permettant de tenir en même temps deux bénéfices avec charge d'âmes.

— Cf. **Tarentaise** (Moutiers), n° 2391.

Aix.

N° 2254 (16 juillet 1257). Réserve à la collation du Saint-Siège de la prévôté, du canonicat et de la prébende de l'église de Grasse vacants par l'élection de Visdomini, prévôt de ladite église, au siège archiépiscopal d'Aix.

N° 2100 (22 juillet 1257)[1]. Confirmation de l'élection de [Guillaume] Visdomini, prévôt de Grasse, chapelain du pape, à l'archevêché d'Aix, par bulle adressée aux prévôt et chapelain d'Aix.

N° 2102 (28 juillet 1257). Confirmation de la même élection par bulle adressée à l'élu [Guillaume] Visdomini, et lui accordant une dispense pour la paternité d'un fils légitime.

N° 2101 (28 juillet 1257). Mandement à l'évêque de Fréjus

1. Les trois bulles n°s 2100 à 2102 concernant l'élection de Guillaume Visdomini ont été publiées, d'après le registre, par Albanès, *Gallia christiana novissima*, t. I, *instr.*, p. 34, n° XXX.

de s'unir aux autres suffragants de l'église d'Aix pour consacrer Guillaume, élu d'Aix, après l'avoir ordonné prêtre.

N° 2255 (30 juillet 1257). Confirmation de la collation faite par Jourdain, sous-diacre et notaire du pape, agissant par mandat du pape, à maître Léonard *de Turricula*, sous-diacre et notaire du pape, des prévôté, canonicat et prébende vacants par l'élection de Guillaume Visdomini au siège archiépiscopal d'Aix.

— Cf. ci-dessus, n° 2254.

Albi.

N° 1879 (28 mars 1257). Indult permettant à l'évêque d'Albi d'appliquer à sa mense les dîmes que lui et ses prédécesseurs ont rachetées à des laïques.

Amiens.

N° 2031 (12 juin 1257). Indult à l'abbé et au couvent de Saint-Riquier leur permettant de recueillir les héritages en meubles et immeubles, les fiefs exclus, qui seraient échus aux frères du monastère s'ils étaient restés dans le siècle.

N° 1968 (17 juin [1] 1257). Déclaration adressée à Gautier, abbé de Saint-Riquier, sur la portée des expressions *ad opus tui monasterii* dans une lettre d'Innocent IV accordant audit abbé et à ses successeurs l'usage de la mitre, de l'anneau, de la tunique, de la dalmatique et des sandales, et sur la faculté de bénir les nappes d'autels, les calices et les vêtements sacerdotaux : les mots dont la valeur prête à controverse ne s'appliquent qu'à la bénédiction des nappes d'autel et des vêtements.

N° 1973 (22 juin 1257). Permission à G[érard], évêque d'Amiens, de faire recevoir deux clercs comme chanoines dans l'église cathédrale d'Amiens.

N° 2315 (20 novembre 1257). Confirmation de l'élection de Gilles de Machemont comme abbé de Saint-Riquier.

N° 2316 (20 novembre 1257). Mandement au sous-prieur et au couvent de Saint-Riquier de reconnaître Gilles de Machemont pour leur abbé.

1. Et non le 18 mai, si vraiment la date porte « XV kalendas julii ».

N° 2317 (20 novembre 1257). Mandement à l'évêque de Noyon de donner la bénédiction au nouvel abbé de Saint-Riquier.

Angers.

N° 1845 (19 mars 1257). Mandement, délivré à la prière de l'abbé et du couvent de Marmoutier, ordonnant à maître Michel, chantre de l'église d'Angers, conformément à des mandats apostoliques à lui adressés alors qu'il était archidiacre d'Outre-Loire, de poursuivre la perception des revenus de la chantrerie de l'église d'Angers.

Angoulême.

N° 2290 (30 octobre 1257). Indult permettant à maître Thomas de Saint-Amand, de recevoir un autre bénéfice avec sa cure de Rivières.

N° 2297 (4 novembre[1] 1257). Confirmation d'une charte de Geoffroy de Rancogne, seigneur de Taillebourg et de Marcillac, datée de 1212, portant reconnaissance de l'entière seigneurie du prieur et des frères d'*Allevilla*, de l'ordre de saint Augustin, sur leurs hommes, sans aucune retenue de réquisition de la part dudit seigneur, réservé que, si un homme du prieur forfait audit seigneur, la plainte sera portée devant le prieur qui fera justice.

N° 2353 (1er décembre 1257). Confirmation de la collation faite le 19 novembre 1257, à Viterbe, par Octavien, cardinal-diacre de Sainte-Marie in Via lata, en vertu d'un mandat oral d'Alexandre IV, et de l'investiture par le chapeau à Arnaud Mainard, sous-diacre, recteur de l'église d'Eraville, d'un canonicat et d'une prébende sacerdotale vacante en l'église d'Angoulême par la résignation de maître Guillaume *de Gromo*, à condition qu'il reçoive les ordres et fasse résidence.

N° 2354 (1er décembre 1257). Mandement à l'archiprêtre d'Archiac de mettre Arnaud Mainard en possession de son canonicat de l'église d'Angoulême.

Pour le diocèse d'Angoulême, voir **Limoges**, n° 2203.

1. Et non le 12 novembre : « II nonas novembris ».

Arras.

N° 1907 (30 mars 1257). Commission de juge donnée à l'official d'Arras dans une cause pendante entre l'abbé et le couvent d'Arrouaise [de l'ordre des chanoines de saint Augustin] d'une part, et l'évêque de Noyon, d'autre part, ledit évêque ayant enjoint auxdits abbé et couvent d'établir des chanoines réguliers au lieu de converses dans leurs prieurés du diocèse de Noyon, conformément à un statut promulgué en synode par l'archevêque de Reims et ses suffragants, les abbé et couvent d'Arrouaise prétendant, au contraire, que le statut avait été promulgué sans leur consentement ni celui du chapitre général de l'ordre à qui appartient le gouvernement desdits prieurés et en ayant appelé au Saint-Siège.

N° 2114 (23 juillet 1257). Confirmation d'une ordonnance promulguée par Eudes évêque de Tusculum; Jean cardinal-prêtre de Saint-Laurent in-Lucina, et Hugues, cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, délégués du Saint-Siège, pour terminer un différent entre l'abbé d'Arrouaise et les définiteurs de l'ordre d'une part, les abbés de Saint-Léger [de Soissons], de Saint-Crépin de la même ville, de Saint-Éloi-Fontaine, de Châtillon et de Châtrices, et leur couvent, d'autre part, au sujet de l'observation d'un statut sur l'usage de la viande au réfectoire.

N° 2320 (21 octobre 1257). Indult permettant à l'abbesse et au couvent de Flines, transféré du diocèse de Tournai dans celui d'Arras, de jouir dans ce dernier diocèse des mêmes privilèges apostoliques que dans le diocèse de Tournai.

N° 2306 (11 novembre 1257). Permission à Guillaume, abbé d'Anchin, à qui le Saint-Siège avait déjà concédé l'usage de la mitre et de l'anneau, et le droit de bénir les ornements de l'autel et du prêtre, comme aussi de conférer les ordres mineurs à ses moines, de se servir pour la solennité des messes de la tunique, de la dalmatique, des gants et des sandales, et de donner la bénédiction solennelle dans son monastère pourvu que l'évêque n'y soit pas présent.

N° 2348 (27 novembre 1257). Défense à qui que ce soit de racheter ou d'acquérir des laïques des dîmes dans les paroisses des églises à la collation de l'abbé et du couvent d'Anchin, la défense ne s'appliquant pas aux recteurs desdites églises,

au cas où lesdits abbé et couvent se déclareraient prêts à les racheter.

Autun.

N° 2057 (17 juin 1257). Commission de juge donnée à H[ugues], cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, à la demande des parties, dans un procès entre l'évêque d'Autun et le monastère de Saint-Martin de la même ville sur l'exemption dudit monastère.

N° 2061 (5 juillet [1] 1257). Confirmation de la sentence prononcée par Hugues, cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, dans le procès entre l'évêque d'Autun, d'une part, et l'abbé et le couvent de Saint-Martin d'Autun, d'autre part.

— Cf. n° 2070, de même teneur, mais adressée à l'évêque d'Autun, tandis que la bulle n° 2061 est adressée à l'abbé et au couvent de Saint-Martin.

La sentence du cardinal, datée du 25 juin 1257, est insérée dans la bulle. Le différent portait sur les droits épiscopaux et particulièrement sur ceux de visite, de correction et de procuration auxquels les moines prétendaient se soustraire. L'examen de la cause, d'abord confié par le pape à J[ean] cardinal-prêtre de Saint-Laurent in Lacina, avait été transmis, à la demande des parties, au cardinal Hugues, à la décision de qui lesdites parties avaient promis de se soumettre. En conséquence, pour éviter les débats judiciaires, le cardinal ordonne qu'en cas de vacance de l'abbaye, le couvent, après élection ou publication, présentera l'élu à l'évêque qui confirmera ou infirmera l'élection, et qui, s'il la confirme, donnera la bénédiction à l'élu hors de la clôture du monastère mais dans le diocèse ; l'élu, après la bénédiction, fera profession dans l'église d'Autun. L'évêque ne pourra faire d'enquête, de visite, de correction et de réforme dans le monastère qu'une seule fois pendant le gouvernement de chacun des abbés qui se succèderont. Pendant la visite, l'évêque pourra prononcer contre l'abbé, le couvent et les moines, la suspension, l'interdit et l'excommunication. Pendant le même temps, ni en aucun autre temps, il ne devra ni passer la nuit, ni boire, ni manger dans le monastère.

1. 5 juillet, et non 4, si vraiment le registre porte, à la date, « III nonas julii », et non « IIII », car peut-être y a-t-il là une faute d'impression.

L'abbé, le couvent, le prieur et les obédienciers pourront comparaître ou être cités devant l'évêque ou l'official dans tous procès, sauf au criminel, et, en cas de coutumace, l'évêque ou l'official pourront prononcer, contre l'abbé, la suspension de son office, contre le couvent, l'interdit, réservé que les moines pourront célébrer les offices, portes closes et à voix basse, et même, à haute voix et solennellement à Noël, à Pâques, à la Pentecôte et aux deux fêtes de saint Martin. Cependant l'abbé et le couvent ne pourront être frappés d'aucune autre peine à l'occasion de ces procès, mais le prieur, les obédienciers ou autres administrateurs, pourront être suspendus, interdits ou excommuniés, réservé le droit d'appel. Au criminel, lesdits abbé et couvent ne seront tenus de répondre devant l'évêque ou l'official que pendant le temps de la visite. En cas de différent entre les moines et l'abbé, les moines en corps ou individuellement ne seront tenus de répondre à l'abbé, et l'abbé aux moines, devant l'évêque ou son official, que pendant la visite du monastère par l'évêque. Le monastère ne devra la procuration ni à l'évêque, ni à l'archidiacre, ni à l'archiprêtre d'Autun, et ledit évêque ne pourra convoquer le peuple, célébrer la messe, faire une station ou exercer son office épiscopal dans le monastère ou la clôture qu'au temps de la visite, et même l'abbé ne sera pas tenu de se rendre au synode de l'évêque. Sont réservés les droits de l'évêque sur les prieurés du monastère dans le diocèse.

Avranches.

N° 2138 (4 août 1257). Mandement à l'évêque, au doyen et au chapitre d'Avranches, de recevoir chanoine Robert de Pacy, clerc du diocèse d'Évreux, familier de Jean [de Brienne], fils de feu Jean roi de Jérusalem, et de le pourvoir d'une prébende.

Pour le diocèse d'Avranches, voir **Bayeux**, n°s 2378 et 2380.

Bayeux.

N° 2140 (11 octobre 1255). Indult permettant à Hugues dit le Barbier (*Barbitonsor*) de recevoir un bénéfice outre l'église Saint-Sulpice-lès-Bayeux.

— Cf. **Rouen**, n° 2141, à la date du 11 juillet 1257.

N° 2163 (9 décembre 1255). Mandement à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne de Caen de recevoir Benoît Mulot, sous-diacre, en qualité de moine.

N° 2164 (8 août 1256). Mandement à l'abbé de Cerisy et à l'official de Bayeux d'inviter l'abbé et le couvent de Saint-Étienne de Caen de recevoir Benoît Mulot, sous-diacre, en qualité de moine.

N° 2162 (17 août 1257). Mandement à l'archevêque de Rouen d'imposer à l'abbé et au couvent de Saint-Étienne de Caen la réception de Benoît Mulot, sous-diacre, en qualité de moine, en vertu de lettres par lui obtenues des papes Innocent IV et Alexandre IV, pour l'exécution desquelles ledit impétrant s'était rendu quatre fois auprès du Saint-Siège et avait dépensé tous ses biens, nonobstant l'indult accordé par le Saint-Siège auxdits abbé et couvent de n'être obligés par lettres apostoliques à la réception de qui que ce soit.

N° 1805 (6 mars 1257). Dispense pour défaut de naissance en faveur de Philippe de la Colombe (*de Columba*), du diocèse de Bayeux, lui permettant d'être promu aux ordres et d'obtenir un bénéfice ecclésiastique, sous réserve que, s'il s'agit de la dignité épiscopale, il obtienne une licence du Saint-Siège.

N° 2016 (18 avril 1257). Dispense pour défaut de naissance accordée à Nicolas dit Beit Cerveise, clerc, et lui permettant d'être promu aux ordres et de recevoir un bénéfice.

N° 2017 (18 avril 1257). Même dispense pour Richard de Thevray, clerc.

N° 2198 (14 mai 1257). Mandement expédié à l'instance d'Ottoboni, cardinal-diacre de Saint-Adrien, à l'évêque de Bayeux de conférer à maître Laurent *de Clausura*, chevecier de Lisieux, sous-diacre du pape, d'une famille noble de Rome, maître ès-arts, professeur en l'un et l'autre droit, un bénéfice plus rémunérateur que celui qu'il a dans l'église de Bayeux et dont le revenu n'excède pas vingt livres tournois, faute de quoi le pape confiera à Jourdain, chanoine de Laon, son chapelain, et à Ange, prêtre de l'église des Saints-Laurent-et-Damase, demeurant à Paris, l'exécution du présent mandement.

N° 2380 (16 juin 1257). Mandement aux abbé et couvent de Notre-Dame de Montmorel, au diocèse d'Avranches, de pourvoir Richard de Thevray, clerc du diocèse de Bayeux, d'un bénéfice convenable.

N° 2378 (15 novembre 1257). Mandement aux mêmes de pourvoir le même clerc d'un bénéfice convenable.

N° 2085 (6 juillet 1257). Indulgence de quarante jours aux fidèles qui visiteront l'église de Saint-Germain-du-Port aux fêtes de la Vierge et à la fête de saint Germain.

N° 2269 (25 octobre 1257). Dispense pour défaut de naissance en faveur de Richard de Thevray, clerc du diocèse de Bayeux, lui permettant d'être promu aux ordres sacrés et de recevoir un bénéfice même avec cure.

Belley.

N° 1952 (10 juin 1257). Dispense accordée à Étienne dit *Ratus*, recteur des églises de Tenay et d'Argis, dont l'une dépend de l'autre, lui permettant de recevoir, avec ladite cure, un autre bénéfice dans la province de Lyon ou celle de Vienne.

N° 2079 (12 juin 1257). Confirmation pour Étienne dit Raci, clerc de vénérable personne Jean d'Ambléon, de l'office de tabellion à lui concédé, sur l'ordre d'Innocent IV, par maître Jourdain, sous-diacre et notaire dudit pape, et par instrument dressé à Assise le 1er juin 1253.

Besançon.

N° 1953 (7 juin 1257). Indult accordé à la prière du comte de Viennois, et permettant à Guillaume Salomon recteur de l'église de *Parricerio*, de recevoir un autre bénéfice.

N° 2123 (30 juillet 1257). Dispense pour empêchement de mariage accordée à Jean, fils de J[ean le Sage], comte de Bourgogne et sire de Salins, et à Élisabeth, sa femme, parents au quatrième degré de consanguinité, et au troisième et quatrième d'affinité.

N° 2176 (19 août 1257). Permission donnée aux prieur et moines du prieuré d'Arbois, dépendant du monastère de Saint-Claude, sur la prière d'H[ugues], comte de Bourgogne, et d'A[lix], sa femme, qui désiraient augmenter le temporel dudit prieuré de façon à y établir une congrégation de moines, d'entrer en possession de l'église paroissiale d'Arbois, de leur

patronat, à la mort du curé, à condition d'y établir un vicaire à qui sera réservée sur les revenus une portion congrue.

Bordeaux.

N° 1882 (1er avril 1257). Mandement à l'archevêque de Bordeaux de pourvoir Raimond Ayz, pauvre clerc du diocèse de Périgueux, de naissance noble, d'un bénéfice dans la province de Bordeaux, sous réserve que, si le bénéfice comporte charge d'âme, ledit Raimond soit promu aux ordres que comporte le service du bénéfice.

Bourges.

N° 2215 (4 septembre 1255). Confirmation de la collation faite le 9 janvier 1255 (n. st.) par le doyen d'Hérisson, agissant au nom du Saint-Siège et en vertu d'un mandat de maître Albert, notaire apostolique, légat en France, à maître Raoul d'Aubusson, chanoine d'Evreux, et qui accompagnait ledit légat, du prieuré de Drevant, au diocèse de Bourges, dépendant du monastère d'Ahun, au diocèse de Limoges, avec le consentement de l'abbé, du prieur et de quelques moines dudit monastère.

N° 1960 (6 novembre 1256). Confirmation d'une pension annuelle de 15 livres tournois assignée par l'abbé du monastère de Déols [Bourg-Dieu], au diocèse de Bourges, à Roland de Ferentino, chanoine d'Anagni, en reconnaissance des services qu'il a rendus en cour de Rome audit monastère.
— Cf. ci-dessous, n° 2064.

N° 1961 (6 novembre 1256). Mandement à l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris pour l'exécution de la bulle précédente.
— Cf. ci-dessous, n° 2065.

N° 1748 (13 décembre 1256). Indult permettant à maître Pierre de la Châtre, étudiant en théologie, de percevoir les revenus de ses bénéfices dans les églises cathédrales de Bourges, de Chartres et d'Auxerre, où il est chanoine.

Sur Pierre de la Châtre, qui en 1261 paraît comme chancelier de l'église de Chartres, voyez L. et R. Merlet, *Dignitaires de l'église Notre-Dame de Chartres*, p. 107.

N° 2064 (22 juin 1257). Confirmation d'une pension annuelle

de 15 livres tournois, payable à Paris en la fête de saint Michel, concédée à Roland de Ferentino, chanoine d'Anagni, par Jean, abbé de Déols.

N° 2065 (22 juin 1257). Mandement à l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris de faire servir la pension à Roland de Ferentino.

N° 2199 (24 juin 1257 [1]). Autorisation à l'archevêque de Bourges de faire recevoir maître Raoul *de Sarentonio*, chanoine de Meung, comme chanoine dans l'église de Bourges.

N° 2194 (25 juillet 1257). Dispense de résidence permettant à Mathieu *de Bruchardi*, recteur de l'église de *Challac*, chanoine de Bourges, de retenir une prébende dans l'église de Bourges, en même temps que sa cure qu'il fera desservir par un chapelain pendant six ans.

N° 2157 (9 août 1257). Mandement à l'abbé de Saint Ambroix de Bourges d'inviter le prieur et le chapitre de Saint-Ursin de la même ville, à permettre à Sadon de Dun-le-Roi [2], chanoine de cette église, d'y posséder une prébende et d'en percevoir les revenus.

N° 2158 (9 août 1257). Mandement au prieur de Saint-Hilaire d'Orléans de faire délivrer à Sadon de Dun-le-Roi, la prébende, précédemment possédée par frère Pierre de Saint-Jean, maintenant chanoine de l'église Notre-Dame du Mont Sion à Jérusalem, et qu'il avait régulièrement acquise dans l'église Saint-Ursin de Bourges, le prieur et le chapitre devant se contenter des revenus de la première année de la vacance conformément à un statut de ladite église.

Bulle répétée sous le n° 2160, à la date du 17 août 1257.

N° 2159 (10 août 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Ambroix de Bourges, de mettre Sadon de Dun-le-Roi en possession d'une prébende en l'église Saint-Ursin de Bourges, et dont, à la mort du chanoine Pierre Goym, il avait été pourvu par l'archevêque de Pise, alors curé *de Vico* et chapelain du pape Innocent IV, mais que le chapitre disait avoir été régu-

1. Et non le 24 juillet si le registre porte bien « VIII kal. julii ».

2. Dun-le-Roi, aujourd'hui Dun-sur-Auron, Cher, arr. de Saint-Amand-Mont-Rond.

lièrement acquise par Guillaume de Doet, chanoine de Saint-Ursin.

N° 2161 (10 août 1257). Mandement au doyen de l'église de Mehun [-sur-Yèvre] de faire cesser toute vexation contre Sadon de Dun-le-Roi, sous-diacre du pape, chanoine de l'église Saint-Ursin de Bourges, à l'occasion d'une prébende de sous-diacre dans la même église, à lui conférée, lors de l'entrée de Pierre de Saint-Jean en religion, par Guillaume Paupier, curé de Villebret, en vertu de lettres apostoliques.

N° 2204 (4 septembre 1257). Mandement à l'abbé de Bourgdieu et à maître Philippe de Chartres, chanoine de l'église de Saint-Aignan, au diocèse de Bourges, d'enjoindre au doyen et au chapitre de Bourges, qui s'y refusaient, d'exécuter le mandement que le pape leur avait adressé de pourvoir maître Aimery de Bourg-Dieu, clerc, d'une prébende de chanoine dans leur église.

N° 2216 (10 septembre 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Ambroix de Bourges de faire recevoir comme chanoine Pierre de Laprée, prêtre, vicaire perpétuel en l'église Saint-Ursin de Bourges, chapelain de J[ean], cardinal prêtre de Saint-Laurent in Lucina.

N° 2207 (15 septembre 1257). Mandement à maître Girard de Vierzon, archidiacre de Sologne, d'enjoindre au doyen et aux chanoines de l'église de Bourges, de pourvoir, dans leur église, Martin Chaygnes prêtre, d'un bénéfice convenable au lieu d'une vicairie perpétuelle qu'il avait reçue dans leur église et dont le revenu annuel n'excédait pas cent sols tournois, et, en attendant, de lui servir une pension de dix livres parisis.

N° 2384 (6 octobre 1257). Indult permettant à Pierre Picaud, dit de Rancogne, chanoine de Saint-Oustrille de Bourges, clerc de maître Rostan, chapelain du pape, de recevoir un bénéfice outre les deux qu'il a obtenus d'Innocent IV dans la province de Bourges.

N° 2264 (15 octobre 1257). Mandement au prieur et au chapitre de l'église Saint-Ursin de Bourges, de recevoir chanoine, dans l'église de Monsenoux, Étienne, recteur de l'église de Montmarault.

N° 2257 (24 octobre 1257). Mandement à l'archevêque de

Bourges de pourvoir Jean de Veauce, pauvre clerc, d'un bénéfice convenable.

N° 2284 (25 octobre 1257). Confirmation de la réception de Guillaume de Souvigny (? *de Salvigniaco*), clerc, comme chanoine de l'église de Sacierges, pourvu de la prébende vacante par la mort de P. de Beaujeu, quatre chanoines n'ayant pas consenti à ladite réception dudit Guillaume comme n'étant pas originaire du diocèse de Bourges.

N° 2366 (7 novembre[1] 1257). Mandement aux prieur et chapitre de Saint-Aignan[2], de recevoir Jean de Veauce chanoine en leur église.

N° 2386 (3 décembre 1257). Mandement aux doyen et chanoines de Bourges, de recevoir chanoine, conformément à des lettres apostoliques antérieures, maître Raoul d'Aubusson, chanoine d'Évreux, chapelain du pape, nonobstant un statut de l'église de Bourges à ce contraire.

N° 2387 (3 décembre 1257). Mandement aux doyen et souschantre de Bourges d'exécuter le mandat précédent si le chapitre néglige de le faire.

N° 2362 (8 décembre 1257). Mandement au sous-chantre de Bourges de faire recevoir chanoine par le prieur et le chapitre de l'église Saint-Cyr d'Issoudun, Geoffroy d'Aubignac, dit Belins, pauvre clerc.

Cambrai.

N° 1659 (23 décembre 1256). Permission donnée à Jean de Rumigny, chapelain du pape, prévôt de l'église de Cambrai, de vaquer pendant quatre ans à l'étude de la théologie, malgré la résidence annuelle de trois mois à laquelle il est tenu dans ladite église, et de percevoir les revenus de la prévôté et de sa prébende, les distributions quotidiennes exceptées.

N° 1660 (23 décembre 1256). Mandement au doyen de

1. Et non le 6 novembre ; si le registre porte bien « VII idus novembris », à moins que VII n'ait été imprimé pour VIII.

2. On a lu *Sancti Amani* ; il faut plutôt lire *Sancti Aniani*, que j'identifie avec Saint-Aignan-sur-Cher (Loir-et-Cher) qui était du diocèse de Bourges, archiprêtré de Vierzon, et où il y avait une église collégiale.

Saint-Symphorien de Reims de faire servir intégralement à Jean de Rumigny, prévôt de Cambrai, les revenus de la prévôté.

N° 1772 (28 février 1257). Mandement à l'évêque de Cambrai de pourvoir de bénéfices *Liurnus de Filfort*, prêtre, et Jean *de Dist*, clerc, pour satisfaire à des lettres du pape Innocent IV non exécutées.

N° 2053 (17 juin 1257). Confirmation de la collation de l'église de Maubeuge faite à Jean *de Logia*, pauvre clerc, par maître Girard d'Aumale, chanoine de Cambrai, en qualité de délégué de l'évêque de Cambrai.

N° 2030 (22 juin 1257). Mandement adressé au doyen de l'église de Roye, à la suite d'une supplique de l'abbé de Lobbes, de restituer à Renier *de Hum* son droit à un canonicat dans l'église Saint-Wulmer de Lobbes et de le pourvoir d'une prébende, nonobstant la cassation de la réception par une constitution générale.

N° 2147 (17 juillet 1257). Mandement au doyen de l'église de Cambrai d'inviter le maître, les frères et les sœurs de l'hôpital Saint-Jean de Cambrai, à recevoir Mahaud, sœur dudit hôpital, qui, craignant une peine trop forte pour les paroles injurieuses qu'elle avait adressées à une de ses sœurs, s'était enfuie et était venue demander secours au Saint-Siège.

N° 2218 (15 juillet 1257). Mandement à l'évêque de Cambrai de faire recevoir chanoine en l'église de Cambrai, Herbert, chapelain de Richard, cardinal-diacre de Saint-Ange.

N° 2165 (30 juillet 1257). Lettre de non-préjudice délivrée à Raynier, clerc de maître Adenoul, sous-diacre et chapelain du pape, et chanoine de Saint-Géry de Cambrai, afin qu'il puisse rester en possession de la prébende, qu'il a régulièrement obtenue dans ladite église après la mort de Mathieu de Goy, nonobstant la constitution apostolique sur l'annulation des réceptions de chanoines.

N° 2166 (30 juillet 1257). Mandement au prévôt de l'église de Pavie et à maître Jean d'Étampes, chanoine de Meaux, pour l'exécution de la bulle précédente.

N° 2333 (23 octobre 1257). Mandement au doyen et au chapitre de l'église d'Antoing de faire ordonner prêtre Renier

d'Antoing, reçu chanoine dans leur église à la prière du pape, afin de pouvoir lui conférer la première prébende vacante et qui sera à leur collation, attendu que celle-ci ne peut être conférée qu'à un prêtre.

N° 2234 (23 octobre 1257). Mandement au doyen de Saint-Amé de Douai de faire exécuter la bulle précédente au cas où le doyen et le chapitre d'Antoing négligeraient de le faire.

Chalon-sur-Saône.

N° 1709 (13 février 1257). Confirmation, à la prière de Jean, cardinal prêtre de Saint-Laurent in Lucina, de tous les privilèges concédés par le Saint-Siège à l'ordre de Cîteaux, nonobstant les constitutions promulguées par le Saint-Siège à l'instance des prélats de l' « église gallicane ».

N° 1736 (20 février 1257). Indult permettant à l'abbé de Cîteaux et à tous les abbés et couvents de l'ordre de Cîteaux, d'enterrer dans leurs monastères tous les fidèles qui y auront élu leurs sépultures, réservée la justice canonique des églises qui auraient dû recevoir les corps des défunts.

N° 1737 (20 février 1257). Indult pour les mêmes, les autorisant à retenir tous les biens, meubles ou immeubles à eux donnés, malgré la prétention des prélats à prendre une partie des biens donnés par leurs paroissiens.

N° 1778 (6 mars 1257). Indult accordant aux abbé et couvent de Tournus de ne pas être tenus à la réception ou provision de personnes par lettres du Saint-Siège ou de légats, si ces lettres ne font mention du présent indult.

N° 1859 (2 avril 1257). Indult délivré à la demande de Pierre, cardinal diacre de Saint-Georges au Vélabre, et permettant à Julien, recteur de Sainte-Marie[-Madeleine] à Tournus, de recevoir, outre sa cure, un autre bénéfice, même avec cure, dans la province de Lyon ou le diocèse de Poitiers.

N° 1976 (20 juin 1257). Indult accordé à l'abbé et au chapitre de Cîteaux, sur la demande de J[ean], cardinal-prêtre de Saint-Laurent in Lucina, permettant à tous les abbés de l'ordre de porter des pluviaux ou des chapes de soie aux processions solennelles dans leurs monastères, et au diacre et

sous-diacre qui assistent les abbés dans les messes des fêtes principales, de revêtir, le premier, la dalmatique, et le second, la tunique.

Châlons-sur-Marne.

N° 1598 (27 décembre 1256). Confirmation de la concession faite, avec le consentement du roi de France, par l'évêque de Châlons, qui a dans la cité de Châlons la juridiction spirituelle et temporelle, aux doyen et chapitre de clore leur cloître de murs et de portes.

N° 1597 (8 janvier 1257). Confirmation d'un statut du chapitre de l'église de Châlons décidant que les chanoines ne pourront se rendre à une Université qu'après avoir juré de revenir à tout appel du chapitre pour affaires urgentes de l'église et après avoir versé une somme de cent sols tournois pour la fabrique et l'acquittement des dettes de l'église.

N° 1599 (8 janvier 1257). Dispense accordée au doyen de l'église de Châlons, accablé par l'âge, de connaître des causes à la connaissance desquelles il serait commis par le Saint-Siège.

N° 1713 (12 février 1257). Mandement à l'évêque, au doyen et au chapitre de Châlons de recevoir chanoine dans l'église Saint-Laurent de Joinville, où ils ont la collation des prébendes, Étienne de Joinville, et de le pourvoir de la première prébende vacante, nonobstant un statut de leur église en vertu duquel nul ne peut être reçu chanoine qu'il n'ait reçu une prébende.

N° 1710 (20 février 1257). Indult permettant à maître Boniface, prêtre, chanoine de l'église Saint-Laurent de Joinville, étudiant en théologie, de percevoir les revenus de sa prébende pendant cinq ans, nonobstant le serment de résidence, et pourvu qu'il établisse un vicaire dans ladite église.

N° 2169 (22 juin 1257). Confirmation de la sentence de Pierre, cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, dans le procès entre Ottoboni, chanoine de Châlons, fils de noble homme G. Spinola, et neveu d'Ottoboni, cardinal-diacre de Saint-Adrien, et Henri, chanoine de la même église, neveu de P[ierre], évêque de Châlons, au sujet de la prébende de

feu P., chanoine et doyen de Châlons, la sentence datée du 16 juin 1257, et insérée dans la bulle.

N° 2145 (7 juillet 1257). Restitution à Jean, clerc, neveu de l'évêque de Châlons, du canonicat qu'il avait obtenu par lettres d'Innocent IV dans l'église de Châlons et dont une constitution générale l'avait destitué.

N° 2146 (7 juillet 1257). Mandement à l'official de Châlons de conférer audit Jean une prébende avec une stalle de chœur et de lui donner entrée dans le chapitre de l'église de Châlons.

N° 2128 (3 août 1257). Mandement au doyen et au chapitre de Saint-Laurent de Joinville, de recevoir chanoine Jean de Châlons, dit Innocent, pauvre clerc, et de le pourvoir d'une prébende.

N° 2236 (6 septembre 1257). Cassation d'une sentence arbitrale rendue par des arbitres laïcs dans une cause ecclésiastique entre Anselme, seigneur de Possesse, et les moines de Montiers-en-Argonne, et mandement au doyen de Saint-Etienne de Châlons d'entendre la cause, le cas échéant.

L'abbé et le couvent de Montiers-en-Argonne prétendaient être en la garde du comte de Champagne, comme en témoignaient des lettres de feu le comte Thibaud. Mais feu Anselme, seigneur de Possesse, au diocèse de Châlons, avait réclamé la garde et la justice dudit monastère et de certaines granges. Anselme et le comte avaient soumis le débat à l'arbitrage de laïcs, qui, sans appeler l'abbé ni le couvent, avaient adjugé audit seigneur de Possesse la garde et la justice susdites, et une redevance appelée *plateaticum* dans le monastère et les granges, ajoutant même que l'abbé et le couvent devaient porter leurs procès devant eux ; à l'occasion de quoi la veuve d'Anselme, Aalis, Anselme et Jean, ses fils, s'efforçaient de soumettre le monastère à leur pouvoir.

N° 2229 (10 septembre 1257). Dispense pour défaut de naissance en faveur du frère Amaury, prêtre, abbé du monastère de Trois-Fontaines.

N° 2223 (20 septembre 1257). Indulgence d'un an aux fidèles pénitents qui visiteront le monastère des religieuses cisterciennes de Saint-Jacques de Vitry.

Chartres.

N° 1796 (7 mars 1257). Mandement au prévôt et au trésorier

de Saint-Jean de Nogent-le-Rotrou, de faire rétablir, par l'abbé de Cluny, Thibaud, prieur de Nogent-le-Rotrou, en sa dignité de chapelain du pape et en son prieuré, dont il avait été suspendu pour paroles outrageantes à l'égard d'un familier d'Hugues, cardinal prêtre de Sainte-Sabine, mais qui avait reconnu sa faute et réparé l'offense.

N° 1797 (7 mars 1257). Mandement à l'abbé de Cluny de remettre Thibaud, prieur de Nogent-le-Rotrou, en possession de son prieuré.

N° 1780 (10 mars 1257). Nomination comme chapelain du pape d'Henri, chanoine de Chartres, à la prière de Charles, comte d'Anjou et de Provence.

N° 1822 (13 mars 1257). Mandement à l'évêque de Chartres, d'accorder une dispense pour défaut de naissance à frère Thomas, prêtre, chanoine de l'église de Blois, lui permettant d'exercer dans les ordres qu'il a reçus et d'être pourvu de dignités et offices réguliers, même d'une abbaye.

N° 1893 (26 avril 1257). Réception de Guy, abbé de l'Aumône, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres, comme chapelain du pape.

N° 1785 (10 mai 1257). Indult accordant aux abbé et couvent de Saint-Jean-en-Vallée de Chartres de ne pas être tenus à la réception ou provision de qui que ce soit par lettres apostoliques si ces lettres ne font mention du présent indult.

N° 1944 (7 juin 1257). Indult permettant à l'abbé et au couvent de [Saint-Florent] de Bonneval de ne pas être tenus à la provision de qui que ce soit en bénéfices étant à leur collation ou présentation, par lettres du Saint-Siège ou de légats, si elles ne font mention du présent indult.

N° 2088 (11 juin 1257). Indult permettant à Jean *de Carneto*, chanoine de l'église de Nantes, recteur de l'église d'Authon, au diocèse de Chartres, de percevoir les revenus de ses bénéfices, les distributions quotidiennes exceptées, pendant cinq ans qu'il étudiera la théologie.

N° 2089 (11 juin 1257). Mandement au chantre de l'église d'Angers d'assurer au dit Jean la perception des revenus de ses bénéfices.

N° 1990 (23 juin 1257). Permission aux abbé et couvent du

monastère de l'Aumône, de l'ordre de Citeaux, de racheter des dîmes de la main des laïcs dans les paroisses d'autrui, avec le consentement de l'Ordinaire et du curé de la paroisse, pourvu que les curés requis ne puissent ou ne veuillent les racheter, et en fournissant caution de les restituer aux curés quand ceux-ci leur rembourseront le prix d'achat.

Clermont.

N° 1721 (17 février 1257). Défense faite aux juges délégués par le Saint-Siège ou les légats de mettre sous l'interdit les églises et la paroisse de Montferrand à l'occasion de sentences prononcées contre des particuliers n'ayant pas la seigneurie de ladite terre.

N° 1752 (3 mars 1257). Confirmation de l'octroi fait, à titre de bénéfice personnel, à maître Jean *de Camezano*, chapelain du pape, auditeur des lettres contredites, par lettres de B[ertrand], abbé de la Chaise-Dieu, en date du 12 août 1254, d'une pension annuelle de 10 livres viennoises sur la Chambre du monastère, jusqu'à assignation de ladite pension sur un lieu déterminé.

N° 2272 (11 mars 1257). Mandement à l'archidiacre de Brioude en l'église de Clermont de pourvoir de la première prébende vacante en l'église de Saint-Genès de Clermont, maître Bernard *de Caltrona*, dont il confirme la réception comme chanoine de ladite église Saint-Genès.

N° 2409 (22 avril 1257). Confirmation de la concession faite à l'abbé et au couvent de la Chaise-Dieu par l'évêque de Clermont, et précédemment confirmée par lettres apostoliques, du gouvernement spirituel et temporel des églises construites ou à construire à Montferrand.

N° 2122 (16 juin 1257). Indult permettant à Jean, prieur de *Rocheta*, au diocèse de Parme, dont le prieuré avait été dévasté par l'empereur Frédéric, de conserver avec ledit prieuré l'office de l'infirmerie et de l'aumône, dont le revenu ne dépasse pas vingt livres tournois, et que lui avait conféré le doyen du monastère de Mauriac.

N° 1720 (29 avril 1257). Indult permettant aux abbé et couvent de la Chaise-Dieu, de refuser la procuration aux

prélats qui, visitant leur église, seraient accompagnés d'un nombre de personnes et de montures supérieur à celui qu'avait fixé le concile de Latran.

— Cf. ci-dessous n° 2408, à la date du 3 novembre 1257.

N° 2222 (27 septembre 1257). Mandement au prévôt et au chapitre de l'église de Brioude de recevoir chanoine et de pourvoir d'une prébende Guillaume de Montrevel, clerc.

N° 2270 (15 octobre 1257). Indulgence de cent jours aux fidèles pénitents qui coopéreront à l'achèvement de l'église cathédrale de Clermont dont l'évêque et le chapitre ont commencé l'agrandissement.

N° 2275 (15 octobre 1257). Mandement à tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, prévôts, archiprêtres et autres prélats du royaume de France de recevoir avec bienveillance les envoyés de l'évêque et du chapitre de Clermont [qui quêteront] pour l'œuvre de la cathédrale de Clermont.

N° 2408 (3 novembre 1257). Indult de même teneur que le n° 1720, à la date du 29 avril.

Coutances.

N° 1671 (30 janvier 1257). Indult accordé au clerc Jean le Botillier, neveu de l'évêque de Coutances, ayant près de dix-sept ans accomplis, pour tenir deux bénéfices avec charge d'âmes, malgré le défaut d'âge.

N° 1670 (30 janvier 1257). Permission à l'évêque de Coutances de retenir à son usage propre, après la mort d'un clerc qui les avait reçues de son prédécesseur, l'évêque G[illien], certaines dîmes de blé à Brucheville, jadis inféodées, mais que Raoul de Geffosses avait abandonnées audit évêque G[illien].

N° 1934 (6 mai 1257). Indult permettant à maître Guillaume d'Auge (*de Oga*), recteur de l'église de Saint-Hilaire (?) (*Sanctus Elerius*) [1], de recevoir, avec sa cure, dont les revenus n'excèdent pas trente livres tournois, un autre bénéfice.

1. Saint-Hilaire, Manche, cant. de Carentan.

N° 1945 (30 mai 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte d'agir contre les laïcs qui s'opposent au retour des prieurs de Normandie et d'Angleterre, dépendant dudit monastère, que l'abbé rappelle au cloître.

Gap.

N° 2041 (3 juillet 1257). Dispense permettant à Michel, prévôt de l'église de Sisteron, de tenir avec ladite prévôté l'archidiaconat de Gap dont le revenu n'excède pas quinze livres tournois.

Grenoble.

N° 1744 (17 septembre 1255). Indult accordant à tous les prieurs et frères de l'ordre de la Chartreuse de n'être tenu au paiement d'aucun subside qui leur serait imposé par lettres du Saint-Siège ou de légats ne faisant pas mention expresse du présent indult.

N° 1655 (10 janvier 1257). Confirmation de la sentence arbitrale prononcée à Lyon en février 1255, le samedi avant la Chaire de Saint-Pierre [1], par Jean, archevêque de Vienne, Philippe, archevêque élu de Lyon, frère Humbert, maître de l'ordre des frères Prêcheurs, frère Pierre Rocelin et frère Raoul de Varey [2], du même ordre, dans le différent entre frère Bernard, prieur de la Chartreuse, frère Guy del Groix, moine du même couvent, et leurs adhérents, d'une part, et frère Henri, prieur de Portes, frère Riffier, prieur du Val Sainte-Marie [à Bouvantes], procureurs des prieurs assemblés à la Chartreuse en chapitre général le vendredi avant l'Ascension (15 mai) 1254, d'autre part, au sujet du mode de célébration du Chapitre général et des pouvoirs des définiteurs [3].

N° 2381 (4 décembre 1257). Mandement à l'abbé de Cluny

1. Nous ne pouvons ramener cette date au calendrier actuel, ne sachant pas quel style on suivait à Vienne pour le changement de millésime.

2. On a imprimé successivement *Varey* (p. 509, col. 1), *Varei* (p. 509, col. 2; p. 510, col. 1) et *Varen* (p. 511, col. 2).

3. La sentence est insérée *in extenso* dans la bulle.

de conférer à l'archevêque de Moutiers-Tarentaise, à qui les revenus de son archevêché ne permettaient pas de soutenir sa dignité, le prieuré de Saint-Pierre d'Allevard, au diocèse de Grenoble, nonobstant tout indult à ce contraire.

N° 2382 (3 décembre 1257). Mandement à l'évêque de Grenoble d'exécuter le mandat précédent, à défaut de l'abbé de Cluny.

Langres.

N° 1791 (17 mars 1257). Confirmation de la révocation promulguée par maître Thomas de Lude, recteur de l'église de *Gretford*, au diocèse de Lincoln, de la sentence prononcée par l'abbé de Cîteaux contre frère Etienne, abbé de Clairvaux.

Les péripéties de cette affaire sont rapportées en détail dans une lettre de maître Thomas de Lude, datée du 25 janvier 1257 et insérée dans la bulle d'Alexandre IV. L'an 1256, maître Thomas avait reçu commission de maître Rostand, sous-diacre et chapelain du pape, pour se substituer à lui dans l'exécution de mandats apostoliques concernant la révocation d'une sentence de déposition prononcée à la légère par l'abbé de Cîteaux contre Étienne, abbé de Clairvaux. S'étant adjoint maître Hugues Picard, docteur en décret, sous-diacre du pape, chanoine d'Abbeville, et maître Adam *de Belstede*, professeur de droit canonique, et d'autres personnes dignes de foi, il se rendit auprès de l'abbé de Cîteaux, lui présenta la lettre apostolique qui lui était destinée et, sur sa demande, lui en fit une copie, ainsi que d'autres rescrits. L'abbé étant resté plusieurs jours sans exécuter les ordres portés dans les lettres du pape, maître Thomas se rendit, le 20 janvier (sans doute de 1257), à la maison où il habitait à Paris. L'abbé, prévenu de sa visite, fit fermer sa porte. Cependant maître Thomas put parler à quelques religieux et serviteurs de l'abbé, et les chargea de faire savoir à leur abbé qu'il eût à se présenter à la maison cistercienne de Saint-Bernard, en Chardonnet, dans le chapitre des moines. A la place de l'abbé, un moine, soi-disant procureur de l'abbé et syndic de tout l'ordre, s'y rendit accompagné d'une troupe nombreuse de religieux et de laïcs qui voulurent se jeter sur maître Thomas, et par leurs clameurs l'empêchèrent de donner lecture des mandats apostoliques. Puis sur les instances des émissaires de l'abbé, le mandataire apostolique se transporta en l'église Notre-Dame, plus

voisine de la maison de l'abbé. Il y attendit vainement l'abbé qui, cependant, avait promis d'y venir. Se retirant, il lui dépêcha maître Thibaud, chanoine d'Auxerre, chapelain de J[ean], cardinal-prêtre de Saint-Laurent in Lucina, Nicolas *de Bagingeden*, chanoine de Chester, Richard *de Mapham*, sous-diacre du pape, Adam *de Belstede*, afin de lui enjoindre d'obtempérer aux ordres du pape. Ces députés, maltraités, repoussés, finirent, après maintes difficultés, par être admis en présence de l'abbé qui leur déclara qu'il n'obéirait pas et que, d'ailleurs, il ne tenait pas maître Thomas pour le représentant du pape. Malgré l'avis des jurisconsultes qui l'invitaient à prononcer, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été délégués, la révocation de la sentence, maître Thomas, par déférence pour l'abbé, voulut épuiser tous les moyens de conciliation. Il se rendit le lendemain à la maison de l'abbé, lui remit la copie de toutes les pièces et l'assigna à comparaître, avec ses co-abbés, le mardi suivant, à la troisième heure, dans la maison de Saint-Bernard. L'abbé lui déclara qu'il ne répondrait pas à son injonction. Le mardi, probablement le 23 janvier 1257, maître Thomas se trouvait au rendez-vous; ni l'abbé, ni personne en son nom, ne s'y rendit. Alors le délégué pontifical proclama la révocation de la sentence de déposition et rétablit frère Étienne en sa dignité d'abbé de Clairvaux, prononçant en même temps l'excommunication contre les récalcitrants. Ce dont il donna acte le 25 janvier.

N° 1792 (17 mars 1257). Mandement à maître Hugues Picard, sous-diacre du pape, et Adam *de Belstede*, recteur de l'église *de Nowintonia,* au diocèse de Lincoln, de remettre frère Étienne en possession de l'abbaye de Clairvaux.

N° 2047 (20 mai 1257). Mandement à l'évêque, au doyen et au chapitre de Langres de recevoir chanoine maître Constant, chanoine de la Sainte-Trinité de Châlons, et de le pourvoir d'un bénéfice.

N° 2134 (30 juillet 1257). Mandement aux doyen et chapitre de Langres de recevoir chanoine Pierre de Bèze, clerc, et de le pourvoir d'une prébende.

N° 2390 (7 décembre 1257). Indult à l'abbé et au couvent de Clairvaux leur permettant de recevoir comme moines ou convers des clercs ou des laïques libres, sans que les curés de leur paroisse, les réputant morts, puissent exiger de leurs héritiers le mortuaire.

Laon.

N° 1718 (28 décembre 1256). Autorisation donnée à Jean de Cambrai, chanoine et procureur du monastère de Saint-Martin de Laon, d'emprunter et d'obliger les biens dudit monastère jusqu'à la somme de 700 marcs d'esterlins afin de subvenir aux frais de son séjour à Rome, pour l'expédition d'affaires concernant ledit monastère.

N° 1673 (28 janvier 1257). Indulgence d'un an et quarante jours accordée aux pénitents qui visiteront l'église Notre-Dame de Laon à l'Assomption, à Noël, dans les sept jours qui suivront ces fêtes, et au jour de la dédicace.

N° 1700 (5 février 1257). Mandement à l'évêque de Laon de permettre à Étienne, dit Lebeuf, laïque de son diocèse, de vendre, aliéner ou engager ses biens de façon à satisfaire ses créanciers, nonobstant le testament qu'il avait fait en faveur de ses enfants Jean, Robin, Sybille, Isabelle et Sybille la seconde, et l'engagement qu'il avait pris de ne rien aliéner de son héritage.

N° 1735 (20 février 1257). Confirmation de la sentence arbitrale prononcée par maître Guillaume de Bray, doyen de Laon, et Gérard d'Aumale, chanoine de Cambrai, dans un procès entre Gilles, chapelain du pape, prieur d'Haudreville, élu abbé de Fesmy, au diocèse de Cambrai, d'une part, et Thomas, pourvu de l'abbaye de Fesmy par l'évêque de Cambrai, d'autre part, et déclarant que ledit Gilles gardera le prieuré d'Haudreville sa vie durant.

N° 1724 (25 février 1257). Indult permettant à Guillaume de Bray de recevoir un autre bénéfice outre le décanat de Laon dont il est titulaire.

N° 1951 (20 avril 1257). Permission à l'évêque de Laon de pourvoir d'une prébende, à la prière de Charles comte d'Anjou, Jacques, clerc, fils de Jacques d'*Antevillers* [1] chevalier.

N° 2182 (31 août 1257). Indulgence: d'un an aux fidèles qui visiteront l'église du monastère cistercien de Bohéries, au jour de sa dédicace et pendant l'octave; de cent jours à ceux qui la visiteront annuellement à l'anniversaire de la dédicace et pendant l'octave.

1. Ne conviendrait-il pas de lire *Autevillers* ?

N° 2184 (31 août 1257). Indulgence de cent jours aux fidèles qui participeront à la construction de la nouvelle église du monastère de Bohéries.

Le Mans.

N° 1678 (8 février 1257). Confirmation d'une charte de Geoffroy, évêque du Mans, en date de septembre 1243, confirmant la cession à ferme perpétuelle par le prieur et le couvent de la chartreuse du Parc au curé de Saulges, moyennant une rente annuelle de 40 sols tournois payable à la Toussaint, d'une dîme sise en la paroisse de Saulges, concédée à ladite chartreuse par la confrérie des prêtres du doyenné de Brulon.

N° 2130 (23 juillet 1257). Mandement à l'abbé et au couvent de La Couture du Mans, de pourvoir maître Jean de Ferrière, chanoine de Tours, d'un prieuré à la collation dudit abbé et desservi par des clercs séculiers.

— Cf. **Tours**, n° 2127.

N° 2171 (8 août 1257). Dispense pour défaut de naissance accordée à Guillaume *de Reorta*, chanoine du monastère de Saint-Georges-du-Bois, lui permettant d'accéder à des offices et dignités de l'ordre de saint Augustin.

N° 2345 (2 octobre 1257). Mandement à l'évêque du Mans de faire recevoir chanoine et de pourvoir d'une prébende en l'église Saint-Julien du Mans, maître Laurent [fils de Jean *Serustici*], chevecier de Lisieux.

— Cf. **Rouen**, n° 2344.

Pour le diocèse du Mans, cf. **Tours**, n° 2186, à la date du 4 septembre 1257.

Le Puy.

N° 2361 (22 juin 1257). Mandement au sacriste de Viviers de faire rescinder un contrat de vente par lequel, Guillaume *de Chalanco*, chanoine du Puy, a vendu à Pierre Barthélemy, bourgeois du Puy, sa juridiction temporelle sur une partie de la cité du Puy et autres lieux, dans lequel il y avait eu tromperie d'outre la moitié du juste prix, à moins que Pierre Barthélemy ne supplée ce qui manque du juste prix.

N° 2261 (19 octobre 1257). Nomination, en vertu des pou-

voirs apostoliques, de [Guy] à l'évêché du Puy, après cassation de l'élection faite dudit [Guy] par les doyen et chapitre de l'église du Puy.

N° 2360 (19 octobre 1257). Mandement à l'évêque de Nîmes de consacrer, Guy Foulcoi[1], que le pape avait établi évêque du Puy, de recevoir son serment de fidélité à l'église romaine suivant la formule incluse en la présente lettre, et de l'envoyer au Saint-Siège transcrit mot à mot dans des lettres patentes scellées du sceau dudit évêque du Puy.

N° 2401 (18 novembre 1257). Défense à l'évêque du Puy, à la requête de la communauté des bourgeois du Puy, d'exiger une somme d'argent des veuves qui se remarient.

Liége.

N° 1697 (6 février 1257). Indult accordant à Geoffroy, clerc du duc de Lorraine et de Brabant, chanoine de Saint-Jean de Liége, de percevoir pendant deux ans les revenus des églises d'*Hackendover* et de *Wluenesem* (peut-être Wulmersom), au diocèse de Liége, dépendant l'une de l'autre, du rectorat desquelles il avait été récemment pourvu par le Saint-Siège, en dépit d'un indult accordé à l'évêque élu de Liége pour la perception pendant deux ans des revenus des bénéfices vacants dans son diocèse.

N° 1698 (6 février 1257). Mandement au chantre de l'église de Tournai, de contraindre par la censure ecclésiastique l'élu de Liége à respecter l'indult accordé à Geoffroy, clerc du duc de Lorraine et de Brabant.

N° 1950 (9 juin 1257). Indult aux abbé et couvent de Beaurepart (*Cornelii Montis juxta Leodium*) leur permettant de n'être tenus à la provision de qui que ce soit en bénéfices à leur collation par lettres apostoliques, si ces lettres ne font mention du présent indult.

N° 2019 (29 juin 1257). Nomination de Geoffroy, archidiacre de Liége, comme chapelain du pape.

N° 2172 (9 août 1257). Indult permettant à maître Girard de Poys, archidiacre de Liége, chapelain du pape, de recevoir un bénéfice en plus de ceux qu'il possède.

1. Plus tard, en 1265, pape sous le nom de Clément IV.

N° 2208 (22 septembre 1257). Indult permettant à maître Jean de recevoir un bénéfice outre le rectorat de l'église de *Tuillies*.

Limoges.

N° 1705 (15 février 1257). Mandement à l'évêque de Clermont, de faire pourvoir maître Denis, chapelain d'O[ttoboni], cardinal-diacre de Saint-Adrien, et chanoine de l'église Saint-Martin *Rausoliensis*, au diocèse de Limoges, de la première prébende vacante dans l'église de Limoges où il avait été reçu chanoine en vertu d'une provision du Saint-Siège, nonobstant la constitution du pape Alexandre IV sur la réception des chanoines expectants.

N° 1786 (10 mars 1257). Indult accordé à la demande de l'évêque de Limoges et permettant à maître Pierre de Bénévent, chanoine de Limoges, d'obtenir un autre bénéfice à la place d'un de ceux qu'il possède et qu'il résignera.

N° 1841 (10 mars 1257). Mandement à l'évêque de Limoges de pourvoir d'un bénéfice Elie Lenoir (*Helias Nigri*), pauvre clerc de son diocèse.

— Cf. ci-dessous, n° 2369.

N° 1977 (17 juin 1257). Permission aux doyen et chapitre de l'église de Saint-Yrieix de recevoir chanoine Guillaume Delmas, clerc, nonobstant une constitution limitant le nombre des chanoines.

N° 2034 (25 juin 1257). Confirmation de l'investiture d'un canonicat et d'une prébende, résignés entre les mains du pape par Thomas *de Fonte*, chanoine de l'église de Saint-Yrieix, et conférés, en vertu d'un mandat du pape, à maître Bertrand, chapelain de J[ean], cardinal-prêtre de Saint-Laurent in Lucina, par ledit cardinal, attesté par une lettre du cardinal insérée dans la bulle.

N° 2035 (25 juin 1257). Mandement à l'official de Limoges de mettre maître Bertrand en possession des canonicat et prébende susdits.

N° 2073 (7 juillet 1257). Concession à A[imery], évêque de Limoges, de conférer à deux personnes idoines deux des personats ou bénéfices vacants dont la collation, en raison d'une longue vacance, a été dévolue au pape.

N° 2060 (11 juillet 1257). Mandement à l'évêque de Limoges de pourvoir d'un bénéfice Renoul Arnaud, pauvre clerc.

N° 2200 (4 septembre 1256). Mandement à l'évêque de Limoges de pourvoir d'un bénéfice convenable, dans son diocèse, André du Marché, sous-diacre, procureur dudit évêque, à la place d'une petite église et d'une pension de trois livres de monnaie de Limoges qu'il est prêt à résigner, nonobstant toute constitution ou lettres apostoliques à ce contraires.

N° 2203 (5 septembre 1257). Indult permettant à Elie Saunier, de retenir en même temps les églises d'Eygurande au diocèse de Limoges, et de Parzac, au diocèse d'Angoulême.

N° 2259 (13 octobre 1257). Mandement aux doyen et chapitre de Saint-Yrieix de recevoir chanoine Pierre *de Podio Jaule*, pauvre clerc.

N° 2288 (30 octobre 1257). Indult permettant à maître Elie Duret, doyen de l'église de Limoges, de recevoir un autre bénéfice avec cure.

N° 2289 (31 octobre 1257). Indult permettant à maître Pierre Merle, clerc du diocèse de Limoges, de recevoir deux bénéfices ecclésiastiques avec cure.

N° 2369 (22 novembre 1257). Mandement aux prévôt et chapitre de Saint-Junien de recevoir Elie Lenoir, pauvre clerc, chanoine en leur église.

— Cf. plus haut, n° 1841.

N° 2410 (22 novembre 1257). Indult permettant à Pierre, recteur de l'église de Compreignac, de recevoir outre cette cure un autre bénéfice.

N° 2377 (27 novembre 1257). Mandement à l'abbé de Lesterps d'accorder une dispense à maître Simon de Rochechouart, chanoine de Limoges, lui permettant de retenir ensemble l'église de *Beri*, au diocèse de Norwich, et celle de *Tost* au diocèse de Lincoln.

Maître Simon de Rochechouart avait obtenu les deux églises ci-dessus nommées, comportant cure, et les avait possédées sans avoir obtenu dispense du Saint-Siège ; puis il avait sollicité cette dispense. Alexandre IV, ayant recueilli sur lui de bons témoignages, mande à l'abbé de Lesterps de recevoir de lui la résignation de celle des deux églises qui lui a été conférée la première, de restituer à

l'église les revenus perçus par ledit Simon, et, après lui avoir imposé une pénitence, de la lui conférer à nouveau au nom du Saint-Siège, pourvu que le service des deux églises soit assuré.

Lisieux.

Nº 2300 (23 juillet 1256). Indult permettant à maître Laurent, chanoine de Lisieux, neveu de feu Jean de' Giudici *de Clausura*, et sous-diacre du pape, de recevoir un bénéfice avec cure outre ceux de même sorte qu'il détient.

Nº 2196 (17 janvier 1257). Confirmation de la sentence arbitrale prononcée par l'évêque de Lisieux dans un procès entre les paroissiens de Notre-Dame de Dives et le recteur de cette église au sujet de certains revenus.

Nº 2197 (31 juillet 1257). Dispense pour défaut de naissance permettant à Michel de Vau-Canon, clerc de Lisieux, âgé de vingt-deux ans, de recevoir un bénéfice avec cure.

Nº 2177 (21 août 1257). Mandement à l'évêque de Lisieux de recevoir maître Gilbert d'Amfreville, chanoine d'Évreux, comme chanoine de Lisieux et de le pourvoir d'une prébende.

Nº 2314 (16 novembre 1257). Déclaration de l'innocence de maître Laurent, chevecier de Lisieux, qui ayant confié à Venturella, clerc de Sainte-Marie in Monticellis de Rome, le soin d'obtenir une dispense de mariage pour Païen et Agnès de Neufbourg, avait été trompé par ce clerc qui lui avait remis de fausses lettres apostoliques, et que d'ailleurs il avait déféré à un tribunal ecclésiastique.

Nº 2358 (19 novembre [1] 1257). Nomination de chapelain du pape en faveur de Richard, autrefois abbé de Cormeilles, au diocèse de Lisieux.

Nº 2357 (8 décembre 1257). Mandement à l'évêque de Lisieux de pourvoir maître Laurent, sous-diacre, chevecier de Lisieux, d'un bénéfice ecclésiastique.

— Pour le diocèse de Lisieux, cf. **Le Mans**, nº 2345, à la date du 2 octobre 1257, et **Rouen**, nº 2344, à la date du 29 novembre 1257.

1. Et non le 20, si le registre porte « XIII kal. decembris ».

COMPTES RENDUS

A. Vidier. — **Les marguilliers laïcs de Notre-Dame de Paris (1204-1790).** — Paris, 1914, in-8°, 345 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XL et XLI.)

Les marguilliers étaient des serviteurs préposés à l'entretien intérieur des églises : spécialement, ils avaient le soin des tentures et des vêtements liturgiques, sonnaient les cloches, assuraient la propreté de l'édifice, etc. D'où vient leur nom ? Chez les Romains, *matricula* désignait tout registre où l'on inscrivait les noms de personnes faisant partie d'un groupe corporatif, d'une compagnie, telles que soldats, notaires, avocats, etc. A l'époque mérovingienne, le sens se restreignit. La *matricula* est le registre où l'on inscrit les noms des pauvres nourris aux frais d'une église : ces pauvres sont les *matricularii*. En échange des choses nécessaires à la vie qu'elle leur fournissait, l'église leur demandait, sans doute, quelques services. Quand plus tard les édifices consacrés au culte devinrent plus considérables, l'entretien plus pénible demanda à être mieux réglé. A des serviteurs occasionnels et en quelque sorte bénévoles, on substitua des serviteurs permanents et à gages. Tout naturellement, ils héritèrent, avec leur service, le nom des anciens *matricularii* ; ce furent les *marguilliers*. En somme, de bien humbles serviteurs à l'origine ; et sur qui l'attention des historiens s'était peu arrêtée jusqu'ici : à peine trouve-t-on quelques pages dans les monographies d'églises ; et pour ceux de l'église de Paris, trois pages et demie dans la préface du *Cartulaire de Notre-Dame* de Benjamin Guérard. M. Vidier vient de leur consacrer un volume de 345 pages. Voilà, dira-t-on, un bien gros volume sur un sujet très mince. Mais en histoire la valeur

du travail, et même des résultats, ne se mesure pas à l'importance de l'objet. Les recherches historiques ne valent que par la manière dont elles sont conduites. L'étude d'une institution sociale ou administrative quelconque, à travers les siècles, peut aboutir à des résultats importants et à des conclusions générales, si l'on considère et si l'on met en lumière les lois qui ont présidé à son développement. Que dans un corps un organe soit essentiel ou secondaire, il naîtra, grandira, et, suivant les cas, s'atrophiera ou se renouvellera suivant des lois conformes à la nature du corps dont il est une partie. M. Vidier, grâce aux documents qu'il a trouvés aux Archives Nationales, grâce aussi au talent avec lequel il a su les mettre en œuvre, a pu retracer, dans le détail, l'histoire de la marguillerie de Notre-Dame de Paris depuis le commencement du XIIIe siècle jusqu'à la Révolution.

C'est une rare fortune pour l'historien que de pouvoir suivre pas à pas une institution pendant un aussi long temps. Avant le XIIIe siècle, un seul marguillier suffisait à l'entretien de l'église. Mais, Maurice de Sully, ayant entrepris la construction d'une église de dimensions beaucoup plus considérables que n'était la précédente, et l'œuvre étant très avancée à sa mort survenue en 1196, son successeur, Eudes de Sully sentit la nécessité d'organiser un service intérieur qui fût en rapport avec l'importance du nouvel édifice.

En 1204, il institua quatre marguilliers clercs et à l'unique marguillier laïc en adjoignit trois autres : en cela, suivant l'exemple de son métropolitain, l'archevêque de Sens, qui en 1176 avait établi dans son église quatre marguilliers laïcs, dont les fonctions avaient été réglées en 1198. Leur office, aussi bien à Paris qu'à Sens, consistait à assurer la garde de l'église, à la tenir propre, à entretenir le luminaire, à tendre les courtines aux jours de fête, à organiser les processions, à sonner les cloches. En retour, l'évêque et le Chapitre leur assignèrent des émoluments, consistant en prélèvements sur les offrandes et le casuel, et surtout en rentes, cens et dîmes, particulièrement sur le péage de Conflans-Sainte-Honorine, sur des terres à Noiseau, à Yerres, à Sucy, à Villejuif, à Bagneux, à la Villette et à Savies (Belleville), sur des maisons

disséminées dans Paris et sur d'autres sises au faubourg Saint-Jacques, ces dernières formant un tout appelé le fief des Tombes. A quoi il faut ajouter certains privilèges financiers, tels que l'exemption de tailles, et des privilèges de juridiction tels que le droit de committimus, sans compter les privilèges honorifiques. Mais peu à peu les marguilliers négligèrent l'exercice de leurs fonctions, laissant tomber les uns après les autres les services de leur charge.

Dès le XIVe siècle, le Chapitre les reprenait sur leur négligence et s'efforçait de les astreindre à leurs devoirs. « Tous les moyens de coercition furent employés : subordination des faveurs accordées, telles que l'octroi du pain de carême, à l'accomplissement régulier du service, suppression des distributions, amendes, menaces de poursuites devant l'Official, mises en cause à l'occasion de vols commis dans l'église, expulsion même. Ce fut toujours en vain. » Il y avait à cette négligence des marguilliers bien des raisons ; mais celles-ci surtout que la charge de marguillier fut traitée comme un bénéfice ecclésiastique, que l'évêque, collateur ordinaire, donnait à ses protégés, à ses familiers, voire à ses parents, non pas en raison de leur aptitude à remplir l'office, mais comme un moyen de subsistance ; que la charge s'immobilisa dans certaines familles, et que, par conséquent, elle vint aux mains de personnes qui, par leur condition sociale, étaient au-dessus des fonctions dévolues aux marguilliers. Dès la fin du XVIe siècle et au XVIIe siècle, presque tous les marguilliers sont des procureurs au Parlement ou au Châtelet ; au XVIIe siècle, ce sont des notaires apostoliques, des greffiers de l'officialité ou des greffiers au Parlement ; au XVIIIe siècle, des bourgeois. Il ne s'agit plus pour les marguilliers d'entretenir l'église et de sonner les cloches ; leur rôle et leurs prétentions se bornent à toucher les revenus de leur office et à sauvegarder leurs droits de préséance dans les cérémonies ecclésiastiques. Il fallut donc les remplacer par d'autres serviteurs entre qui furent réparties successivement leurs fonctions à mesure qu'ils les abandonnaient. La marguillerie, quand elle fut supprimée à la Révolution, était, depuis plusieurs siècles, un office sans objet, un titre rémunérateur, sans que la rému-

nération fût le prix d'un service; en un mot, un organe inutile. Toutes les sociétés anciennes sont encombrées de ces rouages qui alourdissent le fonctionnement de la machine. Si ces déchets furent nombreux et excessifs sous l'ancien Régime, cela tient à l'hérédité et aux survivances des offices.

L'évolution de la marguillerie s'est faite de la même façon que celle de toutes les autres institutions du moyen âge, et c'est par là que l'étude en est instructive.

Reportons-nous vers une institution sociale d'une importance plus considérable, celle de la noblesse. N'est-ce pas une banalité de dire que ses privilèges justifiés à l'origine, parce qu'ils étaient la récompense de services effectifs, avaient fini, au XVIII[e] siècle, par paraître injustes pour ne plus répondre à aucun rôle dans la société ? Quelque organe social du moyen âge qu'on étudie, si on le suit de ses origines jusqu'à sa disparition, on le voit ainsi fonctionner dans le vide ou même ne plus fonctionner du tout. N'avions-nous pas raison de dire que l'étude de M. Vidier, sur un office d'ordre secondaire, avait une portée générale, puisqu'il nous permet de vérifier une des lois du développement de la société française.

Voilà qu'ayant donné en quelques mots un aperçu du sujet traité par M. Vidier, nous n'avons pas indiqué le plan de son livre. Il s'ouvre par une introduction où l'auteur passe en revue les documents qu'il a utilisés. Puis un premier chapitre est intitulé : « Institution de la marguillerie, droit de collation de l'office. » Le second chapitre traite des « service et émoluments des marguilliers » ; le troisième, de leurs « privilèges » ; le quatrième et dernier, du « temporel de la marguillerie ». Et ici il faut signaler tout particulièrement les pages dans lesquelles M. Vidier a retracé l'histoire du fief des Tombes. Ce n'est pas seulement l'histoire topographique d'un quartier de Paris, c'est l'étude juridique d'un fief de ses origines à sa disparition ; on assiste, pour ainsi dire, à la vie d'un fief : comment s'en est fait le lotissement, comment les cens et les rentes foncières, bien nettement distingués par l'auteur, se sont constitués, et, par suite des transmissions par succession, ventes, échanges, donations, se sont enchevêtrés ; comment s'exerçait la juridiction, etc. Mais où s'accuse l'ori-

ginalité de cette histoire d'un fief, c'est dans le rapprochement que M. Vidier a fait entre les efforts de la royauté au XVI[e] siècle pour dégrever les biens fonds des rentes dont ils étaient chargés, et les lois de la Révolution sur le même objet. Il y a là des vues nouvelles sur l'ancien régime de la propriété en France.

Parmi les nombreuses pièces justificatives annexées au texte et qui s'échelonnent de 1204 à 1791, nous citerons les statuts des marguillers de 1311-1316, et une série d'extraits des délibérations capitulaires concernant le service des marguilliers, les horloges et les cloches. Deux appendices complètent le volume : 1° la liste des marguilliers ; 2° l'énumération et l'histoire de chacune des maisons du fief des Tombes.

Il serait superflu d'insister sur l'esprit critique qui a présidé à la composition de ce volume, et dont M. Vidier avait donné des preuves dans ses précédents travaux. Par la clarté et l'élégance de la composition, comme aussi par les idées générales et de bon aloi, le livre est d'une lecture attachante. On doit le recommander à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale. Il ne s'agit pas de ce qu'on est convenu d'appeler des faits historiques, c'est-à-dire exceptionnels, mais c'est un aspect de la vie normale et quotidienne de nos ancêtres que l'on nous met sous les yeux. Et n'est-ce pas là ce à quoi l'histoire vise aujourd'hui ? Si jamais un adage qu'Henri Lavoix père aimait répéter, et dont je ne sais s'il était l'inventeur, a trouvé sa justification, c'est bien à propos du livre de M. Vidier : « L'histoire vaut ce que vaut l'historien. »

Maurice Prou.

J.-A. Brutails. — **Pour comprendre les monuments de la France. Notions pratiques d'archéologie à l'usage des touristes.** — Paris, Hachette et C[ie], 1917, in-8°, 271 pages, 15 planches, 340 dessins et photographies.

La destruction de trop nombreux chefs-d'œuvre par les explosifs ennemis a été douloureusement ressentie par chacun.

Dans un indéfinissable sentiment le grand public a compris que, parmi les ruines amoncelées, des témoins uniques des siècles passés avaient disparu. Ce fut une impression d'une grande tristesse quelque peu imprécise, car elle se portait sur des objets d'art dont l'intérêt était entouré d'une sorte de mystère. Combien de touristes avaient visité la cathédrale de Reims! Mais combien peu en avaient saisi la beauté. Ils avaient été éblouis par l'admirable vaisseau, le chatoiement des vitraux, la richesse de la sculpture, mais ignorant de l'iconographie, la statuaire était restée pour eux lettre morte, les verrières sans signification, la raison d'être même de l'édifice leur échappait en partie.

M. Brutails, le très savant archiviste de la Gironde, a voulu que la visite des merveilles qui couvrent notre pays ne soit plus seulement sujet de joie de quelques dilettantes archéologues ou architectes. Il a voulu que l'admiration raisonnée ne fût plus le privilège de quelques rares initiés, mais que chacun pût goûter le charme de nos richesses artistiques, gloire des plus pures de la France. Dans un admirable volume, M. Brutails a exposé avec une clarté parfaite, une méthode des plus heureuses, des photographies fort judicieusement choisies propres à éclairer l'histoire de l'architecture en France et des arts qui s'y rattachent.

Ce livre apparaissait impossible à réaliser autrement qu'en un gros ouvrage emplissant de ses explications de nombreux volumes. M. Brutails a su l'écrire en un petit livre de moins de 300 pages. Après un exposé rapide de l'art aux âges de la préhistoire, le lecteur trouvera l'analyse de la construction à l'époque gallo-romaine, durant la période romaine, la période gothique, la Renaissance et les temps modernes. La description des divers éléments de l'architecture est exposée avec toute la clarté désirable ; les notions sur les poussées des arcs et des voûtes qui semblent si arides aux profanes sont expliquées de façon fort lumineuse ; la compréhension est grandement facilitée par une abondante et très explicite illustration.

En étudiant les voûtes des cryptes et des églises de style gothique, M. Brutails observe fort judicieusement que nombre de ces constructions sont voûtées d'arêtes suivant le mode

roman. L'auteur émet l'hypothèse que ce système de voûte fut adopté par le maître de l'œuvre gothique qui le jugeait plus apte à se prêter à l'établissement d'une voûte fort surbaissée.

Peut-être. A notre avis, les constructeurs du XIIIe siècle ont été entraînés par une autre considération. Nous avons pu constater, en effet, dans un grand nombre d'édifices la présence de voûtes d'arête romanes au XIIIe siècle. Lorsque les architectes se voyaient dans l'obligation de tenir compte d'une surcharge relativement considérable, ils n'accordaient, semble-t-il, qu'une demi-confiance à la voûte sur croisée d'ogives pour supporter une charge uniformément répartie. Les voûtes du Cellier et de l'Aumônerie de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel sont, à ce sujet, des exemples fort significatifs.

Nous ne saurions trop louer les aperçus fort justes de M. Brutails sur l'architecture moderne; peut-être cependant serait-il téméraire de supposer, avec l'auteur, le ciment armé impropre à recevoir un jour une expression artistique aussi parfaite que celle des architectures des temps passés.

Les chapitres traitant de la décoration ne sont pas moins heureux que les précédents. Tout au plus peut-on reprocher à l'auteur de ne pas avoir assez insisté sur la très belle mouluration gothique si bien adaptée à notre climat. Il était intéressant, à notre sens, de faire ressortir la science profonde des architectes médiévaux dans le choix judicieux des profils aux larges ombres et aux modelés si nerveux.

L'exposé de l'iconographie est aussi bref que clair ; quelques pages donnant les attributs des divers personnages, créations géniales des imagiers médiévaux, seront particulièrement goûtées du grand public. C'est là un guide précieux pour un voyageur examinant les vitraux et les sculptures de nos cathédrales.

M. Brutails décrit en quelques phrases précises l'évolution du vitrail. Doit-on, suivant l'opinion de l'auteur, voir dans la vogue des grisailles à partir du XIIIe siècle une impuissance des peintres verriers à atteindre à la magnificence de leurs prédécesseurs? Nous ne le croyons pas. Nous admettons

plutôt que seul le désir justifié d'introduire une lumière plus violente dans les églises en fut la seule cause. Les moulures de plus en plus fines des nervures et des colonnettes, accusant les lignes d'architecture, la préciosité même des sculptures devaient naturellement amener les artistes à désirer la lumière blanche qui se joue si joliment sous les voûtes et les moulures.

Après avoir décrit la mise en œuvre de la décoration en insistant judicieusement sur la liaison intime entre la construction et la décoration, M. Brutails précise les caractères des édifices religieux, indique les diverses écoles dont il fait ressortir les conceptions générales qui les différencient. Une carte et un excellent résumé fixeront les idées du lecteur.

Le court chapitre traitant de l'architecture militaire est plein d'enseignement, l'évolution des moyens d'attaque et de systèmes défensifs est excellemment exposée.

Il eût fallu un volume pour donner une idée de ce que furent l'architecture monastique et l'architecture civile. Avec beaucoup de jugement l'auteur a estimé que quelques pages suffiraient à en indiquer les grandes lignes à un lecteur pénétré des enseignements donnés par les chapitres précédents.

L'ouvrage se termine par un lexique archéologique qui ne sera pas moins goûté des érudits que des touristes soucieux de s'instruire.

La terminologie médiévale s'y trouve définitivement fixée. Sans doute plusieurs expressions ne sont pas des plus heureuses et évoquent parfois des idées fausses, mais nous ne saurions en faire un reproche à l'auteur qui n'a fait que transcrire dans un lexique particulièrement précieux une terminologie établie ailleurs.

Remercions M. Brutails de ce petit volume ; la grande érudition de son auteur s'y développe de la plus séduisante façon, un charme particulier se dégage de l'esprit éclectique dans lequel il est composé. La philosophie de l'art est mise ici à la portée de chacun. La comparaison facile que le lecteur peut suivre entre les constructions primitives et les plus sâvantes conceptions modernes est pleine d'enseignement.

Charles Henri Besnard.

Louis Bréhier. — **L'Art chrétien. — Son développement iconographique des origines à nos jours.** — Paris, H. Laurens, 1918, gr. in-8°, 456 p., 241 fig.

C'est un superbe et bien vaste sujet que traite dans ce beau volume l'érudit professeur. Bien que son titre indique nettement qu'il n'a pas voulu présenter une histoire complète de l'art chrétien et qu'il en laisse de côté la forme pour se limiter à la matière, c'est-à-dire aux types qu'il a représentés, à l'iconographie en un mot, et en rechercher l'origine, l'évolution, la signification, c'est à travers un champ immense, aux horizons presque sans limites et recélant encore bien des mystères, que l'auteur nous invite à le suivre. Est-il besoin de signaler l'expérience du guide dans un domaine où il s'est de longue date spécialisé ? Il n'est du reste pas le premier à l'explorer. Avant lui, le maître de Rossi et ses disciples, à Rome, et, chez nous, Didron, l'abbé Crosnier, Grimouard de Saint-Laurent, Barbier de Montault, Rohault de Fleury, et, tout récemment, Émile Mâle dans ses deux volumes pleins d'aperçus nouveaux et de révélations sur l'art français du moyen âge, ont multiplié les observations et les interprétations sur l'iconographie chrétienne. Tout en bénéficiant de leurs travaux, en groupant leurs investigations éparses, en résumant leurs enseignements et en synthétisant leurs conclusions, M. Bréhier les a complétés de ses observations personnelles. Il a répondu à un désir, à un besoin souvent exprimé en fondant en un vaste ensemble toutes ces études de détail. Il met ainsi à la disposition de tous ceux qu'intéresse à un titre quelconque l'art religieux, le manuel nécessaire, la *somme* où l'on saura trouver désormais la clef de bien des énigmes, la solution de multiples problèmes qu'il n'était donné jusqu'ici qu'à un groupe restreint d'initiés de posséder. C'est donc un service signalé que rendent aux études archéologiques et l'auteur et l'éditeur, M. H. Laurens, qui a apporté à l'impression et à la copieuse documentation de ce beau livre toute la perfection qui distinguent les publications d'art sorties de sa maison.

L'ouvrage entier est la démonstration de ce principe : « Quels que soient les aspects si divers qu'il ait revêtus, l'art

chrétien a toujours été un enseignement et comme une prédication figurée. »

Mais c'est surtout au moyen âge que s'affirme le plus ce rôle de l'art religieux. Non seulement il met sous les yeux des fidèles un véritable catéchisme en images où leur sont rappelés sans cesse les grandes vérités et les grands devoirs de la religion, où sont traduits ces ingénieux rapprochements entre les faits du Nouveau Testament et les figures de l'Ancien, thèmes favoris des maîtres en théologie et des prédicateurs, mais, dès la fin de l'époque romane, il étend son programme. « L'artiste n'est plus exclusivement un théologien, il doit embrasser toutes les connaissances humaines. L'Écriture Sainte ne sera plus sa source unique, mais il utilisera tout ce qu'on a conservé des livres profanes : l'histoire profane, l'éthique, la philosophie, il devra tout interpréter et l'art sera comme une synthèse de toutes les connaissances. » Que ce vaste programme ait été celui des constructeurs de nos grandes cathédrales gothiques de la fin du XIIe et du XIIIe siècle et qu'ils aient utilisé pour en figurer les grandes lignes les ressources jusqu'alors inconnues que leur offraient la statuaire des portails, les verrières des fenêtres de plus en plus agrandies, et les peintures murales, on n'en saurait douter.

Mais se fonder sur ce qui a pu parvenir jusqu'à nous pour se livrer à une classification méthodique de ces programmes, est peut-être quelque peu hasardeux. Les constructeurs de Laon et de Paris s'étaient-ils donné pour tâche de représenter « les règnes de la nature et de la grâce » ? Ceux de Chartres, d'Amiens et de Bourges, « les deux avènements du Fils de l'Homme » ? Ceux de Reims, Rouen et Strasbourg, « les souffrances du Christ opposées à son second avènement » ? Il faut convenir que beaucoup d'éléments nous manquent pour en juger. Sans compter les mutilations des portails et les réfections postérieures qui en ont dénaturé l'ordonnance primitive, il reste bien peu de chose, sauf quelques rares exceptions comme à Chartres, à Bourges, à Auxerre, des merveilleuses verrières qui entraient pour une si large part dans le programme des constructeurs. Quant aux peintures qui gardaient, même au XIIIe siècle, une place considérable dans la décoration,

on peut dire qu'il n'en reste rien. Par suite la disparition de documents si importants dont le sujet même n'est plus connu ne permet plus de préciser quel plan décoratif avait été adopté ici ou là.

Du reste, à supposer qu'un plan d'ensemble ait été adopté par les constructeurs d'un monument, le goût particulier et la dévotion personnelle des donateurs des verrières y ont certainement introduit très souvent des éléments qui n'avaient pas été prévus à l'origine et qui n'avaient aucun rapport avec le plan primitif.

Quant aux interprétations, si un grand nombre de problèmes, encore regardés comme insolubles il y a quarante ans, ont été heureusement élucidés grâce aux révélations des théologies, des *sommes* et des *miroirs* dont l'Art religieux était l'expression figurée, il ne reste pas moins bon nombre de questions encore mystérieuses ou sur lesquelles l'accord est loin d'être fait. Telle est celle des galeries des rois qui couronnent les portails de Paris, d'Amiens et de Reims. Ces rois sont-ils les rois d'Israël, ancêtres de la Vierge et du Christ, « fils de David », ou bien représentent-ils la dynastie capétienne ? M. Bréhier adopte nettement le second parti bien qu'il soit le plus contesté et qu'on s'accorde généralement à reconnaître dans cette série de rois placés au fronton des sanctuaires dédiés à Notre-Dame, la figuration de cette généalogie de la Vierge par laquelle débute le premier des Évangiles, que la liturgie aimait à faire chanter avec une solennité particulière dans la nuit de Noël et que, dès le XIIe siècle, les verriers et les peintres répétaient à l'envi.

Dans un dernier chapitre, M. Bréhier expose les tentatives contemporaines d'une restauration ou plutôt d'une adaptation modern-style de l'Art religieux. On n'a que trop justement répudié le pastiche médiocre du moyen âge et la banalité industrielle. Mais les doctrines et les tendances des maîtres de l'art néo-chrétien dont Paul Claudel est le prophète ne sont pas sans éveiller de légitimes inquiétudes. Le critique d'art d'un journal très répandu dans le monde religieux ne préconise-t-il pas, même pour nos cathédrales affreusement mutilées par la guerre, les avantages du béton armé alliés aux

charmes « d'un aspect cubique où la beauté sera dans le parfait rapport des vides et des pleins ! »

Sans doute il faut souhaiter un retour bien net à la tradition idéaliste et dogmatique, mais nous n'oserions pas reconnaître, en présence de certaines productions de la nouvelle école, assurément affranchie de tout archaïsme, que « *tout* nous paraît désormais préférable au pastiche ».

E. CHARTRAIRE.

PAETOW (Louis John). — **Guide to the study of medieval history for students, teachers and libraries.** — University of California press. Berkeley, 1917, in-8°, XVI-552 p.

Il ne faudrait chercher dans l'excellent volume du professeur Paetow ni une bibliographie générale, ni un guide complet d'histoire du moyen âge. Son objet est de fournir aux étudiants, aux maîtres et aux chercheurs des indications raisonnées par une étude de grandes questions d'histoire médiévale. C'est donc essentiellement un livre d'enseignement, et en outre destiné à un public de langue anglaise. Cette double considération explique le plan de l'ouvrage et le choix des références qu'il contient. Elle permet de voir ce qu'il y faut chercher et ce qu'il faut n'y point chercher.

Le Guide est la réunion des syllabus de deux cours professés à l'Université de Californie, un cours général d'histoire pour les « juniors », un cours plus avancé de civilisation médiévale pour les « seniors » et les gradués. Ces syllabus forment les 2e et 3e parties de l'ouvrage. Comme première partie on a placé une bibliographie choisie de 1.013 articles numérotés : bibliographies, ouvrages de référence, sciences auxiliaires de l'histoire, ouvrages historiques (moyen âge en général ; Angleterre, histoire de l'Église, divers pays ; histoire de la civilisation, Juifs ; collections historiques) ; grandes collections de sources originales. La seconde partie comprend l'apparat de 35 leçons d'histoire générale du moyen âge (par exemple de l'Occident latin au VIe siècle ; l'Orient grec au VIe

siècle; Charlemagne ; la querelle des investitures, etc.). La troisième comprend 28 leçons d'histoire de la civilisation médiévale (la conception médiévale du monde ; la culture arabe en Occident ; le « nouvel Aristote » ; l'art médiéval, etc.).

Chaque leçon se divise en trois parties : A : résumé ; B : lectures recommandées ; C : bibliographie. La première est destinée à épargner au chercheur la lecture d'un manuel ; elle fait l'esquisse du sujet en quelques alinéas numérotés ; la seconde, destinée aux étudiants pressés, leur indique les principales lectures à faire ; la troisième donne des ouvrages plus développés et les bibliographies s'il en existe. De fréquents renvois sont faits à la bibliographie du début.

L'ouvrage est très bien présenté : il est précédé d'une bonne table systématique suffisamment détaillée et suivie d'un index alphabétique d'auteurs et de matières qui renvoie aux *numéros* de la bibliographie indiqués en caractères gras et aux pages des leçons historiques. Remarquons à ce propos que ce devrait être un usage général de placer la table systématique d'un ouvrage au début et l'index à la fin. La table systématique donne la vue d'ensemble de l'œuvre : c'est un frontispice. L'index est un instrument de recherches de détail, donc un complément. Un judicieux emploi de caractères contribue grandement à la clarté : capitales pour les titres de sections ; égyptiennes pour les sous-sections ; petites capitales pour les noms d'auteurs ; italiques pour les lectures ; romains pour le reste.

L'apparat bibliographique est abondant et varié. Peut-être trop, car comment un étudiant pressé de faire une leçon sur Paris au moyen âge pourra-t-il consulter les 23 ouvrages indiqués comme lectures recommandées ? Sans doute on escompte qu'il n'en trouvera qu'une partie dans les bibliothèques à sa portée, et en effet, M. Paetow nous avertit expressément que « les présentes ressources et les futurs besoins de la Bibliothèque de l'Université de Californie » ont été la base de son choix. On reconnaît là l'esprit américain, tendu toujours vers les réalisations de demain à travers celles d'aujourd'hui.

Œuvre d'enseignement, le guide de M. Paetow ne donne

qu'un choix ; borné à 63 questions spéciales, il ne donne en plus des ouvrages et articles généraux, que la littérature des questions qu'il retient ; enfin comme il est naturel, il indique le plus possible des ouvrages anglais ou des traductions anglaises d'ouvrages français, allemands et parfois espagnols ou italiens. Sources originales, livres modernes, articles de revues ou d'encyclopédies sont signalés. Les médiévistes européens pourront donc se servir souvent avec grand profit des indications rapides et commodes de M. Paetow.

Il y a naturellement quelques défauts. Une lacune voulue est l'absence de l'histoire anglaise : l'auteur renvoie à l'excellent ouvrage de Gross : *Sources of english history*. Le plan de subdivision des leçons n'est pas toujours net. Dans les lectures recommandées sur Paris on trouve deux sections : « general accounts » et « guide-books », qui semblent bien faire double emploi ; une section « plans » ne donne que deux plans, mais six autres sont indiqués dans une section précédente.

Il y a un assez grand nombre de fautes de rédaction ou d'impression. Signalons-en quelques-unes en vue d'une seconde édition : n° 365 : *particular* pour *particulier* ; n° 538 : *conflicts* pour *conflits* ; n° 540 : *Lanquedoc* pour *Languedoc* ; n°s 509, 513 : *français* au lieu de *Français* ; n° 541, il faudrait *La Borderie* (*A. Le Moyne de*) au lieu de : *Moyne de la Borderie*. (Observons à ce propos que le plus souvent les noms français composés de deux noms reliés par une particule et l'article sont connus sous le second. Il faudrait retourner la règle bibliographique qui les concerne et faire de l'exception la règle) ; n° 366 : *Bruhnes* pour *Brunhes*, etc.

Signalons aussi quelques omissions d'ouvrages et quelques singularités de composition. Pourquoi n'avoir pas indiqué, soit dans la bibliographie, soit dans les leçons sur la philosophie médiévale, l'excellente *Bibliography of philosophy* de Rand qui forme le 3e vol. du *Dictionary of philosophy*... de J. M. Baldwin (New-York and London, 1905) ? Comme littérature française on a omis la grande *histoire de la langue et de la littérature françaises* de Petit de Julleville, actuellement fondamentale (Paris, 1896-1899). Sous les numéros

540-542 on a donné trois histoires provinciales de France, chose arbitraire. Pourquoi le Languedoc, la Bretagne, la Franche-Comté et pas la Bourgogne, la Lorraine, la Normandie, etc.? De même au chapitre sur l'art médiéval on ne donne comme monuments particuliers que le Mont-Saint-Michel et la cathédrale de Chartres. Sans doute on ne pouvait indiquer que des spécimens, mais tout de même le choix est un peu étroit et on pouvait mentionnér les cathédrales de Paris, Reims, Amiens, Beauvais, Rouen, Bourges.

Ce sont là de légers défauts. On ne saurait trop louer l'esprit compréhensif de l'auteur, la clarté du plan adopté, le constant souci d'adaptation au besoin du chercheur. Ce livre ne peut que grandement contribuer à la diffusion des connaissances historiques non seulement en Amérique mais encore sur le vieux Continent. Et bien que destiné aux étudiants, il pourra plus d'une fois servir aux savants et aider ainsi au progrès de la science, non moins qu'à sa pénétration.

Ch. Sustrac,
Bibliothécaire à la Bibliothèque
Sainte-Geneviève.

Joaquím Miret y Sans. — **La esclavitud en Cataluña en los últimos tiempos de la Edad Media.** — New-York, Paris ; in-8°, 109 p. (Extrait de la *Revue Hispanique*, t. XLI.)

Dans les premières pages de son intéressant mémoire, M. Miret y Sans nous fait connaître, en une sorte d'introduction, quelle importance sociale avait l'esclavage dans la principauté de Catalogne, pendant les XIIIe et XIVe siècles. Les guerres contre les Arabes avaient causé la dépopulation de ce pays et en même temps détourné beaucoup d'habitants du travail manuel. Ces mêmes guerres leur fournissaient des travailleurs dans la personne des Arabes faits prisonniers sur le territoire reconquis ou encore envahi. Ces esclaves sarrasins se vendaient, s'échangeaient, se louaient, comme le montre l'auteur à l'aide de documents des archives de la cathédrale

de Barcelone. Au xive siècle le besoin croissant de main-d'œuvre — surtout après les grandes pestes survenues en 1347 et 1351 — et la rareté des expéditions en armes contre les Arabes provoquèrent l'introduction en Catalogne de nombreux esclaves orientaux : tartares, grecs, bulgares, turcs, russes. Les esclaves, hommes ou femmes, en Catalogne, étaient utilisés comme domestiques attachés à la personne, comme ouvriers agricoles, comme artisans. On en trouve dans les domaines royaux, sur les terres des ecclésiastiques séculiers et réguliers et sur celles de la noblesse ; d'autres, en grand nombre, sont la propriété de bourgeois et de marchands des villes, exerçant toutes sortes de métiers, charpentiers, tanneurs, hôteliers, mariniers, etc.

Les documents recueillis par M. Miret y Sans lui ont fourni des renseignements abondants sur la question des esclaves telle qu'elle se posait au xve siècle en Catalogne. La « Députation de la Généralité », qui administrait ce pays, se préoccupa de lui conserver le bénéfice de cette main-d'œuvre, toujours plus nécessaire pour son développement économique. Dans son assemblée de 1413 elle chercha un remède à la principale difficulté : la fuite très fréquente des esclaves qui passaient les frontières de terre ou de mer. Elle crut le trouver en organisant un service d'assurances contre la perte des esclaves par évasion, assurance obligatoire pour tous ceux du sexe masculin, facultative pour les femmes. Leurs maîtres payaient une prime annuelle pour chacun, après déclaration de leur valeur — variant de 20 à 65 livres, — que la généralité leur remboursait en cas de fuite, si elle ne pouvait par ses moyens retrouver et leur restituer l'esclave fugitif.

Des précisions pleines de détails curieux sont données par M. Miret y Sans sur le fonctionnement de ce système d'assurances; qui fut complété en 1421.

Mais, malgré la surveillance exercée dans les ports maritimes et sur les frontières, les évasions d'esclaves se multiplièrent. Beaucoup d'entre eux s'enfuyaient vers Toulouse, où les Capitouls maintenaient contre l'autorité royale, un article de leurs coutumes municipales, déclarant libre quiconque était entré dans leur ville ou dans sa banlieue ; le

27 juillet 1445 le Parlement de Toulouse même, en enregistrant les lettres patentes de septembre 1442 sur l'accord conclu avec le roi d'Aragon, refusait d'y obtempérer en ce qui concernait les esclaves réfugiés dans la ville.

D'autres esclaves s'enfuyaient par mer. Il arrivait aussi que ceux qui les arrêtaient, au cours de leur fuite, dans l'intérieur du pays, au lieu de les remettre à l'autorité locale compétente, les gardaient chez eux pour les faire travailler à leur service.

Dès 1431 la Généralité de Catalogne, constatant le déficit croissant, qui résultait pour ses finances, du service d'assurances des esclaves qu'elle avait organisé, procédait à une enquête sur la question et décidait l'année suivante que l'assurance cesserait à compter du mois de février 1433. Par ses agents cependant elle ferait continuer une surveillance des plus actives pour obvier aux évasions.

Par les nombreux documents financiers et administratifs, qu'analyse ou publie M. Miret y Sans, sont éclairées les raisons des mesures prises à ce sujet et leurs conséquences.

Ce mémoire s'achève par quelques considérations plus générales de l'auteur, préoccupé de justifier son pays d'accusations de barbarie, à cause de la pratique de l'esclavage.

E. Martin-Chabot.

Carlo Giordano. — **Alexandreis, poema di Gautier de Châtillon.** — Napoli, P. Federico e G. Ardia, 1917. In-8°, 200 p.

Dans cette étude minutieuse et intéressante, l'auteur examine en détail les sources de Gautier de Châtillon et s'efforce de bien déterminer le caractère de cette *Alexandreïs* qui, célèbre au moyen âge, n'est plus guère lue de nos jours que par ceux qui s'intéressent à l'histoire de la poésie latine médiévale. Les résultats de cette enquête sont à l'honneur de Gautier de Châtillon : tout en suivant, en général, le récit de Quinte-Curce, il ne s'est pas borné à mettre en hexamètres la prose de l'historien, il a voulu réellement faire œuvre de poète, formé à

l'école de la littérature latine classique. M. Giordano montre que Gautier connaît fort bien Virgile, Ovide, Lucain, Stace, Claudien, qu'il sait les imiter ingénieusement ; il aurait même lu des poètes latins moins généralement connus au moyen âge, tels que Valérius Flaccus et Silius Italicus (p. 80 et suiv.). D'autre part, M. Giordano sait résister à la tentation d'attribuer à son auteur un savoir qu'il ne possédait pas : il ne croit pas que Gautier ait su le grec (p. 47).

L'impression finale du critique n'en est pas moins que Gautier de Châtillon, s'il a droit au titre d'habile versificateur, n'est pas un poète, dans le sens élevé du mot : il ne sait pas se dégager, par une inspiration personnelle, du récit de Quinte-Curce ; son *Alexandreïs* est une histoire versifiée, non une véritable épopée (p. 187). Il reconnaît cependant (p. 194) que Gautier a droit au titre d'humaniste du XIIe siècle, au moins dans un certain sens.

Tout le monde, croyons-nous, adoptera les conclusions du critique italien. Reste le problème : pourquoi cet humanisme qui a tenté de s'établir en France au XIIe siècle et qui a produit des œuvres aussi remarquables que l'*Alexandreïs* de Gautier de Châtillon, que l'*Anticlaudien* d'Alain de Lille, n'est-il pas allé plus loin, pourquoi n'a-t-il pas abouti à une Renaissance véritable ?

G. HUET.

LETTRES CLOSES DE CHARLES VI

CONSERVÉES AUX ARCHIVES DE REIMS ET DE TOURNAI

Il est presque superflu de rappeler l'intérêt que les *Lettres closes* présentent pour l'histoire. Ces documents adressés soit à des fonctionnaires, soit à des villes, renferment fréquemment des renseignements précieux, touchent souvent des points de détail que les autres textes omettent de rapporter. On y peut connaître la pensée plus intime de leurs auteurs, y trouver ou y deviner les mobiles qui les ont fait agir ; un jour nouveau est ainsi jeté sur les événements et permet de les comprendre plus complètement. Aussi leur publication est-elle des plus utiles pour l'histoire.

J'ai entrepris ce travail pour le règne de Charles VI, et espère pouvoir publier un jour l'importante série des *Lettres closes* de ce roi. Actuellement je crois devoir détacher des documents déjà rassemblés, ceux qui se rapportent à Reims et à Tournai et sont conservés dans les archives municipales de ces deux villes. Il est, je pense, inutile d'insister sur les pieuses raisons qui ont déterminé cette publication. Reims, la ville du sacre, a vu ses archives sauvées du sauvage bombardement, et sauvegardées, loin du danger qu'elles pouvaient courir. Tournai, citadelle avancée de la France en pays flamand, ville choyée par les rois de France, a subi le lourd et pesant joug étranger. Publier dans les circonstances

actuelles, les documents des archives de ces deux villes m'a semblé un impérieux devoir à remplir.

Les documents publiés sont au nombre de trente : dix-huit provenant de Reims, douze de Tournai.

Les premiers peuvent être divisés en trois groupes : deux (nos 1 et 2), d'intérêt privé, se rapportent à la cure de Saint-Ladre-aux-Hommes ; un (no 18), que rien ne permet de dater, concerne un sommelier du roi, Morinot Falle. Les quinze autres (nos 3 à 17) présentent un intérêt beaucoup plus grand. Ils sont relatifs aux graves événements politiques qui se déroulèrent en France de 1417 à 1422 ; tous émanent de Charles VI (sauf une lettre du dauphin, no 6), et fournissent de précieux renseignements sur la politique royale durant ces tristes années. Ces lettres peuvent être très facilement datées, grâce aux évènements auxquels elles se rapportent : en outre l'échevinage rémois a, dans plusieurs cas, fait inscrire au dos des documents le nom du chevaucheur qui les avait apportés et la date de leur réception.

Les douze documents tournaisiens sont relatifs soit à des demandes d'envoi d'arbalétriers et de canonniers, soit à des aides imposées sur la ville, soit à la composition de 6.000 l. que par le traité de 1385 Tournai devait annuellement payer au roi. Cette somme avait été par Charles VI affectée à des aumônes et à des fondations pieuses ; à diverses reprises le roi songea à la détourner de son affectation première, et, pour acquitter des dettes à l'égard du comte de Hainaut, lui assigna cette rente. Mais les Tournaisiens protestèrent contre cette attribution à un redoutable voisin ; leurs démarches furent écoutées : Charles VI avait trop d'intérêt à ménager la ville pour ne pas faire droit à ses réclamations. Les négociations entamées à ce sujet déterminèrent dans certains cas, une très active et curieuse correspondance entre les consaulx de Tournai et le procureur de la ville auprès du roi, Jacques Bacheler ; particulièrement, une lettre écrite par ce dernier le 11 septembre 1406 (no 22, note) renferme un tableau si

curieux de la vie de Charles VI au moment où le roi sortait à peine d'une crise de sa folie, que j'ai cru devoir la publier.

De même que les documents rémois, les documents tournaisiens se datent facilement par les événements ; en outre, ils sont conservés dans des layettes classées chronologiquement, ce qui rend possible, dans le cas où rien ne permet de les dater d'une manière précise, tels les n^os^ vingt-neuf et trente, de déterminer les années extrêmes auxquelles ils peuvent se rapporter.

En terminant je dois remercier vivement M. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, de l'amabilité avec laquelle il m'a communiqué dans des circonstances difficiles, les documents rémois, et M. Hocquet, archiviste de la ville de Tournai, de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu me faciliter l'accès du précieux dépôt qu'il conserve, et compléter des copies sommairement faites au cours d'un rapide voyage à Tournai, voyage que les tristes circonstances des dernières années ne m'ont pas permis de renouveler.

Léon Mirot.

I

1416, 17 novembre, Paris.

Lettre de Charles VI aux échevins de Reims, leur mandant au cas de mort de Jean Hemart (ou Menart), dit de Nanteuil, curé de Saint-Ladre, de pourvoir de ladite cure, dont ils ont la présentation, son chapelain, Pierre Richier [1].

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions 0,33×0,15 ; 11 lignes d'écriture ; fragments de sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous avons entendu que de present maistre Jehan Hemart, dit de Nantheul, curé de Saint Lazdre de Reims est à present telement agrevé de maladie que l'en espere plus en lui la mort que la vie. Et pour ce que nous desirons le bien et avancement de nostre bien amé Pierre Richier, nostre chappellain d'onneur, natif du diocese de Reims, et que nous sommes souffisamment informez et acertenez de ses sens et clergie, litterature et bon gouvernement, et auquel ladite cure sera bien enploiée, et icelle cure bien pourveue de sa personne, et pour ce que à vous appartient

1. Ce document et le suivant doivent être datés de l'année 1416. En effet Jean Hemart ou Menart, dit de Nanteuil, curé de Saint-Ladre depuis 1408, mourut en 1416. Il fut remplacé par Nicolas Arnoul qui demeura à la tête de cette cure jusqu'en 1418 (Cf. Paul Hildenfinger, *La léproserie de Reims du XII*^e^ *au XVII*^e^ *siècle*, dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. XCVI (1903-1904), et tirage à part, Reims, L. Michaud, 1906, in-8°, p. 291).

Dans cette étude, M. Hildenfinger a cité, sans le pouvoir dater et sans déterminer le nom du roi qui l'avait signé, le document concernant Pierre Richier (Hildenfinger, *ouv. cité*, p. 208), d'après une collation conservée dans les archives de la léproserie de Saint-Ladre (A^2 3, 11, n° 36), et publiée, d'après lui, dans l'*Annuaire de la Marne*, 1872, p. 80).

la provision et disposition d'icelle, vous prions et requerons à certes que la ditte cure vous donnez et conferez à nostre dit chappellain d'onneur et non à autre, et lui en bailliez voz lettres de don à ce appartenant, et en ce faisant vous nous ferez tres grant plaisir. Si ne vous en escondissez aucunement, mais tant en [vueillez] faire pour l'amour et contemplacion de nous, qu'il ait cause de vous en remercier, et nous de vous en savoir gré, et en avoir pour et à cause de ce les besoingnes de la dicte ville pour plus recommandées, et afin qu'il vous appere mieulx que nous avons ceste chose tres à cuer, nous avons mis nostre nom à ces lettres. Donné à Paris, le xvii[e] jour de novembre.

CHARLES. FERRON.

II

1416, 23 novembre, Paris.

Lettre de Charles VI aux échevins de Reims les priant de nommer curé de Saint-Ladre, en remplacement de Jean de Nanleuil, décédé, Jean Preudomme, maître en arts et bachelier en théologie [1].

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,28×0,16 ; 7 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

Chiers et bien amez. Nous avons entendu que la cure de Saint Ladre, laquelle appartient à vostre presentation, vacque à present par la mort de maistre Jehan de Nantueil : et pour ce que nous avons bien à cuer le bien et avancement de nostre bien amé maistre Jehan Preudomme, maistre en ars

1. Ce document a été cité par Louis Bidet, *Traité de l'échevinage et Mémoires sur l'histoire de Reims*, t. II, chap. 20, et par Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. I, p. 13 (cf. Hildenfinger, *ouvr. cité*, p. 208).

et bachelier en theologie, estudiant en nostre fille l'Université de Paris, nous vous prions que vous l'ayez pour recommandé, en luy conferant ladite cure, car il est bien digne d'avoir plus grant bien pour les bonnes meurs et science qui sont en luy, comme nous avons esté et sommes bien acertenez. Et en ce faisant vous nous ferez tres grant et singulier plaisir, et en aurons vous et voz besoingnes pour mieulx recommandez. Donné à Paris, le XXIIIe jour de novembre.

CHARLES. BRAY.

III

1417, 14 février, Paris.

Lettre de Charles VI aux habitants de Reims leur annonçant que pour résister à la descente des Anglais dans le royaume, il a levé une aide, et imposé l'élection de Reims à la somme de 15.000 l. t.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,35×0,15 ; 15 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

(Sur la bande) : *A noz chiers et bien amez les...... habitans de la ville de Reins.*

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Pour ce que des revenues de noz demaine et aides ne pourroit estre recouvrée la finance necessaire pour pourveoir à la garde des frontieres et à la defense de nostre royaume et d'icelluy extirper les pilleries et roberies qui se y font de jour en jour pour resister par puissance aux entreprises de nostre adversaire d'Engleterre [1], qui

1. Les trèves conclues avec l'Angleterre le 3 octobre 1416 devaient expirer le 2 février 1417 (cf. Rymer, *Fædera*, éd. de la Haye, t. IV, IIe partie, p. 178). Bien que des négociations aient été entreprises au

comme savons certainement se met sus à grant effort en entencion de descendre en ceste prouchaine saison en nostre dit royaume, pour nous et noz subgez grever et domager, nous, par grant et meure deliberacion de nostre tres chier et tres amé ainsné filz Jehan, daulphin de Viennois[1], auquel nous avons baillée et commise la charge comme lieutenant du fait de la guerre, et aussi par le conseil de pluseurs autres de nostre sang et de nostre conseil, avons mis sus en et par tout nostre dit royaume un aide[2], le mendre que avons peu, et ordonné que sur noz subgez demourans en l'election de Reins soit assise et par eulx paiée la somme de quinze mil livres tournois pour leur portion d'icelluy aide, pour quoy nous, doubtans que par deffault de prompte finance inconvenient n'aviengne à nous et à nostre royaume, que Dieu ne veuille, vous requerons et neantmoins mandons et commandons sur l'obeissance que nous devez, que incontinent ces lettres veues, vous contribuez audit aide et en paiez sanz delay la somme à quoy serez assiz par les esleus, en donnant exemple de vraye obeissance à nos autres subgez de ladite election, afin qu'ilz soient plus enclins d'avancer le paiement d'icelluy aide, sachans que en ce faisant vous ferez vostre debvoir, et le congnoistrons en temps et en lieu, et si serez restituez des deniers qui en ystront des sommes que nostre dit ainsné filz a requis à vous et autres luy prester pour les causes dessus dictes. Donné à Paris, le XIIIe jour de fevrier l'an mil CCCC et seize.

MALLIERE.

début de 1417 (*ibid*, p. 433), dès le 1er février Henri V faisait des préparatifs hostiles, et mandait aux shériffs du Lancastre de convoquer les nobles du comté pour l'expédition de France (*ibid.*).

1. Jean, duc de Touraine, était devenu dauphin de Viennois à la mort de son frère ainé Louis, duc de Guyenne, le 18 décembre 1415. Il mourut le 8 avril 1417.

2. Cette aide avait été établie au début de l'année. Le 10 mars une ordonnance royale en exemptait les membres et les officiers du Parlement (*Ordonnances*, t. X, p. 394).

IV

1417, 19 février, Paris.

Lettre de Charles VI au bailli de Vermandois, lui enjoignant de ne tenir aucun compte des lettres que le duc de Bourgogne écrira à la ville de Reims, et lui commandant d'en faire arrêter le porteur, d'empêcher l'affichage de ces documents, et d'ordonner aux gouverneurs de la ville d'apporter toutes lettres qu'ils pourront recevoir dudit duc.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; copie contemporaine, parchemin).

De par le Roi.

Bailli, nous avons entendu que beau cousin de Bourgoingne a entencion de escripre et envoier en pluseurs lieux de nostre royaulme aucunes lettres[1], ainsi qu'il a fait au temps passé, et vraisemblablement, comme on presupose, sur aucunes matieres qui nous seroient à tres grant dommage et desplaisance, et pour ce vous mandons et sur la loyaulté et obeissance que vous nous devez commandons et expressemment enjoingnons que toutes lettres quelles que elles soient, closes ou patentes, qui de par nostre dit cousin seront envoiées, apportées ou presentées en nostre ville de Reins vous prenez et faictes prendre, et ycelles, sens en souffrir faire ouverture ne leeture quelconque, nous envoiez

1. Il s'agit vraisemblablement des manifestes qui après l'échec des négociations entreprises par l'intermédiaire du comte de Hainaut à la fin de 1416 et au début de 1417, et après la mort du dauphin Jean, furent publiés par Jean sans Peur à Hesdin, le 24 avril 1417. Ce document doit bien plutôt se rapporter à ces événements qu'à ceux de l'année 1416, date à laquelle Jean sans Peur, après son inutile marche sur Paris et son arrêt prolongé à Lagny-sur-Marne, avait regagné la Flandre. Les lettres de manifeste de Jean sans Peur, dont l'original existe aux Archives Nationales (J 963, n° 7), ont été publiées par dom Plancher, *Histoire de Bourgogne,* t. III, preuves, n° CCCIII.

incontinent par seur message, en recevant et faisant seurement garder le porteur desdictes lettres, sens en faire delivrance, jusques par nous en soit autrement ordonné, et s'il advient que aucunes telles lettres soient attachées aux portes des eglises ou en aucuns autres lieux de nostre dicte ville ou trouvéez d'aventure, faictes les semblablement tantost prendre et clorre et icelles nous envoiez incontinent, comme dit est, en pugnissant tous ceulx que savoir pourrez avoir apporté et attachié lesdictes lettres, et aussi ceulx qui leues les auroient et en feroient rapport et tendroient paroles, selon ce que le cas le requerra, voulans que nostre presente volenté vous notiffiez par l'ostencion de ces presentes aux gouverneurs de nostre dicte ville, en leur enjoingnant sur quanque ilz se pevent meffaire envers nous, que, se de par nostre dit cousin leur sont aucunes lettres envoiez, ilz les vous apportent tantost et senz delay, sans les ouvrir ne faire ou souffrir lire en quelque maniere que ce soit, pour y estre par vous procedé ainsi que dit est, et en ces choses mettez si bonne provision et diligence que envers nous en doiez estre recommandez. Donné à Paris, le XIXe jour de fevrier.

VILLEBRESME.

[*Et estoit escrit à la subpscription*] : au bailli de Vermandois ou à son lieutenant à Reins].

(*Au dos*, d'une écriture du XVe) : envoyez en l'an IIII^c et XV [1].

1. Cette date, d'une écriture postérieure au document est manifestement erronée ; les rapports entre Charles VI et le duc de Bourgogne étaient au début de 1415 redevenus cordiaux à la suite de la paix signée entre eux au début de cette année ; quant à l'attribution à l'année 1416 elle ne saurait être admise, pour les raisons indiquées à la note 1 de la page 316.

V

1417, 14 mai, Paris.

Lettre de Charles VI aux habitants de Reims, dans lesquelles il énumère ses griefs contre le duc de Bourgogne et leur défend d'aider le duc en quoi que ce soit.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions 0,53×0,32 ; 33 lignes d'écriture ; traces de sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

(Sur la bande) : *A noz chiers et bien amez les bourgoiz, manans et habitans de la ville de Reins.*

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous tenons que vous avez bien eu congnoissance de la paix qui derrenierement fut faicte en nostre royaume et entre noz subgez par nous et feu nostre tres chier filz le duc de Guienne[1], que Dieu absoille, à la requeste et en la presence de feu nostre cousin le duc de Breban, de belle cousine de Haynau, des procureurs et ambasseurs de nostre cousin de Bourgongne et des depputez des trois estas du pais de Flandres[2], par laquelle paix entre autres choses fu expressement ordonné et appoinctié par nous et nostre dit filz afin qu'elle se peust mieulx garder et entretenir que dés lors en avant aucun de noz subgez, feust de nostre sang et lignaige ou autre, ne mettroit sus ne ne

1. Louis, duc de Guyenne, mourut le 18 décembre 1415.

2. Il s'agit de la paix qui suivit la campagne d'Arras de 1414, et qui fut en effet négociée par le duc de Brabant, Antoine de Bourgogne, frère de Jean sans Peur, et par Marguerite de Bourgogne, sa sœur, femme de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut. Cf. Léon Mirot, *Autour de la paix d'Arras*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXV (1914), p. 277 et suiv.

tendroit en nostre royaume gens d'armes ou de trait pour quelque occasion que ce feust sanz nostre congié et licence et sanz mandement exprès de nous, laquelle paix nostre dit cousin de Bourgogne ot agreable et la jura solempnelment tenir et garder[1], si comme nous portons par ses lettres et son scellé. Et si avez bien eu congnoissance, comme nous tenons, que assez tost après, en venant contre ladicte paix ainsi jurée, ycellui nostre cousin de Bourgongne vint jusques à Laigny sur Marne près de nostre bonne ville de Paris[2] contre nostre gré et voulenté et par dessus nos defenses à lui sur ce faictes par plusieurs fois, et là demoura par l'espace de cinq sepmaines ou environ, acompaignié de tres grant nombre de genz d'armes et de trait, tant estrangiers comme autres, qui gasterent et destruirent le pais et y firent maulx et dommaiges irreparables, et par tous les autres pais aussi par où ils passerent. Et combien que depuis il se feust retrait en aucun de ses pais[3], neantmoins grant foison de ses dictes gens demourerent ensemble, entre lesquelz avoit et encores a la plus grant partie de gens de petit estat, gens banniz et estrangiers, assemblez par maniere de compaignies, lesquelz se sont espandus en diverses parties de nostre royaume en eulx advoant notoirement estre à nostre dit cousin de Bourgongne, et y ont fait et font encores continuelment

1. Jean sans Peur ratifia la paix le 30 juillet 1415 (*ibid.*, p. 302).

2. Profitant des embarras causés par l'invasion anglaise, le duc de Bourgogne escomptant l'appui d'un certain nombre de bourgeois parisiens, et profitant de l'absence du roi et du dauphin, rassembla ses troupes et, malgré l'interdiction que lui fit Charles VI de poursuivre sa marche, s'avança contre Paris. La mort du dauphin, survenue le 18 décembre, la nomination de Bernard d'Armagnac comme connétable quelques jours après, et le mouvement violent de répression contre les Bourguignons l'obligèrent à s'arrêter à Lagny-sur-Marne, où il demeura du 10 décembre 1415 au 26 janvier 1416. (Cf. Léon Mirot, *Les d'Orgemont*, p. 153 et suiv.).

3. Jean sans Peur séjourna en Flandre durant toute l'année 1416 (Cf. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur*, dans *Collection des Documents inédits*, p. 423 à p. 430).

chascun jour tous les maulx que ennemis pevent faire, en prenant chasteaulx et villes fermées, en tuant gens, violans femes mariées et autres, boutans feux, raençonnant gens, pillans eglises en tous les lieux et pais où ilz ont esté et sont[1], et generaulment en faisant guerre ouverte de feu et de sang à nous et à noz subgez et tous les maulx que pourroient faire noz anciens ennemis d'Angleterre et pis encores. Et combien que par pluseurs foiz nous lui ayons mandé et commandé par noz lettres et messaiges que lesd. gens de compaigne il feist widier et departir, comme tenus y estoit tant par raison comme par ladicte paix par lui jurée, toutes voies il ne l'a point fait ne n'y a point obey, mais qui pis est, s'efforce, comme entendu avons, de faire le plus grant mandement qu'il puet par toutes ses terres et pais, et de mettre sus et assembler tant par maniere de arriere ban comme autrement le plus grant nombre de gens d'armes et de trait qu'il puet pour grever nous, noz pais et subgez, et pour cuider coulourer son fait, donne à entendre que ce qu'il fait est par nostre mandement ou au moins pour nostre bien et pour nous venir servir, aidier et secourir, et avecques ce fait publier[2] que combien qu'il se soit mis en tout devoir envers nous, que nous ne lui avons voulu recevoir, mais procede l'en moult rigoureusement contre ses gens, serviteurs et officiers en enfraignant lad. paix et venant contre l'abolicion par nous autreffoiz accordée et octroyée en faisant icelle paix, par lesquelles publications vous et autres noz bons et loyaulx subgez pourriez estre deceus, si vous n'estiez informez de la verité des besongnes. Et pour ce, chiers et bons amis, que nous desirons vous et

1. Sur ces incursions bourguignonnes de 1416, voir *la Chronique du Religieux de S. Denis*, t. VI, p. 43 et 53 ; *Monstrelet* (éd. *Soc. Hist. France*), t. III, p. 148 ; *Juvénal des Ursins* (éd. Michaud), p. 532 ; voir également plus bas, p. 321, notes 2 et 3.

2. Les lettres du duc de Bourgogne furent écrites et datées d'Hesdin, le 25 avril 1417. Voir plus haut, p. 316, note 1.

tous autres estre adcertenez de lad. verité, vous certifions que ladicte paix nous avons tenue et gardée et fait tenir et garder, et que aucun procès ou condempnacion n'ont esté fais par noz officiers en venant contre ladicte abolicion ne pour les cas advenuz au devant de ladicte paix. Mais bien est vray que pour certaines conspiracions, traisons et sedicions faictes et entreprises par aucuns de nostre dicte ville de Paris par l'introduction et admonestement d'aucuns des serviteurs et gens de nostre dit cousin de Bourgongne, lesquelles se devoient mettre à execution le vendredi aouré et le jour de Pasques ot un an[1], qui peust avoir esté inconvenient irreparable pour nous et nostre seignourie, se Dieu n'y eust pourveu, et aussi pour pluseurs autres courses, commocions de peuple et monopoles qui en continuant de mal en pis se devoient faire et mettre à execution en nostre dicte ville de Paris es mois de juing[2] et d'aoust derrein passez[3], plusieurs desdiz coulpables ont esté prins et par beau procés et bonne justice et par leurs propres confessions ont esté bien et deuement justiciez et executez, et les autres qui n'ont peu estre apprehendez ont esté banniz de nostre royaume solempnelment et comme au cas appartient, sanz avoir eu aucun regart aux cas advenuz par avant ladicte paix[4]. En oultre, sachiez certainement que les assemblées et mandemens que fait et s'efforce de faire ycellui nostre cousin de Bourgongne se font

1. Il s'agit de la conspiration du Boiteux d'Orgemont qui devait éclater les 17-19 avril 1416. (Cf. L. Mirot, *les d'Orgemont*, p. 167 et suiv.).

2. En juin 1416 Jeannet de Poix, d'accord avec le duc de Bourgogne, profitant de l'absence de Charles VI alors à Saint-Germain, et de celle du connétable occupé en Normandie, tenta de surprendre Paris, tandis que Ferri de Mailly s'attaquait au Quesnoy et à Hangest-en-Santerre, et que Mauri de Saint Léger s'emparait de Chaulnes (*Monstrelet*, t. III, p. 148).

3. Une nouvelle tentative fut faite le 13 août 1416 par le sire de Solre pour surprendre Paris, vers la porte Saint-Denis ; ayant échoué, il se retira à Beaumont-sur-Oise (*Monstrelet*, t. III, p. 152 ; et Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites sur le règne de Charles VI*, n° CLXXV, t. I, p. 385).

4. Cf. ces lettres de bannissement dans *Monstrelet*, t. III, p. 152).

contre nostre gré et voulenté et à nostre tres grant desplaisance, et que sur ce il n'a eu de nous mandemens ne lettres quelzconques patentes ne closes, et se aucunes en moustroit sur ce, elles seroient faulses et contrefaictes, et en verité nous avons tres grant suspicion que les dictes assemblées et mandemens[1] ne se facent en aucune mauvaise intencion, veues les nouvelles qui sont toutes notoires du grant appareil que fait nostre adversaire d'Angleterre pour descendre en nostre royaume, et que sanz nostre congié et licence il a esté pardevers lui à Calais[2] et ont longuement parlementé ensemble sans nous riens faire savoir des matieres parlées entre eulx, et si envoyent souvent l'un à l'autre gens et ambaxadeurs. Avecques ce, chiers et bons amis, vous affermons que combien que es manieres que a tenues et tient encores envers nous nostre dit cousin de Bourgongne, tant es choses dessus dictes comme autrement, nous ayons prins si grant desplaisir que plus ne povons et non sanz cause, Neantmoins en continuant tous jours les graces et amours que lui avons acoustumé de faire, et à la requeste de nostre tres chiér et amé cousin le conte de Haynau, qui pour bien de paix s'est entretenus de ceste besongne, nous, en respondant à certains articles sur ce bailliez par nostre dit cousin de Bourgongne, avons voulu lui faire et aussi à ceulx qui l'ont servy des graces, amours et curialitez bien largement, pourveu qu'il feist son devoir et obeist à nous comme tenus y est, et lesdictes reponses avons envoyées par escript scellées et signées à nostre dit cousin

1. Dès le 25 avril Jean sans Peur mandait aide à ses vassaux (Arch. municip. de Lille, carton aux titres 1307, lettre avec signature autographe), et le 1er mai il convoquait le ban et l'arrière-ban du duché et du comté de Bourgogne (Arch. de la Côte-d'Or, B 1588, f° 213 v°).

2. C'est du 5 au 12 octobre 1416 que le duc de Bourgogne s'était rencontré à Calais avec les envoyés du roi d'Angleterre, et avait conclu avec ce dernier un traité d'alliance. (Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 4e éd., t. IV, p. 274, et Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 267). Le serment du duc de Bourgogne d'aider Henri V dans la conquête du royaume est du 2 octobre (Rymer, t. IV, p. II, p. 177).

de Haynau [1], lequel les lui a envoyées par des gens dés grant temps a, comme nous sommes souffisamment acertenez, mais encores n'en a il fait ne donné aucune response au moins qui soit venue à nostre congnoissance, et afin que vous sachiez et congnoissiez au vray la grace et amour que pour les causes dessus dictes nous avons voulu faire à nostre dit cousin de Bourgongne et à ceulx qui l'ont servy, et que vous ne soyez pas deceuz par paroles ou escriptures non veritables, nous vous envoions enclose en ces presentes la vraye copie de mot à mot des responses dessus dictes et de ce que nous en avons voulu faire et accorder pour bien de paix, avecques la copie de certaines lettres closes que sur ce lui escrivons presentement. Si vous prions et requerons et neantmoins mandons que en acquittant la loyaulté que tousjours avez eue envers nous, comme noz bons et loyaulx subgez, vous ne favorisez ycellui nostre cousin de Bourgongne ne ne lui donnez confort ou aide en quelque maniere que ce soit à parfournir ses entreprinses dessus dictes ne à quelconque autre chose qui pourroit tourner à prejudice ou dommage de nous et de nostre seignourie, mais l'empeschez en ce par toutes les voies et manieres que vous pourrez, ainsi comme nous en avons tousjours eu et encores avons en vous parfaicte confidence. Donné à Paris, le XIIIe jour de may.

CHARLES. M. DERIAN.

(*Au dos*) : Receues par la main de Jehan de Hubert chevaucheur de l'escuierie du Roy nostre sire le XXIIIe jour de may l'an mil CCCC et XVII).

1. Il s'agit des négociations très longues et très embrouillées qui eurent lieu entre Jean sans Peur et le gouvernement royal, relativement au gouvernement du royaume, sous la médiation du comte de Hainaut, beau-frère du duc de Bourgogne et beau-père du dauphin, et du duc de Bretagne. Commencés à Lille en décembre 1416, ces pourparlers se poursuivirent pendant les mois de janvier et février 1417. Cf. à ce sujet : Barante, *ouvr. cité*, t. IV, p. 278 et suiv.).

VI

1417, 12 octobre, Paris.

Lettre du dauphin aux échevins de Reims, en réponse à celles qu'ils lui avaient fait parvenir par le bailli du Vermandois, leur enjoignant d'abandonner le parti du duc de Bourgogne et de revenir à l'obéissance du roi, et approuvant les mesures prises contre eux par ledit bailli.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,39 × 0,24 ; 22 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

De par le daulphin de Viennois, duc de Touraine, de Berry et conte de Poictou.

Vous gens d'eglise, bourgois et autres habitans de la ville de Reins. Nous avons veu certaines lettres de response que faicte avez à nostre tres chier et bien amé messire Thomas de Lerzis [1], chambellan de monseigneur et son bailli de Vermendois, sur ce que il vous a nagueres escript de par mond. seigneur que vous retournez et vous remettez en son obeissance comme tenuz y estes, contenant vos dictes lettres que tousjours avez esté et estes vrays et loiaulx obeissans de mond. seigneur et de nous et n'avez fait aucunes choses au contraire, et que vous ne savez se le dit bailli a mandement ne ordonnance de par mond. seigneur et nous de proceder contre ses subgiez par voye d'ostillité et de guerre, comme il fait chascun jour, en lui signifiant que se il procede contre vous sans garder termes de raison, vous y pourverrez contre lui et ceulx de sa compaignie, selon ce que Dieu vous administrera et que vous trouverez en conseil à faire. Si vous

1. Thomas de Lerzies, l'un des notables partisans du duc d'Orléans, fut capitaine de Péronne où on le trouve encore à la date du 9 novembre 1415 ; le 14 décembre de cette même année il fut élu bailli de Vermandois (Tuetey, *Journal de Nicolas de Baye*, t. II, p. 231).

faisons savoir que vrays et loyaulx obeissans de mond. seigneur ne de nous ne demonstrez vous pas estre, ançois mond. seigneur et nous semblablement vous tenons et repputons faulx, desloiaulx, rebelles et desobeissans envers lui et nous, car contre et par dessus ses deffenses et nostres à vous faites et le serement que sur ce aviez fait, vous, en delaissant toute verité et adjoustant foy à faulses et notoires mençonges et vous parjurant sciemment avez receu les gens du duc de Bourgoingne et en leurs mains fait serement de lui obeir, lequel a voulu et veult à mond. seigneur tolir et usurper sa seigneurie et la nostre, dont au plaisir de Dieu mond. seigneur et nous le garderons bien, en lui faisant guerre ouverte et lui empeschant d'autre part à resister à son adversaire d'Angleterre et le nostre, qui despieça est en toute puissance en ced. royaume, où il a conquis pluseurs citez, bonnes villes et aultres forteresses et y en conquiert chascun jour, duquel led. de Bourgoingne s'est allié, et par exprez entre autres choses lui a promis et asseuré de lui donner et faire toute faveur et en sa conqueste ne l'empescher en quelque maniere : lesquelles choses, dont doleur, sont trop notoires et ne se pevent ne doivent ignorer, touteffoiz puet il bien estre que par mauvais ennortemens et faulx donner à entendre à vous faiz de la partie dud. duc de Bourgoingne et de ses fauteurs et adherens vous avez en ce esté deceuz, ausquelz vous vous estes trop legierement inclinez [1], mesmement de avoir fait

1. On ne saurait déterminer d'une manière précise à quel moment la ville de Reims adhéra au parti bourguignon. Les lettres écrites le 25 avril 1417 à Hesdin avaient été rapidement répandues dans les terres de Jean sans Peur ; Chaumont-en-Bassigny, St-Gengoux, Tournus, Mâcon, Marcilly-les-Nonnains, Chablis, Charlieu, Brienon-l'Archevêque, Vézelay, Mailly-le-Château, Vermanton y adhéraient de bonne heure (Arch. de la Côte-d'Or, B 11295) ; c'est le 18 mai que Jean sans Peur écrivit à Rouen (Arch. nat., X[1a] 8603, f° 17 v°), et au mois de juillet Rouen se ralliait à son parti (Chéruel, *Histoire de Rouen*, p. 23 et suiv.) ; en juin, la chancellerie ducale expédiait des copies « de certaines lettres patentes touchans le bien et proufflit du royaume » envoyées « en pluseurs bonnes villes du royaume, et remises à pluseurs religieux tant

serement à quelconque autre personne que ce soit fors à mond. seigneur ou à nous, dont ignorance ne vous puet excuser ; et pour ce de ce que a fait et a entention de faire à l'encontre de vous le dit bailli, mond. seigneur et nous aussi l'avons advoué et advouons et lui avons donné et donnons mandement et ordonnance exprez et non pas seulement à lui, mais à tous ses autres juges et officiers et nostres de proceder contre vous et contre tous autres de vostre condicion et de vous punir comme faulx desobeissans et rebelles et comme crimineulx de crime de leze majesté envers leur souverain seigneur jusques à ce que vous aiez rendu à mond. seigneur et à nous plaine obeissance et non à autre ou à ses officiers pour lui, ainsi que faire le devez. Et se plus à plain voulez estre informez de la voulenté sur ce de mon dit seigneur et de la nostre, envoiez seurement par devers lui et nous

jacobins comme autres pour les porter en plusieurs marchés pour illec les monstrer et publier » (Arch. de la Côte-d'Or, B 1588, f° 215 et v°). C'est à ce moment sans doute que l'effort des Bourguignons fut le plus violent, car le 1[er] juillet Charles VI défendait à Troyes de laisser le duc entrer dans la ville (Arch. nat., J 768, n° 44), et les Tournaisiens décidaient de ne laisser aucune troupe bourguignonne pénétrer à Tournai (Van den Brœck, *Extraits analytiques des anciens registres des Consaulx de la ville de Tournai* (1385-1422), p. 134). Le 13 du même mois Jean sans Peur entrait en pourparlers avec les Amiénois (Arch. communales d'Amiens, inventaire sommaire, t. II, p. 24[a]) ; au début d'août, des émissaires bourguignons étaient envoyés à Lyon (Arch. de la Côte-d'Or, B 1588, f° 207). Le 24 juillet, Charles VI ordonnait de brûler publiquement les lettres du 25 avril et du 18 mai (Arch. nat., X[1a] 8603, f° 18 v°) : il est très vraisemblable que ce fut à ce moment que Reims, suivant l'exemple d'autres villes (telle Chartres qui se rendit à Hélion de Jacqueville, commandant une troupe de 1.000 bourguignons, à la fin d'août), se déclara en faveur du duc de Bourgogne (cf. *Juvénal des Ursins*, ed. Michaud, p. 533 ; *Religieux de S.-Denis*, t. VI, p. 79 ; et Coquault (Oudard), *Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims* (1649-1668) publiées par Ch. Loriquet, p. 422). Le 19 août, la ville était bourguignonne, car le dauphin écrivait à cette date aux Rémois, leur reprochant leur défection, les exhortant à revenir à l'obéissance, et les invitant à lui envoyer une députation (Beaucourt, *ouv. cité*, t. I, p. 74). C'est à ces lettres qu'il est vraisemblablement fait allusion dans le début de cette présente lettre, signalée par M. de Beaucourt (*ibid.*).

quatre ou six des plus notables d'entre vous, ausquelz et à chacun d'eulx avecques leurs gens, serviteurs et biens quelxconques nous donnons par ces presentes seur venir, seur demourer, et seur retourner. Donné à Paris, le XII[e] jour d'octobre.

CHARLES. B. LANCELOT.

VII

1418, 13 avril, Creil.

Lettre de Charles VI aux habitants de Reims, leur reprochant l'appui par eux donné au duc de Bourgogne et leur enjoignant de venir le servir contre le roi d'Angleterre et tous ses autres adversaires.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,33×0,19 ; 19 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge, de 0,04 de diamètre).

(Sur la bande) : *Aux gens d'eglise, bourgois, manans et habitans de la ville et eslection de Reins.*

DE PAR LE ROY.

Vous, gens d'eglise, bourgeois, eschevins et habitans de nostre ville de Reins, nous avons veu voz lettres que par Levesque de Julmonce, porteur de cestes, envoiées nous avez, et veu le contenu d'icelles [1]. Sur quoy trop ne nous povons ne pourrions esmerveiller des estranges manieres que vous.

1. L'échec des lettres écrites en octobre 1417 par le dauphin aux Rémois n'avait pas empêché le gouvernement royal de continuer ses efforts pour détacher la ville du parti bourguignon ; et au mois de décembre 1417 Charles VI envoyait à Tournai P. Lagode et Henri de Montreuil demander aux consaulx d'écrire aux villes de Reims et d'Amiens pour les décider à revenir à l'obéissance due au roi (Van den Brœck, *ouv. cité*, p. 146). Il est vraisemblable que le dauphin avait dû faire de nouvelles démarches, sans plus de succès.

non recongnoissans les honneurs qui par nous et noz predecesseurs ont esté faiz en pluseurs [manieres] à nostre dicte ville, en laquelle eulx et nous avons prins nostre sacre, avez tenues et tenez puis aucun temps ençà envers nous, [et nous] ne savons pas que à present ait division entre aucuns des seigneurs de nostre royaume, ne que on y face guerre à autres que à nous, [dont vous ne pouvez] estre ignorans, car pour ce faire vous vous estes soustraiz de nostre obeissance et de la loyauté dont voz predecesseurs ont [tousjours esté recomm]andez envers nous, en vous adherant et donnant aide, secours, confort au duc de Bourgoingne, que vous savez estre [cause de la] sedicion qui est en nostre dit royaume, et qui par voies de fait et autres dampnables, comme par trieves prises avecques nostre adversaire d'Angleterre, lesquelles il a renouvellées [1] et fait publier depuis Pasques [2] en çà à son de trompe en nostre ville de Chartres [3], autrement nous a empeschié et empesche à la deffense de nostre seignourie, à quoy nous n'avons peu vaquer ne entendre par la desobeissance que vous et aucunes autres citez de nostre dit royaume, comme mal conseilliez, nous avez faicte et faictes par son ennortement et induction, toutesfoiz tousjours avons esté et sommes prestz de faire grace et reconcillier, se . . . . . ne tient ceulx qui envers nous pevent avoir meffait ou mesprins, et pour ce vous mandons, sommons et requerrons, sur la loyaulté et obeissance que vous nous devez, que incontinent ces lettres veues vous vous apprestez pour nous venir servir de corps, de biens et de chevances comme par vos dictes lettres le nous offrez, à l'encontre de nostre dit ancien adversaire d'Angleterre et de tous autres qui aucune

1. En mai 1417 une trève avait été signée entre Henri V et le duc de Bourgogne (Rymer, *Fœdera,* IV, II, p. 199). Ces trèves avaient été prorogées le 24 mars 1418 (*ibid.*, IV, III, p. 43).

2. Pâques tomba le 27 mars en l'année 1418.

3. Chartres avait de bonne heure adhéré au parti bourguignon ; cf. plus haut, p. 326, note.

chose vouldroient entreprendre sur nous et nostre auctorité et seignourie, et nous soiez bons et loyaulx et nous obeissez doresnavant et non à autres, comme tenuz y estes et faire le devez, et se ainsi le faites vous et autres, nous mettrons paix et union en nostre dit royaume à l'aide de Dieu, quelconque le vueille contredire ou empeschier, et hastivement nous faites savoir vostre voulenté et entencion sur ce. Donné à Creilg [1], le XIIIe jour d'avril.

CHARLES. M. DERIAN.

(*sur la bande*) : aux gens d'eglise, bourgois, eschevins et habitans de nostre ville de Reins.

VIII

1418, 4 octobre, Paris.

Lettre de Charles VI aux habitants de Reims, leur recommandant d'ajouter foi à ce que leur dira Gilles de Clamecy, maître de la Chambre des Comptes, et d'obtempérer au contenu des lettres patentes dont il est porteur, relativement à la campagne projetée pour la délivrance de Rouen.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin : dimensions, 0,33×0,15 ; 11 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

(Sur la bande) : *A noz tres chiers et bien amez les gens d'eglise, bourgois, manans et habitans de la ville et eslection de Reins.*

DE PAR LE ROY.

Tres chers et bien amez. Pour resister par puissance à noz anciens ennemis d'Angleterre, et pour secourir à nostre

1. Charles VI séjourna à Creil dès le mois de février 1418, ainsi qu'il résulte de quittances de Louis de Villars, abbé de St-Jean d'Angely et de Manessier Quierle, chevalier, chambellan du duc d'Orléans, qui furent à cette date chargés de plusieurs négociations entre les Bourguignons et la cour ; ils se rendirent de Troyes où se trouvaient la reine et Jean-sans-Peur, à Orléans auprès du comte de Vertus, à Paris auprès du dauphin, et à Creil où résidait le roi. (Bibl. nat., ms nouv. acq. franç. 20208, n° 126).

bonne ville de Rouen [1] et autres, auxquelx nosd. ennemis font moult d'oppressions et de dommages, comme il est tout nottoire, nous envoyons par devers vous nostre amé et feal conseiller maistre Giles de Clamecy [2], maistre de la Chambre des Comptes à Paris, pour vous exposer certaines noz lettres patentes que nous vous envoyons [3], et dire autres choses que nous lui avons chargié, touchans nostre bien, honneur et la conservation de nostre royaume et seignourie. Si vous mandons, commandons et expressement enjoingnons que à nos dictes lettres patentes et à tout ce qui par nostre dit conseiller vous sera exposé de par nous vous obtemperez et icellui creez, en mettant à execution tout ce qui par nostre dit conseiller vous sera remonstré, en telle maniere que nostre armée que nous mettons presentement sus et en laquelle nous avons entension d'aler en personne [4] pour accomplir à nostre povoir tout ce que dit est, ne demeure et n'en soit aucunement retardée, car se ainsy estoit qu'elle en feust retardée, il pourroit redonder et redonderoit en desolacion de vous et de tous ceulx qui feroient le contraire, et

1. Henri V avait mis le siège devant Rouen le 29 juillet 1418 (Chéruel, *ouv. cité*, p. 38).

2. Gilles de Clamecy appartenait à une famille originaire du Soissonnais et qui fit une rapide fortune. Il était licencié ès lois, devint le 29 juillet 1406 conseiller en la Chambre des Enquêtes, à la place de son oncle Jean Chanteprime, fut en 1417 maître de la Chambre des Comptes ; le 3 février 1419 il devint prévôt de Paris ; démissionnaire le 5 octobre, il fut réélu le lendemain et remplacé en 1420 par Jean du Mesnil ; partisan des Bourguignons, il obtint lors de l'occupation anglaise les châtellenies de Bazoches, Vauxceré, Vieil-Arcy, confisquées sur Guillaume de Champeaux, ainsi que l'hôtel du duc d'Alençon ; conseiller du duc de Bedford en 1423, il fut en 1430 chargé d'une enquête dans le Maine et l'Anjou ; il vivait encore en 1434.

3. Peut-être s'agit-il des lettres patentes du 16 septembre 1418, approuvant le traité de St-Maur (*Ordonnances*, t. X, p. 473).

4. Charles VI avait convoqué le ban et l'arrière ban pour marcher au secours de Rouen, et dès le 4 octobre une aide sur les vins était établie à Paris afin de couvrir les frais de la campagne (*Ordonnances*, t. X, p. 482).

en ce veulliez faire comme bons, vraiz et loyaulx subgez, et tant qu'il nous appere de vostre bonne voulenté, et que nous vous en ayons pour recommandez. Donné à Paris, le IIIIe jour d'octobre.

CHARLES. GAUTIER.

IX

1419, 23 janvier, Provins.

Lettre de Charles VI aux Rémois leur rappelant les événements survenus depuis le mois de juillet 1418, ses efforts pour ramener la paix dans le royaume, l'obligation où il s'est trouvé de se retirer à Provins avec le duc de Bourgogne, les mettant en garde contre l'entourage du dauphin et les invitant à lui demeurer fidèles.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements : original parchemin ; dimensions, 0,48×0.36 ; 45 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge 0,04 de diamètre).

(Sur la bande) : *A noz chiers et bien amez les gens d'eglise, eschevins, bourgois, manans et habitans de la ville de Rains.*

Chiers et bien amez. Nous tenons certainement que entre les choses mondaines nulle autre vous est plus plaisant, desirée et aggreable que oir bonnes nouvelles de la santé de nostre personne[1] et de savoir l'estat de nous et de noz presens affaires. Pour lesquelx vous communiquer et faire savoir comme à noz bons, vrays, loyaulx et obeissans subgiez, vous escrivons presentement, afin aussi que des choses faictes et advenues en nostre royaume depuis aucun temps en ça soyez plainement et selon la verité informez, et que appercevez clerement la grant desloyauté d'aucunes gens de petit estat, perturbateurs de paix, estans entour nostre tres chier

1. Charles VI dut avoir une crise à l'automne de l'année 1418, à en croire les termes de l'ordonnance du dauphin du 30 octobre de cette année. Cf. p. 332, note 2.

et tres amé filz le daulphin de Viennoiz, et icellui tenans en leur subjection et puissance, par le moyen desquelx en continuant et perseverant en leur dampnable et obscure propos tendans à la totalle desertion de nostre seignourie ont fait escripre par nostre dit filz à pluseurs citez et bonnes villes de nostre royaume [1] en donnant entendre choses non veritables, paliées de contrevues et mensonges, cuidans par telles voyes vous et noz autres bons et loyaulx subgiez seduire et divertir de vostre bon et sain propos et de la grant loyauté que tousjours avez eue envers nous, et nous substraire obeissance, qui sommes vostre vray roy et souverain seigneur [2], soubz umbre ou couleur de l'auctorité que contre Dieu, raison, justice et toute loy, contre aussi noz voulenté et plaisir que baillée et attribuée oultrageusement sanz crainte de Dieu à nostre dict filz, en l'appellant et faisant nommer regent nostre royaume [3], que ne povons ne devons souffrir, en nous contempnant et voulant, se semble, geeter et bouter hors de nostre royaume et usurper noz couronne, sceptre et magesté royal, où Dieu par sa sainte grace nous a appellé et longuement gardé, conservé et maintenu. Et pour entrer en la matiere des choses advenues depuis le moys de juillet derrein passé nous tenons vous avoir assez en memoire comment nostre tres cher et tres amé cousin le duc de Bourgongne en ce temps ramena par devers nous nostre tres chiere et trés amée compaigne la royne [4] que les dessus-

1. Allusion aux lettres adressées par le dauphin le 13 juin aux villes de son obéissance (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. II, p. 94), et à celles écrites aux Lyonnais et à l'Auvergne les 13 et 29 juin et 9 juillet (*ibid.*, p. 34).

2. Le 30 octobre, le dauphin avait rendu une ordonnance défendant d'obéir aux mandements du roi durant sa détention et sa maladie (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 475).

3. Le dauphin à qui dès le mois d'octobre 1418 on donnait le titre de régent (Rymer, t. IV, part. III, p. 67), parait avoir officiellement pris cette qualification à la fin de décembre 1418 (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 473-474).

4. Isabeau de Bavière et Jean-sans-Peur firent leur entrée à Paris le 14 juillet 1418. Cf. à ce sujet Longnon, *Entrée de la reine Isabeau et du*

diz perturbateurs de paix pieça par avant avoient separée et eslongnée de nostre compaignie et menée prisonniere en petit et miserable estat à Blois et d'illec à Tours [1], qui depuis par la grant diligence et loyaulté de nostre dit cousin fut delivrée [2], et si avez peu assez congnoistre la grant diligence que avons prinse de mettre paix et union en nostre royaume, mesmement depuis la venue de nostre dicte compaigne et de nostre dit cousin à Paris par devers nous, car eulx venuz envoyasmes incontinent devers nostre dict filz et nostre beau filz de Bretaigne, et aussi devers nostre tres chiere et tres amée cousine la duchesse d'Anjou et pluseurs autres de nostre sang et lignaige, tendans au bien de paix et union ; et à ceste fin furent assemblez à Saint Mor des Fossez lez Paris par nostre ordonnance et commandement nostre dit cousin de Bourgongne d'une part, et nostre dit filz de Bretaigne d'autre, avecques eulx pluseurs gens de nostre Conseil, de cellui de nostre dict filz, de nostre tres chier et tres amé nepveu le conte de Vertuz et de nostre dicte cousine d'Anjou en grant et solennel nombre, lesquelx d'un commun accord firent certains traictié de paix, lequel ilz jurerent, que eusmes agreable et icellui feismes publier en nostre royaume [3]. Et

duc de Bourgogne à Paris dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II (1875), p. 104 et suiv.

1. La reine avait été emmenée de Vincennes d'ordre du roi et du dauphin à la fin d'avril 1417, postérieurement au 17, date à laquelle elle se trouvait encore à Vincennes (Arch. nat., KK49, f° 53)

2. Jean sans Peur le 1er novembre 1418 s'était rendu de Vendôme aux environs de Tours. Les sires de Fosseux et de Vergy s'entremirent pour préparer la fuite d'Isabeau de Bavière, qui se rendit à Marmoutiers, où elle retrouva le duc, avec qui elle partit pour Chartres, où elle arriva le 8 novembre.

3. Des négociations avaient déjà été entreprises au début de 1418, mais avaient été interrompues lors de l'entrée des Bourguignons à Paris, le 28 mai. Elles furent reprises au mois d'août à Chinon, sous la médiation d'Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou, belle-mère du dauphin, et sous celle de Jean VI, duc de Bretagne, gendre de Charles VI, et se poursuivirent entre le duc de Bretagne et Jean sans Peur, à Charenton et à St-Maur-des-Fossés. Les conditions de la paix furent

pour avoir pareilles lettres de nos dict filz le daulphin et des autres de nostre sang et lignaigne, et aussi pour trouver matiere de resister par bonne union et concorde à noz anciens ennemis et adversaires d'Angleterre qui avoient et ont occupé la plus grant partie de Normendie et ja mis le siege devant nostre ville de Rouen, retourna nostre dit filz de Bretaigne devers nostre dict filz le daulphin et après lui envoyasmes noz ambaxadeurs les seigneurs de Saint-George et de la Roche et plusieurs clercs et notables personnes pour tousjours induire nostre dit filz à la dicte paix [1], mais ce fut pour neant, car les diz perturbateurs esloingnerent nostre dit filz le daulphin et ne souffrirent que nos diz ambaxadeurs parlassent à lui [2], mais furent contrains eulx retourner hastivement, pour ce qu'ilz estoient en tres grant dangier et peril de leurs personnes [3]. Et de fait furent destroussez en

arrêtées le 16 septembre à St-Maur, après une conférence chez la reine, à Vincennes. Le 18, le roi ordonna l'exécution du traité qui fut publié le 19 (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 105 et suiv.).

1. Le traité de St-Maur avait été publié sans être ratifié par le dauphin. Pour le décider à cette ratification, on lui renvoya le 22 septembre la dauphine, jusqu'alors retenue à Paris depuis les événements de mai 1418, accompagnée du duc de Bretagne. Une ambassade bourguignonne composée de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, de Regnier Pot, seigneur de la Roche, de Jean Leclerc, conseiller du roi, et de Jean de Pocquières, échanson du duc de Bourgogne, et une délégation parisienne comprenant Angele de Laigle, maître en médecine, Guillaume de Neuville, écuyer, Jean de l'Olive et Jean Sac, l'accompagnaient (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 109 et note 5).

2. Le duc de Bretagne et les ambassadeurs bourguignons et parisiens arrivèrent à Saumur, comptant y trouver le dauphin ; ce dernier durant le mois de septembre était allé de Poitiers à Lusignan, St-Maixent, Niort et Maillezais, puis était revenu à Lusignan. Le 29 septembre, il avait par les ambassadeurs appris les clauses du traité de St-Maur, et déclaré tenir cette paix pour non avenue (Beaucourt, *ouvr. cité*, p. 110-111).

3. Cette assertion se trouve reproduite dans les registres des consaux de Tournai« ... pour avoir le consentement dud. dauphin ont envoyé monseigneur de Saint Jorge et autres, qui ne peurent avoir accès de parler à lui, mais furent pillés et desrobés et en peril de leurs vies. » (Van den Brœck, *ouvr. cité*, p. 185).

eulx retournant, ja soit ce qu'ilz eussent sauf conduict de nostre dit filz, et firent iceulx perturbateurs desavouer nostre dit filz de Bretaigne et adnuller tout ce qu'il avoit traictié et besoingnié par devers nous sur le bien de la dicte paix ; ce nonobstant feismes diligence de mander noz vassaulx et subgiez et tant de noz citez et bonnes villes comme d'ailleurs, crier nostre arriere ban et signiffier nostre assemblée à Beauvaiz [1], où nous avons esté par pluseurs jours en actendant nosdiz vassaulx et subgiez, pendant lequel temps envoyasmes de rechief devers nostre dict filz le daulphin et ses gens pour lui requerir aide et secours ou au moins abstinence de guerre jusques à certain temps, lesquelles choses nous furent de tous poins deniées [2], mais qui pis est, pour ce qu'ilz veoient que nous n'aurons pas assez gent se nous ne mandions noz garnisons qui estoient et encores sont en pluseurs places, passaiges et destroiz de nostre royaume, afin que encores de nos dictes gens n'eussions aucun secours, ont fait, nous estans hors de Paris et en nostre voyaige, plus griefve et mortelle guerre de feu, de sang et d'autre tyrannie et cruauté que par avant, et se sont mis en grant aguet et effort sur les champs, afin que noz vassaulx bourgois et autres subgez ne venissent par devers nous [3], comme avez peu assez

1. Charles VI avait convoqué à Beauvais l'arrière-ban, pour le 15 octobre. (Arch. de Tournai, layettes 1415-1419, mandement du roi en date du 14 octobre accordant à la ville de Tournai de garder pour la défense de la ville le contingent qu'il avait demandé à Beauvais).

2. C'est sans doute à ces nouvelles négociations que se rapportent des lettres du dauphin datées de Loches du 15 octobre 1418, accréditant Regnier Pot auprès de Jean sans Peur (Arch. dép. du Nord, B 660). Elles étaient rompues dès la fin de ce mois ; le 30 octobre le dauphin rendait une ordonnance défendant d'obéir au roi, et le 13 novembre Charles VI lui enlevait la lieutenance générale du royaume et le sommait d'observer les clauses du traité de St-Maur.

3. Le dauphin ayant repris la guerre quitta Loches après le 6 novembre, le 9 il était à Romorantin, le 13 à Jargeau, d'où il se dirigea vers Sully, où Georges de la Trémoille dut remettre en liberté Martin Gouge ; le 26 le dauphin mit le siège devant Tours, qui ne se rendit qu'à la fin de décembre (Beaucourt, *ouvr. cité*, t. I, p. 101).

savoir. Par quoy nosdictes garnisons ont esté contrainctes de demourer en leurs places, ou autrement elles eussent esté prinses et occuppées en la perdicion et destruction de nous et de nostre seignourie, et nous ces choses considerées, veans que nous n'aurons en nostre compaignie que une partie des gens de nostre dit cousin de Bourgongne et que l'autre partie estoit es dictes places et passaiges, comme dit est, pour la garde d'iceulx, congnoissans que nostre dict filz nous delaissoit et avoit habandonné et deffendoit encores que quelque personne ne venist à nostre mandement et que plusieurs de nos bons et loyaulx subgez tant de noz bonnes villes comme d'ailleurs se envoyoient ung chascun jour excuser par devers nous, disans qu'ils ne povoient ne oseroient venir pour doubte des diz perturbateurs et leurs aliez qui chascun jour couroyent pour les empescher, feusmes conseillié de nous retraire en aucun lieu seur, aisié et convenable pour assembler noz vassaulx et amis et pour pourveoir aux inconveniens de nostre royaume, non pas pour eslongnier, laissier et habandonner nostre bonne ville de Paris [1], en laquelle avons laissié nostre tres chier et amé cousin le conte de Saint Pol [2], acompaignié de nostre chancellier [3] et

1. Charles VI quitta Paris le 24 novembre, avec la reine et Jean-sans-Peur, dans le dessein d'aller secourir Rouen. Il séjourna à Pontoise du 24 novembre au 28 décembre, puis se rendit à Provins, où il arriva le 22 janvier 1419, après avoir passé par Beauvais, Beaumont-sur-Oise, Lagny, Chaumes-en-Brie.

2. Le comte de Saint-Pol était Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, de Luxembourg et de Limbourg (lui-même fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne), et de Jeanne, fille de Waleran III de Luxembourg, comte de Saint Pol et de Ligny. Il devint duc de Brabant en 1427, à la mort de son frère aîné Jean de Bourgogne, mort le 17 avril de cette année.

3. Eustache de Laitre, seigneur d'Ecury, avocat au Parlement, conseiller au Châtelet en avril 1394, maître des requêtes de l'hôtel en 1399, président aux comptes en 1409, chancelier de France le 14 juin 1413, destitué en août, rétabli le 4 juin 1418 ; grand partisan du duc de Bourgogne, il joua un rôle important dans les négociations des dernières années du règne de Charles VI et mourut le 18 juin 1420.

de pluseurs notables capitaines, chevaliers, escuiers et autres gens de guerre ne aussi noz autres bonnes villes, ja soit ce que contre verité on a voulu dire et maintenir le contraire, et hier arrivasmes en bonne santé de nostre persohne, la mercy Nostre Seigneur, en ceste nostre ville de Provins, nostre dicte compaignie, nostre tres chiere et tres amée fille Katherine, nostre dit cousin de Bourgongne avecques nous, en entencion de nous y tenir par aucun temps comme en lieu propice, aisié ét convenable, de mander et assembler tous noz vassaulz, subgiez, amis et bien vueillans de pluseurs contrées, pays et regions, pour resister prouchainement, au plaisir de Nostre Seigneur, à nos diz ennemis et adversaires d'Angleterre et pourveoir aux autres inconveniens de nostre royaume, à nostre honneur, prouffit, grant joye et consolacion de vous et de noz autres bons et loyaulx subgiez, et neantmoins ferons et faisons ung chascun jour diligence, en meetant Dieu de nostre part et faisant nostre devoir de faire et procurer paix amour et concorde en nostre royaume, et n'a pas tenu, tient, et ne tendra à nous ne à nostre dit cousin de Bourgongne, lequel nous savons et congnoissons certainement estre en ce enclin et voluntaire, que ainsi ne soit, lesquelles choses nous vous faisons savoir, desirans vous communiquer noz besongnes et affaires et vous informer de la verité de la chose, comme ceulx que nous avons trouvez et experimentez par effect en prosperité et adversité en tous noz affaires et besoings nos vrays et loyaulx et bons subgez, en la loyaulté desquelz nous esperons partie de glorieuse victoire et joyeuse consolacion, et pour ce, chiers et bien amez, nous vous prions tant chierement que nous povons et requerons par la foy et loyaulté que nous devez et que tousjours nous avez sainctement gardée, que en vostre bon propos, vraye loyauté et juste entencion vueillez de mieulx en mieulx virtueusement perseverer, sanz adjouster foy ou creance à quelxconques rappors que on vous face ou prejudice de nous et de nostre seignourie, et en ce ferez

vostre devoir, deservirez envers Dieu merite et loyer perdurable et gaignerez dessus autres avecques ceulx de vostre entencion nom et louenge de bonne loyauté, et au plaisir de Nostre Seigneur, tesmoing de nostre conscience et gardien de nostre droit, nous pourverrons si prouchainement à tous voz affaires que vous en serez resjois et en ce dés maintenant y vacquons diligemment, et ce qui sera advisié vous signiffierons par noz autres lettres le plus tost que faire se pourra. Donné à Provins le XXIII[e] jour de janvier.

CHARLES. TINEL.

(*A suivre.*)

BULLES D'ALEXANDRE IV

CONCERNANT LA FRANCE

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE

(Suite.)

Lyon.

N° 2192 (11 février 1257). Confirmation de la cession faite par l'abbé et le couvent de l'Ile Barbe à Guillaume, fils de feu Hubert Blanc, bourgeois de Lyon et à son fils le clerc Guillaume, leur vie durant, et moyennant le versement d'une somme d'argent, de certains revenus à *Binssi*. les dits revenus devant faire retour au monastère après leur mort.

N° 2193 (13 février 1257). Mandement à l'archiprètre de Courzieu de faire assigner à Guillaume et à son fils Guillaumet les revenus visés dans la bulle précédente.

Maguelonne.

N° 1985 (8 février 1256). Indult reconnaissant à l'évèque et au chapitre de Maguelonne, de l'ordre de Saint Augustin, le droit de se refuser à toute provision de dignités, de prieurés et d'offices dans leur église, à moins qu'il ne s'agisse de bénéfices confiés, en vertu de la coutume, à des clercs séculiers, par lettres apostoliques ne faisant pas mention du présent indult.

N° 1741 (31 janvier 1257). Indult accordant à la commune de Montpellier qu'aucun de ses membres ne puisse être cité en justice par des lettres apostoliques ou des lettres de légats hors de Montpellier ou du diocèse de Maguelonne.

N° 1740 (25 février 1257). Quittance donnée aux consuls et à la commune de Montpellier d'une somme de 3352 oboles d'or simples, remise au Saint-Siège par Jean Tavernier et Etienne *Capsani*, leurs mandataires, due par la communauté de Montpellier pour le cens des années passées, comprise la présente année.

N° 2095 (23 juillet 1257). Confirmation de l'attribution faite par l'abbé de Saint-Sauveur d'Aniane à l'hôpital, au vestiaire et à une partie des pitances du couvent dudit monastère de Saint-Sauveur, des revenus des églises de Sainte-Croix de Celleneuve, de Saint-Martin de Valras et de Saint-Julien d'Aspiran.

N° 2117 (31 juillet 1257). Mandement à l'évêque de Maguelonne d'accorder une dispense pour empêchement de mariage à Guillaume *de Puteo* et à Richarde, fille de feu Pierre Rigaud de Montpellier, attendu que ladite Richarde était parente au quatrième degré de feue Béatrice, femme dudit Guillaume.

Meaux.

N° 1769 (28 février 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Menge de Châlons d'obtenir du couvent du monastère de Jouarre son consentement à un emprunt, sans intérêt, que l'abbesse de Jouarre veut faire à des amis, à condition que l'emprunt soit employé à éteindre les dettes du monastère.

Metz.

N° 1588 (3 janvier 1257). Mandement à l'évêque de Metz d'obliger à la résidence les prévôts et recteurs des églises de la cité et du diocèse, sous peine de privation des revenus.

N° 1703 (3 janvier 1257). Confirmation de la décision prise par les doyen et chapitre de l'église de Metz d'appliquer à l'œuvre de leur église, dont ils ont entrepris la construction d'une façon somptueuse, les revenus d'une année des prébendes qui viendront à vaquer avant l'achèvement de ladite construction, sous la réserve de non-préjudice pour maître

Huguitio *de Cingulo*, chapelain et chambrier, et pour Eudes, neveu de Pierre, cardinal diacre de Saint-Georges au Vélabre, chanoines de Metz.

N° 1704 (5 février 1257). Mandement au prieur de Saint Pierre *ad Arenas*, de Metz, pour l'exécution de la bulle précédente.

N° 1707 (23 janvier 1257). Confirmation de la permission précédement donnée aux abbé et couvent de Saint-Avold (*Sanctus Nabor*) par Pierre, cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, légat du Saint-Siège en Allemagne, avec le consentement de l'évêque de Metz, de percevoir les revenus de l'église de Gros-Tenquin (*Taneya*), de leur patronat, après la mort du recteur.

N° 1708 (23 janvier 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Martin de Trèves d'envoyer les abbé et couvent de Saint-Avold en possession de l'église de Gros-Tenquin.

N° 1650 (25 janvier 1257.) Mandement au doyen de l'église Saint-Thibaud de Metz de pourvoir Nicolas, chanoine de Toul, neveu de Julien, chancelier de Metz, clerc et familier de l'évêque de Metz, d'un canonicat dans l'église de Metz, provision pour laquelle il avait reçu des lettres exécutoires de Pierre, cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, alors légat du Saint-Siège dans le royaume d'Allemagne.

N° 1758 (1er mars 1257). Renouvellement d'un indult du pape Innocent IV permettant à Roger, doyen de Saint-Sauveur de Metz, de retenir le doyenné et une prébende dans ladite église concurremment avec un canonicat et une prébende de l'église de Metz.

N° 1757 (4 mars 1257). Indult de même teneur en faveur du même personnage, sauf que le canonicat n'est pas accompagné d'un prébende.

N° 2005 (8 mars 1257). Permission au doyen et au chapitre de Metz de ne tenir compte d'aucun indult accordé pour la perception des revenus d'une prébende en cas d'absence, si

les lettres apostoliques ne font pas mention de la présente concession.

N° 1901 (23 mars 1257). Mandement à l'abbé de Salival de restituer, pour satisfaire au désir du chapitre de Metz, Pierre, clerc de Metz, en sa dignité de chanoine de l'église de Metz, dont il avait été destitué conformément à la constitution du pape annulant les réceptions de bénéficiers expectants au delà du nombre de quatre, et de le pourvoir d'une prébende vacante suivant l'ordre des réceptions.

N° 1920 (20 avril 1257). Mandement au prieur de Sainte-Marie *in Campis* de Metz, de pourvoir Guerry, chanoine de Saint-Thibaud de Metz, clerc de l'évêque de Metz, d'une demi prébende dans ladite église Saint-Thibaud, dont Pierre, cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, légat du Saint-Siège, lui avait accordé l'expectative.

N° 1986 (9 juin 1257). Mandement à Guillaume *de Daunels*, chanoine de Trèves, de faire pourvoir d'une prébende, Renaud, clerc de Metz, reçu chanoine dans l'église Saint-Sauveur de Metz, en vertu de lettres de P[ierre], cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, alors légat en Allemagne, nonobstant la constitution sur les réceptions annulées.

N° 1988 (9 juin 1257). Mandement à l'abbé de Gorze de procéder à la provision de Thibaud, clerc, cousin du prévôt de l'église Saint-Sauveur de Metz, conformément à des lettres d'Innocent IV.

N° 1987 (12 juin 1257). Mandement au prieur de Saint-Arnoul de Metz de faire pourvoir d'une prébende, Rigaud, fils de feu Arnoul, seigneur de Luttange *(Lustenges)*, reçu chanoine en vertu de lettres d'Innocent IV.

N° 2020 (20 juin 1257). Confirmation du droit de canonicat accordé à Jacques de Commercy dans l'église de Metz par le pape Innocent IV, nonobstant une constitution sur le nombre des chanoines.

N° 2021 (21 juin 1257). Confirmation de la réception de R.,

doyen de Saint-Sauveur de Metz, comme chanoine dans l'église de Metz, faite en vertu de lettres adressées par le pape Innocent IV à l'évêque de Metz, non exécutées par celui-ci, mais dont Alexandre IV avait confié l'exécution au doyen de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun, lequel avait délégué ses pouvoirs à maître Hugues, son co-chanoine.

N° 2022 (21 juin 1257). Mandement à l'official de Metz pour l'exécution de la lettre précédente.

N° 2014 (22 juin 1257). Assignation à l'évêque de Metz de la somme de mille marcs d'esterlins à prendre sur les usures et bien mal acquis, sur les legs pieux laissés sans désignation particulière et sur les rachats des vœux, réservé le vœu de croisade, pour être employés à l'extinction des dettes de son église.

N° 2015 (22 juin 1257). Mandement à l'évêque de Metz d'obliger à la résidence, par la saisie des revenus de leurs bénéfices, les clercs de son diocèse qui ne font pas résidence, les clercs attachés au service du pape ou des cardinaux exceptés.

N° 2028 (5 juillet 1257). Mandement aux abbés de Senones et de Saint-Sauveur, au diocèse de Toul, de saisir les revenus des clercs visés dans la lettre précédente et qui n'obéiraient pas aux injonctions de l'évêque de Metz.

N° 2156 (15 juillet 1257). Mandement aux doyen et chapitre de Saint-Sauveur de Metz de recevoir chanoine Raoul, fils de Jaquemin, bourgeois de Reims, et de lui conférer une prébende.

N° 2359 (4 décembre 1257). Mandement au chantre de l'église de Hombourg, de faire recevoir chanoine en l'église Saint-Sauveur de Metz, nonobstant une constitution générale, Gautier, recteur de l'église de *Firis* (?), qui avait obtenu sur ce des lettres de P[ierre], cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, alors légat du Saint-Siège, adressées à maître Nicolas dit More, chanoine de Verdun.

Nantes.

N° 1969 (18 juin [1] 1257). Défense aux religieux du diocèse de Nantes de recevoir à titre de don ou d'acquérir des laïques des dîmes appartenant à l'église de Saint-Nazaire, si le recteur de ladite église s'offre à les racheter.

Narbonne.

N° 2137 (5 mars 1257). Mandement à l'évêque d'Avignon, expédié à la suite d'une supplique de nobles hommes Opizon, Albert, Jacques et Nicolas, comtes de Lavagna, de rétablir dans son canonicat Henri, clerc, neveu de maître Jean *de Canrezano*, chapelain du pape, reçu chanoine de Narbonne en vertu de lettres d'Innocent IV, puis destitué en vertu d'une constitution générale.

N° 1832 (21 mars 1257). Confirmation de l'investiture d'un canonicat dans l'église de Narbonne, donnée le 14 mars 1257 par Pierre, cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, en vertu d'une bulle de provision du 20 février 1257, à maître Ponce *de Alzona*, médecin et chapelain dudit cardinal.

N° 1869 (15 avril 1257). Quittance donnée à l'archevêque de Narbonne d'une somme de 200 livres tournois, remise au pape par son envoyé, maître Pierre, sous-chantre de Narbonne, à l'occasion de la visite dudit archevêque *ad limina*.

N° 2252 (2 octobre 1257). Indult à maître Thomas, sous-diacre du pape, chapelain de Jean, cardinal-prêtre de Saint-Laurent in Lucina, doyen de Cerdagne, recteur de l'église Sainte-Marie *de Tolono* et de l'église de Tourreilles, aux diocèses d'Urgel et de Narbonne, lui permettant de recevoir, outre lesdits décanat et cures, des bénéfices sans cure jusqu'à la valeur de quarante marcs d'argent.

1. Et non 19 mai si vraiment la date porte « XIIII kal. julii. »

Nevers.

N° 1762 (1er mars 1257). Indult accordant aux abbé et couvent de Saint-Martin de Nevers de ne pas être tenus à la réception ou provision de personne par lettres du Saint-Siège ou de légats si ces lettres ne font mention du présent indult.

Nîmes.

N° 2049 (5 juillet 1257). Permission au prévôt de l'église de Nîmes, chapelain du pape, de conférer à des personnes disposées à résider les dignités, personats, offices d'administration et églises dépendant de l'église de Nîmes, nonobstant des lettres de provision obtenues du Saint-Siège.

Noyon.

N° 1922 (30 avril 1257). Mandement à l'évêque et au chapitre de l'église de Noyon de recevoir chanoine dans ladite église Roland de Ferentino, parent et chapelain du pape, de lui assigner une stalle dans le chœur et de l'admettre au chapitre.

N° 1923 (30 avril 1257). Mandement à maître Marin de Sienne et à maître Nicolas de Sienne, chanoine de Paris, d'assurer l'exécution de la lettre précédente.

— Cf. ci-dessous, n° 1949, à la date du 11 juin 1257.

N° 1946 (6 juin 1257). Mandement au doyen de Laon, pour mettre fin à un procès pendant depuis plus de deux ans entre l'évêque de Noyon et Renaud, curé de Sainte-Godeberte de Noyon, au sujet d'un canonicat et d'une prébende sacerdotale de l'église de Noyon, de pourvoir ledit Renaud, s'il renonce au droit qu'il peut avoir sur lesdits canonicat et prébende, d'un canonicat et d'une prébende dans l'église de Jouarre, que Robert curé de la paroisse de Jouarre est prêt à résigner.

N° 1947 (6 juin 1257). Permission à l'évêque de Noyon de pourvoir Robert, curé de Jouarre, d'une prébende dans l'église de Noyon.

N° 1948 (6 juin 1257). Mandement à l'évêque de Noyon de pourvoir Jean *de Constanchi* d'une prébende presbytérale dans l'église de Noyon et de l'y faire recevoir chanoine.

N° 1949 (11 juin 1257). Concession à l'évêque de Noyon de conférer librement les prébendes de son église, sous réserve de non-préjudice pour Roland de Ferentino, parent et chapelain du pape, que l'évêque devra recevoir chanoine et pourvoir complètement.

— Cf. plus haut, n° 1922, à la date du 30 avril 1257.

Orléans.

N° 1849 (13 février 1257). Indult accordé à noble dame Perrennelle de Courtenay, dame de Sully, d'entendre, avec ses serviteurs, l'office divin célébré par ses chapelains dans des lieux frappés d'interdit.

N° 1722 (20 février 1257). Indult permettant aux doyen et chapitre de Saint-Aignan d'Orléans d'affecter les revenus des quatre premières prébendes vacantes, l'église en ayant plus de soixante, aux distributions quotidiennes devenues si minimes que les chanoines ne peuvent plus résider.

N° 1723 (20 février 1257). Mandement au chevecier de Saint-Avit d'Orléans pour l'exécution du précédent indult.

N° 1982 (22 juin 1257). Confirmation de l'élection irrégulière de Thibaud abbé de Saint-Benoit-sur-Loire, et ordre aux prieur et couvent de le reconnaître pour tel.

Thibaud, moine de Saint-Benoit, s'étant rendu auprès du Saint-Siège, pour obtenir confirmation de son élection, le monastère de Saint-Benoit relevant directement du Saint-Siège, cette élection fut reconnue irrégulière parce que, si la personne était idoine, elle était contraire aux canons : faite par voie de compromis, deux des moines du couvent n'y avaient pas consenti, bien qu'ensuite ils eussent voulu l'approuver.

L'élection fut cassée, mais, cet hommage une fois rendu à la justice, le pape, prenant en considération les mérites de l'élu et le vœu des moines, l'établit comme abbé et lui fit donner la bénédiction.

N° 1983 (17 juin 1257). Notification au roi de France de la confirmation précédente.

N° 1984 (17 juin 1257). Confirmation adressée à Thibaud de son élection comme abbé de Saint-Benoit.

N° 2090 (24 juin[1] 1257). Permission à l'abbé de Saint-Benoit-sur-Loire de retenir trois prieurés du monastère pendant quatre ans pour aider à l'extinction des dettes dudit monastère.

Paris.

N° 1904 (21 mars 1257). Confirmation de deux règlements de l'évêque de Paris, Renaud [de Corbeil], sur la célébration du service divin dans la chapelle basse du palais épiscopal, pour la confrérie des clercs curiaux de Paris en l'honneur de la Vierge.

Par charte du 6 septembre 1254 Renaud, évêque de Paris, avec le consentement des chanoines de sa chapelle basse de la Vierge, sise dans ses maisons de Paris, permet à la confrérie des clercs curiaux de son officialité, de faire célébrer dans la dite chapelle, chaque samedi, et à toutes les fêtes de la Vierge, de saint Nicolas, de sainte Marie-Madeleine, de sainte Catherine et du Saint-Esprit, le mardi de la Pentecôte, et, pour les défunts, le lendemain dudit mardi, et, pour la commémoration des fidèles, aussi souvent qu'il leur plaira, et pour lui, sa vie durant, le jeudi avant l'Avent, et, après sa mort, au jour de son anniversaire, une messe avec vêpres desdites fêtes. Les chanoines de la chapelle procureront à la confrérie un prêtre pour célébrer l'office. Les chanoines recevront de la confrérie, aux quatre fêtes de la Vierge, aux deux fêtes de saint Nicolas, aux fêtes de sainte Marie-Madeleine et de sainte Catherine,

1. Et non le 23 juin, à moins que le registre ne porte « VIIII Kal. julii », et non « VIII » comme on l'a imprimé.

la moitié des offrandes en deniers et cire, et à toutes les autres messes que feront dire les confrères, douze deniers parisis, et le pain et le vin quand ils seront offerts, mais sur les autres offrandes ils n'auront rien à prétendre, non plus que sur les ornements, vêtements, cierges et autres meubles et immeubles de la dite confrérie. Les confrères ou leurs procureurs pourront même garder où bon leur semblera les ornements, cierges et toutes choses afférentes au service divin. Les chanoines participeront aux bénéfices spirituels et temporels de la confrérie, comme les confrères, et seront exempts de toute redevance. Mais si la confrérie veut célébrer une messe à un jour non fixé par le présent statut elle devra prévenir les chanoines la veille.

Par charte du 6 octobre 1254, Renaud, évêque de Paris, désirant maintenir le service divin dans toute sa dignité, confirme la décision prise par la confrérie des clercs curiaux de l'officialité au sujet de la distribution des deniers des serments (*denarii juramentorum*)[1] de la cour épiscopale, précédemment attribués par lui à la confrérie pour assurer le service divin de leur confrérie : pour chaque messe que la confrérie fera célébrer, au diacre et sous-diacre servant à l'autel, aux deux clercs siégeant dans le chœur, vêtus, ou non, de chapes de soie, suivant les convenances, à chacun trois deniers ; et à quatre autres clercs, vêtus de surplis, qui tiendront les encensoirs et les cierges pendant la lecture de l'évangile, et deux torches avec les encensoirs pendant l'Élévation depuis la fin de la Préface jusqu'au dernier *Osanna in Excelsis*, à chacun, deux deniers ; le reste des deniers devant être employé à la réfection des torches, au luminaire des messes et aux autres choses nécessaires au service divin de la confrérie. L'Official de Paris sera le défenseur de la maison, des biens et droits de la confrérie.

N° 1910 (17 avril 1257). Indult permettant à l'évêque de Paris et au prieur de Chailly, exécuteurs testamentaires de Pierre de Braine [Pierre Mauclerc], comte de Bretagne, de

1. Les éditeurs proposent de corriger *juramentorum* en *instrumentorum*. Cependant nous croyons avoir déjà rencontré cette expression. Et d'ailleurs, il semble que tous les *denarii juramentorum* et non une partie sont attribués à la confrérie, puisqu'il est question de l'emploi du reliquat, après paiement des célébrants ; or attribuer à la confrérie tous les *denarii instrumentorum*, c'est-à-dire tout ce que l'officialité eût touché pour l'expédition des actes, c'eût été lui abandonner presque tous les revenus de l'officialité.

ne pas répondre aux citations en justice hors du diocèse de Paris, à l'occasion de l'exécution dudit testament.

N° 1911 (17 avril 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés d'assurer l'exécution du précédent indult.

N° 1681 (10 [1] novembre 1256). Indult en faveur de Blaise, neveu et chapelain du pape, pour la perception des revenus de ses bénéfices, en quelque lieu qu'il réside.

N° 1682 (10 novembre 1256). Mandement à l'abbé de Sainte Geneviève de Paris, de faire délivrer audit Blaise les revenus de ses prébendes.

N° 2109 (19 juillet 1257). Indult permettant à Roffroy, chapelain du pape, de percevoir en quelque lieu qu'il se trouve, les revenus de toutes ses prébendes dans le royaume de France, les distributions quotidiennes exceptées.

N° 2110 (19 juillet 1257). Mandement aux prieurs de Notre-Dame-des-Champs et de Conflans pour l'exécution des lettres précédentes.

Périgueux.

N° 1906 (4 mars 1257). Mandement à l'évêque de Périgueux de pourvoir d'un bénéfice, Bernard *Venderii*, pauvre clerc.

Pour le diocèse de Périgueux, cf. **Bordeaux**, n° 1882.

Poitiers.

N° 2342 (29 novembre 1257). Confirmation de la collation d'un canonicat dans l'église de Poitiers à maître Guillaume Gabet, recteur de l'église de Longueville, au diocèse de Poitiers.

Alexandre IV avait donné en mandement à l'évêque, au doyen et au chapitre de Poitiers, de recevoir chanoine dans l'église de Poitiers, où le nombre des chanoines n'était pas limité, maître Guillaume Gabet, alors clerc et procureur de l'évêque de Poitiers,

1. Et non le 13 novembre : « IIII idus novembris, anno secundo. »

et de lui assigner une part de chanoine sur les revenus de l'église, bien qu'il fût bénéficié ailleurs. L'évêque et la majorité du chapitre y avaient consenti, mais une minorité s'y était opposée. Le pape manda alors à l'évêque de Poitiers de procéder à la provision d'une prébende, la collation des prébendes appartenant en commun à l'évêque et au chapitre ; l'évêque étant mort, le pape lui substitua l'archidiacre de Tours pour exécuter sa décision. Mais l'archidiacre de Tours, maître Bérard de Naples, sous-diacre et chapelain du pape, attendu que la cause était pendante, ne voulut pas procéder à la provision et en référa, en présence d'Hugues, cardinal-prêtre de Sainte-Sabine, au pape qui de vive voix lui donna plein pouvoir pour terminer l'affaire. En conséquence, Bérard de Naples investit par l'anneau maître Guillaume Gabet, son chapelain, d'un canonicat dans l'église de Poitiers, décrétant qu'il serait reçu dans l'église comme chanoine, aurait une stalle dans le chœur et place au chapitre; de quoi il fit dresser procès-verbal par maître Etienne *de Pire*, clerc de Besançon, notaire apostolique, à Viterbe, en la maison des frères Prêcheurs, et en présence de maître Jean, archidiacre de Thouarsais, en l'église de Poitiers, de Landolfe, chanoine de Naples, et d'Etienne *de Aygaelius,* clerc de Lyon.

N° 2343 (29 novembre 1257). Mandement à l'évêque de Saintes de mettre Guillaume Gabet en possession de son canonicat.

Reims.

N° 2132 (16 octobre 1256). Confirmation de la remise faite par Thomas, archevêque de Reims, renouvelant des concessions de ses prédécesseurs, Renaud et Juhel, à l'abbé et au couvent de Saint-Nicaise de Reims, des procurations et gîtes dus à l'archevêque de Reims à l'occasion de la visite dudit monastère.

Est insérée dans la bulle la charte de Thomas de février 1255 (1256, n. st.) vidimant la charte de Juhel, de juin 1249, vidimant elle-même celle de Renaud, de 1229.

N° 2133 (12 mai 1257). Mandement à l'abbé de Gembloux pour l'exécution des lettres précédentes accordées à Saint-Nicaise de Reims.

N° 1756 (25 février 1257). Mandement à l'archevêque de Reims de faire recevoir chanoine, dans l'église de Reims, Thomas de Blamont (*de Albomonte*), clerc, neveu du comte de Bar-le-Duc.

N° 1830 (15 mars 1257). Autorisation donnée aux doyen et chapitre de l'église de Reims, invités par l'abbé de l'Ile-Barbe, de Lyon, à délivrer pendant cinq ans, à Pierre, chantre de l'église de Reims, étudiant en théologie, les revenus de son office et de sa prébende malgré son absence, à ne pas déférer à l'invitation dudit abbé, attendu que ledit Pierre ne réside pas à Paris ni en une autre ville d'Université, mais dans son pays où il a un bénéfice, alors qu'il pourrait à Reims même étudier la théologie et en même temps s'acquitter de son office.

N° 1918 (3 mai 1257). Mandement à maître Angelo Pisano, chanoine de Saint-Omer, et à Angelo, prêtre, chanoine des Saints-Laurent et Damase de Rome, demeurant à Paris, de mettre François, fils de noble homme, Napoléon Jean Caëtani, diacre et chapelain du pape, chanoine de l'église de Reims, en possession d'une prébende de la même église que lui contestait Thomas, fils de noble homme Philippe Papazuri, citoyen romain, et d'attribuer audit Thomas la moitié des revenus de ladite prébende en attendant qu'une prébende soit vacante dans l'église de Reims dont il puisse être pourvu.

N° 2260 (13 juin 1257). Mandement aux archevêques de Reims, de Sens, de Rouen et de Trèves, et à leurs suffragants, aux chapitres, doyens, archidiacres et officiaux des dits diocèses, de recevoir avec bienveillance et solennellement les envoyés de l'abbé et du couvent de Saint-Nicaise de Reims qui se présenteront à eux avec le reliquaire de ladite église Saint-Nicaise, pour recueillir des aumônes en vue d'achever l'église d'une architecture admirable et somptueuse dont ils ont commencé la construction.

N° 2246 (27 juin 1257). Mandement aux mêmes archevêques et évêques de faire acquitter les legs faits au monastère de Saint-Nicaise de Reims ou à sa fabrique par des fidèles de leurs diocèses.

N° 2245 (11 juillet 1257). Mandement aux archevêques de Reims, de Sens, de Rouen, de Trèves, et à leurs suffragants de ne pas souffrir que le clergé des églises régulières et séculières de leurs diocèses molestent les quêteurs des abbé et couvent de Saint-Nicaise de Reims qui, conformément à un indult du Saint-Siège, viennent demander des aumônes pour la fabrique de leur église, mais qu'ils ordonnent au clergé soumis à leur juridiction de laisser lesdits quêteurs exposer l'objet de leur visite et recueillir les aumônes sans rien prélever sur le produit de la quête.

N° 2247 (15 juillet 1257.) Mandement auxdits archevêques et évêques de rapporter la défense qu'ils ont faite aux prêtres de leurs diocèses d'admettre les quêteurs du monastère de Saint-Nicaise de Reims dans leurs églises pendant qu'eux-mêmes font faire une quête pour la construction ou la réparation d'une église.

— Cf. ci-dessous, n° 2248.

N° 1980 (17 juin 1257). Permission à l'abbé du monastère de Saint-Nicaise de Reims de recevoir quatre nouveaux moines malgré l'opposition de la minorité du couvent et nonobstant toute coutume du monastère à ce contraire.

N° 2129 (17 juillet 1257). Indulgence de quarante jours accordée aux pénitents qui visiteront l'église *de Roccacuria* aux fêtes de la Vierge.

N° 2239 (18 juillet 1257). Indulgence de cent jours aux fidèles pénitents qui visiteront l'église de Saint-Nicaise de Reims chaque jour.

N° 2248 (23 juillet 1257). Mandement à tous les archevêques et évêques, renouvelant l'ordre du pape Inocent IV de faire arrêter et de punir des hommes qui se disent des

quêteurs de Saint-Nicaise de Reims, et extorquent ainsi des aumônes.

— Cf. plus haut, n° 2260, 2245 à 2247.

N° 2214 (4 août 1257). Permission aux moines de Saint-Nicaise de Reims, de porter, au besoin, des chapeaux convenables à leur ordre.

N° 2213 (14 septembre 1257). Indulgence d'un an aux fidèles pénitents qui visiteront l'église de Saint-Nicaise de Reims aux fêtes de la Vierge, de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, de saint Luc, évangéliste, et de saint Nicaise et pendant l'octave.

N° 2237 (26 septembre 1257). Indulgence d'un an et quarante jours accordée aux fidèles pénitents qui visiteront l'église de Saint-Nicaise de Reims aux fêtes des apôtres, de l'Ascension, de saint Jean-Baptiste et de saint Remi, et pendant l'octave desdites fêtes.

N° 2112 (15 octobre 1256). Confirmation d'une charte de Thomas, archevêque de Reims, en date de juillet 1253, prononçant la division de la paroisse de La Neuville en Thiérache (*auj.* La Neuville-aux-Tourneurs) en deux parties.

La charte de l'archevêque Thomas est insérée dans la bulle. La paroisse de La Neuville possédait trois églises : à La Neuville, à Auvillers [-les-Forges], et à Foulzy, et en outre les dîmes d'un village appelé Fontenelle[1] lequel était sis hors des limites de la paroisse et constituait une cure distincte. L'archevêque, considérant l'éloignement de ces localités les unes des autres, avec l'assentiment de l'abbé et du couvent de Saint-Nicaise de Reims, à qui appartenait le patronat desdites églises, et du consentement de maître Drouard, curé de La Neuville, décrète que la paroisse sera divisée. La Neuville formera une paroisse, et le curé percevra les revenus, dîmes et offrandes du village ; Auvillers et Foulzy formeront une autre paroisse, dont l'église de Foulzy sera le baptistère, et le curé percevra les revenus, dîmes et offrandes des deux villages. Quant aux dîmes de Fontenelle elles seront attribuées à l'infirmerie du monastère de Saint-Nicaise dont les revenus sont insuffisants.

1. Ardennes, cant. de Rumigny, comm. d'Antheny.

N° 2113 (12 mai 1257). Mandement à l'abbé de Gembloux, de ne pas permettre que le monastère de Saint-Nicaise de Reims soit inquiété au sujet de la teneur de la bulle précédente.

Rennes.

N° 2234 (7 septembre 1257). Indult permettant à maître Jean de la Roue, diacre, chanoine de Rennes, de percevoir les revenus de ses bénéfices pendant le temps de ses études théologiques.

N° 2235 (7 septembre 1257). Mandement à l'archiprêtre d'Angers d'assurer audit maître Jean de la Roue la perception de ses revenus ecclésiastiques.

Rouen.

N° 1833 (12 septembre 1255). Indult permettant à maître Jean de Putot, de faire, pendant cinq ans qu'il fréquentera les écoles ou servira l'abbé de Fécamp, desservir par un vicaire son église de Saint-Georges-sur-Fontaine, et d'en percevoir intégralement les revenus.

N° 1621 (17 janvier 1257). Mandement au prieur de Saint-Eloi de Paris et au doyen de Saint-Martin de Tours, de payer à Alphonse [de Brienne], comte d'Eu, chambrier de France, fils de feu Jean [de Brienne], roi de Jérusalem, la somme de six mille livres tournois, à lui promise par le pape Innocent IV sur les rachats des vœux des croisés et autres subsides destinés à la Terre Sainte, perçus dans les provinces de Rouen et de Tours, pour alléger les charges qu'il a assumées en vue de l'exécution de son vœu de croisé.

N° 1765 (7 mars 1257). Indult permettant à maître Robert Malech de recevoir un bénéfice outre l'église de Bosville dont il est recteur.

N° 2141 (11 juillet 1257). Mandement au doyen et à maître Michel dit Aupied (*Ad Pedem*), chanoine du Saint-

Sépulcre de Caen, d'établir Hugues dit le Barbier, curé de Saint-Denis d'Epreville, s'il lui appert qu'il a été pourvu de cette église par l'abbé de Fécamp, qui en a le patronat, malgré l'opposition de l'archevêque de Rouen qui l'avait conférée en vertu de lettres apostoliques à Richard Paul *de Welletis*, prêtre du diocèse de Rouen.

— Cf. **Bayeux**, n° 2140, à la date du 11 octobre 1255.

N° 2344 (29 novembre 1257). Mandement à l'archevêque de Rouen de faire recevoir chanoine et de pourvoir d'une prébende en l'église Notre-Dame de Rouen, maître Laurent [fils de] Jean *Serustici*, chevecier de Lisieux.

— Cf. **Le Mans**, n° 2345.

Saint-Brieuc.

N° 1731 (22 février 1257). Mandement à la comtesse de la Marche et d'Angoulême de restituer à l'église de Saint-Brieuc ceux de ses biens qu'elle détient.

N° 1732 (22 février 1257). Mandement à l'official de Tréguier de contraindre par la censure ecclésiastique la comtesse de la Marche à l'exécution du précédent mandement.

N° 1843 (7 mars 1257). Confirmation de la collation à Jean Leroi, chanoine de Saint-Brieuc, chapelain de P[ierre], cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, de la prébende que Raoul, évêque de Saint-Brieuc, possédait dans l'église de Saint-Brieuc lors de sa promotion à l'épiscopat, collation faite, sur l'ordre du pape, par maître Mathieu, chanoine de l'église d'Amboise, mandataire de Philippe, maître des écoles du Mans.

Saint-Omer.

— Voir **Térouanne**, n° 2050, à la date du 13 juin 1257.

Séez.

N° 1594 (30 avril 1256). Permission à Nicolas, recteur de Notre-Dame-de-la-Place, à Séez, de recevoir le décanat de

l'église de Toussaint, à Mortagne, s'il lui est conféré canoniquement, tout en conservant les églises de Saint-Hilaire de Soisay et de Notre-Dame-de la-Place.

N° 1813 (14 mars 1257). Confirmation d'une dispense accordée par l'abbé de l'Aumône [Loir-et-Cher], au diocèse de Chartres, sur l'invitation du pape Innocent IV, à maître Guérin, de Bourg-le-Roi, de tenir, avec la cure de Saint-Martin de Moulins[-sur-Orne], un autre bénéfice.

Senlis.

N° 1717 (14 février 1257). Indult dispensant les abbé et couvent de Chaalis, du paiement de la dîme de leurs animaux dont ils ont livré la garde à autrui.

N° 1891 (26 avril 1257). Réception d'Henri, abbé de Saint-Vincent de Senlis, comme chapelain du pape.

Sens.

N° 1894 (26 avril 1257). Réception de Prosper, abbé de Preuilly, comme chapelain du pape.

N° 1962 (12 mai 1257). Concession à l'abbé de Sainte-Colombe de Sens, du privilège de donner au peuple la bénédiction à la messe et aux offices des heures canoniales.

N° 1963 (12 juin 1257). Permission à l'archevêque de Sens d'établir dans son église, à l'instar d'autres églises du royaume, un office de chapelain en titre de dignité qui le supplée, en cas d'empêchement ou d'absence, dans la célébration des messes solennelles, les confessions et les injonctions de pénitences pour les fautes graves, ledit office devant être attribué à un chanoine et, avec le consentement du chapitre, doté de revenus convenables et perpétuels.

Sisteron.

— Voir **Gap**, n° 2041, à la date du 3 juillet 1257.

Strasbourg.

N° 2063 (5 juillet 1257). Mandement au prévôt et au chapitre de Strasbourg de renouveler la réception d'Albert de *Steinburnem*, chanoine *Haselacensis*, comme chanoine de l'église de Strasbourg, annulée conformément à une constitution apostolique.

N° 2077 (16 juillet 1257). Permission au prévôt et au chapitre de l'église de Saint-Pierre de Strasbourg de recevoir chanoines Erbon et Nicolas de Strasbourg, précédemment reçus puis exclus en vertu d'une constitution [apostolique], et de les pourvoir d'une prébende.

N° 2273 (15 octobre 1257). Permission au prévôt et au chapitre *Haselacensibus* de recevoir chanoine Ulrich, recteur de l'église de *Makenh*, exclu en vertu d'une constitution apostolique.

N° 2336 (13 novembre 1257). Mandement au doyen de l'église Saint Léonard, au diocèse de Strasbourg, de pourvoir d'une prébende, Conrad, chanoine de ladite église.

N° 2404 (9 décembre 1257). Mandement expédié à la requête de P[ierre], cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, à l'abbé de Gengenbach de pourvoir d'une prébende dans l'église Saint-Pierre de Strasbourg, Raimbaud de Gengenbach, chapelain d'Henri, évêque de Strasbourg, reçu chanoine mais destitué en vertu d'une constitution générale.

N° 2405 (9 décembre 1257). Mandement de teneur analogue au même abbé, en faveur d'Henri *de Phetenlhen*, chapelain d'Henri, évêque de Strasbourg et recteur de l'église de *Minrewilre*, reçu chanoine en l'église Saint-Thomas de Strasbourg.

Tarentaise (Moutiers-)

N° 2076 (13 juillet 1257). Permission à maître Gautier, archidiacre de *Surreye*, dans l'église de Winchester, cha-

pelain du pape, de résigner la prébende dans l'église de Tarentaise et de recevoir un bénéfice analogue.

— Pour le diocèse de Tarentaise, voir **Grenoble,** n° 2381, à la date du 4 décembre 1257.

N° 2391 (23 décembre 1257). Mandement à maître Rostan, archidiacre d'Agen et chapelain du pape, de pourvoir d'un bénéfice dans le royaume d'Angleterre, Guillaume Didier, chanoine de Moutiers-Tarentaise et parent de l'archevêque dudit siège.

Térouanne.

N° 1706 (22 décembre 1256). Mandement au prévôt de l'église de Saint-Omer, de faire pourvoir maître Denys, reçu chanoine dans l'église de Térouanne en vertu d'une provision du pape Innocent IV, de la première prébende vacante dans ladite église, nonobstant la constitution du pape Alexandre IV sur la réception des chanoines expectants.

N° 1776 (7 mars 1257). Mandement à l'évêque de Térouanne de faire recevoir chanoine dans l'église de Térouanne, maître Alain de Meulant, official de Térouanne, et de le pourvoir d'une prébende à la première vacance.

N° 2007 (15 mai 1257). Mandement à l'official d'Amiens de faire pourvoir d'une prébende maître Grégoire de Naples, sous-diacre et chapelain du pape, reçu chanoine dans l'église de Térouanne par l'évêque.

N° 1954 (12 juin 1257). Permission aux prévôt, doyen et chapitre de Furnes, d'établir dans leur église un office de chantre, le doyen faisant jusqu'alors fonctions de chantre, et de doter ladite chantrerie en partie avec des revenus prélevés sur le décanat, l'évêque de Térouanne ayant donné son assentiment à cette création.

N° 1991 (13 juin 1257). Restitution à Jean Ansoul, neveu de l'évêque de Térouanne, du droit de canonicat dans l'église de Térouanne, nonobstant certaine constitution.

N° 1992 (13 juin 1257). Mandement à l'évêque de Beauvais de pourvoir Jean Ansoul d'une prébende convenable.

N° 2050 (13 juin 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Vulmer de Boulogne de pourvoir Michel *de Fienles* de bénéfices dans la cathédrale et les églises de Saint Omer.

N° 2045 (9 juillet 1257). Mandement à l'évêque de Rochester d'accorder à Michel *de Fienles*, chanoine de Térouanne, chancelier d'Edouard, fils aîné du roi d'Angleterre, conformément à des lettres d'Innocent IV, une dispense lui permettant de tenir un bénéfice de plus que ceux qu'il possédait déjà.

Toul.

N° 1587. (2 janvier 1257). Confirmation de l'union effectuée par l'évêque de Toul de l'église paroissiale de Blanzey, appartenant au monastère de Sainte-Marie-au-Bois, et jusqu'alors desservie par les chanoines du dit monastère, à l'église voisine de Bouxières[-aux-Chênes].

N° 1767 (8 mars [1] 1257). Dispense accordée sur la prière du comte de Bar-le-Duc, à Jean, chanoine de Saint-Maxe, lui permettant de recevoir une dignité ecclésiastique malgré sa naissance illégitime.

N° 1902 (27 avril 1257). Mandement au chancelier de l'église de Toul de pourvoir le diacre Nicolas Bridous d'un bénéfice dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Verdun, que lui destinait [Jacques Pantaléon] [2] patriarche de Jérusalem, alors évêque de Verdun, à qui le pape Innocent IV avait accordé le privilège, renouvelé par Alexandre IV, de pourvoir deux de ses clercs du premier bénéfice vacant dans le diocèse de Verdun, à qui que ce fût qu'en appartînt la collation.

1. Et non le 9 mars, si la date « VIII idus martii » est exactement transcrite.

2. Plus tard pape sous le nom d'Urbain IV.

N° 2023 (13 juin 1257). Mandement à l'abbé de Gorze de pourvoir Jacques, fils de noble homme Simon de Clermont, parent de l'évêque de Metz, d'un canonicat et d'une prébende dans l'église de Toul, conformément à des lettres de P[ierre], cardinal-diacre de Saint-Georges au Vélabre, légat en Allemagne, non exécutées, et nonobstant la constitution annulant les expectatives dépassant le nombre de quatre dans une église.

— Cf. n°s 2025 à 2027.

N° 2024 (13 juin 1257). Mandement au doyen de Saint-Thibaud de Metz de pourvoir d'une prébende dans l'église de Toul Julien, archidiacre de Metz, nonobstant la constitution visée dans la lettre précédente.

Toulouse.

N° 2407 (13 janvier 1257). Mandement à l'évêque de Toulouse de recevoir de Sanche la résignation de l'abbaye du monastère de Foix, de l'ordre de Saint-Augustin, et de le faire recevoir chanoine en l'église de Carcassonne, du même ordre, et de lui assigner une portion congrue sur les biens du dit monastère.

N° 1827 (10 mars 1257)[1]. Indult à la prieure et au couvent de Notre-Dame de Prouille, de l'ordre de Saint-Augustin, de ne payer aucune dîme.

Tournai.

N° 1607 (2 janvier 1257). Autorisation donnée à Pierre *Girondi*, prêtre, chanoine de Saint-Donatien de Bruges, de commencer sa résidence annuelle dans ladite église à telle

1. Cette bulle a été publiée par M. Jean Guiraud, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Prouille*, t. I, p. 15, n° 20, d'après le même registre d'Alexandre IV. Mais les nouveaux éditeurs ont laissé échapper une faute d'impression. Au lieu de « adeo nobis Apostolice Sedis gratiam promerentur », lisez « adeo vobis.... ».

époque de l'année qui lui conviendra, tandis que les autres chanoines devaient résider depuis l'octave des saints Pierre et Paul jusqu'à la Purification de la Vierge, pourvu qu'il réside pendant le même laps de temps que les autres chanoines.

N° 1608 (2 janvier 1257). Mandement au doyen d'Arras d'obliger le prévôt et le chapitre de Saint-Donatien de Bruges, de servir au chanoine Pierre *Girondi* les revenus de sa prébende bien qu'il ne commence pas à résider à la même date que les autres chanoines.

N° 1609 (2 janvier 1257). Octroi à Guillaume *Girondi*, prêtre, chanoine de Saint-Donatien de Bruges, de la même indulgence qu'à Pierre *Girondi*.

— Cf. n° 1607.

N° 1610 (2 janvier 1257). Mandement au doyen d'Arras en faveur de Guillaume *Girondi*, analogue au mandement en faveur de Pierre *Girondi*.

— Cf. n° 1608.

N° 2046 (9 juillet 1257). Dispense à Jean *de Houssora*, chanoine de l'église Saint-Pierre de Lille, envoyé du chancelier d'Edouard fils aîné du roi d'Angleterre, de tenir une prébende dans l'église d'*Alincthun* et d'en percevoir les revenus, pendant la moitié du temps de la résidence de huit mois à laquelle il est obligé dans l'église de Lille.

— Pour le diocèse de Tournai, cf. **Arras**, n° 2320, à la date du 21 octobre 1257.

N° 2349 (25 novembre[1] 1257). Indult permettant à maître Guillaume Gascon, écrivain du pape, chanoine de l'église de Saint-Donatien de Bruges, de percevoir la prébende qu'il détient en ladite église pendant le temps qu'il résidera dans quelque autre de ses bénéfices ou qu'il sera aux écoles près du Saint-Siège, ou encore au service de noble homme, le comte Thomas de Savoie.

1. Et non le 24, si le registre porte « VII kal. decembris », à moins que *VII* ne soit une faute d'impression pour *VIII*.

N° 2350 (25 novembre 1257). Mandement à l'abbé de Saint-Vaast d'Arras et à Guillaume d'Embrun, chanoine d'Arras, de faire servir à Guillaume Gascon les revenus de sa prébende.

Tours (Province de).

N° 2185 (20 août 1257). Confirmation de la constitution de Grégoire IX [du 20 mai 1245] et invitation aux évêques de Bretagne, savoir les évêques de Tréguier, de Rennes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Dol et de Vannes, de la respecter, de ne pas inquiéter le comte de Bretagne, Jean [le Roux] à ce sujet, le pape se réservant au cas où les évêques ne déféreraient pas à son invitation, de faire accomplissement de justice audit comte et à l'évêque du Mans chargé d'assurer l'application de la constitution en Bretagne.

Cette bulle mit fin aux démêlés entre le comte et les évêques de Bretagne, qui avaient pris naissance sous le gouvernement de Pierre Mauclerc, au sujet des droits et libertés des églises, et spécialement du traitement des excommuniés, du droit de tierçage des morts[1], du rachat des dîmes, et du privilège de for. On trouvera le récit des démêlés entre Pierre Mauclerc et son successeur et fils, Jean le Roux, dans l'*Histoire de Bretagne* d'A. de La Borderie (t. III, p. 310 et suiv., p. 340-343), avec références aux bulles de Grégoire IX, du 29 mai 1228 (Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 861 ; Potthast, n° 8196), du même Grégoire IX, du 30 mai 1230 (Dom Morice, t. I, col. 909 ; Potthast, n° 8560), d'Alexandre IV, du 20 mai 1245 (Dom Morice, col. 928). La lutte s'était terminée par le serment du comte Jean le 7 avril 1256, de respecter le décret de Grégoire IX. La bulle d'Alexandre IV du 20 août 1257 reproduit la bulle d'Innocent IV du 20 mai 1245. Ce qu'elle nous apprend de plus, c'est qu'après le serment prêté, et l'absolution accordée de l'excommunication dont il avait été frappé, le comte sollicita des amendements au décret de Grégoire IX. Alexandre IV fit citer péremptoirement les évêques de Bretagne devant le Saint-Siège par l'abbé de Notre-Dame de Prières, au diocèse de Vannes. Les évêques de Saint-Malo et de Tré-

1. P. 670, l. 15 de la bulle n° 2185, corrigez : *diffinitorum* en *defunctorum*.

guier, pour les évêques de Bretagne, et l'évêque de Nantes, pour lui et son église, et, d'autre part, le procureur du comte comparurent devant le Saint-Siège. Le pape, après examen de la constitution de Grégoire IX et audition des parties, décida qu'il n'y avait lieu de rien changer à cette constitution, attendu que tout y était conforme à l'équité et à la justice. En notifiant cette décision aux évêques de Bretagne, il leur interdit d'en prendre occasion pour inquiéter le comte et leur déclare que, si une plainte lui parvient à ce sujet, il fera accomplissement de justice au comte et à l'évêque du Mans, chargé d'assurer l'observation de la constitution apostolique.

N° 2186 (4 septembre 1257). Mandement à l'évêque du Mans de faire observer dans toute la Bretagne la constitution visée dans la bulle précédente.

Tours (Diocèse de).

N° 1656 (23 janvier 1257). Confirmation de la charte de non-préjudice délivrée en février 1244 (1245 n. st.) par Juhel, archevêque de Tours (depuis archevêque de Reims), aux recteurs des églises paroissiales du diocèse de Tours, à l'occasion d'une aide pécuniaire gracieuse qu'ils lui ont fournie à cause des besoins pressants de son église, et reconnaissant qu'ils ne doivent d'autre taille aux archevêques que le *cathedraticum* lors de leur intronisation.

N° 1806 (17 mars [1] 1257). Indult permettant à Gérard *de Boscau*, recteur de l'église de Saint-Michel-sur-Loire, de tenir, outre sa cure, un autre bénéfice.

N° 2127 (23 juillet 1257). Indult permettant à maître Jean de Ferrière, chanoine de Tours, de recevoir deux autres bénéfices, outre l'église de Candes (? *de Condeto*).

— Cf. **Le Mans**, n° 2130.

N° 2144 (23 juillet 1257). Mandement à l'archevêque de Tours d'absoudre Jean de Chatillon, comte de Blois, Guy

1 Et non le 16 avril, si la date « XVI kal. aprilis » est exactement transcrite.

[de Chatillon], comte de Saint-Pol, fils de feu H[ugues] de Chatillon, et leurs complices des peines encourues à l'occasion de leurs sévices contre le monastère de Marmoutier, dont ils avaient pris et retenu captifs l'abbé, des prieurs et des moines.

N° 2103 (23 juillet 1257). Dispense permettant à Benoît, prêtre, recteur de l'église de Semblançay, de recevoir, outre sa cure, un autre bénéfice, accordée à l'instance de frère Simon, moine et procureur de Marmoutier, son oncle.

N° 2403 (28 octobre 1257). Confirmation à l'abbé, au couvent et aux prieurés et membres de Marmoutier de tous les biens qu'ils ont possédés pendant quarante ans.

N° 2402 (8 novembre 1257). Indult à l'abbé et au couvent de Marmoutier, accordant aux prieurs et moines dudit monastère, de jouir en quelque lieu qu'ils résident des mêmes privilèges que les moines résidant dans le monastère et spécialement de ne pouvoir être excommuniés par quelque archevêque ou évêque que ce soit, nonobstant toute constitution apostolique contraire.

— Pour Marmoutier, voir **Angers**, n° 1845, à la date du 17 mars 1257,

Tréguier.

N° 1742 (27 février 1257). Indult, valable pendant trois ans, concédant à H[amon], évêque de Tréguier, de ne pouvoir être cité en justice par lettres apostoliques ou lettres de légats à la distance de plus d'une journée de son diocèse, sinon par lettres du Saint-Siège faisant mention expresse du présent indult.

Verdun.

N° 1755 (27 février 1257). Mandement à l'évêque de Verdun de permettre à Thibaud, comte de Bar-le-Duc (*comes Barri Ducis*), d'employer avec le consentement des exécuteurs tes-

tamentaires de ses parents, et à leur défaut, sur le conseil et avec le consentement dudit évêque, à la construction d'un hôpital pour les pauvres et les malades, des biens légués par ses dits parents sans désignation de lieux ni de personnes, mais destinés à de pieux usages.

Vienne.

N° 1585 (8 janvier 1257). Concession à l'abbé de Saint-Pierre-*foris-portam* de Vienne, qui, en vertu d'une concession du Saint-Siège, portait la mître, de l'usage de l'anneau.

N° 1658 (31 janvier 1257). Reconnaissance du droit des frères de l'hôpital de Saint-Antoine-de-Viennois, d'élire leur maître.

N° 1672 (9 février 1257). Permission accordée aux maître et frères de l'hôpital de Saint-Antoine-de-Viennois, de suivre dans la célébration de l'office divin l'usage de l'église romaine, sauf pour le psautier, les hymnes, et les offices de la Vierge et des morts.

NOTES D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

IV

Le *Pèlerinage de Charlemagne* et un récit de Saxo Grammaticus.

G. Paris, dans sa magistrale étude sur le *Pèlerinage de Charlemagne*[1] a établi que, pour le fond, ce charmant poème se compose de deux éléments essentiels : la légende du voyage de Charlemagne en Terre Sainte et un vieux conte international, au sujet d'un roi qui entend dire qu'il y a ailleurs un autre personnage plus riche et plus magnifique ou plus généreux que lui et qui part lui-même à la recherche de ce personnage. M. J. Coulet, dans son ouvrage détaillé sur le même sujet, a pleinement admis les idées de G. Paris en ce qui concerne le conte [2].

Je crois qu'en dehors de ce récit, il faut ajouter, comme source traditionnelle du *Pèlerinage*, un second récit international, bien connu et des plus intéressants.

Les critiques ont fait remarquer que l'auteur du poème, malgré toute son habileté, n'a pu masquer complètement ce

1. *Romania*, IX (1880), 1 et suiv.

2. J. Coulet, *Etudes sur l'ancien poème français du Voyage de Charlemagne en Orient*, Montpellier, 1907, p. 326. — Aux versions du conte qu'avait citées G. Paris on peut ajouter un conte géorgien chez J. Mourier, *Contes et légendes du Caucase*, Paris, 1888, p. 3 et suiv. Dans cette version, le roi qui se met en route est un souverain du Khorassan,

qu'avait de factice cette « contamination » de deux données hétérogènes, la légende du voyage et le conte ; la suture est restée visible (voir v. 68-72, édit. Koschwitz). Dans la suite du récit il y a, si je ne me trompe, des traces d'une autre suture.

Charlemagne et sa suite sont arrivés à Constantinople : le roi Hugon leur offre une hospitalité magnifique. Après le festin, il conduit lui-même Charlemagne et ses douze pairs vers la chambre à coucher qui leur est destinée (v. 421). Jusqu'ici, la conduite de l'hôte est irréprochable ; le poète lui-même a raison de dire (v. 433) :

> Bien deit li reis (*c.-à.-d. Charlemagne*) amer qui li abandonat
> Et tant bien le servit et gent le conreat.

Subitement, au v. 438, le caractère de l'hôte se modifie : il est « plains de mal et viz », il va se conduire en tyran soupçonneux et perfide ; ce changement subit est d'autant plus singulier que rien, dans l'attitude de Charlemagne et de ses fidèles, ne pouvait le justifier. Le roi Hugon ordonne à un serviteur de se placer sous un « perron », dans une cavité faite sous la chambre à coucher, pour espionner les hôtes et écouter ce qu'ils disent (v. 439-441). Suit la fameuse scène où Charlemagne et ses pairs se mettent à « gaber ».

Ce changement d'attitude chez le roi Hugon s'explique quand on admet que le poète abandonne le récit qu'il suivait jusqu'ici (celui du roi qui part en voyage et qui est ébloui par la magnificence de son rival) pour un autre conte international connu en Europe au XIIe siècle. L'historien danois Saxo Grammaticus, dans son fameux récit des aventures d'Amlethus (Hamlet), raconte l'épisode que voici :

Amlethus a été envoyé par son beau-père, le perfide Fengo, à la cour du roi de Bretagne (= Angleterre). Le roi lui offre un repas, à lui et à sa suite. Une fois à table, Amlethus, à l'étonnement de tous, s'abstient de toucher aux riches plats qu'on lui offre, et dédaigne également la boisson. Le dîner fini, quand tout le monde

va se coucher, le roi envoie un fidèle dans la chambre à coucher des étrangers, pour qu'il écoute en secret ce qu'ils diront [1]. Quand ses compagnons demandent à Amlethus pourquoi il n'a pas touché aux plats, il répond qu'il y avait du sang dans le pain, que la boisson avait un goût de fer, que la viande servie sentait le cadavre. Il ajoute que le roi avait les yeux d'un valet [2] et que la reine s'était conduite à trois reprises comme une servante [3]. — Le roi, mis au courant de cette conversation par son serviteur, fait faire une enquête et apprend que le pain avait été fait avec de la farine de blé qui avait poussé sur un ancien champ de bataille : que la viande de porc provenait de pourceaux qui, s'étant échappés, avaient dévoré un cadavre; que pour confectionner la boisson (mélange d'eau et de miel) on s'était servi de l'eau d'une source sous laquelle se trouvaient enterrées d'anciennes épées rouillées [4]. En interrogeant sa mère, le roi apprend en outre qu'il est en réalité le fils d'un valet ; que sa femme avait pour mère une captive de guerre, une femme non-libre. — Il admire tellement la pénétration d'Amlethus qu'il lui donne sa fille en mariage.

Les analogies entre ce récit et l'épisode du *Pèlerinage* sont frappantes ; ici, comme dans le *Pèlerinage*, nous trouvons un roi qui fait espionner ses hôtes, après le dîner qu'il leur a offert ; mais ce qui est incompréhensible dans le poème, est naturel dans le récit latin : c'est l'étrange attitude d'Amlethus pendant le repas qui donne au roi l'idée de le faire espionner ; sa conduite, ainsi motivée, ne paraît pas odieuse, comme celle du roi Hugon. Il y a plus : la conversation entre Amlethus et ses compagnons remplace en quelque sorte la scène des « gabs » ; et le triomphe final du prince

1. « Soluto convivio, rex, cum amicos ad quietem dimitteret, per quendam cubiculo immissum, nocturna hospitum alloquia clandestino exploracionis genere cognoscenda curavit. » Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum*, éd. Holder, Strasbourg, 1886, p. 93 (lib. III).

2. Servilibus oculis esse. *Ibid.*

3. Ancillaris ritus officia pre se tulisse. *Ibid.*

4. Le miel aussi avait un défaut, mais ce passage n'est pas clair. Voir sur ce point une note dans Paul Hermann, *Erläuterungen zu den ersten neun Büchern der dänischen Geschichte des Saxo Grammaticus*, Leipzig, 1901, I, 122.

danois, quand l'enquête du roi a justifié ses dires, correspond au succès final de Charlemagne, lorsque plusieurs de ses pairs ont réalisé, avec l'aide divine, les vantardises qu'ils avaient proférées, sous l'empire de l'ivresse, dans la chambre à coucher.

Il est aujourd'hui généralement admis que G. Paris et Koschwitz avaient fait remonter trop haut la composition du *Pèlerinage*, en la plaçant avant les Croisades [1]; mais quelque bas qu'on la fasse descendre, il faudra toujours la placer avant l'époque où Saxo Grammaticus a écrit son *Histoire*. c'est-à-dire à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle [2]. Toute idée d'une utilisation directe de l'historien danois par le « trouveur » français doit, par conséquent être écartée. Il est, du reste, bien établi que l'histoire d'Amlethus, telle qu'on la lit chez Saxo, n'est pas de l'invention de celui-ci ou même d'origine purement danoise ; elle contient des épisodes qui avaient cours depuis longtemps dans le folklore et la nouvellistique internationale [3]. En ce qui concerne spécialement notre épisode, on sait depuis longtemps qu'il se retrouve, quant aux traits essentiels, dans un récit qui se lit dans quelques manuscrits des *Mille et une Nuits* [4] et dont voici l'analyse :

Trois jeunes princes, fils d'un sultan, arrivent à la capitale d'un autre sultan. Ils attirent l'attention de celui-ci par une preuve

1. Voir en dernier lieu J. Bédier, *Les Légendes épiques*, IV, 142.

2. Saxo a composé son ouvrage avant et après 1200; voir J. Steenstrup dans *Dansk biografisk Lexikon*, XIV, 621.

3. On y trouve notamment le Cendrillon mâle (le Rainouart des chansons de geste) et le *Prince prédestiné*, depuis longtemps signalé dans l'Inde et dont Ed. Chavannes (*500 Contes et apologues*, I, 165), a traduit une ancienne translation chinoise. Cf. J. Schick, *Jahrbuch der deutschen Shakespeare Gesellschaft*, L (1914), p. 31 et suiv.

4. *Histoire du sultan d'Yemen et de ses trois fils*, trad. Burton, édit. 1894, X, 357 ; pour les rapprochements voir V. Chauvin, *Bibliographie des ouvrages arabes*, VII, 159 et suiv. ; J. Bolte dans son édition du livre populaire *Die Reise der Söhne Giaffers*, Tübingen, 1896, p. 201.

d'extraordinaire sagacité qu'ils donnent[1]; le sultan donne l'ordre de leur préparer des appartements et de leur servir un souper. L'aîné des princes, ayant pris un pain, dit qu'il est sûr que ce pain avait été pétri par une femme malade. Le second, goûtant un chevreau, dit : Ce chevreau a été nourri par une chienne. Le troisième ajouta qu'il était convaincu que le sultan qui les recevait était illégitime. — Le sultan qui avait assisté, caché, à la conversation[2], se montra alors et demanda à ses hôtes pourquoi ils tenaient de pareils propos ; ils répondirent que le sultan n'avait qu'à prendre des informations. L'enquête du sultan montra que les trois princes avaient dit vrai ; ils expliquèrent ensuite les raisons qui les avaient amenés à formuler ces conjectures.

Nous avons ici essentiellement le même récit que chez l'historien danois, avec cette différence que les observations désobligeantes ne sont pas émises par un seul hôte, mais par trois[3]. Une version indienne du conte que nous citerons plus loin, prouve que c'est le récit arabe qui a conservé la vraie forme du thème, modifiée dans la *saga* danoise, conçue en vue de la glorification du seul Amlethus. On aura remarqué une autre différence entre les deux récits : chez Saxo, le héros critique également la *boisson* qui lui est servie ; dans le conte arabe il n'en est pas question. Il en est autrement dans une excellente version de ce thème, insérée comme épisode dans le roman géorgien *Rousoudaniani*[4]. Dans ce récit, c'est également après l'aventure du chameau que le roi reçoit à sa cour les trois frères si remarquablement pénétrants ; il leur fait servir un mouton rôti et du vin excellent ; espérant que

1. C'est la fameuse histoire des traces du chameau (âne, éléphant) qu'on retrouve entre autres dans le Talmud ; ancienne version indienne chez Ed. Chavannes, *Cinq cents contes et apologues*, I, 379 (n° 110).

2. Traduction de Burton : « All this was said by the youths, what while the Sultan had hidden himself in order to hear and to profit by the Princes' words » (Edit. 1894, X, 357).

3. A ma connaissance, les deux récits ont été rapprochés pour la première fois par Loiseleur-Deslongchamps, dans ses notes sur les *Mille et une Nuits*, édit. « Panthéon littéraire, » p. 691.

4. Cet épisode a été traduit par N.-Ia. Marr dans le recueil *Vostotchnyia Zamêtki*, Saint-Pétersbourg, 1895, in-fol., p. 221 et suiv.

ce vin leur déliera la langue et que la conversation des jeunes gens inconnus lui apprendra le secret de leur origine, il va les espionner. L'un des frères déclare que le mouton qu'on leur a servi a été nourri de lait de chienne : le second, que le vin provient d'une vigne qui a poussé sur une tombe ; le troisième, que le roi est fils d'un cuisinier. Le même récit se retrouve, quant aux détails essentiels, des critiques des trois frères, dans un ouvrage persan, le *Nigaristan* de Ghaffari [1].

Nous avons la preuve que ce conte est bien antérieur au XII[e] siècle ; c'est l'Inde qui nous la fournit. Un récit très semblable, bien que non identique, se trouve dans les *Vingt-cinq contes du Vetâla* (vampyre), dont l'antiquité relative ne saurait faire de doute [2] :

Trois fils d'un brahmane sont délicats : l'aîné est délicat en fait de mets, le second en fait de femmes, le troisième en fait de lits. Ils se querellent à ce sujet et se rendent à la cour du roi Prasenajit, qui doit décider lequel est le plus délicat des trois. Le roi fait présenter au premier un plat de riz admirablement préparé : il refuse de le manger, disant que ce riz a une odeur de cadavre (le riz vient d'un champ situé près d'un cimetière). On offre au second la plus belle femme de la cour : il la repousse, disant qu'elle sent la chèvre (la femme a été allaitée avec du lait de chèvre). Le troisième

1. Benfey, dans la revue *Orient und Occident*, III, 265. — Les deux premières critiques se retrouvent dans le roman bien connu *Peregrinaggio di tre giovani figliuoli del re' de Serendippo*, manifestement puisé à des sources orientales ; voir la revue citée, III, 281 (la troisième critique a été remplacée par une autre invention). — En revanche, le conte tunisien chez R. Basset, *Contes popul. d'Afrique*, Paris (1903), p. 113 et suiv., ressemble essentiellement à celui des *Mille et une Nuits :* il n'y est pas question du vin.

2. Le recueil des *Contes du Vetâla* se trouve inséré à la fois dans la grande collection de contes de Kshemendra et dans celle de Somadeva (XI[e] siècle de notre ère) ; il se lisait par conséquent dans l'original commun des deux collections, la « *Brihatkathā* cachemirienne » que les indianistes font remonter au X[e] siècle au plus tard. Le recueil des *Contes du Vetâla*, comme collection indépendante, est certainement plus ancien encore. Comme la rédaction de Kshemendra n'a pas encore été traduite, nous suivons celle de Somadeva, trad. Tawney, II, 271. Dans la série des *Contes du Vetâla* (rédaction de Somadeva) ce récit est le 8[e].

frère, auquel on offre pour couche un lit avec sept matelas superposés, s'éveille au milieu de la nuit en poussant des cris : il a sur la chair comme une empreinte rouge ; on trouve, sous le septième matelas (celui qui est en bas), un cheveu. — Comme tous les *Contes du Vetâla* ce récit aboutit à un problème : qui était le plus délicat des trois ? Réponse : Celui qui était délicat en fait de lits.

Inutile d'insister sur les analogies de ce récit avec ceux qui ont été examinés jusqu'ici ; inutile, également de montrer en détail les différences ; elles s'expliquent, selon nous, par le plan adopté par l'auteur primitif des *Contes du Vetâla*, qui exigeait que le récit fût modifié en vue du problème final. De là l'introduction du jeune homme « délicat en fait de lits », qui est emprunté à une autre anecdote, déjà connue dans l'antiquité grecque [1].

On aura remarqué que, dans ce récit, il n'est pas question de la bâtardise du roi. Nous retrouvons ce trait dans un autre récit indien, conservé dans une version tibétaine [2] qui fait partie de l'énorme canon des Ecritures des bouddhistes du Tibet. On ne sait pas, semble-t-il, avec précision, à quelle époque ces traductions en tibétain ont été faites ; mais quelques-uns de ces récits tibétains se retrouvent dans le canon du Bouddhisme chinois et ont été traduits en français par le regretté Ed. Chavannes ; la comparaison montre que les translateurs tibétains ont travaillé d'après des originaux indiens anciens et que leurs traductions sont généralement fidèles. Le récit tibétain qui nous intéresse est rattaché au nom du roi Canda-Pradyota, dont il est souvent question dans les récits bouddhiques :

Un homme du Gândhâra monte chaque nuit la garde devant le palais du roi, qui souffre d'insomnies. Chaque fois, durant ses

1. Voir E. Rohde, *Der griechische Roman*, p. 589, n. 3 (2e édition).
2. A. Schiefner, *Mahākātjajana und König Tschanda Pradjota, ein Cyklus buddhistischer Erzählungen*, Saint-Petersbourg, 1875, in-4° (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. XXII n° 7), p. 7.

promenades nocturnes, le roi l'aperçoit éveillé ; il lui demande à quoi il pense ; l'autre répond en posant un problème, emprunté le plus souvent à une physique ou une histoire naturelle enfantines ; il en donne ensuite lui-même la solution, en montrant au roi qu'elle est juste. Après une dernière réponse, dont la justesse a frappé le roi, celui-ci demande quelle est la cause de ses insomnies ? L'homme du Gândhâra répond : « Roi, je vous le dirai, si vous me promettez l'impunité. » Le roi ayant promis, l'autre répond que le roi est « né d'un péché ». Le roi accusant son interlocuteur d'impudence, l'homme du Gândhâra indique le remède contre l'insomnie : l'efficacité en est immédiate. Le roi, convaincu de la perspicacité de l'homme du Gândhâra, va interroger sa mère, qui lui avoue qu'elle s'est unie un jour à un homme qui n'était pas son mari, et qu'il est le fruit de ce péché.

Déjà Schiefner, dans l'Introduction à sa traduction (p. IV en bas), a fait remarquer que ce récit est altéré, l'homme pénétrant n'indiquant pas *à quel signe* il a reconnu que le roi est un bâtard. L'histoire du roi, reconnu de naissance illégitime, a été manifestement détachée de son contexte et placée dans un cadre qui lui est étranger.

Malgré cette altération, le récit bouddhique, conservé en tibétain, n'en est pas moins une preuve de l'antiquité de ce détail. Les deux récits indiens, celui de Somadeva et le conte bouddhique, tous les deux altérés, se complètent mutuellement et fournissent la preuve de l'antiquité du conte des trois frères perpicaces, qui a dû être connu en Occident au XIIe siècle, et que nous ont conservé différentes versions « orientales » de date relativement récente. De ces versions, c'est celle du roman géorgien qui nous semble la plus conforme au récit archétype, au moins en ce qui concerne les objets des remarques des jeunes gens, l'un critiquant le mets servi, le second la boisson, le troisième l'hôte qui offre le repas.

Ce récit, connu en Occident, a été altéré dans la *saga* danoise dont Saxo nous donne une traduction latine : l'altération principale consistant en ceci, qu'il ne s'agit plus de

trois jeunes gens, mais d'un seul. Nous avons toute raison de croire que la version qu'a connue l'auteur du *Pèlerinage* était, au contraire, sur ce point, conforme au récit archétype, mais elle s'en éloignait et ressemblait au récit de Saxo, en ceci que ce n'était pas le roi lui-même, mais un serviteur, envoyé par lui, qui espionnait les hôtes.

L'auteur du *Pèlerinage* s'est très habilement servi de ce récit et l'a adapté à ses fins, en remplaçant les critiques irrespectueuses des hôtes par les *gabs* également irrespectueux ; la scène où Charlemagne et ses pairs réalisent, avec l'aide divine, quelques-unes des vantardises qu'ils ont proférées, correspond, comme nous l'avons dit plus haut, à la partie de l'ancien récit où l'enquête, faite par le roi, confirme les dires des trois jeunes gens pénétrants.

Si ces rapprochements sont justes, le *Pèlerinage* est, en somme, la combinaison du récit légendaire sur le voyage de Charlemagne en Orient avec *deux* anciens contes internationaux. Reste l'idée du Charlemagne burlesque : elle n'appartient pas non plus en propre à l'auteur du *Pèlerinage* ; on la retrouve au début du *Fierabras*, qui l'a empruntée à la chanson perdue de *Balan*, et dans la chanson sur la *Prise de Nobles*, poème également perdu, mais sur lequel nous avons des renseignements, et qui était très ancien, puisqu'il était connu de l'auteur du *Roland* d'Oxford [1]. Mais si l'auteur du *Pèlerinage* a pris les éléments de son œuvre à droite et à gauche, celle-ci n'en est pas moins d'une originalité indéniable, grâce à l'habile agencement de ces éléments, grâce aussi au style, merveilleusement précis et rapide, où il n'y a pas un mot de trop ; ce court poème semble l'œuvre d'un Mérimée du XIIe siècle.

G. HUET.

1. G. Paris, *Histoire poét. de Charlemagne*, p. 263, 264 (1re édit.) ; comp. *L'Entrée d'Espagne*, éd. A. Thomas, v. 11119. La scène où Charlemagne frappait Roland sur le nez avait nécessairement un caractère burlesque.

COMPTES RENDUS

Alexis Forel. — **Voyage au pays des sculpteurs romans ; croquis de route à travers la France... illustré par** Emmeline Forel ; 2 gr. vol. in-4° ; t. I, 252 p. et IV pl. photogr. ; t. II, 258 p. et VIII pl. photogr. ; nombreux dessins et planches hors texte en couleurs. — Paris, Champion, et Genève, Boissonnas, 1913-1914.

Un Suisse, M. Alexis Forel, ami passionné de notre pays et de notre art du moyen âge, a publié en deux gros volumes le résultat des impressions qu'il avait éprouvées au cours de nombreux voyages, répétés pendant près de dix années à travers la France et dont le but principal était l'étude de nos monuments romans et de leurs sculptures.

Le premier volume, paru en 1913, fut, sous les auspices du regretté marquis de Vogüé, accueilli par l'Académie française qui lui décerna le prix Charles Blanc. Le second, orné comme le précédent de magnifiques reproductions en couleurs et de nombreux dessins dus au talent de Madame Forel, n'a été mis en vente à Paris que tout récemment. Cet ouvrage mérite d'être connu en France : il a le charme des *Promenades archéologiques* et des *Voyages* tels qu'on les écrivait jadis et l'amour que M. Forel témoigne pour nos vieux monuments, les descriptions enthousiastes qu'il fait de certains lieux trop souvent ignorés, en rendent la lecture très attachante.

L'auteur, particulièrement modeste, déclare avant tout n'être pas archéologue ; il n'a pas eu l'intention d'écrire un ouvrage d'érudition. Il a cependant exprimé d'une manière très ferme une opinion qui est dans ses grandes lignes celle de Vöge (*Die Anfänge des monumentalen Stiles im Mittelalter*, Strasbourg, 1894, in-8°), opi-

nion déjà combattue par M. de Lasteyrie (*Etudes sur la sculpture française du Moyen Age ;* Mon[ts] Piot, t. VIII, 1902).

On pouvait croire que cette étude du grand archéologue français eût rallié les érudits qui s'intéressent à ces questions et que sa thèse, à savoir que l'école provençale de sculpture, à l'époque romane, n'a pas devancé l'école de l'Ile-de-France et n'a pu exercer d'influence sur celle-ci, était généralement adoptée. L'opinion de M. Forel est toute différente ; pour lui l'école provençale est la plus ancienne en date ; c'est en Provence qu'il faut chercher, au début du XII[e] siècle et même dès la fin du XI[e], la renaissance de la statuaire et de la décoration sculptée. Si les écoles de Languedoc et de la Bourgogne ont eu leur part d'originalité, celle-ci est de peu d'importance et c'est des ateliers de Saint-Trophime d'Arles, de Saint-Gilles du Gard et d'autres monuments de Provence aujourd'hui disparus, que sont partis les artistes qui répandront leurs traditions à Toulouse, dans la vallée du Rhône à Romans, en Bourgogne à Vermenton, à Avallon, puis à Bourges « une étape de l'art méridional dans sa progression vers le nord », au Mans, enfin dans l'Ile-de-France, à Chartres et à Etampes, laissant, malgré les innovations locales, leur marque personnelle sur chaque monument.

M. Forel prétend que M. de Lasteyrie a attribué à tort aux environs de 1180 toutes les statues de la galerie nord du cloître de Saint-Trophime d'Arles et qu'une grande différence de facture existe entre la statue de saint Trophime qui peut appartenir en effet à cette époque et huit statues de pierre dont trois, celles de saint Jean, de saint Pierre et de saint Paul, sont particulièrement belles, et qui doivent toutes être beaucoup plus anciennes. La statue de saint Trophime qui témoigne déjà d'une certaine décadence aurait été ajoutée après coup contre un pilier et c'est alors qu'on aurait gravé sur le socle l'inscription de 1188 dont M. de Lasteyrie aurait exagéré l'importance pour appuyer son argumentation.

M. Forel observe aussi que M. de Lasteyrie attribue les statues du portail de Saint-Gilles du Gard au troisième quart du XII[e] siècle sans raison péremptoire, alors que les travaux de construction de cette basilique avaient commencé dès 1116 et que M. de Lasteyrie a lui-même établi que le plan du portail était déjà prévu vers 1142.

Le pays de Languedoc serait, de l'avis de beaucoup d'érudits, la région où l'on aurait tout d'abord fait revivre l'art abandonné de la

sculpture dans la pierre. Les figures d'apôtres et la tombe de l'abbé Durand, dans le cloître de Moissac, dateraient, d'après une inscription, de l'année 1100 environ.

M. Forel constate le médiocre travail de ces figures et il ajoute : « Nous avons donc une base pour l'histoire de la sculpture de l'école toulousaine.... Quel abîme séparait encore cette école de celle d'Arles où l'on mettait probablement sur pied le saint Pierre, le saint Paul et le saint Jean de la galerie nord du cloître de Saint-Trophime ! » Ainsi, d'après M. Forel, nous aurions déjà de belles statues en Provence dès les premières années du XIIe siècle. Si les archéologues, selon lui, n'accordent pas à la Provence ce rôle initiateur qui lui revient sans conteste, c'est qu'ils ne tiennent pas assez compte et des monuments disparus mais que l'on sait avoir existés, et des mutilations considérables subies par les édifices parvenus jusqu'à nous. « Si Saint-Gilles, dit-il encore, n'était pas mutilé, la première place ne reviendrait plus à Moissac qui ne la mérite qu'en l'absence du grand tympan camarguais. » C'est de Provence que vient le tympan orné du Christ de majesté entouré des quatre symboles des Evangélistes, de Provence aussi viennent les frises des linteaux, les chapiteaux de style corinthien, et tous les motifs de décoration d'aspect antique qui ornent les archivoltes des portails ; c'est sur cette terre fertile en monuments romains qu'on vit renaître cet art qui devait se répandre dans la France entière au cours du XIIe siècle. Même ces statues allongées, d'un type pourtant si caractéristique, qu'on voit aux piédroits de nos portails d'Ile-de-France seraient un dérivé, une adaptation des « statues-pilastres » des portails provençaux.

On peut répondre à M. Forel que s'il est vrai, comme il le dit, que nos premiers sculpteurs cherchèrent un enseignement dans les sarcophages chrétiens et les bas-reliefs gallo-romains, ceux-ci étaient à cette époque assez nombreux sur une grande partie de notre sol pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en attribuer la possession exclusive à la Provence. Les sculpteurs toulousains, chartrains ou sénonais purent aussi bien que ceux du sud-est y chercher des modèles.

Si l'on relit attentivement l'exposé lumineux de M. de Lasteyrie, on verra que jusqu'ici l'on ne peut rien y reprendre. Evidemment plus d'une fois, à défaut d'une date précise, l'auteur a formulé

une hypothèse que la découverte d'un document nouveau pourrait venir contrarier. Mais l'erreur, en tout cas, ne pourrait pas être bien considérable, tant il y a de prudence et de logique dans les déductions du savant archéologue.

S'il est vrai que M. de Lasteyrie a, sans une preuve absolue, attribué les sculptures du cloître de Saint-Trophime aux environs de 1180, et si rien n'empêche d'en reculer un peu la date, il ne faut pas oublier que les travaux de ce cloître ne durent être commencés que vers 1160[1]. Il semble donc impossible de reporter à une époque plus ancienne les premières statues conservées dans la galerie nord de ce cloître. Et si M. Forel a constaté entre certaines de ces statues des différences telles qu'elles ont dû être sculptées à un intervalle d'années assez grand, les plus anciennes d'entre elles ne pourraient dater en tout cas que du troisième quart du xiie siècle, et non du début de ce siècle.

Quant aux statues de Saint-Gilles, M. Forel le reconnaît lui-même, on ne pourrait guère les attribuer à une date antérieure à 1140, ce qui ne les reporterait que de quelques années en arrière. Et tout ceci ne viendrait pas ébranler sensiblement la thèse de M. de Lasteyrie.

L'ancienneté de l'école de Provence par rapport aux autres écoles romanes n'est donc nullement démontrée et elle ne semble pas avoir exercé une influence aussi considérable que le prétend M. Forel. M. Forel n'a voulu d'ailleurs dans ces pages que conserver des croquis de route, faire aimer davantage et faire mieux comprendre certaines de nos vieilles églises de France. Son livre est cependant plein d'arguments ingénieux, de remarques précieuses pour les archéologues. Nous avons observé des hypothèses intéressantes à la fin du second volume dans un chapitre consacré aux transformations que subit le portail royal de la cathédrale de Chartres.

La plupart des monuments du xiie siècle sont encore trop insuffisamment étudiés, une chronologie bien exacte fait encore trop défaut, pour qu'on puisse dès maintenant écarter le voile qui enveloppe les origines de la sculpture romane. Cependant, bien que l'érudition demeure encore ici dans la période des hypothèses,

1. M. L. Labande (*Etude... sur Saint Trophime d'Arles*, *Bulletin Monumental*, 1904, p. 35), établit que les bâtiments claustraux durent être commencés à une date peu antérieure à 1165 et en tout cas postérieure à 1153.

les opinions émises par certains archéologues français, il y a un certain nombre d'années, semblent avoir été confirmées par les travaux de détail qui les ont suivies. L'école de Languedoc paraît bien s'être formée la première de toutes, et avoir exercé son influence sur les autres écoles de France et de Lombardie. Tout récemment encore M. Em. Mâle insistait sur ses titres d'ancienneté et considérait que Suger pour la décoration de Saint-Denis avait dû faire venir des artistes languedociens[1].

Peu de temps après les débuts des premiers sculpteurs de Languedoc, on vit en France dans diverses provinces se former des écoles régionales, à peu près contemporaines, qui dégagèrent rapidement leur propre personnalité et apportèrent à l'art roman leur part d'originalité. C'est ainsi que l'on vit s'organiser l'école de Bourgogne, l'école d'Auvergne, l'école de Poitou et de Saintonge, puis l'école de l'Ile-de-France qui se forma peut-être un peu moins rapidement que les autres mais qui devait donner son essor à l'art gothique. Quant à l'école de Provence, de l'avis de M. de Lasteyrie, de M. André Michel et d'autres archéologues, elle donne l'impression d'un art très perfectionné, mais assez tardif par rapport aux autres écoles ; l'explication peut provenir de ce fait qu'un certain nombre de monuments où se seraient élaborés les premiers essais de cette école ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Paul Deschamps.

Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVIe siècle. Répertoire bibliographique, établi à l'aide des notes de M. Paul Meyer, par Arthur Långfors. — Paris, Champion, [1918]. 1re partie. In-8°, vii-444 p.

M. Långfors explique ainsi, dans son Avant-Propos, les origines de son travail : « M. Paul Meyer possédait une collection de fiches, prises au hasard de ses lectures et destinées uniquement à son usage personnel. Sollicité par plusieurs de ses confrères de les publier,

1. Em. Mâle, *La part de Suger dans la création de l'iconographie du moyen âge*, dans la *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XXXV, 1914, 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai.

il voulut bien, il y a bientôt six ans, m'associer à ce travail qui, si les forces ne lui avaient manqué, aurait été une collaboration entre le maître et l'élève. Malheureusement, sa participation, interrompue par une longue et cruelle maladie, ne s'étend guère au delà de la dixième feuille [p. 161 environ du présent volume]. J'ai transcrit pour l'impression les notes de M. Meyer, après les avoir fondues avec les miennes et complétées de mon mieux en dépouillant les grandes collections imprimées et un certain nombre de manuscrits qui m'ont passé par les mains. »

La poésie lyrique et les chansons de gestes sont exclues de cette bibliographie ; on y trouve toutefois quelques pièces lyriques qui manquent à la *Bibliographie* de G. Raynaud. M. Långfors accorde lui-même que le xv[e] siècle est insuffisamment représenté dans ce premier volume ; les articles concernant cette époque seront refaits aux additions et corrections. « Celles-ci, » ajoute-t-il, « se sont accrues à un tel point au cours de mon travail qu'elles formeront, avec les différentes tables, la matière d'un second volume, qui sera mis sous presse dès que les circonstances deviendront plus favorables aux travaux paisibles. Le premier, que je publie aujourd'hui, ne sera pas, en l'absence de toute table des matières, très facile à consulter, mais, tel qu'il est, il rendra peut-être déjà quelques services. »

M. Långfors est trop modeste et nous sommes convaincus que, dès maintenant, ce premier volume rendra de grands services aux travailleurs sérieux, pourvu, naturellement, qu'ils connaissent les « incipit » des pièces qui les intéressent. Exemple : un romaniste désire vérifier sur les manuscrits les leçons du charmant *Département des livres*, publié par Méon, *Nouveau Recueil*, I, 404. Il cherche « l'incipit » : *Chascuns enquiert et veut savoir Que je ai fait de mon avoir*, et le trouve dans le volume de M. Långfors, p. 58, avec l'indication du manuscrit utilisé par Méon, à savoir Bibl. Nat. fr. 837, f. 213, ce qui semble bien montrer qu'à l'heure actuelle, on n'en connaît pas d'autre : le travail de vérification de notre romaniste sera donc facile. — Autre exemple : un lecteur voudrait savoir dans quels manuscrits se trouve la légende *De celui qui espousa l'ymage de pierre*, Méon, *Nouveau Recueil*, II, 293 ; il cherche « l'incipit », le trouve p. 360 dans le livre de M. Långfors et y est renvoyé à un autre « incipit », *Aïe, Dieus, rois Jhesucris*, indiqué

p. 6 : c'est » l'incipit « du recueil *la Vie des Pères*, dont la légende est extraite ; M. Långfors indique 72 manuscrits ou fragments de manuscrits (si j'ai bien compté) de ce recueil : cette fois-ci, pour une vérification, on a plutôt l'embarras du choix. — Troisième exemple : *le Fableau de Cocagne*, publié par Barbazan et Méon, *Fabliaux et Contes*, IV, 175, d'après deux manuscrits ; on trouve « l'incipit » chez M. Långfors, p. 252, avec l'indication des deux manuscrits de Paris, utilisés par Méon, et d'un troisième manuscrit conservé à Berne, dans la Bibliothèque de la ville.

On voit que, tout en souhaitant l'apparition du second volume, dès que les circonstances le permettront, les travailleurs pourront utiliser avec profit ce premier volume, fruit de l'activité infatigable de M. Paul Meyer, complétée par le labeur méthodique du savant finlandais.

G. HUET.

J. J. SALVERDA DE GRAVE. — **De Troubadours.** — Leiden, A. W. Sythoff, (1918), pet. in-4°, 116 p.

Ce joli volume du savant et actif romaniste de Groningue fait partie d'une série d'études sur l'art et la littérature de la France, publiée en vue du public cultivé en Hollande ; elle paraît sous la direction de M. P. Valkhoff, avantageusement connu par des travaux sur l'histoire de la littérature française moderne. M. Salverda de Grave, dont on connaît les éditions de Bertran d'Alamanon et d'Uc de San-Circ (la dernière en collaboration avec M. Jeanroy), était tout indiqué pour un volume sur les troubadours ; il a accompli sa tâche d'une manière à la fois élégante et savante : son volume est excellemment conçu pour mettre le grand public au courant d'une poésie dont il est souvent question et dont on n'a cependant de notions précises que dans un monde étroit des spécialistes ; et d'autre part, il ne laisse de côté aucune des questions techniques inhérentes au sujet et, sans ennuyer ses lecteurs par un étalage inutile d'érudition, il sait faire comprendre qu'il est au courant des différentes solutions qui ont été proposées, et que, s'il en adopte une, c'est en connaissance de cause et après y avoir mûrement réfléchi.

L'ouvrage est divisé en quatre chapitres : le premier donne un aperçu général de la poésie lyrique des troubadours et touche à la question des origines ; le second traite de la poésie qui célèbre l'amour courtois, en prenant pour type l'œuvre de Bernard de Ventadour ; le troisième a pour sujet le *sirventés* : ici encore, l'auteur a pris avec raison un poète-type, Bertran de Born ; le dernier chapitre examine l'influence que la poésie des troubadours a exercée en Italie et dans la France du Nord. Notons ici spécialement les pages sur Pétrarque (qui, d'après M. Salverda de Grave, a étudié directement les troubadours et notamment Bernard de Ventadour) et sur Ronsard, qui n'a connu la lyrique provençale qu'indirectement, par Pétrarque.

Pour critiquer avec compétence le livre du romaniste hollandais, il faudrait être, comme lui, spécialiste dans l'étude du provençal classique, ce qui n'est pas notre cas : constatons seulement que son étude, faite d'un point de vue personnel, présente un ensemble très solide, éloigné aussi bien de la banalité que du paradoxe inutile, et terminons par un vœu, à savoir que M. Salverda de Grave, qui manie très bien la langue française, nous en donne un jour une édition en français. Le public français, en effet, n'a actuellement aucun guide dans ce domaine très particulier : les belles études sur l'ancienne littérature provençale que M. Jeanroy a publiées dans la *Revue des Deux Mondes*, sont faites d'un point de vue différent et n'ont malheureusement jamais été réunies en volume[1]. G. Huet.

M. Wilmotte. — **Le Français a la tête épique.** — Paris, *la Renaissance du livre*, 1917. In-18, 189 p. (Bibliothèque international de Critique).

Ce petit volume est un résumé, destiné au grand public, des discussions auxquelles la question de l'origine de l'épopée française a

1. Deux remarques : p. 15, l'auteur nous semble repousser d'une façon trop absolue l'hypothèse d'un élément populaire à l'origine du lyrisme provençal. — P. 41, il rapproche ingénieusement une pensée de Bernard de Ventadour d'un passage de Catulle. Mais Catulle était un poète à peu près inconnu au moyen-âge ; ne pourrait-on retrouver l'idée chez quelque autre poète latin, plus répandu au XII[e] siècle ?

donné lieu pendant ces dernières années ; mais c'est un résumé fait d'un point de vue personnel par l'esprit très ingénieux et très érudit qu'est M. Wilmotte. L'auteur expose les différents systèmes avec impartialité ; mais c'est évidemment celui de l'origine savante de l'épopée qui a sa préférence : il fait à M. Bédier des objections de détail, mais, pour l'ensemble, il est en somme d'accord avec lui. Il y a cependant cette différence que, tandis que M. Bédier s'est occupé surtout du *fond* de l'épopée, M. Wilmotte s'intéresse avant tout à la *forme*, dont il cherche les origines dans la littérature latine.

L'auteur de ces lignes est, beaucoup moins que M. Wilmotte, convaincu de la vérité absolue de la nouvelle théorie et des origines *exclusivement* savantes de l'épopée : il est donc obligé de faire des réserves. Un seul exemple suffira pour montrer la différence des deux points de vue. P. 169, M. Wilmotte signale des traits incontestablement épiques dans le *Saint Alexis* du XIe siècle : pour lui, nous avons là un exemple frappant de la légende hagiographique en langue vulgaire, qui prépare la voie à l'épopée. — Mais on peut tout aussi bien supposer que l'auteur du *Saint Alexis* subissait l'influence d'une épopée déjà constituée en langue vulgaire. Si, pour le *Saint Alexis*, on peut se demander quelle explication est la vraie, il n'en est pas de même pour une autre œuvre, contemporaine ou même antérieure : le *Boèce* provençal, où l'on trouve également des passages en style manifestement épique. L'auteur du *Saint Alexis*, véritable artiste, a fondu habilement ses emprunts dans l'ensemble de son récit, tandis que le médiocre versificateur du *Boèce* a *plaqué* les clichés épiques qu'il empruntait sur la trame monotone de son poème philosophico-didactique, sans même reculer, comme l'a montré Diez, devant l'absurde : ici, l'on voit nettement de quel côté est l'emprunt. La théorie qui voit dans l'auteur du *Saint Alexis* l'inspirateur de l'épopée et spécialement de la *Chanson de Roland* (M. Wilmotte, p. 169-170) ne nous paraît donc pas assurée.

Nous sommes également obligés de faire des réserves devant une thèse que M. Wilmotte indique dans ce livre (p. 149-152) et qu'il a développée ingénieusement dans une étude spéciale, parue dans la *Revue Historique* (numéro de janvier-février 1918) : celle de l'origine romane du *Waltharius*, qui serait l'œuvre d'un versifi-

cateur de la Lotharingie, Français de langue, et n'aurait rien de germanique dans ses origines : le *Waltharius* serait un précurseur des chansons de geste. M. Wilmotte a soutenu, dans la dernière livraison parue de la *Romania*, une théorie analogue sur le *Ruodlieb*. Mais, pour le *Waltharius*, la question est bien plus complexe que pour l'autre poème latin : on ne peut séparer le problème du *Waltharius* de celui, si vaste, des *Nibelungen ;* de plus, il y a les versions en langue vulgaire, que M. Wilmotte a laissées en dehors du débat et dont deux (la version anglo-saxonne et la version norroise) sont particulièrement importantes pour la question de l'antiquité et de la forme primitive de la tradition épique. Nous craignons qu'ici M. Wilmotte ne se soit laissé entraîner trop loin par sa tendance à chercher les antécédents de l'épopée française dans la poésie latine et savante.

Ces réserves n'enlèvent rien à la valeur du livre du savant belge considéré dans son ensemble : il donne un aperçu, très clair et spirituellement écrit, de l'état actuel de la question.

G. Huet.

CHRONIQUE

Tous ceux qui sont allés à Chartres avec l'intention de faire une longue visite à la cathédrale pour étudier les détails de ce magnifique ensemble de l'art du moyen âge, ont rencontré son gardien, M. Etienne Houvet. Beaucoup ont trouvé en lui un guide éclairé, et lui doivent d'avoir mieux visité la cathédrale de Chartres, d'en avoir compris davantage toutes les beautés, et d'en garder un souvenir plus précis. M. Houvet a passé sa vie dans cette église, il ne se lasse pas de contempler tous les trésors artistiques qu'elle contient ; loin d'être blasé il aime chaque jour davantage sa cathédrale et lorsqu'on circule sous ses voûtes en sa compagnie, c'est lui qui vous retient pour vous la faire admirer encore. Il la connaît mieux que personne ; les moindres scènes peintes sur les vitraux ou sculptées dans les parties les plus difficilement accessibles, lui sont familières ; il a lu tout ce qui a été écrit sur la cathédrale de Chartres, il s'est instruit auprès des savants, des archéologues, qui l'ont étudiée.

M. Houvet est de plus un excellent photographe, et depuis de nombreuses années il réunit des clichés dont il a fait une collection unique. Il vient d'en publier une partie en un album composé de quatre-vingt-quatorze planches où sont reproduits tous les détails du Portail royal, les grandes statues des trois portes, la suite des chapiteaux représentant la vie du Christ, les petits personnages des voussures. C'est le début d'une grande publication que projette M. Houvet avec une audace qu'explique seule la passion qu'il a pour sa cathédrale. Elle doit réunir toute la sculpture de la cathédrale de Chartres et peut-être aussi les reproductions des vitraux. Cet ouvrage sera indispensable aux érudits qui s'intéressent à l'iconographie du moyen âge. Le Ministère de l'Instruction publique a jadis tenté une publication identique. L'œuvre prévue était si considérable qu'elle demeura inachevée. Nous souhaitons vivement que M. Houvet réussisse dans cette tâche qu'il a entreprise tout seul. Il est son propre éditeur, mais ses albums sont déposés dans les grandes librairies parisiennes.

Une préface de M. Emile Mâle, membre de l'Institut, accompagne ce recueil d'excellentes photographies. P. D.

*
* *

Le Bulletin de 1914 de la *Société des Amis des Cathédrales,* retardé par les circonstances, a paru récemment (chez Ed. Champion et à l'Art catholique). Très joliment illustré de gravures sur bois, le volume contient le compte rendu des réunions de la Société en 1913 et au début de 1914 aux cathédrales d'Evreux, d'Amiens, de Reims et de Senlis et le programme des auditions de musique sacrée données lors de ces mêmes réunions et à Paris. On y trouve également réunies des notices sur *la cathédrale d'Evreux* et sur *la cathédrale de Senlis*, par M. C. Enlart ; sur la *cathédrale de Reims*, par M. L. Demaison ; sur *la cathédrale d'Amiens*, par M. Georges Durand ; ainsi que le texte des conférences du R. P. Sertillanges sur *Le Culte et la Beauté*, et sur *Notre-Dame et son culte ;* du P. Lagrange, sur *la Bible au moyen âge ;* de M. Maurice Denis, sur *le Sentiment religieux dans l'art du moyen âge ;* de M. André Michel, sur *la Sculpture des cathédrales ;* de M. Albert Dufourcq : *Comment la foi chrétienne a suscité en même temps que l'art des cathédrales la science moderne,* et de Mgr Batiffol, sur *le Sentiment liturgique.* P. D.

*
* *

L'*Art et les Saints* est une collection de plaquettes petit in-4° d'une soixantaine de pages, illustrées de 40 gravures, entreprise par la Librairie H. Laurens. Son but est de donner un choix des œuvres d'art consacrées aux saints les plus populaires de notre pays. On y trouvera donc des reproductions de miniatures, de peintures, de sculptures de toutes les époques de l'art chrétien. Le texte qui accompagne cette iconographie a toujours été confié à un érudit particulièrement compétent. Les six premiers volumes parus sont les suivants : *Sainte Geneviève*, par l'abbé Sertillanges et *Saint Louis*, par le même auteur ; *Saint Martin*, par Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal ; *Saint Nicolas*, par Auguste Marguillier ; *Sainte Catherine,* par l'abbé Henri Brémond ; *Sainte Thérèse*, par Henri Guerlin.

*
* *

Sous la direction de M. Marcel Poëte, M. Etienne Clouzot a publié, en trois volumes, un dépouillement alphabétique d'inventaires et de catalogues pour ce qui concerne Paris, et qui « constitue, en quelque sorte, le mot *Paris* d'une table générale des catalogues de manuscrits et inventaires d'archives ». C'est la première section du Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris, qui n'est lui-même qu'une des nombreuses publications, dont l'infatigable conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris a été l'initiateur et l'organisateur éclairé.

(Bibliothèque d'Histoire de Paris, publiée sous les auspices du service de la Bibliothèque et des travaux historiques de la Ville : *Répertoire des sources manuscrites de l'Histoire de Paris, publié sous la direction de* M. MARCEL POËTE, I. *Dépouillement d'inventaires et de catalogues... mis en ordre et publié par* ETIENNE CLOUZOT, Paris, Ernest Leroux, 1915-1916, 3 vol. in-8° de xxxv-519 p., 584 p. et 538 p.)

Dans l'Introduction, M. Clouzot expose la méthode de ce dépouillement considérable fait avec la collaboration de quinze érudits, tous anciens élèves de l'Ecole des Chartes. On ne saurait assez féliciter ceux-ci du soin apporté à faciliter la tâche des chercheurs. M. Clouzot expose les raisons qui ont fait préférer tel système à tel autre dans le classement, le choix des vedettes, et il semble que le bon sens et le souci d'être clair aient toujours guidé ces déterminations. Il signale que cette sorte de table est uniquement établie de seconde main sans qu'on ait jamais eu recours aux textes eux-mêmes. Entreprendre un dépouillement de tous les documents se rattachant à Paris d'une façon quelconque, eût été un travail impossible et il fallait restreindre le champ des investigations. On décida donc de ne faire porter les recherches que sur trois points : la topographie, la collectivité des habitants, les événements dont Paris a été le théâtre. Les notices ont été classées par ordre alphabétique de préférence à l'ordre méthodique, mais les avantages d'un répertoire méthodique se rencontrent ici néanmoins, grâce aux références que l'on a employées sans parcimonie : ainsi l'on trouvera au mot *Corporations et Métiers* la liste de toutes les professions représentées.

Un principe a été adopté, peut-être à regret, mais il faut reconnaître que le contraire eût créé bien des difficultés, c'est celui de ne prendre comme vedette aucun bâtiment isolé, aucun individu de quelque notoriété qu'il fût : c'est ainsi qu'on ne rencontre pas le nom d'Etienne Marcel ou de Maurice de Sully et c'est aux rubriques Prévôt des Marchands, Evêques, qu'on trouvera des renseignements sur ces personnages.

L'auteur termine en signalant les lacunes que l'on n'a pu combler, les omissions qui se sont produites et qui ne pouvaient être évitées dans un travail de cette ampleur. Il insiste, avec une modestie que nous croyons exagérée, sur le caractère provisoire, temporaire, de ce Répertoire. Il semble bien qu'il doive être fort longtemps d'un précieux secours pour les érudits qui s'intéressent à l'Histoire de Paris. P. D.

⁂

M. J. SOYER, archiviste du Loiret, continuant ses études de toponymie dont nous avons déjà signalé plusieurs, donne, dans le t. XVIII des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, une très intéressante dissertation sur le *Columnæ vicus (Etude de toponymie orléa-*

naise : le « Columnæ vicus » et l' « Ager Columnensis » à l'époque mérovingienne; t. à p., Orléans, 1918, 13 p.) mentionné dans la charte de Leodebodus, datée d'Orléans le 27 juin 651 (cf. M. Prou et A. Vidier, *Rec. des chartes de l'abb. de Saint-Benoit-sur-Loire*, t. I, p. 1-19).

C'est sur le territoire de ce *vicus*, « *apud Columnam, Aurelianensis urbis vicum* », que Clodomir, roi d'Orléans, fit mettre à mort et jeter dans un puits son prisonnier Sigismond, roi des Bourguignons, ainsi que la femme et les enfants de celui-ci en l'année 523 (Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, l. III, ch. VI).

Les éditeurs du recueil des chartes de Saint-Benoît n'ont pas identifié le *Columnæ vicus*. Mais les récents éditeurs de l'*Histoire des Francs* l'ont identifié à tort avec Coulmiers (comm. du canton de Meung-sur-Loire, arr. d'Orléans). M. Soyer propose l'identification de ce *vicus* avec *Saint-Péravy-la-Colombe* (comm. du canton de Patay, arr. d'Orléans). Le voisinage de *Saint-Sigismond*, commune du même canton, est déjà une raison de l'admettre. De plus *Colombe* est un doublet de *colonne* et désigne, dans le langage des charpentiers, une poutre placée verticalement et faisant exactement l'office d'une colonne. Saint-Péravy-la-Colombe est l'ancienne paroisse de *Saint Père a vy la Colombe*, ce qui signifie littéralement Saint-Pierre au village *(ad vicum)* de la Colombe, ou de la Colonne. Pourquoi ce *vicus* s'appelait-il *Columna?* C'est parce qu'il se trouvait à la frontière des deux « cités » de Chartres et d'Orléans; une colonne ou borne indicatrice marquait la limite de leurs territoires. M. Soyer remarque encore qu'un hameau dépendant de la commune de Saint-Péravy-la-Colombe s'appelle *Coulemelle* qui vient du latin *Columnella* et signifie « la petite *Columna* », et ajoute qu'il arrive fréquemment que deux agglomérations voisines portent le même nom, mais l'une sous forme diminutive : ainsi dans le Loiret, Mignères et Mignerettes.

L'identification du *Columnæ vicus* avec Saint-Péravy-la-Colombe avait été adoptée, mais sans interprétation, par A. Longnon, dans sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle.* P. D.

*
* *

M. J. Soyer, dans le même tome de la même revue, étudie un texte qu'il a trouvé dans les archives départementales du Loiret *(Un procès à l'occasion d'une découverte de monnaies sarrazines en Orléanais au Bréau-Saint-Denis, près Tivernon, au XIVe siècle*; t. à p., Orléans, 1918, 8 p.) : il s'agit d'une certaine quantité de monnaie de cuivre « faite à ymages de Sarrasins », en 1388, sur un territoire dont la justice relevait de l'abbaye de Saint-Denis-en-France. Les moines revendiquèrent cette trouvaille que le procureur du roi au bailliage d'Orléans avait fait saisir comme appartenant au souverain. Aux assises du bailliage qui s'ouvrirent à Janville, en novembre 1388, il fut donné gain de cause aux

religieux de Saint-Denis. M. Soyer explique qu'il s'agit là de monnaies impériales romaines. P. D.

*
* *

Notre collaborateur, M. Joaquim Miret y Sans, continue ses explorations dans les archives de la Couronne d'Aragon et de la Seu de Barcelone ; il en a extrait récemment une série de documents intéressants pour l'étude de la langue catalane et il les a publiés avec des fac-similés (J. Miret y Sans : *Antics documents de llengua catalana ; reimpressió de les Homilies d'Organyà*. Barcelona, Libreria de S. Babra, 1915, 47 p. et 14 pl. de fac-sim.) Ces textes, au nombre de 41, datent du xe au début du xive siècle. Ce sont, pour la plupart, des actes de la vie privée, donations, ventes, testaments, inventaires et l'auteur fait remarquer que l'on y retrouve mieux que dans les actes de chancellerie les vestiges de l'ancienne langue parlée du moyen âge. M. Miret y Sans a fait suivre ces documents d'un texte des Homélies de carême de l'église d'Organya, plus complet et mieux édité que celui qui a été donné en 1904 dans la *Revista de Bibliografia catalana* (n° 7). L'auteur exprime le vœu que des érudits publient des recueils du même genre qui, réunis, constitueraient un « corpus de documents de la langue catalane ». Il a déjà lui-même apporté une large contribution à cette œuvre puisqu'il a déjà fait paraître cinq collections de textes de ce genre : *El més antig text literari escrit en català, precedit per una colecció de documents dels segles XIe, XIIe i XIIIe* (Revista de Bibliografia Catalana, any IV, n° 7, corresponent a 1904 : Barcelona, 1907) ; — *Patrius Sermo, documents en català vulgar del temps del rei en Jaume I*, dans le volume du Premier Congrès international de la langue catalane, célébré à Barcelone en 1906 (Barcelone, 1908) ; — *Documents en langue catalane, haute vallée du Sègre, XIe-XIIe siècles*, dans Revue Hispanique, vol. XIX (New-York et Paris, 1908) ; — *Aplech de documents dels segles XIe y XIIe per a l'estudi de la llengua catalana*, dans Boletin de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, vol. VI (Barcelone, 1911-1912) ; — *Pro Sermone plebeico*, dans Boletin de la Real Academia de Buenas Letras, vol. VII (Barcelone, 1913-1914). P. D.

*
* *

M. Rubió y Lluch a publié récemment quarante documents, dont un certain nombre inédits, concernant l'infant Ferran de Mallorce, fils cadet du roi Jacques de Majorque, allié du roi de France (*Contribució a la biografia de l'infant Ferràn de Mallorca ; extret del volum VIII de la revista Estudis Universitaris Catalans*. — Barcelona, Masso Casas, 1915, in-4°, 101 p.).

Ces textes, tirés des Archives de la Couronne d'Aragon, ainsi que des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale de Paris, complètent

les renseignements très étendus donnés sur la vie de ce personnage par le chroniqueur catalan Ramon Muntaner. Cet historien guerroya aux côtés de l'infant en Morée avec la Grande Compagnie catalane à la tête de laquelle le roi de Sicile mit Ferran en 1307. Muntaner dit de lui qu'il fut le meilleur chevalier et le plus hardi qui en ce temps fut fils de roi.

Les documents publiés par M. Rubió y Lluch se rapportent à la première expédition de Ferran dans le Levant, à ses projets de mariage, à son voyage en France en 1311 en compagnie de son frère aîné Sanche, le nouveau roi de Majorque, qui devait rendre hommage au roi Philippe le Bel pour la seigneurie de Montpellier. à la guerre entre Frédéric de Naples, enfin à l'expédition de Morée. Parmi ces documents, citons son contrat de mariage en 1313 avec Isabelle de Sabran, fille de Guillaume, prince d'Achaïe, le testament de celle-ci en 1315, l'acte de son second mariage avec Isabelle d'Ibelin, à Nicosie, le 5 octobre 1315, une lettre du 17 août 1315 par laquelle il informe le roi d'Aragon qu'il s'est emparé de la ville de Clarence et de toute la principauté d'Achaïe, la relation de sa mort le 5 juillet 1316 dans un combat près de Clarence. P. D.

* * *

Romans français du moyen âge aux Philippines. — On pouvait croire que les romans français médiévaux qui ont voyagé le plus loin (en traduction, s'entend) étaient *Bovon de Hantone*, parvenu en Russie, et *Valentin et Orson*, traduit en portugais créole de Ceylan (probablement par l'intermédiaire d'une version hollandaise). Un intéressant article du doyen S. Fansler, *Metrical romances in the Philippines*, dans le *Journal of American Folk-Lore* (XXIX (1916), p. 203 et suiv.), nous apprend que des récits d'origine française ont été importés par les Espagnols aux îles Philippines et y ont été traduits dans les dialectes indigènes. L'auteur américain examine specialement un récit intitulé *Baldovinos*, fondé surtout sur les romances espagnoles relatives à Ogier le Danois (comp. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 210, 1re édit.) ; un autre, *les Douze Pairs de France*, fondé sur *la Historia del Emperador Carlomagno :* c'est à-dire *Fierabras* (G. Paris, *ouvr. cité*, p. 214), et un troisième, *Tablante de Ricamonte*, qui est la traduction de l'imitation espagnole du *Jaufré* provençal (comp. G. Paris, dans *Histoire littéraire de la France*, XXX, 216). — P. 205 de son article, M. Fansler mentionne encore : *Blancaflor et Floristo (Floire et Blanchefleur)*, *Alejandre et Louis* (le dernier récit de l'*Historia Septem Sapientum*, qui contient, comme on sait, une variante d'*Ami et Amile*) et le *Prince Erasto*, (fondé sur le *Principe Erasto*, la transformation italienne bien connue du même *Roman des Sept Sages*).

G. H.

* * *

Le professeur E. A. Stückelberg qui emploie la plus grande part de son activité scientifique à faire connaître les monuments de Bâle,

sa ville natale, et qui est l'âme d'une Société fondée il y a quelques années pour la conservation des monuments Bâlois, à qui nous devons un excellent guide de la cathédrale de Bâle, a entrepris de grouper quelques archéologues et historiens pour publier une série de monographies des églises de cette ville et du canton. Le premier fascicule a paru en 1917 (*Basler Kirchen. Bestehende und eingegangene Gotteshaüser in Stadt und Kanton Basel ;* Bâle, 1917, in-12, 119 pages avec gravures dans le texte). Ces monographies ne s'adressent pas aux seuls archéologues ; on ne s'est pas attaché à la seule description ; mais on a retracé aussi l'histoire des établissements ecclésiastiques, paroisses et couvents, et donné des listes de dignitaires.

Si au point de vue architectural les édifices religieux bâlois ne sont pas, la cathédrale exceptée, de premier ordre, ils renferment, du moins, un grand nombre d'œuvres d'art, peintures et sculptures. C'est ainsi qu'en l'église de Saint-Théodore, au Petit-Bâle, construite au xve siècle, dont la notice est due à M. Paul Barth, on remarque une clef de voûte sur laquelle est sculpté le martyre du patron de l'église, et une chaire datée de 1492 ; il y avait autrefois des peintures murales dont quelques fragments subsistaient encore en 1836 et dont un artiste a pu alors prendre les copies reproduites dans la monographie de M. Barth, et qui doivent faire regretter la disparition de ces jolis morceaux du xve siècle.

L'église du bourg de Richen, à six kilomètres environ à l'Est de Bâle, dont M. Iselin retrace l'histoire, est aussi un monument de la fin du moyen-âge. Non loin de Richen se trouve l'église de Sainte-Chrischona, dans une situation pittoresque, au sommet d'une colline. C'est un lieu de pèlerinage ; il appartenait donc à M. Stückelberg si versé dans les études hagiographiques d'en écrire la notice. Chrischona est la forme populaire de Christiana. Le *Dinkelsberg* sur lequel s'élève l'église de Sainte Chrischona appartenait au diocèse de Constance où se célébrait le culte de sainte Christine. Mais à côté de trois saintes du nom de Christine, le martyrologe hiéronymien mentionne une sainte Christiana. A la fin du moyen âge se forma une légende d'après laquelle sainte Christiana était une des onze mille vierges. Dans le voyage de Rome à Cologne elle tomba malade et mourut près de Bâle : deux jeunes taureaux auraient transporté son corps sur le Dinkelberg. Quant à l'église, la construction ne date que du commencement du xvie siècle.

L'église paroissiale de Klein-Hüningen, décrite par M. Pettermand, ne datant que du xviie siècle, ne nous arrêtera pas ; encore moins celle de Saint-Mathieu au Petit-Bâle de construction toute récente. Quant à l'église abbatiale de Saint-Paul *im Gnadental* à Bâle, dont le souvenir s'est conservé dans le nom de la porte Saint-Paul (*Spalentor*), il n'en reste rien. Cependant M. Stückelberg lui a consacré une notice, dans laquelle, après avoir retracé avec précision les péripéties de ce couvent de Clarisses, il a présenté, grâce au plan des substructions dressé en

1890, et en s'aidant de nombreuses pièces d'archives, une intéressante restitution. De cette église il ne reste que deux inscriptions, l'une en copie, l'épitaphe d'une abbesse, morte en 1348, l'autre, en original, au Musée historique, inscription à la mémoire de Marguerite de Tierstein, morte en 1490, et de son époux Frédéric de Guarlet, bienfaiteurs du monastère. Un des bâtiments conventuels fut transformé en grenier à blé en 1574 ; il fut démoli en 1890, pour faire place à une école ; et c'est dommage à en juger par une photographie prise à la veille de sa destruction.

La monographie de l'église des ermites de Saint-Augustin par M. Gottlieb Wysz est conçue sur le même plan que la précédente notice, c'est une histoire bien documentée du couvent et une restitution archéologique faite à l'aide d'anciennes gravures, car ce qui reste des bâtiments a perdu tout caractère propre. Le volume se termine par quelques pages de M. W. R. Staehelin sur l'église disparue des Johannites.

En 1918 un autre fascicule des *Baslerkirchen* a paru, dont nous avons reçu un extrait, la monographie de l'église Saint-Pierre, par M. E. A. Stückelberg. Cette église ne fut fondée qu'au XIIe siècle quand, la ville de Bâle s'étant accrue, les anciennes églises ne suffisaient plus à assurer le culte.

Cette église paroissiale devint en 1233 le siège d'un chapitre de chanoines séculiers, une collégiale. M. Stückelberg en retrace l'organisation, puis il vient à la description du monument, dont les dates de construction peuvent être fixées à l'aide des comptes de la fabrique conservés. Le chœur est à chevet plat. Sous le chœur il y avait une crypte. Le chœur est encore garni de belles stalles sculptées du commencement du XVIe siècle ; on remarque, en particulier, l'image de saint Laurent. Autour du chœur sont groupés deux chapelles, le trésor et deux sacristies plus ou moins modernisées ; l'une de ces chapelles fondée par Mathis Eberler a été construite entre 1477 et 1502. La sacristie des chanoines ou Trésor (*Tresskammer*) est ornée de peintures du XVIe siècle habilement et sobrement restaurées en 1913 sous la direction de M. Stückelberg, qui les a ailleurs étudiées et reproduites. Elles représentent les emblèmes des évangélistes, divers saints et le Jugement dernier. La nef accostée de bas-côtés est du XVe siècle.

La tour sur plan carré est de style gothique.

Les fonts baptismaux richement ornés et de style gothique flamboyant ont été transportés dans le Musée historique. La façade de l'église était ornée de peintures dont on possède une copie partielle : l'Assomption de la Vierge.

M. P.

Le Gérant : É. CHAMPION.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

29e ANNÉE — 1917-1918

I. — Mémoires.

II. — Comptes rendus.

III. — Chronique.

IV. — Bibliographie.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

1. Albanès (J.-H.) et Chevalier. Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les registres du Vatican et les archives locales. T. 6. Orange (évêques, prévôts). — Valence, imp. valentinoise, 1916, gr. in-4°, XIX p., 254 col.

2. Amagden (Teodoro). La storia delle famiglie romane, con note e aggiunte di Carlo Augusto Bertini. Vol. II. — Rome, Rivista araldica, 1914, in-8°, 256 p. et fig.

3. Ambrosi (A.). Histoire des Corses et de leur civilisation. — Bastia. 1914, in-8°, VII-607 p. et fig.

4. André-Michel (Robert). Une accusation de meurtre rituel contre les juifs d'Uzès en 1297. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914, in-8°, 10 p.

5. André-Michel (Robert). Les défenseurs des châteaux et des villes fortes dans le Comtat Venaissin au XIVe siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 16 p.

6. Anger (dom P.). Le collège de Cluny, fondé à Paris dans le voisinage de la Sorbonne et le ressort de l'Université. — Paris, Aug. Picard, 1916, in-8°, 131 p.

7. Anna (Bianchi). Le regione storiche d'Italia : la Venezia. — Venise, Fuga, 1914, in-16, 61 p.

8. Atti della r. accademia di archeologia, lettere e belle arti. Nuova serie, vol. IV. — Naples, A. Cimmaruta, 1916, in-8°, 301 et 144 p. et fig.

9. Atti della Societa ligure di storia patria. Vol. XLVII. — Gênes, tip. nazionale, 1915, in-4°, 411 p. et fig.

10. Aubert (Marcel). L'église abbatiale de Selles-sur-Cher. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 18 p. et pl.

11. Auvray (L.). Notice sur le manuscrit 1090 des nouvelles acquisitions du fonds latin de la Bibliothèque nationale. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914, in-8°, 19 p.

12. Babelon (Ernest). Le Rhin dans l'histoire. — Paris, Ern. Leroux, 1916, gr. in-8°, VIII-480 p. et carte.

13. Barron (Lope). Cantabria et Logroño. Estudio filológico historico. Contiene esta obra además de una nueva versión de la Guerra de Cantabria interesante á las provincias de Santanda, Navarra y Vascongadas. — Malagas, impr. de Zambrana, 1914, in-8°, 253 p.

14. Basile (G.). L'anello di s. Gregorio Magno e la corona di Riccardo Cor di Leone nel tesero di s. Agata alla cattedrale di Catania. — Catane, tip. V. Giannotta, 1915, in-8°, 23 p.

15. Bastid (P.). De la fonction sociale des communautés taisibles dans l'ancien droit. — Tours, impr. P. Salmon, 1916, in-8°, 223 p.

16. Beaumont (Cte Charles de). L'église de Montbron (Charente). — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 19 p. et fig.

17. Beaumont (Cte Charles de). Tours du xiie siècle dans la région nontronnaise. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 22 p. et fig.

18. Beaumont (Cte Charles de). Le trésor de Saunay (Indre-et-Loire). — Tours, A. Mame. 1916, in-8°, p. 171 à 183 et fig.

19. Bellevue (Mis de). Ploërmel. Ville et sénéchaussée. — Rennes et Paris, Champion, 1915, in-8°, 459 p.

20. Benoît (Charles). Recueils d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au xiiie siècle. — Paris, E. Leroux, 1914, n-4°, lxxv-481 p.

21. Berger (Élie) et Delaborde (H. François). Recueil des actes de Philippe-Auguste, roi de France. T. Ier. Années du règne I à XV (1er nov. 1179-31 oct. 1194). — Paris, C. Klincksieck, 1916, gr. in-4°, xi-575 p.

22. Bernardin (N. M.). Du xve au xxe siècle. Études d'histoire littéraire. — Paris, F. Rieder, 1916, in-16, 368 p.

23. Bertoni (Giulio). Ricerche linguistiche varie. — Modène, soc. tip. modenese, 1916, in-8°, 19 p.

24. Bihl (P. Mich.) et Calamandrei (P. Ios.). Statuta provincialia fratrum minorum observantium ann. 1457-67, 1507, 1518, 1523. — Quaracchi, typ. collegii s. Bonaventurae, 1915, in-8°, 83 p.

25. Billant (Dr J.). Le Trachone à Lugdunum, d'après les cachets d'oculistes romains. — Lyon, A. Rey, 1915, in-8°, 43 p.

26. Biondolillo (Francesco). Con Dante et Leopardi. — Palerme, A. Trimarchi, 1916, in-8°, 101 p.

27. Blanchet (A.) et Dieudonné (A.). Manuel de numismatique française. T. II. Monnaies royales françaises, depuis Hugues Capet jusqu'à a Révolution. — Paris, A. Picard, 1916, in-8°, x-468 p. et fig.

28. Bocca (G.). Guida-raccolta epigrafi, monumenti e lapidi della citta di Torino e dei suoi sobborghi (monumenti, palazzi, istituti, beneficenza, cimitero, ecc.). — Turin, G. Bocca, 1915, in-16, 109 p.

29. Boissonnat (Chan. H.). Le cloître de la cathédrale de Tours. — Tours, A. Mame, s. d., in-8°, 35 p. et fig.

30. Bolognini (Giorgio). Il canto XXX del Paradiso. — Venise, tip. V. Callegari, 1915, in-8°, 17 p.

31. Bouillon (Léon). L'église apostolique et les Juifs philosophes

jusqu'à Philon. T. II. Documents et démonstrations. — Orthez, impr. E. Fagel, 1914, in-8°, xvi-1050 p.

32. Bourdeaut (Abbé A.). Châteauceaux au xiv[e] siècle. — Angers, G. Grassin, 1915, in-8°, 68 p.

33. Brachet (Auguste). Grammaire historique de la langue française. — Paris, Hachette, 1915, in-16, 512 p.

34. Bragagnolo (G.) et Betazzi (E.). Torino nella storia del Piemonte e d'Italia. — Turin, unione tip.-editr. torinese, 1914, in-4°, fig.

35. Bréhier (Louis). La cathédrale de Reims. Une œuvre française. — Paris, H. Laurens, 1916, in-8°, iii-283 p. et fig.

36. Bricarelli (Carlo). Eugenio Viollet-le-Duc e il rifiorimento degli studi medievali nel secolo xix. — Rome, Civiltà cattolica, 1915, in-8°, 43 p.

37. Bricarelli (Carlo). S. Marco di Venezia e l'Apostoleion da di Costantinopoli. — Rome, Civiltà cattolica, 1916, in-8°, 48 p.

38. Brunel (Louis). Les parchemins de la collection Salis aux archives historiques de la ville de Metz. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914, in-8°, 11 p.

39. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 42[e] année, 1915. — Paris, H. Champion, 1915, in-8°, 88 p. et pl.

40. Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie. T. 29, années 1913, 1914. T. 30, année 1915. — Caen, L. Jouan et Paris, A. Picard, 1914 et 1915, in-8°, 462 et xvii-443 p. et plans.

41. Bulletin monumental dirigé par Eug. Lefèvre-Pontalis sous les auspices de la Société française d'archéologie. 77[e] vol. de la coll., 1913. — Paris, A. Picard, 1913, in-8°, 520 p. et fig.

42. Bulletti (P. Henricus). De vita b. Aegidii Assisiensis auctore fratre Leone iuxta novum codicem. — Quaracchi, typ. coll. S. Bonaventurae, 1915, in-8°, 11 p.

43. Buonaiuti (Ernesto). Scisma ed eresia nella primitiva litteratura cristiana. — Pavie, Athenaeum, 1916, in-8°, 13 p.

44. Buzzi (Giulio). Pergamene dell'archivio arcivescovili di Ravenna, 759-1125. — Rome, tip. del Senato, 1915, in-8°, 34 p.

45. Canestrelli (Antonio). Campanili medioevali nel territorio senese. — Sienne, arti grafiche Lazzeri, 1916, in-8°, 20 p.

46. Carotti (Giulio). Sculture italiane di tutti i tempi. — Bergame, istituto ital. d'arte grafiche, 1915, in-8°, 184 p. et fig.

47. Carte (Le) dell' archivio capitolare di s. Maria di Novare, pubbl. da F. Gabotto, G. Basso, A. Leone, G. B. Morandi et O. Scarzello. Vol. II (1034-1172). — Novare, tip. Parzini, 1915, in-8°, viii-395 p.

48. Cessi (Roberto). L'*officium de navigantibus* ed i sistemi della politica veneziana nel secolo xiv. — Venise, tip. C. Ferrari, in-8°, 13 p.

49. Chartularium studii bononiensis : documenti per la storia dell'università di Bologna fino al secolo xv, pubblicati per opera della commissione per la storia dell' università di Bologna. Vol. III. — Imola, P. Galeati, 1916, in-4°, 318 p., pl.

50. Chavannes (Édouard). Mission archéologique dans la Chine septentrionale. T. Ier, 2e part. La sculpture boudhique. — Paris, É. Leroux, 1915, gr. in-8°, p. 291 à 614, et pl.

51. Cognasso (Francesco). Un imperatore bizantino della decadenza : Isacco II Angelo. — Rome, tip. pontificia, 1915, in-8°, 76 p.

52. Conforto da Costoza. Frammenti di storia vicentina (aa. 1371-1387), a cura di Carlo Steiner. — Città di Castello, S. Lapi, 1915, in-4°, xvi-105 p. et pl.

53. Congrès archéologique de France. 79e session tenue à Angoulême en 1912 par la Société française d'archéologie. — Paris, 1913, 2 vol. in-8°, xcviii-421 et 415 p. et fig.

54. Cordovani (P. Mariano). Dante filosofo. — Ravenne, scuola tip. salesiana, 1916, in-8°, 24 p.

55. Corpus nummorum italicorum : primo tentativo di un catalogo generale delle monete medioevali e moderne coniate in Italia o da italiani in altri paesi. Vol. VII : Veneto (Venezia, parte I : dalle origini a Marino Grimani). — Rome, tip. acc. dei Lincei, 1915, in-4°, 583 p.

56. Coubé (Chan. S.). La Sainte Tunique d'Argenteuil. — Paris, P. Lethielleux, s. d., in-8°, 15 p.

57. Coulon (A.). Le service sigillographique et la collection d'empreintes de sceaux du musée sigillographique. — Paris, H. Champion, 1916, in-16, 156 p. et pl.

58. Courcel (Valentin de). L'église de Lesterps. — Caen, H. Delesques, in-8°, 41 p. et fig.

59. Cronica volgare di anonimo fiorentino dall' anno 1358 al 1409 già attribuita a Piero di Giovanni Minerbetti, a cura di Elina Bellondi. — Città di Castello, S. Lapi, 1915, in-4°, viii-112 p.

60. Dalla Santa (Giuseppe). Il tipografo dalmate Bonino de Boninis, *confidente* della repubblica di Venezia, decano della cattedrale di Treviso (a. 1454-1528). — Venise, tip. C. Ferrari, 1915, in-8°, 35 p.

61. Dalla Santa (Giuseppe). Uomini e fatti dell'ultimo trecento e del primo quattrocento, da lettere a Giovanni Contarini, patrizio veneziano, studente a Oxford e Parigi, poi patriarca di Constantinopoli. — Venise, tip. C. Ferrari, 1916, in-8°, 105 p.

62. Damiani (Leone). Città e terra d'Italia in Dante. — Ponteferraio, tip. elbana, 1916, in-8°, 23 p.

63. Delaborde (H. François). Du texte des actes reproduits dans le premier registre de Philippe-Auguste. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1915, in-8°, 10 p.

64. Delisle (L.). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France. Œuvre posthume, revue et publ. par M. Élie Berger. — Paris, Klincksieck, 1916, gr. in-4°, vii-586 p.

65. Deschamps (Paul). Le combat des vertus et des vices sur les portails romans de la Saintonge et du Poitou. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 18 p. et pl.

66. Deshoulières (F.). Essai sur les tailloirs romans. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 44 p. et fig.

67. Deshoulières (F.). Les façades des églises romanes charentaises. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 17 p. et pl.

68. Diehl (Charles). Une république patricienne. Venise. — Paris, Flammarion, in-18, viii-316 p.

69. Di Lenna. Gisofort Barbaro (1413-94) e i suoi viaggi nella regione russa (1438-51) e nella Persia. — Padoue, Drucker, 1914, in-8°, 105 p.

70. Doranlo (Dr R.). Camps, enceintes, mottes et fortifications antiques du Calvados. — Caen, H. Delesques, 1915, in-8°, 33 p.

71. Dottin (G.). La philologie celtique. — Paris, Larousse, 1915, in-8°, 16 p. et fig.

72. Ducourtieux (Paul). Catalogue de la collection d'archéologie régionale du musée national Adrien Dubouché, de Limoges. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1916, in-8°, viii-41 p.

73. Du Hecquet de Rauville (Hervé C. G.). La maison du Hecquet et les seigneuries de Hautteville et de Rauville. Historique et généalogie. — Paris, H. Champion. gr. in-8°, xxi-262 p. et fig.

74. Durrieu (Cte Paul). Oderisi da Gubbio et ce qu'on appelait à Paris, au témoignage de Dante, l'art d'enluminer. — Paris, Ph. Renouard, 1915, in-8°, 20 p.

75. Émile-Bayard. L'art de reconnaître les dentelles, guipures, etc. — Paris, Roger et Chernoviz, 1914, in-18, 351 p.

76. Émile-Bayard. L'art de reconnaître la céramique française et étrangère. Terre cuite, faïence, porcelaine, grès. — Paris, Roger et Chernoviz, 1916, in-18, 465 p. et fig.

77. Engelhard (Ch.). Essai sur Lisieux pendant le haut moyen âge. Comment la cité s'est constituée en deux paroisses. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 38 p. et plans.

78. Enlart (Camille). Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. T. III. Le costume. — Paris, A. Picard, 1916, in-8°, xxix-615 p. et fig.

79. Esdouhard d'Anisy (Paul). Le polyptique de l'Hôtel-Dieu de Beaune. — Paris, G. Van Oest, 1916, in-4°, 78 p.

80. Esperabé Arteaga (Enrique). Historia de la universitad de Salamanca. T. I. La universitad de Salamanca y los reyes. — Salamanque, impr. F. Nuñez, 1914, in-8°, 1120 p.

81. Estève (Edmond). Histoire littéraire d'une légende historique. Le conte d'Emma et Eginhard dans la littérature française. — Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1914, in-4°, 47 p.

82. Farcy (Louis de). La cathédrale d'Angers. — Angers, impr. Barillaud, 1916, in-8°, 20 p. et pl.

83. Fayolle (Mis de). Les églises monolithes d'Aubeterre, de Gurat et de Saint-Emilion. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 16 p. et pl.

84. Ferrand (Gabriel). Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turcs, relatifs à l'Extrême-Orient, du viiie au

XVIIIe siècle, traduits, revus et annotés. T. II, Paris, E. Leroux, 1914, in-8°, p. 297 à 743.

85. FORMIGÉ (J.). Cabanes de pierres sèches dans le Vaucluse. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 14 p. et fig.

86. FOURIER BONNARD (Abbé). Saint-Honorat de Lérins. — Tours, A. Mame, 1914, gr. in-8°, 189 p. et fig.

87. FOURNIER (P.). Bonizo de Sutri, Urbain II et la comtesse Mathilde, d'après le Liber de vita christiana, de Bonizo. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 34 p.

88. FREGNI (Giuseppe). Della voce *Italia*, e delle altre voci che si danno all' Italia stessa di *Ausonia*, di *Esperia* e di *Enotria*, stûdi critici, storici e filologici. — Modène, soc. tip. modenese, 1916, in-8°, 22 p.

89. FREGNI (Giuseppe). Di Gregorio VII e di Enrico IV, e si cioè l'incontro tra papa Gregorio VII e l'imperatore Enrico IV, nel 27 gennaio 1077, avvenne a Canossa di Reggio Emilia, o in qualche altra città o castello del Piemonte e d'Italia : studi critici, storici e filologici. — Modène, soc. tip. modenese, 1916, in-8°, 51 p.

90. FROMENTIN (E.). Les maîtres d'autrefois. Belgique-Hollande. — Paris, G. Crès, 1915, in-8°, 496 p.

91. FUMI (Luigi). E retici e rebelli nell' Umbria : studio storico d'un decennio (1320-1330). — Todi, Atanòr, 1916, in-16, 195 p.

92. FYOT (Eugène). A propos de deux statues de la Vierge. — Dijon, 1915, in-8°, 13 p. et fig.

93. GARCIA DE DIEGO (Vicente). Elementos de gramática histórica castellana. — Madrid, tip. de El Monte Carmelo, 1914, in-8°, 322 p.

94. GARNIER (Ch.). La tapisserie de la reine Mathilde. Notice historique et descriptive. — Bayeux, impr. Colas, 1914, in-16, 16 p.

95. GIANNINI (Fortunato). Storia della Polonia e delle sue relazione con l'Italia. — Milan, Treves, 1916, in-16, 352 p.

96. GIDON (Dr F.). Sur la très ancienne topographie de la campagne de Caen. — Caen, H. Delesques, 1915, in-8°, 16 p.

97. GIORDANI (Francesco Paolo). Storia della Russia secondo gli stûdi più recenti. Vol. I : dalle origini all'epoca di Pietro il Grande. — Milan, Trèves, 1916, in-16, VIII-427 p.

98. GOTTARDI (Agide). La città di Dio e la città di Satana in una raffigurazione simbolica del secolo XII. — Florence, tip. Giuntina, 1915, in-4°, 12 p.

99. GOYENS (Hier.). Documenta circa clarissas coletanas in Belgio saeculis XIII-XIV. — Quaracchi, typ. coll. s. Bonaventurae, 1915, in-8°, 42 p.

100. GUERCHY (A. de). Recherches sur l'origine des familles seigneuriales établies en Auxerrois et Puisaye. — Auxerre, impr. Gallot, 1916, in-8°, 12 p.

101. GUESNON (A.). Un collège inconnu de Bons-Enfants d'Arras à Paris, du XIIIe au XVe siècle. — Paris, impr. Ph. Renouard, 1915, in-8°, 37 p. et pl.

102. Guide du congrès de Brest-Vannes, 1914; par MM. E. Lefèvre-Pontalis, A. de La Barre de Nanteuil, R. Grand, L. Lécureux, R. Michel-Dansac et H. Waquet. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 391 p. et fig.

103. Guillaume (Abbé Paul). Notes et documents relatifs aux Vaudois des Alpes à la fin du xve siècle. — Paris, Impr. Nationale, 1915, in-8°, 15 p.

104. Guilloreau (Dom L.). Le démêlé entre Serbon, abbé de Savigny, et Pierre d'York, abbé de Furnes, 1147-1150. — Évreux, impr. de l'Eure, 1916, in-8°, 15 p.

105. Héron de Villefosse (A.). Deux armateurs narbonnais. Sex. Fadtus Secundus et P. Olitius Apollonius. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1915, in-8°, 32 p.

106. Hillemand-Joyau (A.). Dante. Sa vie et son œuvre. — Châteaudun, impr. de la Soc. typographique, 1915, in-8°, 160 p.

107. Histoire de l'ordre de Fontevrault (1100-1908), par les religieuses de Sainte-Marie de Fontevrault de Boulaur (Gers), exilées à Vera de Navarra (Espagne). Troisième partie. Histoire des trois prieurés de Boulaur (1140-1912), de Chemillé (1895-1912) et de Brioude (1635-1912). — Auch, impr. Cocharaux, 1915, xii-360 p.

108. Houdebine. Compliment à l'archevêque Philippe de Lévis, prince d'Arles et cardinal d'Arles, par Guillaume Gandoul, chapelain du bon roi René. Manuscrit de 1473. Étude historique et littéraire. — Angers, G. Grassin, 1916, in-8°, 16 p.

109. Huard (G.). Les sources d'une anecdote de P.-A. Floquet. Louis XI et la Normandie. — Caen, L. Jouan, 1914, in-8°, 28 p.

110. Huet (G.). Un récit de la Scala Celi. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 16 p.

111. Imbert (C.). Bibliographie des travaux archéologiques dans la Charente. — Caen, H. Delesques, 1915, in-8°, 23 p.

112. Ispizua (Segundo de). Historia de los Vascos en el descubrimiento, conquista y civilización de America. T. II. — Bilbao, J. Astuy, 1915, in-8°, xv-354 p.

113. Jeanroy (A.). Les études sur la littérature française du moyen-âge. — Paris, Larousse, 1915, in-8°, 22 p. et fig.

114. Kahn. Juifs de Posquières et de Saint-Gilles au moyen-âge. — Nîmes, impr. Chastanier, 1915, in-8°, 21 p.

115. Lacombe (P.). Histoire de l'imprimerie en France au xve et au xvie siècle. — Paris, H. Leclerc, 1914, in-8°, 16 p.

116. Lamouzèle (F.). Petite histoire de la Bigorre des origines à 1790. — Tarbes, Baylac, 1916, in-16, 79 p.

117. Langlois (Ch. V.). Les études historiques. — Paris, Larousse, 1915, in-8°, 28 p.

118. Lattes (Alessandro). Genova liberatrice di Trieste, 1380. — Gênes, tip. G. B. Marsano, 1915, in-16, 16 p.

119. Lazzarini (V.). La cessione di Tolmino alla comunità di Cividale, 16 maggio 1379. — Venise, tip. C. Ferrari, 1916, in-8°, 27 p.

120. Lecestre (Paul). Notice sur l'arsenal royal de Paris jusqu'à la mort de Henri IV. — Paris, impr. Renouard, 1916, in-8°, 184 p. et fig.

121. Legris (A.). Saint-Laurent O'Toole (Saint-Laurent d'Eu), archevêque de Dublin (1128-1180). — Rouen, G. Cacheux, 1914, in-16, IX-152 p.

122. Legris (Abbé). Saint Filleul, évêque de Rouen, première moitié du VIe siècle. — Evreux, imp. de l'Eure, 1915, 11 p.

123. Leicht (Pier Silverio). Ricerche sul diretto privato nei documenti preirneriani. Parte I : Le persone. La famiglia. I diritti reali. — Rome, Athenaeum, 1914, in-8°, 212 p.

124. Le Mené (J. M.). Châteaux-forts du Morbihan. — Vannes, impr. Galles, 1916, in-8°, 55 p. et fig.

125. Lespinasse (R. de). Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers. — Nevers, Gremion et Paris, Champion, 1916, in-8°, XVI-242 p. et fig.

126. Llanos y Torriglia (Felix de). Catalina de Aragón, reina de Inglaterra. — Madrid, impr. helénica, 1914, in-8°, 54 p.

127. Longnon (Auguste) et Carrière (Abbé Victor). Pouillés de la province de Trêves. — Paris, Klincksieck, 1915, in-4°, LXVIII-600 p.

128. Longuemare (P. de). Note sur une descendance normande d'un frère de la pucelle d'Orléans. — Caen, H. Delesque, 1915, in-8°, 41 p.

129. Loubersannes (E.). Petite histoire de Blaye d'Albigeois. — Albi, impr. coopér. du Sud-Ouest, 1916, in-16, VIII-123 p. et carte.

130. Luigi (Falchi). Studi di poesia cristiana (I. Roma nella poesia cristiana latina. II. I poeti della genesi. III. Derivazioni dantesche). — Milan, soc. editr. Dante Alighieri, 1914, in-8°, 176 p.

131. Manoir (Le) du Poul et ses seigneurs (1013-1914). Légendes. Histoire. Biographie. Généalogie, d'après les documents inédits. — Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1916, in-4°, 52 p.

132. Manucci (Giovan Battista). Pienza, i suoi monumenti e la sua diocesi. — Montepulciano, tip. della Madonna della Zuere, 1915, in-16, 271 p.

133. Marini (Riccondo Adalgisio). Gli statuti di Villafranca Piemonte (1384), con altri documenti e memorie storiche del luogo. — Turin, Bocca, 1916, in-8°, 269 p.

134. Martin (Henry). La guerre au XVe siècle. — Paris, H. Laurens, 1916, in-4°, 20 p. et fig.

135. Martin-Buchet (J.). Géographie historique et communale de la Charente, 23e livr. — Angoulême, impr. Coquemard, 1914, in-8°, p. 97 à 1228.

136. Mastron (S. de). Une bastide du XIIIe siècle. Riguepeu (Gers). — Auch, impr. Cocharaux, 1916, in-8°, 32 p.

137. Manacorda (Giuseppe). Storia della scuola in Italia. Vol. I. Il medio evo. Parte I. Storia del diritto scolastico. Parte II. Storia della scuola medioevale italiana. — Palerme, Sandra, 1914, in-16, 280 et 429 p. et fig.

138. Mazzi. La camicia : ricerche d'antico costume italiano. — Florence, Olschki, 1915, in-4°, 40 p. et fig.

139. Mély (F. de). Signatures de primitifs. Le peintre Johannes Gallicus à Brunswick (1246) et la Danse de Salomé. — Paris, E. Leroux, in-8°, 30 p. et fig.

140. Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 5e série, t. Ier. Années 1913-1916. — Dijon, Nourry, 1916, in-8°, CLIX-323 p.

141. Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. 5e série, t. III. — Chambéry, impr. générale savoisienne, 1915, in-8°, 697 p.

142. Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1914-1915, 165e année, 6e série, t. XII, et 1915-1916, 166 année, t. XIII. — Nancy, impr. Berger-Levrault, 1916, in-8°, XXVII-254 p. et XXXIV-206 p.

143. Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1913-1914. — Caen, H. Delesques, 1913 et 1914, in-8°, 415 et 412 p. et plans.

144. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, t. XXXVIII, 4e série, t. VIII. — Paris, A. Picard, 1916, in-8°, 500 p. et fig.

145. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ancienne académie d'Angers. 5e série, t. XVIII, année 1915. — Angers, Grassin, 1915, in-8°, 233 p. et plan.

146. Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. 74. 8e série, t. IV. — Paris, Klincksieck, 1915, in-8°, 318 p. et fig.

147. Mémoires de l'Institut national de France. Académie des inscriptions et belles-lettres, t. 40. — Paris, Klincksieck, 1916, gr. in-4°, 424 p.

148. Merlin (Alph.). Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique. T. II (supplément). Afrique proconsulaire (Tunisie). — Paris, E. Leroux, 1915, in-8°, 108 p.

149. Michel-Dansac (R.). Simples remarques à propos de l'emploi de coupoles sur la nef dans le Sud-Ouest aquitain. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 17 p.

150. Mini (Giovanni). Cronologia dei vescovi di Modigliana. — Rome, Coll. araldico, 1915, in-8°, 14 p.

151. Mini (Giovanni). Il libro d'oro di Firenze antica nel canto XVI del Paradiso della Divina Commedia : studio storico-araldico. — Rome, coll. araldico, 1916, in-8°, 39 p.

152. Mioni. Girolamo Savonarola : racconto storico. — Turin, Buona Stampa, 1914, in-16, 233 p. et fig.

153. Mirot (L.). L'hôtel d'Étampes, rue Saint-Antoine. — Nogent-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914, in-8°, 38 p. et fig.

154. Moisy (H.). Les De Meullent, barons de Courseulles, 1204-1453. — Caen, H. Delesques, 1915, in-8°, 17 p.

155. Montmorand (Maxime de). Suite des seigneurs de Paulhac. — Brioude, impr. Watel, 1915, in-8°, 38 p.

156. Morand (Edmond). La chapelle de Saint-Don, près Riom. Son patron et ses origines. — Mâcon, impr. Protat, 1916, in-16, 28 p. et fig.

157. Mortet (Victor). Mélanges d'archéologie (antiquité romaine et

moyen-âge). 2e série. Histoire de l'architecture. Lexicographie. — Paris, A. Picard, 1915, in-8°, IV-536 p. et pl.

158. Muteau (A.). Un gouverneur allemand dans les Flandres au XVe siècle. — Paris, A. Picard, 1915, in-8°, 11 p.

159. Oliger (P. Livarius). Statuta observantium provinciæ S. Angeli in Apulia a. 1448 et tabula congregationis observantium cismontanorum a. 1467. — Quaracchi, typ. coll. s. Bonaventurae, 1915, in-8°, 16 p.

160. Olschki (Leo S.). La mia nuova collezione di mille incunabuli. — Florence, L. S. Olschki, 1915, in-8°, 61 p. et fig.

161. Palanca Romero (José). Estudios del reinado de Enrique IV de Castilla. — Grenade, impr. de El Defensor de Granada, 1914, in-8°, 93 p.

162. Parisi (Raffaele). Catalogo ragionate dei libri, registri e scritture esistenti nella sezione anctica o prima serie dell'archivio municipale di Napoli (1387-1806). Parte III, Vol. I. — Naples, tip. F. Giannini, 1916, in-8°, XLIV-502 p.

163. Parisot (P.). Les origines du christianisme dans la première Belgique (IIIe et Ve siècles). — Nancy, impr. Berger-Levrault, 1916, in-8°, 36 p.

164. Paz (Julián). Castillos y fortalezas del reino. — Madrid, tip. de la Revista de Archivos, 1914, in-8°, 147 p.

165. Paz (Julián). Archivo general de Simancas. Catalogo IV. Secretaria de Estado. I (1265-1714). — Madrid, tip. de la Revista de Archivos, 1914, in-8°, 902 p.

166. Pazzini (Pazzino). L'utilizzazione della pecora nell'evo antico e l'arte della lana a Firenze nel medio evo. — Florence, tip. Domenicana, 1916, in-8°, 14 p.

167. Pepe (Ludovico). Storia della città di Ostuni dalle origini al 1463. — Ostuni, tip. Ennio, 1916, in-8°, VIII-104 p.

168. Perricone (Enrico). — La tomba porfirea di Ruggero II primo re di Sicilia, che si custadisce nel sepolcreto reale ed imperiale della cattedrale di Palermo : stûdi. — Palerme, tip. Pontificia, 1916, in-8°, 51 p.

169. Perrochot (J.). Mon vieux Blois. Livre 3e. A travers le Blois du XVe siècle. — Blois, impr. Migault, 1915, in-16, p. 269 à 436.

170. Piganiol (A.). L'impôt de capitation sous le Bas-Empire romain. — Chambéry, impr. chambérienne, 1916, in-8°, 103 p.

171. Pittaluga-Marzocco (Corinna). Des fabliaux et de leurs rapports avec les contes italiens. Extraits-traductions. — Naples, Casella, 1914, in-8°, 150 p.

172. Plat (abbé). La Touraine, berceau des écoles romanes du Sud-Ouest. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 34 p. et fig.

173. Prado (Fr. Norberto del). Escoto y Santo Tomás. De la ciencia tomista. — Madrid, tip de la Revista de Archivos, 1914, in-8°, 112 p.

174. Prentout (H.). Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs de Normandie. — Paris, A. Picard, 1916, in-8°, XXXII-490 p.

175. Procès-verbaux de la Société des lettres, sciences et arts de

l'Aveyron, t. XXV. Années 1914-1915. — Rodez, impr. Carrère, 1915, in-8°, xvi-203 p.

176. Pulinari (Dionisio). Cronache dei frati minori della provincia di Toscana secondo l'autografo d'Ognissanti edite dal p. Saturnino Mencherini. — Arezzo, Cooperativa tipografica, 1914, in-8°, xxxvi-640 p.

177. Putelli (Salvo Romolo). Relazioni commerciali tra Venezia e il Bresciano nei secoli xiii e xiv con dodici documenti inediti. — Venise, tip. C. Ferrari, 1915, in-8°, 26 p.

178. Raison du Cleuziou (Alain). La Bretagne, de l'origine à la réunion. Son histoire. Ses coutumes. Ses mœurs. — Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1914, in-8°, viii-437 p.

179. Rannaud (Abbé M.). Histoire de Sixt. Abbaye. Paroisse. Commune. 1135-1914. — Annecy, J. Abry, 1916, gr. in-18, 676 p. et fig.

180. Reinach (A.). La mort de Brennus. Etude sur quelques figurations des Gaulois dans l'art hellénistique. — Paris, E. Leroux, 1915, gr. in-4°, 32 p. et fig.

181. Reinach (Théodore). Histoire des israëlites depuis la ruine de leur indépendance nationale jusqu'à nos jours. — Paris, Hachette, 1914, in-16, xx-416 p.

182. Renaudet (A.). Les sources de l'histoire de France aux archives d'état de Florence, des guerres d'Italie à la Révolution (1494-1789). — Paris, H. Champion, 1916, in-8°, xi-276 p.

183. Restori (Vasco). Mantova e dintorni : notizie storico-topografiche. — Mantoue, A. Bedulli, 1915, in-8°, vii-493 p. et pl.

184. Rey (A.). Identification d'un château de la chasse disputé entre Anglais et Armagnacs, le 21 avril 1430. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1915, in-8°, 16 p.

185. Romualdo (Trifone). Il fede commesso (dal Diritto romano agli inizi del secolo xvi). — Rome, Athenaeum, 1914, in-8°, xvii-161 p.

186. Rossi (Angelina). Le sibille nelle arti figurative italiane. — Rome, tip. Unione, 1915, in-4°, 58 p.

187. Rostagno (Enrico). Della riproduzione de palinsesti e d'un nuovo sistema italiano ad esso applicato. — Florence, tip. Giuntina, 1915, in-8°, 12 p. et pl.

188. Roviglio (Ambrogio). Intorno alla storia dei Longobardi. — Udine, tip. D. Del Bianco, 1916, in-8°, 56 p.

189. Sabbadini (Remigio). Le scoperte dei codici latini e greci nei secoli xiv e xv : nuove ricerche col riassunto filologico dei due vol. — Florence, Sansoni, in-8°, viii-274 p.

190. Sabbatini (Francesco). La torre delle milizie erroneamente denominata torre di Nerrone. — Rome, Loescher, in-8°, 68 p. et fig.

191. Saché (M.). Les fillettes de Louis XI et le château d'Angers. Angers, Grassin, 1916, in-8°, 20 p.

192. Salomon. Les châteaux historiques (manoirs, maisons fortes, gentilhommières, anciens fiefs) du Forez et des enclaves du Lyonnais, du Beaujolais et du Mâconnais qui ont formé le département de la Loire. — T. 1er, Hennebont, impr. Normand, 1916, in-4°, ii-452 p.

193. Sauvage (N.). Les coutumes des métiers de Caen en 1326. — Caen, L. Jouan, 1914, in-8°, 31 p.

194. Scaglia (P. Sixte). Manuel d'archéologie chrétienne. — Turin, P. Mariette, 1916, in-8°, lxi-455 p. et fig.

195. Schlumberger (G.). Un empereur de Byzance à Paris et à Londres. — Paris, Plon-Nourrit, 1916, in-8°, 63 p. et pl.

196. Schlumberger (G.). Récits de Byzance et des croisades. — Paris, Plon-Nourrit, in-16, 367 p. et pl.

197. Senizza (Giuseppe). Storia di Trieste, dall'epoca romana alla guerra di rivendicazione. — Florence, R. Bemporad, 1916, in-16, 115 p. et fig.

198. Serbat. Les cathédrales gothiques de l'Angleterre. — Caen, H. Delesques, 1914, in-8°, 17 p. et pl.

199. Serdán y Aguirregavidia (Eulogio). Rincones de la historia victoriana. La catedral nueva y la vieja catedral. Los judios vitorianos. El palacio de Montehermoso. — Victoria, impr. provincial. 1914, in-8°, 436 p. et pl.

200. Siccardi (Margherita). Il bambino nella letteratura e nell' arte italiana dal secol xiii al xv. — Florence, tip. Landi, 1916, in-16, 115 p.

201. Silvestrelli (Giulio). Città, castelli e terre della regione romana : ricerche di storia medioevale e moderna all' anno 1800. Vol. II. Rome, Vallardi, 1914, in-8°, 185 p.

202. Simeoni (L.). Gli antichi statuti delle arti veronesi secondo la revisione scaligera dell' anno 1319 con una notizia sulla origine delle corporazioni a Verona. — Venise, R. deputatione veneta di storia patria, 1914, in-8°.

203. Solari (A.). Topografia storica dell' Etruria. Parte III. Settentrione. — Pise, Sporrei, 1914, in-8°, 230 p.

204. Solmi (Arrigo). Le leggi più antiche del comune di Piacenza. — Florence, tip. Galileiana, 1916, in-8°, 81 p.

205. Tallone (Armando). Tomaso I, marchese di Saluzzo (1244-1296) : monografia storica con appendice di documenti inediti. — Casale Monferrato, tip. Bellatore e Bosco, 1916, in-8°, viii-462 p.

206. Thévenin (Léon) et Lemierre (Georges). Les arts du livre. IV. Histoire de la reliure. — Paris, Soc. des amis du livre moderne, 1915, in-8°, 107 p. et pl.

207. Tormo y Mousó (E.). Jacomart y el arte hispano flamenco cuatrocentista. — Madrid, impr. J. Blass, 1914, in-8°, 213 p.

208. Torraca (Francesco). Giovanni Boccaccio a Napoli (1326-1339). — Arpino, soc. tip. Arpinate, 1916, in-8°, 184 p.

209. Tripepi (Antonino). Curiosità storiche di Basilicate. — Potenza, V. Garramone, 1916, in-8°, xxv-228 p. et fig.

210. Van Eeghem. Conférence sur les chansons populaires flamandes du xiiie au xxe siècle. — Fécamp, impr. L. Durand, 1916, in-16, 34 p.

211. Veniero (Alessandro). Paolo Silenziario : studio sulla letteratura bizantina del vi secolo. — Catane, Battiato, 1916, in-8°, vii-368 p.

212. Verger (Abbé A.). Vie de saint François d'Assise. — Tours, A. Mame, 1914, in-12, 144 p. et fig.

213. Vernier (J.-J.). Chartes de l'abbaye de Jumièges conservées aux archives de la Seine-Inférieure, publ. avec introd. et notes. T. I[er]. V. 825 à 1169. — Paris, A. Picard, 1916, in-8°, cxxxv-240 p.

214. Viard (J.). La Cour (Curia) au commencement du xiv[e] siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 16 p.

215. Vidier (A.). L'hôtel de Saint-Benoît-sur-Loire à Paris (1258-1421). — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1914, in-8°, 14 p.

216. Villat (L.). Histoire de Corse. — Paris, Boivin, 1914, in-8°, viii-280 p. et fig.

217. Vitry (Paul). La sculpture française du moyen âge et de la Renaissance au musée du Louvre. — Melun, impr. administrative, 1914, in-8°.

218. Volpe (G.). Per la storia delle giurisdizioni vescovili della costituzione comunale e dei rapporti fra stato e chiesa nelle città medioevali. — Rome, Loescher, 1914, in-8°, 172 p.

219. Zaccagnini (Guido). Notizie ed appunti per la storia letteraria del secolo xiv. — Turin, E. Loescher, 1915, in-8°, 47 p.

220. Zaoli (Giuseppe). Libertas Bononie e papa Martino V. — Bologne, N. Zanichalli, 1916, in-8°, 182 p.

221. Zdekauer (Prof. Lodovico). Gli atti del parlamento di Montolmo del 15 gennaio 1306. Parte I : documenti. — Rome, tip. r. academica, dei Linci, 1915, in-8°, 132 p.

222. Zoegger (Jacques). Du lien du mariage à l'époque mérovingienne. — Paris, Rousseau, 1915, in-8°, 219 p.

223. Zucchelli (Niccole). La contessa Matilde nei documenti pisani MLXXVII-MCXII. — Pise, tip. Mariotti, 1916, in-8°, vii-90 p.

PÉRIODIQUES

224. **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 592 p.). — *Dr Capitan* : Les destructions produites à la cathédrale de Reims par le bombardement allemand ; observations nouvelles, p. 37-44. — *Dr L. Carton* : L'église du prêtre Alexander découverte à Bulla Regia en 1914, p. 116-130. — *Charles Diehl* : Une Vie de saint de l'époque des empereurs iconoclastes, p. 134-150. — *Louis Bréhier* : Les sculptures de la façade de la cathédrale de Reims et les prières liturgiques du sacre, p. 154-159. — *Cte Paul Durrieu* : Valona, base d'une expédition française contre les Turcs projetée par le roi Charles VIII (1494-1495), p. 181-191. — *Dr Capitan* : Fouilles des Arènes de Lutèce, p. 195-203, 298-313. — *Abbé Gabriel Plat* : L'omphalos gallique. Quelques considérations sur son emplacement probable, p. 285-294. — *F. de Mély* : Le tombeau de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, p. 342-362. — *Seymour de Ricci* : La mobilisation à Naples en 1327, p. 503-507. — *Maxime Collignon* : Les fouilles de Nicopolis d'Epire, p. 523-526.

225. **Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 74e année, 1912** (Paris, 1912, in-8°, 228-126 p.). — *Gustave Labat* : Vieux souvenirs. La tour de Broue et Brouage, p. 55-68.

226. **Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1914** (Paris, 1914, in-8°, 160-xx p.). — *Cte Durrieu* : Les écrits en français d'un historien génois au temps de Louis XII (Alessandro Salvago) = **Année 1915** (Paris, 1915, in-8°, 245-xx p.). — *Henri Courteault* : Le dossier *Naples* des archives Nicolay. Documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du royaume de Naples sous Louis XII, p. 116-245.

227. **Archives historiques du département de la Gironde, t. XLIX** (Paris, 1914, in-4°, 457 p.). *Alfred Leroux* : Documents divers [Chartes de l'abbaye de La Sauve-Majeure; donation par Geoffroy d'Aquitaine au monastère de Maillezais ; droits de l'abbaye de Sainte-Croix ; testament de Matha de La Roqua ; quittance de Jean IV d'Armagnac ; inventaire des biens d'E. de Caumont], p. 306-369. = **T. L** (Paris, 1915, in-4°, LXXX-443 p.). — *G. Ducaunès-Duval* : Registre de la comptablie de Bordeaux, 1482-1483, p. 1-168. — *Alfred Leroux* : Statuts et règlements des confréries de Bordeaux (XIVe-XVIIIe siècles), p. 167-242.

228. **Archivio storico italiano, anno LXXII, 1914, vol. I** (Florence, 1914, in-8°, 240 p.). — *Aldo Francesco Massèra* : Il serventese romagnolo

del 1277, p. 3-17. — **1914, vol. II** (Florence, 1914, in-8°, p. 241-478). — *L. Schiaparelli* : Note paleografiche. Segni tachigrafici nelle Notae Iuris, p. 41-255. — *Riniero Zeno* : I municipi di Calabria nel periodo dragonese, p. 275-314. = **Anno LXXIII, 1915, vol. I** (Florence, 1915, in-8°, 484 p.). — *Carlo Cipolla* : Le origini di Venezia, p. 5-36. — *G.-B. Picotti* : Per le relazioni fra Alessandro VI e Piero de 'Medici. Un duplice trattato di matrimonio per Laura Orsini, p. 37-100. — *Melchiore Roberti* : Il Belgio descritto da un fiorentino del Cinquecento, p. 110-121. — *L. Schiaparelli* : Note paleografiche. Segni tachigrafici nelle Notae Iuris, p. 245-322. = **1915, vol. II** (Florence, 1916, in-8°, 455 p.). — *Arrigo Solmi* : Le leggi piu antiche del Commune di Piacenza, p. 3-81. — *Francesco Ercole* : L'origine francese di una nota formola bartoliana, p. 241-294. — *P.-S. Leicht* : La « Forma Sacramenti » dell' Istria e la sua data, p. 295-307. = **Anno LXXIV, 1916** (Florence, 1916, in-8°, 360 p.). — *G. Pardi* : Disegno della storia demografica di Firenze (suite), p. 3-84, 85-245.

229. **Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXVI, année 1915** (Paris, 1915, in-8°, 633 p.). — *H. Omont* : Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1913-1914, p. 5-96, 331-404. — *Ch. Petit-Dutaillis* : De la signification du mot « Forêt » à l'époque franque, p. 97-152. — *H.-François Delaborde* : Du texte des actes reproduits dans le premier registre de Philippe-Auguste, p. 153-160. — *Paul Fournier* : Bonizo de Sutri, Urbain II et la comtesse Mathilde, d'après le *Liber de vita chriatiana* de Bonizo, p. 265-298. — *G. Huet* : Un récit de la « Scala Celi », p. 299-314. — *Robert André-Michel* : Les défenseurs des châteaux et des villes fortes dans le Comtat-Venaissin au XIVe siècle, p. 315-330. — *Ferdinand Lot* : La Loire, l'Aquitaine et la Seine de 862 à 866. Robert le Fort, p. 473-510. — *Félix Aubert* : Les sources de la procédure au Parlement au XIVe siècle, p. 511-525. — *H. Omont* : Inventaire des manuscrits de Claude Dupuy (1595), p. 526-531. — *Georges Guigue* : Documents des archives de la cathédrale de Lyon récemment découverts, p. 532-544.

230. **Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XLI, année 1913, 1er et 2e trim.** (Montauban, 1913, in-8°, 199 p.). — *Cel de Bourdès* : Bruniquel de Quercy. Château, vicomtes, p. 21-41, 134-161. — *Maurice Souleil* : Excursion à Montpezat et à Notre-Dame de Saux, p. 125-133. — *Antoine Frayssinet* : Instrument de l'établissement à Beaumont d'un lieutenant du juge royal de Verdun, p. 172-175. — = **T. XLII, année 1913, 3e trim.** (Montauban, 1913, in-8°, p. 201-279). — *Henri de France* : Notes sur le commerce montalbanais. Confréries professionnelles, p. 201-214. — *Cel de Bourdès* : Bruniquel de Quercy (suite), p. 215-242. = **T. XLIII, année 1913, 4e trim.** (Montauban, 1913, in-8°, p. 281-378). — *Chanoine Pottier, L. Ayral, De Beaufort* et *Béringuier* : Excursion dans la vicomté de Turenne, p. 281-312. — *Antoine Frayssinet* : Bédel ou Beaumont, p. 322-326. — *Antoine Frayssinet* : Sainte-Radegonde et Notre-Dame de Gilhac, p. 327-332.

231. **Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, 2e série, t. 31e** (Laval, 1915, in-8°, 512 p.). — *Abbé A. Angot* : Baronnie de Château-Gontier, p. 15-47. — *Lucien Beszard* : Notes de toponymie mayennaise (suite), p. 47-64, 168-184, 342-358, 442-458. — *Cte de Waresquiel* : Essai historique sur Poligny et ses possesseurs, p. 257-282, 385-407. — *Lucien Lécureux* : Les peinturales murales du logis abbatial de Clermont (Mayenne), p. 299-341. — *Lucien Lécureux* : Note sur le thème littéraire de la chevalerie du Christ, à propos de deux statues conservées dans la chapelle de Saint-Pierre-le-Potier, près Laval, p. 436-441.

232. **Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. Année 1914, t. 56e** (Nantes, 1915, in-8°, LVII-285 p.). — *Alcide Leroux* : La Salle et le Bois des Bonnes-Dames en Saint-Étienne-de-Mont-Luc, p. 41-55. — *Chanoine Durville* : L'ancienne église Saint-Jean-du-Baptistère de Nantes, p. 57-140. = *P. Souillard* : Deux trouvailles de monnaies du XIVe siècle, p. 141-155. — *Abbé A. Bourdeaut* : Étude sur le caractère moral de Jean V, p. 175-249.

233. **Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. XLI. 1914** (Quimper, 1914-1915, in-8°, LI-247 p.). — *Ch. Chaussepied* : Notice sur la chapelle de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou, p. 128-139. — *H. Le Carguet* : Étude archéologique du cadastre, p. 140-155. — *Chanoine J.-M. Abgrall* : Excursion archéologique du 10 mai 1914. Compte rendu [chapelle de Quilinen], p. 211-237.

234. **Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LXIII, 1re livr.** (Limoges, 1913, in-8°, 260 p.). — *Bon de Corbier* : La vicomté de Limoges et le comté du Périgord, leur réunion à la couronne à l'avènement d'Henri IV. Étude historique sur le domaine royal en Limousin, p. 28-72. — *Franck Delage* : La rédemption des captifs dans l'ancien diocèse de Limoges, p. 196-209. = **T. LXIII, 2e livr.** (Limoges, 1914, in-8°, p. 261-625). — *André Demartial* : Limoges qui s'en va. Le quartier des Verduries..., p. 403-410. — *Antoine Thomas* : Philippe VI en Limousin (décembre 1335), p. 434-436. — *Chanoine A. Lecler* : Documents se rapportant à la construction de la cathédrale, p. 444-453. — *Joseph Boulaud* : Vente d'une maison sise devant la fontaine de Saint-Pierre du Queyroix (1485), p. 453.

235. **Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, t. XLV, 2e série, t. XXXVII, années 1915 et 1916** (Le Mans, 1915-1916, in-8°, 436 p.). — *H. Roquet* : Contribution à l'histoire des forges de la Sarthe, p. 157, 158.

236. **Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, t. XLIX, année 1915** (Valence, 1915, 380 p.). — *Marius Villard* : Valence antique, p. 38-60, 256-277. — *L. Demaison* et *H. Jadart* : La cathédrale de Reims, Correspondance, p. 357-361. = **Supplément** (Paris, 1915, in-8°, XIII-11 p.). — *Humbert de Terrebasse* : Le testament de Guigues Alleman, en langue vulgaire du Haut-Dauphiné (1275). — **T. L, année 1916** (Valence, 1916, in-8°, 432 p.). — *A. Sachet* : Découverte

de documents à la cathédrale de Lyon, p. 137-139. — *Marius Villard* et *J. Rey* : Valence antique (suite et conclusion), p. 202-212, 331-334.

237. **Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français. Année 1913** (Paris, 1913, in-8°, 412 p.). — *Paul Vitry* : Le réalisme funéraire au xive sièle. A propos d'un masque récemment entré au Musée du Louvre, p. 106. — *Léon Mirot* : Note sur un tableau de la Sainte-Chapelle, p. 271-278. = **Année 1914** (Paris, 1915, in-8°, p. 296 p.) — *A. Roux* : Note sur le Livre d'heures du maréchal de Boucicaut, p. 170, 771.

238. **Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 40e année, 1913** (Paris, 1913, in-8°, 232 p.). — *L. Mirot* : L'acquisition par le Chapitre Notre-Dame des biens de Nicolas d'Orgemont à la Courtille Barbette en 1417, p. 61-81. — *M. Bloch* : Notes sur les sources de l'histoire de l'Ile-de-France au moyen âge, p. 145-164. — *R. Poupardin* : Documents relatifs au conflit de 1278 entre l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et l'Université de Paris, p. 187-196. — *A. Vidier* : L'hôtel de Saint-Benoît-sur-Loire à Paris (1258-1421), p. 204-214. = **41e année, 1914** (Paris, 1914, in-8°, 146 p.). — *H. Omont* : Vente à Étienne Chevalier d'un hôtel sis rue de la Verrerie (7 octobre 1455), p. 50-52. — *A. Héron de Villefosse* : Un pèlerin de Saint-Maur-des-Fossés à Carthage, p. 55. — *H. Stein* : Giovanni Alcherio, de Milan, p. 68-75. — *A. Rey* : Identification d'un château de la Chasse disputé entre Anglais et Armagnacs le 21 avril 1430, p. 97-110. = **42e année, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 88 p.). — *P. Lauer* : De la signification du mot « France » aux époques mérovingiennes et carlovingiennes, p. 53-58.

239. **Bulletin de la Société des anciens textes français, 39e année** (Paris, 1913, in-8°, 89 p.). — *Paul Meyer* : Notice du ms. Sloane 2412 du Musée britannique (traité français de médecine attribué à Hippocrate ; traité de comput en vers français), p. 45-56. — *Paul Meyer* : Rapport sur les travaux de la Société des anciens textes français pendant les années 1912 et 1913 [« Entrée d'Espagne »], p. 71-79.

240. **Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, t. 38e, 1913** (Cahors, 1913, in-8°, 322 p.). — *R. Labry* : Les peintures murales de Saint-Pierre-Liverson, p. 50-55. — *R. Labry* : Les peintures murales de Saint-Pierre-Liverson, p. 55-60. — *L. Labhy* : Une excursion archéologique à Luzech p. 61-64. — *Abbe Péchal* : Corn et ses environs, p. 110-123, 134-149, 207-218. — *Edm. Albe* et *Ad. Foissac* : Le prieuré de Molière (Saint-Pierre-Liverson et Francoulès), p. 124-137. — *Albe* : Projet de publication d'un cartulaire de Cahors, p. 291, 292. — **T. 39e, 1914** (Cahors, 1914, in-8°, 195 p.). — *Abbé Péchal* : Corn et ses environs, p. 56-66, 157-166. — *Chanoine Albe* : Autour de Jean XXII : La Cour d'Avignon, p. 81-103. — *Combarieu* et *Fourastié* : Analyse de quelques actes concernant Cajarc, p. 167-182.

241. **Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, XXVe vol., 1er fasc.** (Nevers, 1914, in-8°, 131 p.). — *Dr Belbèze* : Musique antique et chant grégorien, p. 25-44. = **2e fasc.** (Nevers, 1915, in-8°, p. 133-331). — *Paul Laurent* : Un nom de lieu nivernais défiguré :

ni Poil-en-cul, ni Pot-en-cul, mais Le Poy de Tend-cul, p. 149-163. — *Paul Laurent* : Mélanges historiques niverno-ardennais (Un dernier mot sur le Poy de Tend-cul), p. 289, 290. — Une fête au Pont de Nièvre, à Nevers, il y a 500 ans, p. 290-292. — Une copie nivernaise de la sentence de condamnation de Jésus-Christ, par Ponce Pilate, p. 293-296. = **3e fasc.** (Nevers, 1916, in-8°, p. 333-444). — *René de Lespinasse* : Métiers fabriquant l'alcool sous l'ancien régime, p. 383-398. — *Léon Mirot* : L'inventaire des titres de Nevers en 1384, p. 399-402. — *Abbé Joseph Dasse* : Les paroisses disparues du canton de Pougues [Soulangy, Satinges, Rigny, Prunevaux], p. 403-418.

242. **Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 37e année, 1911-1912** (Saint-Dié, 1912, in-8°, 195 p.). — *René Ferry* : Améric Vespuce, ses voyages et ses découvertes devant la critique (d'après M. Henry Vignaud), p. 168-177. = **38e année, 1912-1913** (Saint-Dié, 1913, in-8°, 223 p.). — *Abbé Hingre* : Vocabulaire complet du patois de La Bresse (Vosges) (suite), p. 31-125. — *Edouard Ferry* : La plus ancienne vie de saint Dié par l'anonyme du xe siècle annotée par Henschenius et Papebrock, p. 130-176. — *René Ferry* : Améric Vespuce, 2e part., l'attribution de son nom au Nouveau-Monde (d'après H. Vignaud), p. 177-200.

243. **Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Mémoires, année 1913** (Vannes, 1913, in-8°, 59 p.). — *J. de La Martinière* : Vannes dans l'ancien temps (notes et documents) : IV. La maison où mourut saint Vincent Ferrier. V. La coutume de la grande et de la petite croix. VI. Les origines chrétiennes et les premières églises de la cité, p. 548. — *Emiles Gilles* : Excursion de la Société polymathique au pays de Josselin et de Ploërmel, p. 122-136. — *Chanoine Le Mené* : Châteaux forts du Morbihan [La Motte, L'Hermine, Sucinio, Auray], p. 137-155.

244. **Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. XLI, 1re part.** (Rennes, 1911, in-8°, 329 p.). — *J. H. K* : Trouvaille de Carantec [monnaies gauloises], p. 315-318. — Liste des monuments, des sites et des objets d'art classés comme monuments historiques et comme sites pittoresques dans le département d'Ille-et-Vilaine, p. 319-327. — **T. XLI, 2e part.** (Rennes, 1912, in-8°, p. i-lxviii, 191-347 et 1-120). — *Abbé F. Duine* : Vie antique et inédite de saint Turiau, évêque-abbé de Bretagne, p. 1-48. = **T. XLII, 1re part.** (Rennes, 1912, in-8°, 185 p.). — *E. Aubrée* : Pont primitif de Laubaudaie, en Iffendic, p. 109-114. — **T. XLII, 2e part.** (Rennes, 1913, in-8°, lxxxv-160 p.). — *Olivier Martin* et *Lieut. Jacques Aubergé* : Le prétendu cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé conservé à la bibliothèque, municipale de Rennes, p. 75-95. — *J. Harscouët de Keravel* : Saint-Jacut (Côtes-du-Nord), p. 143-146. = **T. XLIII. 1re part.** (Rennes, 1913, in-8°, 224 p.). — *Vte Le Bouteiller* : Note sur plusieurs enceintes de terre et autres monuments existant dans la forêt de Fougères, p. 1-29. — *A. Anne Duportal* : Hédé. La Seigneurie, p. 33-212. — **T. XLIII, 2e part.** (Rennes, 1914, in-8°, p. i-xcv. 225-505). — *F. J. D. L.* : Chartes inédites concernant la Haute-Bretagne, xii-xve siècles [concernant les seigneurs de Vitré,

les évêques de Rennes, l'abbaye de Saint-Mélaine], p. 225-263. — *H. Bourde de La Rogerie* : La frontière de la Bretagne et de la Normandie près de l'embouchure du Couesnon, p. 299-347. — *A. Anne Duportal* : Histoire d'une petite ville. Hédé, p. 340-485. — Liste des objets déposés par la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine au musée archéologique de Rennes, p. 487-490. = **T. XLIV, 1re part.** (Rennes, 1914, in-8°, 193 p.). — *Abbé A. Lemasson* : Documents pour servir à l'histoire de l'abbaye des chanoines réguliers de Notre-Dame de Baulieu au diocèse de Saint-Malo, p. 1-108. — *H. Bourde de La Rogerie* : La frontière de la Bretagne et de la Normandie près de l'embouchure du Couesnon (suite), p. 109-175. — *Paul Banéat* : Découverte d'un ancien mur dans la rue des Fossés, à Rennes, p. 177-185. = *J.H.K.* : Lancieux, p. 187-192. — **T. XLIV, 2e part.** (Rennes, 1915, in-8°, p. I-LXXXVI, 197-501). — *Cl. Anne Duportal* : Hédé. La seigneurie (suite), p. 198-311. — *Abbé Lemasson* : Documents pour servir à l'histoire des chanoines réguliers de Notre-Dame de Beaulieu (suite), p. 393-407.

245. **Bulletin mensuel de Biarritz-Association, Société des sciences, lettres et arts, 17e année, 1912** (Biarritz, 1912, in-8°, 310 p.). — *Louis Colas* : La fière devise de Bayonne « Nunquam polluta », peut-elle être justifiée par l'histoire de cette cité? p. 105-120, 130-149. — *Louis Colas* : La voie romaine de Bordeaux à Astorga, dans sa traversée des Pyrénées, p. 189-206, 219-230, 272-286, 297-303. = **18e année, 1913** (Biarritz, 1913, in-8°, 444 p.). — *L. Colas* : La voie romaine de Bordeaux à Astorga, 2e part. Historique de la voie romaine (suite), p. 67-74, 146-154, 178-186. — *Fonteneau* : Compte rendu du Ve congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie historique des sociétés unies du Sud-Ouest, p. 401-414, 423-441.

246. **Bulletin monumental. 77e vol.** (Paris, 1913, in-8°, 520 p.). — *F. Deshoulières* : L'église Saint-Pierre de Montmartre, p. 5-30. — *J. Banchereau* : Le grand cimetière d'Orléans, p. 31-40. — *René Fage* : L'église de Saint-Léonard et chapelle du Sépulcre, p. 41-72. — *Albert Mayeux* : Saint-Jean-le-Vieux à Perpignan, p. 73-100. — *Jules Formigé* : Notes sur des voûtes romaines nervées à Arles, p. 126-129. — *A. Leré* : Antériorité de la tapisserie de Bayeux sur la chanson de Roland prouvée par le maniement de la lance, p. 129-135. — *J. Duvergie* : Pilier-roman à pupitre de l'abbaye de Saint-Père de Chartres, p. 136-139. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Deux statues du XIIe siècle au musée de Bourges, p. 140-143. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Une mauvaise expression : moulures prismatiques, p. 143-145. — *Cel V. Donau* : L'église abbatiale d'Hastière, p. 203-230. — *A. Anglès* : L'église Saint-Michel de Castelnau-de-Lévezou, p. 231-239. — *A. Perrault-Dabot* : Pérouges, p. 240-250. — *Marcel Aubert* : Quatre bas-reliefs du grand portail de Notre-Dame de Paris, p. 251-257. — *Paul Biver* et *Edmond Socard* : Le vitrail civil au XIVe siècle, p. 258-264. — *Victor Mortet* : Origine du mot transept, p. 265-281. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Deux mauvaises expressions : église à trois nefs; chapelles absidiales, p. 282-286. — *Abbé Plat* : La Tou-

raine, berceau des écoles romanes du sud-ouest, p. 347-378. — *E. Lefèvre-Pontalis* : L'église romane de Civaux (Vienne) et son abside carolingienne, p. 379-386. — *Marcel Aubert* : L'église abbatiale de Selles-sur-Cher, p. 387-402. — *J. Blanchereau* : Travaux d'apiculture sur un chapiteau de Vézelay, p. 403-411. — *L. Demaison* : La date des chapelles du chevet de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, p. 412-432. — *L. Serbat*, Les cathédrales gothiques de l'Angleterre, p. 433-447. = **78e vol.** (Paris, 1914, in-8°, 198 p.). — *F. Deshoulières* : Essai sur les tailloirs romans, p. 5-46. — *J. Formigé* : Cabanes de pierres sèches dans le Vaucluse, p. 47-57. — *E. Lefèvre-Pontalis* : A quelle école faut-il rattacher l'église de Beaulieu (Corrèze)?, p. 58-87. — *Vte Pierre de Truchis* : L'église romane de Saint-Sorlin-en-Bugey, p. 88-106. — *Georges Huard* : La restauration des nefs de l'église de Rots (Calvados), p. 107-128. — *Ct Lefebvre des Noëttes* : Nouvelles remarques sur la date probable de la tapisserie de Bayeux, p. 129-137.

247. **Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1913, 8e série, t. IV** (Angoulême, 1914, in-8°, CXXIV-140 p.). — *A. Guérin-Boutaud* : L'amphithéâtre gallo-romain de Chasseron, p. LV-LVIII. = **Année 1914, 8e série, t. V** (Angoulême, 1915, in-8°, CVII-212 p.). — *George* et *Guérin-Boutaud* : Barriques, barils et coffinas sculptés sur quelques églises romanes de l'Angoumois, p. L-LIII. — *George* et *Guérin-Boutaud* : Le tympan de l'ancienne porte de l'église de Champniers, p. LXXXVI-XCIII. — *Abbé Chevalier* : Pièces d'or et d'argent trouvées à Garnaud, près Verteuil (Charente), p. XCIV-C. — *Emile Biais* : Catalogue du musée de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 5-173. — **Année 1915, 8e série, t. VI** (Angoulême, 1916, in-8°, CXXIV-224 p.). — *Vte de Massougnes des Fontaines* : Notes sur l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, p. CVI-CIX. — *Chanoine Courivault de La Villatte* : Le symbolisme de la lune et du soleil dans l'iconographie chrétienne, p. CXXI-CXXIV. — *E. Biais* : Notes et documents concernant la châtellenie de Saveilles, p. 5-17. — *Abbé F. Chevalier* : Epigraphie. Epitaphes de Verteuil, p. 18-73. — *G. Chauvet* : Sol et Luna. Notes d'iconographie religieuse, p. 74-96.

248. **Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes), 38e année, 1914** (Dax, 1914, in-8°, XXXIV-326 p.). — *A. Nodon* : Nos connaissances actuelles sur l'ancienne civilisation mexicaine, p. 29-32. — *L. Lacouture* : Formalités des duels et combats judiciaires en Guyenne dans les XIIIe ou XIVe siècles, p. 73-87. — *J.-J.-C. Tauzin* : Saint-Sever, Cap de Gascogne, p. 117-140, 185-219, 297-320. = **39e année, 1915** (Dax 1915, p. V-IX, 327-548). = *J.-J.-C. Tauzin* : Saint-Sever, Cap de Gascogne (suite), p. 327-358, 455-486. — *P. Coste* : Idée historique de l'Église-Cathédrale d'Acqs, p. 439-454, 487-502. — *J.-A. Brutails* : Notes d'archéologie landaise : L'église de Bostens, p. 503-507.

249. **The English historical review, vol. XXIX, 1914** (Londres, 1914, in-8°, 820 p.). — *Miss M. T. Stead* : Manegold of Lautenbach, p. 1-15. — *G.-G. Coulton* : The interpretation of visitation documents,

p. 16-40. — *R. Stewart-Brown* : The avowries of Cheshire, p. 41-55. — *The vice-chancellor of the University of Cambridge* : St Boniface's poem to Nithardus, p. 94. — *A. E. Bland* : The etablishment of Home Staples, 1319, p. 94-97. — *Miss Deanesly* : The Incendium Amoris of Richard Rolle and St Bonaventura, p. 98-101. — *Miss Eleanor J. B. Reid* : Lollards at Colchester in 1414, p. 101-183. — *Sir J. H. Ramsay* : The strength of english armies in the middle ages, p. 221-227. — *Miss Cora L. Scofield* : The early life of John de Vere, thirteenth earl of Oxford, p. 228-245. — *Goddard H. Orpen* : The origin of the Fitz Maurices, barons of Kerry and Lixnaw, p. 302-315. — *J. G. Edwards* : The name of Flint Castle, p. 315-317. — *Prof^r James F. Willard* : The taxes upon movables of the reign of Edward II, p. 317-321. — *J. Hamilton Wylie* : Memorandum concerning a proposed marriage between Henry V and Catherine of France in 1414, p. 322, 323. — *A. E. Stamp* : Legal proofs of age, p. 323, 324. — *H.-W.-C. Davis* : The Chronicle of Battle Abbey, p. 426-434. — *Miss Hilda Johnstone* : The county of Ponthieu, 1279-1307, p. 435-452. — *J. H. Round* : The Domesday hidation of Essex, p. 477-479. — *Miss B.-H. Putnam* : The ancient indictments in the Public Record Office, p. 479-505. — *C. L. Kingsford* : An historical collection of the fifteenth century, p. 505-515. — *H. L. Gray* : The commutation of villein service in England before the Black Death, p. 625-656. — *W. H. Stevenson* : Trinoda necessitas, p. 625-656. — *C. W. Previté Orton* : Charles Constantine of Vienne, p. 703-706. — *Prof^r Karpinski* : The algorism of John Killingworth, p. 707-717. — *J. H. Round* : John Doreward, speaker, 1399, 1413, p. 717-719. — *Miss Cora L. Scofield* : An engagement of service to Warwick the Kingmaker, 1462, p. 719, 720. = **Vol. XXX, 1915** (Londres, 1915, in-8°, 772 p.). — *Prof^r Haverfield* : Old Sarum and Sorbiodunum, p. 1-5. — *Gaillard Lapsley* : Archbishop Stratford and the parliamentary crisis of 1341, p. 6-18, 193-215. — *E. W. Brooks* : The brothers of the emperor Constantine IV, p. 42-51. — *Reginald L. Poole* : Burgundian notes, IV. The supposed origin of the Burgundia minor, p. 51-56. — *Prof^r Charles H. Haskins* : The reception of Arabic science in England, p. 56-69. — *Prof^r James F. Willard* : The taxes upon movables of the reign of Edward III, p. 69-74. — *C. W. Previté Orton* : The earlier career of Titus Livius de Frulovisiis, p. 74-78. — *C. Rutherford* : The forgeries of Guillaume Benoit, p. 216-233. — *Prof^r Rushbrook Williams* : The status of the Welsh in the laws of Ine, p. 271-277. — *W. Fareer* : The sheriffs of Lincolnshire and Yorkshire, 1066-1130, p. 277-285. — *Rev. R. M. Woolley* : Constitutions of the diocese of London, c. 1215-22, p. 285-302. — *W. H. B. Bird* : Taxation and representation in the county palatine of Chester, p. 303. — *J. H. Round* : The House of Lords and the Model Parliament, p. 385-397. — *W. E. Lunt* : Papal taxation in England in the reign of Edward I, p. 398-417. — *William Miller* : The Genoese in Chios, 1346-1566, p. 418-432. — *M. Esposito* : On some unpublished poems attributed to Alexander Neckam, p. 450-471. — *Albert B. White* : The name Magna Carta, p. 472-475. — *A. G.*

Little : A new « Fioretto » of St Francis, p. 475. — *Charles Johnson* : Proposals for an agreement with Scotland, c. 1363, p. 476. — *A. H. Lybyer* : The Ottoman Turks and the routes of oriental trade, p. 577-588. — *J. G. Edwards* : Sir Gruffydd Llwyd, p. 589-601. — *Adolphus Ballard* : The law of Breteuil, p. 646-658. — *Clement C. J. Webb* : Tenred of Dover, p. 658-660. — *A. F. Pollard* : Plenum Parliamentum, p. 660-662. — *James Conway Davies* : The first journal of Edward II's chamber, p. 662-680.

250. **Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 11e série, t. I** (Toulouse, 1913, in-8°, 444 p.). — *F. de Gélis* : Les *Lois d'Amour* et la poétique de Guillaume Molinier, p. 11-33. — *Dr de Santi* : Un drame passionnel au XVe siècle, p. 35-44. — *Jules Chalande* : Histoire des rues de Toulouse, p. 217-256.

251. **Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1913-1914, CLXIVe année, 6e série, t. XI** (Nancy, 1914, in-8°, c-356 p.). — *Dr Henry Zilgien* : Avicenne réhabilité par la thérapeutique moderne, p. 1-10. — *Edmond Estève* : Le conte d'Emma et Eginhard dans la littérature française. — *Léon Germain de Maidy* : Un symbole graphique cruciforme d'origine carolingienne, p. 278-285. = **1914-1915, CLXVe année, 6e série, t. XII** (Nancy, 1916, in-8°, XXVII-254 p.). — *Léon Germain de Maidy* : Essai de restitution de quelques inscriptions versifiées, p. 1-16. — *Robert Parisot* : Les origines du christianisme dans la première Belgique (IIIe-Ve siècle), p. 113-146. — **1915-1916, CLXVIe année, 6e série, t. XIII** (Nancy, 1916, in-8°, XXXIX-206 p.). — *Léon Germain de Maidy* : Prétendues dates du moyen-âge en chiffres arabes sur des monuments de la Lorraine, p. 48-56. — *Ch. Guyot* : Quelques généralités sur les biens communaux en Lorraine, p. 94-115.

252. **Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. 16e, 1er fasc., 1910-1911** (Dijon, s. d., in-8°, LXIV-10 p.). — Compte rendu des travaux de la Commission [*Fyot* : Église d'Auvillars, p. IX-XIV. — *Oursel* : Manuscrit de Saint-Étienne de Dijon, p. XV-XVII. — *Marcel Mayer* : Puits à escaliers de Champmol, p. XVII-XXI. — *X. Schanosky* : Maison Louis XII, 8, rue Porte-aux-Lions, à Dijon, p. XXXIII-XXXVI]. — *H. Chabeuf* : Clés pendantes aux armes des Chambellan, p. 1-10. — **T. 16e, 2e fasc., 1911-1912** (Dijon, s. d., in-8°, p. LXV-XCVIII, 11-68). — Compte rendu des travaux de la Commission [*Dr Epery* : Fouilles du Mont-Auxois, p. LXIX-LXXII. — *Fyot* : Sarcophage mérovingien trouvé à Dijon, p. LXXIV-LXXV. — *Chabeuf* : Tête de Christ provenant de Saint-Jean de Dijon, p. LXXV-LXXVIII]. — *Chanoine Chomton* : Note sur la reconstruction partielle de l'église Sainte-Bénigne [de Dijon] au XIIe siècle, p. 21-27. — *Cant Émile Espérandieu* : Fouilles de la Croix-Saint-Charles au Mont Auxois, p. 41-68.

253. **Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. 79, année 1915** (Troyes, 1915, in-8°, 396 p.). — *Abbé Arthur Prévost* : Table onomastique des *Ephémérides* de Grosley, p. 285-321. — Liste des dons faits au Musée de Troyes pendant l'année 1915, p. 341-347.

254. **Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, Ve série, t. 13e, 1913** (Orléans, 1914, in-8°, 336 p.). — *Abbé C. Bernois*, : Les Orléanais aux États-Généraux de 1302 et de 1308, p. 32-71. — *J. Soyer* : Tremblement de terre à Orléans en 1316, p. 301.

255. **Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. LXII, 12e volume, 1912** (Nancy, 1912, in-8°, 408-XLVI p.). — *Émile Duvernoy* : Catalogue des actes des ducs de Lorraine, de 1048 à 1139, p. 99-172. — *Dr J. Voinot* : Notice sur trois trésors de monnaies découverts récemment en Lorraine, p. 321-338. — *Cte J. de Beaupré* : Contribution à l'étude du Camp d'Affrique (Messein, Meurthe-et-Moselle), p. 339-408. = **T. LXIII (4e série, 13e vol.), 1913** (Nancy, 1913, in-8°, 426-XLVI p.). — *Maurice Dieterlen* : Le fonds lorrain aux archives de Vienne, p. 5-52. — *François de Liocourt* : L'art religieux dans l'arrondissement de Neufchâteau (Vosges), p. 207-426.

256. **Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, XLIIe vol.** (Montbéliard, 1913, in-8°, XVI-425 p.). — *Julien Mauveaux* : Armorial du comté de Montbéliard et des seigneuries en dépendant. Familles nobles, anoblies et bourgeoises du comté et des seigneuries, terres démembrées et limitrophes. Familles bourgeoises de la ville de Montbéliard inscrites depuis l'an 1318 jusqu'à l'an 1790 au *Livre rouge* de ladite ville, p. 97-425.

257. **Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 9e série, 3e vol., 1914** (Lons-le-Saunier, 1914, in-8°, XXXII-247 p.). — *J. Brochet* : Besançon, ville romaine, p. 25-53. — *Léon Gauthier* : Les Juifs dans les deux Bourgognes. Étude sur le commerce de l'argent aux XIIIe et XIVe siècles, p. 55-233 = **4e vol., 1915** (Lons-le-Saunier, 1915, in-8°, XIV-197 p.). — *Louis Lebrun* : Les enceintes et défenses préhistoriques et anhistoriques de la région de Dôle, p. 165-181.

258. **Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. 3e (3e série) année 1909** (Poitiers, 1910, in-8°, LXXX-433 p.). — *Abbé E. Gauffreteau* : Notes historiques sur Magné, p. 243-351. = **t. 5e (3e série,) année 1911** (Poitiers, 1912, in-8° XC-665 p.). — *Pierre Rambaud* : L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V, p. 1-663. = **T. 7e (3e série), années 1913-1914** (Poitiers, 1915, in-8°, LXXX-587 p.). — *Pierre Rambaud* : L'assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V (t. II, p. 1-585). = **T. 8e (3e série), année 1915** (Poitiers, 1915, in-8°, XL-486 p.) — *Louis Charbonneau-Lassay* : Les châteaux de Loudun d'après les fouilles archéologiques de M. J. Moreau de La Ronde, p. 1-486.

259. **Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, 2e série, t. IX** (Carcassonne, 1913, in-8°, XIV-106 et 93 p.). — *Abbé Ed. Baichère* : État des églises de l'Aude et de leur mobilier de culte du XVe au XIXe siècle. Procès-verbaux de visites épiscopales (3e fasc.), p. 1-45. — *Henry Mullot* : Une vue perspective de la cité et du bourg de Carcassonne en 1462, p. 46-73. — *Henry Sivade* : Le Bourg-Neuf ou la Ville Basse de Carcassonne en 1462, p. 74-106.

260. **Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. 18e** (Guéret, 1911-1912, in-8°, 515 p.). — *H. Delannoy* : Notice sur l'abbaye de Bonlieu, p. 7-52. — *G. de Fournoux La Chaze* : La paroisse et commune de Saint-Maurice-près-Crocq, p. 53-164. — *Louis Lacrocq* : La sculpture dans la Creuse, p. 165-171, 449-452. — *Gal de Vaureix* : Observations généalogiques sur l'ancien pays de Combraille, p. 172-262. — *H. Delannoy* : Abbayes du Palais et de Prébenoit, p. 295-333. — *J. Bellet* : Le château de Bridiers, p. 397-399. — *Louis Lacrocq* : L'orfèvrerie et l'émaillerie limousines, p. 430-448. — *P. Valadeau* : La villa gallo-romaine de Breith, p. 453-474. = **T. 19e** (Guéret, 1913-1915, in-8°, 634 p.). — *Louis Lacrocq* : La sculpture dans la Creuse, p. 158-161. — *P. Valadeau* : Notice historique sur la ville de La Souterraine, 2e part., p. 167-230. — *Georges Berthomier* : Pierre de mesure du château de Saint-Germain-Beaupré (Creuse), p. 350-351. = **T. 20, 1er fasc.** (Limoges, 1916, in-8°, xxxvi-263 p.). — *Antoine Thomas* : Les premières franchises de Bourganeuf, p. 5-17. — *A. Petit* : Le domaine du prieuré de Vennes, p. 19-68. — *G. Nétange* : L'église et la paroisse de Saint-Hilaire, commune de Moutiers-Rozeille, p. 132-155.

261. **Mémoires de la Société Éduenne, nouv. série, t. 41e** (Autun, 1914, in-8°, xxviii-440 p.). — *G. Valat* : Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, 13..-1461 (suite), p. 1-73. — *Ctesse R. de Barbentane* : Une excursion en Péloponèse [histoire et archéologie grecques du moyen-âge], p. 141-179. — *Ch. Boëll* : Histoire d'un donjon : la tour de Savigny-le-Vieux, p. 181-201. — *René Gadant* : Note sur une navicelle de bronze et sur la navigabilité de l'Arroux à l'époque romaine, p. 211-224. — *M. de Romiszowski* : Les monnaies de Magnence (350-353 de J.-C.), p. 225-239. — *Vte de Chaignon* : Note sur une colonne de l'époque romaine conservée à l'Hôtel Rolin, improprement dite en « cyanite », p. 241-242. — *A. de Charmasse* : Rapport à la Société éduenne sur l'excursion faite à Châteauneuf et à Commarin, p. 243-251. — *Cte Arthur de Voguë* : Châteauneuf, son château et ses seigneurs, 1175-1802, p. 253-274. — *Etienne Picard* : Les tombes de Louis de La Trémoille, comte de Joigny, et de Marguerite de Ventadour, son aïeule, dans le chœur de l'église de la Bussière, p. 275-302. — *Maurice Prou* : Stèle funéraire trouvée à Autun vers 1721, p. 307. — *Georges Valat* : Gobelet en schiste de l'époque gallo-romaine, p. 311. — *G. Valat* : Les origines de Paris-l'Hôpital et son établissement d'Hospitaliers, p. 333. — *A. de Charmasse* : La louveterie dans l'Autunois à l'époque carolingienne, p. 333-334. — *Gadant* : Navicelle en bronze, découverte en 1873, au Cervau, commune de Curgy, p. 337, 338. — *A. de Charmasse* : Franchisia accordée en 1231 aux habitants d'Autun par le duc Hugues IV, p. 350. — *M. de Ramiszowski* : Aureus de Maximien Hercule et petits bronzes quinaires de Maximien, de Magnence et de Constantin, p. 351-353.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

262. Académie roumaine. Bulletin de la Section historique, publication trimestrielle sous la rédaction de N. Iorga. — Bucarest, Göbl, 1914, in-8°.

263. Aclocque (Geneviève). Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres, du xi[e] siècle à la Révolution. — Paris, A. Picard, 1917, in-8°, xii-411 p. et fig.

264. Aigrain (Abbé R.). Le Trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers. — Poitiers, impr. G. Roy, 1915, in-8°, 14 p. (extr. du *Bull. de la Soe. des Antiquaires de l'Ouest*, 2[e] trimestre 1915).

265. Aleotti (Antonio). Storia della città e provincia di Reggio nell Emilia tratta dai migliori fonti e compendiosamente esposta. Con aggiunte di Giuseppe Guidetti. — Reggio d'Emilia, tip. Collezione storico-letteraria. 1916, in-16, xiv-301 p.

266. Alexandre IV. Les registres d'Alexandre IV. Recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par C. Bourel de La Roncière, J. de Loy, P. de Cénival et A. Coulon. T. 2. Texte. 3[e] année (1251-1257). — Paris, E. de Boccard, 1917, gr. in-4° à 2 col., p. 489 à 752.

267. Amardel (G.). La monnaie d'argent de Narbonne dans l'Antiquité. — Narbonne, impr. Caillard, 1916, in-8°, 20 p.

268. Analecta franciscana, sive chronica aliaque varia documenta ad historiam fratrum predicatorum spectantia, edita a patribus collegii s. Bonaventurae. T. IV (Necrologia, I). — Quaracchi, typ. coll. S.-Bonaventurae, 1917, in-8°, iv-603 p.

269. Andral (B. G.). — Le Triomphe de Pomone. Essai sur les « Triomphes » aux xv[e] et xvi[e] s. en Italie, en France et dans les Pays du Nord. — Pau, impr. Garet-Haristoy, 1916, grand in-4°, xix-35 p. et gravures.

270. Annuaire de l'Institut de France. — Paris, impr. nat., 1917, in-8°, 271 p.

271. Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1916, fasc. 1 et 2. — Paris, H. Laurens, 1916, in-8°, 104 p.

272. Appolonio (Ferdinando). Dei ss. Ermagora e Fortunato mm. e della chiesa a loro dedicata in Venezia. — Venise, tip. S. Marco, 1917, in-8°, 42 p.

273. Archives de l'art français. Nouvelle période. Tome 8, 1914. Mélanges offerts à M. Jules Guiffrey. — Paris, Ed. Champion, 1916, in-8°, cxlv-348 p. 22 reprod. et fig. (*Société de l'histoire de l'art français*).

274. Archives de l'art français. Nouvelle période. Tome 9. 1915. Histoire de l'Académie de Saint-Luc. Paris, Ed. Champion, 1915. in-8°, 522 p. (*Société de l'histoire de l'art français*).

275. Archives historiques du département de la Gironde, t. Ier. — Bordeaux, Feret, et Paris, A. Picard, 1915, in-4°, xcvi-443 p. et pl.

276. Atti della r. accademia di archeologia, lettere e belle arti. Nuova serie, vol. V. — Naples, tip. dell r. Università, 1917, in-8°, 383 p. et fig.

277. Aubert (Félix). Les sources de la procédure au Parlement, au xive siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 17 p.

278. Babelon (Ernest). Le Rhin dans l'histoire. II. Les Francs de l'Est. Français et Allemands. — Paris, E. Leroux, 1917, in-8°, xx-526 p.

279. Babut (E.-Ch.). L'adoration des empereurs et les origines de la persécution de Dioclétien. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 28 p.

280. Balzano (Vicenzo). Elenco degli edifici monumentali. XLIV : provincia di Teramo. — Rome, tip. Unione, 1916, in-16, 69 p.

281. Barbieri (Achille). La dottrina del filosofo s. Agostino. — Pavie, Tachinardi e Ferrari, 1917, in-8°, 34 p.

282. Battistella (Antonio). Contributa alla storia delle relazioni tra Venezia e Bologna dall' undecimo al secedesimo secolo. — Venise, tip. C. Ferrari, 1916, in-8°, 148 p.

283. Baudot (A. de). L'architecture. Le passé. Le présent. — Paris, Laurens, gr. in-8°, viii-233 p. et 99 grav.

284. Bémond (Ch.) Les institutions municipales de Bordeaux au moyen âge. La mairie et la jurade. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

285. Berenson (Bernard). Venetian paintaing in America. The fifteenth century. — Londres, Bell and son, 1917, in-8°, 298 p.

286. Berthoumeau (L.). La formation du département de Seine-et-Marne ; thèse pour le doctorat. — Dijon, impr. J. Bernigaud, 1914, in-8°, x-165 p. et carte.

287. Bertolini (G. L.). L'orologio solare di Aquileia e la sistemazione della rosa dei venti nel medio evo. — Rome, tip. Unione, in-8°, 19 p.

288. Bertoni (Giulio). Poesie, leggende, costumanze del medio evo. — Modène, Orlandini, 1917, in-16, ix-303 p.

289. Bezzi (Ernestina). La redazione genevose del Trattato dei sette peccate mortali. — Pavie, Athenaeum, 1917. in-8°, 16 p.

290. Biadene (Leandro). La patria d'Inghilfredi, rimatore del secolo XIII. — Padove, tip. Randi, 1916, in-8°, 72 p.

291. Bibliographie sommaire de M. Adrien Blanchet. — Mâcon, impr. Protat, 1917, in-8°, 27 p.

292. Bistort (Giulio). — La republica di Venezia dalle trasmigrazioni nelle Lagune fino alla caduta di Costantinopoli (1453) : riassunto storico. — Venise, Callegari, 1916, in-8°, 326 p.

293. Bloesch (Hans). Tunis. Streifzüge in die landschaftlichen und archaeologischen Reichtümer Tunesiens. — Berne, Francke, 1916, in-8°, iv-188 p. et fig.

294. Borenius (T.). Pictures of the old masters in the Library of Christ Church (Oxford). — Londres, Milford, 1916, in-8°, 118 p. et 64 pl.

295. Borino (Giovan-Battista). L'elezione e la deposizione di Gregorio VI. — Rome, r. Soc. rom. di storia patria, 1916, in-8°, 232 p.

296. Braacamp Freire (Anselmo). Expedições e armadas nos anos de 1488 e 1489. — Lisbonne, Ferin, 1915, in-8°, x-117 p.

297. Brevarium secundum ritum alma cathedralis ecclesiae Diensis juxta duo exempla, annis 1498 et 1532. — Valence, impr. Céas, 1916, in-8° à 2 col., 144 p.

298. Brunel (Clovis). La Vie de sainte Eulalie, poème provençal du xiiie siècle, de Bertran de Marseille. — Paris, Champion, 1917. in-16, xv-78 p. (*Les classiques français du moyen âge, publ. sous la dir. de M. Mario Roques*, n° 17).

299. Brutails (J.-A.). La question de saint Fort. — Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1916, in-8°, 37 p.

300. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. 65. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1916, in-8°, 336 p. et grav.

301. Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1915, 8e série, t. 6. — Angoulême, Constantin, 1916, in-8°, cxxxv-298 p.

302. Busetto (Natale). Il simbolo nella rappresentazione dei beati danteschi. — Naples, tip. « Eco della cultura », 1916, in-8°, 38 p.

303. Calendar of the liberate rolls, preserved in the Public Record Office. Henry III. Vol. I. A. D. 1221-1240. — Londres, Stationery Office, 1917, in-8°, xiv-622 p.

304. Cametti (Alberto). Le torre di Nona e la contrada circostante dal medio evo al sec. xvii. — Rome, r. Soc. rom. di storia patria, 1916, in-8°, 60 p.

305. Cantarelli (Luigi). I vini della Gallia Narbonese, e le anfore vinarie del monte Testaccio e del Castro Pretorio. — Rome, Loescher, Maglione, in-8°, 15 p.

306. Carotti (Giulio). Architectura italiana di tutti i tempi. — Bergame, Istituto italiano d'arti grafiche, 1916, in-8°, viii-181 p. et fig.

307. Casabianca (Antonio). San Giusto alle monache in Chianti. — Florence, scuola tip. Artigianelli, 1917, in-8°, 110 p.

308. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs, tome 65. — Paris, impr. nat., 1917, in-8° à 2 col. Col. 1-1218.

309. Catalogue of manuscripts and rare books exhibited in the Great Hall of the National Library of Wales. — Aberystwyth, the Nationat Library, 1916, in-8°, 84 p.

310. Celano (Thomas de). Sainte Claire d'Assise. Sa vie et ses miracles, racontés par Thomas de Celano et complétés par des récits tirés des chroniques de l'ordre des Mineurs et des procès de canonisation. Trad. avec introd. et notes de Madeleine Havard de La Montagne. — Paris, Perrin, 1917, in-16, xxiii-248 p.

311. Cellini (Adolfo). La stella del Carmelo nella Divina Commedia. — Rome, tip. Unione ed., 1917, in-8°, 44 p. et fig.

312. Chiesa (Fr.). L'activité artistique du peuple tessinois et sa valeur historique. — Zürich, Füssli, 1916, in-4°, 16 p. et 59 pl.

313. Chronicon Marchiae Tarvisinae et Lombardiae, aa. 1207-1270, a cura di L.-A. Botteghi. — Città di Castello, Lapi, 1917, in-4°, xxiv-95 p.

314. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, publ. pour la Soc. de l'hist. de France par R. Delachenal. T. II, 1364-1380. — Paris, Laurens, 1916, in-8°, 302 p.

315. Clédat (L.). Dictionnaire étymologique de la langue française. 3e éd. rev. et corr. — Paris, Hachette, 1914, in-16, x-620 p.

316. Collijn (Isak). Katalog der Inkunabeln der kgl. Bibliothek in Stockolm. Teil 1. — Stockolm, 1914, texte in-4° et atlas in-fol.

317. Collijn (Isak). Redogörelse för på uppdrag af kungl. Maj. : t i Kammararkivet och Riksarkivet verkställd undersökning angaende äldre arkivalieomslag. — Stockolm, kungl. Botryckeriet, 1914, in-8°, 87 p.

318. Compagni (Dino). La cronica delle cose occorenti ne' tempi suoi, a cura di Isidoro del Lungo. Fasc. 4-5 (fine). — Citta di Castello, Lapi, 1916, 4°, p. 297-451.

319. Cordovani (Mariano). L'arte e l'amore del vero in Dante. — Milan, tip. S. Giuseppe, 1916, in-8°, 13 p.

320. Cordovani (P. Mariano) et Messeri (V.). Ricordo della festa di s. Domenico [scritti intorno all' ordine domenicano, s. Domenico, s. Francesco e Dante]. — Florence, tip. Domenicana, 1916, in-8°, 40 p. et fig.

321. Costantini (Celso). Aquileia e Grado : guido storico-artistica. — Milan, Alfieri et Lacroix, 1917, in-16, xi-170 p. et fig.

322. Costes (J. C.). Le tombeau de saint Brieuc dans l'église Saint-Serge d'Angers. — Angers, Grassin, 1917, in-8°, 18 p. et grav.

323. Courteault (Henri). Le dossier Naples des archives Nicolay. Documents pour servir à l'histoire de l'occupation française du

royaume de Naples sous Louis XII. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 135 p.

324. Coutil (L.). Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne. Département de l'Eure. II : arrondissement de Bernay. Évreux, impr. Ch. Herissey. 1917, in-8°, 210 p. et fig. (extr. du Recueil des trav. hist. de la soc. libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure ; série 7, t. 4, 1916.

325. Daire, Grenier (dom) et Josse (H.). Les privilèges des abbés et de l'abbatiale Saint-Pierre de Corbie. — Besançon, impr. Jacques et Demontrond, 1917, in-8°, 45 p.

326. Daugé (Abbé S.). Inventaire des chrismes du département du Gers. 1re série. — Auch, impr. Cocharaux, 1916, 21 p. et une pl.

327. Delfour (Abbé). La culture latine... L'identité du xiiie et du xviie siècle français dans la continuité de la vie latine... — Paris, Nouvelle librairie nationale, 1916, in-16, 336 p.

328. Del Vita (Alessandro). Documenti su pittori aretini dei secoli xiv-xvi. — Florence, Olschki, 1916, in-8°, 20 p.

329. Dhalla (Maneckji Nusservanji). Zoroustrian theology, from the earliest times to the present day. — New-York, Luzac, 1914, in-8°, xxxii-384 p.

330. Diehl (Ch.). Dans l'Orient Byzantin. — Paris, E. de Boccard, 1917, in-18, viii-331 p. (*Collection d'étude d'histoire et d'archéologie*).

331. D'Ovidio (Francesco). Il patriotismo nazionale di Dante. — Rome, tip. Unione, 1916, in-8°, 18 p.

332. Ducéré (E.). Dictionnaire historique de Bayonne. Tome 2. — Bayonne, impr. A. Foltzer, 1915, grand in-8° à 2 col., 342 p.

333. Duchesne (Mgr L.). Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. — T. III, in-8°, Fontemoing, 1915.

334. Dupont (J.). Jeanne d'Arc, d'après ses propres déclarations. Les dépositions juridiques de témoins de sa vie. Les écrits de ses contemporains. — Paris, J. de Gigord, 1916, in-16, xvi-296 p.

335. Durrieu (Comte Paul). Livre de prières peint pour Charles le Téméraire par son enlumineur en titre, Philippe de Mazerolles (Le maître de la conquête de la Toison d'or). — Paris, E. Leroux, grand in-4°, 62 p., fig. (Fondation Eugène Piot. Extr. des « Monuments et mémoires », publ. par l'Acad. des Inscr. et B. L. (1er fasc. du t. 22).

336. Durrieu (Comte Paul). La provenance d'un des plus beaux manuscrits peints au xive siècle, par Nicolo di Giacomo da Bologna. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 28 p.

337. École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1917 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. — Paris, A. Picard, 1917, in-8°, 63 p.

338. Elling (Catharinus). Vore Kjaempeviser belyst fra musikalsk Synspunkt [Éclaircissements musicaux sur nos chansons héroïques]. — Christiania, Dybwad, in-8°, iv-137 p.

339. Enlart (Camille). Arras avant la guerre. — Paris, Laurens, 1916, fig.

340. Evans (Howell T.). Wales and the war of the Roses. — Cambridge, University Press, 1915, in-8°, viii-244 p. et cartes.

341. Fabricotti (Carlo Andrea). Saggi danteschi : il canto ottavo del Purgatorio ; l'incontro di Dante e Beatrice sulla cima del Purgatorio. — Florence, Lumachi, 1916, in-16, 125 p.

342. Flament (A.-J.-A.). Kunsthistorische Beschrijving van een zeventigtal Maria-beelden en eenige schilderijen van de 12e tot en met de 18e eeuw. — Maëstricht, Schmitz, 1914, in-16, 39 p. et pl.

343. Flemyng (Richard) et William Gray. Injunctions and others documents from the registers of Richard Flemyng and William Gray, bischops of Lincoln, ed. by A. Hamilton Thompson. — Londres, Canterbury and York Society, 1915, in-8°, xxxi-318 p.

344. Fliche (A.). Études sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII ; les Prégrégoriens. — Poitiers, Soc. fr. d'impr. et de libr., et Paris même, société, 1916, in-16, viii-343 p.

345. Forrer (L.), Biographical dictionnary of medalists, coin-gem and sehl-engravers, mintmasters, etc., ancient and modern, with references to their works BC 500-AD 1900. Vol. 5. — Londres, Spink, 1916, in-8°, viii-739 p. et grav.

346. Fortunati (Gennaro). Pietro Adobrandeschi di Sovana, vescovo di Volterra dal 1086 al 1099. — Volterra, tip. Confortini, 1916, in-8°, 20 p.

347. Francke. Personality in german literature before Luther. — Londres, Milford, 1916, in-8°, 232 p.

348. Franciosi (Pietro). Mastro Antono da Samarino, orafo, e politico rinascimento e la storia della repubblica dal 1480 al 1530. — Bologne, stab. poligrafio Emiliano, 1916, in-8°, 196 p.

349. Fry (Edward Alexander). Calendar of wills in the consistory court of the bischop of Chichester, 1482-1800. — Londres, the British Record Society, 1915, in-8°, viii-415 p.

350. Garbasso (Antonio). Lectura Dantis ; la Divina Commedia nei commenti degli scienzati italiani. — Florence, Sansoni, 1916, in-8°, 34 p.

351. Gasiorowski (Vincent). La France et la Pologne à travers les siècles. Œuvre collective sous la direction de V. Gasiorowski. — Paris, impr. Levé, et Lausanne, Agence centrale polonaise, 1917, in-fol. à 2 col., 76 p. et grav.

352. Giacomello (Fortunato). Polverara : il suo podestà, il suo comune, il suo s. Fidenzio e le sue chiese. — Padoue, tip. Antoniana, 1916, in-8°, 67 p.

353. Giacomello (Fortunato). Fiumicello : il suo comune e la sua chiesa. — Padoue, tip. Antoniana, 1916, in-8°, 35 p.

354. Gibbons (Herbert Adams). The foundation of the ottoman

empire, a history of the Osmanlis up to the death of Bayezid I (1300-1403). — Oxford, the Clarendon Press, 1916, 379 p. et carte.

355. Gidden (Harry W.). Sign manuals of the letters patent of Southampton to 1422. Vol. I. — Southampton, Cox and Sharland, 1917, in-8°. 114 p.

356. Gilbert (John). Registrum Johannis Gilbert, episcopi Herefordensis, A. D. 1375-1389, ed. by Joseph Henry Parry. — Londres, the Canterbury and York Society, 1915, in-8°, x-205 p.

357. Giorgi (Ignazio). Biografie farfensi di papi del x e del xi secolo — Rome, r. Soc. rom. di storia patria, 1916, in-8°, 26 p.

358. Grassi (Carmelo). Origine e sviluppo storico del sigillo : sigillo dello stato ; violazioni di sigilli. — Milan, Soc. editrice libraria, 1917, in-8°, 214 p.

359. Gregorian (The) sacramentary under Charles the Great, ed. from three mss. of the ninth century by H. A. Wilson. — Londres, Harisson, 1915, in-8°, xlviii-360 p.

360. Grossi (G.-F.). San Fabiano papa e martire, la sua tomba e le sue spoglie attraverso i secoli ; a proposito delle recenti scoperte nella basilica di s. Sebastiano in Catacumba. — Rome, Civiltà cattolica, 1916, in-8°, 65 p. et fig.

361. Guiffrey (J.). L'Académie de Saint-Luc. Notice sur la cammunauté des maîtres peintres et sculpteurs parisiens, suivis de la liste des peintres et sculpteurs de la corporation (1391-1776). — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur ; Paris, 1916, in-8°, 522 p. (*Tome 9 des archives de l'art français*).

362. Guilloreau (Dom L.). Marie de Woodstock. Une fille d'Édouard Ier, moniale à Amesbury (1285-1322). — Ligugé, impr. E. Aubin, 1914, in-8°, 1914.

363. Harvard studies in Romance languages, publ. under the direction of departement of French and other Romance languages and literatures. Vol. I. — Cambridge, Harvard, University Press, 1915, in-8°.

364. Hill (G.-F.). The development of arabic numerals in Europe, exhibited in sixty-four tables. — Oxford, Clarendon press, 1915, in-8°, 125 p.

365. Hourticq (Louis). La méthode en histoire de l'art. — Abbeville impr. Paillart (1916), in-8°, 28 p.

366. Hovgaard. The voyages of the Norsemen to America. — New-York, American-scandinavian foundation, 1915, in-8°, xxi-304 p. et pl.

367. Huet (G.). La légende des énervés de Jumièges. Texte latin. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 22 p.

368. Humphreys (Arthur L.). A handbook to county bibliography. Beeng a bibliography of bibliographies relating to counties and towns of Great Britain and Ireland. — Londres, Humphreys, 1917, in-4°.

369. Hurry (J.-B.). King Henry Beauclerc and Reading Abbey. — Londres, Scott, 1917, in-8°.

370. Ibn' Abd el Hakam (Abou' l Gazim). Le livre de la conquête de l'Égypte, du Magreb et de l'Espagne, éd. par Henri Mass. — Le Caire, impr. de l'Institut franç. d'archéologie orientale, 1914, in-4°, vii-82 p.

371. Jaurgain (J. de). L'évêché de Bayonne et les légendes de saint Léon. Étude critique. — Saint-Jean-de-Luz, libr. nouvelle, 1917, in-8°, 156 p.

372. Jeanroy (A.). Bibliographie sommaire des chansonniers provençaux (manuscrits et éditions). — Mâcon, impr. Protat. Paris, Ed. Champion (*Les classiques français du moyen-âge, publ. sous la dir. de Mario Roques*, 2e série ; manuels, n° 16).

373. Joanne (Le Guide), Compiègne, Pierrefonds, Coucy, Villers-Cotterets. — Paris, Hachette, 1914, in-16, 56 p. 3 plans, 3 cartes, 20 fig.

374. Joanne (Le Guide). Italie du Nord. Piémont, Ligurie, Lombardie, Vénétie, Émilie, Toscane. Guide rédigé par J. Mesnil avec un aperçu historique sur les arts en Italie, par E. Bertaux, Paris, Hachette, 1916, in-16, lxxi-603 p., 11 cartes, 49 plans.

375. Joanne (Le Guide). Le Mans, Angers et leurs environs. — Paris, Hachette, 1917, in-16, 64 p., grav., carte, plans.

376. Joanne (Le Guide). Marseille, Aix et leurs environs. — Paris, Hachette, 1914, in-16, 64 p. grav., cart., plans.

377. Joanne (Le Guide). Vichy et ses environs, Busset, Randan, Lapalisse, Gannat, Thiers. — Paris, Hachette, 1914, in-16, 64 p., cartes, plans, gravures.

378. Johnston (James B.). The place-names of England and Wales. — Londres, Murray, 1915, in-8°, viii-532 p.

379. Jouen (Chanoine). La politique italienne de Louis XII et de Georges d'Amboise en 1498-1499. — Rouen, impr. A. Lainé, 1916, in-8°, 21 p.

380. Kalff (G.). Inleiding tot the studie der litteratur geschiedenis. — Haarlem, Tjenk Willink, 1914, in-16, xvi-300 p.

381. La Mantia (Giuseppe). Su i più antichi capitoli della città di Palermo dal secolo xii al xiv e su le condizioni della città medesima negli anni 1354 a 1392. — Palerme, scuola tip. Boccone, 1916, in-4°, 59 p.

382. Lasinio (Ernesto). Regesto delle pergamene del r. archivio di stato in Massa. — Pistoie, tip. Niccolai, 1916, in-8°, xix-337 p.

383. Lasteyrie (Robert de) et M. Collignon. Georges Perrot. — Paris, E. Leroux, 1916, gr in-4°, 16 p. (Fondation Eugène Piot. Extr. des « Monuments et Mémoires » publ. par l'Acad. des Inscr. et B.-L., 1er fasc. du t. 22).

384. Lasteyrie (Robert de) et Vidier (Alexandre). Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. T. 6e, 3e livr. — Paris, E. Leroux, 1916, gr. in-4° à 2 col., p. 401 à 600.

385. Ledos (E.-G.). Un nouveau manuscrit du poème d'Achard d'Arrouaise sur le Templum Domini. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 8 p.

386. Lensi (Alfredo). Il museo Stiblert : catalogo delle sale delle armi europee. — Florence, tip. Giuntiva, 1917, in-16, L-430 p. et fig.

387. Léon (Paul). — L'art roman (Encyclopédie des styles, 1re série) 40 planches en héliot. et contenant 93 documents tirés des archives de la commission des Monuments historiques. — Paris, R. Ducher, 3, rue des Poitevins, in-4°, 1917.

388. Léon (Paul). — Les Monuments historiques. Conservation. Restauration. — Paris, H. Laurens, 1917, VIII-380 p., 268 gravures.

389. Le Romeyn (John). The register of John Le Romeyn, lord archbishop of York, 1286-96. Part. I. — Londres, Surtees Society, 1915, in-8°.

390. Levi (Ezio). I miracoli della Vergine nell' antica letteratura italiana. — Rome, tip. Unione ed., 1917, in-8°, 12 p.

391. Levi (Ezio). Il Libro dei cinquanta miracoli della Vergine, edito ed illustrato da Ezio Levi. — Bologne, Romagnoli-Dall'Acqua, 1917, in-8°, CLXVIII-183 p.

392. Lewis (J. Sydney). Old glass and how to collect it. — Londres, T. W. Laurie, 1916, in-8°, VIII-226 p. et pl.

393. Lindblom (A.). La peinture gothique en Suède et en Norwège. — Londres, Quaritch, 1916, in-4°, 252 p. et 51 pl.

394. List of works relating to numismatics. — New-York, the New-York public library, 1914, in-4°, IV-196 p.

395. List of works relating to the history and condition of the Jews in various countries. — New-York, 1915, in-4°, 278 p.

396. Locatelli (Dante). Ravenna nella storia, nei monumenti e nella vita attuale. — Ravenne, Locatelli, 1917, in-16, 76 p. et fig.

397. Longas (Pedro). Vida religiosa de los Moriscos. — Madrid, impr. Iberica, 1915, in-8°, LXXX-319 p.

398. Lorenzen (Vilh.). De danske Franciskanerklostres Bygnings historie. — Köbenhaven, Gad, 1914, in-8°, IV-156 p. et fig.

399. Lot (Ferdinand). La Loire, l'Aquitaine et la Seine, de 862 à 866. Robert le Fort. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 38 p.

400. Mac Irnery (M. H.). A history of the irish dominicans. I. (Dominican bischops, 1224-1307). — Londres, Burne, 1916, in-8°, 646 p.

401. Malagazzi (Valeri Francesco). La corte di Lodovico il Moro : gli artisti lombardi. — Milan, U. Hoepli, 1917, in-4°, XI-368 p. et fig.

402. Male (E.). — L'art allemand et l'art français au moyen-âge. — Paris, A. Colin, 1917, in-16, 285 p.

403. Mandrot (B. de). Dépêches des ambassadeurs milanais en France

sous Louis XI et François Sforza. T. Ier (1461-1463). — Paris, Laurens, in-8°, 469 p.

404. Marin (abbé). Saint Nicolas, évêque de Myre. — Paris, Gabalda, 1917, in-18, xvi-393 p.

405. Martin-Buchey (J.). Géographie historique et communale de la Charente, 38e, 39e, 40e, 41e, 42e et 43e livraisons. — Angoulême, imp. Coquemard, 6 fasc. in-8°, de 32 p. chaque, et fig.

406. Marucchi (O.). Notizia sulle recenti scoperte nelle catacombe di s. Sebastiano. — Rome, tip. r. dei Lincei, 1916, in-8°, 32 p.

407. Masi (G.). La ceroplastica in Firenze nei secoli xv-xvi e la famiglia Benintendi. — Florence, Olschki, 1917, in-8°, 21 p.

408. Maxwell (Sir Herbert). Edinburgh ; historical studies. — Londres, Williams and Norgate, 1916, in-8°, 331 p.

409. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 11e série, t. 3. — Toulouse, impr. Douladoure, 1915, in-8°, xvi-537 p. et fig.

410. Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. T. 29. — Dijon, imp. Berthier, 1914, in-8°, xlii-455 p. et fig.

411. Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard, 43e vol. — Montbéliard, Soc. anonyme d'impr. montbéliardaise, 1914, in-8°, lvi-239 p. et pl.

412. Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. T. 18, 1912-1916. — Rodez, impr. Carrère, 1916, in-8°, 623 p. et plans.

413. Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5e série, t. 19, année 1916. — Angers, Grassin, 1916, in-8°, 151 p. et fig.

414. Mesnel (Abbé J. B.). Les saints du diocèse d'Evreux. Fasc. 5. Les bienheureux martyrs d'Acquigny, s. Mauxe et s. Vénérand, ve et vie siècle. — Evreux, impr. Hérissey, 1917, in-8°, 123 p.

415. Millet (F.-B.) Craft guilds of the thirteenth century in Paris. — Kingston, the Jackson press, 1915, in-16, 23 p.

416. Millet (Gabriel). L'école grecque dans l'architecture byzantine. — Paris, E. Leroux, 1916, in-8°, xxviii-329 p. et fig.

417. Mini (Giovanni). Le investiture nobiliari del vescovo di Sarsina, conte di Bobbio e i suoi feudatari vassali valvassori. — Rome, Collegio araldico, 1917, in-8°, 32 p.

418. Moes (E. W.) et Sluyterman (K.). Nederlandsche Kasteelen en hun historie. — Amsterdam, « Elsevier », 1912-1914, 2 vol. in-8°, fig.

419. Moidrey (Joseph de). La hiérarchie catholique en Chine, en Corée et au Japon (1307-1914). — Zi-ka-wei, impr. de l'orphelinat de T'ou-sè-wè, 1914, in-8°, 301 p.

420. Monti (Gennaro Maria). Un pianto di Maria del secolo xiii. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1917, in-8°, 31 p.

421. Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. 22, fasc. 1er (nº 70 de la collection). — Paris, E. Leroux, 1916, gr. in-4º, xvii-139 p., fig. (*Fondation Eugène Piot*).

422. Moret. (Henri). Le Croisic. Précis historique sur la presqu'île croisicaise et la région environnante. — Rennes, impr. Oberthur, 1917, in-8º, 344 p. et fig.

423. Moricca (Umberto). Di alcune probabili fonti d'un opusculo di s. Cipriano. — Pavie, « Athenaeum », 1917, in-8º, 35 p.

424. Mourret (F.). — Histoire générale de l'Église. T. 4. La chrétienté (Du xe au xive s.). — Paris, Bloud et Gay, 1916, in-8º, 614 p.

425. Muller (S.). Over de oudste geschiednis von Schieland. — Amsterdam, J. Müller, 1914, in-4º, 57-vi p. et cartes.

426. Myres (T. H.). Bells and bell lore. Church bells of Amounderness and the Archdeacony of Lancaster. — Londres, chez l'auteur, 1917, in-8º, 112 p.

427. Nicotra (T.). L'unità d'Italia nell' ideale politico di Dante e Rapisardi. — Catane, Muglia, 1916, in-8º, 89 p.

428. Norske Folkeminder, udgione af den norske Kildeskriftkommission... Norske Folkeminne. — Christiania, Gröndhahl, 1914, in-4º.

429. Nothomb (Pierre). Villes de Flandre. — Paris, libr. d'art et d'hist. Van Oest, 1917, in-16, 60 p. et fig.

430. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. T. 39. Deuxième partie. — Paris, impr. nationale, C. Klincksieck, 1917, in-4º, p. 323 à 665.

431. Omont (Henri). La collection Doat à la Bibliothèque nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8º, 53 p.

432. Pace (Biagio). Le due prime campagne della missione archeologica italiana in Asia minore. — Rome, tip. Unione, 1916, in-8º, 27 p.

433. Paltsits (Victor Hugo). The manuscript division in the New-York Public Library. — New-York, 1915, in-4º, 33 p. et 1 pl.

434. Per il settimo centenario dell' ordine domenicano, dicembre MCCVI-MCMXVI. — Florence, tip. Domenicana, 1916, in-8º, 80 p. et fig.

435. Perugi (Giuseppe Ludovico). La paleografia e la diplomatica come contributo alla storia del diritto. — Bologne, L. Capelli, 1917, in-8º, 24 p.

436. Petrov (N.). [Album des objets remarquables du musée d'archéologie religieuse de l'Académie ecclésiastique de Kiev]. — Kiev, impr. de l'École de typographie, 1912-13, 2 vol. in-fol., pl.

437. Pierre-Gauthiez. Sainte Catherine de Sienne, 1347-1380. — Paris, Bloud et Gay, 1916, in-16, 256 p. et fig.

438. Pocquet du Haut-Jussé. Les comptes du duché de Bretagne en

1435-1436. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 25 p.

439. Podesta (Ferdinando). S. Eutichiano papa (note storiche). — Florence, tip. S. Giuseppe, 1916, in-8°, 71 p.

440. Protection (La) allemande des monuments de l'art pendant la guerre. Trad. et commenté par Louis Dimier. — Paris, Champion, 1915, in-8°, 27 p.

441. Puyol y Alonso (Julio) et Gumersindo de Azcarate. El Abadengo de Sahagún (contribución al estudio del feudalismo en España). — Madrid, impr. de la suc. de M. Mivesa de los Rios, 1915, in-8°, 347 p.

442. Raele (Raffaele). La pesta del 1424 in Lagonegro e il beneficio di s. Pietro, etc. — Lagonegro, tip. Lucana, 1917, in-8°, 18 p.

443. Ramsay (James H.). Bamff charters (A. D. 1232-1703), with introd., biographical summary and notes. — Oxford, University Press, 1915, in-8°, x-392 p. et pl.

444. Regné (Jean). Inventaire ou catalogue sommaire des imprimés du fonds vivarois de la bibliothèque historique des archives départementales de l'Ardèche. — Largentière, impr. Mazel et Plancher, 1916, in-8°, viii-96 p.

445. Rentale Dunkedense, being accounts of the bishopric (A. D. 1505-1517) with Myln's « Lives of the bishops » (A. D. 1483-1517), translated and ed. by Robert Kerr Hannay, and a note on the Cathedral Church by F. C. Eeles. — Edinbourg, Constable, 1915, in-8°, xliv-414 p.

446. Répertoire d'épigraphie sémitique, publ. par la Commission du Corpus inscriptionum semeticarum, avec le concours de J.-B. Chabot. T. III, 1re livr. (1201-1510). — Paris, Klincksieck, in-8°.

447. Ross (John). The origin of the Chinese people. — Londres, Oliphants, 1916, in-8°, xx-190 p. et fig.

448. Rota (Carlo Massimo). Nota corografica su alcuni nomi medioevali della Lombardia terminanti in *aco* ed *ago*. — Brescia, tip. commerciale, 1916, in-8°, 57 p.

449. Rouquette (Abbé J.). La réforme à Maguelonne au xiiie siècle. — Montpellier, Valat, 1915, in-8°, 111 p.

450. Sabbadini (Remigio). Note filologiche sul *Secretum* del Petrarca. — Turin, Loescher, 1917, in-8°, 15 p.

451. Sagarra (F. de). Sigillografia catalana. Inventari, descripció ; estudi dels segells de Catalunya. I. — Barcelone, Henrich, 1916, in-fol., xxviii-270 p. et 79 pl.

452. Sandys (John Edwin). A short history of classical scholarship from the sixt century B. C. to the present day. — Cambridge, University Press, 1915, in-8°, xvi-45 p. et pl.

453. Savini (Francesco). Le famiglie feudali della regione teramana nel medio evo. — Rome, tip. del Senato, 1916, in-8°, xi-255 p.

454. Short (A) history of bookbinding and a glossary of styles of termes used in binding, with a brief account of celebrated binders. — Londres, « the Chiswick press », 1915, in-16, 318 p. et fig.

455. Scorbelli (Albano). Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia. Vol. XXIV-XXV. [Pise, Argenta, Pavullo nel Frignano, Bologne]. — Florence, Olschki, 1917, in-8°, 2 vol., p. 177 à 301.

456. Sever (John). The english Franciscans under Henry III. — Oxford, Blackwell, 1915, in-8°, 122 p.

457. Société des amis des arts et des sciences de Tournus. T. 18. — Mâcon, impr. Protat, 1917, in-8°, 116 p. et pl.

458. Solari (Arturo). Topografia storica dell' Etruria. Appendice : bibliografia archeologica storica. — Pise, Spoerro, 1915, in-8°, XVI-198 p.

459. Solari (Arturo). Delle antiche relazioni commerciali fra la Siria e l'Occidente. I : In Roma e in Gallia. — Pise, tip. Mariotti, 1916, in-8°, 36 p.

460. Solmi : Studi storici sulle istituzioni della Sardegna nel medio evo. — Cagliari, Soc. storica sarda, 1917, in-8°, XV-439 p.

461. Stacpoole (H. de Vere). François Villon, his life and times (1431-1463). — Londres, Hutchinson, 1916, in-8°, 272 p.

462. Stone (Gilbert). Wales, her origins, struggles and later history. — Londres, Harrap ; New-York, Stokes, 1915, in-8°, XXXVI-455 p. et fig.

463. Sykes (P. M.). A history of Persia. — Londres, Macmillan, 1915, 2 vol. in-8°, pl. et cartes.

464. Taurisano (P. Innocentius). Hierarchia ordinis praedicatorum. Pars I. — Rome, unio typ. Manuzio, 1916, in-8°, 128 p.

465. Urseau (Chanoine Ch.). Cinq lettres patentes extraites des archives de la seigneurie de Pimpéan en Anjou. — Angers, Grassin, 1917, in-8°, 26 p.

466. Valery (Jules). Contrat d'assurance maritime du XIIIe siècle. — Paris, Fontemoing, 1916, in-8°, 26 p.

467. Van der Laars (T.). Wapens, vlaggen en zegels van Nederland, geschied kundige bijdragen omtrent wapens van Nederland en zijne provinciëon, van het koninklijk huis. — Amsterdam, druk. Van Campen, 1913, in-4°, IV-175 p., fig. et pl. en couleurs.

468. Van der Linden (H.). Les Normands à Louvain (884-892). — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 20 p.

469. Van Embden (A.). Stadsrekeningen van Leiden (1390-1434). II. — Amsterdam, Müller, 1914, in-8°.

470. Van Kalcken (Gustaaf). Peintures ecclésiastiques du moyen-âge... Église Sainte-Walburge de Zutphen. — Harlem, Tjeenk Willink, 1914, in-fol., XI planches.

471. Verlengia (Francesco). Le leggende e i santuari abruzzesi. — Teramo, tip. A. De Carolis, 1916, in-8°, 13 p.

472. Vernier (J.-J.). — Chartes de l'abbaye de Jumièges (v. 825 à

1204) conservées aux archives de la Seine-Inférieure. Publiées avec introduction et notes. T. 2, 1170 à 1204. — Rouen, A. Lestringant, et Paris, A. Picard, 1916, in-8°, 424 p. (*Société de l'histoire de Normandie*).

473. Vial (E.). L'histoire et la légende de Jean Cleberger, dit « le Bon Allemand » (1485 ?-1546). — Lyon, impr. Rey, 1914, in-8°, vi-187 p.

474. Vigourel (Abbé A.). Le canon romain de la messe et la critique moderne. Le canon apostolique; la messe et le prêtre ; l'art catholique. — Paris, Lethielleux, 1916, in-16, 303 p. et 1 planche.

475. Voragine (Jacques de). — La Legenda dorada. Version castellana de J. Bayo. — Paris, Garnier, 1913, 2 vol., in-8°, 444 et 435 p.

476. Weaver (Lawrence). Memorial and monuments... two hundred subjects chosen from seven centuries. — Londres, « Country life », 1915, in-8°, 479 p. et fig.

477. Wergeland (A. N.). Slavery in germanic society during the middle ages. — Cambridge, University Press, 1916, in-16, 174 p.

478. Westlake (N. H. J.). History of design in mural painting from the earliest times to the twelfth century. Vol. II. From the second until the twelfth centuries. — Londres, Parker, 1915, in-fol., fig.

479. Wilkins (H. J.). Westbury college from 1194-1544 A. D. — Londres, Arrowsmith, 1917, in-8°, 208 p.

480. Yule (Sir Henry). Cathay and the Way Thither. Collection of mediæval notices of China, translated and ed. by Col. Sir H. Yule. New ed. revised throughout in the light of recent discoveries by Henri Cordier. Vol. IV. — Londres, 1917, in-8°, 359 p.

481. Zaccagnini (Guido). Notizie intorno ai rimatori pisani del secolo xiii. — Turin, Loescher, 1917, in-8°, 34 p.

482. Zanotti (Bianchi Ottavio). La trepidazione in Dante. — Turin, Bocca, 1917, in-8°, 16 p.

483. Zardo (Antonio). Lectura Dantis : il canto III dell' Inferno, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. — Florence, G. C. Sansoni, 1916, in-8°, 35 p.

PÉRIODIQUES

484. **The American historical review**, **vol. XVIII, 1912-1913** (New-York, 1912-1913, in-8°, 905 p.). — *W.-E. Lunt* : The first levy of papal annates, p. 48-64. — *Ellsworth Huntington*: Changes of climate and history, p. 213-232. — *Theodore Roosevelt* : History as literature, p. 473-489. — *J. W. Thompson* : Profitable fields of investigation in medieval history, p. 490-504. — *Henry Vignaud* : Columbus a Spaniard and a Jew, p. 505-512. — *J. T. Shotwell*: The interpretation of history, p. 692-709. — *G. L. Burr* : Anent the middle ages [origines de théories protestantes au moyen-âge, etc.], p. 710-726. — *Edward P. Cheyney*: The ourt of Star Chamber, p. 727-750. = **Vol. XIX, 1913-1914** (New-York, 1913-1914, in-8°, 988 p.). — *A. J. Carlyle* : The sources of medieval political theory and its connection with medieval politics, p. 1-12. — *William A. Dunning* : Truth in history, p. 217-229. — *A. A. Macdonell*: The early history of caste, p. 230-244. — *Goddard H. Orpen*: The effects of Norman rule in Ireland, 1169-1333, p. 245-256. — *Henri Pirenne* : The stages in the social history of Capitalism, p. 494-515. — *Dana C. Munro* : The children's crusade, p. 516-524. — *Albert Beebe White* : Some early instances of concentration of representatives in England, p. 735-750. = **Vol. XX, 1914-1915** (New-York, 1914-1915, in-8°, 952 p.). — *K. Asakawa* : The origin of feudal land tenure in Japan, p. 1-23. — *Charles H. Haskins* : The government of Normandy under Henry II, p. 24-42, 277-291. = *W. L. Westermann* : The economic basis of the decline of ancient culture, p. 723-743. — *G. B. Adams* : Magna Carta and the responsible ministry, p. 744-760. — *G. L. Burr* : How the middle Ages got their name, p. 813-814. = **Vol. XXI, 1915-1916** (New-York, 1915-1916, in-8°, 942 p.). — *Bertha H. Putnam* : Maximum wage-laws for priests after the Black Death, 1348-1381, p. 12-32. — *G.-B. Adams* : The king's country court, p. 91-92. — *Lynn Thorndike* : The true Roger Bacon, p. 237-257, 468-480. — *Tenney Frank* : Race mixture in the roman empire, p. 689-708.

485. **Annales de Bretagne**, t. **XXVIII, année 1912-1913** (Rennes et Paris, 1913, in-8°, 688-XLVIII p.). — *F. Duin* : La vie de saint Samson. A propos d'un ouvrage récent, p. 332-356. — *H. Bourde de La Rogerie* : Bibliographie bretonne, année 1911, p. 434-466. — *Georges Saint-Mleux* : Le drame populaire des « Rois », p. 517-558. — *Louis Caillet* : Lettre écrite d'Avignon aux Lyonnais par Jean Rastart, huissier d'armes de Charles VII, en 1426, p. 602-604. = **T. XXIX, année 1913-1914** (Rennes et Paris, in-8°, 755-LXIII p.). = *H. Bourde de La Rogerie* : Bibliographie

bretonne, année 1912, p. 350-382. — *Georges Saint-Mleux* : Notes d'étymologie malouine, p. 629-635. = **T. XXX, année 1914-1915** (Rennes et Paris, in-8°, 539-32-cx p.). — Origines bretonnes. Etude des sources, p. 1-22, 123-164. — *F. Robinard* : Etude sur le patois de Gosné (canton de Saint-Aubin-du-Cormier (I.-et-V.) (suite), p. 350-375. — Le schisme breton. L'église de Dol au milieu du ixe siècle d'après les sources, p. 424-468. — *Abbé Bossard* : Corps-Nuds, p. 469-472. = **T. XXXI, année 1916** (Rennes et Paris, 1916, in-8°, 578-lxxxix p.). — *Maurice Duhamel* : Les premières gammes celtiques et la musique populaire des Hébrides, p. 1-18. — La métropole de Bretagne. p. 487-521.

486. **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. Bulletin hispanique, t. XIV, 1912** (Bordeaux, in-8°, 460 p.). — *G. Cirot* : Une chronique latine inédite des rois de Castille (1236), p. 30-46, 109-118, 244-274, 353-374. — *P. Duhem* : Dominique Soto et la scolastique parisienne (suite), p. 60-76, 127-139, 275-299, 375-382. — *L. Micheli* : Inventaire de la collection Edouard Fabre (suite et fin), p. 77-95. — *Jules Mathorez* : Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne, p. 119-126, 383-407 = **T. XV, 1913** (Paris, in-8°, 500 p.). — *G. Cirot* : Une chronique latine inédite des rois de Castille (suite et fin), p. 18-37, 170-187, 268-283, 411-427. — *Georges Daumet* : Louis de la Cerda ou d'Espagne, p. 38-67. — *J. Mathorez* : Notes sur les rapports de Nantes avec l'Espagne (suite et fin), p. 68-92, 188-206. — *Federico Hanssen* : Los endecasílabos de Alfonso X, p. 284-299. — *J. Mathorez* : Notes sur l'histoire de la colonie portugaise de Nantes, p. 316-338.

487. **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi. XXXIVe année. Bulletin italien. t. XII, 1912** (Bordeaux, 1912, in-8°, 384 p.). — *P. Toynbee* : « Anubis » or « a nubibus » in Dante's letter to Henry VII, p. 1-5. — *P. Duhem* : La dialectique d'Oxford et la scolastique italienne, p. 6-26, 93-120, 203-223, 289-298. — *J. Martin* : Un éducateur chrétien du Quattrocento : Victorin de Feltre et la cour de Mantoue, p. 121-131, 193-202. = **T. XIII, 1913** (Bordeaux, 1913, in-8°, 380 p.). — *P. Toynbee* : « Sorenus et De onigdus » in Boccacio's « De Genealogiis Deorum », p. 1-3. — *I. Kont* : Dante en Hongrie, p. 4-15. — *P. Duhem* : La dialectique d'Oxford et la scolastique italienne (suite et fin), p. 16-36, 129-146, 297-318. — *R. Cessi* : La congiura di Stefano Porcari [1453], p. 93-111, 319-330. — *J. Mathorez* : Les Italiens à Nantes et dans le pays nantais, p. 112-127, 228-243. — *C. Dejob* : Les dialogues dans la Divine comédie, p. 285-296. — **T. XIV, 1914** (Bordeaux, 1914, in-8°, 380 p.). — *Charles Dejob* : Les dialogues dans la Divine Comédie (suite et fin), p. 1-10. — *R. Cessi* : La congiura de Stefano Porcari (suite et fin), p. 11-28. — *Ferdinando Neri* : « Io son venuto al punto della rota » [Divine Comédie], p. 90-109. — *J. Martin* : Un saint de l'humanisme : le bienheureux Battista Spagnoli, dit Mantovano, général des Carmes, p. 181-193. — *E. Bouvy* : De Dante à Alfieri : l'idée de patrie dans la poésie italienne du xive au xviiie siècle, p. 275-299. = **T. XV, 1915** (Bordeaux, 1915, in-8°, 180 p.). — *A. Jeanroy* : Une

imitation italienne de Rambaut de Vaqueiras, p. 101-108.— *A. Jeanroy*: A propos de la locution « Non veder l'ora », p. 109-110. = **T. XVI, 1916** (Bordeaux, 1916, in-8°, 200 p.). — *Ch. Dejob*: La félicité céleste dans la Divine Comédie, p. 1-9, 49-56. — *H. Hauvette*: Les poésies lyriques de Boccace, à propos de deux éditions récentes, p. 10-26, 57-70.—*A. Fliche*: Guy de Ferrare, étude sur la polémique religieuse en Italie à la fin du XIe siècle, p. 105-140. — *A. Jeanroy*: Giacomo da Lentino, imitateur des Troubadours. p. 141-143.

488. **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi, XXXIVe année. Revue des études anciennes, t. XIV, 1912** (Bordeaux, 1912, in-8°, 448 p.).— *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LIII. La source du Var et les cols transversaux des Alpes, p. 55-59. — *Jules Momméja* : Les découvertes de Sos. Les mines de fer de Sos, p. 67-74.—*R. Lizop*: Notes épigraphiques sur Saint-Bertrand de Comminges, p. 77-79. — *C. Jullian* : Chronique gallo-romaine, p. 81-90, 197-202, 308-312, 405-420. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LIV. Analogies de diverses sortes (Les fruits de la terre promise. Les guides sacrés de l'exode. Les clochettes magiques. La route des Alpes. Survivances du poulpe. Etangs artificiels. Les tentacules vers les fleuves), p. 167-174. — *L. Colas* : La voie romaine de Bordeaux à Astorga, dans sa traversée des Pyrénées, p. 175-188. — *M. Clerc*: Frise de sculpture gauloise à Nages (Gard). La massiliographie, p. 189-192. — *Paul Casanova* : Sur le nom de l'ambre, p. 193.—*P. Boissonnade*: Note sur la culture du pastel ou guesde en France au moyen-âge, p. 194-196. — *Phillippe Fabia*: Officiers gaulois dans les légions romaines au Ier siècle de notre ère, p. 285-291. — *T. Montanari*: Questions hannibaliques. XII. Journal de la marche d'Hannibal [en Gaule], p. 299-304. — *Ch. de La Roncière*: L'exposition géographique à la Bibliothèque nationale [documents des XIVe et XVe siècles], p. 305-306. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LVI. Les derniers des Boïens, p. 391-394. — *R. Lizop* : Notes sur Saint-Bertrand de Comminges: archéologie, p. 395-400. — *A. Ambrosi*: Le musée corse, p. 401-403. — *L. Colas*: A propos de la culture de la guaide ou pastel en France, au moyen-âge, p. 403-404. — **T. XV, 1913** (Bordeaux, 1913, in-8°, 496 p.). — *R. Cagnat*: Note sur deux inscriptions d'Algérie, p. 38-46. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LVII. *Viviscus, Helvetum, Tribunci*, p. 47-52. — *L. Bonnard*: Ce que nous savons de Chartres gallo-romain, p. 60-72. — *C. Jullian* : Chronique gallo-romaine, p. 73-84, 195-200, 304-312, 441-455. — *W. Deonna* : Tables à mesures de capacités, anciennes et modernes, p. 167-180. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LVIII. La Gaule dans les « Notae tironianae », p. 181-184. — *D. Viollier*: La question des Vivisques, p. 187. — *C. Germain de Montauzan* et *Ph. Fabia* : La garnison de Lyon sous les Sévères, p. 187-188. — *M. Clerc* : Inscriptions inédites du Musée d'Aix, p. 189-190. — *M. Chaillan*: Une sépulture à incinération sur le territoire de Gardanne (Bouches-du-Rhône), p. 191-192. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LIX. La terre sainte des Semnons, p. 275-

277. — *G. Bloch*: L'aurum tolosanum. Un essai de critique de texte, p. 278-280. — *Paul Courteault*: Fragments épigraphiques trouvés à Bordeaux, p. 284. — *Richard*: Notes sur les palais Galien (Bordeaux, Poitiers), p. 287-289. — *J.-A. Brutails*: Sculpture mérovingienne, p. 290. — *Ph. Fabia* et *Germain de Montauzan*: La mosaïque du bossu (Fouilles de Fourvière), p. 291-292. — *G. Dottin*: L'ancienne civilisation irlandaise d'après le *Táin bó cúalnge*, p. 293-303. — *Joseph Sautel*: Note sur une tête de satyre inédite provenant de Vaison, p. 396-388. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LX. Clermont d'Auvergne, p. 421-426. — *Saint-Jours*: Poteries des dunes et stabilité du rivage, p. 426-427. — *O. Navarre*: Le théâtre romain de Lillebonne, p. 428. — *Héron de Villefosse*: Inscription de Rodez, p. 429. — *Paul Courteault*: Inscriptions de Gascogne, p. 430. — *Adrien Blanchet*: Une hypothèse sur la patrie de Postume [Arras], p. 431-432. — *G. Dottin*: Les sacrifices humains chez les Celtes d'Irlande, p. 432-433. — *Johannès Plantadis*: Les arènes dites de Tintignac, près Tulle (Corrèze), p. 434-436. — **T. XVI, 1914** (Bordeaux, 1914, in-8°, 480 p.). — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LXI. *Forma Galliæ antiquæ*, p. 63-70. — *M. Clerc*: Inscriptions romaines de la cité d'Aix. Inscriptions romaines de Garéoult (Var). Note sur un fragment de statue trouvé à Rognac (Bouches-du-Rhône), p. 75-82. — *François Marsan*: Cippe funéraire de Gouaux (vallée d'Aure), p. 83-84. — *A. Viré*: Les fouilles de l'oppidum de l'Impernal à Luzech (Lot), p. 86-88. — *C. Jullian*: Chronique gallo-romaine, p. 95-102, 231-236, 337-348, 432-437. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines, LXII. Conani, p. 210-212. — *C. Jullian*: La console du musée de Cluny, p. 215-216. — *Ch. Dangibeaud*: Enquête sur les palais-Gallien. A Saintes, p. 217. — *P. Dubalen*: Tombes aquitaniques, p. 217-218. — *P. Courteault*: Récentes trouvailles dans le Sud-Ouest, p. 219-220. — *J. Toutain*: Les prétendus fours à boulangers gallo-romains d'Alésia, p. 221-230. — *Ph. Fabia* et *Germain de Montauzan*: Le nouveau diplôme militaire de Lyon : Commode à Sextus Egnatius Paulus, p. 290-294. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LXIII. De l'origine des Francs Saliens, p. 317-323. — *J. Toutain*: Une nouvelle inscription d'Alésia, p. 324-328. — *H. de Gérin-Ricard*: Enceintes et habitats des environs de Marseille. Voie antique de Massilia à Trittia. Inscriptions rurales de la colonie d'Apt au château de Collongue (Vaucluse), p. 329-336. — *M. Clerc*: Inscription grecque de Marseille. Inscription grecque de Toulon, p. 407-409. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LXIV. Joseph Déchelette, p. 417-425. — *E. Michon*: La verrerie en Gaule, p. 425-431. = **T. XVII, 1915** (Bordeaux, 1915, in-8°, 316 p.). — *J. Toutain*: Le temple dolménique de Bellona à Sigus et le sanctuaire dolménique d'Alésia, p. 43-62. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LXV. La question de la crémaillère, p. 63-67. — *C. Jullian*: Chronique gallo-romaine, p. 68-76, 137-144, 212-218, 281-290. — *C. Jullian*: Notes gallo-romaines. LXVI. Le problème de l'antiquité des Germains, p. 111-136. — *W. Deonna*: A propos du dieu de Viège, p. 145-147.

— *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LXVII. En lisant la préface d'Aimoin, p. 186-192. — *J. Loth* : L'omphalos chez les Celtes, p. 193-206. — *Mme J. Pascal* : Le prétendu « camp romain » des monts de Caubert, p. 207-208. — *L. de Vesly* : La question de la clé en archéologie, p. 209-210. — *Dr O. Guelliot* : Le musée rémois, p. 211. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LXVIII. De l'exactitude topographique de la légende carolingienne, p. 271-274. — *E. Espérandieu* : Note sur une stèle singulière [à Bourges], p. 275-276. — *E. et R. Malget* : Un deuxième tumulus gallo-romain à Martelange, p. 277-280. — *F. Thomas* : Une villa gallo-romaine, p. 291-293. = **T. XVIII, 1916** (Bordeaux, 1916, in-8°, 312 p.). = *Camille Jullian* : Notes gallo-romaines. LXIX. Epopée et folk-lore dans la Chanson de Roland, p. 31-51. — *Jean de Jaurgain* : Le Saint-Michel de Cize du *Codex de Compostelle* et du *Guide des Pèlerins*, p. 52-54. — *M. Clerc* : Monument marseillais prétendu antiqne, p. 55-56. — *C. Jullian* : Chronique gallo-romaine, p. 60-64. — *G. Chauvet* : Le sanctuaire de Nesmy, p. 64. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LXX. « Camps de César », p. 118-120. — *Marcel Hébert* : Documents fournis à la préhistoire par Saint Grégoire de Tours, p. 123-141. — *Dr O. Guelliot* : Recherches sur l'origine des légendes : Mosquée de Buzancy, p. 142-144. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines. LXXI. De Lyon à Augst par Nyon, p. 187-190. — *Philippe Fabia* : Les mosaïques de la planche XXXII d'Artaud, p. 190-192. — *W. Deonna* : Encore le dieu de Viège, p. 193-202. — *Salomon Reinach* : Le mont Désiré, p. 277-279. — *J. Loth* : Le gaulois *petru* ; son évolution au point de vue du sens, p. 280-285. — *W. Cart* : Inscriptions des pays rhénans, p. 287-289.

489. **Annales de la Société d'émulation de Bruges, T. LXII, 1912** (Bruges, 1912, in-8°, 388-124 p.).— *Henri de Sagher* : Une charte inédite de 1362 concernant la cloche des tisserands à Comines, p. 1-14. — *A. De Poorter* : Un recueil de lettres adressées à Adrien de But, étudiant au collège Saint-Bernard à Paris (xve siècle], p. 104-136. — *W. H. J. Weale* : Quelques notes sur les van Eyck, p. 137-143. — *W. H. J. Weale* : Peintres brugeois. Les Prévost [xve et xvie siècles], p. 144-169. —*A. De Poorter* : Le texte original de la règle des Templiers, p. 194-198. — *M. English* : De parochiekerk van Hontenisse, p. 199-227. — *H. de Sagher* : A propos du conseil de Flandre, p. 228-238. — *A. De Poorter* : Fragmentem van een rentboek der Onze-Lieve-Vrowkerk te Sluis, p. 276-280. — *H. Rommel, Hubert Hoste* et *Joseph Viérin* : Une excursion à Rumbeke, p. 330-366. — Bibliographie analytique de l'histoire de Flandre, p. 1*-124*. = **T. LXII, 1913** (Bruges, 1913, in-8°, 336-84 p.). — *Aug. Pelzer* : Livres de philosophie et de théologie de l'abbaye de Ter Doest à l'usage du maître cistercien Jean Sindewint de 1311 à 1319, p. 5-36. — *H. Coppieters-Stochove* : Notes sur un registre conservé à Sainte-Walbruge à Bruges [Recueil d'actes de 1259 à 1592], p. 37-40. — *J. Vernaux* : Charte de fondation de l'Abbaye d'Oudenbourg, p. 89-102. — *Henri de Sagher* : Elisabeth, septième abbesse de Messines [xiiie siècle], p. 103-144. — *A. Fruytier* : Brief van den abt van Ter

Doest over her benoemen eener abdis te Loosduinen, p. 224-235. — *Ad. Duclos*: Les fouilles sous le dallage de la cathédrale de Bruges, en 1913, p. 261-296. — *A. V. B.*: A propos du lieu dit « Ter Balie » à Bruges, p. 330-331. — Bibliographie analytique de l'histoire de Flandre, p. 1*-84*.

490. **Annales du Midi. Revue de la France méridionale, 27e année, 1915** (Toulouse, 1915, in-8°, 268 p.). — *J. Masso Torents*: Poésies en partie inédites de Johan de Castellnou et de Raimon de Cornet (fin), p. 3-36. — *Antoine Thomas*: Bernard de Panassac, un des fondateurs des Jeux Floraux, p. 37-51. — *J. Calmette*: Contribution à l'histoire du commerce franco-catalan sous Charles VII, p. 74-81. — *A. Jeanroy*: Les troubadours en Espagne, p. 141-175. — *A. Thomas*: Lettres closes de Charles VI et de Charles VII adressées à l'Uuiversité de Toulouse, p. 176-191. — *A. Jeanroy*: A propos des « Trovatori d'Italia » de M. G. Bertoni, p. 204-212. = **28e année, 1916** (Toulouse, 1916, in-8°, p. 269-532). — *G. Bertoni* et *A. Jeanroy*: Un duel poétique au XIIIe siècle. Les sirventès échangés entre Sordel et Peire Bremon, p. 269-305. — *A. Leroux*: Les portails commémoratifs de Bordeaux. Essai d'interprétation par l'histoire locale, p. 306-353, 413-462. — *C. Fabre*: Trois documents inédits des archives de l'hôpital du Puy-en-Velay écrits en langue d'oc, p. 354-370. — *Clovis Brunel*: Almois de Châteauneuf et Iseut de Chapieu, p. 462-471. — *Antoine Thomas*: Le maréchal d'Audrehem et les communes du Languedoc, p. 472-477.

491. **Archaeological Institute of America. American journal of archaeology, 2d series, vol. XVI, 1912** (New-York, 1912, in-8°, 607 p.). — *Allan Marquand*: On some recently discovered works by Luca della Robbia, p. 163-174. — *A. Kingsley Porter*: San Savino at Piacenza, p. 350-367, 495-517. — *A. L. Frothingham* Who built the arch of Constantine? Its history from Domitian to Constantine, p. 368-386. — *T. A. Bendrat*: Discovery of some new petroglyphs near Caicara on the Orinoco, p. 518-523. = **Vol. XVII, 1913** (New-York, 1913, in-8°, 582 p.). — *Frank J. Mather*: Giotto's first biblical subject in the arena chapel, p. 201-205. — *Homer Eaton Keyes*: The Princeton Madonna and some related paintings, p. 210-222. — *G. H. Edgell*: Architectural black-grounds in the series of « Scenes from the life of San Bernardino » at Perugia, p. 223-241. — *A. L. Frothingham*: Who built the arch of Constantine? II. The frieze, p. 487-503. = **Vol. XVIII, 1914** (New-York, 1914, in-8°, 550 p.). — *Oswald Sirén*: The importance of the antique to Donatello, p. 438-461. — *A. L. Frothingham*: A syrian artist author of the bronze doors of St.Paul's, Rome, p. 484-491. — *Williard H. Robinson*: A newly discovered inscribed mosaic near Mt. Nebo, p. 492-498. = **Vol. XIX, 1915** (New-York, 1915, in-8°, 504 p.). — *A. L. Frothingham*: Who built the arch of Constantine? III. The attic, p. 1-12. — IV. The eight medallions of Domitian, p. 367-384. — *Allan Marquand*: The tomb of Ilaria del Carreto, p. 24-33. — *Arthur Kingsley Porter*: The development of sculpture in Lombardy in the twelfth century, p. 137-

154. — *Georgiana Goddard King* : French figure sculpture on some early spanish churches, p. 250-267. — *Ernest T. Dewald* : The iconography of the Ascencion, p. 277-319. = **Vol. XX, 1916** (New-York, 1916, in-8°, 281 p.). — *Gustavus Eisen* : The characteristics of eye beads from the earliest times to the present, p. 1-27. — *H. J. W. Tillyard* : The problem of byzantine neumes, p. 62-72. — *Georgiana Goddard King* : A note of the so-called horse-shoe architecture of Spain, p. 407-416. — *Georgiana Goddard King* : Three notes on capitals [chapiteaux romans en Espagne], p. 417-425. — *Gustavus A. Eisen* : Preliminary report on the great calice of Antioch containing the earliest portraits of Christ and the apostles, p. 426-437.

492. **Archives héraldiques suisses, 1913** (Zurich, 1913, in-8°, 240 p.). — *H. Deonna, A. Michaud, F.-Th. Dubois, C. Byland, H. Türler* : Armoiries communales suisses, p. 25-34, 145-148, 200-201. — *Maxime Reymond* : Le héraut d'armes de Lausanne [xve-xviiie s.], p. 53-58. — *Dr Felix Hauptmann* : Kanzleistisches [xive, xve s.], p. 58-61. — *H. de Mandrot* : Catalogue des collections héraldiques et généalogiques de la Société vaudoise de généalogie, p. 62-67. — *Dr H. Türler* : Eine Ahnentafel des Berner Schultheissen Rudolf von Erlach [1484], p. 83-87. — *E.A.S.* Basler Helmzierden im 14. Jahrhundert, p. 91-92. — *F.H.* : Wappenzeichnungen aus dem xiv. Jahrhundert in der Burgruine Fracstein, p. 109-116. — *Albert Michaud* : Les nobles d'Orvin et leurs armoiries [xiii^e-xv^e s.], p. 121-126. — *Walther Merz* : Die Gemeindewappen des Kantons Aargau, p. 126-134, 177-188. — *Dr C. Benziger* : Zur Entstehungsgeschichte des ritterlichen Wappenwesens, p. 134-138. — *L. Gerster* : Ein altes Holzchnittblatt von 1498, p. 140-142. — *W.R. Staehelin* : Ein alt-baslerischer Wappenschild, p. 143-145. — *F. Raisin* : A propos des armoiries de Carouge, p. 155. — *Ed. Benner* : Siegel und Wappen der Stadt Mülhausen [xiii^e-xix^e s.), p. 166-174. — *W.R. Staehelin* : Abzeichen der Bischofswürde im Wappen der Münch in Basel, p. 174-177. — *Max Prinet* : Deux pierres tombales d'enfants de la maison de Reinach, p. 189-196. = **1914** (Zurich, 1914, in-8°, 224 p.). — *Dr Hans Karl Seitz* : Die Aufnahme der Schweitzer in der Johanniter- (Malteser-) Orden, p. 6-12, 65-72, 118-127. — *Alfred Lienhard-Riva* : Contribution à un armorial du Tessin, p. 12-18, 72-80, 127-135, 187-195. — *Walther Merz* : Die Gemeindewappen des Kantons Aargau (suite), p. 19-28, 80-85, 136-141, 169-179. — *W.R. Staehelin* : Wappen eines Präzeptors des St. Antoniusordens in Basel, p. 33-36. — *Maxime Reymond* : Les sires de Granson-Pesmes, p. 36-40. — *L. Gerster* : Das Signet des Augsburger Buchdruckers Erhard Radolt [fin xve-début xvie s.]. — Armoiries communales suisses (suite), p. 42-46, 208-211. — *P. Notker Curti* : Die Wappen des Stiftes Disentis, p. 94-99. — *Jean Grellet* : Un point d'histoire généalogique de la maison de Neuchâtel [xiiie-xive s.]. p. 99-162. — *Eugène Harot* : Les armes de Geoffroy de Vayrols, évêque de Lausanne (1342-1347), p. 141-144. — *Maxime Reymond* : La femme du comte Thomas Ier de

Savoie, p. 147-149. — *Emmanuel Stickelberger* : Heraldische Bucheinbände, p. 154-157. — *Maxime Reymond* : Le plus ancien sceau de Lausanne, p. 159-160. — *Cte Pierre de Viry* : Note sur les familles Grandson, Sallenove et Viry, p. 179-182. — *W. R. Staehelin* : Zwei Wappen der Münzmeister in Basel [xve s.], p. 196-197. — Armoiries de Jost de Silenen, évêque de Sion (1482-1496), p. 202-203. — Armoiries des Franciscains, p. 213-214. — Sceaux de la Chartreuse de La Lance [xve s.], p. 214-215.

493. **Archivio della R. Societa romana di storia patria, vol. XXXV** (Rome, 1912, in-8°, 656 p.). — *Giovanni Colasanti* : Il passo di Ceprano sotto gli ultimi Hohenstaufen, p. 5-100. — *G. Presutti* : I Colonna di Riofreddo, p. 101-132. — *Francesco Labruzzi* : Di una moneta di Alberico, principe e senatore dei Romani, p. 133-149. — *G. Zippel* : Documenti per la storia del Castel Sant'Angelo, p. 151-218. — *Angelo Silvagni* : La basilica di S. Martino, l'oratorio di S. Silvestro e il Titolo costantiniano di Equizio, p. 329-437. — *Giorgio Falce* : Un vescovo poeta del secolo xi. Alfano di Salerno, p. 439-481. — *I. Schuster* : Un protocollo di notar Pietro di Gregorio nell'archivio di Farfa, p. 541-582. — *Pietro Fedele* : L'êra del Senato, p. 583-610. — *G. Buzzi* : Per la cronologia di alcuni pontifici dei secoli x-xi, p. 611-622. = **Vol. XXXVI** (Rome, 1913, in-8°, 716 p.). — *R. Cessi* : Una relazione di Guigone da S. Germano rettore della Tuscia nel 1340, p. 147-189. — *Giuseppe Marchetti-Longhi* : La legazione in Lombardia di Gregorio da Monte Longo negli anni 1238-1251, p. 225-285, 585-687. — *C. Falco* : Il comune di Velletri nel medio evo (sec. xi-xiv), p. 355-474. = **Vol. XXXVII** (Rome, 1914, in-8°, 712 p.). — *G. B. Picotti* : La publicazione e i primi effetti della « Execrabilis » di Pio II, p. 5-56. — *R. Cessi* : Roma ed il Patrimonio di S. Pietro in Tuscia dopo la prima spedizione del Bavaro, p. 57-86. — *Emilio Re* : La compagnia dei Riccardi in Inghilterra e il suo fallimento alla fine del sec. xiii, p. 87-138. — *G. Marchetti-Longhi* : La legazione in Lombardia di Gregorio da Monte Longo (suite), p. 139-266. — *G. Falco* : Il comune di Velletri nel medio evo (suite), p. 267-306, 485-636. — *I. Schuster* : Il monastero imperiale del Salvatore sul monte Letenano, p. 393-451. = **Vol. XXXVIII** (Rome, 1915, in-8°, 752 p.). — *G. Buzzi* : Ricerche per la storia di Ravenna e di Roma dall 850 al 1118, p. 107-213. — *G. Marchetti-Longhi* : La legazione in Lombardia di Gregorio da Monte Longo (suite et fin), p. 283-362, 591-675. — *Giulio Silvestrelli* : Castel di Leva, p. 363-367. — *G. B. Bobino* : Per la storia della riforma della Chiesa nel sec. xi. A proposito di un recente libro di storia cassinese, p. 453-513. — *G. Falco* : Il comune di Velletri nel medio evo (suite), p. 515-550. — *E. Monaci* : Le Miracole de Roma, p. 551-590. — *G. Falco* : L'amministrazione papale nella Campagna e nella Marittima della caduta della dominazione bisantina al sorgere dei comuni, p. 677-704. — **Vol. XXXIX** (Rome, 1916, in-8°, 610 p.). — *C. Scaccia-Scarafoni* : Memorie storiche della badia di Sebastiano nel territorio alatrino, p. 5-52. — *G. Falco* : Il comune di

Velletri nel medio evo (sec. XI-XIV) (suite et fin), p. 79-139, 467-511. — *G. B. Bobino* : L'elezione e la deposizione di Gregorio VI, p. 141-252, 295-510. — *G. Silvestrelli* : S. Angelo Romano (già S. Angelo in Capoccia), p. 253-256. — *A. Cametti* : La Torre di Nona e la contrada circostante dal medio evo al sec. XVII, p. 411-466. — *J. Giorgi* : Biografie farfensi di papi del X e dell' XI secolo, p. 513-536. — *E. Monaci* : Alle *Miracole de Roma*. Poscritta e rettifiche, p. 577-579. — *G. Silvestrelli* : Anticoli Corrado, p. 581-587. — *M. Antonelli* : Il cardinale Albornoz e il governo di Roma nel 1354, p. 587-592.

494. **Archivio muratoriano. Studi e ricerche in servigio della nuova edizione dei « Rerum italicarum scriptores » di L. A. Muratori. N. 11-12** (Città di Castello, 1913, in-4°, p. 591-748). — *Mario Casella* : La cronaca di Pietro da Ripalta e le sue fonti, p. 591-609. — *B. Distinti* : Indici (alfabetico cronologico), p. 612-746. = **N. 13** (Città di Castello, 1913, in-4°, 96 p.). — *Pietro Silva* : Questioni e ricerche di cronistica pisana, p. 1-67. — *Roberto Cessi* : Di due miscellanee storiche medioevali, p. 70-96. = **N. 14** (Città di Castello, 1914, in-4°, p. 97-171). — *Luigi Fumi* et *Aldo Cerlini* : Una continuazione orvietana della cronaca di Martin Polono, p. 97-139. — *Emilio Pandiani* : Vita privata di Antonio Gallo cronista genovese del secolo XV, p. 141-160. — *Amalia Giannone* : Il preteso codice delle epistole di Pier della Vigna inteso come « cronaca Svevo-Angioina », p. 161-163.

495. **Archivio storico italiano. Anno LXXIV, 1916. Vol. II** (Florence, 1917, in-8°, 328 p.). — *Luigi Schiaparelli* : Note paleografiche. Intorno all' origine e ad alcuni caratteri della scrittura e del sistema abbreviativo irlandese, p. 3-126. — *Ferdinando Gabotto* : Il conte di Tortona Alpgario e la famiglia di re Berengario I e di « Uggieri il Danese », p. 150-167.

496. **Archivio storico lombardo, série 4ª, vol. XVII, anno XXXIX** (Milan, 1912, in-8°, 450 p.). — *Luigi Zanoni* : Valdesi a Milano nel secolo XIII, p. 5-22. — *Agostino Zanelli* : La devozione di Brescia a Venezia e il principio della sua decadenza economica nel secolo XVI p. 23-100. — *Luigi Fumi* : Il disinteresse di Francisco I Sforza alla crociata di Calistro III contro i turchi. Un Borgia re di Cipro e imperatore di Costantinopoli?, p. 101-113. — *Edmondo Solmi* : Leonardo e Machiavelli, p. 209-244. — *Gerolamo Biscaro* : Due controversie in tema di marchi di fabbrica nel secolo XV, p. 335-343. — *L. Fumi* : Roberto Sanseverino all' impresa di Napoli per Ferdinando I. Episodi tratti dal carteggio sforzesco, p. 344-359. — *G. Biscaro* : Ancora dei maggiori dei Visconti signori di Milano, p. 415-420. — A proposito di Donato del Conte, p. 420-421. — Musica in S. Francesco di Milano nel secolo XV, p. 421-422. — Giustizia punitiva nel secolo XV, p. 422-423. = **Vol. XVIII, anno XXXIX** (Milan, 1912, in-8°, 596 p.). — *Ettore Verga* : Una sentenza dell' *Exgravator* milanese del 1338, p. 220-232. — *Alessandro Giulini* : Bianca Sanseverino Sforza figlia di Ludovico il Moro, p. 233-252. — *Alessandro Giulini* : Tommaso Grassi, le sue scuole e le relazioni sue

cogli Sforza, p. 271-283. — *Rinaldo Beretta* : Il monastero delle Benedettine di San Pietro di Cremella, p. 293-356. — *L. Fumi* : Una sfida del duca Galeazzo Maria a Bartolomeo Colleoni, p. 357-392. — *A. Lattes* : Ancora attorno alla sentenza dell' *Exgravator* milanese del 1338, p. 571-572. — *F. Novati* : Trattative di Gian Galeazzo Visconti con condottieri di ventura durante la guerra contro Antonio della Scala (1387), p. 572-577. — *A. Giulini* : Ginevra e Donnina figlie di Bernabò Visconti, p. 577-582. — Vittorino da Feltre a Mantova, p. 582-583. — *A. Giulini* : Ancora di Lucrezia Crivelli, p. 583-584. — *A. Giulini* : Un progetto di matrimonio del conte di Caiazzo, p. 585. = **Vol. XIX, anno XL** (Milan, 1913, in-8°, 499 p.). — *Gerolamo Biscaro* : Il banco Filippo Borromei e compagni di Londra (1436-1439), p. 37-126, 283-386. — *L. Fumi* : L'atteggiamento di Francesco Sforza verso Sigismondo Malatesta in una sua istruzione del 1462, con particolari sulla morte violenta della figlia Polissena, p. 158-180. — *G. Biscaro* : Documenti inediti su Francesco Filelfo, p. 216-220. — *A. Giulini* : Un probabile progetto matrimoniale per Caterina Sforza, p. 220-223. — *Alessandro Luzio* : I Corradi di Gonzaga signori di Mantova. Nuovi documenti, p. 249-282. — *Carlo Bonetti* : L'arca dei Martiri Persiani, opera di Giovanni Antonio Amadeo (1479-1482), p. 387-402. — *Giuseppe Bonelli* et *Giovanni Vittani* : L'archivio del convento di S. Bartolomeo di Momo (Novara), p. 403-428. — *U. Monneret de Villard* : Le iscrizioni sepolcrali di Ecclesio e Savino (sec. v) rinvenute nella chiesa di San Vincenzo di Galliano, p. 471-473. — *R. Beretta* : Precetti intimati dall' abate Ardengo Visconti agli uomini di Inzago l'8 dicembre 1232, p. 473-475. — *A. Giulini* : Uberteto e Soprana Visconti, p. 475-476. — *G. Biscaro* : Mercanti inglesi a Milano nella seconda metà del secolo xv, p. 476-479. = **Vol. XX, anno XL** (Milan, 1913, in-8°, 493 p.). — *A. Luzio* : I Corradi di Gonzaga signori di Mantova (suite et fin), p. 131-183. — *G. B. Picotti* : D'una questione tra Pio II e Francesco Sforza per la ventesima sui beni degli ebrei, p. 184-213. — *G. Biscaro* : La scuola dei quattro martiri coronati presso il Duomo di Milano, p. 214-227. — *A. G.* : Un contratto di « soccida » nel Trecento, p. 253-254. — Contributi di Parma per il Duomo di Milano, p. 254. — *Attilio Antonielli* et *Francesco Novati* : Un frammento di zibaldone cancelleresco lombardo del primissimo Quattrocento. Testo ed illustrazioni storico-critiche ai documenti contenuti nel Frammento Pallanzese, p. 265-314. — *Carlo Müller* : Gli statuti della comunità d'Intra, Pallanza et Vallintrasca, p. 315-332. — *A. Giulini* : Filippo Maria Sforza, p. 376-388. — *Fedele Savio* : L'iscrizione sepolcrale di Proiettizio a Bergamo, p. 471-476. — *C. Bonetti* : Due opere sconosciute di Antonia della Corna, pittore Cremonese, 1481, p. 477-478. = **Série 5ª, vol. I, anno XLI** (Milan, 1914, in-8°, 851 p.). — *Ugo Monneret de Villard* : Note di archeologia lombarda. [I. Il mausoleo di Diocleziano a Spalato e la sua influenza sull' architettura lombarda], p. 5-70. — *G. Biscaro* : Note di storia dell' arte e della coltura a Milano dai libri maestri Borromeo (1427-1478), p. 71-108. — *Felice Fossati* : Rap-

porti fra una « terra » e i suoi signori (Vigevano e i duchi di Milano nel secolo xv), p. 109-186. — *Emilio Motta* : Armaiuoli milanesi nel periodo Visconteo-Sforzesco, p. 187-232. — *Ugo Bassani* : Una sentenza dei consoli di Milano, del 1150, p. 233-239. — *Rinaldo Beretta* : Della compagnia della Morte e della compagnia del Caroccio alla battaglia di Legnano, p. 240-256. — *A. Giulini* : Polidoro Sforza [1442-1475], p. 257-271. — *A. Giulini* : Documenti pel condottiero sforzesco Colella da Napoli, p. 334-337. — *G. Biscaro* : Il maestro del pittore Ambrogio de' Bevilacqui, p. 337-338. — *F. N.* : Una famiglia tosca-lombarda : gli Orfei da Ricavo di Cremona, p. 338-339. — *Nicola Ferorelli* : Il ducato di Bari sotto Sforza Maria Sforza e Ludovico il Moro, p. 389-468. — *A. Giulini* : Un' audace falsificazione del Bianchini, p. 554-559. — Rappresaglie di un mercante milanese contro Strassburgo nel 1303, p. 584-585. — Il matrimonio di Caterina Cornaro in due lettere di Gerardo Colli, p. 585-592. — *Alessandro Colombo* : Le origini del comune di Vigevano e i suoi diplomi imperiali, p. 597-672. — *A. Lattes* : L'ingrossazione nelle carte pavesi, p. 754-757. — *Felice Fossati* : Un problema di storia vigevanese [fin xv^e s.], p. 757-778. — *A. Giulini* : Lodovico il Moro intermediario di nozze fra i Gonzaga ed i Riario, p. 828-831. — *F. F.* : Cortesie principische del Quattrocento, p. 831-836. = **Vol. II, anno XLII** (Milan, 1915, in-8°, 750 p.). — *G. Biscaro* : Panfilo Castaldi e gli inizi dell' arte della stampa a Milano (1469-1472), p. 5-14. — *F. Savio* : L'ospedale di S. Barnaba in Milano che si dice fondato da Goffredo da Bussero l'anno 1145, p. 168-178. — *F. N.* : Codici vaticani concernenti la Lombardia, p. 237-238. — *F. Novati* : Per l'origine del motto « Forse che si, forse che no » [xiv^e s.], p. 238-239. — *F. F.* : Un fatto di cronaca del 1474, p. 239-243. — *A. Giulini* : Un documento per una principessa saluzzese entrata in casa Borromeo [1494], p. 243-244. — *Francesco Cognasso* : L'alleanza sabaudo-viscontea contro il Monferrato nel 1431, p. 273-334, 554-644. — *Aristide Calderini* : I codici milanesi delle opere di Francesco Filelfo, p. 335-411. — *Francesco Novati* : Il *De Magnalibus Mediolani* ed una cronaca vestfagliese del Trecento, p. 465-474. — *N. Ferorelli* : Nuovi documenti per la storia di Bari, p. 525-526. — *F. N.* : Mabilio da Novate, umanista del sec. xv, p. 526-527. — *A. Giulini* : Ancora di Filippo Maria Sforza, p. 528. — Per la protezione dei colombi [xv^e s.], p. 735. — *A. G.* : Una curiosa superstizione ferrarese, p. 736. — Un lamento di Bernabò Visconti scritto da un genovese nei forni di Monza, p. 741. = **Vol. III, anno XLIII** (Milan, 1916, in-8°, 919 p.). — *Remigio Sabbadini* : Come il Panormita divento poeta aulico, p. 5-28. — *A. Giulini* : Di alcuni figli meno noti di Francisco I Sforza duca di Milano, p. 29-52. — *F. Novati* : Due lettere del cardinale di Pietramala a Gian Galeazzo Visconti (1390-91), p. 185-191. — *G. Biscaro* : I paramenti e gli arazzi donati dall' arcivescovo Stefano Nardini alla metropolitana di Milano, p. 191-198. — Musei ed archivi del Castello, p. 266-270. — Rugerino da Milano, p. 271. — *A. Giulini* : Per la biografia di Bartolomeo Colleoni, p. 271-273. —

E. M. Il tipografo parmense Annibale Fossio allievo del Vadarfer, p. 273-275. — *U. Monneret de Villard* : I dati storici relativi ai mosaici pavimentali cristiani di Lombardia, p. 341-392. — *Pio Pecchiai* : Cristoforo Della Strada e un episodio delle lotte guelfo-ghibelline in Milano durante il dominio del duca Giovanni Maria Visconti, p. 393-416. — *Cesare Manaresi* : Un appello contra sentenza dei consoli di Milano al tempo di Ottone IV, p. 562-578. — *U. Monneret de Villard* : La « legenda » di S. Eligio in Lombardia, p. 628-632. — *R. Beretta* : Une benefattore di Erba nel secolo XIV, p. 632-633. — *R. Beretta* : Alcune terre della pieve d'Incino infeudate agli arcivescovi di Milano [XVe s.], p. 634-636. — *A. Giulini* : Una pia fondazione prediletta da Bonvesin da Riva, p. 821-830. — *E. Verga* : Una descrizione inesatta di un codice milanese, p. 903-904. — *A. Giulini* : La capellania ducale di S. Maria della Florana in S. Nazzaro Maggiore, p. 904-907. — *C. Manaresi* : Un altro frammento di copiario di Catelano de Cristiani, p. 907-909.

497. **Archivum franciscanum historicum**, annus V (Quaracchi près Florence, 1912, in-8°, 831 p.). — *P. Venantius Maggiani*: De relatione scriptorum quorumdam S. Bonaventurae ad Bullam « Exiit » Nicolai III (1279), p. 3-21. — *Fr. Erhard Schlund* : Petrus Peregrinus von Maricourt. Sein Leben und seine Schriften (Ein Beitrag zur Roger Baco-Forschung) (suite), p. 22-40. — *P. Ferdinandus M. Delorme*: Documenta quaedam Clarissarum historiam generalem et speciatim monasterii O.S.Clarae Burdigalensis illustrantia (saec. XIII-XVI), p. 41-51, 321-351. — *P. Seraphinus Gaddoni*: Documenta ad historiam trium ordinum S. Francisci in urbe Imolensi. I et II Conventus primi Ordinis, p. 52-73, 544-572, 710-726. — *P. Livarius Oliger* : Documenta inedita ad historiam Fraticellorum spectantia (suite), p. 74-84. — *P. Jérôme Goyens*: Trois lettres inédites de Fr. Jean Maubert, vicaire général des Observants ultramontains à Fr. Pierre de Vaux, p. 85-88. — *P. Andreas Corna*: Codices olim franciscani in Biblioteca Landiana Placentiae, p. 89-94. — *P. Seraphinus Gaddoni:* Codices Bibliothecae Estensis Mutinae, p. 95-101. — *P. Hugolinus Lippens* : Descriptio codicum franciscanorum Biblioth. Academiæ Leodiensis (suite et fin), p. 102-109, 737-751. — *P. Livarius Oliger* : De origine regularum ordinis S.Clarae, p. 181-209, 413-447. — *P. Ephrem Baumgartner* : Die Franziskuslegende des Jacobus de Voragine Ord. Praed., p. 210-236. — *P. Benvenutus Bughetti*: Legenda versificata S. Clarae Assisiensis (saec. XIII). Textus, p. 237-260, 459-481. — *Can. Francesco Lanzoni* : Le antiche carte del convento di S. Chiara, p. 261-276, 482-493. — *Claudia Florovsky*: *De finibus paupertatis* auctore Hugone de Digna, p. 277-290. — *P. Michael Bihl*: Documenta inedita Archivi Protomonasterii S. Clarae Asisii, p. 291-298, 663-697. — *P. Lucius M. Nunez* : Explicatio regulae S. Clarae, auctore Fr. Nicolao de Cluximo, O.F.M. (1446) deque alia auctore S. Joanne de Capistrano (1445), p. 299-314. — *P. Hieronymus Goyens* : Sex appellationes ad Sedem Apostolicam factae a Clarissis

Coletinis Gandensibus pro puritate regulae servanda (1498-1536), p. 315-320. — *P. Athanasius López* : Descriptio codicum franciscanorum Bibliothecae Riccardianae (suite), p. 352-359. — *P. André Callebaut* : Recueil de miracles et preuves du culte immémorial de S. Gautier de Bruges O.F.M., évêque de Poitiers (1279-1306), p. 494-519. — *P. Benvenutus Bughetti* : Codices duo Florentini Archivi Nationalis Ordinem Clarissarum spectantes. I. Cod. 669, p. 573-580. — *P. Seraphinus Gaddoni* : Codex alter qui continet Vitam S. Bernardini Senensis a Fr. Sancte Boncorde O.F.M. scriptam, p. 581. — *P. Paschal Robinson* : A conjectural chapter in the life of St Clare, p. 632-643. — *P. Zephyrinus Lazzeri*: De processu canonizationis S. Clarae, p. 644-651. = **Annus VI** (Quaracchi près Florence, 1913, in-8°, 824 p.). — *P. Livarius Oliger* : Textus antiquissimus epistolae S. Francisci de Reverentia Corporis Domini in Missali Sublacensi (Cod. B. 24 Vallicellanus), p. 3-12. — *P. Parthenius Minges* : De relatione inter Proemium *Summae* Alexandri Halensis et Proemium *Summae* Guidonis Abbatis, p. 13-22. — *Pierre Duhem* : François de Meyronnes, O.F.M. et la question de la rotation de la terre, p. 23-25. — *Sac. Salvatore Barsotti* : Il Santuario della Madonna di Montenero presso Livorno nel suo primo secolare periodo retto dai Frati del Terz' Ordine di S. Francesco (1341-1441), p. 26-44, 466-490. — *P. Paschalis Anglade* : Descriptio novi codicis *Dicta IV ancillarum S. Elisabeth* exhibentis, p. 61-75. — *Ferdinandus Doelle* : Sermo S. Iohannis de Capistrano, O.F.M. ineditus de S. Bernardo Senensi, p. 76-90. — *P. Benvenutus Bughetti* : Duo codices Archivi Nationalis Florentini (fin). II. Documenta ad historiam monasterii S. Guillielmi prope Ferrariam Ord. S. Clarae, p. 91-117. — *P. Johannes Hofer* : Biographische Studien über Wilhelm von Ockham, O.F.M., p. 209-233, 439-465, 654-699. — *P. Aubain Heysse* : L'auteur des « Annales Gandenses ». Réponse à l'article de M. De Paw : « Note sur le vrai nom du Minorite de Gand », p. 234-241. — *P. Leonardus Lemmens* : Regula antiqua Ordinis de Poenitentia (1221) iuxta novum codicem, p. 242-250. — *P. Ferdinandus M. Delorme* : Acta et constitutiones Capituli Generalis Assisiensis (1340), p. 251-266. — *P. Livarius Oliger* : Documenta inedita ad historiam Fraticellorum spectantia. Tres textus saec. XIV (suite et fin), p. 291-321, 515-530, 710-747. — *P. Seraphinus Gaddoni* : Documenta ad historiam Trium Ordinum S. Francisci in urbe Imolensi. II. Secundus Conventus I Ordinis (1400-1450), p. 291-321. — *P. Parthenius Minges* : Additamentum ad articulum « De relatione inter Proemium *Summae* Halensis et Proemium *Summae* Guidonis Abbatis », p. 433-438. — *P. André Callebaut* : Fr. Gautier de Bruges, O.F.M., évêque de Poitiers et Philippe le Bel. Documents, p. 491-514. — *P. Maximilianus Straganz* : Duae relationes circa Monasterium Brixinense O. Clar., p. 531-545. — *P. Hugolinus Lippens*: Descriptio codicum franciscanorum Bibliothecae Musaei Namurcensis, p. 546-556. — *P. Parthenius Minges*: De scriptis quibusdam Fr. Ioannis de Rupella, O.F.M. († 1245), p. 597-622. — *Can. Francesco Lanzoni* : Una vita del Beato Novellone Faentino

Terziario Francescano († 1280), p. 623-653. — *Fr. Cuthbert*: A disputed story concerning St. Clare, p. 670-680.—*P. Leonardus Lemmens* : Annales Minorum Prussicorum, p. 702-704. — *G. Presutti* : Fr. Fortanerio Vassalli, O.M. in una minuta di bolla del Papa Clemente VI all' Imperatore d'Oriente Giovanni Paleologo, p. 705-709. —*P. Athanasius Lopez* : Descriptio codicum franciscanorum Bibliothecae Riccardianae Florentiae, p. 748-758. — **Annus VII** (Quaracchi près Florence, 1914, in-8°, 832 p.). — *P. Leone Bracaloni* : Assisi medioevale. Studio storico-topografico, p. 3-19. — *P. Michael Bihl*: Tres Legendae minores Sanctae Clarae Assisiensis (saec. XIII), p. 32-54. — *P. Ferdinandus Mª Delorme* : Praevia nonnulla Decretali « Exultantes in Domino » (18 ian. 1283) de Procuratorum institutione, p. 55-65. — *Prof. Leto Alessandri* et *Prof. Francesco Pennacchi* : I più antichi inventari della sacristia del Sacro Convento di Assisi (1338-1473), p. 67-107, 294-340. — *P. Paolo Mª Sevesi*: La Congregazione dei Capriolanti e le origine della Provincia dei Frati Minori della Regolare Osservanza di Brescia, p. 108-121. — *P. Hugolinus Lippens* : Descriptio codicum franciscanorum bibliothecae maioris Seminarii Leodiensis, p. 122-131, 341-346, 527-532. — *Walter W. Seton*: Some new sources for the life of Blessed Agnes of Prag including some chronological notes and a new text of the Benediction of Saint Clare, p. 185-197. — *P. Michael Bihl* : Elenchi bononienses Fratrum de Poenitentia S. Francisci 1252-1288, p. 227-233. — *Fr. David de Kok* : De origine Ordinis S. Clarae in Flandria, p. 234-246. — *P. André Callebaut* : Lettres franciscaines concernant la Belgique et la France aux XIIIᵉ-XVᵉ siècles, p. 247-263. — *P. Ferdinandus Mª Delorme* : Acta fundationis Conventus B. Mariae de Angelis prope Tolosam (1481-1484), p. 264-293. — *A. G. Little* : Statuta provincialia provinciarum Franciae et Marchiae Tervisinae (saec. XIII), p. 447-465. — *P. Michael Bihl* : Statuta provincialia provinciarum Aquitaniae et Franciae (saec. XIII-XIV). — *P. Benvenutus Bughetti* : Decreta duo electionis ministri provincialis O.F.M. in Prov. Bononiensi (1349) et in Prov. Romana (1439), p. 502-510. — *P. Hieronymus Goyens* : Monumenta historica inde ab anno 1397 circa vetus Hospitale Sancti Iohannis Gandavi III Ordinis S. Francisci, p. 511-526. — *P. Anicetus Chiappini* : Communitatis responsio « Religiosi viri » ad Rotulum Fr. Ubertini de Casali, p. 654-675. —*A. G. Little*: Definitiones Capitulorum Generalium Ordinis Fratrum Minorum, 1260-1282, p. 676-682. —*P. Seraphinus Gaddoni* : Documenta ad historiam trium ordinum S. Francisci in urbe Imolensi. III. Monasterium S. Stephani Ordinis S. Clarae (1254-1450), p. 683-705. — *P. David de Kok* : La fondation du couvent des Observants à Liége (1487), p. 706-709. — *P. Michael Bihl* : Statuta provincialia Provinciae Coloniae O.F.M.Observ. annorum 1474 et 1524, p. 710-738.

498. **Arquivo historico português, vol. IX** (Lisbonne, 1914, in-4°, 540 p. et p. 289-416). — *Carolina Michaëlis de Vasconcellos* : O Marramaque [XIVᵉ-XVIᵉ s.], p. 163-176. — *Edgar Prestage* : Critica contempo-

ranea da « Chronica de D. Manuel » de Damião de Goes, p. 345-378. — **Apendices**. Armaria portuguesa (suite) [Magalhanes-Ramirez], p. 289-416.

499. **La Bibliofilia, rivista del arte antica in libri, stampe, manoscritti, autografi e legature. Vol. XIV, anno XIV, 1912-1913** (Florence, 1913, in-4°, XII-480 p.). — *Paolo D'Ancona* : Il *Liber celestium revelationum Sanctae Brigidae* illustrato da un miniatore senese della prima metà del sec. XV, p. 1-5. — *Dott. Raimondo Salaris* : Gli incunaboli della Biblioteca comunale di Piacenza, p. 20-26, 169-176, 330-337. — Talmud babylonicum, p. 38-40. — *Arnaldo Bonaventura* : Cimeli bibliografici e strumenti musicali all' Esposizione del R. Istituto Musicale di Firenze, p. 46-60. — *A. Boinet*: Ventes, p. 81-87. — *Carlo Frati* : Pubblicazioni recenti relative a codici o stampe della Biblioteca marciana di Venezia, p. 94-100, 131-157, 397-412, 452-461. — Vendite pubbliche, p. 100-110, 191-195, 276, 431-433. — Pittura e miniatura in Lombardia fino alla metà del Quattrocento, p. 111-113. — I manoscritti del monastero copto di Akmin, p. 113. — La produzione mondiale dei libri dopo l'invenzione dell' arte tipografica, p. 114. — L'introduzione della stampa a Lecce, p. 116-118. — Il libro « delle Asse », p. 118-120. — Per una esposizione di xilografia, p. 197-199. — *Paolo D'Ancona* : Nuove ricerche sulla miniatura lombarda, p. 201-209. — *G. Boffito* et *P. Niccolari* : Bibliografia dell' aria. Saggio di un repertorio bibliografico italiano di meteorologia e di magnetismo terrestre [XIIIe-XIXe s.], p. 228-238, 301-309, 345-350, 367-379. — *Leo S. Olschki*: Livres inconnus des bibliographes [Psautier d'avant 1476], p. 272-273. — *Paolo D'Ancona* : Di alcune opere inedite di Nicolò di Giacomo da Bologna, p. 281-284. — *E. Rostagno* : Sul testo della « Lettera di Dante di Cardinali italiani », p. 295-301. — La Biblioteca del Serraglio a Costantinopoli, p. 315-316. — *Leo S. Olschki* : Il tipografo Giovanni Gengenbach, successore del tipografo Giorgio Lauer di Roma ? [fin XVe s.], p. 321-324. — La fortuna di Dante fuori d'Italia, p. 354-355. — I codici ciceroniani dell' Ambrosiana, p. 435-436. — I prezzi delle edizione aldine al principio del' 500. — Un libro di cronache cinesi del XII secolo. — *Umberto Cassuto* : Alcuni manoscritti ebraici della Libreria Olschki, p. 441-450. — I codici miniati della Bertoliana di Vicenza, p. 478-480.

500. **Bibliothèque de l'École des Chartes, t. LXXVII, année 1916** (Pais, 1916, in-8°, 535 p.). — *Cl. Brunel* : Documents linguistiques du Gévaudan, p. 5-57 et 241-285. — *E. G. Ledos* : Un nouveau manuscrit du poème d'Achard d'Arronaise sur le *Templum Domini*, p. 58-73. — *J. Viard* : La Cour (*Curia*) au commencement du XIVe siècle, p. 74-87. — *B. Pocquet du Haut-Jussé* : Les comptes du duché de Bretagne en 1435-1436, p. 88-111. — *Cte Paul Durrieu* : La provenance d'un des plus beaux manuscrits peints au XIVe siècle par Nicolo di Giacomo da Bologna, p. 111-136. — *G. Huet* : La légende des Énervés de Jumièges. Texte latin, p. 197-216. — *F. Aubert* : Les sources de la procédure au

Parlement au XIVe siècle, p. 217-240. — *H. Omont* : La collection Doat à la Bibliothèque Nationale. Documents sur les recherches de Doat dans les archives du sud-ouest de la France de 1663 à 1670, p. 286-336. — *L. Delisle* : Poèmes de Raimond Astruc et poésies sur Charles d'Anjou conservés dans le ms. 1008 de Saint-Gall, p. 405-414. — *G. Huet* : Fragments de la traduction néerlandaise en vers du « Roman de Troie », p. 415-427. — *M. Prinet* : Les sceaux et le seing manuel de Pierre de Hauteville, prince d'Amour, p. 428-438. — *M. Sepet* : Observations critiques sur l'histoire de Jeanne d'Arc, la lettre de Perceval de Boulainvilliers, p. 439-447. — *L. Dorez* : Nouvelles recherches sur Michel-Ange et son entourage (1[er] article), p. 448-470.

501. **Boletin de la Real Academia de buenas letras de Barcelona, año XIII, año academico CLXXXV, 1913** (Barcelone, 1913, gr. in-8°, 264 p.). — *Joaquim Botet y Sisó* : Notes numismàtiques. Monedes d'Ibiça, p. 1-22. — *Francesch Carreras y Candi* : Les obres de la Catedral de Barcelona (1298-1445), p. 22-30, 128-136. — *Joaquin Miret y Sans* : Pro sermone plebeico, p. 30-41, 101-115, 163-185, 229-251. — *Raffaele di Tucci* : Una nota di numismatica catalana, p. 41-45. — *Ferràn de Sagarra* : Una oració catalana del segle XIV[e], p. 45-47. — *Antòn Vila* : Lo senyoriu feudal de Castellgalí, p. 47-58. — *Dr Gumersindo Alabart* : Exposició sobre lo libro « de civitate Dei » de S. Agusti (suite), p. 58-70, 140-150, 193-214. — *José Jordán de Urries* : La lucha por Sicilia en los años de 1291 á 1302, p. 73-86. — *Pere Pujol y Tubau* : Mudança en la elecció de sepultura per lo rey Alfons I, p. 86-89. — *Joseph Mas* : Notes d'esculptors antichs a Catalunya, p. 115-128, 185-193. — *E. Moliné y Braséo* : Adició als textes catalans-provençals, p. 137-140. — *Francisco de Boffarull* : Los dos textos catalán y aragonés de las ordinaciones de 1333 para los Judiós de la Corona de Aragón, p. 153-163. — *Francesch Carreras y Candi* : Lo retaule barceloni de la Santa Creu, obra d'en P. Terrers y d'en F. Vergós, p. 217-220. — *J. Jordán de Urries y Azara* : Las ordinaciones de la Corte Aragonesa en los siglos XIII y XIV, p. 220-229. = **Año XIV, año academico CLXXXVI, 1914** (Barcelone, 1914, gr. in-8°, p. 265-536). — *J. Miret y Sans* : Pro sermone plebeico (fin), p. 275-280. — *J. Mas* : Notes sobre antichs illuminadors a Catalunya, p. 280-284. — *J. Jordan de Urries y Azara* : Las ordinaciones de la corte aragonese en los siglos XIII y XIV (suite), p. 284-292. — *Ricardo del Arco* : Tres cartas de población inéditas y interesantes, p. 292-302. — *F. Carreras y Candi* : Les obres de la Catedral di Barcelona (suite et fin), p. 302-317, 510-515. — *Ernest Moliné y Brasés* : Receptari de micer Johan (XV[e] s.), p. 321-336. — *Romualdo Lodo* : I papions, i peppiones e la moneta uneta ; denari pavesi e veneti correnti in Catalogna e Castiglia dal IX al XIII secolo, p. 336-350. — *J. Botet y Sisó* : Comentari al treball del senyor Loddo, p. 350-354. — *J. Miret y Sans* : Notes sobre la expedició del rey Pere lo Gran a Berberia, p. 354-360. — *D[r] G. Alabart* : Exposició sobre lo libre « De Civitate Dei » (suite), p. 374-383, 458-463, 516-527. — *J. Miret y Sans* : Los noms personals y geogràfichs de la en-

contrada de Terrasa en los segles xe y xie, p. 385-407, 485-509. — *J. Jordán de Urríes y Azara* : La politica exterior de Alfonso III de Aragon, p. 441-458, 472-485. = **Año XV, año academico CLXXXVII, 1915** (Barcelone, 1915, gr. in-8°, 264 p.). — *J. Botet y Sisó* : Notes numismàtiques [monnaies wisigothes, m. de Terrassa, m. catalanes Massiair], p. 26-32. — *J. Soler y Palet* : Noticies biogràfiques inèdites d'En Bartomeu Mates, autor de la celebre Gramàtica llatina incunable, p. 33-42. — *J. B. Codina* et *J. M. de Alós* : Romeries de 1320. — *J. Miret y Sans* : Un missatge de Yarmorasen rey de Tremecen a Jaume Ier, p. 48-51. — *Dr G. Alabart* : Exposició sobre lo libre « De Civitate Dei » (suite), p. 51-62, 123-134, 182-191, 251-262. — *Dr Salvador Bové* : Ramón Llull y la lengua llatina, p. 65-88. — La vida coetània segons lo Ms. del Museu Britànich, p. 89-101. — *J. Miret y Sans* : Notes biogràfiques d'en Ramón Lull, p. 101-106. — *J. Miret y Sans* : Escolars catalans al estudi de Bolonia en la xiiia centuria, p. 137-155. — *Joseph Mas* : Notes documentals de llibres antichs a Barcelona, p. 155-167, 238-251. — *E. Moliné y Brasés* : Establiments del Orde de la Cavalleria de Sant Jaume, p. 167-182. — *Moïse Schwab* : Prières juives du rite catalan, xie et xiiie siècles, p. 193-204. — *J. Ma Batista y Roca* : Catàlech de les obres lulianes d'Oxford, p. 204-228, 308-330. — *Moïse Schwad* et *J. Miret y Sans* : Le plus ancien document à présent connu des juifs catalans [973], p. 229-233. — *Macario Golferichs Losada* : Santa Eulalia, mártir barcelonesa, p. 233-238. = **Año XVI, año academico CLXXXVIII, 1916** (Barcelone, 1916, gr. in-8°, p. 265-572). — *J. Botet y Sisó* : Sobre uns sepulcres de la familia comtal d'Empuries, p. 265-288. — *J. Soler y Palet* : L'art a la casa al segle xv, p. 289-305, 385-394. — *J. Miret y Sans* : Lo primitiu nom de familia d'en Ramon Lull, p. 305-307. — *Juan B. Codina y Formosa* : Fragmentos de dos libros de los Macabeos en lengua catalana, p. 363-372. — *J. Miret y Sans* : Documents per l'hìstoria de la llengua catalana, p. 372-385. — *A. Durán y Sanpere* : Un document català de la revolta de Gènova de 1435, p. 394-400. — *G. M. de Broca* : Un códice del « Libro del Consulado de Mar », desconocido, p. 409-414. — *R. del Arco* : El famoso jurisperito, del siglo xiii, Vidal de Cañellas, obispo de Huesca (noticias y documentos inéditos), p. 463-480, 508-521. — *A. Duran y Sanpere* : Un document de la Moreria di Valencia en l'any 1408, p. 505-507. — *R. del Arco* : Nuevos documentos inéditos de don Vidal de Cañellas, p. 546-550.

502. **Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1914** (Paris, 1914, in-8°, ccxvii-657 p.). — *H. Ferrand* : Les voies romaines du Dauphiné, p. 3-37, pl. I à III. — *J. Pilloy* : Une construction monumentale à Saint-Quentin (Aisne) au iie siècle de notre ère, p. 70-85. — *J. Pilloy* : Pièce d'essai de la monnaie de Saint-Quentin au nom de Charles le Chauve, p. 86-90. — *G. Arnaud d'Agnel* et *Em. Isnard* : Inventaires de mobiliers provençaux du xiiie siècle tirés des archives de Marseille, p. 97-107. — *Ch. Portal*: Notes sur l'orfèvrerie à Albi du xive à la fin du xviiie siècle, p. 108-145.

pl. VIII. — *L. Coutil* : Plaque ajourée, ornée de griffons, du cimetière gaulois d'Hauviné (Ardennes), p. 171-172. — *Comt Espérandieu* : Fouilles de la Croix-Saint-Charles au Mont-Auxois (Alésia). Rapport sur les fouilles de 1912, p. 173-183 (pl. X-XIII). — *F. P. Thiers* : Rapport sur les fouilles de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales) en 1913, p. 184-194. — *G. Mallard* : Rapport sur les fouilles du *forum* de Drevant (Cher), p. 195-212. — *Héron de Villefosse* : Un peson de fuseau avec inscription latine incisée trouvé à Sens, p. 213-230. — *L. Lempereur* : Le cimetière barbare du Grandmas (Aveyron), p. 231-247, pl. XIV-XVI. — *Abbé Pinier* : Fouilles dans l'impasse des cloîtres Saint-Martin à Angers (juin-août 1913), p. 248-254 (pl. XVII). — *G. Doublet* : Note sur des reliquaires trouvés dans l'église de Vence (Alpes-Maritimes), p. 255-263. — *J. Toutain* : Rapport général sur les fouilles exécutées à Alésia par la Société des Sciences de Semur en 1913, p. 355-407, pl. XX-XXII. — *J. Toutain* : Les divinités domestiques du pays des Éduens. Étude sur un bas-relief trouvé en 1913 dans les fouilles de la Société de Semur à *Alésia*, p. 408-421, pl. XXIII. — *Héron de Villefosse* : Le Mont Ardon. Rapport sur une communication de M. *Jules Vendeuvre*, p. 422-446. — *Capitaine G. Caillaud* : Un four de potier gallo-romain de Lezoux (Puy-de-Dôme), p. 447-460. — *G. Poulain* : Le péribole du temple de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure). Fouilles de 1912-1913, p. 461-474, pl. XXIV et XXV. — *A. Terrade* : Un cimetière gallo-romain à sépultures par incinération près de Noyon (Oise), p. 475-480. — *R. Le Nail* : Découverte d'un théâtre romain à Lyon. Rapports de M. R. Le Nail, p. 481-486, pl. XVI. — *Cel Hannezo* : Note sur un vase de verre de l'époque gallo-romaine, p. 487-488, pl. XXVII. — *Héron de Villefosse* : Un peson de fuseau avec inscription latine, trouvé près de Saint-Révérien (Nièvre), p. 489-490. — *Abbé Chaillan* : Quelques monuments de Brignoles (Var), p. 491-498, pl. XXVIII et XXIX. — *Chne E. Chartraire* : La sculpture du grand portail de la cathédrale de Sens, p. 499-511, pl. XXX-XLIII. — *R. Roger* : Croix du pays de Foix et du Couserans, p. 512-517, pl. XLIV-XLVII. — *A. Terrade* : Le cimetière mérovingien et carolingien d'Ercheu (Somme), p. 521-555, pl. XLIX. = **Année 1915** (Paris, 1915, in-8°, CCXL-291 p.). — *V. Leblond* : La topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IVe siècle, p. 3-39. — *Ed. Salin* : Le cimetière barbare de Lezéville (Haute-Marne), p. 40-70, pl. I-VI. — *Et. Michon* : Le trésor gallo-romain de Pouzin (Ardèche), p. 71-82, pl. VII et VIII. — *Ct Espérandieu* : Note sur un fragment de vase d'Arezzo trouvé à Vertault (Côte-d'Or), p. 83-86, pl. IX. — *Abbé Chaillan* : Les aqueducs romains d'Aix-en-Provence, p. 145-156, pl. XII et XIII. — *G. Poulain* : Les fouilles de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure). Note complémentaire, p. 157-160. — *L. de Vesly* : Armes découvertes dans les dragages de la Seine, p. 161-166, pl. XIV-XVII. — *J.-B. Chabot* : Note sur l'inscription hébraïque de Saint-Gabriel à Tarascon, p. 167-170. — *M. Prinet* : Recherches sur la date du plus ancien armorial français, p. 171-180. — *L. de Vesly* : Calice de plomb trouvé à Notre-Dame de

Vaudreuil (Eure), p. 181-183. = **Année 1916** (Paris, 1916, in-8°, CCXLIV-270 p. — *Cte Durrieu* : La provenance d'une miniature représentant sainte Catherine, p. 3-9, pl. I. — *Héron de Villefosse* : Fragment d'inscription trouvé à Narbonne. Rapport sur une communication de M. *H. Rouzaud*, p. 10-17, pl. II. — *Héron de Villefosse* : Un groupe de deux divinités assises trouvé à Nevers ; sur une communication de *M. Cornudet*. — *V. Commont* : Sépultures gauloises et puits funéraire gallo-romain découverts à Amiens, p. 29-34. — *L. de Vesly* : Théâtre romain de Lillebonne (Seine-Inférieure). Fouilles de 1914 et 1915, p. 35-40, pl. V et VI. — *M. Prinet* : Les armoiries familiales dans la décoration des sceaux des évêques français au XIIIe siècle, p. 110-117, pl. XV. — *A. Winkler* : L'oppidum de Saint-Gence (Haute-Vienne), p. 132-135. — *Héron de Villefosse* : Une inscription peinte sur un vase romain découvert à Beauvais, p. 140-150. — *Chne E. Chartraire* : Le sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne) ; recherches sur son origine, p. 151-160, pl. XIX-XXVI.

503. **Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. III, livraison 8** (Genève, 1913, in-8°, p. 341-466). — *Victor Van Berchem* : Le pèlerinage d'un évêque de Genève (Jean-Louis de Savoie) en 1480, p. 365-384. — **T. IV, livraison 1** (Genève, 1914, in-8°, 35 p.) — *Louis Blondel* : Notes d'archéologie genevoise. I Boulevard de Saint-Léger. II. Démolitions de la rue du Marché. III. Une cave du XIVe siècle, p. 23-35.

504. **Bullettino della deputazione fiumana di storia patria, vol. III** (Fiume, 1913, in-8°, 323 p.). — *Alfredo Fest* : Fiume nel secolo XV, p. 1-138. — *Attilio Depoli* : Il dialetto fiumano, saggio grammaticale, p. 258-313. — Bibliografia. Spigolature di notizie relative alla storia di Fiume, p. 313-315, 320-222.

505. **Congrès archéologique de France. LXXXe session tenue à Moulins et à Nevers en 1913 par la Société française d'archéologie** (Paris et Caen, 1916, in-8°, 509 p.). — *Chanoine Joseph Clément* : Moulins (cathédrale Notre-Dame. — Château. — Fortifications. — Vieilles maisons. — Beffroi. — Musée), p. 3-23. — *Deshoulières* : Saint-Menoux (Église) p. 24-43. — *Deshoulières* : Bourbon-l'Archambault (Château. — Église paroissiale), p. 43-52. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Paray-le-Monial (Église. — Musée) p. 53-65. — *Jean Virey* : Cluny (La ville. — Église Saint-Marcel. — Église Notre-Dame. — Ancienne église Saint-Mayeul. — Abbaye. — Musée. — Maisons), p. 65-91. — *Jean Virey* : Berzé-la-Ville (chapelle du pieuré), p. 91-93. — *Deshoulières* : Vicq (Église paroissiale), p. 94-100. — *André Rhein* : Ebreuil (Église abbatiale. — Église paroissiale), p. 100-124. — *Abbé Luzuy* : Mozac (Église abbatiale. — Bâtiments de l'abbaye), p. 124-143. — *P. Gauchery* : Riom (Église Saint-Amable. — Église Notre-Dame du Marthuret. — Sainte-Chapelle. — Musée Mandet), p. 144-173. — *Deshoulières* : Yzeure (Église Saint-Pierre), p. 174-182. — *Deshoulières* : Souvigny (Église du pieuré. — Bâtiments conventuels. — Notre-Dame des Avents. — Église

Saint-Marc. — Bâtiments civils), p. 182-223. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Meillers (Église), p. 224-226. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Le Plessis (Château), p. 227-228. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Autry-Issard (Église), p. 228-232. — *Lucien Bégule* : Ambierle (Église), p. 233-241. — *André Rhein* : Charlieu (Église du prieuré. — Cloître. — Donjon. — Église Saint-Philibert. — Couvent de Saint-Gildas. — Maisons anciennes. — Couvent des Cordeliers), p. 242-269. — *André Rhein* : Anzy-le-Duc (Prieuré. — Église), p. 269-291. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Saint-Pierre-le-Moutier (Église paroissiale. — Anciennes églises. — Vieilles maisons), p. 292-299. — *Louis Serbat* : Nevers (Cathédrale. — Église Saint-Étienne. — Église Saint-Sauveur. — Église Saint-Genest. — Abbaye de Notre-Dame. — Église Saint-Gildard. — Tours et remparts. — Porte du Croux. — Musée archéologique. — Tour Goguin. — Tour Saint-Éloi. — Palais ducal. — Palais épiscopal. — Halle et beffroi. — Maisons anciennes), p. 300-373. — *Louis Serbat* : La Charité (Église. — Prieuré. — Ville), 374-400. — *Louis Serbat* : Varzy (Église. — Maisons anciennes), p. 401-416. — *Louis Serbat* : Prémery (Église. — Château), p. 417-424. — *E. Lefèvre-Pontalis* : Châtel-Censoir (Église), p. 425-430.

506. **École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire. XXXIIe année, 1912** (Paris et Rome, in-8°, 522 p.). — *R. Massigli* : Notes sur quelques monuments chrétiens de Tunisie (baptistère de Sidi-Mansour et baptistères à rosace, basiliques d'Hammam-Lif et d'Henchir-Rhiria), p. 3-26. — *R. Fawtier* : Une rédaction inédite de la vie de saint Guénolé, p. 27-44. — *H. Waquet* : Note sur les médecins de Clément VI, p. 45-48. — *A de Boüard* et *Ch. Hirschauer* : Les Jouvenel des Ursins et les Orsini, p. 49-67. — *A. Piganiol* et *R. Laurent-Vibert* : Recherches archéologiques à Ammaedara (Haïdra), p. 69-229. — *R. Fawtier* : Sur le portrait de sainte Catherine de Sienne, p. 233-244. — *Mgr L. Duchesne* : L'empereur Anastase et sa politique religieuse, p. 305-336. — *R. Massigli* : Sur l'origine de la collection canonique dite *Hadriana augmentée*, p. 363-395. — *R. Fawtier* : La Légende mineure de sainte Catherine de Sienne, p. 397-509. = **XXXIIIe année, 1913** (Paris et Rome, in-8°, 494 p.). — *R. Fawtier* : La vie de la bienheureuse Hélène de Hongrie, p. 3-23. — *Mgr L. Duchesne* : Serge III et Jean XI, p. 25-64. — *R. Massigli* : Un manuscrit inédit de l'Évangile du Pseudo-Mathieu, p. 81-118. — *L. Canet* : Sur le texte grec des *Canons* d'Eusèbe, p. 119-168. — *A. de Boüard* : Lettres de Rome de Bartolomeo de Bracciano à Virginio Orsini (1489-1494), p. 267-336. — *Mgr L. Duchesne* : La réaction chalcédonienne sous l'empereur Justin (518-527), p. 337-363. — *Paul Liebaert* : Le reliquaire du chef de saint Sébastien, p. 479-492.

507. **École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1917** (Paris, 1917, in-8°, 63 p.). — *André Auniord* : Le Chapitre de Sainte-Opportune de Paris, p. 5-13. — *Bruno Durand* : La vie municipale à Aix-en-Provence avant 1789, p. 21-26. — *François Jourda de Vaux de Foletier* : Galiot de

Genouillac, maître de l'artillerie de France (1465-1546), p. 27-31. — *Paul Jubert* : La forêt d'Yveline et la formation du domaine forestier de Rambouillet, p. 33-39. — *Jean de Macé de Gastines* : Le ban et l'arrière-ban, de la création des compagnies d'ordonnance au XVIIIe siècle (1445-1758), p. 41-49. — *Charles Marchesné* : Essai sur l'organisation du Chapitre de la cathédrale de Tours, des origines au concordat de 1516, p. 51-54. — *Pierre Piétresson de Saint-Aubin* : Essai sur la formation et le développement topographiques de la ville de Troyes, jusqu'à l'année 1524, p. 55-62.

508. **Fondation Eugène Piot. Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XX, 2e fascic., n° 37 de la collection** (Paris, 1916), in-fol., 242 p. — Tables des monuments et mémoires : Tomes I-XX, 1894-1913, dressés par Léon Dorez. = **Tome XXII, 1er fascic.**, n° 40 de la collection (Paris, 1916), in-fol., XVII-130 p., 13 pl. hist. en héliogr. — *R. de Lasteyrie* et *M. Collignon* : Georges Perrot, p. V-XVII. — *Cte Paul Durrieu* : Livre de prières peint pour Charles le Téméraire par son enlumineur en titre, Philippe de Mazerolles (le Maître de la conquête de la Toison d'or), p. 71-130.

ERRATUM

P. 139, dernière ligne du texte.

Au lieu de CLIIII lib. XIIII s. et VI d. prov., *lire* CLIIII lib. VIIII s. et VI d. prov.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

509. Adler (Ada). Catalogue supplémentaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Copenhague. — Kjoebenhaven, 1916, in-8°, 114 p. et pl.

510. Allenou (Jean). Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol. Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre. Texte latin publ. avec bibliogr., trad. et notes... Introd. par F. Duine. — Paris, E. Champion, 1917, in-8°, 102 p. et cartes.

511. Anglade (Joseph). Pour étudier les troubadours, notices bibliographiques. — Toulouse, Privat, 1916, in-8°, 10 p.

512. Annuario della r. scuola archeologica di Atene e delle missioni italiani in Oriente. Vol. II. — Bergame, Istituto italiano di arti grafiche, 1916, in-4°, 334 p. et fig.

513. Antonelli (Mercurio). Il cardinale Albornoz e. il governo di Roma nel 1354. — Rome, r. Soc. rom. di storia patria, 1916, in-8°, 8 p.

514. Antony (C.-M.). Saint Catherine of Siena, her life and times. Ed. by Fr. Bed Jarrett. — Oxford, Burns et Oates, 1916, 300 p.

515. Atti della r. deputazione veneta di storia patria. Anno 1915-1916. — Venise tip. C. Ferrari, 1916, in-8°, 58 p.

516. Atti del r. istituto veneto di scienze, lettere ed arti. Anno accademico 1916-1917, t. LXXVI (serie IX, t. I), disp. 3-5. — Venise, tip. C. Ferrari, 1917, in-8°, p. 53-72, 435-768 et fig.

517. Baladhuri (Al). The origins of the Islamic state, a tr. fr. the Arabic, w. annotations, geographic and historic notes by Philip K. Hittin. — Westminster, King, 1916, in-8°, 529 p.

518. Baldassari (P. Alfonso M.). Appunti storici della s. Casa di Loreto. — Urbin, scuola tip. Bramante, 1917, in-8°, 10 p.

519. Baldini (Evandro). L'antica chiesa di san Francesco in Pitigliano. — Rome, tip. Unione ed., 1917, in-8°, 35 p. et fig.

520. Barbagnallo (Corrado). Il materialisme storico. — Milan, Federazione ital. delle biblioteche popolari, 1917, in-16, 129 p.

521. Barone (Nicola). Il r. archivio di stato già grande archivio nel

monastero di S. Severino in Napoli : brevi ricordi storici per uso di visitatori. — Naples, tip. S. Morano, 1917, in-16, 66 p.

522. Basile (Gioacchino). Il tesoro di s. Agata nella cattedrale di Catania. — Catane, tip. V. Giannotta, 1917, in-8°, 16 p.

523. Basmadjian (K. J.). Chronologie de l'histoire d'Arménie. — Paris, Picard, 1915, in-8°, 31 p.

524. Batsford (Herbert). English mural monuments and tombstones. — Londres, Batoford, 1916, in-4°.

525. Baudenet (X.). Armorial d'Avallon et de l'Avallonnais, ou recueil des armoiries des villes, des corporations civiles et religieuses et des familles appartenant à la région qui forme aujourd'hui l'arrondissement d'Avallon. — Avallon, impr. Legrand, 1917, in-8°, 31 p. et pl.

526. Bénac (Abbé J. M.). Les Saints du calendrier diocésain d'Auch. 1er vol. Du 1er janvier au 16 mai. — Auch, impr. Cocharaux, 1916, in-16, 15-lxxi-366 p.

527. Benedetti (Enrico). Punti di storia religiosa del popolo ruteno : nozioni generali. — Rome, tip. Pontificia, 1917, in-8°, 26 p.

528. Bertran de Marseille. La vie de sainte Enimie, poème provençal du xiiie siècle, de Bertran de Marseille, éd. par Clovis Brunel. — Paris, H. Champion, 1917, in-16, xv-78 p.

529. Besch (Émile). Les adaptations en prose des chansons de geste au xve et au xvie siècle. — Paris, E. Champion, 1916, in-8°, 29 p.

530. Besnard (Pierre). Catalogue des collections de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 2e part. Archives (dessins et estampes). — Chalon-sur-Saône, Bertrand, 1917, in-8°, ii-73 p.

531. Bibliographie sommaire de M. Adrien Blanchet. — Mâcon, impr. Protat, 1917, in-8°, 27 p.

532. Bloch (Oscar). Les parlers des Vosges méridionales (arrondissement de Remiremont, départ. des Vosges). Étude de dialectologie. — Paris, E. Champion, 1917, in-8°, xxi-344 p.

533. Bloch (Oscar). Atlas linguistique des Vosges méridionales. — Paris, E. Champion, 1917, in-4°, xxiv-40 p. et cartes.

534. Boccali (Giulio). Monumenti di pietà perugina : il sant'anello; il confalone. — Pérouse, tip. Squartini, 1917, in-8°, 28 p.

535. Borland (Catherine R.). A descriptive catalogue of the Western mediaeval manuscripts in Edinburgh University Library. — Edinbourg, Constable, 1916, in-4°, xxxii-359 p. et 25 pl.

536. Bosco (Joseph). Notes sur de nouvelles inscriptions latines des environs de Constantine et une inscription arabe découverte à Constantine. — Constantine, impr. Braham, 1916, in-8°, 32 p.

537. Brunel (Clovis). Documents linguistiques du Gévaudan. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 102 p.

538. Brunialti (Attilio). Il Mediterraneo nella natura, nella storia, nell'arte e nella vita dei popoli. Fasc. 1-2. — Turin, Unione tipografico-editrice, 1917, in-8°, 64 p. et fig.

539. Bugnin (Jacques de). Le Congié pris du siècle régulier, poème

du xve siècle, publ. avec une introd. par Arthur Piaget. — Paris-Neuchâtel, 1916, in-8°, 93 p. et fig.

540. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. 2e série, t. 38. T. 46 de la collect. Années 1917 et 1918. Fasc. 1er. — Le Mans, impr. Monnoyer, 1917, in-8°, 100 p.

541. Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. T. 45 (2e part.). — Rennes, impr. Vatar, in-8°, lxxxvii-255 p. et fig.

542. Cahour (J.). Notice sur la bibliothèqne de Laval, son histoire, ses conservateurs, ses collections. — Laval, impr. Beaumont, 1916, in-8°, 24 p.

543. Camozzi (Guido), Agostino Thierry e l'opere sua. — Milan, Rome, Naples, soc, ed. Dante Alighieri, 1917, in-8°, 16 p.

544. Caniglia (Giuseppe). Note storiche sulla città di Mogadiscio. — Rome, tip. Unione ed., 1917, in-8°, 19 p.

545. Carducci (Giosùe). Le rime di S. Miniato. — Milan, Istituto editor. italiano, 1917, in-32, 184 p.

546. Carton (Dr L.). Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique. — Oran, impr. Fouque, 1916, in-8°, 45 p. et fig.

547. Casagrandi (V.). Il museo e la biblioteca dei Benedettini di Catania. — Catane, tip. Galatola, 1915, in-8°, 10 p.

548. Castaldi (Giuseppe). Un letterato del quattrocento (Antonio Costanzo da Fano). — Rome, tip. r. accdemia dei Lincei, 1916, in-8°, 88 p.

549. Catalogo generale della Biblioteca cantonale [ticinese] fino a tutto il 1912. — Bellinzona, tip. Cantonale, 1915, in-8°, xxiv-1473 p.

550. Catalogue des écrits académiques suisses, 1914-1915. — Bâle, Schweighausen, 1915, in-8°, iv-98 p.

551. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. LXVI. Guibert-Günther. — Paris, impr. nationale, 1916, 3 vol. in-8° à 2 col., 1242, 1218 et 1254 col.

552. Catalogue of books printed in the ivth century now in the British Museum. Part. IV (Italy: Subiaco and Rome). — Londres, 1916, in-4°, xvi-146 et 10 p., et 13 pl.

553. Caterina (Santa). Lettere. — Milan, Istituto editor. italiano, 1917, in-32, 217 p.

554. Cerola (Giuseppe). Monumenti veneti nell' isola di Creta : ricerche e descrizione fatta per incarico del r. istituto veneto di scienze, ettere ed arti. Vol. III. — Bergame, Istituto italiano d'arti grafiche, 1917, in-4°, 320 p. et fig.

555. Cesari (Antonio). Scritti danteschi bibliografici e filologici, raccolti ora la prima volta e con documenti inediti illustrati per cura di Giuseppe Guidetti. — Reggio Emilia, tip. Collezione storico-letteraria, 1917, in-16, xxiv-316 p.

556. Chapot (Victor). Les méthodes archéologiques. — Abbeville, impr. Paillart (1916), in-8°, 20 p.

557. Chayyam (Umar). Le quartine (rubaiyat) di Umar Chayyâm, poeta persiano del secolo xi, secondo la lezione di Edward Heron-Allen, tratta dal più antico manoscritta esistente nella Bibl. Bodleiana di Oxford... — Catane, tip. Mollica, 1916, in-16, 76 p.

558. Comello (E.) et Ottolenghi (Giuseppe). Avanzi di antichi mosaici del duomo di Casale illustrati. — Casal, il Municipio. 1917, in-8°, 32 p.

559. Commentarî dell'ateneo di scienze, lettere ed arti in Brescia per l'anno 1916. — Brescia, Unione tip. bresciana, 1917, in-8°, 432 p. et fig.

560. Congedo (Umberto). Vita e costumi a Viterbo nel secolo xv (da cronache et documenti). — Livourne, tip. A. Debatte, 1917, in-8°, 64 p.

561. Cotta (Francesco). La contea di Prelà e la chiesa di s. Giacomo: monografia. — Abbenga, tip. Piceardo, 1917, in-16, 59-18 p.

562. Croce (Benedetto). Teoria e storia della storiografia. — Bari, G. Laterza, 1917, in-8°, vi-292 p.

563. Del Arco y Molinero (Angel). La imprenta en Tarragona ; apuntes para su historia y bibliographia. — Tarragone, impr. José Pijoán, 1916, in-16, 463 p.

564. Della Mula (Giacomo). Saluggia nella storia : cronistoria documentata dalla sua fondazione ai tempi nostri, con appendice. — S. Benigno Canavese, Scuola tip., 1917, in-8°, x-217 p.

565. Dello Schiavo (Ant.). Il diario romano dal 19 ottobre 1404 al 25 settembre 1417, a cura di Francesco Isoldi. — Bologne, N. Zanichelli, 1917, in-4°, viii-169 p. et 2 fasc. sim. (Rerum italicarum scriptores. Fasc. 153-154. T. XXIV, part. V).

566. Del Lungo (Isidoro). Storia esterna, vicende, avventure d'un piccol libro de' tempi di Dante. Vol. I. — Milan, Rome, Naples, soc. ed. Dante Alighieri, 1917, in-16, 420 p.

567. Demole (Eug.). Le culte préhistorique du soleil et le cimier des armes de Genève. — Genève, Jarrys, 1917, in-8°, 52 p.

568. Desvernay (Félix). Le vieux Lyon à l'exposition internationale urbaine, 1914. Description des œuvres, objets d'arts et curiosités. Notices biographiques et documents historiques. — Lyon, impr. A. Rey, 1915, in-8°, 324 p. et grav.

569. Documenti di storia frignanese, estratti in regesto dai *Memoriali* dell'archivio notarile di Modena. — Modène, Soc. tip. modenese, 1917, in-8°, 22 p.

570. Documenti por servire alla storia di Sicilia, pubbl. a cura della soc. siciliana per la storia patria. Serie IV (Cronache e scritti varî), vol. XIII. — Palerme, tip. Boccone del povero, 1916, in-4°, 132 p.

571. Ducéré (Edouard). Dictionnaire historique de Bayonne, t. II. — Bayonne, impr. A. Foltzer, 1915, gr. in-8°, 342 p.

572. Egidi (Pietro). Codice diplomatico dei Saraceni di Lucera. — Naples, tip. L. Pierro, in-8°, xix-466 p.

573. Elenco degli edificî monumentali. LXII : provincia di Brescia. LXIII : provincia di Siracusa (Ministero della publica istruzione). — Rome, tip. Operaia romana coop., Unione ed., 1917, in-16, 112 et 48 p.

574. Ermini (Filippo). La leggenda di san Saba nel Lezionario spoletino. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1917, in-8°, 17 p.

575. Eschbach (P. A.). Un décret du Saint-Siège et l'étude historique de M. U. Chevalier sur la santa Casa de Lorette. — Rome, Desclée, 1917, in-8°, 77 p.

576. Evelyn. Gli affreschi di Piero della Francesca nel coro di s. Francesco in Arezzo. — Arezzo. tip. Belloti, 1916, in-16, 35 p.

577. Exposition d'œuvres d'art mutilées ou provenant des régions dévastées par l'ennemi.. Palais des beaux-arts de la ville de Paris, 1916-1917 (catalogue). — Paris, impr. D. Niestlé. 1916, in-8°, 61 p.

578. Ferri (P. N.). Disegni di scuola fiorentina; secoli xv e xvi [con prefazione di] P. N. Ferri. — Florence, L. S. Olschi, 1917, in-fol., fig.

579. Fleury (Ant. et C. M.). Le château d'Arcy (Saône-et-Loire) et ses seigneurs. — Mâcon, impr. Protat, 1917, in-8°, 223 p. et grav.

580. Fliche (Augustin). Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du xie siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 69 p.

581. Foin (Léon). Artillerie lourde en Bourgogne au xve siècle. — Auxerre, impr Gallot, 1917, in-8°, 8 p.

582. Fregni (Giuseppe). Di nuovó sulla rupe di Canossa, e se cioè la rupe di Canossa è quell' *opidum Canusii* di cui parla Gregorio VII nelle sua lettera agli arcivescovi, vescovi, duchi, conti e principi di Germania, del 28 gennaïo 1077 osservazioni in merito e di riscontro ad un *civis* o *ad un Otello* di Reggio Emilia. — Modène, Soc. tip. modenese, 1917, in-8°, 17 p.

583. Gay (Giulio). L'Italia meridionale e l'impero bizantino dall' avvento di Basilio I alla resa di Bari ai Normanni (867-1071). — Florence, libr. della *Voce*, 1917, in-8°, xxvii-610 p.

584. Groenn (S. H. Fiune). Norske Arkivregistraturer. I. Fortegnelse over Kirkeboeker i stiftsarkiverne i Kristiania. — Christiania, Dybwad, 1915, in-8°, 244 p.

585. Guido (Mattiussi) Le XXIV tesi della filosofia di s. Tommaso d'Aquino, approvate dalla s. congregazione degli studi. — Rome, tip. Befani, 1917, in-8°, xv-310 p.

586. Haumant (Emile). Un problème ehtnographique. La slavisation de la Dalmatie. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 20 p.

587. Ibn Abil Fazaïl. Patrologia orientalis, publ. sous la direct. de R. Graffin et F. Nau. T. XII. Fasc. 3, Monfazzal Ibn Abil Fazaïl. Histoire des sultans mamlouks. Texte arabe publ. et trad. en franç. par E. Blochet. — Paris, Firmin Didot, gr. in-8°, p. 342 à 550.

588. Jarry (Abbé A). Le siège pontifical de Périgueux et Sarlat. Nos évêques. — Périgueux, impr. Ribes, 1916, in-8°, viii-191 p.

589. Johnson (Ch.) et Jenkinson (H.). English Court hand (1066-1500), illustrated chiefly from the Public Records. — Oxford, Clarendon press, 1915, in-8°, xliv-250 p. et 44 pl.

590. Laboureau (Henri). La messe au cours des âges. Coup d'œil sur son développement. — Paris, P. Lethielleux, 1914, in-16, xv-198 p.

591. Lanzoni (Francisco). La prima introduzione del cristianesimo e dell' episcopato nella Sicilia e nelle isole adiacenti. — Catane. tip. V. Giannotta, 1917, in-8°, 30 p.

592. Le Nail (Rogatien). Archéologie. L'Apocalyse d'après l'iconographie (1re part.). — Lyon, impr. Paquet, 1916, in-8°, 47 et grav.

593. Le Verdier (Pierre). L'atelier de Guillaume Le Talleur, premier imprimeur rouennais; hist. et bibliographie. — Paris, 1916, in-4°, 179 p. et 77 pl. et fig.

594. Liber notitiae sanctorum Mediolani: manoscritto della biblioteca Capitolare di Milano, edito a cura di Marco Magistretti e Ugo Monneret de Villard. — Milan, tip. Allegretti, 1917, in-4°, LIV p., 462 col.

595. Libri dell'entrata e dell' uscita della republica di Siena, detti del camerlingo e dei quatro provveditori della Biccherma, a cura della direzione del r. archivio in Siena. Libro III, a. 1230. — Sienne, tip. Luzzeri, 1915, in-8°, XI-378 p.

596. Liège (Léopold). Histoire de Montmorillon. — Montmorillon, impr. Fontenaille, 1916, in-8°, VIII-481 p.

597. Lugano (P. Placido). S. Colombano, monaco e scrittore (542-615), nel XII centenario dalla morte. — Pérouse, Unione tip. coop., 1917, in-8°, 56 p.

598. Maggio (Carmelo). Breve storia della città di S. Lucia del Mela e guida pratica per le sue chiese e monumenti. — Messine, imp. G. Crupi, 1917, in-16, 67 p.

599. Marcchesi (Concetto). Il volgarizzamenti dell'*Ars amatoria* nei secoli XIII e XIV. — Milan, Hoepli ; 1017, in-4°, 30 p.

600. Mazziotta (Francesco). Le biblioteche di Messina. — Messine, tip. ditta D'Amico, 1917, in-8°, 18 p.

601. Meddelanden från Svenska riksarkivet. I, fasc. 33-35. — Stockholm, Nordstedt, 1914, in-8°, 144 p.

602. Mémoires de la Société des antiquaires du Centre. 1914-1915-1916. 37e vol. (7e de la 2e série). — Bourges, impr. Tardy-Pigelet, 1917, in-8°, XCVI-350 p. et fig.

603. Merlo (Clemente). Della vocale a preceduta o seguita da consonante nasale nel dialetto di Molfetta. — Milan, Hoepli, 1917, in-4°, 47 p.

604. Meurgey (Jacques). Étude sur les armoiries de la ville de Tournus. — Mâcon, impr. Protat, 1917, in-8°, 52 p. et pl.

605. Morey (C. R.). Lost mosaics and frescoes of Rome mediaeval period. A publication of drawings now in the royal library of Windsor Castle. — Princeton, 1915, in-4°.

606. Muller (S.). Catalogue van het archief der staaten van Utrecht (1375-1813). — Utrecht, Oosthoek, 1915, in-8°, LIX-327 p.

607. Musée du Berry. Objets entrés dans les collections pendant l'année 1916. — Bourges, impr. Tardy-Pigelet, 1917, in-8°, 22 p. et grav.

608. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale

et autres bibliothèques, publ. par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. XXXIX, 2e part. — Paris, Klincksieck, 1917, in-4°, p. 323 à 665.

609. Nuovo (Il) Giornale Dantesco diretto da G. L. Passerini. Anno I, quaderno I. — Florence, tip. M. Mozzon, 1917, in-4°, 40 p.

610. Overvoode (J. C.). Archieven van de kerken [te Leiden]. I. Inventarissen en regesten van de St. Pieter e van de O. L. V. kerk. II. Regesten uit de archievenvande Sint Pancraskerk. — Leyde, Théonville, 1915, in-8°, xliv-343 et 502 p.

611. Ovidio (Francesco d'). Del sostantivo *stipa* in Dante e d'una ignota forma congiuntivale del bolognese antico. — Naples, tip. Cimmaruta, 1917, in-8°, 23 p.

612. Parenti (Giorgio). Niccoló Machiavelli e il Trentino. — Florence, stab. tip. Aldino, 1917, in-16, 76 p.

613. Pastorello (Ester). Indici per nome d'autore e per materie delle pubblicazioni sulla storia mediaevale italiana (1899-1910) raccolte e recensite da Carlo Cipolla. — Venise, tip. C. Ferrari, 1916, in-8°, 616 p.

614. Perini (P. David A.). Un emulo di Girolamo Savonarola : fr. Mariano da Genazzano. — Rome, tip. Unione ed., 1916, in-8°, 100 p.

615. Reymond (Marcel). Donatello. — Florence, Alinari, 1917, in-8°, 99 p.

616. Rosa (Pietro). Per una fonte dell' amorosa visione di G. Boccaccio : note critica. — Potenza, tip. Editrice, 1917, in-8°, 50 p.

617. Salvioli (Giuseppe). Studî sulla storia della prorpietà fondiaria in Italia : la proprietà fondiaria nell'agro modenese durante il medio evo. — Modène, Soc. tip. modenese, 1917, in-8°, 66 p.

618. Santanera (Armando). L'apparizione di Beatrice : sul canto XXX del Purgatorio. — Turin, S. Lattes, 1917, in-8°, 43 p.

619. Santi (Antonio). L'allegoria dei canti VIII e IX dell' Inferno. — Rome, tip. Unione ed., 1917, in-8°, 21 p.

620. Santiago Vela (P. Gregorio de). Ensayo de una biblioteca ibero-americana de la Orden de San Agustin. II (Ci-F). — Madrid, impr. del Asilo de Huerfanos, 1915, in-4°, 122 p.

621. Sayle (C.-E.). Fitzwilliam Museum Mac Cleam bequest. Catalogue of the early printed books. — Cambridge, 1917, in-8°, 194 p. et pl.

622. Schiaparelli (Luigi). Note paleografiche intorno all'origine e ad alcuni caratteri della scrittura e del sistema abbreviativo irlandese. — Florence, tip. Galileiana, 1917, in-8°, 126 p.

623. Schools of illumination, reproductions from manuscripts in the British Museum. II (12th and 13th centuries). — Londres, Quaritch, 1915, in-fol., 15 pl.

624. Siciliano (Giuseppe). Un prezioso monumento del secolo xv, 1488-1501 [la chiesa della ss. Annunziata in Palermo]. — Palerme, tip. fratelli Vena, 1917, in-8°, 106 p.

625. Silvestri (Domenico). Francesco d'Assisi e l'Italia. — Rome, Off. poligrafica Italiana, 1917, in-16, 36 p.

626. Sorbelli (Tommaso). La canzone d'Orlando. — Urbin, tip. M. Arduini, 1917, in-16, 30 p.

627. Stein (Henri). Notre frontière de l'Est. La France et l'Empire à travers l'histoire et les origines du pangermanisme. — Paris, F. Alcan, 1916, in-8°, 136 p.

628. Taurisano (P. Innocenzo). Il culto di Dante nell' ordine domenicano. — Florence, tip. Domenicana, 1917, in-8°, 46 p. et fig.

629. Tosi (Mario). Bullaria e bullatores della Cancellaria pontificia. — Sienne, Arti grafiche Luzzeri, 1917, in-8°, 76 p.

630. Tumulto (Il) dei Ciompi : cronache e memoria, a cura di Gino Scaramello. Fasc. 1. — Bologne, N. Zanichelli, 1917, in-4°, 112 p. (Rerum italicarum scriptores, fasc. 151. T. XVIII, parte III, fasc. 1).

631. Turner (C. Hamilton). Early Worcester manuscripts. — Londres, Milford, 1916, in-fol.

632. Valle (Leopoldo). Il canzionere di Alessandro Sforza, signore di Pesaro. — Gênes, tip. Casamara, 1917, in-8°, 104 p.

633. Vernarecci (Augusto). Fossombrone dai tempi antichissimi ai nostri, con illustrazioni e appendice di documenti : memorie. Vol. III, fasc. 1. — Fano, Soc. tip. coop., 1917, in-8°, 64 p.

634. Vernier (J. J.) Chartes de l'abbaye de Jumièges (v. 825 à 1204) conservées aux archives de la Seine-Inférieure. T. II, 1170 à 1204. — Paris, Aug. Picard, 1916, in-8°, 424 p.

635. Vignoli (Carlo). Il parlare di Gorizia e l'italiano : confronti, con alcuni suggi dialettali e voccabolarietto. — Rome, P. Maglione et C. Strini, 1917, in-8, 84 p.

636. Vite (Le) di Dante, scritte da Giovanni e Filippo Villani, da Giovanni Boccaccio, Leonardo Aretino e Giannozo Munetti, ora novamente pubblicate con introd. e con note da G. L. Passerini. — Florence, G. C. Sansoni, 1917, in-16, XLVIII-290 p.

637. Zucchelli (Niccola) et Lazzareschi (Eug.). — S. Caterina da Siena ed i pisani. — Florence, tip. Domenicana, 1917, in-8°, 127 p.

PÉRIODIQUES

638. **Annales de l'Académie de Mâcon. 3e série, t. XVIII** (Mâcon, 1913, in-8°, LXXXIV-240 p.). — *G. Jeanton* : Les plus anciens comptes royaux et ducaux du bailliage de Mâcon [1393, 1398, 1400-1406, 1424, 1426-1428], p. 15-44. — *Jeanton* et *Lafay* : Une station préhistorique et romaine, au lieu dit Le Perroux, commune de Crottet (Ain), p. 45-51. — *P. Montarlot* : Rosey, ses seigneurs ; sa confrérie du Corps de Dieu, p. 115-178. — *E. Joccoton* : Guillaume II, châtelain d'Alsace et Lorraine [Les seigneurs de Hohkœnigsburg], p. 186-197.— *G. Lafay* : Découverte de monnaies seigneuriales à Saint-Hippolyte, commune de Bonnay, p. 210-215.

639. **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. Bulletin hispanique. T. XVI, 1914** (Bordeaux, 1914, in-8°, 500 p.). — *G. Cirot*: La chronique léonaise et la chronique dite de Silos, p. 15-34.— *G. Cirot*: Bibliographie du Cid, par Gil de Zamora (XIIIe siècle), p. 80-86. — *Oiva Joh. Tallgren* : Sur le vocalisme castillan. A propos des découvertes de M. Colton, p. 224-238. — *Ramon d'Alós* : Congrès d'art chrétien de Catalogne, p. 239-242. — *Pierre Paris*: Promenades archéologiques. Mérida, p. 269-306. — *J.-A. Brutails*: L'architecture romane en Catalogne avant le XIIe siècle, p. 381-391. — *G. Cirot*: Lorenzo de Padilla et la pseudo-histoire, p. 405-447. = **T. XVII, 1915** (Bordeaux, 1915, in-8°, 300 p.). — *Georges Daumet*: Note sur quelques documents castillans des Archives nationales [négociations entre Philippe VI de France et Alphonse XI de Castille, 1346, etc.], p. 1-14. — *Raymond Lantier* : Réservoirs et aqueducs antiques à Mérida, p. 69-84.— *Julius Klein* : The alcalde entregador of the Mesta [XIIIe-XVIIIe s.], p. 85-154. — *A. Morel-Fatio*: Un érudit espagnol au XVIIIe siècle. D. Gregorio Mayans y Siscar, p. 157-226. = **T. XVIII, 1916** (Bordeaux, 1916, in-8°, 300 p.). — *G. Cirot*: La chronique léonaise et les chroniques de Sébastien et de Silos, p. 1-25. — *R. Lantier* : Les bains romains d'Alanje, p. 48. — *G. Cirot*: Vieux procédés ou engins de guerre, p. 52-53. — *R. Lantier* : La basilique chrétienne du théâtre romain de Mérida, p. 132-134.— *G. Cirot* : La chronique léonaise et les chroniques de Pélage et de Silos, p. 141-154. — *R. Lantier*: Chronique ibéro-romaine, 1914-1915, p. 175-193. — Un livre de M. Arturo Farinelli sur « La Vida es Sueño » [chapitres sur la littérature espagnole ancienne], p. 207-210. — *G. Cirot*: Le grenier asturien, p. 210-213.

640. **Annales de la Société d'émulation du département des**

Vosges. 89e année, 1913 (Epinal, 1913, in-8°, LXXII-312 p.). — Abbé *M.-C. Idoux* : Etudes sur l'abbaye d'Etival. Première étude : Relations d'Etival avec les monastères alsaciens d'Andlau et de Hohenbourg, p. I-108. — *Charles Chevreux* : Les institutions communales d'Épinal sous la domination des évêques de Metz [xe siècle-1444), p. 109-268.

641. **Annales du Cercle archéologique d'Enghien. T. VII** (Enghien, 1909-1913, in-8°, 553 p.). — *Ern. Matthieu* : Les droits de gîte à Castre et à Hérinnes, p. 1-18. — *R. Goffin* : Un croisé enghiennois, Henri de Steenhaut, p. 19-25. — *Dom Ursmer Berlière* : Les seigneurs d'Enghien et l'abbaye d'Aywières, p. 26-34. — *Léo Verriest* : Les chartes-lois de la seigneurie d'Herinnes-lez-Enghien, p. 35-43. — *E. Matthieu* : Le bénéfice de Saint-Nicolas en l'église paroissiale d'Enghien, p. 44-47. — *E. Matthieu* : Souvenirs historiques inédits sur la ville de Hal, d'après les comptes de son bailliage, p. 76-212. — *E. Matthieu* : Une lettre de Pierre Colins au sujet de la seconde édition de son Histoire d'Enghien, p. 218-222. — *E. Bois d'Enghien* : Epitaphier du pays d'Enghien : (I. Communes du canton d'Enghien. II. Communes du Brabant), p. 273-534. — *E. Matthieu* : Charte concernant les fortifications de la ville d'Enghien [1339], p. 535-536.

642. **Annales du Cercle archéologique de Mons. T. XLII** (Mons, 1914, in-8°, XVI-325 p.). — *Jules Dewert* : Epigraphie du Hainaut. Canton d'Ath, p. 1-197. — *G. Descamps* : Une exécution posthume pour hérésie au Vieux-Ath en 1416, p. 281-285.

643. **O Archeologo português. Vol. XIX, 1914** (Lisbonne, 1914, in-8°, 430 p.). — *Sousa Viterbo* : Artes e industrias metalicas em Portugal. Moedeiros (suite) [xve-xviiie s.]. — *Manuel de Vasconcellos* : Apontamentos arqueológicos do concelho de Marco de Canaveses (Castro do Freixo, Rabela, etc.), p. 12-31 (fig.). — *César Famin* : Contos para contar. VI. Jetons [xve-xvie s.], p. 41-46 (planches). — *Pedro A. de Azevedo* : Catálogo dos manuscritos do Museu etnológico [xive-xviie s.] (suite), p. 46-82. — *J. L. de V.* : Vintem de Filipe I, p. 88-89 (fig.). — *P. A. de Azevedo* : Monumentos nacionais (o monumentos dos Jeroninos. A tôrre de Belêm, etc.), p. 180-187. — *Manuel F. de Vargas* : Materiais para o estudo das moedas arábico-hispanicas em Portugal. II. Moedas de Temin Ibn Boloquin Ibn Badis, existentes na colecçao de M. F. de V., p. 193-200 (fig.). — *Luis Chaves* : Os « ex-votos » esculturados do Museu etnologico portuguès, p. 290-300. — *F. Alves Pereira* : Por caminhos da Ericeira (Notas arqueológicas e etnográficas) I. Ericeira. II. S. João das Lampao : inscrição gótica, etc. III. S. Miguel de Odrinhas : antiguidades pagãs e cristãs. Un arcosólio mediévico. Antigua rotunda em ruína, etc. IV. Montelavar, Cheleiros, Santo Isidoro, Assenta e Ribamar : ourivezaria religiosa. Arte cristã. Trechos românicos, etc.), p. 324-362 (planches). — *J. Oliveira Lobo e Silva* : Extractos do arquivo da paróquia de S. Pedro de Ericeira [xve s.], p. 362-365. — *L. Chaves* : Aquisições do Museu etnológico português em 1913, p. 367-371. — *Henrique Lopes de Mendonça* : A igreja de Santa Maria, de Sintra, p. 377-379. —

J. L. de V : Crónica. Excursão alentejana, p. 386-398 (planches). = **Vol. XX, 1915** (Lisbonne, 1915, in-8°, 331 p.). — *J. L. de V.* : Tôrre de Gandufe. p. 72-73 (fig.). — *M^or Celestino Beça* : Estudos arqueológicos, p. 74-106 (fig.). — *L. Chaves* : Arqueologia medieval. Chapa de metal com figuras e esmaltes, p. 155-160 (pl.). — *J. L. de V* : Analecta arqueológica (Pax in nummio. Sêlo antigo), p. 161-162 (fig.). — *Fernando Barreiros* : Ensaio de inventário dos castros do concelho de Montalegre, p. 211-213. — *J. Oliveira Lobo e Silva* : Extractos do arquivo da Paróquia de S. Pedro da Ericeira [xiv^e s.], p. 271-274. — *M. F. de Vargas* : Materiais paro o estudo das monedas arábico-hispanicas em Portugal (suite), p. 274-291 (fig.). — *Pedro Vitorino* : Aguas Santas, p. 292-297 (fig.).

644. **Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. XII** (Bâle, 1913, in-8°, 411-xiv p.). — *Willy Cohn* : Die Basler Konzilsflotte des Jahres 1437. p. 16-52. — *August Bernoulli* : Aus dem Basler Universitätsleben des XV. Jahrhunderts, p. 53-63. — *Martin Wackernagel* : Miszelle [bas-reliefs carolingiens à Bâle], p. 64. — *Walter Merz* : Die Anfänge Zofingens. I. Die Anfänge von Stift und Stadt, p. 281-311. — *J.-L. Meyer-Zschokke* : Die Anfänge Zofingens. II. Zur Baugeschichte der Stiftskirche, p. 312-328. — *Albert Matzinger* : Der Bund Mülhausens mit Basel [fin xve et début xvie s.], p. 329-387. — *Rudolf Wackernagel* : Heinrich von Nördlingen in Basel, p. 390-391. — *Rud. Wackernagel* : Erneuerung der St. Lucasbruderschaft zu Basel, 21 september 1437. p. 391-394. — *Karl Stehlin* : Ein Freischütz im Dienste der Stadt Basel zur Zeit des Concils, p. 394-397. = **XIII** (Bâle, 1914, in-8°, xiii-387 p.). — *Achilles Nordmann* : Geschichte der Juden in Basel seit dem Ende der zweiten Gemeinde bis zur Einführung der Glaubens- und Gewissensfreiheit, 1397-1875, p. 1-190. — *Aug. Bernoulli* : Neueres über Stumpf's Basler Quellen, p. 191-193. — *Wilhelm Altweg* : Die sog. Frau Welt am Basler Münster, p. 194-204. — *Otto Roller* : Der Basler Bischofstreit der Jahre 1309-1311, p. 276-362. — *Th. Burckhardt-Biedermann* : Stadtmauer und Tor im Südosten von Augusta Raurica, p. 363-375. — *August Burckardt* : Untersuchungen zur Genealogie der Grafen von Tierstein (suite). Zur Teilnahme der Grafen von Tierstein am Strassburger Bischofsstreite von 1261-1263 und zur Herkunft von Kepa, Ehefrau Graf Rudolfs I von Tierstein, p. 376-386.

645. **Le Bibliographe moderne. T. XVIII, années 1916-1917** (Paris, 1917, in-8°, 332 p.). — *Paul Lacombe* : Origines de l'imprimerie à Besançon. L'imprimeur de l'*Arbolayre* [vers 1487-88], p. 5-19 (11 planches et fig.) — *Henri Stein* : Documents relatifs à l'histoire des Archives nationales et à leur installation au Palais Soubise, p. 20-66. — *Emile Ginot* : Les statuts de l'ordre de Saint-Michel, manuscrit du duc d'Orléans, p. 161-166. — *P. Arnauldet* : Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518 (suite), p. 193-232. — *E. Deshayes* : A travers les livres japonais illustrés de la bibliothèque du Musée Guimet, p. 305-310.

646. **Boletin de la Real Academia de la historia. T. LXII** (Madrid,

1913, in-8°, 592 p.). — *Juan Sanguino y Michel* : Objetos ingresados en el Museo provincial de Cáceres, p. 65-69 (fig.). — *F. Fernández de Béthencourt* : Estúdios de heráldica vasca, por D. Juan Carlos de Guerra, p. 76-84. — *Fidel Fita* : El papa Alejandro III y la diócesis de Ciudad Rodrigo, p. 142-157. — *Mes de Laurencín* : Enrique IV y la *Excelente Señora* llamada vulgarmente Doña Juana la Beltraneja, p. 226-239. — *Juan Pérez de Guzmán y Gallo* : Glosario de voces de armeria, p. 242-249. — *Fidel Fita* : Don Domingo, obispo de Caliabria en 1172, p. 270-275. — *Francisco Codera* : Manuscritto 5341 de la Biblioteca Nacional de Madrid, p. 328-337. — *F. Codera* : Sepulcro mudéjar é inscripción árabe descubiertos en Toledo, p. 338-341 (planche). — *Fidel Fita* : Los cluniacenses en Ciudad Rodrigo, p. 353-366. — *Antonio Sánchez Cabañas* : El fuero antiguo de Ciudad-Rodrigo, p. 389-393. — *Antonio Blázquez* : Memoria y resumen de algunas noticias antiguas relativas á la actual villa de la Puebla de Cazalla (Sevilla), port D. Juan Morena de Guerra, p. 401-424. — *F. Codera* : Las traducciones de documentos árabes (algo de historia), p. 435-456. — *F. Fita* : Consagración de la iglesia de Somballe en 1167. Su lápida commemorativa, inedita, p. 456-460 (fig.). — *F. Fita* : Los premonstratenses en Ciudad Rodrigo. Datos inéditos, p. 468-480. — *José Gómez Centurión* : Historia civitatense, por D Antionio Sánchez Cabañas, p. 545-554. — *Mes de Polavieja* : La cruzada de Las Navas de Tolosa, 1212, p. 562-563. — *F. Codera* : Dos monedas árabes de oro halladas en Lebrija, p. 564-565. = **T. LXIII** (Madrid, 1913, in-8°, 592 p.). — *Ant. Blásquez* et *Ant. Madrid Muñoz* : Acinipo, p. 67-101. — *F. Codera* : Documento árabe traído de Melilla, p. 101-105. — *Juan Garín Modet* : Hebilla epigráfica cristiania del siglo v, hallada en Ortigosa de Cameros (Logroño), p. 105-106 (fig.). — *Manuel de Foronda y Aguilera* : Crónica inédita de Avila, p. 110-143. — *Adolfo Bonilla y San Martin* : Historia critico-literaria de la farmacia y bibliografía farmacéutica, por el doctor Agustin Murúa y Valerdi. p. 240-246. — *Pelayo Artigus* : El castillo de Aillón, p. 255-256. — *José Ramón Mélida* : Antigüedades de Aillón (Segovia), p. 261-262 (fig.). — *F. Fita* : La misa antigua de España, p. 417-421. — *M. de Foronda y Aguilera* : Honras por Enrique IV y proclamación de Isabel la Católica en la ciudad de Avila, p. 427-434. — *Adolfo Schulten* : Monumentos é historia de Termancia p. 461-477, 571-581 (fig.). — *F. Codera* : Monedas árabes orientales encontradas en Aragón, p. 552-556. = **T. LXIV** (Madrid, 1914, in-8°, 652 p.). — *Lucas de Torre y Franco-Romero* : Mosén Diego de Valera : Su vida y obras [xve s.], p. 50-83, 133-168, 249-276, 365-412. — *F. Codera* : Inscripción árabe de Trujillo, p. 117-119 (fig.). — *Julius Klein* : Los privilegios de la mesta de 1273 y 1276, p. 202-219. — *F. Fita* : Nuevas inscripciones de Mérida y Sevilla [vie-viie s., etc.], p. 236-243 (fig.). — *Ant. Blásquez* et *Claudio Sanz Arizmendi* : Un documento antiguo. Privilegio inédito de Alfonso X el Sabio (1252-1284), p. 297-300. — *F. Fernández de Béthencourt* : Doña Angelina de Grecia, p. 300-303. — *F. Fita* : Nuevas inscripciones romana y visigótica de Talaván y Mérida, p. 304-

313 (fig.). — *J. Pérez de Guzmán y Gallo* : Luctuosa del rey D. Alfonso X, del año 1256, sobre la muerte, bienes y sucesión de los arzobispos de Toledo, p. 352-354. — *J. P. de Guzmán* : Catálogo del archivo general de Simancas, p. 355-358. — *F. Fita* : El templo de Villapaderne en la provincia de Santander, su consagración en 3 de marzo de 1214, fiesta de san Emeterio, p. 416-419 (fig.). — *Rafael de Ureña* : Fiero de Nájera, p. 419-430. — *José Ramón Mélida* : El ex convento de San Benito de Alcántara en la provincia de Cáceres, p. 436-439. — *F. Fita* : La abadia y diócesis de Santander. Nuevas ilustraciones, p. 501-512. — *Manuel Pérez-Villamil* : El palacio del Infantado en Guadalajara, p. 513-518. — *F. Fita* : Nuevas inscripciones de Itálica y Manacor [ve s., etc.], p. 534-542 (fig.). — *F. Fita* : La cristiandad baleárica hasta fines del siglo vi. Apuntes históricos, p. 542-551. — *F. Codera* : Folletos impresos en El Cairo, interesantos par la historia arábigo-española, p. 612-621. — *F. Fita* : Inscripciones inéditas de La Guardia y Alcalá la Real en la provincia de Jaén, p. 628-636. = **T. LXV** (Madrid, 1914, in-8°, 600 p.). — *José Gómez Centurión* : El concepto de la nobleza de linaje, según D. Gaspar Melchor de Jovellanos, p. 5-27. — *Ricardo del Arco* : El archivo de la catedral de Jaca, p. 47-98. — *B^{on} de La Vega de La Hoz* et *Mes de Laurencin* : La patria del obispo de Mondoñedo, Fray Antonio de Guevara, p. 118-130. — Templo de San Isidoro, en Avila, p. 163-167. — *Rafael de Ureña* : Fueros de Alfonso VII y Alfonso VIII, p. 221-231. — *F. Fita* : Una carta hebrea de Solsona [1310], p. 246-249 (fig.). — *Juan Serra y Vilaró* : La judería de Verdú, Apuntes históricos, p. 250-253. — *F. Fita* : Tres cédulas hebreas halladas en Solsona [xiiie-xive s.], p. 253-257. — *C. Núñez-Berdonces* : Un documento inédito atribuído á Sancho Garcés-Abarca. Donación de las iglesias de San Pedro y Santa Maria hecha por Sancho Garcés-Abarca á favor de Abengualit, año 933, p. 302-305. — *José María Ramos y Loscertales* : Un documento inédito relativo a Napoleón de Aragón, hijo natural de Jaime II, p. 305-316. — *Adolfo Bonilla y San Martin* : Al-Hidāya' Ilā Farā' id Al-Zulūb des Bachja ibn Jōsēf ibn Paqūda aus Andalusien, p. 415-419. — *A. Bonilla y San Martin* : Biblioteca latina medii aevi, p. 419-424. — *Francisco Naval* : Lápidas mozárabes de Córdoba, p. 466-470 (fig.). — *F. Fita* : Nueva inscripción visigótica de Córdoba, p. 470-472 (fig.). — *Juan Ruiz Blanco* : La basílica visigoda de Alcaracejos (Córdoba), p. 473-475. — *Pedro de Novo y Colson* : La nao histórica « Santa María », p. 481-485. — *Adolfo Fernándo Casanova* : Algunas indicaciones sobre antiguos castillos, recintos fortificados y casas solariegas del Alto Aragón, p. 485-486. — *A. Blázquez* : El libro de D. Adolfo Aragonés, titulado « Alhucemas », y algunas noticias del reino de Necor, p. 507-516. — *A. F. Casanova* : La catedral de Avila, monumento nacional, p. 523-531. — *F. Fita* : Alcaracejos, Adamuz y Córdoba. Nuevas inscripciones [vi^{e}-xe s.], p. 557-572 (fig.). — *F. Fita* : Vergilia, ciudad bastetana en Albuniel de Cambil, p. 577-581 (fig.). = **T. LXVI** (Madrid, 1915, in-8°, 632 p.). — *G. Maura* : Iniciación al estudio de la historia, p. 40-43. — *J. R. Mélida* : El monasterio de Aguilar de

Campoó, p. 43-49. — *Adolfo Bonilla y San Martin* : Sevilla en el siglo XIII, p. 50-53. — *F. Fernandez de Béthencourt* : Genealogia de la familia de Alós, p. 53-58. — *G. Maura* : Porto Pi in der Bucht von Palma de Mallorca, p. 107-110. — *R. Ramirez de Arellano*: Geografía antigua (El Castillo del Viandar. Acua Bortora), p. 110-115. — *A. F. Casanova* : Un manuscrito sobre geografía antigua, p. 113-116. — *Rafael de Ureña* : Fuentes de la historia universal, p. 141-149. — *A. Blázquez* : La puerta de Toledo de Ciudad Real, p. 290-295. — *Ricardo del Arco* : La juderia de Huesca, p. 321-354. — *C^de de Cedillo*: La iglesia de Santiago de Burgo, en Zamora, p. 354-359. — *R. de Ureña* : Cuestiones históricas, p. 359-365. — *Fr. Alfonso Andrés* : Peñafiel y su Carta-puebla, p. 379-379. — *R. de Ureña* : Informe sobre Peñafiel y su Carta-puebla, p. 379-385. — *F. Fernández de Béthencourt* : Las armas de Villagarcía de Galicia, p. 385-387. — *J. R. Mélida* : Obras históricas de Don Juan Fernández y Amador de los Ríos, p. 387-394. — Ley relativa á los monumentos nacionales arquitectónicos artísticos, p. 525-527. — *F. Codera* : Inscripcion sepulcral bilingüe de Toledo [inscription arabe et latine], p. 580-582 (fig.). — *Dr A.S. Yauda* : La lápida bilingüe de Toledo, p. 582-585. — *F. Fita* : El epitafio bilingüe de Toledo, p. 585-587. = **T. LXVII** (Madrid, 1915, in-8°, 608 p.). — *Julio Puyol* : « Pulchra leonina », p. 5-17. — *R. de Ureña* : La Cantabria, p. 18-25. — *Jeronimo Bécker* : El original latino del ordenamiento de las Cortes de León en 1188, p. 26-33. — *Ricardo del Arco* : Estatutos interesantes formados por el concejo de Huesca (años 1445, 1471 y 1513), p. 37-95. — *Dr A. S. Yauda* : Nuevo hallazgo de una inscripción sepulcral hebraica en Toledo, p. 149-156 (fig.). — *C^de de Cedillo* : La ciudad de Toledo y las reformas urbanas. De asuntos varios que tocan al arte y á la historia toledanos, p. 243-260. — *Angel del Arco* : Micer Juan de Sessé, precursor de los arqueólogos é historiadores tarraconenses, p. 263-280. — *Fr. Alf. Andrés* : Apuntes para la historia de Lerma. Carta-puebla y otros privilegios inéditos (1148-1416), p. 280-302. — *Mes de Laurencín*: Don Alvaro de Luna, según testimonios inéditos de la época, p. 468-474. — *F. Fita* : Epigrafia romana y visigótica de Poza de la Sal, Mérida y Abluquerque, p, 487-495 (fig.). — *Dr A.S. Yahuda* : Hallazgo de pergamenos en Solsona. Un capitulo sobre la poesía hebraica religiosa de España, p. 513-549 (planche). — *Juan Pérez de Guzmán y Gallo* : Noticias históricas y genealógicas de los estados de Montijo y Teba, según los documentos de sus archivos, p. 562-577. = **T. LXVIII** (Madrid, 1916, in-8°, 652 p.). — *Ricardo del Arco* : Obras y hallazgos en el castillo de Loarre. Monumento nacional, p. 5-29 (planche). — *Julio Puyol* : Ruinas de la abadía de San Guillermo de Peñacorada, provincia de León, p. 61-65. — *Enrique Pacheco y de Leyva* : Breves noticias sobre los principales archivos de Italia é Institutos historicos estranjeros establecidos en ella..., p. 75-96, 418-436. — *Jerónimo Bécker* : Rectificaciones históricas : de Guadalete á Covadonga, p. 140-156. — *Manuel Pérez Villamil* : El señorío temporal de los obispos de España en la Edad Media, p. 361-390. —

Pedro de Novo y Colson : Informe sobre las obras presentadas por el señor Bensaúde [sur la science nautique portugaise au moyen âge, etc.], p. 391-404. — *B*on *de la Vega de Hoz* : Estudio sobre la historia de orfebreria toledana, p. 476-480. — *F. Codera* : Miscelánea de estudios árabes, p. 497-503. — *J. R. Mélida* : « El Bañuelo ». Baños árabes subsistentes en Granada, p. 503-506. — *Moïse Schwab* et *Joachin Miret y Sans* : Nouveaux documents des juifs barcelonais au XIIe siècle, p. 563-580. — *F. Fita* : Ceuta visigoda y bizantina durante el reinado de Teudis, p. 622-628. = **T. LXIX** (Madrid, 1916, in-8°, 604 p.). — *Julio Puyol y Alonso* : Antecedentes para una nueva edición de la Crónica de Don Lucas de Tuy, p. 21-32. — *Narciso Sentenach* : Los recueros de Atienza, p. 182-190. — *Eduardo Saavedra* : Los almoravides, p. 216-228. — *Vicente Lampérez* : La iglesia de San Cebrián de Mazote, p. 231-234. — Basílica mozárabe de San Isidoro, de Avila, p. 344-353 (fig.). — *F. Fita* : El epitafio malagueño del abad Amansvindo, p. 398-409. — *Miguel Angel Ortiz Milla* : El Colegio de España [XIVe s.], p. 426-436. — *Moïse Schwab* et *Joaq. Miret y Sans* : Documents de juifs barcelonnais au XIe siècle, p. 569-583. — *F. Fita* : Antigua inscripción cristiana de Málaga, p. 590-594 (fig.). — *F. Fita* : Obispos titulares de Málaga en el siglo XV, p. 594-596. = **T. LXX** (Madrid, 1917, in-8°, 584 p.). — *R. de Ureña* : Las ediciones del Fuero de Cuenca, p. 5-82. — *F. Fita* : Epitafios poéticos de Badajoz, Granada y Málaga en los años 1000, 1002 y 1010, p. 85-91. — *Vicente Lampérez y Romea* : La iglesia de San Nicolás, de Bnrgos, p. 105-109. — *Aurelio de Llano Mora de Ampudia* et *V. Lampérez* : La iglesia de San Miguel de Linio, en Asturias, p. 109-117 (planche). — *Manuel Pérez Villamil* : Real Cartuja de Miraflores en Burgos, p. 118-126. — *Vicente Vignau, M. P. Villamil* et *Juan Pérez de Guzmán y Gallo* : Documentos de Colón de la casa ducal de Veragua, p. 126-130. — *J. Bécker* : Obras lemosinas en la biblioteca de El Escorial, p. 201-206. — *José Fernández Menéndez* : Monumentos del siglo IX. La basilica de San Salvador de Valdediós, p. 261-267 (fig.). — *Antonio Josef Navarro* : La ciudad y territorio de Baza, p. 268-286 (fig.). — *Manuel Serrano* : El alminar de San Marcos, p. 288-289. — *P. de Novo y Colson* : « Astronomia dos Lusiadas » [astronomie au moyen âge et au XVIe s.], p. 297-312. — *D*r *A. S. Yahuda* : Inscripción sepulcral hebraica en Toledo, p. 323-324 (fig.). — *V. Lampérez y Romea* : Basílica de San Julián y Santa Basilisa (Oviedo), p. 325-331. — *Vicente Castañeda y Alcover* : Indice sumario de los manuscritos castellanos de genealogia, heráldica y órdenes militares que se custodian en la Real Biblioteca de San Lorenzo del Escorial [XIVe-XVIIIe s.], p. 344-388, 487-502, 551-575 (planches). — *A. Bonilla y San Martin* : Una comedia latina de la Edad Mediad : El « Liber Panphili » (Reproducción de un manuscrito inédito, y versión castellana), p. 395-467 (planche). — *M*es *de Laurencín, V. Vignau* et *Ricordo Beltrán y Rózpide* : Documentos de Colon de la casa ducal de Veragua, p. 468-471. *B*on *de la Vega de Hoz* : Monte-Corbán. Apuntes para la crónica del antiguo monasterio de Jerónimos, hoy Seminario conciliar de Santander,

p. 506-510. — *Mes de Foronda* : Segovia y Enrique IV, p. 510-514. — *A. Bonilla y San Martin* : Fragmento de una legenda hispánica, p. 521-526 (planche). — La naturaleza de Colón, p. 574-575. = **T. LXXI** (Madrid, 1917, in-8°, 544 p.). *José Ramón Mélida* : El castillo de Peñafiel, p. 58-68. — *Mes de Laurencín, V. Vignau, J. Ribera, A. de Altolaguirre, J. Puyol* : Ducado de Cidi Yahya, p. 68-96. — *Ricardo Beltrán y Rózpide* : « Cancionero popular turolense », p. 96-99. — *R. Beltrán y Rózpide* : « Historia de los Vascos en el descubrimiento, conquista y civilización de América », p. 100-105. — *Vicente Lamperez y Romea* : La iglesia de San Miguel de Lillo, en Oviedo, p. 105-110. — *Fr. Alfonso Andrés* : Monasterio de San Juan de Burgos. Apuntes y documentos (1091-1200), p. 117-136. — *Dr A. S. Yahuda* : Lapida sepulcral mozarábiga bilingüe de Toledo, p. 136-138 (fig.). — *Angel Blázquez y Jiménez* : Bosquejo historico de la Orden de Monte Gaudio, p. 138-172. — *F. Fita* : El obispado de Bayona y las leyendas de san León, p. 172-184. — *Bon de la Vega de Hoz* : Catálogo de Azabaches compostellanos, p. 298-310. — *Mes de Laurencín* : La nobleza andaluza de origen flamenco, p. 369-376. — *Mes de Foronda* : Las ordenanzas de Avila, p. 381-425, 463-528 (fig.). — *J. Bécker* : Juan, marqués de Brandemburgo, p. 425-431.

647. **Bulletin de l'Académie delphinale. 5e série, t. VII, 1913** (Grenoble, 1914, in-8°, XLVII-452 p.). — *L. Royer* : Le « Probus » et les enquêtes sur le domaine du Dauphin au XIIIe siècle, p. 373-392. — *Abbé Graeff* : Clément VI et la province de Vienne (suite) [1351-1352], p. 393-450. = **T. VIII, 1914** (Grenoble, 1915, in-8°, XIX-371 p.). — *Abbé A. Dussert* : Les États du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles (1re part. Histoire des États du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles. 2e part. Organisation, fonctionnement et attributions des États), p. I-XIX, 1-371.

648. **Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. T. XIII, années 1914-1915** (Narbonne, 1914-1915, in-8°, LXXIV-604 p.). — *H. Mullot* et *H. Sivade*. Armorial des évêques de Saint-Papoul, p. 1-36. — *A. Sabarthès* : Bibliographie de l'Aude (suite). VI. Droit et jurisprudence. VII. Littérature. VIII. Archéologie, p. 37-144. — *G. Amardel* : Questions controversées de numismatique narbonnaise, p. 145-164. — *H. Rouzaud* : Petites notes sur de vieilles choses et d'anciens noms du pays, p. 165-178. — *A. Sabarthès* : Bibliographie de l'Aude (suite). Nobiliaire de l'Aude. Table alphabétique. Table méthodique, p. 185-278. — *H. Rouzaud* : Note sur les ports antiques de Narbonne, p. 279-310. — *J. Campardou* : Recherches archéologiques sur quelques étangs desséchés du département de l'Aude, p. 311-326. — *H. Rouzaud* : Notice du trajet réel de la voie Domitienne de Narbonne à Salses, p. 327-375. — *G. Amardel* : La centième monnaie coupée, p. 376-380. — *G. Amardel* : Encore quelques monnaies oblitérées, p. 381-391. — *François Baron* : L'acquisition de la vicomté de Narbonne par Gaston IV, comte de Foix (1447-1454), p. 459-477. — *G. Amardel* : Questions résolues de numismatique narbonnaise, p. 478-495. — *H. Mullot* et *H. Sivade* : Armorial des évêques de Carcassonne, p. 496-549. —

H. Mullot et *H. Sivade* : Armorial (additions et corrections). Archevêques de Narbonne. Évêques d'Alet. Évêques de Mirepoix, p. 550-552.

649. **Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. T. XVI, 1912 à 1914** (Rouen, 1915, in-8°, 443 p.). — Saint-Georges-de-Boscherville, p. 3-4, 42. — Verrières, p. 11. — Église de la Heuze, p. 18-19. — Eauplet. Souterrains et maisons, p. 28-32, 48. — Constructions antiques [à Rouen], p. 59-62. — *De Vesly* : Monnaie gauloise des Morini. Monnaie d'or de Valentinien. Fer de lance trouvé à Freneuse, p. 67-69. — Église de Viriville, p. 79-81. — *Vallée* : Fanum des « Cateliers » à Vatteville-la-Rue, p. 129-132. — *De Vesly* : Statuette de l'Anadyomène. Four antique, p. 146-147. — *De Vesly* : Découvertes de monnaies d'or, rue de la Savonnerie, à Rouen [saluts et nobles d'Henri VI], p. 149-151. — *De Vesly* : Découvertes archéologiques à Caudebec-lès-Elbeuf, p. 151-157. — Propositions de classement, p. 163-167. — *De Vesly* : Le manoir de La Groudière (commune de Trouville-Alliquerville), p. 169-171. — *De Vesly* : Théâtre romain de Lillebonne, p. 171. — *Georges Dubosc* : L'ancien grenier à blé du Grand moulin, p. 172-178. — *De La Serre* : Porche de l'église de Beuvreuil, p. 187-188. — *De Vesly* : Noms de potiers gallo-romains. Cimetière franc de Blengre. Inscription obituaire de Jean Lonoy, p. 188-193. — Rapport des anciennes monnaies avec les monnaies actuelles, p. 200-201. — *De Vesly* : Vase du v[e] siècle. Découverte, à Lillebonne, de cubes de mosaïque. Monnaies romaines fausses. Chausse-trape et cadenas du moyen-âge, p. 215-226. — *G. Dubosc* : La ferme des Hospices à L'Aulnay, p. 232-244. — Baptistère de Sauchay-le-Haut, p. 248-249. — *De Vesly* : Théâtre romain de Lillebonne ; entrée de l'Ouest ; fouilles de 1912, p. 259-273. — *De Vesly* : Découvertes de Biville-la-Rivière : bague romaine ; plaques mérovingienne et visigothique ; plomb de bulle ou tessère ; plomb de commerçant, p. 281-287. — *De Vesly* : Les ruines du château de Houdetot, p. 287-291. — *De Vesly* : L'atelier gallo-romain du Pont-des-Rèmes, à Florent (Marne), p. 299-300. — *Lefort* : Notes d'architecture, p. 306-309. — *Barbier de La Serre* : Notes eclésiologiques, p. 319-325. — *Milet* : Fer à cheval, p. 325-326. — *De Vesly* : Le castrum de Juliobona, p. 331-336. — *L. de Vesly* : Tour Jeanne d'Arc. Vestiges d'un temple à Jupiter? Cimetière franc de Blangy-sur-Bresle. La cachette monétaire d'Yqueboeuf, p. 343-353. — *Pelay* : Monnaie du pape Clément VI, p. 356-357. — *L. de Vesly* : Commune de Morville : découvertes archéologiques, p. 361-368. — *L. de Vesly* : Le vallon de Bruneval et la maison gallo-romaine de Saint-Adrien. Marques de potiers. Têtes de marbre trouvées à Rouen, p. 370-376. — *Abbé Tougard* : La loi sur les monuments historiques, p. 389-390. — *L. de Vesly* : Le plateau de Boos, p. 391-395. — *L. de Vesly* : Calice du IX[e] siècle p. 395-399.

650. **Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XLIV** (Limoges, 1915, in-8°, 184 p.). — *Paul Ducourtieux* :

Tables générales des tomes LI à LXIII (I. Sciences auxiliaires de l'histoire, p. 8-15. II. Histoire, p. 16-24. III. Histoire religieuse, p. 25-33. IV. Hist. de la noblesse, p. 34-35. V. Hist. judiciaire, p. 36-37. VI. Hist. de l'instruction publique, p. 38. VII. Institutions et établissements charitables, p. 39-40. X. Agriculture, industrie, commerce, p. 43-45, XI. Mœurs et usages, langage, fêtes publiques, théâtre, p. 47-49. XII. Archéologie et beaux-arts, p. 50-62. XIII. Biographie, p. 63-64), p. 1-183. = **T. XLV** (Limoges, 1916, in-8°, 336 p.). — *Franck Delage* : Le souterrain de Mortorat, p. 5-12 (2 fig.). — *A. Lecler* : Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions à Limoges, p. 81-136 (2 planches et 5 fig.). — *Paul Ducourtieux* : Les grands chemins du Limousin, p. 137-175. — *Louis Lacrocq* : Artisans d'autrefois. Pintiers et potiers d'étain limousins et marchois [XIVe-XIXe s.], p. 176-192. — *André Demartial* : Monastère des Grands Carmes des Arènes, p. 284-286. — *C. Jouhanneaud* : Crosse de Saint-Cybar à Angoulême, p. 288-289. — *L. Lacrocq* : Émaillerie limousine, p. 290-292. — *Ducourtieux* : Enceinte romaine de Limoges, p. 297, 303-305. — *Demartial* : Rapports entre les architectures limousine et toscane [XIVe-XVe s.], p. 300-301. — *Demartial* : Maison des templiers, p. 302-303. = **T. XLVI, 1re livr.** (Limoges, 1917, in-8°, 250 p.). — *René Fage* : La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen-âge, p. 3-250. = **T. XLVI, 2e livr.** (Limoges, 1918, in-8°, p. 251-482). — *Franck Delage* : Note sur quatre tombes de l'œuvre de Limoges (1327), p. 275-281. — *P. Deffontaines* : Notice sur l'origine du mot Limousin, p. 282-288. — *A. Lecler* : Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions à Limoges (suite), p. 292-330. — *Joseph Bouland* : La seigneurie du Muraud en Limousin, p. 380-396 (fig.). — *Camille Jouhanneaud* : Souterrains-refuges, p. 429-430. — *Paul Ducourtieux* : Couvent des Frères prêcheurs à Limoges, p. 435-436. — *C. Jouhanneaud* : Jean Rigaud, p. 437-438. — *Petit* : Volet de tryptique attribué à l'école dite de Monvaerni [XVe s.], p. 446. — *Lacrocq* : La « Rue du Puits de la Limousine » à Saintes [XVe s.], p. 454.

651. **Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. T. LIII, 1914** (Vendôme, 1914, in-8°, 300 p.). — Description sommaire des objets entrés au musée, p. 7-9. — *Georges Renault* : Les puits funéraires et les puisards des Caves-aux-Caux à Thoré (L.-et-C.), p. 19-22. — *Xavier de Pétigny* : Comment fut retrouvé le cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, p. 49-62. — *Abbé Gabriel Plat* : La Touraine, berceau des écoles romanes du Sud-Ouest, p. 93-126. — *Pierre Dufay* : Bibliographie du Loir-et-Cher, 1913, p. 128-146. — *R. de Saint-Venant* : Notice nécrologique [et bibliographique] sur M. G. Chanteaud, p. 293-294.

652. **Bulletin de la Société de géographie de Rochefort (agriculture, lettres sciences et arts). T. XXXVI, années 1914-1915** (Rochefort, 1915, in-8°, p. 129-200). — *D. L.* : Un souvenir d'il y a sept siècles : Bouvines (1214), p. 136-147. — *Camille Flammarion* : Alésia,

p. 184-185. — Le service postal autrefois, p. 186-187. = **Année 1916** (Rochefort, 1916, in-8°, p. 201-272. — *Abbé G. Barbotin* : Le château de Saint-Jean-d'Angle, p. 247-256 (fig.).

653. **Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie. T. XXX, année 1915** (Caen, 1915, in-8°, XVII-443 p.). — *Dom Blanchard* : L'abbaye de Saint-Étienne de Caen sous la règle de Saint-Maur, p. V-XVII, 1-364. — *Rostand* : Les bâtiments claustraux de l'abbaye d'Ardenne, près Caen, p. 369-372. — *P. Carel* : Les *le Picart*, artistes caennais des XVe et XVIe siècles, p. 372-376. — *Abbé Masselin* : Les ports du Calvados dans l'antiquité, p. 391-392. — *Hunger* : Sur un sarcophage découvert à Verson (Calvados), en 1909, p. 414-415. — *G. Huard* : La Tour Machard à Caen, p. 415-421 (planches). — *G. Salles* : Le sarcophage de Verson, p. 423-424 (planche). = **T. XXXI, année 1916** (Caen, 1916, in-8°, 454 p.). — *H. Barré* : La Normandie et la Bretagne dans le recueil des dessins originaux de Pascal Coste [dessins archéologiques], p. 54-64. — *V. Hunger* : Les seigneurs de Maisy du XIe au XVIIIe siècle, p. 65-181. — *P. de Longuemare* : Le collège de Maître Gervais Chrétien à Paris, p. 182-329. — *Achille Vaullègeard* : Exploration d'une villa antique à Luc-sur-Mer (Calvados), p. 330-337 (planche). — *Liégard* : Étude de M. Frémont sur les horloges à poids, p. 340-342. — *Liégard* : Le lieu de naissance du chirurgien Jean Pitart, p. 355-357. — *Moisy* : L'inscription romaine de Biéville-sur-Orne, p. 349-350. — *Moisy*, *Gidon Schneider*, *Tesnières* : Les excavations du camp de Banville, p. 359-365. — *Abbé Le Mâle* : Un bas-relief roman découvert à Meuvaines, p. 365-366 (planche). — *G. Huard* : La collégiale d'Ecouis, p. 395-408. — Restauration de la croix de Feugerolles-sur-Orne, p. 424-425 (planche). — *G. Huard* : La cathédrale de Lisieux aux XIe et XIIe siècles, p. 425-427, — *Boissais* : « La Maison du Hecquet », p. 427-431. — *Masselin* et *G. Huard* : L'époque de construction de la cathédrale de Lisieux, p. 432-433.

654. **Bulletin de la Société des archives historiques. Revue de la Saintonge et de l'Aunis. T. XXXVI** (Saintes, 1916, in-8°, 388 p.). — *J. Depoin* : Introduction à l'histoire des évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis (suite), p. 29-38, 105-133, 237-249, 357-369. — *Henry Venant* : Les seigneurs de La Rochecourbon (1380-1790), p. 326-346 (fig.). — *G. T.* : Les Le Breton de Ransannes [XVe-XVIIIe s.], p. 346-349. = **T. XXXVII** (Saintes, 1917, in-8°, 296 p.). — *J. Depoin* : Introduction à l'histoire des évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis (suite), p. 10-39, 75-93, 160-186, 234-263. — *Ch. Vigen* : Callières de Normandie et de Saintonge, p. 93-104, 186-199.

655. **Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. T. LXIX, année 1915** (Auxerre, 1916, in-8°, 519-154-LVIII p.). — *A. de Guerchy* : Recherches sur l'origine des familles seigneuriales établies en Auxerrois et Puisaye, p. 211-222. — *Abbé A. Pissier* : Domecy-sur-le-Vault, p. 223-421. — *Abbé A. Parat* : Les bornes milliaires de la voie romaine d'Agrippa, p. 145-150. — *Cestre* :

Les Allemands destructeurs des monuments de Reims, Arras, Senlis, Louvain, p. XXVII-XXXII. — *Cestre* : Famille Champion à Avallon, p. XLIII-XLV.

656. **Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. T. XXIX, 1912-1913** (Draguignan, 1914, in-8°, CXXVIII-651 p.). — *Mireur* : Les petites curiosités de l'histoire de Provence. Le port du manteau et du voile interdit aux courtisanes, au moyen âge. Sentence du juge royal de Barjols (fin XIVe siècle), p. XXII-XXVIII. — *Edmond Poupé* : Lettre d'un maître des écoles de Barjols, 1458, p. XXXIX-XLI. — *Dr Joseph Girard* : Un médecin dracénois du XVe siècle [Antoine de Prat], p. XLIX-LIV. — *Cte de Grasse* : La chèvre de Cabris et « lei Cabrioun » de Tanaron, p. LIV-LX. — *Mireur* : Monuments historiques à Draguignan, demande de classement, p. LXIII-LXV, LXXVIII. — *F. Mireur* : Le couvent royal des Frères prêcheurs, p. 21-223. — *Cte de Grasse : La Critique du Nobiliaire* et la famille de Grasse, p. 125-263. = **T. XXX, 1914-1915** (Draguignan, 1916, in-8°, CXXXIV-200 p.). — *Z. d'Agnel d'Acigné* : Les ruines de San-Luen au Muy, p. XI-XV. — *M. Magot-Lesage* : L'ancien château de Bormes. Fouilles et découvertes, p. XXVI-XXXI — *Z. d'Agnel d'Acigné* : Empreintes pédiformes, p. LIYLVIII-. — *Z. d'Agnel d'Acigné* : La vérité de la légende de saint Hermentaire p. LXXVI-LXXXIII. — *Z. d'Agnel d'Acigné* : Les antiquités du Vérisgnac, p. CXVI-CXX. — *Dr Adrien Guébhard* : Découverte de *castellaras* dans le Var et les Basses-Alpes, p. CXXIII-CXXVI. — *A. Bonnet* : Un primitif à Draguignan [La Vierge du Rosaire], p. 81-96. — *F. Mireur* : Les statuts de la confrérie des tailleurs d'habits de Draguignan, p. 97-118.

657. **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. XLII** (Périgueux, 1915, in-8°, 439 p.). *Cte de Saint-Saud* : Notes sur des chartes périgourdines [1292-1620], p. 50-57, 94-98. — *R. V.* : Notes et documents : Le Périgord pendant la guerre de cent ans, d'après les archives du Vatican, p. 68-75, 135-144, 197-211. — *Dujarric-Descombes* : Anciennes relations entre le Maine et le Périgord, p. 285-287. — *Cte de Saint-Saud* : Armoiries au château de La Chapelle-Faucher, p. 287-288. — *A. Dujarric-Descombes* : Les archives de Font-grenon, p. 305-315. — *Jules Mandin* : Démolition de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste, p. 379-381. — *Mis de Fayolle* : Église de La Chapelle Saint-Robert, p. 382-386. = **T. XLIII** (Périgueux, 1916, in-8°, 375 p.). — *Ch. D.* : Où était ce monument [tour et chapelle du XVe s., au Château-Barrière ?], p. 73-75. — *R. V.* : Note pour servir à l'illustration de la truffe [XIVe-XVe s.], p. 198-200. — *E. Roux* : Excursion archéologique à Ecorneboeuf, à la grotte de Campniac et à La Boissière, p. 220-223. — *A. Dujarric-Descombes* : Archives du château de Périgueux, p. 223-228. — *Ch. D.* : L'ermitage du Pont de la Cité, p. 229-230. — *R. V.* : Bulle du pape Grégoire IX concernant le diocèse de Périgueux, p. 250-251. — *Marchant* : Pièces concernant les seigneuries de Cousages et de Chavagnac, p. 256-257. — *Mis de Fayolle* : Destruction du château de La Chapelle-Faucher, p. 264-265. — *Cte Charles de Beaumont* : Destruction

du donjon de Champniers, p. a65-266. — *Daniel de Lage* : La seigneurie de Monpon en Périgord (1344-1789), p. 271-281. — *Mis de Fayolle* : Couteaux du moyen âge, p. 309-310. — *Féaux* : Gobelet de terre cuite, p. 310-311. — *A. Dujarric-Descombes* : L'ermitage du Toulon, p. 319-321. — *A. Dujarric-Descombes* : Extrait du deuxième volume des Voyages du chevalier de Lagrange-Chancel. *Des antiquités et merveilles du Périgord*, p. 322-336.

— **T. XLIV** (Périgueux, 1917, in-8°, 407 p.). — *Ch. Durand* : Pont de Corgnac-sur-l'Isle, canton de Thiviers (Dordogne), p. 109-145, 178-206 (planches). — *Daniel de Lage* : Une querelle étymologique [Montpon], p. 207-209. — *Ch. Aublant* : Sur le culte de Saint-Front à Neuilly-Saint-Front (Aisne), p. 302-305. — *Ch. Durand* : Pont de l'abbaye de Chancelade, p. 269-270 (planche). — *E. Bayle* : Les tireurs de mine en Périgord, p. 317-321. — *Ch. Durand* : Comment finit la Tour Barbecane, p. 355-374 (planches).

658. **Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 342 p.). — *Maurice Prou* : Fragment de *pelvis*, dieu à la roue, tête d'enfant en bronze, trouvés à Néris. p. 100-109. — *François Martroye* : Sur un passage de l'édit de Milan. p. 105-107. — *Héron de Villefosse* : Inscriptions de Néris, de Carthage. p. 107-114. — *Émile Chénon* : Les abréviations *R* ou *Re* et *Ob* dans les actes du moyen âge, p. 116-118. — *Cte de Loisne* : Statue de Jeanne de Boulogne, p. 119-122. — *Paul Monceaux* : Sceaux de plomb byzantins de Carthage, p. 122-123, 151-156. — *Héron de Villefosse* : Douille en bronze du musée de Nîmes. Mobilier d'une sépulture de Martigues. p. 128-131. — *E. Chénon* : Testaments du règne de Charles VI. p. 132-139. — *Camille Enlart* : Bombardement des cathédrales de Reims et de Soissons, et d'une église de Calais, p. 148-149, 177. — *Cte de Loisne* : Gemmes et anneaux recueillis aux environs d'Aire-sur-la-Lys, p. 159-164. — *F. Martroye* : Date d'une lettre de saint Augustin, p. 166-168. — *Max Prinet* : Sceau de Richard, archevêque de Bourges, p. 168-176. — *M. Prinet* : Armoiries à « brisures parlantes », p. 182-186. — *E. Chénon* : Quittance relative à la rédaction des Coutumes de France, p. 194-196. — *Jules Toutain* : Monnaies découvertes à Alesia. Vase d'Alesia représentant le supplice de Prométhée, p. 213-215. — *Louis Demaison* : Sculptures de la cathédrale de Reims restaurées aux XVIIIe et XIXe siècles, p. 215-217. — *F. Martroye* : Lettres de S. Augustin relatives à l'affaire de Faventius, p. 223-229. — *E. Chénon* : Deux inscriptions de Levroux et de Maubranches, p. 230-238. — *Cte de Loisne* : Bombardement d'Arras, p. 250-252. — *Cte Paul Durrieu* : Missel romain du XIVe siècle, p. 255, 257-258. — *Héron de Villefosse* : Nouvelle basilique de Carthage fouillée par le P. Delattre. Groupe divin gallo-romain conservé à Jully, p. 258-260. — *P. Monceaux* : Plomb et pastille de verre de Carthage, p. 276-278, 300-301, 307-308. — *F. Martroye* : Mesures prises par Constantin contre la *superstitio*, p. 280-292. — *Héron de Villefosse* : Inscriptions du Maroc signalées par M. L. Châtelain, p. 292-295. — *Fernand de Mély* : Noms

d'artistes de la fin du moyen âge. Du sens de l'abréviation *ob*, p. 301-307. = **1916** (Paris, 1916, in-8°, 397 p.). — *Cte Paul Durrieu* : Note sur un portrait peint de Jeanne de Boulogne, p. 103. — *H. Omont* : Pièces historiques sur la Lorraine et les Trois-Évêchés de la collection Buvignier à la Bibliothèque nationale, p. 108. — *J. Formigé* : Sépultures gallo-romaines de Bouillé-Courdault, p. 110. — *J. Toutain* : Sculptures trouvées à Alésia, p. 114. — *Cte Paul Durrieu* : Représentations de Notre-Dame de Paris dans des miniatures, p. 118. — *Cte de Loisne* : Triptyque avec le portrait de Nicaise Ladaue, p. 119, fig. — *L. Mirot* : L'ancien hôtel Saint-Pol à Paris, p. 126. — *Cte Paul Durrieu* : Prière attribuée à saint Léon dans un livre d'heures du xve siècle, p. 131. — *Mgr Batiffol* : La fête de la Chandeleur et les Lupercales, p. 132, 133. — *E. Chénon* : De l'apparition du mot *archiepiscopus* dans les textes francs, p. 150. — *F. de Mély* : La *Santa Casa* de Lorette et la fresque de Gubbio, p. 163. — *A. Dieudonné* : La monnaie dite *duplex turonus* Francie, p. 169. — *H. Martin* : Manuscrit de l' « Instruction d'un jeune prince » enluminé par Jean Hennecart, p. 174. — *H. Omont* : Testament de Godin de Merval, p. 175. — *H. Martin* : Scènes de guerre sur les miniatures, p. 178. — *L. Demaison* : Les statues du portail gauche de la cathédrale de Reims, p. 178. — *M. Prinet* : Sceaux de l'abbaye Saint-Denis de Montmartre, p. 190. — *F. Deshoulières* : La date de la construction de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, p. 190. — *M. Prou* : Compte de la maison de l'Aumône de Saint-Pierre de Rome, p. 196, 197. — *F. Martroye* : Stilicon et la tutelle d'Arcadius et Honorius, p. 202. — *Cte Paul Durrieu* : L'origine du nom de l'oraison dite « secrète », p. 208. — *E. Chénon* : Origines de Neuvy-Saint-Sépulcre, p. 214. — *Cte de Loisne* : Diplomatique des actes de Robert II d'Artois. — *J. Formigé* : D'un sens du mot *basilica*. — *E. Chénon* : Anneaux d'or suspendus à une charte de Saint-Étienne de Bourges en signe d'investiture, p. 244. — *F. Martroye* : Du sens de *auri libra* et de *auri centenarium* dans les lois et chez les historiens des ive et ve siècles, p. 247, 265. — *E. Eude* : L'hôtel de Vaucouleurs, rue des Poulies, à Paris, p. 249. — *F. Pasquier* : Fragments antiques ou du moyen âge découverts à Toulouse, p. 250. — *H. Martin* : Miniatures d'un livre d'Heures de la Bibliothèque de l'Arsenal, p. 251. — *H. Jadart* : Inscription de dédicace de trois églises de l'ancien diocèse de Paris, p. 259. — *J. Roman* : Croix reliquaire de la collection de chevalier de Sinart, p. 269. — *R.P. Delattre* : Découvertes faites à Carthage, p. 275. — *Cte Paul Durrieu* : Livre d'heures du mari de Perrette Baudoche, p. 279. — *E. Chénon* : Chartes de Charles IV le Bel, p. 281. — *C. Enlart* : Pavement en terre cuite du château de Boulogne-sur-Mer, p. 288. — *F. Deshoulières* : L'église de Souvigny (Allier), p. 294. — *Cte Paul Durrieu* : Voyage en Italie et achat de manuscrits faits par Jean de Meung, p. 294. — *L. Germain de Maidy* : Les repositoires eucharistiques à oculus en Lorraine, p. 295. — *H. Stein* : Verriers du moyen-âge, p. 302. — *R. Rodière* : Tapisseries du château de Verteuil, p. 308. — *R. Rodière* : Pierre tombale d'Essomes, p. 311. —

H. Omont : Manuscrit du chroniqueur Philippe de Vigneulles, p. 322. — *R.P. Delattre* : Nouvelle basilique chrétienne de Carthage, p. 323. — *J. Formigé* : Bas-reliefs représentant des guirlandes portées par des aigles trouvés dans le Midi de la France, p. 334. — *F. de Mély* : Inscriptions talismaniques, p. 342. — *J.J. Marquet de Vasselot* : Aquamanile de la collection Chabrières-Arlès au Musée du Louvre, p. 369.

659. **Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. XXXVI** (Brive, 1914, in-8°, 363 p.). — *H. Noël-Cadet* : Antoine de Chabannes (1408-1488). 2e part. Vie d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, p. 53-84. — *J.-B. Finck* : Études sur les divers ateliers monétaires connus de la Basse-Lemovicensis (Bas-Limousin) depuis les Gaulois jusqu'à l'avènement des Carolingiens en 752, p. 85-100, 227-247. — *Vte de Lavaur de Sainte-Fortunade* : Documents sur la baronnie de Castelnau de Bretenoux, p. 101-136, 299-333. — *J.-B. Champeval* : Glanes bas-limousines [analyses d'actes xve-xviie s.] (suite), p. 137-158. = **T. XXXVII** (Brive, 1915, in-8°, 304 p.). — *H. Noël-Cadet* : Antoine de Chabannes (1408-1488), sa famille et ses souvenirs, à Dammartin-en-Goële (suite et fin), p. 5-58. — *Dr Raoul Laffon* : Les annales de Larche en Bas-Limousin, p. 111-140, 285-295. — *J.-B. Fink* : Études sur les divers ateliers monétaires connus du Bas-Limousin (suite), p. 141-154. — *Abbé Echamel* : Notes sur la vicomté de Turenne. Le prieuré et la collégiale de Turenne, p. 171-195. — *B. Marque* : Étude d'une inscription gallo-romaine du musée de Brive, p. 241-253. — *B. Marque* : Le *planh* de Bertrand de Born, p. 281-284. = **T. XXXVIII** (Brive, 1916, in 8°, 331 p.). — *J.-B. Fink* : Études sur les divers ateliers monétaires connus du Bas-Limousin. Description des ateliers monétaires. Ritum Lemovicum, p. 4-21. — *L. de Valon* : La famille de Valon à Rocamadour. Ses droits sur les sportelles, p. 39-82, 231-248. — *J. Plantadis* : Les origines de Tulle. Le culte de Tutela et des anciens dieux en Limousin, p. 133-149, 190-214. — *B. Marque* : Le dernier oppidum gaulois assiégé par Cesar, d'après les textes latins [Uxellodunum]. Les manuscrits des commentaires de la Guerre des Gaules et la philologie allemande, p. 258-277.

660. **Bulletin du Musée historique de Mulhouse, t. XXXVII, année 1913** (Mulhouse, 1913, in 8°, 213 p.). — *L.-G. Werner* : L'arrondissement de Mulhouse à l'époque romaine, p. 5-34. — *Adolphe Reinach* : Le Klapperstein, le Gorgoneion et l'Anguipède, p. 35-135. — *Louis Schwartz* : Quelques recherches sur le « Kalpperstein » de Mulhouse, p. 137-156. — *F. G. Iwand* : Mülhauser Studenten an der Heidelberger Universität, von 1336-1870, p. 168-170. — *Jules Lutz* : Rapport sur la marche du Musée historique de Mulhouse pendant l'année 1913, p. 171-173. — Dons et acquisitions (musée historique), année 1913, p. 195-203.

661. **Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1913** (Paris, 1914, in-8°, 435 p.). — *Fernand Sauve* : Un registre de notaire aptésien du xive siècle, p. 12-30. — *Géraud-Lavergne* : Un diplôme inédit de Philippe-Auguste concernant

l'abbaye d'Ivry, diocèse d'Evreux (1195, p. 31-32. — *Flament* : Un mandement inédit d'Innocent IV (20 avril 1245), p. 38-43. — *Jean Regné* : La première étape de la pénétration capétienne en Vivarais : la fondation de Villeneuve de-Berg et la mise en pariage de son territoire (novembre 1284), p. 121-140. — *Laurain* : Une prétendue charte de Raoul II de Fougères (1172), p. 141-149. — *Dr Leblond* : L'Église et la paroisse Saint-Étienne de Beauvais au xve siècle d'après les comptes des marguilliers et des chanoines, p. 150-252. — *Chanoine Meunier* : Étymologies morvandelles, p. 252-261. — *Jules Chevalier* : Notes historiques et chronologiques sur les évêques de Die, p. 262-281. — *Bellet* : Critique d'une partie de l'histoire du Dauphiné de Nicolas Chorier [ère celtique à 1035], p. 295-316. — *U. Rouchon* : État de rentes en langue populaire du Velay [1416], p. 319-320. — *Paul Perrier* : Chartes, lettres et pièces diverses relatives aux arts et aux artistes du xive au xixe siècle, récemment données à la Bibliothèque Nationale, par M. le marquis et par M. le comte Alex. de Laborde, p. 321-351. — *Cte de Loisne* : Itinéraire de Robert II, comte d'Artois (1267-1302), p. 362-383. — *Sauvage* : Note sur un billet d'indulgences délivré au xiiie siècle par l'abbaye de Cordillon (diocèse de Bayeux, p. 413-415. — *Abbé Guillaume* : Note et documents relatifs aux Vaudois des Alpes à la fin du xve siècle, p. 416-426. = **Année 1914** (Paris, 1915, in-8°, 436 p.). — *Géraud-Lavergne* : Les cas réservés du diocèse de Périgueux au xve siècle, p. 7-9. — *R. Jouanne* : L'Hôtel-Dieu du Puy, et les hôpitaux de Tullins, de Charpenay et de Saint-Étienne-de-Saint-Georges [xiiie et xive s.], p. 11-19. — *A. Guesnon* : Les châtelains d'Arras, p. 32-33. — *J.-M. Meunier* : Étymologie de « Montmartre », p. 35-36. — *Jacques Soyer* : Identification de nom de lieu : *Anaziacus*, p. 36-37. — *R. Latouche* : Les représentations de mystères à Saint-Antonin au xve siècle, p. 74-76. — *Ernest Laurain* : Deux représentations de la messe de saint Grégoire, p. 77-81. — *Eloi Laval* : Les chartes de coutumes du Bas-Quercy octroyées par Alfonse de Poitiers, p. 82-110. — *Jacques Soyer* : Identifications de noms lieux : *Sarnacus*, *Spicariae* et *Spicariacus*, mentionnés dans un diplôme de Robert le Pieux en faveur de l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle d'Orléans, p. 111-116. — *J. Depoin* : La maison de Chambly sous les Capétiens directs, p. 117-162. — *Dr Leblond* : Les deux plus anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Beauvais (1377-1380). Texte et analyse. Essai sur l'administration de cet hôpital au xive siècle, p. 163-344. — *Abbé Meister* : L'obituaire de la collégiale de Saint-Vaast de Beauvais, p. 345-354. — *Hector Quignon* : L'hôtel de Chaalis à Beauvais. Étude des rapports de l'abbaye cistercienne de Chaalis, du diocèse de Senlis, avec Beauvais et le Beauvaisis, xiie-xviie siècles. — *André Lesort* : Chartes lorraines en langue vulgaire (1226-1250), p. 407-426. = **Année 1915** [Paris, 1916, 340 p., in-8°]. — *Émile Picot* : Les professeurs et les étudiants de langue française à l'université de Pavie, au xve et au xvie siècle, p. 8-90. — *Ch. Bémont* : Un rôle gascon de lettres closes expédiées par la chancellerie du prince Édouard, fils aîné du roi d'Angleterre Henri III (1254-1255). —

H. Omont : Bulles de papes des xiie, xiiie et xive siècles, p. 140-170. — *Antoine Thomas* : Cartulaire de Bertaud de Ry, gentilhomme normand, capitaine de Felletin sous Charles VII, p. 214-264. — *Cte de Loisne* : Chronologie des baillis de la province d'Artois du xiiie siècle, p. 310-335. = **Année 1916** (Paris, 1917, in-8°, 435 p.). — *G. Guigue* : Archives du chapitre de la cathédrale de Lyon récemment découvertes, p. 8-9 (planche). — *Georges Guigue* : Le cartulaire de l'église de Lyon, p. 28-51. — *Charles Bémont* : Les factions et les troubles à Bordeaux de 1300 à 1330 environ. Documents inédits, p. 121-180. — *Cte de Loisne* : Diplomatique des actes de Robert II, comte d'Artois (1266-1302), p. 184-224.

662. **Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. III 3e série, 1913** (Poitiers, 1914, in-8°, 110 p.). — *Eugène Lefèvre-Pontalis* : Conférence sur le rayonnement de l'école d'architecture romane du Poitou, p. 13-16. — *Henri d'Arboval* : Souterrain-refuge du moulin du Chêne près Monthoiron (Vienne), p. 109-111. = **1914** (Poitiers, 1915, in-8°, p. 113-152). — *Emile Ginot* : Quelques restes de l'ancienne léproserie de Saint-Lazare à Poitiers, p. 132-135. — *J. Plattard* : Le poète François Villon en Poitou, p. 136-139. — *A. Richard* : Villon à Saint-Maixent, p. 140-148. — *Abbé H. Gauffreteau* : La viguerie de Gençay p. 149-150. — *Charles Tranchant* : Le château de Touffou et ses seigneurs, p. 172-205. — *Dezouche* : Liste des objets funéraires trouvés en 1912 dans l'ancien cimetière gallo-romain, situé à l'ouest de Poitiers, p. 206-208. — *E. Ginot* : La rue de la Tranchée à Poitiers. Note de topographie historique, p. 224-229. = **1915** (Poitiers, 1916, in-8°, p. 245-480). — *Dr Gobillot* : Note sur un fragment de pierre tombale provenant de l'abbaye de la Colombe (commune de Villy, Indre [fin xive s.]. — *Abbé Bleau* : Jeanne d'Arc et le Parlement de Poitiers, p. 286-290. — *G. Chauvet* : Trésor de l'étang de Nesmy (Vendée), p. 310-324. — *Abbé Aigrain* : Le trésor des reliques de la cathédrale de Poitiers, p. 325-336. — *Maurice Pouliot* : Saint-Emméran et l'évangélisation des Serbes [viie s.], p. 337-342. — *L. Charbonneau-Lassay* : Méron et Miron près Loudun, p. 343-346. — *E. Ginot* : M. Alfred Richard, archiviste honoraire du département de la Vienne, et ses publications. Notice bio-bibliographique, p. 336-394. — *Mongruel* : Les antiquités gallo-romaines de Jaunay-Clain, p. 412-415. = **T. IV, 1916** (Poitiers, 1917, in-8°, 148 p.). — *G. Chauvet* : Le dieu à la roue. Cachette de bracelets en bronze, p. 15-18. — *Abbé René Aigrain* : Un latin en Germanie [Fortunat], p. 19-31. — *L. Fayolle* : Orthographe de La Cueille, p. 36-37. — *Abbé R. Aigrain* : Saint-Maximin de Trêves, p. 69-73. — *Mlle E. Maillard* : Une statue de sainte Apolline au musée de Châtellerault, p. 127-129. = **3e série, t. IV, 1917** (Poitiers, 1917, in-8°, p. 149-276). — *Paul Raveau* : Monnaies romaines et fragments de poteries, p. 166-167. — *Charbonneau* : Deux sceaux loudunais [xiie-xiiie s.], p. 168-170. — *Gustave Chauvet* : Les tombeaux percés d'une fenêtre, p. 176-180. — *P. Boissonnade* : Les relations entre l'Aquitaine, le Poitou et l'Irlande, du ve au ixe siècle, p. 181-202. — *G. Chauvet* : Inventaire des objets offerts ou acquis pour

les musées de la Société des Antiquaires de l'Ouest pendant l'année 1916, p. 203-204. — *L. Charbonneau-Lassay* : Saint Fort de Tourtenay et son culte dans le nord du Poitou, p. 225-244 (fig.). — *P. Rambaud* : L'ancien pavé de Poitiers [xve-xviiie s.], p. 246-269.

663. **Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.** 2e série, t. III, **1913** (Tours, 1914, in-8°, 208 p.). — *Vte J. de Croy* : Documents sur le château d'Amboise et sur Raymond de Dezest, commissaire des bâtiments de ce château sous Charles VIII, p. 39-48. — *Cte Charles de Beaumont* : Quelques trouvailles numismatiques faites en Touraine, p. 65-80. — *Henry Grimaud* : Notes chinonaises (Les souterrains chinonais ; inscription dite des Templiers au château de Chinon, etc.), p. 81-102. — *Abbé L. Bossebœuf* : Les maisons historiques de Tours. L'hôtel Cottereau, p. 122-132. — *C^aine Gérin* : Itinéraire archéologique dans le vieux Tours, p. 133-146. — *Abbé L. Bossebœuf* : Les maisons historiques de Tours. L'hôtel Binet, p. 175-183. — *Jacques Rougé* : L'église de Vou (Indre-et-Loire). Étude et demande de classement, p. 184-186. = **T. III, 1914** (Tours, 1914, in-8°, p. 209 à 532). — *Cte Charles de Beaumont* : Trésor de Crotelles [monnaies xive et xve s.], p. 276-277. — *G. Benoît* : Fouilles aux Cordeliers d'Amboise, p. 277-278. — *E. Meschin* : Le bas-relief de Saint-Mexme, à Chinon, p. 278-280. — *G. Joly* : Les chevaux mérovingiens d'après les données de Grégoire de Tours, p. 306-321. — *M. de Clérambault* : Les milices de Tours, de l'origine à 1871, p. 322-381, 406-478. — *Abbé L. Bossebœuf* : Les maisons historiques de Tours. Hôtel de l'argentier du roi François Ier ou de Philibert Babou (La place Foire-le-Roi et les alentours ; les origines de l'hôtel, etc.), p. 479-520. = **T. IV. 1915** (Tours, 1915, in-8°, 248 p.). — *E.-G. de Clérambault* : Une poterne de Cæsarodunum, p. 33-38. — *Cte Charles de Beaumont* : Le trésor de Saunay (Indre-et-Loire) [monnaies romaines, iiie s.], p. 171-183. — *E.-G. de Clérambault* : L'abbaye et le fief de Saint-Loup. Les Dames de l'Union chrétienne [x^e-xviiie s.], p. 184-194. — *E. Lainé* : Suppression de l'église N.-D.-de-l'Écrignole, p. 208-217.

664. **Comité des travaux historiques et Scientifiques. Bulletin de la Section de Géographie, t. XXIX, année 1914** [Paris, 1915, in-8°, lxxxix-268 p.]. — *G. de Gironcourt* : Les inscriptions lithiques du Niger et de l'Adrar, p. 2-19. — *Bonnel de Mézières* : Découverte de l'emplacement de Tirekka [ville du xie siècle], p. 132-135. — *Charles Beaugé* : Notes sur l'Égypte. Voyage dans le désert de Basse-Thébaïde aux couvents de Saint-Antoine et de Saint-Paul, p. 136-154. = **T. XXX année 1915** [Paris, 1916, in-8°, lxxvii-168 p.]. — *Camille Jullian* : Les dunes du Médoc et leur âge, p. xiii-xiv. — *Henri Dehérain* : La Dombes [xiiie-xixe s.], p. xxi-xxiv. — *Félix Sartiaux* : La vieille métropole de Marseille, p. lx-lxi. — *J. Mathorez* : Les éléments de population orientale en France. Notes sur les Bohémiens [depuis 1419], p. 1-14. — *Minoïde Mynas* : Description du Mont Athos, publ. par Omont, p. 20-33. = **T. XXXI, année 1916** [Paris, 1917, lxiii-139 p.]. — *Henri*

Cordier : Les premières connaissances de l'Afrique centrale [xve s., etc.], p. XX-XXIV. — *H. Cordier* : Voyages de Sir Aurel Stein au Pamir, etc. Trouvailles archéologiques, p. XXVIII-XXXVI, XLVIII-XLIX. — *Jacques Soyer* : Identification de la localité gallo-romaine d'Arculla mentionnée par le géographe anonyme de Ravenne (VIIe siècle), p. 29-33. — *J. Mathorez* : Les éléments de la population extra-européenne en France, du XIVe au XVIIIe siècle, p. 34-53.

665. **Explorations pyrénéennes, Bulletin de la Société Ramond. 3e série, t. VII, 47e année, 1912** (Toulouse et Bagnères-de-Bigorre, 1912, in-8°, 188 p.). — *Maurice Gourdon* : Les tours à signaux ou tours de guet daus le Haut-Comté de Comminges (suite et fin), p. 17-25. — *L. Le Bondidier* : Documents oubliés sur la toponymie des Pyrénées, p. 34-37. — *E. Marchand* : Alfred Sansot. Notice biographique [et bibliographique], p. 81-109. — *Didier Rousse* : Arrêts du parlement de Toulouse sur certains abus du régime féodal, p. 116-118. = **T. VIII, 48e année, 1913** (Toulouse et Bagnères-de-Bigorre, 1913, in-8°, 160 p.). — *D. Rousse* : Le tissu des Pyrénées double-face à l'époque gallo-romaine, p. 152-153. = **T. X, 50e année, 1915** (Toulouse et Bagnères-de-Bigorre, 1915, in-8°, 212 p.). — *L.-J. Bosc* : La seigneurie d'Uzer dans le Nébouzan (1426-1789), p. 19-38.

666. **Faenza. Bollettino del Museo internazionale delle ceramiche. Anno I, 1913** (Faenza, 1913, gr. in-8°, 128 p.). — *Ange Clairaut* : Trois faïences de Vérone au Musée international des faïences [XVe s.], p. 5-7. — Documenti. Serie bolognese ; serie faentina ; serie metaurense [1450-1796], p. 16-23. — Acquisti e doni, p. 28-29, 60-61, 91-93, 124-125. — *Alfonso Rubbiani* : Una piccola fabbrica di ceramiche nel « Podestà » di Bologna ? [XVe s.], p. 70-72. — *Gregorio Gregori* : Per la storia dell'arte ceramica : cenni su alcuni framnenti di terre-cotte (stoviglie) di stile faentino primitivo e a graffito o a sgraffio, raccolti da scavi a Treviso [XIVe-XVIe s.], p. 73-77. — *Carlo Grigioni* : Documenti. Serie cesenate : figulini e vasai in Cesena durante il secolo XV ; famiglia Almerici [XVe s.], p. 78-82. — *G. Gregori* : « Bianchetto », p. 88-89. — *Gaetano Ballardini* : marche di fabbrica [XVe-XVIe s.], p. 97-104. — *Giuseppe Strocchi* : La « Pavona » cristiana e la « Pavona » di Galeotto Manfredi, p. 105-108. — La renaissance du grès wallon : Willem Delsaux à l' « Escarboucle » [les grès de Bouffioulx, XIVe-XXe s.], p. 109-111. — *G. B* : Ancora dei graffiti di Treviso [XVe s.], p. 112-113. — *Carlo Grigioni* : Documenti. Serie ascolana : figulini e vasai in Ascoli Piceno durante il secolo XV, p. 117. = **Anno II, 1914** (Faenza, 1914, gr. in-8°, 128 p.). — *Gaetano Ballardini* : Un boccale faentino del Cinquecento col Leone di S. Marco [la céramique de Faenza, XVe-XVIe s.] p. 11-15. — *C. Grigioni* : Documenti. Serie fanese ; figulini e vasai in Fano nei secoli XIV-XV, p. 16-19. — Acquisti i doni, p. 26-27, 64, 93-94, 126-127. — *Antonio Guerra* : L'arte ceramica in Egitto nell'epoca greco-romana e copta in alcuni scritti di carlo Maria Kaufman, p. 33-39. — *Oreste Mosca* : La crisi di una industria [céramique napolitaine, XIVe-XVIIIe s.], p. 44-49.

— *C. Grigioni :* Documenti. Serie romana : Vasai in Roma nella seconda meta del secolo xv, p. 50-51. — Notiziario [ancienne céramique chinoise ; céramique arabe dn ixe s.], p. 59-63. — *Roberto Papini* : Gli antichi pavimenti di Castel Sant'Angelo [xve s. et début xvie s.], p. 65-71. — *G. Ballardini* : Sulle origini dell' arte della maiolica, p. 72-82. — *Lauro Baroni* : I forni di ceramica scoperti durante gli scavi nell' antica città di Fostât a Cairo Vecchio [xive-xve s.], p. 97-100. — *Giuseppe Canova* : Note sulla ceramica del Siam [viiie-ixe s.], p. 101-103. — *C. Grigioni* : Documenti. Serie riminese : figulini e vasai in Rimini nel secolo xv, p. 111-120. = **Anno III, 1915** (Faenza, 1915, gr. in-8°, 128-8 p). — *Alessandro Del Vita* : Le maioliche faentine del Museo d'Arezzo [xv^e-xvi^e s.], p. 1-9. —*Egidio Calzini* : Ceramiche ascolane [xiii^e-xiv^e s.], p. 16-20. — *A. Guerra* : L'arte ceramica in Egitto nell' epoca greco-romana e copta (fin), p. 21-27. — *A. Filangieri di Candida* : Per il pavimento della Cappella di Ser Gianni Caracciolo nella Chiesa di S. Giovanni a Carbonara in Napoli [xve s.], p. 33-45. — *Giulio Tielli* : Alcune note sulla composizione delle antiché ceramiche orientale, p. 46-49. — *G. Ballardini* : Per la nomenclatura ceramica, p. 50-53. — Notiziario (pavimenti francesi ; vendita di ceramica all' incanto ; museo d'arte industriale a Berlino, etc.), p. 59-64. — *A. Del Vita* : La terminologia dei colori nella critica e nella descrizione delle maioliche, p. 69-79, 108-112. — *Francesco Gatti* : Un ceramista del sec. xiii [Thomas de Mataluno], p. 80. — Notiziario, p. 89-93. — Acquisti e doni, p. 94-95, 112. — *G. Ballardini* : La vacchetta dei conti di maestro Gentile di Antonio Fornarini, pittore e maiolicaro faentino della seconda metà del Quattrocento, p. 113-118. — Ceramiche arcaiche americane, p. 119-120. = **Anno IV, 1916** (Faenza, 1916, gr. in-8°, 128 p., et p. 9-40). — *G. Ballardini* : L'arte della maiolica in Faenza : suoi ordinamenti e sue relazioni coi poteri pubblici [xive-xviiie s.], p. 1-10, 50-56, 65-70, 97-104. — *Giorgio Caneva* : Ceramiche siciliane [x^e-xvie s.], p. 11-14. — *A. Del Vita* : La terminologia dei colori nella critica e nella descrizione delle maioliche. p. 15-16, 57-60, 83-85. — Acquisti i doni, p. 30, 63-64, 96. — *Joaquim Folch i Torres* : La ceràmica valenciana a Italia [xiiie-xvie s.], p. 45-49. — *Orazio Rebuffat* : Studi tecnici sulle antiche maioliche italiane, p. 71-75. — *Lino Sighinolfi* : Per la storia dell' arte ceramica [xiiie-xvie s.], p. 79-82. — *Jose Ramis de Ayreflor y Sureda* : Una mostra ceramica a Palma di Maiorca [céramique des xve-xvie s.], p. 122-123. = **Anno V, 1917** (Faenza, 1917, in-8°, 104 p.). — *Luigi Filippo Tibertelli de Pisis* : Appunti sulla ceramica graffita ferrarese dei secoli xv e xvi, p. 1-11, 43 49, 83-89 (planches). — *Enrico Liburdi* : Le maioliche di Castel Durante e l'opera del cav. Cipriano Piccolpasso [xiv^e-xix^e s.], p. 18-26, 50-53, 71-82. — *Francesco Lanzoni* : Per il nome di Faenza all' estero, p. 27-28. — Vi furono fabbriche di maioliche in Arezzo ? p. 28-29. — *Albert Van de Put* : Henry Wallis [biogr. et bibliogr.], p. 33-38. — *Gaetano Ballardini* : Elementi orientali nella decorazione delle maioliche primitive. p. 39-42 (planche). — *Bernard Rackham* : La letteratura della

ceramica cinese, p. 57-66. — *Orazio Rebuffat* : I pavimenti maiolicati del quindicesimo e sedicesimo secolo esistenti nelle chiese di Napoli, p. 67-70. — Documenti, Serie aretina. Vasai e stovigliai aretini (seconda metà del xv secolo), p. 97-100. — Pavimento ceramico medioevale in Svizzera, p. 103.

667. **Fornvännen meddelanden från K. Vitterhets historie och antikvitets akademien. 1912** (Stockholm, 1912, in-8°, 231-viii-42 p.). — *Otto von Friesen* : Runinskrifterna på en koppardosa funnen i sigtuna, augusti 1911, p. 6-19. — *Bror-Schnittger* : Några undersökningar å linga graffält i Södermanland,p. 19-35. — *T. J. Arne* : Rysk-byzantinska målningar i en Gotlandskyrka, p. 57-64. — *T. J. Arne* : Viktdosan från Sigtuna, p. 64-66. — *Mats Åmark* : Om sveriges äldsta kyrkklockor (I. Den äldsta kända klockan. II. Den äldsta kända daterade klockan i Sverige), p. 71-81. — Statens historiska museum och K. Myntkabinettet. Tillväxten under år 1912, p. 169-231. = **1913** (Stockholm, 1913, in-8°, 332-xi p. et p. 233-246). — *Emil Erkhoff* : Bidrag till Gotlands-kyrkornas kronologi, p. 28-60, 91-124. — *Helge Rosén* : Freykult och Djurkult, p. 214-244. — Statens historiska museum och K. Myntkabinettet. Tillväxten under år 1913, p. 245-316. = **1914** (Stockholm, 1914, in-8°, 298 p.). — *Oscar Almgren* : De pågående undersökningarna om sveriges första bebyggelse, p. 1-16. — *Carl R. af Ugglas* : Några gotländska skulpturverk i norra Tyskland, p. 32-43. — *T. J. Arne* : Den svenska runstenen från ön berezanj utanför dnjeprmynningen, p. 44-48. — *Oscar Montelius* : Svenska runstenar om färder österut. Ett bidrag till vikingatidens histôria, p. 81-124. — *Hjalmar Lindroth* : En omdebatterad önamnsgrupp, p. 125-202. — *Sune Lindqvist* : Ramsundsbron vid Sigurdsristningen och en storbondesläkt från missionstiden, p. 203-530. — *Axel L. Romdalh* : Rogslösadörren och en grupp romanska smiden i de gamla Götalandskapen, p. 231-245. — *Carl M. Kjellberg* : S : ta Katarinas gravsten, p. 246-250. — *Adolf Anderberg* : En romansk-gotisk krucifix, p. 250-252. — *Andreas Lindblom* : Västeuropeiska strömningar i Nordens måleri under gotiken. En överblick, p, 253-273. = **1915** (Stockholm, 1915, in-8°, 261-x-48 p.). — *Hjalmar Lindroth* : Studier över ortnamnen på-lösa, p. 1-52. — *Bror Schnittger* : Silverskatten från Stora Sojdeby, p. 53-116, 189-246. — *T. J. Arna* : Några ryska helgonbilder i svenska samlingar, p. 117-148. — *Nils Lithberg* : Sanct Staffans stupa och ett forngermanskt lagstadgande, p. 149-172. — *Andreas Lindblom* : De engelska broderierna från Skå, p. 173-188. — Statens historiska museum och K. Myntkabinettet. Tillväxten under år 1914, p. 1-48.

668. **Giornale storico della letteratura italiana. Vol. LIX, anno XXX** (Turin, 1912, in-8°, 488 p.). — *Ferdinando Neri* : La maschera del Selvaggio, p. 47-68. — *Giulio Bertoni* : Il testo francese de « Conti di antichi cavalieri », p. 69-84. — *Ernestina Bezzi* : Frammenti di una relazione veneto-lombarda della leggenda versificata di Santa Caterina, p. 85-90. — *Roberto Cessi* : Notizie umanistiche. III. Tra Nicolò Perrotto e Poggio

Bracciolini, p. 312-346. — *Antonio Scolari* : Il serventese ai Lombardi di Peire de la Caravana, p. 347-358. — *Eugenio Mele*: Le fonti spagnuole della « Storia dell' Europa » del Giambullari, p. 359-374. = **Vol. LX, anno XXX** (Turin, 1912, in-8°, 488 p.). — *Roberti Cessi* : Notizie umanistiche. III (suite et fin), p. 73-111. — *Giulio Bertoni* : Il « Pianto » di Giacomino Pugliese per la donna amata, p. 112-116. — *Aldo Oberdorfer* : Le « Regulæ artificialis memoriæ » di Leonardo Giustiniano, p. 117-127. — *Emilio Santini* : La produzione volgare di Leonardo Bruni Aretino e il suo culto per « le tre corone fiorentine », p. 289-399. — *Antonio Avena* : Per la storia dei maestri di grammatica nel contado veronese durante il sec. xv. Maestro Onofrio da Rieti a Torri sul Garda, p. 377-382. = **Vol. LXI, anno XXXI** (Turin, 1913, in-8°, 480 p.). — *Carlo Frati*: « Flore de parlare » o « Somma d'arengare » attribuita a Ser Giovanni Fiorentino da Vignavo, in un codice Marciano, p. 1-31, 228-265. — *Francesco Maggini* : Ancora a proposito del « Ninfale Fiesolano, p. 32-40. — *Giulio Bertoni* : « Mariazo a la fachinescha », p. 41-46. — *Giovanni Ferretti* : Intorno al verso minturniano, p. 47-58. — *Angelo Monteverdi* : Gli esempi dello « Specchio di vera penitenza », parte Iª, p. 266-344. — *Ezio Levi* : Cantilene e baruffe chioggiotte nel Trecento, p. 345-352. — *Aldo Francesco Massèra* : Sonetti del Boccacci contro ignoti detrattori, p. 353-363. = **Vol. LXII, anno XXXI** (Turin, 1913, in-8°, 488 p.). — *Carlo Frati* : A proposito di un rimaneggiamento fiorentino del « Libro » di Uguçon da Laodho, p. 102-105. — *Michele Cerrati* : Un autografo del Pontano, p. 106-112. = **Supplemento n° 15** (Turin, 1913, in-8°, XL-208 p.). — Il « Sollazo » e il « Saporetto » con altre rime di Simone Prudenzani d'Orvieto. — *Santorre Debenedetti* : Introduzione, p. V-XL. — « Sollazo », p. 1-88. — « Saporetto », p. 91-188. — « Rime varie », p. 191-208. = **Vol. LXIII, anno XXXII** (Turin, 1914, in-8°, 480 p.). — *Giulio Bertoni* : Le lettere franco-italiane di Faramon e Meliadus, p. 79-88. — *Filippo Cavicchi* : Poesie latine di Giovanni Capitoni, p. 89-94. — *Angelo Monteverdi* : Gli esempi dello « Specchio di vera penitenza », parte II, p. 240-290. = **Vol. LXIV, anno XXXII** (Turin, 1914, in-8°, 488 p.). — *Guido Zaccagnini* : Personaggi danteschi in Bologna (Maestro Adamo. Pier da Medicina. Frate Alberigo Manfredi. Oderisi da Gubbio. Griffolino d'Arezzo. Guido Bonatti, Lotto degli Agli. Il primo refugio dei figli di Farinata degli Uberti. Venetico e la Ghisolabella Caccianimici), p. 1-47. — *Giuseppe Galli* : Appunti sui Laudarii iacopinici, p. 145-162. — *Giulio Reichenbach* : Lettere inedite di Matteo Maria Boiardo, p. 163-171. — *Pier Luigi Ciceri* : Michele Marullo e i suoi « Hymni naturales », p. 289-357. — *Kenneth Mc Kenzie* : Per la storia dei Bestiarii italiani, p. 358-371. = **Supplemento n° 16** (Turin, 1914, in-8°, 171 p.). — *E. Levi* : I Cantari leggendari del popolo italiano nei secoli XIV e XV. Introduzione, p. 1-4. — I cantastorie, p. 5-19. — I cantari, p. 20-23. — Il « Fiore di leggende », p. 23-25. — Il bel Gheraldino, p. 26-36. — Pulzella gaia, p. 36-45. — Liombruno, p. 46-57. — Istoria di tre giovani disperati e di tre fate, p. 57-62. — La donna

del Vergiù, p. 62-80. — Gibello, p. 81-92. — Gismirante, p. 92-100. — Bruto di Brettagna, p. 101-113. — Madonna Lionessa, p. 114-121. — La Regina d'Oriente, p. 121-140. — Madonna Elena, p. 140-148. — Cerbino, p. 149-155. — Conclusione, p. 155-159. — Appendice, p. 160-170. = **Vol. LXV, anno XXXIII** (Turin, 1915, in-8°, 480 p.). — *Ferdinando Neri* : Studi sul teatro italiano antico : le parabole, p. 1-44. — *Giulo Bertoni* : Come fu che Peire Vidal divenne imperatore, p. 45-50. — *Guido Zaccagnini* : Il testamento di Venetico Caccianimici, p. 51-54. — *Luigi Zambra* : Rime inedite di Gualterio Sanvitale da Ferrara, p. 71-74. — *Enrico Proto* : Note al « Convivio » dantesco : le ricchezze e la scienza, p. 199-262. — *G. B. Picotti* : Tra il poeta ed il lauro : pagina della vita di Agnolo Poliziano, p. 263-303. — *Giuseppe Fatini* : Ludovico Ariosto prosatore, p. 304-346. = **Vol. LXVI, anno XXXIII** (Turin, 1915, in-8°, 488 p.). — *Filippo Cavicchi* : Girolamo da Casio (1464-1533), p. 1-51, 356-405. — *G. B. Picotti* : Tra il poeta e il lauro : pagina della vita di Agnolo Poliziano, parte II, p. 52-104. — *Carlo Bernheimer* : Una transcrizione ebraica dalla Divina Commedia sugli inizi del secolo XIV, p. 122-127. — *Domenico Guerri* : La disputa di Dante Alighieri con Cecco d'Ascoli sulla nobiltà, p. 128-139. — *Emilio Giorgi* : Le più antiche bucoliche volgari [*Bucoliche* de Bernardo Pulci, Francesco Arsochi, Gerolamo Beninvieni et Jacopo de Boninsegni, 1481], p. 140-152. — *Guido Zaccagnini* : Notizie ed appunti per la storia letteraria del secolo XIV (I. Grammatici e dettatori nello Studio di Bologna. — II. Scrittori bolognesi di trattati morali e storici : Tommaso Gozzaldini, Armannino giudice. — III. Matteo Corregiari, bolognese e non padovano. — IV. Rimatori toscani a Bologna : Lapo Gianni, Megliore degli Abati, Baldo da Passignano), p. 309-355. — *Remigio Sabbadini* : Intorno allo Zibaldone boccaccesco, p. 406-413. — *Santorre Debenedetti* : Troilo cantore, 414-425.

669. **Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde. Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie, t. XXIV, 1912** (Metz, 1912, in-8°, 549 p.). — *Nikolaus Hamper* : Die Stellung des Dichters Pierre Gringore zur französischen Kirchenpolitik unter Ludwig XII, p. 167-217. — *Dr Reusch* : Römische Villen im kreise Saarburg, p. 302-340. = **Jahrgang XXV, 1913** (Metz, 1913, in-8°, 673 p.). — *Prof^r^ Max Besler* : Das Wappen von Lothringen, p. 1-40. — *Dr Grotkass* : Die Burg Ornel bei Reichersberg, p. 41-54. — *Dr Grimme* : Die Metzer Domkurien. Ein Beitrag zur Topographie des mittelalterichen Metz, p. 255-284. — *Oscar B^on^ von Warsberg* : Ueber das Geschlecht der Freiherren von Warsberg. Ein Beitrag zur Familiengeschichte, p. 285-330. — *Dr Ernst Hauviller* : Die Wappen von Ars und Saargemünd, p. 331-332. — *D^r^ von Westphalen* : Les Trimazos [coutumes du pays messin, au mois de mai], p. 336-375. — *Prof^r^ Dr Wibel* : Eine Originalurkunde Bischof Ramberts von Verdun [1032], p. 376-379. — *Dr Leo Ehlen* : Das Schisma im Metzer Sprengel. II. Bis zur Niederlage der Urbanisten, p. 380-477. — *Dr A. Ruppel* : Steuern und Waldberechtigungen in der ehemaligen Herrschaft Forbach, p. 478-499.

670. **Journal des Savants, nouvelle série, 13e année, 1915** (Paris, 1915, in-4°, 575 p.). — *G. Doutrepont*: Le Roman de Renard, p. 97-111. — *H. Omont* : La paléographie grecque en Russie, p. 111-121. — *P. Monceaux* : Les origines du culte des saints, p. 121-130, p. 203-213, p. 253-260. — *J. Guiffrey*: La communauté des peintres et sculpteurs parisiens, dite Académie de Saint-Luc (1391-1776), p. 145-156. — *P. Fournier* : Théologie et droit canon au moyen-âge, p. 156-165, 360-275. — *P. Fabia*: Les vases céramiques ornés du la Gaule romaine au musée de Lyon, p. 165-176. — *L. Leger* : La Serbie au moyen-âge, p. 213-222, 385-394. — *M. Prou*: La forêt en Angleterre et en France, p 241-253, 310-320, 345-355. — *R. de Lasteyrie* : L'architecture religieuse en Angleterre, p. 289-294. — *L. Bréhier* : La prise de Constantinople par les Turcs, p. 294-310, 355-364. — *C. Jullian* : La Belgique romaine, p. 337-345. — *E. Babelon* : Le Corpus nummorum italicorum, p. 433-445. — *C. Huart*: Les Arabes en Berberie du XIe au XIVe siècle, p. 541-548. = **14e année, 1916** (Paris, 1916, in-4°, 576 p.). — *L. Leger* : Les luttes des Slaves baltiques contre le germanisme, p. 5-14. — *R. Cagnat* : La ville de Thuburcien Numidarum en Algérie, p. 49-58. — *P. Boissonnade* : La vie urbaine de Douai au moyen-âge, p. 97-108, 164-176. — *A. Jeanroy* : Les troubadours en Italie aux XIIe et XIIIe siècles, p. 108-120. — *H. Cordier* : Études sur le vieux Paris, p. 145-154. — *E. Pottier* : La France en Chaldée, p, 193-202. — *J.-A. Brutails* : Les fiefs du roi et les alleux en Guienne au XIIIe siècle, p. 202-215. — *H. Lemonnier* : Les châteaux de Saint-Germain-en-Laye, p. 241-250, 289-297. — *C. Huart* : L'histoire de la Perse, p. 250-261. — *P. Fabia* : Pour les mosaïques romaines de Lyon, p. 271-278, 317-323. — *Ch.-V. Langlois* : Les manuscrits du Verbum abbreviatum de Pierre le Chaubre, p. 307-317. — *A. Thomas* : Une tentative de réforme de l'orthographe française sous Philippe le Bel, p. 508-513. — *G. Doutrepont* : Les études romanes en Belgique (1900-1914), p. 347-358. — *L. Bréhier* : L'hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles à Constantinople et dans les provinces, p. 358-368, 405-420, 450-466. — *A. Morel-Fatio* : Les archives et la bibliothèque des ducs de Medina-Coeli, p. 385-395. — *P. Fournier*: Les États de Dauphiné aux XIVe et XVe siècles, p. 433-443. — *Ch.-V. Langlois* : Sermons parisiens de la première moitié du XIIIe siècle, p. 488-495, 548-560. — *R. de Lasteyrie*: Les monuments du sanctuaire dans les Églises anglaises, p. 529-536. = **15e année, 1917** (Paris, 1917, in-4°, 576 p.). — *C. Jullian* : Aix-en-Provence dans l'antiquité, p. 5-13, 49-56. — *L. Bréhier*: L'hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles hors des limites de l'Empire et en Occident, p. 13-25. — *R. de Lasteyrie* : La cathédrale de Reims, p. 97-111. — *P. Durrieu* : Les origines de la gravure, p. 205-213, 251-265. — *J. Toutain* : Le Rhin dans l'antiquité, p. 265-276. — *Ch.-V. Langlois* : Autographes nouveaux de Guillaume de Nogaret, p. 321-327. — *H. Lemonnier* : Les monuments historiques, p. 337-350. — *L. Leger* : L'influence italienne dans la littérature slave de la Dalmatie, p. 350-361. — *Ch. Diehl* : La dernière renaissance de l'art byzantin, p. 361-376. — *H. Cor-

dier : Études sur le vieux Paris, p. 393-401. — *L. Bréhier* : La transformation de l'Empire byzantin sous les Héraclides, p. 401-415, 445-453, 498-506. — *Max. Collignon* : Le trésor de Berthonville, p. 433-445. — *Philippe Fabia* : Le vieux Lyon. Un siècle d'études lyonnaises sur la topographie et l'archéologie de Lyon, p. 453-465. — *Maurice Prou* : Les chartes et les sceaux du comté de Rethel, p. 529-538. — *Henri Cordier* : Baghdad, p. 552-558.

671. **Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIIe série, t. XXXVI, année 1913** (Nîmes, s. d., in-8°, LXVIII-176 p.). — *Arthur de Cazenove* : Vieilles « lunes » du Gévaudan, du Rouergue et du Velay [plaques de harnais], p. 99-115 (planches). — *Albert Roux* : Sépultures typiques de l'époque barbare, commune de Blauzac, p. 117-118. — *Félix Mazauric* : Les musées archéologiques de Nîmes. Recherches et acquisitions [Fouilles rue Littré. Fouilles à Saint-Baudile-hors-les-murs. Fouilles du rocher de Canteduc. Ruines romaines à Aigremont, à Bernis. Fouilles de Marseille-Veyre. Quartier de Saint-Baudile. Autel à Jupiter trouvé à Deaux, etc.], p. 119-146. = **T. XXXVII, années 1914 et 1915** (Nîmes, s. d., in-8°, LIV-250 p.). — *F. Mazauric* : Les musées archéologiques de Nîmes. Recherches et acquisitions [Intaille romaine sur verre. Recherches à Saint-Hilaire-d'Ozilhan. Plaque de baudrier. Oppidum celtique de Nages. Fouilles à Saint-Baudile-le-Vieux. Recherches dans les Gorges de la Cèze. Autel aux Proxumes. Recherches aux environs de Corbès, etc.], p. 167-195.

672. **Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4e série. t. XII. années 1910-1913** (Dijon, 1914, in-8°, CCI-363 p.). — *Oursel* : Mort de Philippe le Bon, p. III-IV. — *Chabeuf* : Manuscrit du *Romuléon* appartenant à Charles le Téméraire, p. VI-VII. — *Pierre Huguenin* : Le millénaire de Cluny, septembre 1910, p. VIII-XXII. — *Chabeuf* : Les « pleurants » des tombeaux de la Chartreuse, au musée de Dijon, p. XXIII-XXIX. — *Picard* et *Chabeuf* : Statues de saint Christophe, p. XXX-XXXI. — *Dumay* : Procès relatif à la propriété de la seigneurie des Laumes, p. XXXI. — *Picard* : Comptes de Philippe le Hardi, p. XXXVIII-XL. — *Claudon* : États du duché de Bourgogne, p. LI-LIV. — *Collot* : Le chanoine Morillot. Bibliographie, p. LVI-LVIII. — *Chabeuf* : La naissance de Philippe le Bon, p. LXIV-LXVII. — *Metman* : Incunables de l'Académie. — *Chabeuf* : Un portrait de Philippe le Bon, p. CXXII-CXXIV. — *Chabeuf* : *L'Adoration des bergers*, tableau du XVe siècle au musée de Dijon, p. CXLVII-CLI. — *Picard* : La dévotion de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, p. 1-116. — *Jacques Laurent* : Les origines communales de Dijon, p. 261-288. = **5e série, t. Ier, années 1913-1916** (Dijon, 1916, in-8°, CLIX-323 p.). — *Chabeuf* : Sur les fouilles sous-marines de Mahedia (Tunisie), p. XXXVI-XL. — *Cornereau* : Notice biographique sur Joseph Bertin, et bibliographie, p. LXVI-LXIX. — *A. Cornereau* : Tables générale et particulières des travaux contenus dans les mémoires (1769-1913), p. 1-319.

673. **Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IX (3e série), années 1916-1917** (Poitiers, 1917, in-8°, CXXVIII-305 p.). — *Eugène Audinet* : Les lois et les coutumes de la guerre à l'époque de la guerre de Cent ans d'après les chroniques de Jehan Froissart, p. LXIX-CVI.

674. **Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, t. XXXVI, 1913** (Bourges, 1914, in-8°, XX-261 p.). — *P. de Goy* : Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires du Centre pendant l'année 1913, p. IX-XX. — *Émile Chénon* : Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry. XLIX. La succession de Robert de Bomez : trente ans de procès [XIVe s.], p. 17-39. — *Abbé B. de Roffignac* : Le tympan de la porte Saint-Ursin à Bourges, son caractère religieux, p. 47-67. — *Lt-Colel Dervieu* : Les grands bénitiers en fonte des églises du Berry, p. 69-92. — *Maurice de Bengy-Puyvallée* : Un épisode de la vie du duc Jean de Berry ; son mariage avec Jeanne de Boulogne (1389), p. 93-129. — *Cant Chenu* : Les vues anciennes de Bourges. Étude iconographique, p. 131-174. — *Robert Gauchery* : La maison de Pierre Filz de Fame à Bourges, p. 175-180. — *Henry Ponroy* : Bulletin numismatique et sigillographique [trésor de petits bronzes du Bas-Empire trouvé à Blancafort], p. 227-237. = **T. XXXVII, 1914-1915-1916** (Bourges, 1917, in-8°, XCVI-346 p.). — *J. Toubeau de Maisonneuve* : Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires du Centre pendant les années 1914-16, p. XXXV-LXI. — *J. de Saint-Venant* : Notice biographique sur la vie et les œuvres du vicomte Charles de Laugardière, p. LXIII-XCVI. — *J. Pierre* : Deux hipposandales gallo-romaines découvertes à Saint-Marcel (Indre) sur l'emplacement de l'ancien Argentomagus, p. 1-7. — *Amagat* et *Dr Nollet* : Ancien four céramique à Saint-Thibault, près Sancerre, p. 8-12. — *Émile Chénon* : Notes archéologiques et historiques sur le Bas-Berry. LI. Les anciennes possessions en Bas-Berry du prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste d'Aureil-en-Limousin. LII. Date exacte de l'occupation de Sainte-Sévère par les Anglais sous Charles V. LIII. L'hôpital et maison-Dieu de Châteaumeillant sous l'Ancien Régime et la Révolution, p. 13-135. — *Antoine Thomas* : La tour d'Orbendèle à Bourges en 1304-1305, p. 163-165. — *Ant. Thomas* : Notes sur Hugues Gouaud, bailli de Bourges (1303-1314), p. 166-170. — *Ant. Thomas* : Documents inédits sur le mur d'enceinte de la cité de Bourges (1316-1322), p. 171-176. — *O. Roger* et *P. Gauchery* : La flèche centrale et le faux-transept de la cathédrale de Bourges, p. 177-199. — *Raymond de Buzonnière* : Angelot sculpté provenant d'une construction du duc Jean de Berry, p. 201-204. — *Albert de Grossouvre* : Sur des instructions inédites de Louis XI [adressées à Adam Fumée, P. Tullier et R. Bonin, 1469], p. 205-212. — *Cant Chenu* : Les vues anciennes de Bourges. Note complémentaire, p. 213-216. — *Paul Gauchery* : Petites salles de trésor dans les maisons du Vieux Bourges, p. 217-240. — *Lt-Cel Dervieu* : Notice sur deux statuettes en plomb du musée de Bourges, p. 241-254. — *Lt-Cel Dervieu* : Les anciens mortiers du Berry, p. 255-282. — *Mathieu Planchon* : La foire aux gâteaux à Bourges [XIIIe-XXe s.], p. 315-318. — *Henry Ponroy* : Bulletin numismatique, p. 319-322.

675. **Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc et de Commercy, t. XLI. Ve série, t. Ier** (Bar-le-Duc, 1913, in-8°, 327-XXII p.). — *P. A. J.* : Lettres de Léopold Delisle à Henry d'Arbois de Jubainville, p. 1-227. — *Cte E. Fourier de Bacourt* : Inventaire de la vaisselle d'Yolande de Flandres, comtesse de Bar (1396), p. 237-243. — *Dr P. Serrière* et *Fernand Lemaire* ; La forteresse barroise de Foug de 1218 à 1484, p. 283-326.

676. **Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 2e série, t. V** (Chalon-sur-Saône, 1913, in-8°, 253-XXIV p.). — *J. Roy-Chevrier* : La déesse Souconna à Cabilonnum, p. 1-82. — *L. Cornudet, L. Juillet, A. de Montessus de Ballore* : Notes complémentaires sur la famille de Thésut, p. 211-223. = **T. VI** (Chalon-sur-Saône, 1914, in-8°, VII-290 p.). — *J.-Louis Bazin* : Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône, t. Ier, p. I-VII, 1-290.

677. **Mémoires de la Société éduenne. Nouv. série, t. XLII** (Autun, 1914, in-8°, XXIV-312 p.). — *Cel du Martray* : Semelay, église, prieuré et paroisse aux diocèses d'Autun et de Nevers, p. 1-47. — *G. Valat* : Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne (suite). L'homme d'état. I. 1422-1430, p. 53-148. — *A. de Charmasse* : Note sur l'établissement d'une franchise à Autun, par le duc Hugues IV, en 1231, p. 243-253. — *R. Gadant* : Note sur une statuette gallo-romaine en bronze, récemment découverte en territoire éduen et sur le Culte d'Apollon dans ce pays, p. 255-274. — *G. Valat* : Restauration de l'église de Saint-Gervais-sur-Couches, p. 283-284. — *G. Valat* : Tentatives d'imposteurs pour guérir la folie de Charles VI, p. 284-286. — *G. Valat* : Découvertes archéologiques dans l'avenue de la Gare et l'avenue Mazagran. Dons faits à la Société, p. 291-294. — *A. de Charmasse* : Note sur une inscription relative aux recensements de la cité Éduenne, p. 299-301. — *Gadant* : Vestiges d'une habitation gallo-romaine sur le boulevard Mazagran, p. 301-302. — *G. Valat* : Description de l'église de Dezize-lès-Maranges. Projets de réparations à l'église de Curgy, p. 302-306. — *G. Valat* : Figurines votives et moules de statuettes en terre blanche, p. 307-308.

678. **Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 5e série, t. XVI, année 1913** (Angers, 1913, in-8°, 496 p.). — *L. de Farcy* : A l'école buissonnière [histoire et archéologie angevines], p. 247-234. — *A.-J. Verrier* : Une théorie des déformations du langage français, et en particulier dans les parlers et les patois de notre Anjou, p. 269-298. — *L. de Farcy* : Une tapisserie tournaisienne en Anjou, p. 307-324. — *A.-J. Verrier* : Une excursion au pays du patois, p. 377-398. = **T. XVII, année 1914** (Angers, 1914, in-8°, 407 p. — *L. de Farcy* : Épaves et colifichets [histoire et archéologie angevines], p. 31-41. — *A. Bourdeaut* : Châteauceaux au XIVe siècle, p. 127-192. = **T. XVIII, année 1915** (Angers, 1915, in-8°, 333 p.). — *L. de Farcy* : Note sur le château d'Angers, p. 53-59. — *L. de Farcy* : Rapprochement entre le palais du Tau de Reims et l'ancien évêché d'Angers, p. 111-114. — *L. de Farcy* : L'ancien couvent des Cordeliers, p. 185-196. — *Thimo-*

thée-L. Houdebine : Compliment à l'archevêque Philippe de Lévis, prince d'Arles et cardinal d'Arles, p. 197-210.

679. **Nouvelle revue historique de droit français et étranger, 38e année** (Paris, 1914, in-8°, 832 p.). — *E. Jobé-Duval* : Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine. 2e étude : les ordalies (suite et fin), p. 5-60, 343-389. — *Olivier Martin* : Sentences civiles du Châtelet de Paris (1395-1505), p. 61-104, 461-523, 611-641. — *Ch. Lefèvre* : Observations sur les rentes perpétuelles dans l'ancien droit français, p. 105-140, 184-229. — *H. Lévy-Brühl* : Étude sur la *cretio*, p. 153-183. — *Emile Chénon* : Les conséquences juridiques de l'édit de Milan (313), p. 255-263. — *H. Monnier* et *G. Platon* : La *meditatio de nudispactis* (suite et fin), p. 285-342, 709-759. — *Joseph Bry* : Notice sur un formulaire du xive siècle à l'usage de l'officialité d'Orléans, p. 417-460. — *R. Génestal* : Les origines du droit ecclésiastique franç., p. 524-551. — *E. Chénon* : Le « pays » de Berry et le « détroit » de sa coutume, p. 569-610, 760-807.

680. **The Numismatic chronicle and journal of the royal numismatic Society. 1913** (Londres, 1913, in-8°, 444-16 p.). — *George Macdonald* : Two hoards of Edward pennies recently found in Scotland, p. 57-118. — *Olivier Codrington* : Coins in the name of a king of Jinns, p. 123-129. — *C. G. Crump* et *C. Johnson* : Tables of bullion coined under Edward I, II, and III, p. 200-245. — *H. A. Grueber* : The Douglas find of Anglo-Saxon coins and ornaments, p. 322-348. — *Henry Symonds* : English mint engravers of the Tudor and Stuard periods, 1485 to 1688, p. 349-377. — *G. C. Brooke* : Epigraphical data for the arrangement of the coin-types of William II, Henry I, and Stephen, p. 399-412. — *T. Whitcombe Greenne* : Notes on some italian medals, p. 413-421. = **1914** (Londres, 1914, in-8°, 394-16-III p.). — *L. A. Lawrence* et *G. C. Brooke* : The Steppingley find of english coins, p. 60-76. — *J. Allan* : Offa's imitation of an arab dinar, p. 77-89. — *Henry Symonds* : Edward VI and Durham house, p. 138-155. — *H. W. Codrington* : Coins of some kings of Hormuz, p. 156-167. — *G. C. Brooke* : A find of Long-Cross pennies at Slype (West Flanders), p. 256-263. — *Jules Maurice* : Portraits d'imperatrices de l'époque constantinienne, p. 314-329. — *Fredk. A. Walters* : The coinage of the reign of Edward IV (suite), p. 330-377. = **1915** (Londres, 1915, in-8°, 600-16 p.). — *G. C. Brooke* : Some irregular coins of the reign of Stephen, p. 105-120. — *Henry Symonds* : Alexandre de Bruchsella, engraver at the Tower mint (1494-1509), p. 133-135. — *H. L. Rabino* : Coins of the Shāhs of Persia (suite), p. 243-248, 351-356. — *R. Cyril Lockett* : Hoard of nine anglo-saxon pennies found in Dorsetshire, p. 336-344. = **1916** (Londres, 1916, in-8°, 416-16 p.). — *G. C. Brooke* : Florin issue of Edward III, p. 105-107. — *G. Galster* : Influence of the english coin-types of the danish in the thirteenth and fourteenth centuries, p. 260-270. — *L. A. Lawrence* : More chronologie of the Short-cross periode, p. 356-377. — *G. Galster* : A find of english coins at Ribe, Denmark, p. 378-398. —

L. A. Lawrence : Note on the Ribe find, p. 399-401. = **1917** (Londres, 1917, in-8°, 327-42-16 p. et 11 planches). — *Edward A. Sydenham* : The mint of Lugdunum, p. 52-96 (2 planches). — *J. Shirley-Fox* et *H. B Earle Fox* : The pennies of Edward I, II. and III, p. 279-297 (1 planche et 3 fig.) — *G F. Hill* : The medals of Matteo de'Pasti, p. 298-312. — *G.F. H* : A note on the composition of some british coins, p. 316-318. — *G. F. H* : Obituary. Charles Francis Keary [notice biogr. et bibliogr.].p.319-321.

681. **Proceedings of the Society of antiquaries of Scotland. Session 1913-1914, vol. XLVIII** (Edinbourg, 1914, in-8°, xvi-447 p.). — *Alexander O. Curle* : Account of some slight excavations at the Mote of Hawick, p. 18-24 (fig,). — *F. C. Eeles* : The orientation of scottish churches, illustrated by an analysis of some exemples in Aberdeenshire and Banffshire, p. 169-183. — *Rev. D. G. Barron* : Note on three sculptured monuments recently discovered in Garvock Churchyard Kincardineshire, p. 206-209 (fig.) . — *Alan Reid* : The churches and churchyard memorials of St Helens on The Lea and Cockburnspath, p. 210-229 (fig.). — *W. T. Oldrieve* : Account of the recent discovery of remains of David's Tower at Edinburgh Castle, p. 220-270 (fig.). — *Symington Grieve* : Note upon Carne nan Bharraich, or Cairn of the Men of Barra, a burial mound of the Viking time on the island of Oronsay Argyllshire, with an outline of the political history of the Western Isles during the latter half of the ninth century, p. 272-291. — *James Curle* : On recent scandinavian grave-finds from the island of Oronsay, and from Reay, Caithness, with notes on the development and chronology of the oval brooch of the Viking time, p. 292-315 (fig.). — *A. O. Curle* : Notices of the discovery of a hoard of rapier-chaped blades of bronze at Drûmcoltran, in the Stewartry of Kirkcudbright, and of a Viking sword at Torbeck hill near Ecclefechan, p. 333-335 (fig.). — *George Macdonald* : Notes on three hoards of coins recently discovered in the South of Scotland, p. 395-402 (fig.). — *Ludovic Maclellan Mann* : The carved stone balls of Scotland : a new theory as to their use, p. 407-420 (fig.). = **Session 1914-1915, vol XLIX. 5e sér., vol I.** (Edinbourg, 1915, in-8°, xxxv-356 p.). — *James Ritchie* : Notes on some Aberdeenshire sculptured stones and crosses, p. 33-49 (fin.). — *Rev. A. C. Maclean* : Notes on Contin Church, Ross-shire, with its Saerament House, and two sepulchral slabs in the churchyard, p. 71-78 (fig.). — *F. C. Eeles* : Mediaeval stained glass recently recovered from the ruins of Holyrood Abbey church, p. 81-91 (fig.). — *George Macdonald* : Some recent discoveries on the line of the Antonine Wall, p. 93-138 (fig.). — *A. O. Curle* : Account of excavations on Traprain Law in the parish of Prestonkirk, county of Haddington, in 1914, p. 139-202 (fig.). — *D. Hay Fleming* : Some recent discoveries in St. Andrews, p. 209-232 (fig.). — *A. J. B. Wace* : Cave excavations in East Fife, p. 233-244 (fig.). — *Harry R. G. Inglis* : The most ancient bridges in Britain, p. 256-274 (fig.). — *David Mac Ritchie* : The celtic numerals of Strathclyde, p.

276-285. — *Alan Reid*: Sculptured sarcophagus and churchyard memorials at Dalmeny; with notes on the churchyards of Edzell, Lethnot, and Stracathro, p. 285-303 (fig.). — *James Ritchie*: Description of a simple inscribed cross observed in the churchyard of Tarbat and now destroyed, p. 304-306 (fig.). — *W. J. Hocking*: Notes on a collection of coining instruments in the National Museum of Antiquities, Edinburg, p. 308-332 (fig.). — *Profr G. Baldwin Brown*: Notes on a necklace of glass beads found in a cist in Dalmeny Park, South Queensferry, p. 332-338 (fig.).

682. **Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 47e vol. (4e de la 5e série), année 1913** (Constantine, 1914, in-8°, xvi-823 p.). — *G. Marçais*: Les Arabes en Berbérie du xie au xive siècle, p. 1-171. — *Evariste Lévi-Provençal*: Complément à l'histoire de la Qala'a des Banu-Abbas (Kabylie). Étude des inscriptions hébraïques et arabe gravées sur des canons [xive siècle], p. 773-779. — *H. Jaubert*: Notes complémentaires sur les ruines chrétiennes du diocèse de Constantine, p. 789-791. — *A. Vel*: Inscriptions trouvées à Taoura, ancienne ville romaine de Thagora, p. 795-801. = **48e vol., 5e de la 5e série, année 1914** (Constantine, 1915, in-8°, xvi-310 p.). — *L. Jacquot*: Refuges aériens de Roumane (Aurès), p. 101-104. — *J. Maguelonne*: Monographie géographique et historique de la tribu des Sellaoua Kherareb, p. 113-174. — *Capitaine Cabon*: Une visite au tombeau de Lollius, p. 185-202. — *A. Vel*: Inscriptions inédites, p. 281-286. — *J. Maguelonne*: Chronique archéologique départementale, p. 287-298. = **49e vol., 6e de la 5e série, année 1915** (Constantine, 1916, in-8°, xvi-268 p.). — *Gustave Mercier*: Le Djebel Miloq [ruines d'une guelaâ berbère], p. 69-76. — *Dr L. Carton*: Les lignes d'auges des églises et des autres monuments de l'Afrique ancienne, p. 81-92. — *Achille Robert*: Le bénitier de l'église de Lemellef (Kerbet-Zembia), p. 127-130. — *G. Mercier*: Khanguet Sidi Nadji. Quelques inscriptions arabes inédites, p. 135-166. — *Joseph Bosco*: Note sur de nouvelles inscriptions latines des environs de Constantine et une inscription arabe découverte à Constantine [inscription du cheïkh Abi-Dinar, xve s.], p. 201-232. — *J. Maguelonne*: Chronique archéologique départementale [monastère de Tebessa, inscriptions chrétiennes à Khamissa, etc.], p. 251-260.

683. **Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. VIIe série, t. III, année 1915** (Evreux, 1916, in-8°, 175 p.). — *Frédéric Malbranche*: Le concile de Brionne, en 1050, et l'hérésie de Bérenger (publ. par G. Bonnenfant), p. 60-91. = **T IV, année 1916** (Evreux, 1917, in-8°, 392 p.). — *Léon Coutil*: Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne de l'arrondissement de Bernay, p. 73-279.

684. **Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements. 37e session** (Paris, 1913, in-8°, xvi-252 p.). — *Louis de Grandmaison*: Sculpteurs flamands ayant travaillé en Touraine au quinzième et au

dix-septième siècle, p. 3-55 (planches). — *Abbé P. Brune* : L'église de Conliège (Jura), p. 119-129 (planches). — *Bon Guillibert* : Une « pietà » d'art primitif provençal provenant d'Orange en Vaucluse, p. 146-148 (planche). — Notes pour servir à l'histoire de l'art en Vexin français. Objets mobiliers anciens de l'église de Thémericourt. Statistique des statues de Vierges en pierre de l'école vexinoise, p. 150-165 (planches). — *Octave Beuve* : Le théâtre à Troyes aux quinzième et seizième siècles, p. 166-183 (planche). — *Emile Biais* : Notes sur différentes crosses trouvées à Angoulême, p. 183-192 (planches). = **38e session** (Paris, 1914, in-8°, 394 p.). — *Bon Guillibert* : Le Jupiter d'Aix, p. 156-159 (planche). — *Abbé P. Brune* : L'église de La Chaux-des-Crotenay (Jura) et ses œuvres d'arts, p. 159-168 (planches). — *Paul Mourier* : La pierre tombale de Guillaume Taillefer II, cinquième comte d'Angoulême, p. 176-178 (planche). — *Henri de Montégut* : Croix en argent à double traverse du prieuré de Mansat (Creuse), p. 256-257. — *H. de Montégut* : Pierre tombale d'un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, placée dans l'église de Maisonnisses (Creuse), p. 260-261.

685. **Revista de archivos, bibliotecas y museos, organo del cuerpo facultativo del ramo. Tercero epoca, año XVI, t. XXVI, enero á junio de 1912** (Madrid, 1912, in-8°, 402 p.). — *Rodolfo R. Schuller* : Linguistica americana : notas bibliográficas, p. 61-71, 470-501. — *Ignacio Calvo* : Ensayo de un catálogo general para las medallas del museo arquéologico, p. 118-130. — *Angel del Arco* : Crónica de Archivos, bibliotecas y museos. Museo arqueologico de Tarragona. Objetos ingresados desde 1898 hasta 1910, p. 131-140. — *Julio Fuentes* : Isabel la Católica, a. 282-288. — *Lucas de Torre* : La academia del Gran Capitán : III. Diego de Vera, p. 289-299. — *J. Paz* : Castillos y fortalezas del reino. Noticias de su estado y de sus alcaides y tenientes, durante los siglos XV y XVI (suite), p. 443-469. = **T. XXVII, julio á diciembre de 1912** (Madrid, 1912, in-8°, 547 p.). — *Georges Cirot* : Commentaire d'une page de *La Ciencia española* [historiographie espagnole], p. 11-15. — *José Ramón Melida* : La arqueologia hispana en la *Historia de los heterodoxos espanoles*, p. 208-215. — *Adolfo Bonilla y san Martin* : Bibliografia de Don Marcelino Menéndez y Pelayo, p. 238-266. — *Rodrigo Amador de los Rios* : El museo de antigüedades italicenses de la Excma. Sra. Dd Regla Manjón, viuda de Sánchez Bedoya, en Sevilla, p. 266-289. — *Pedro Lemus y Rubio* : La *Secunda repititio* del Nebrisense, p. 376-388. — *Julián Paz y Espejo* : Castillos y fortalezas del reino (fin), p. 396-475. = **Suppl.** (Madrid, 1912, in-8°, 168 p.). — *Julián Paz* : Archivo general de Simancas. Catalogo V. Patronato real (834-1851), p. 5-168. = Año XVII, **t. XXVIII, enero á junio de 1913** (Madrid 1913, in-8°, 402 p.). — *Rodrigo Amador de los Rios* : Riquezas perdidas : la Santa Vera Cruz de Caravaca y su capilla en los últimos años del siglo XV, p. 226-240. — *Ignacio Torres y Leon* : Los ladrillos visigóticos de Val-Duan, p. 265-290. — *Manuel Luna* : Intervención de Benedicto XIII (D. Pedro de Luna) en el compromiso de Caspe, p. 243-290.

— *Vicente Castañeda* : Apuntes genealógicos relativos á la muy noble casa de Lazcano, p. 338-361. = **T. XXIX, julio á diciembre de 1913** (Madrid, 1913, in-8°, 507 p.). — *Rodrigo Amador de los Rios* : De arte hispano-mahometano, p. 64-81. — *Pedro Blanco* : La apología del doctor Dimas de Miguel. Manuscrito inédito de la real biblioteca de el Escorial, p. 91-111, 236-248. — *Ricardo del Arco* : Ordenanzas inéditas dictadas por el concejo de Huesca (1284-1456), p. 112-126, 427-452. — *Julian Paz* : Castillos y fortalezas del reino. Indice de personas, p. 249-271. — *Julian Paz* : Los archivos y las bibliotecas de Valencia en 1842. Noticias de los mismos y trabajos verificados en ellos por Melchor Tirán, p. 353-373. — *Ignacio Calvo* : Termes, ciudad celtibero-arevaca, p. 374-387. — *Vicente Castañeda* : La cátedra de instituciones teológicas de la universidad valenciana y la orden de San Agustin, p. 407-426. — *José Ramon Melida* : Adquisición de los bronces ibéricos y visigodos de la colección Vives para el museo arqueológico nacional, p. 453-455. — **Ano XVIII, t. XXX, enero á junio de 1914** (Madrid, 1914, in-8°, p. 1-359, 1-64 et 219-488). — *N. Sentenach* : Los Arevacos, p. 1-22, 181-200. — *Zacarias Garcia Villada* : Fragmentos inéditos de Tajón, p. 23-31. — *F. Durán* : Las relaciones juridicas del monasterio de San Cugat del Vallès (Cataluña), p. 32-45, 229-242. — *Francisco Mendizábal* : Investigaciones acerca del origen, historia y organización de la real chancilleria de Valladolid ; su jurisdicción y competencia, p. 61-72, 243-264, 437-452. — *Miguel Sancho Izquierdo* : Ensayo de una biografia de Don Antonio de Luna y de su influencia en el compromiso de Caspe, p. 107-115, 265-282, 453-464. — *Vicente Castañeda* : Ascendencia, enlaces y servicios de los barones de Dos Aguas, cuyo solar es el reino de Valencia, p. 509-519, — Catalogo de obras de ornamentación y artes industriales existentes en la sección de bellas artes de la biblioteca nacional, p. 3 64. — Catalogo del *Patronato Real*, publicado por el archivo general de Simancas (suite), p. 219-488. = **T. XXXI, julio á diciembre de 1914** (Madrid, 1914, in-8°, p. 1-512, 65-80, 489-495, 1-48). — *Francisco Mendizábal* : Investigaciones acerca del origen, historia y organización de la real chancilleria de Valladolid (suite), p. 95-112, 459-467. — *Felix Lòpez del Vallado* : Contribución al estudio de la arqueologia cristiana en España ; San Lorenzo de Vallejo, p. 113-130. — *Claudio Sanchez-Albornos* : Estudios de alta Edad Media : la potestad real y los señorios en Asturias, Léon, y Castilla, siglos VIII al XIII, p. 263-290. — *N. Sentenach* : Los Arevacos (suite), p. 291-312. — *Vicente Castañeda y Alcover* : Arté del blasón, p. 313-348. — *D. A.* : Apologia del doctor Dimas de Miguel (suite), p. 349-361. — *Antonio Prieto y Vives* : Hallazgo de monedas hispano-musulmanas, p. 362-371. — *Ramón Rodriguez Pascual* : La protección á las antigüedades, p. 378-394. — *Adolfo González Casanova* : La iglesia de Custañeda, p. 395-399. — *Manuel Abizanda* y *Gaudencio Amando Melón* : Carlo Magno en España según la Crónica de Conquiridores de D. Juan Fernández de Heredia, p. 400-432. — *M. Serrano y Sanz* : Documentos

relatifs a la pintura en Aragón durante el siglo xv, p. 433-458. — Catalogo de obras de ornementación (suite), p. 65-80. — Catalogo del Patronato Real, p. 489-495. — **Año XIX, t. XXXII, enero á junio de 1915** (Madrid, 1915, in-8°, p. 1-572, 49-144). — *N. Sentenach* : Los Arevacos (suite et fin), p. 71-96, 467-487. — *Vicente Castañeda Alcover* : Arte del blasón (suite), p. 97-112, 338-353, 517-535. — *Ramón Rodríguez Pascual* : La protección á las antigüedades (suite et fin), p. 127-137, 254-264. — *M. Serrano y Sanz* : Documentos relativos á la pintura en Aragón durante el siglo xv (suite), p. 147-166. — *Antonio Prieto y Vives* : Nuevo hallazgo de monedas hispano-musulmanas (suite), p. 310-337. — *Rodrigo Amador de los Rios* : Los supuestos « Baños árabes » de Gerona, p. 385-399. — *Juan Ruiz de Obregón Retortillo* : Alfonso X *el Emplazado*. Una legenda, p. 420-449. — *Guillermo Antolín* : Apologia del doctor Dimas de Miguel (fin), p. 544-555. = **T. XXXIII, julio á diciembre de 1915** (Madrid, 1915, in-8°, p. 1-557, 145-208, 497-592). — *Rodrigo Amador de los Rios* : Notas arqueologicas : antigüedades salvadas, perdidas y en peligro, p. 1-28. — *R. P. A. Lambert* : Les origines de l'imprimerie à Saragosse, p. 29-50. — *Vicente Castañeda Alcover* : Arte del blasón (suite), p. 61-78, 303-319. — *F. Durán* : La orfebrería catalana, p. 79-117, 249-302. — *Felix Lopez del Vallado* : Contribución al estudio de la arqueología monumental en España [San Pelayo de Mena ; San Pedro de Partedo], p. 118-127. — *Luis Andrès* : Fueros y privilegios concedidos por Alfonso VIII, al monasterio de San Salvador de Oña, en los años 1176 y 1184, p. 128-136. — *Pedro Blanco* : Apología del doctor Dimas de Miguel (fin), p. 137-158. — *Rodrigo Amador de los Rios* : Reliquias de los musulmanes en Cataluña, p. 173-212. — *Pedro Riaño de la Iglesia* : Reseña historica de la imprenta en Cádiz, p. 320-349. — *M. Serrano y Sanz* : Documentos relativos á la pintura en Aragón durante los siglos xiv y xv, p. 411-418. — *Constancio Núñez Berdonçes* : Los judíos de Catalayud en el año 1436, p. 429-431. — Catalogo de *Patronato Real* (suite), p. 497-592. = **Ano XX, t. XXXIV, enero á junio de 1916** (Madrid, 1916, in-8°, p. I-IV 1-509, 593-624, 1-64, 1-16, 209-240). — *Antonio y Pio Ballesteros*: Alfonso X de Castilla y la corona de Alemania, p. 1-28, 187-219. — *Ignacio Calvo* : En las ruinas de Clunia, p. 92-113. — *Miguel Sancho Izquierdo y J. Sinuès* : Catálogo de los manuscritos de la biblioteca universitaria de Zaragoza, p. 114-141. — *Juan Francisco Yela* : Un aparato diplomático y un recuerdo del padre Sarmiento, p. 220-245. — *Vicente Castañeda y Alcover* : Indice sumario de los manuscritos lemosines y de autores valencianos o que hacen relación a Valencia, que se custodian en la real biblioteca de San Lorenzo de El Escorial, p. 275-299, p. 443-461. — *Serrano y Sanz* : Gil Morlanos, exultor del siglo xv y principios del xvi, p. 351-380. — *Serrano y Sanz* : Documentos relativos a la pintura en Aragón durante los siglos xiv y xv (fin), p. 462-492. — Catalogo del Patronato real (suite), p. 593-624. — *Francisco Rodriguez Marín* : Guia histórica y descriptiva de los archivos,

bibliotecas y museos arqueologicos de España. Bibliotecas de Madrid. Museos de Madrid, p. 1-64, 1-16.

686. **Revue archéologique, 4e série, t. XXIII, janvier-juin 1914** (Paris, 1914, in-8°, 508 p.). — *Jeanne-Lucien Herr* : La reine de Saba et le bois de la croix [iconographie, xive, xve siècles], p. 1-31. — *W. Deonna* : Unité et diversité [iconographie, antiquité et moyen-âge], p. 39-58. — *Salomon Reinach* : Les loups de Milan [légende, ve siècle], p. 236-249. — *G. Barrand* : Notes sur Vénasque (Vaucluse), p. 258-262. — *F. de Mély* : Signatures de primitifs. Le peintre Johannes Gallicus à Brunswick (1246) et la danse de Salomé, p. 349-378. = **T. XXIV, juillet-décembre 1914** (Paris, 1914, in-8°, 103 p.). — *Cte de Lantivy* et *J. de La Martinière* : Les poteries décorées de Meudon, près Vannes (Morbihan), p. 66-93. — *Whitney Warren* : La cathédrale de Reims après le bombardement, p. 117-181. — *E. Espérandieu* : Les fouilles de La Cheppe, en 1857 [camp d'Attila], p. 191-199. — *J. Loth* : Le dieu Lug, la Terre mère et les Lugoves [mythologie irlandaise au moyen-âge], p. 205-230. — *A. Gascard* : La naissance au moyen-âge, d'après des miniatures de manuscrits, p. 266-295.

687. **Revue celtique. Vol. XXXV** (Paris, 1914, in-8°, 528 p.). — *E. Thibault* : Notes sur le parler breton de Cléguérec (Morbihan), p. 1-28, 169-192, 431-440. — *J. Fraser* : The breaking of ĕ in scoch gaelic, p. 29-39. — *T. Parry-Williams* : Some points of similarity in the phonology of welsh and breton, p. 40-84, 317-356. — *J. Vendryes* : Etymologies, p. 85-91. — *E. Ernault* : Notes sur les textes d'Ivonet Omnes, p. 129-142. — *A. Meillet* : Sur les présents irlandais du type *guidim*, p. 165-168. — *Tho. Taylor* : The monastery bishoprics of Cornwall [vie-xie s.], p. 193-202. — *J. Vendryes* : L'aventure de Maelsuthain [récit irlandais du xve s. : texte irlandais et traduction], p. 203-211. — *J. Loth* : Cornoviana, p. 215-216. — *J. Loth* : La vie la plus ancienne de saint Samson de Dol, d'après des travaux récents : remarques et additions, p. 269-300. — *Tho. Taylor* : Evolution of the diocesan bishopric from the monastery bischoprics of Cornwall, p. 301-316. — *J. Vendryes* : L'épisode du chien ressuscité dans l'hagiographie irlandaise, p. 357-360. — *J. Fraser* : Accent and svarabhakti in a dialect of scotch gaelic, p. 403-409. — *Adolphe Reinach* : A propos de la coiffure des Gaulois et des Germains, p. 410-414. — *L. Gougaud* : Répertoire des fac-similés des manuscrits irlandais (2e part.), p. 415-430. — *J. Loth* : Notes étymologiques et lexicographiques, p. 441-449. — *J. Loth* : *L*, *R*, *N*, *M* en initiale et en construction syntactique dans le dialecte breton de l'île Molènes (Finistère), p. 468-470. — *E. Ernault* : Sur quelques textes franco-bretons, p. 471-505. = **Vol. XXXVI, années 1915-1916** (Paris, 1915-1916, 432-xxxv p.). — *A. G. Van Hamel* : The foreign notes in the three fragments of irish annals, p. 1-22. — *Alf Sommerfelt* : Le système verbal dans In Cath Catharda, p. 24-62, 295-334. — *J. Loth* : Les *dusii* gaulois ; le cornique *dus*, *diz*, p. 63-64. — *J. Loth* : Notes étymologiques et lexicographiques, p. 102-107, 293-294. — *J. Loth* : Remarques et

additions à la grammaire galloise historique et comparée de John Morriss Jones, p. 108-185, 391-410. — *Carl Marstrander* : Thor en Irlande [mythologie des xe-xie s.], p. 241-253. — *Holger Pedersen* : Imsuidet nad R. Airet [récit irlandais], p. 254-261. — *A. G. Van Hamel* : A poem on Crimthann, p. 263-272. — *A. G. Van Hamel* : Poems from Brussels ms. 5100-4, p. 274-290. — *C. Marstrande* : The Mid.-Ir. *B*- Future in-*Eba*, p. 291-292. — *C. Marstrander* : Remarques sur les « Zur keltischen Wortkunde I-VI » de Kuno Meyer, p. 335-390. — *J. Loth* : Une glose brittonique du xe siècle, p. 411-412. — Table des principaux mots étudiés au tome XXXV de la *Revue celtique*, p. i-xxxv.

688. **Revue d'Alsace. T. LXIVe, XIVe de la nouvelle série, 1913** (Paris, Mantoche et Colmar, 1913, in-8°, 360-344 p.). — *Aug.-Eug. Kuhlmann* : Ce que les Allemands firent de l'art de S. Louis. Essai de critique esthétique [cathédrales de Cologne et de Strasbourg], p. 5-18. — *C. Oberreiner* : Les origines de Belfort, p. 81-86. — *Dom de Dartein* : Vie latine de sainte Odile (suite et fin), p. 87-117, 241-287. — *A. Gasser* : La prévôté de Hartmanswiller, p. 129-139, 196-211. — *C. O.* : Ligures et Celtes en Alsace, p. 143-149. — *A. Hanauer* : Les archives de Thann (suite), p. 170-195. — *Ch. Hoffmann* : Marbach sous la réforme de Windisheim, p. 217-240, 293-345.

689. **Revue de l'Agenais. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. T. XLII, année 1915** (Agen, 1915, in-8°, 474 p.). — *Ph. Lauzun* : « Les Antiquitez d'Agen », par Darnalt, publiées et annotées, p. 49-58, 210-224, 382-388, 441-464. — *R. Bonnat* : Les archives départementales de Lot-et-Garonne (1913-1914), p. 131-140. = **T. XLIII, année 1916** (Agen, 1916, in-8°, 485 p.). — *Ph. Lauzun* : « Les Antiquitez d'Agen », par Darnalt (suite), p. 64-69, 310-326, 423-460. = **T. XLIV, année 1917** (Agen, 1917, in-8°, 417 p.). — *Abbé Dubos* : Quelques voies romaines sur la rive gauche de la Garonne, en Agenais, Bazadais et Bordelais, p. 5-28, 99-117, 327-261 (2 cartes). — *S. Allègre* : Noms grecs dans les Pyrénées centrales, p, 142-154, 181-195, 273-298. — *Ph. Lauzun* : « Les Antiquitez d'Agen » par Darnalt (fin), p. 204-223. — *Ph. Lauzun* : C. Chaux [notice biogr. et bibliogr.], p. 224-226. — *Labadie-Lagrave* : Les anciennes juridictions de Nérac, p. 375-394. — *S. A* : La charpente de l'église paroissiale de Saint-Hilaire d'Agen, p. 402-405.

690. **Revue de la Haute-Auvergne. 15e année, 1913** (Aurillac, 1913, in-8°, 376 p.). — *Pierre Marty* : Découverte d'objets gallo-romains faite à Caillac (Cantal), p. 21-29 (planches). — *Joseph Richard* : Notes et documents sur la paroisse de Molompize avant la Révolution, p. 30-42, 126-145. — *Marcellin Boudet* : L'onomastique cantalienne, p. 105-125, 239-252. — *Delort* : En face du passé. Impressions et réminiscences d'un archéologue auvergnat, p. 160-169. — *M. B.* : Le nom de Saint-Martin de Valois, p. 173-175. — *E. B.* : Henri de La Tour (1855-1913) [et bibliographie], p. 215-231. — *Louis Jallenques* : Bertrand de Griffeuille en Berry, p. 232-238. — *E. D.* : Les origines de la sculpture romane, d'après un article de M. Louis Bréhier (A propos d'une statue

inconnue de Saint-Géraud), p. 256-261. — *Marcellin Boudet* : Notes pour servir à l'histoire du commerce de la Haute-Auvergne. Les marchands d'Aurillac et de Saint-Flour aux foires de Champagne et à Montpellier (xiiie-xive siècles), p. 326-341. — *Delort* : Notes historiques sur la ville de Murat, en Carladez, p. 342-345 (planche). — *H. B.* : De la date de la donation à l'abbaye de Moissac, de l'alleu de Linars et des églises de Moissac, Sainte-Anastasie et Valuéjols (804), p. 347-349. — Rapport de l'archiviste départemental [dons et acquisitions, 1912-1913], p. 366-370. = **16e année, 1914** (Aurillac, 1914, in-8°, 252 p.). — *M. Boudet* : Quelques documents peu connus ou méconnus de l'histoire religieuse de la Haute-Auvergne dans le haut moyen-âge (Saint-Flour et la déesse Vesta. L'infusion des bénédictins languedociens de Moissac en Haute-Auvergne sous les premiers Carolingiens. L'abbaye de Conques et le chapitre de Laon dans la vallée d'Allagnon, 823. Saint-Saturnin (Valuéjols, 804-1107. Les miracles de sainte Foi en Haute-Auvergne au xie siècle, etc.), p. 5-44. — *Pierre Marty* : Les migrations du village cantalien, p. 45-52. — *Dr G. Charvilhat* : Sceau-matrice du xive siècle du couvent de Saint-Flour, p. 75-76 (planche). — *H. Bouffet* : Les templiers et les hospitaliers de Saint-Jean en Haute-Auvergne, p. 89-131, 201-235. — *Alphonse Aymar* : Contribution à l'histoire des bénéfices ecclésiastiques. Les chapellenies. Leur collation et leur extinction. Intrigues et procès, p. 132-153. — *M. Boudet* : Notes pour servir à l'histoire du commerce de la Haute-Auvergne. II. Nos marchands chez eux. III. Les abus dans le commerce de l'argent, p. 154-165, 236-245.

691. **Revue de l'histoire des colonies françaises, 2e année, 1914** (Paris, 1914, in-8°, 32-416 p.). — *H. F.* : L'histoire des colonies françaises à l'exposition cartographique de la Bibliothèque Nationale [xive-xviiie s.], p. 77-104. — *Charles Bréard* [notice biographique et bibliographique], p. 119-121. = **3e année, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 576 p.). — Les fouilles de M. Bonnel de Mézières à Koumbi [moyen-âge dans le Haut-Sénégal], p. 125-127. — Les inscriptions chétiennes de la « Basilique du sud » à Mdaourouch, p. 393. — La mosquée de Yakoub el Mansour à Rabat p. 563-564 (planche). — Découvertes de l'emplacement de Tirekka [ville du xie s. en Haut-Sénégal], p. 565-567. = **4e année, 1916** (Paris, 1916, in-8°, 512 p.). — Les fouilles du Dr Carton à Bulla Regia en 1914 [église, céramique, vi^e-viie s., etc.], p. 123-124. — *Henri Froidevaux* : Les Amis du vieux Hué, p. 499-502. = **5e année, 1917** (Paris, 1917, in-8°, 512 p.). — *Henri Froidevaux* : L'Exposition d'art marocain au Pavillon de Marsan ; ses enseignements historiques, p. 331-348 (planches).

692. **Revue de l'Orient chrétien, 2e série, t. VII** (Paris, 1912, in-8°, 452 p.). — *S. Grébaut* : Littérature éthiopienne pseudo-clémentine. III. Traduction du Qalémentos (suite), p. 16-32, 133-144, 244-252, 337-346. — *Nikos A. Veïs* : Description d'un manuscrit du monastère de Barlaam (Météores) contenant les lettres et les chapitres de Nil d'Ancyre et de Maxime le Confesseur, p. 32-44. — *Marius Chaîne* : Inventaire sommaire

des manuscrits éthiopiens de Berlin, et copies depuis 1878, p. 45-68. — *F. Nau* : Fragments de Mar Aba, disciple de saint Ephrem, p. 69-73. — *F. Nau* : Deux notices relatives au Malabar et trois petits calendriers : du Malabar, jacobite et musulman (textes grecs et syriaques), p. 74-99. — *S. Grébaut* : Les manuscrits éthiopiens de M. E. Delorme (Cyriaque et Juliette ; Prières pour chaque jour de la semaine), p. 113-132. — *F. Nau* : Lettre du patriarche jacobite Jean X (1064-1073) au catholique arménien Grégoire II (texte syriaque et trad. franç.), p. 145-198. — *J. Françon* : La Didascalie éthiopienne (trad. franç,) (suite), p. 199-203, 286-293. — *F. Nau* : Histoire des solitaires égyptiens (ms. Coislin 126, fol. 230 sqq.) (suite), p. 204-211, 294-301. — *Sylvain Grébaut* : Liste des patriarches d'Alexandrie, d'après le ms. éth. nº 3 de M. E. Delorme. Liste des rois d'Axoum, d'après le même manuscrit, p. 212-219. — *M. Chaîne* : La consécration et l'épiclèse dans le missel copte, p. 225-243. — *D. Julien Puyade* : Le tropaire « O Monogenes », p. 253-257. — *D.-J. Puyade* : Liturgie jacobite et liturgie syrienne catholique, p. 258-267. — *Nikos A. Veïs* : Anciens catalogues de bibliothèques, p. 268-279. — Catalogue sommaire des manuscrits du Père Paul A. Sbath, p. 280-285. — *S. Grébaut* : Chronologie des patriarches d'Alexandrie et chronologie biblique, d'après le ms. éthiop. nº 3 de M. E. Delorme, p. 302-314. — *F. Nau* : Un calendrier composite, p. 319-323. — *F. Nau* : Une profession de foi jacobite, d'après le ms. syr. 112 de Paris (de 1239), p. 324-327. — *F. Nau* : La version syriaque de l'histoire de Jean le Petit, p. 347-389. — *L. Delaporte* : Catalogue sommaire des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale de Paris, p. 390-394. — *M. Chaîne* : Une homélie de saint Grégoire de Nysse (texte copte et trad. franç.), p. 395-394. — *J. Barbakhan* : Essai de vulgarisation des homélies métriques de Jacques de Saroug, évêque de Batnan en Mésopotamie (451-521), p. 411-426. — *S. Grébaut* : Un miracle de Notre-Seigneur [extr. des « Miracles de Notre-Seigneur », texte copte et trad. franç.], p. 427-431. = **T. VIII** (Paris, 1913. in-8º, 452 p.). — *F. Nau* : Les pierres tombales nestoriennes du musée Guimet, p. 3-35. — *M. Chaîne* : Une homélie de saint Grégoire de Nysse (fin), p. 36-41. — *J. Barbakhan* : Essai de vulgarisation des homélies métriques de Jacques de Saroug, p. 42-52, 147-167, 252-269, 358-374. — *F. Nau* : La version syriaque de l'histoire de Jean le Petit (suite), p. 53-68, 124-133, 283-307. — *S. Grébaut* : Traduction du Qalémentos (suite), p. 69-78. — *M. Brière* : Une homélie inédite de Théophile d'Alexandrie (texte syriaque et trad. franç.), p. 79-83. — *L. Delaporte* : Catalogue sommaire des manuscrits coptes de la Bibl. nat. de Paris, p. 84-91 ; 390-395. — *S. Grébaut* : Chronologie des patriarches d'Alexandrie (fin), p. 92-96.— *S. Grébaut* : Les jours fastes et néfastes, d'après le ms. éth. nº 3 de M. E. Delorme. La Saison des pluies. A propos de l'anaphore de saint Athanase, d'après le même manuscrit, p. 97-101. — *S. Grébaut* : Histoire de l'apostasie du diacre Léonce et de la mort du juif Isaac, p. 101-104. — *S. Grébaut* : Les miracles de l'archange Ragou'èl (texte éthiop.

et trad. franç., p. 113-120, 277-282. — *S. Grébaut* : Salaam à la Vierge Marie [texte éthiop. et trad. franç.], p. 121-123. — *F. Nau* : La hiérarchie ecclésiastique chrétienne, d'après Masoudi, p. 134-136. — *F. Nau* : Histoire des solitaires égyptiens (suite), p. 137-148. — *E. Porcher* : Les Apophtegmes des Pères, fragments coptes de Paris, p. 168-182. — *M. Chaîne* : Répertoire des Salem et Malke'e contenus dans les manuscrits éthiopiens des bibliothèques de l'Europe, p. 183-203, 337-357. — *S. Grébaut* : Les sept cieux et les sept cercles de la terre. Les tribus d'origine des apôtres [texte éthiop. et trad. franç.], p. 204-208. — *F. Nau* : Notes sur le texte original des Apophtegmes des prières, p. 208-212. — *S. Grébaut* : La mauvaise passion de la colère selon Evagrius. Le bénédicité éthiopien [texte éthiop. et trad. franç.], p. 213-217. — *F. Nau* : Documents trouvés en Asie centrale. Un formulaire de confession mazdéen : le Khuastuanift, p. 225-240. — Catalogue sommaire des manuscrits arabes du Père Paul Asbath (suite), avec un appendice sur les vies syriaques de saint Basile, p. 241-251. — *F. Nau* : Résumé de monographies syriaques. Barsauma, p. 270-276, 379-389. — *S. Grébaut* : Un tableau de lectures monacales. Hymne à Jésus-Christ. Notice sur Mathieu l'évangéliste. Les dix canons d'Eusèbe et d'Ammonius. Exhortations aux anachorètes [textes éthiop. et trad. franç.], p. 308-325. — *F. Nau* : Encore les pierres tombales du musée Guimet, p. 325-327. — *F. Nau* : Le synaxaire éthiopien, p. 328-330. — *F. Nau* : Documents trouvés en Asie centrale. La mission russe, p. 375-378. — *Fred. C. Conybeare* et *O. Wardrop* : The georgian version of the liturgy of St. James, p. 396-410. — *L. Delaporte* : Quelques textes coptes de la Bibliothèque nationale de Paris sur les XXIV vieillards de l'Apocalypse, p. 411-416. — *S. Grébaut* : Mélanges éthiopiens, p. 417-441.

693. **Revue des études historiques**, **80e année**, **1914** (Paris, s. d. in-8°, 520 p.). — *E. Duvernoy* : La date de la bataille de Bouvines, p. 460-465. = **81e année, 1915** (in-8°, 534 p.). — *L. Mirot* : Une tentative d'invasion en Angleterre pendant la guerre de cent ans (1385-1386), p. 249-288, 417-467. — *A. Muteau* : Un gouverneur allemand dans les Flandres au XVe siècle, p. 310-319. — *G. Beaume* : Maguelone, unique fief pontifical en terre de France, p. 467-485. = **82e année 1916** (in-8°, 600 p.). — *J. Mathorez* : La pénétration des Allemands en France sous l'ancien régime, p. 34-64, 171-206, 214-344. — *E. Eude* : L'itinéraire parisien de Jeanne d'Arc en la journée du 8 septembre 1429, p. 65-90. — *J. Flach* : Revendication contre l'Allemagne du poème de Gautier d'Aquitaine (Waltharius), p. 297-313. — *J. Radonitch* : Le droit historique des Roumains et des Serbes sur le Banat, p. 472-498. = **83e année, 1917** (in-8°, 634 p.). — *Léon Mirot* : La vie urbaine de Douai au moyen-âge (d'après un livre récent), p. 61-73. — *Em. Déborde de Montcorin* : Le Rhin dans l'Antiquité et les premiers siècles de notre histoire, p. 74-86. – *Jules Mathorez* : Les éléments de population orientale en France. I. Sarrasins, Maures et Morisques en France du XIVe au XVIIIe siècle. II. Les Turcs en France du XIVe au XVIIIe siècle, p. 176-203. — *B. Combes de*

Patris : En lisant Tacite [Germains et Allemands], p. 224-233. — *A. Laborde-Milaa* : Deux contributions à l' « Histoire de l'histoire », p. 252-257.

694 **Revue des langues romanes**, t. **LVIII, VIe série**, t. **VIII, 1915** (Montpellier, 1915, in-8°, 496 p.). — *F. Castets* : Remarques au sujet et à propos de l'édition d'une version du *Breuves d'Aigremont*, p. 5-80. — *C. Chabaneau* et *J. Anglade* : Onomastique des troubadours, p. 81-136, 161-269, 345-481. — *J. Acher* : Sur un livre relatif à Saint-Denis et à son monastère, p. 137-144. — *J. Acher* : La ville de *Forniaus* et l'abbaye de Saint-Denis, p. 144, 145. — *J. Acher* : Floovant, p. 145-149.

695. **Revue du Bas-Poitou**, **26e année, 1913** (Fontenay-le-Comte, 1913, in-8°, 432 p.). — *Emile Ginot* : Saint Jacques et ses pèlerins dans la légende et le Folk-Lore, p. 111-126. — *L. de la Chanonie* : Les vieilles abbayes du Bas-Poitou. La Grainetière, p. 151-156. — *Jehan de La Chesnaye* : Notes pour servir à l'histoire de Soullans, p. 159-172. — *Jean Mauclère* : Châteaux de Vendée. Le château de Talmont, p. 241-248. — *L. Charbonneau-Lassay* : Le Folk-Lore à l'abbaye de la Grainetière, p. 264-267. — *Paul Villain* : L'énigme de Saint-Michel-en-l'Herm, p. 341-363. — *Emile Ginot* : Au travers du Vieux Poitiers (préface), p. 383-388. = **27e année. 1914** (Fontenay-le-Comte, 1914, in-8°, 403 p.). — *R. Vallette* et *L. Charbonneau-Lassay* : Les sépultures gallo-romaines de Bouillé-Courdault (Vendée), p. 1-22. — *L. Charbonneau-Lassay* : Note sur deux objets anciens découverts à L'Etang, commune de Chavagnes-en-Paillers (Vendée) [hache de bronze ; sceau de Belleville], p. 40-42. — *Abbé A. Baraud* : Seigneurs et curés de l'ancienne Roche-sur-Yon (Vendée) [xe-xixe s.], p. 58-64. — *René Valette* et *L. Charbonneau-Lassay* : Les sépultures antiques de Bouillé-Courdault et de Nalliers (Vendée), p. 112-123. — *L. Charbonneau-Lassay* : Héraldique et sigillographie bas-poitevines [sceaux xive-xvie s.], p. 152-155. — Monuments historiques de la Vendée, p. 190. — *L. Charbonneau-Lassay* : Le Roc-Saint-Luc et ses sépultures anciennes, p. 233-242. — *L. Charbonneau-Lassay* : Héraldique et sigillographie bas-poitevines. Carreaux armoriés, p. 260-265. — *L. Charbonneau-Lassay* : Quelques bagues anciennes du Bas-Poitou, p. 319-329. = **28e année, 1915** (Fontenay-le-Comte, 1915, in-8°, 404 p.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Les bijoux d'or et d'argent du Poitou pré-romain, p. 10-31. — *R. Vallette* et *L. Charbonneau-Lassay* : Les sépultures gallo-romaines de Bouillé-Courdault (suite), p. 126-130. — *M. de Gouttepagnon* : Notes d'histoire locale. Saint-Hilaire-le-Vouhis, p. 131-139. — *L. Charbonneau-Lassay* : Sceaux de moines et de prêtres du Bas-Poitou au moyen-âge, p. 197-212. — *L. Charbonneau-Lassay* : Les Châtelliers-Châteaumur aux époques préhistorique et gallo-romaine, p. 304-315. = **29e année, 1916** (Fontenay-le-Comte, 1916, in-8°, 319 p.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Les Châtelliers-Châteaumur aux époques préhistorique et gallo-romaine (fin), p. 29-36. — *Dr Mignen* : Notes d'archéologie locale. Le canton de Montaigu, p. 40-42. — *L.*

Charbonneau-Lassay : Les sirènes de nos églises romanes, p. 96-109. — *L. Charbonneau-Lassay* : Héraldique et sigillographie du Bas-Poitou. Émaux et sceaux du moyen-âge, p. 186-193. — *L. Charbonneau-Lassay* : Mallièvre aux époques préhistorique et gauloise, p. 280-290. = **30e année, 1917** (Fontenay-le-Comte, 1917, in-8°, 298 p.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Quelques souvenirs héraldiques d'une grande famille de Gâtine. Les Appelvoisin, p. 30-39 (9 fig.). — *L. Charbonneau-Lassay* : La Pommeraie-sur-Sèvre aux époques préhistorique et gallo-romaine, p. 94-102 (6 fig.). — *Mis de Fayolle* : Archéologie bas-poitevine. Le retranchement ancien du Plessis-Bouchard, p. 161-167 (1 fig.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Le sceau d'Estème Couret et les anciens emblèmes bas-poitevins du Sacré-Cœur [xve-xviiie s.], p. 168-181 (8 fig.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Un étrier carolingien de la collection du comte R. de Rochebrune, p. 193 (1 fig.).

696. **Revue numismatique, 4e série, t. 16e, 1912** (Paris, 1912, in-8°, 592-lxxxvii p.). — *Jean de Foville* : Portrait d'un médailleur du xve siècle [Cristoforo Geremia, par Botticelli], p. 103-114. — *A. Dieudonné* : Coins monétaires, p. 115-116. — *Maxime Legrand* : Essai sur les monnaies d'Étampes, p. 236-267, 390-409. — *J. de Foville* : La médaille de Jules-César Varano, seigneur de Camerino, p. 268-275. — *A. Sambon* : Gillat d'inféodation de Robert d'Anjou, frappé à Prato, en Toscane, p. 276-280. — *J.-A. Decourdemanche* : Note sur les poids carolingiens, p. 372-389, 530-555. — *Camille Moyse* : Contribution à l'étude de la numismatique musulmane [monnaies Zianites, xive siècle], p. 410-418, 500-506. — *Jacques Soyer* : Une monnaie d'or mérovingienne inédite frappée à Blois, p. 429, 430. — *J. de Foville* : Note sur le médailleur Sperandio, de Mantoue, p. 430-434. — *A. Blanchet* : Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne, p. 507-529. — *Cte de Rilly* : Sceau de Guillaume de Melle, p. xviii, xix. — *A. Dieudonné* : Monnaies frappées à Mantes sous les premiers Capétiens, p. xviii-xx. — *A. Blanchet* : Laissez-passer de monnayeur. Méreau de plomb de Besançon, p. xx, xxi. — *Cte de Castellane* : Les émissions de Philippe VI, p. xxxvi, xxxvii. — *Cte de Castellane* : Origine du monnayage d'Orange, p. xlv, xlvi. — *A. Blanchet* : Triens mérovingien de Meaux, p. xlviii, xlix. — *P. Bordeaux* : Le grand blanc aux fleurs de lys de Charles VII, p. li, lii. — *Cte F. de Rilly* : Sceau de Garancières, p. lv. — *A. Dieudonné* : Le double royal d'or de Philippe VI, p. lxxiv. = **T. 17e, 1913** (Paris, 1913, in-8°, 624-xcvii p.). — *J. de Morgan* : Contribution à l'étude des ateliers monétaires de Perse sous la dynastie des rois Sassanides, p. 15-41, 157-189, 333-362, 486-523. — *A. Blanchet* : Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne (1488-1837) (suite), p. 61-88, 190-210. — *Max Prinet* : De l'écu dit espagnol et de son emploi dans la décoration des sceaux français aux xiiie et xive siècles, p. 89-97. — *Ch. Le Hardelay* : Contribution à l'étude de la numismatique vénitienne, p. 211-237, 374-402, 529-546. — *J. Bailhache* : La demi-florette de Charles VII, p. 363-373. — *A. Sambon* : Le monnayage d'Artale d'Alagona à Catane (1377),

p. 524-528. — *J. de Foville* : La médaille d'Ascanio Sforza, p. 547-554. — *Max Prinet* : Sceaux attribués à des seigneurs de Duras en Guyenne, p. 555-562. — *A. Dieudonné* : Le prix du marc et le rapport du denier au gros, p. 563-566. — *Dr R. Forgeot* : Les trésors de Fronville (Haute-Marne) [monnaies d'or de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, etc.], p. 580-587. — *J. Puig* : Guénar inédit de Charles VI au T, p. XXX. — *F. Collombier* : Triens mérovingien inédit trouvé dans la Somme, à Hornoy, p. XXXVII. — *F. Collombier* : Monnaie mérovingienne trouvée à Rivery-les-Amiens, p. XL. — *A. Dieudonné* : Pièces hybrides de la série royale française, p. LXXIV, LXXX-LXXXV. — *J. Béranger* : Monnaies normandes de Charles VII, Charles VIII, p. LXXVI-LXXXVIII. = **T. 18e, 1914** (Paris, 1914, in-8°, 526-CVI p.). — *J. Maurice* : Remarques sur quelques émissions monétaires et sur l'iconographie des médailles de l'époque constantinienne, p. 20-33. — *A. Dieudonné* : Le denier de Hugues Capet à Paris, p. 181-184. — *J. Erbesolt* : Sceaux byzantins du musée de Constantinople, p. 207-243, 377-409. — *E. Babelon* : Attila dans la numismatique (m. de Valentinien), p. 297-328. — *A. Dieudonné* : La trouvaille de Chilleurs (Loiret). Monnaies du XIVe siècle, p. 329-341. — *A. Blanchet* : Drachmes gauloises au type du statère de Philippe, roi de Macédoine, p. 433-437. — *R. P. Ach. Decloedt* : Plombs du musée biblique de Sainte-Anne de Jérusalem, p. 438-458. — *F. Collombier* : Triens mérovingien d'Orléans, p. XLIX-L. — *A. Dieudonné* : Florette de Charles VI attribuée à Guise, p. LIX-LX. — *E. Demole* : Denier de Lyon inédit, p. LXXVIII, LXXIX. — *L. Bailhache*: Demi-guénar de Charles VI, p. LXXXIII. — *Béranger* : Jetons des officiers des monnaies, XIVe siècle, p. LXXXIII-LXXXVI. — *A. Dieudonné* : Rectifications et additions à l'ouvrage de Hoffmann, jusqu'à Louis VIII, p. XCVIII-CI. = **T. 19e, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 390-XCIII p.). — *Jean Babelon* : Monnaies bretonnes et gauloises. Dons récents au Cabinet des médailles, p. 1-8. — *Ch. Le Hardelay* : Contribution à l'étude de la numismatique vénitienne (suite et fin), p. 10-38, 162-176, 255-284. — *L. de Vesly* : Numismatique gauloise. Les cachettes monétaires de l'époque gallo-romaine. Calètes et Véliocasses, p. 39-42. — *Cel Allotte de La Fuÿe* : Un dirhem talismanique musulman, p. 100-113. — *A. Dieudonné* : Acquisitions du Cabinet des médailles. Monnaies carolingiennes, p. 211-242. — *Max Prinet* : Sceau attribué à la maréchaussée du duché de Bourgogne, p. 249-254. — *Cte F. de Rilly* : Quelques variétés curieuses de fausses monnaies en France, p. 320-325. — *A. Dieudonné* : Des monnaies fausses dans la numismatique française, p. 326-329. — *Cte de Castellane* : Ecu d'or au nom de Charles VI frappé par le comte de Foix en 1419, p. 330-350. — *Cte de Castellane* : Florette de Henri V d'Angleterre avec l'*h* en cœur, p. XXXI, XXXII. — *Cte de Castellane* : Petit blanc inédit de Charles VII frappé en 1429 à Châlons-sur-Marne, p. XXXIV-XXXVIII. — *P. Bordeaux* : Denier inédit de Louis Ier, évêque de Viviers, p. LXVII-LXXI. — *P. Bordeaux* : Florette de Charles VI à double revers, frappée

à Bourges, p. LXXI, LXXII. — *A. Dieudonné* : Petit blanc inédit de Charles VII de 1423, p. LXXVIII, LXXIX. — *A. Dieudonné* : Poids de bronze du moyen-âge, galet servant de taxe et de plomb de commerce de Rouen, p. LXXXIV-LXXXV.

697. **Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or). Histoire, lettres, sciences et arts. Mémoires, t. XXVIII, années 1914-1915** (Beaune, 1916, in-8°, 107 p.). — *P. Esdouard d'Anisy* : Notes sur la famille des Landes [xv[e] s.], p. 77-87. — *F. Mathieu-Faivre* : Visite à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Beaune, p. 89-106.

698. **Société historique et archéologique de l'Orne, t. XXXIII** (Alençon, 1914, in-8°, CLVI-484 p.). — *René Gobillot* : Excursion archéologique. Le pays d'Alençon, Séez et la forêt d'Ecouvres, p. 17-101. — *Abbé Loiseau* : Une paroisse rurale sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution. La Chapelle-Souëf, p. 236-263. — *Abbé Legros* : Cloches et horloges de l'église Notre-Dame d'Alençon, p. 279-321. — *Adhémar Leclère* : Les œuvres de charité, à Alençon, sous l'Ancien régime, p. 395-433. — *Ch. Vérel* : Les vassaux du marquisat de Courtomer, p. 462-480. — *Jean Porcher* : Documents : Analyse des pièces 73 à 79 (*Diocèse de Séez*) du carton K 1201 (*Monuments historiques, villes et provinces : Normandie*) des Archives nationales, p. CXLV-CXLVIII. — *F. de Mallevoue* : Documents : La baronnie d'Echauffour et la châtellenie de Montreuil au commencement de 1491, p. CXLIX-CLVI. = **T. XXXIV** (Alençon, 1915, in-8°, p. CLVII à CCXXVIII, 1 à 204). — *A. Dallet* : La ferme de la Fontaine-au-Sap, p. 17-21. — *Ch. Vérel* : Les vassaux du marquisat de Courthomer (fin), p. 22-56. — *Abbé L. Tabourier* : Notes sur l'église Saint-Barthélemy de Laigle (1115-1791), p. 57-68. — *Abbé H. M. Legros* : Questions [liturgie, iconographie], p. 196-199. — *R. P. Ubald d'Alençon* : Inventaire des biens de Grégoire Langlois, évêque de Séez, 17-19 mai 1404, p. CCXXVII-CCXXXVIII).

699. **Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Mémoires. 9[e] année, 1913** (Niort, 1913, in-8°, XI-303 p.). — *Léo Desaivre* : L'église Notre-Dame de Niort, p. 31-66. — *J.-G. Girard* : Inventaire des sceaux-matrices du musée de Niort, p. 67-107. — *D[r] Prouhet* : Monographie de la commune de La Mothe-Saint-Héray, p. 109-301. = **10[e] année, 1914** (Niort), 1914, in-8°, XII-461 p.). — *Abbé S. Longer* : L'aumônerie de Saint-Léonard de Brioux et ses aumôniers-chapelains, p. 169-200. — *Alphonse Farault* : Répertoire des dessins archéologiques de Arthur Bouneault à la bibliothèque municipale de Niort, p. 201-459. = **11[e] année, 1915** (Niort, 1915, in-8°, XII-215 p.). — *Abbé A. Lerosey* : L'abbaye d'Ension ou de Saint-Jouin de Marnes. 1[re] partie, p. 3-195. — *Alphonse Farault* : Bibliographie des travaux de Alfred Richard, archiviste honoraire du département de la Vienne (1839-1914), p. 197-214.

700. **Transactions of the Royal historical Society, 3[d] séries. Vol. VIII** (Londres, 1914, in-8°, VII-233 p.). — *Rev. H. S. Cronin* : John Wycliffe, the Reformer, and Canterbury Hall, Oxford, p. 55-76. — *J.-E. Morris* : Mounted infantry in mediaeval warfare, p. 77-102. —

R.-C. Fowler : Secular aid for excommunication, p. 113-118. = **Vol. IX** (Londres, 1915, in-8°, VII-242 p.). — *Profr C. H. Firth* : Presidential address (continuity of the international relations between England and Flanders. Mediaeval political alliances against France. Close economic relations between England and the Netherlands, etc.), p. 1-20. — *J. Conway Davies* : The Despenser war in Glamorgan, p. 21-64. — *Alfred Anscombe* : The historical side of the old english poem of « Widsith », p. 123-165. = **Vol. X** (Londres, 1916, in-8°, VII-240 p.). — *E. Lipson* : The sources available for the study of mediaeval economic history, p. 115-158. — *Henry Elliot Malden* : An unedited cely letter of 1482, p. 159-165.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

701. Abizando y Broto (Manuel). Documentos para la historia artistica y literaria de Arago. — Saragosse, 1915, in-8°, 413 p., et pl.

702. Agneli (Giovanni). Lodi ed il suo territorio nella storia, nella geografia e nell' arte. — Lodi, deputazione storico-artistica, 1917, in-8°, xv-1228 p.

703. Aix-en-Provence et ses environs. — Aix-en-Provence, Soc. de la revue « le Feu », in-16, 118 p., et plan.

704. Alena (Michele d'). I *misterii* del Corpus Domini in Campobasso : cronaca e note illustrative. — Campobasso, Colitti, 1918, in-8°, 68 p. et 12 pl.

705. Alexandre (Arsène). Les monuments français détruits par l'Allemagne. Enquête entreprise par ordre de M. Albert Dalimier, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1918, in-4°, 224 p., 242 photogr. et 47 pl. hors texte.

706. Amis (les) des monuments rouennais. Bulletin. Année 1913. — Rouen, impr. Lecerf, in-4°, 183 p., et fig.

707. Annales de l'Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres, archéologie, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire. 3e série, t. 19. — Mâcon, impr. Protat, 1914-1915, in-8°, lxix-528 p., et pl.

708. Annuaire de la Société des amis du Palais des papes et des monuments d'Avignon. 7e année, 1918. — Avignon, Seguin, 1918, in-8°, 77 p., et grav.

709. Aragon (Henry). La seigneurie de Castel-Roussillon ; André de Fenouillet, vicomte d'Ille et de Canet, seigneur de Castel-Roussillon. Videmus, 1364. Capbreu (papier-terrier des biens de Castel Roussillon, 1357-1359). — Paris, Aug. Picard, 1917, in-8°, 175 p.

710. Aragon (Henry). La colonie antique de Ruscino. La cité du droit latin. Les marbres inscrits. Les monuments (d'après les fouilles.) Préf. de M. A. Héron de Villefosse. — Perpignan, impr. catalane de J. Comet, 1918, in-8°, 323 p.

711. Archives historiques du département de la Gironde. T. 51. — Bordeaux, Féret, et Paris, Alph. Picard, 1916-1917, in-4°, LI-407 p.

712. Ardouin-Dumazet. Voyage en France. 59ᵉ série. Les Vosges. La Vôge. Montagne des Vosges (département des Vosges et une partie de Meurthe-et-Moselle et de la Haute-Marne). — Nancy-Paris, Berger-Levrault, 1917, in-16, x-349 p.

713. Arsioli (Luigi). Il catechismo cattolico nel poema di Dante : il *credo*. — Fano, scuola tip. Fanese, 1918, in-16, 55 p.

714. Atti della r. accademia di scienze, lettere e belle arti di Palermo. 3ª serie (anni 1912-16), vol. X. — Palerme, scuola tip. Boccone del povero, 1917, in-4°, VIII-313 p., et fig.

715. Atti dell'ateneo di scienze, lettere ed arti in Bergamo. Vol. XXIV (anni 1915-1917). — Bergame, Istituto italiano d'arti grafiche, 1917, in-8°, 215 p., et fig.

716. Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le Marche, 3ª serie, vol. II (1916-1917). — Ancône, r. deputazione di storia patria 1918, in-8°, 342 p.

717. Audin (M.). Nos vieux moulins du Rhône. Histoire tirée des archives de Lyon. — Lyon, Cumin et Masson, 1918, in-16, 111 p.

718. Babelon (Ernest). La rive gauche du Rhin. Les revendications françaises dans l'histoire. — Paris, H. Floury, 1917, in-8°, 48 p.

719. Bacci (Péleo). Bonamico Buffalmacco pittore e la critica tedesca (in appendice, un documento pisano del 1336). — Pise, tip. Mariotti, 1917, in-8°, 16 p.

720. Badel (Emile). Le vœu de saint Louis à l'église de Saint-Nicolas de Port. La nef d'argent de 1254... — Nancy, impr. lorraine Rigot, 1918, in-8, III-64 p., grav. et pl.

721. Bain et Miladinovitch (M.). Précis d'histoire serbe. — Paris, Delagrave, 1917, in-8°, XXXIII-103 p., et fig.

722. Ballatete del Magnifico Lorezo de Medici e di messere Agnolo Politiani e di Bernardo Giaburarli e di molti altri [Reproduzione di antica edizione che si conserva ne la sezione Palatina della Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze]. — Florence, tip. Galileiana, 1918, in-8°, 72-3 p.

723. Ballu (Albert). Gouvernement général de l'Algérie. Monuments historiques. Rapport sur les travaux de fouilles et de consolidations exécutés en 1917 par le service des monuments historiques. — Alger, J. Carbonel, 1918, in-16, 108 p.

724. Bartolomeo di ser Gorello. Cronica dei fatti di Arezzo, a cura di Arturo Bini e Giovanni Grazzini. — Bologne, N. Zanichelli, 1917, in-4°, 14-XL-48 p. (Rerum italicarum scriptores. Fasc. 160. — T. XV, p. 1., fasc. 1).

725. Beauvais (Mᵐᵉ Elise de). Vision d'antan. Auxerre au moyen-âge.— Auxerre, impr. Gallot, 1918, in-8°, 9 p.

726. Bédier (Joseph). Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste. II. La Légende de Girard de Roussillon. La

Légende de la conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne. Les Chansons de geste et les routes d'Italie. Ogier de Danemark et Saint-Faron de Meaux. La Légende de Raoul de Cambrai. — Paris, Edouard Champion, 1917, in-8°, 477 p.

727. BÉMONT (Charles). Paul Meyer (1840-1917). — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 6 p.

728. BÉNAC (J. M.). Saint Clair. évêque et martyr, apôtre d'Albi, de Cologne, d'Aquitaine, de Saint-Clair et de Lectoure. — Auch, impr. Cochareaux, 1917, in-16, 64 p.

729. BENETTI-BRUNELLI (Valeria). Le origini italiane della scuola umanistica, ovvero le fonti della « coltura » moderna. — Milan-Rome-Naples, soc. ed. Dante Alighieri, 1919, in-8°, LXVII-474 p.

730. BENINI (Rodolfo). Origine, sito, forma e dimensioni del monte del purgatorio e dell' inferno dantesco. — Rome, tip. r. accademia dei Lincei, 1916, in-8°, 117 p., et fig.

731. BESNARD (Ch.-H.). Le Mont-Saint-Michel. — Paris, Henri Laurens, s. d., in-8°, 144 p., 54 grav. et 4 plans en coul.

732. Bibliographie hispanique, 1915. — Abbeville, impr. Paillart, et New-York, Putnam's sons, (1918), in-16, 341 p.

733. BOCCACCIO (Giovanni). Il comento alla Divina Commedia e gli altri scritti intorno a Dante, a cura de Domenico Guerri. — Bari, Laterza, 1918, in-8°, 3 vol., 269, 284 et 302 p.

734. BOCQUET (Léon). Villes du Nord. Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Bergues, Dunkerque. — Paris, Van Œst, 1918, in-16, 64 p., et grav.

735. BOSSEBŒUF (Chan. L.). Vie de saint Armel, religieux de l'Angleterre et de la Bretagne, apôtre et patron de Beaumont-la-Ronce. — Tours, A. Mame, 1918, in-12, 88 p., et pl.

736. BRÉHIER (Louis). L'art chrétien. Son développement iconographique des origines à nos jours. — Paris, H. Laurens, 1918, gr. in 8°, 460 p., et 241 grav.

737. BRÉMOND (Abbé Henri). Sainte Catherine d'Alexandrie. — Paris, H. Laurens, 1917, in-16, 64 p.

738. BRUTAILS (J.-A.). Guide illustré dans Bordeaux et ses environs. Arcachon, Saint-Emilion, le Médoc et Royan, La Sauve, La Réole, Bazas, Uzeste et Villandraut. — Bordeaux, Gounouilhou, 1918, in-8°, 118 p., et grav.

739. BRUTAILS (J.-A.) et COURTEAULT (Paul). Notions élémentaires d'histoire girondine des origines à 1789. — Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1918, in-16, 112 p., et fig.

740. Bulletin de l'Académie delphinale. 5e série, t. 9, 1914-1917. — Grenoble, imp. Allier, 1917, in-8°, L-390 p., et grav.

741. Bulletin de la Commission archéologique de l'Indo-Chine, années 1914-1916. — Paris, Ern. Leroux, 1916, in-8°, XIII-223 p., fig. et pl.

742. Bulletin de la section de géographie. Comité des travaux histo-

riques et scientifiques. T. 32, année 1917. — Paris, Ern. Leroux, in-8°, LXXIV-406 p., fig. et pl.

743. Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 43e année, 1916, 44e année, 1917. — Paris, E. Champion, 1916 et 1917, in-8°, 2 vol., 122 et 94 p., et fig.

744. Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes. Année 1916. — Nîmes, impr. Chastanier, 1917, in-8°, 71 p.

745. Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux. T. 37 Procès-verbaux, 1915-1917. Mémoires, 1re partie. — Bordeaux, impr. Cadoret, 1917, in-8°, LXXX-56 p.

746. Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. T. 46 (1re part.). — Rennes, impr. Vatar, 1918, in-8°, XXXII-508 p.

747. Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1916. — Paris, Ern. Leroux, 1917, in 8°, 437 p.

748. Bulliard (E.). Les seigneurs de Vaire. — Nancy, Berger-Levrault, 1918, in-16, 61 p.

749. Butavand (F.). Analogies de l'étrusque avec le basque. — Paris, Ern. Leroux, 1918, in-16, VIII-56 p.

750. Casella (Ermenegildo). L'analfabetismo nell' Emilia, con speciale riguardo agli ex-ducati ed alla Legazione di Bologna, considerato ne' suoi rapporti storici, topografici, demografici ed economici. — Plaisance, tip. Casarola, 1918, in-8°, 67 p.

751. Catalogue de la collection Arconati-Visconti. Musée du Louvre. Peintures et dessins. Sculptures et objets d'art du moyen âge et de la renaissance. — Paris, Hachette, 1917, in-16, 123 p., et 48 pl.

752. Catalogue des relevés de peintures murales exposées au Musée des arts décoratifs du 25 mars au 14 avril 1918. — Paris, Impr. nationale, 1918, in-8°, 80 p.

753. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. 67. Güntherode-Halmont. — Paris, Impr. nationale, 1917, in-8° à 2 col., 1282 col.

754. Catani (Tommaso). Il giovinetto martire s. Fiorenzo. — Florence, scuola tip. Calasanziana, 1918, in-24, 30 p.

755. Caterina da Siena (Santa). Lettere di s. Caterina da Siena, vergine domenica, con prefaz. e note del p. M. Lodovico Ferreti. Vol. I. — Sienne, tip. s. Caterina, 1918, in-16, XXX-430 p.

756. Cattedrale (la) di Genova, MCXVIII-MCMXVIII. — Gênes, tip. della Gioventù, 1918, in-8°, 144 p., et fig.

757. Cerri (Giovanni). Patriottismo di s. Francesco di Assisi, ossia s. Francesco di Assisi e la lotta contro il feudalismo del secolo XIII. — Novare, tip. Cattaneo, 1918, in-8°, 24 p.

758. Cessi (Roberto). Egidio e l'opposizione imperiale romana nelle Galli. — Venise, tip. C. Ferrari, 1917, in-8°, 14 p.

759. Chanoine-Davranches (L.). Notes sur l'origine et l'histoire des jeux. — Rouen, impr. Alb. Laîné, 1917, in 8°, iv-307 p.

760. Chénon (Emile). Les conséquences juridiques de l'édit de Milan (313). — Paris, libr. de la Soc. du « Recueil Sirey », 1914, in-8°, 9 p.

761. Chénon (Emile). Le pays de Berry et le détroit de sa coutume. — Paris, libr. de la Soc. du « Recueil Sirey », 1916, in-8°, 190 p., et carte.

762. Chiara (Stanislao de). Il terzo canto del Purgatorio di Dante. — Campobasso, casa tip. Colitti, 1918, in-8°, 47 p., et 1 pl.

763. Chioccola (Antonio). Dante Alighieri nella poesia di Giosùe Carducci. — Palerme, tip. Guadagna, 1917, in-8°, 26 p.

764. Ciampelli (Parisio). Badia Prataglia antica e moderna. — Bagno di Romagna, tip. ed. S. Vestrucci, 1917, in-16, 78 p., et 10 pl.

765. Clanché (G.). Guide-express à la cathédrale de Toul. — Nancy, impr. lorraine Rigot, 1918, in-8°, viii-119 p., fig. et pl.

766. Clerici (Graziano Paolo). Il Pezzana, il Toschi, il Cicognara, il gioca dei tarocchi e un quadretto del Mantegna. — Florence, L. S. Olschki, 1917, in-4°, 19 p., et fig.

767. Collet (Abbé A.). Biographie chronologique des barons et seigneurs d'Elnes depuis le xve siècle. — Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain, 1917, in 8°, 102 p.

768. Colli (Evasio). S. Bernardino da Siena nella storia e nell' arte di Casale Monferrato. — Casal, tip. ditta C. Cassone, 1918, in-8°, 24 p., et fig.

769. Colombe (Dr). Au palais des papes d'Avignon. Recherches critiques et archéologiques, XVII. La chapelle pontificale du Nord annexée à la métropole. — Paris, Hon. Champion, 1918, in-8°, 31 p., et 1 plan.

770. Comelli (Giambattista). Bargi e la val di Limentra : storia e tradizioni locali. — Bologne, tip. Parma, 1917, in-8°. xxviii-373 p., et 2 pl.

771. Conti Rossini (C.). Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie. — Paris, Imprimerie nationale, 1914, in-8°, 301 p.

772. Corpus scriptorum christianorum Orientalium editum consilio universatis catholicæ americæ et universitatis catholicæ Lovaniensis, curantibus J. B. Chabot, J. Forget, J. Guidi, H. Hyernat. Scriptores Syri, textus, series 2da T. 98. Dionysii Bar Salibi commentarii in evangelia, ed. J. Sedlacek et J. B. Chabot. Fasc. 2. — Paris, Gabalda, 1915, in-8°, p. 185 à 428.

773. Cortes de los antiguos reinos de Aragón y Valencia y principado de Cataluña. T. XXII-XXIII. Cortes de Perpiñan de 1449-1453 y las de Barcelona de 1454-1458. — Madrid, 1916-1917, 2 vol. in-fol., 488 et 498 p.

774. Couffon (Dr Olivier). L'église Saint-Démétrius à Salonique. — Angers, Grassin, 1917, in-8°, 7 p., et grav.

775. Courteault (Paul). L'église Notre-Dame de Bordeaux. — Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1917, in-8°, 28 p.

776. Cremona (Adolfo). Il santuario del Varallino e le sue opere d'arte e di fede. — Novare, tip. s. Gaudenzio, 1918, in-16, 56 p.

777. Cresci (Vincenzo). *Saetta previsa* (nota intorno al verso 27 del c. XVII del Paradiso). — Venise, tip. Ferrari, 1917, in-8°, 15 p.

778. Cuchet (Léopold). Aubenas. Vieilles maisons. — Aubenas, impr. Habauzit, 1918, In-8°, 38 p., et fig.

779. Darley (E.). Saint-Fort et la crypte de Saint-Seurin. — Bordeaux, impr. Cadoret, 1918, in-8°, 22 p.

780. Deffontaines (B.). Notice sur l'origine du mot Limousin. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1918, in-8°, 9 p.

781. Delabarre (Ed.). L'art allemand du moyen âge est-il original ? A propos d'une étude sur l'art allemand et l'art français au moyen âge de M. Emile Mâle. — Rouen, impr. Lainé, 1918, in-8°, 38 p.

782. Delage (Franck). Note sur quatre tombes de l'œuvre de Limoges (1327). — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1918, in-8°, 9 p.

783. Delisle (L.). Poèmes de Raimond Astruc et poésies sur Charles d'Anjou conservés dans le ms. 1008 de Saint-Gall. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 12 p.

784. Deshoulières (F.) et Chénon (E.). Études historiques sur Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre). I. La date de la ville. II. Les origines de la ville. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 24 p.

785. Djeric (V.). Ethnographie des Slaves de Macédoine. — Paris, impr. de Vaugirard, 1918, in-8°, 28 p.

786. Documenti per servire alla storia di Sicilia, pubblicati a cura della società siciliana per la storia patria. Série II (Fonti del diritto siculo), vol. IX. — Palerme, scuola tip. Boccone del povero, 1917, in-8°, 384 p.

787. Dornier (A.). Répertoire sommaire des titres de familles conservés aux archives du Doubs (Série E Supplément). — Besançon, impr. Millot, 1918, v-372 p.

788. Dugraine (Halka). La femme polonaise, esquisse historique. — Paris, Perrin, 1918, in-16, vii-279 p.

789. Dufour (G.). Un niveau de la Loire au moyen âge. — Angers, Grassin, 1918, in-8°, 5 p.

790. Du Martray (C[el]). Semelay. Eglise. Prieuré et paroisse aux diocèses d'Autun et de Nevers. Notice historique avec développements sur le prieuré de Luzy. — Autun, impr. Dejussieu et Xavier, 1917, in-8°, iv-103p. et pl.

791. Ecole nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1918 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. — Paris, Aug. Picard, 1918, in-8°, 31 p.

792. Erbard (P.) et Thévenin (L.), Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Table des mémoires (1871-1912). — Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1914, in-8°, 191 p.

793. Eschbach (P. A.). Un document nouveau en faveur de la santa Casa de Lorette. — Rome-Paris, Desclée et C[ie], 1918, in-8°, 29 p.

794. Facchinetti (Vittorino). Il più bel fiore della leggenda francescana. — Quaracchi, tip. di s. Bonaventura, 1918, in-16, 93 p.

795. Fage (René). La propriété rurale en Bas-Limousin pendant le moyen âge. — Paris, Aug. Picard, 1917, in-8°, 274 p.

796. Falgairolle (Prosper). Histoire civile, religieuse et hospitalière de la ville de Vauvert du xe siècle à l'année 1790 d'après les documents originaux. — Nîmes, Teissier-Nourry, 1918, in-8°, 451-cli p., 7 pl. et 17 dess.

797. Farinelli (Arturo). Michelangelo e Dante e altri breve saggi : Michelangelo poeta ; la natura nel pensiero e nell' arte di Leonardo da Vinci ; Petrarca e le arti figurative. — Turin, fratelli Bocca, 1918, in-16, viii-455 p.

798. Faure (Gabriel). Au pays de sainte Catherine de Sienne. — Grenoble, J. Rey, 1918, in-4°, 110 p., grav. en noir et pl. en coul.

799. Flach (Jacques). Les origines de l'ancienne France. xe et xie siècles. IV : Les nationalités régionales. Leurs rapports avec la couronne de France. — Paris, libr. de la Soc. du « Recueil Sirey », 1917, in 8°, xi-655 p.

800. Formigé (Jules). Cathédrale de Meaux. Histoire et développements. Crypte. Charpentes et flèche. Tribunes de la nef. Vitraux. — Pontoise, impr. Lucien Paris, 1917, in-4°, 47 p., et fig.

801. Fournier (Paul). Un tournant de l'histoire du droit, 1060-1140. — Paris, libr. de la Soc. du « Recueil Sirey », 1917, in-8°, 56 p.

802. Fox (Rev. H. W.). Abbeville Past and Present. — Rouen, impr. Girieud, (s. d.), in-8°, 36 p., 10 fig. et 1 plan.

803. Francesco d'Assisi (S.). Poemi francescani, con pref. di S. E. il card. P. Maffi. — Come, tip. cooperativa A. Barri, 1918, in-16, x-154 p.

804. Francesco de Vicenza (P.). Gli scrittori cappuccini calabresi, e appendice. — Catanzaro, tip. Silipo et Umbertide, 1914-1916, in-8°, 107-32 p.

805. Fregni (Giuseppe). Sulle terzine di Dante che si leggono nel canto XXXIII del Purgatorio e che dicono : *Non sarà tutto tempo senza renda...* [fine al verso] *E quel gigante che con lei delinque.* — Modène, Soc. tip. modenese, 1917, in-8°, 30 p.

806. Fregni (Giuseppe). Nella città degli Asinelli e dei Garisendi, e cioè sulle due torri in Bologna dette, l'una l'Asinella e l'altra la Garisenda, e da dove le origini di questi due nomi : studî critici, storici e filologici. — Modène, Soc. tip. modenese, 1918, in-8°, 23 p.

807. Frola (Giuseppe). Corpus chartarum Canavisii. — Turin, scuola tip. Salesiana, 1918, in-8°, 3 vol., 55-civ-388, 560 et 769 p.

808. Gabrielli (Giuseppe). Appunti descrittivi e crittici su alcuni manoscritti arabi di contenuto storico (1° gruppo), con un appendice di nuovi mss. di Safadi Wâfi. — Rome, tip. r. accad. dei Lincei, 1917, in-8°, 54 p.

809. Gilliéron (J.). Généalogie des mots qui désignent l'abeille d'après l'atlas linguistique de la France. — Paris, Ed. Champion, 1918, in-8°, 366 p.

810. Grandes (Les) époques de l'art français. I : Des origines à la fin du XVIe siècle. — Paris, Henri Didier, 1918, in-8°, 64 p.

811. Granier (Abbé M.). L'évêché de Saint-Pons, à l'occasion du sixième centenaire de son érection. 1318-1918. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1918, in-8°, 18 p.

812. Grousset (René). Histoire de l'Asie. — Paris, Georges Crès, 1914, in-8°, 981 p.

813. Guéry (Abbé Ch.). Histoire de l'abbaye de Lyre. — Evreux, imp. de l'Eure, 1917, in-8°, XII-644 p., grav. et plans.

814. Hardy (Abbé A.). La cathédrale Saint-Pierre de Lisieux. — Paris, imp. Frazier-Soye, 1917, gr. in-4°, XIV-355 p., grav. et pl.

815. Herlaut (Cant). L'armée à l'époque du moyen âge. — Paris, Gust. Vitry, 1918, in-8°, 28 p.

816. Hollbrook (Richard Th.). Etude sur Pathelin. Essai de bibliographie et d'interprétation. — Paris, E. Champion, et Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1917, in-8°, VIII-155 p., et illustr.

817. Hure (Mlle Augusta). Découverte de figurines de plomb et d'objets divers dans une fosse gallo-romaine, près de Sens (Yonne). — Auxerre, impr. Gallot, 1918, in-8°, 22 p., et fig.

818. Hussein (T.). Etude analytique et critique de la philosophie sociale d'Ibn-Khaldoun. — Paris, Pedone, 1917, in-8°, 227 p.

819. Inguanez (Mauro). Le pergame della badia di S. Benedetto de Iumento albo di Civitanova conservate nell' archivio di Montecassino. — Sienne, tip. Sordomuti, 1917, in-8°, 12 p.

820. Issel (Arturo). Cenni intorno ai termini geografici dialettali della regione ligure. — Rome, tip. Unione ed., 1917, in-8°, 26 p.

821. Jarry (Paul). Les villes martyres. Hier et aujourd'hui. — Paris, Ed. Champion, 1916, in-8°, 36 p.

822. Johannes de Bazano. Chronicon mutinense (aa. 1188-1363), a cura di Tommasi Casini. — Bologne, Zanicheli, 1917, in-4°, CVI-16 p., et 1 pl. (Rerum italicarum scriptores. Fasc. 155. — T. XV, p. IV, fasc. 1).

823. Jouen (Chan.). Rapport sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1916. — Rouen, imp. Lainé, 1917, in-8°, 19 p.

824. Jourda de Vaux (Gaston de). Les châteaux historiques de la Haute-Loire. — Le Puy-en-Velay, imp. Peyriller, Rouchon et Gamon, 1918, in-4°, 370 p., grav. et pl.

825. Kervyn de Lettenhove (Bon H.), La guerre et les œuvres d'art en Belgique. — Bruxelles et Paris, G. Van Œst, 1917, in-4°, 189 p., et illustr.

826. Labande-Jeanroy (Thérèse). Les mystiques italiens. Saint François d'Assise, Sainte Catherine de Sienne, Jacopone da Todi. — Paris, *la Renaissance du Livre*, in-16, 233 p.

827. Langfors (Arthur). Les Incipit des poèmes français antérieurs au

XVIe siècle. Répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de M. Paul Meyer. I. — Paris, Ed. Champion, 1917, in-8°, VII-444 p.

828. LANGLOIS (Ch.-V.). Etat sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires (dons, achats, échanges) depuis les origines jusqu'à présent. — Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 27 p.

829. LARRABURE Y UNANUE (E.). Les Archives des Indes et la Bibliothèque colombine de Séville. Renseignements sur leurs richesses bibliographiques et sur l'exposition d'anciens documents relatifs à l'Amérique. — Paris, imp. Hemmerlé, 1914, in-8°, 88 p., grav. et fac-sim.

830. Laurino il re dei nani o il piccolo giardino di rose : poema tirolese del secolo XIII. [Traduz. e introd. di] Matilde Accolti-Egg. — Naples, tip. S. Morano, 1918, in-8°, XIV-40 p.

831. LEBRUN (Francis). La Dobroudja. Esquisse historique, géographique, ethnographique et statistique. — Paris, Félix Alcan, 1918, in-12, 44 p. et 1 carte.

832. LE NAIL (Rogatien). Archéologie. Les pharousies médiévales. Vézelay. — Lyon, impr. Em. Vitte, 1917, in-8°, 51 p.

833. LENNEL DE LA FARELLE (E.). Le droit de colombier. L'acte de foi et hommage. — Abbeville, imp. F. Paillart, 1917, in-8°, 39 p.

834. LEO (Giuseppe de). Una santa ed eroica giovinezza, s. Euplio martire, protettore dell'antica città di Trevico. — Ariano, stab. tip. Appulo-irpino, 1917, in-16, 57 p., et 1 pl.

835. LEROUX (Alfred). La colonie germanique de Bordeaux. Etude historique, juridique, statistique, économique, d'après les sources allemandes et françaises. T. Ier. De 1462 à 1870. — Bordeaux, E. Féret, 1918, in-8°, IV-268 p.

836. Limoges. Son histoire. Son plan. Ses monuments. Ses rues. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1917, in-8°, 24 p., et 1 plan.

837. LORA (Francesco). Nuova interpretazione della *Vita Nuova* di Dante. — Naples, soc. ed. Perrella, 1918, in-8°, 163 p.

838. MARGUILLIER (Auguste). Saint Nicolas. — Paris, Henri Laurens, 1917, in-16, 64 p., et 42 illust.

839. MARQUET DE VASSELOT (J.-J.). Répertoire des catalogues du Musée du Louvre. — Paris, Hachette, 1917, in-8°, XV-175 p.

840. MARTIN (Henry). Saint Martin. — Paris, Henri Laurens, 1917, in-16, 64 p., et 42 illustr.

841. MARTIN (Olivier). Sentences civiles du Châtelet de Paris (1395-1505) publ. d'après les registres originaux. — Paris, libr. de la Soc. du « Recueil Sirey », 1914, in-8°, 189 p.

842. MARTINORI (Edoardo). Annali della zecca di Roma (Urbano V, Gregorio XI, Urbano VI, Clemente VII, Bonifacio IX, Innocenzo VII, Gregorio XII, Benedetto XIII, Alessandro V, Giovanni XXIII, Paolo III). — Rome, tip. del Senato, di G. Bardi, 1917, in-8°, 2 vol., 79 et 78 p., et fig.

843. Martinori (Edoardo). Annali della zecca di Roma (Nicolò V, Calisto III, Pio II, Sisto IV, Innocenzo VIII, Paolo II). — Rome, tip. del Senato, 1918, in-8°, 3 opusc., 70, 72 et 63 p., et fig.

844. Masnovo (Amato). Introduzione alla Somma teologica di s. Tommaso : piccoli saggi. — Turin, libr. ed. internazionale della S. A. J. D. Buona Stampa, 1918, in-16, 30 p.

845. Mastron (J. de). Une bastide au XIIIe siècle. Pavie (Gers). — Auch, impr. Cocharaux, 1917, in-8°, 79 p., et 1 grav.

846. Mathorez (J.). Les éléments de population orientale en France. Les Arméniens en France du XIIe au XVIIIe siècle. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1918, in-8°, 19 p.

847. Mathorez (J.). Notes sur les Italiens en France du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII. — Bordeaux, Feret, 1918, in-8°, 64 p.

848. Matteucci (Vincenzo). I tre regni del papato (Inferno, purgatorio, paradiso) : piccolo riassanto estratto dall' intero commento per dimostrare le forme enigmatiche del poema dantesco. — Forli, Borlandini, 1918, in-8°, 34 p.

849. Mazauric (Félix). Les musées archéologiques de Nîmes. Recherches et acquisitions. Années 1916 et 1917. — Nîmes, impr. Chastanier, 1918, in-8°, 48 p.

850. Mazzi (Amadio). Il pedagogo di Clemente d'Alessandria. — Vérone, tip. Marchiori, 1917, in-8°, 23 p.

851. Mazziotta (Francesco). I 48 villaggi di Messina : notizie storiche dalla loro origine fino al 1916. Fasc. 1 (villaggio Artalia). — Messine, tip. ditta D'Amico, 1918, in-8°, 47 p.

852. Mélanges. Documents publ. et annotés par MM. l'abbé F. Blanquart, Edouard Lecorbeiller, H. Omont et R. N. Sauvage. 8e série (Société de l'histoire de Normandie). — Rouen, Lestringant, et Paris, Aug. Picard, 1917, in-8°, 261 p., et pl.

853. Melani (Alfredo). L'arte di distinguere gli stili : architettura, scultura applicata, arte decorativa, legni, metalli, tissuti, ecc.). — Milan, U. Hoepli, 1918, in-24, XXIII-583 p., et fig.

854. Mély (F. de). L'anneau d'Ulger et les inscriptions cryptographiques du moyen âge. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1918, in-8°, 14 p.

855. Mély (F. de). La Santa Casa de Lorette et la fresque de Gubbio. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 8 p. et grav.

856. Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. 5e série, t. 4. — Chambéry, impr. générale savoisienne, 1917, in-8°, XLV-437 p., et 1 carte.

857. Memoires de la Société académique du Nivernais. 2e série, t. 6 (T. 20 de la collection). — Nevers, impr. de « la Tribune », 1917, in-8°, XVI-157 p.

858. Mémoires de la Société archéologique de Montpellier. 2e série,

t. 6 et 7. — Montpellier, impr. générale du Midi, 1918, 2 vol. in-8°, XVI-816 et VII-660 p., planches et carte.

859. Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. 43 (1916) et 44 (1917). — Paris, H. Champion, 1916 et 1917, in-8°, 295 et 188 p., et fig.

860. Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. T. 24. 4e série, t. 8. — Abbeville, impr. F. Paillart, 1917, in-8°, xxx-517 p., et pl.

861. Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc et de Commercy. T. 42 (5e série, t. 2). — Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1914-1917, in-8°, 383 p.

862. MESSERI (Antonio) : Lectura Dantis ; il canto XXXIII dell' Inferno. — Florence, Sansoni, 1917, in-8°, 41 p.

863. MENGOZZI (Narciso). Il pontefice Paolo II ed i senesi. — Sienne, tip. Sordomuti, 1918, in-8°, 480 p., 4 pl., et fig.

864. MEURGEY (Jacques). Les anciens symboles héraldiques des villes de France. Verdun. — Paris, H. Champion, 1918, in-8°, 51 p., et grav.

865. MEURGEY (Jacques). Les armoiries du pays basque. Etude historique, critique et anecdotique sur les différents écus qui ont formé le blason du pays basque, les particularités et les analogies qu'ils présentent, les légendes et les traditions qu'ils évoquent. — Paris, Ed. Champion, 1918, in-8°, 78 p., et fig.

866. MIGNARD et PARAT (Abbé A.). Le château-fort ducal d'Avallon au XIIe siècle. — Auxerre, impr. Gallot, 1918, in-8°, 7 pl., 1 plan, 1 grav.

867. MILLET (Gabriel). Recherches sur l'iconographie de l'Evangile aux XIVe, XVe et XVIe siècles, d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du Mont-Athos. 1re part. — Paris, E. de Boccard, 1916, in-8°, LXIV-811 p., et dessins.

868. MISCIATELLI (Piero). L'amore di Dante per Pietra. — Florence, Sansoni, 1918, in-8°, 53 p.

869. MONNERET DE VILLARD (Ugo). Le vetrate del duomo di Milano : ricerche storiche. Vol. I (Testo). — Milan, Alfieri et Lacroix, 1918, in-4°, 227 p.

870. MORAND (Edmond). La Vie de saint Amable attribuée à l'archiprêtre Juste. Essai critique. — Mâcon, impr. Protat, 1918, in-16, 23 p.

871. MORAWSKI (Joseph de). Pamphile et Galatée, par Jehan-Bras-de-Fer de Dammartin-en-Goële, poème français inédit du XIVe siècle. Edit. critique précédée de recherches sur le Pamphile latin. — Paris, Ed. Champion, 1917, in-8°, XII-228 p.

872. MULSANT (Sébastien). Un historien du Forez, de l'art forésien et de l'art lyonnais. Félix Thiollier. Sa vie. Ses œuvres (1842-1914). — Saint-Etienne, impr. Thomas, 1917, in-8°, 309 p., et grav.

873. MURRAY (J.). Le Château d'amour de Robert Grosseteste, évêque de Lincoln. — Paris, Champion, 1918, in-8°, 183 p.

874. NODET (Victor). L'église de Brou. — Paris, Henri Laurens, (s. d.), in-8°, 100 p., 40 grav. et 1 plan.

875. Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publ. par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. 40. — Paris, Klincksieck, 1917, in-4°, 405 p.

876. Novelle del trecento. Introduzione e commento di Giuseppe Morpurgo. — Turin, Unione tipografico-editrice, 1918, in-16, 271 p., et 4 pl.

877. Nyse (Berthe de). Sainte Marie-Madeleine dans la légende, l'histoire et la poésie. — Paris, Maison française d'art et d'édition, 1917, in-32, 61 p.

878. Œconomos (Lysimaque). La vie religieuse dans l'Empire byzantin au temps des Comnènes et des Anges. — Paris, Ern. Leroux, 1918, in-8°, III-250 p.

879. Ojetti (Ugo). I monumenti italiani e la guerra. — Milan, Alfieri et Lacroix, 1917, in-4°, 30 p., et 140 pl.

880. Ojetti (Ugo). Il martirio dei monumenti. — Milan, fr. Treves, 1918, in-16, 53 p., et 9 pl.

881. Omont (Henri). Bibliothèque nationale. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits pendant les années 1915-1917. Inventaire sommaire. — Paris, Ern. Leroux, 1918, in-8°, 52 p.

882. [Omont (Henri)]. Minute du contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne (6 décembre 1491). — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, in-8°, 7 p.

883. Orsier (Joseph). Pierre II de Savoie le Petit-Charlemagne (1208-1268) et le droit de succession à la couronne de Savoie du XIIe au XIVe siècle. — Paris, Ed. Champion, 1917, in-8°, 32 p.

884. Pacheu (J.). Jacopone de Todi, frère mineur de Saint-François, auteur présumé du Stabat Mater (1228-1306). — Paris, A. Tralin, 1914, in-12, II-409 p.

885. Palys (Mlle G. de). L'Ordre de la Vierge Marie fondé par la bienheureuse Jeanne de Valois. Précis historique depuis son origine jusqu'à nos jours. — Blois, impr. Migault, 1918, in-16, 23 p.

886. Panel (Dr G.). Documents concernant les pauvres de Rouen. Extraits des archives de l'hôtel de ville publ. avec une introd., notes et tables. T. 1er, 1224 à 1630. — Paris, Aug. Picard, 1917, in-8°, XLIX-257 p.

887. Parat (Abbé A.). Une nouvelle divinité gauloise. — Auxerre, impr. Gallot, 1918, in-8°, 8 p., et 1 pl.

888. Paschini (Pio). Primordi dell' ordine francescano nel Friuli. — Città di Castello, tip. casa ed. S. Lapi, 1917, in-8°, 15 p.

889. Patrologia orientalis, publ. sous la direct. de R. Graffin et F. Nau. T. 12. Fasc. 4. Les Miracles de Jésus. Texte éthiopien, publ. et trad. par Sylvain Grébaut. — Paris, Firmin-Didot, 1917, gr. in-8°, p. 555 à 652.

890. Patrologia orientalis... T. 13. Fasc. 2. I. Quatre homélies de saint Jean Chrysostome. II. Textes monophysites : Homélies d'Erechtios. Fragments divers. Extraits de Timothée Ælure, de Philoxène, de Bar

Hebræus. III. Histoire de Nestorius... Conjuration de Nestorius contre les Migraines. Textes syriaques ed. et trad. par F. Nau. — Paris, Firmin-Didot, (s. d.), gr. in-8°, p. 111 à 326.

891. Pègues (Rév. P. Thomas). Autour de saint Thomas. Une controverse récente. — Paris, P. Téqui, 1918, in-8°, 39 p.

892. Perrault-Dabot (A.). Les objets d'art classés parmi les monuments historiques dans les églises du département de la Seine.— Paris, impr. P. Renouard, 1916, in-8°, 27 p., et pl.

893. Petrarca (Francesco). Lettera al cardinale Guido di Boulogne in morte della madra, a cura di Fausto Nicolini. — Bari, tip. Laterza, 1918, in-8°, 29 p., 1 pl.

894. Pochettino (Giuseppe). Gli antichi germani e le loro invasioni.— Milan, Sonzogno, 1918, in-16, 62 p.

895. Pochettino (Giuseppe). La vita nell' eta feudale. — Milan, Sonzogno, 1918, in-16, 63 p.

896. Potez (Henri). Arras. — Paris, Van Œst, 1918, in-16, 62 p., et grav.

897. Poulaine (Abbé F.). Découvertes archéologiques au vieux château de Voutenay. — Auxerre, impr. Gallot, 1918, in-8°, 17 p., et fig.

898. Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1917. — Paris, A. Picard, 1918, in-8°, 629 p., et grav.

899. Prinet (Max). Les sceaux et le seing manuel de Pierre Hauteville, prince d'amour. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8, 15 p.

900. Prinet (Max). Les usages héraldiques au xive siècle d'après les chroniques de Froissart. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 16 p.

901. Rada y Gamio (Pedro Jose). Il Perù antico. — Rome, tip. Cuggiani, 1917, in-4°, 47 p., et 12 pl.

902. Reinach (Salomon). Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye. T. I[er]. — Paris, Ern. Leroux, 1917, in-8°, 304 p., 1 pl. et 286 grav.

903. Reneault (Abbé). Le château des abbés de Fécamp à Fontaine-le-Bourg. Notes sur l'abbaye de Fécamp. — Fécamp, impr. L. Durand, 1917, in-8°, 15 p., plan et grav.

904. Repertorio diplomatico visconteo : documenti dal 1263 al 1402, raccolti e pubbl. in forma di regesto dalla società storica lombarda. T. II (1363-1385). — Milan, U. Hoepli, 1918, in-4°, p. 153 à 400.

905. Revel (Jean). Histoire des Normands. T. I[er]. — Paris, Fasquelle, 1918, in 8°, x-611 p.

906. Ricci (Corrado). Leon Battista Alberti architetto. — Turin, tip. Celanza, 1917, in-8°, 47 p. et 49 pl.

907. Ronseray (C[te] Arnold de). La maison de Ronseray. — Paris, imp. Chaix, in-4°, II-38 p.

908. Rostagno (Enrico). I codici ashburnhamiani della r. Biblioteca Mediceo-Laurenziana di Firenze. Vol. I, fasc. 4. — Florence, tip. *L'Arte della stampa*, 1917, in-8°, p. 321 à 400.

909. Roy (Hippolyte). Les sources de la poésie. Causerie sur les anciens troubadours. — Nancy, Berger-Levrault, 1918, in-8°, 31 p.

910. Russo (Giuseppe). Se Dante Alighieri sia stato uomo d'indole paurosa. — Girgenti, tip. Montes, 1918, in-8°, 25 p.

911. Saint François d'Assise, « le Jongleur de Dieu »: par A.-M., professeur d'école normale. — Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité, 1917, in-8°, xv-211 p.

912. Saint-Jours (B.). La basilique de Soulac inondée. — Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1918, in-8°, 8 p.

913. Samarelli (Francesco). La biblioteca del seminario di Molfetta e la provenienza di taluni suoi codici e manoscritti : contributo allo studio di un palisesto biblico. — Florence, tip. Ariani, 1917, in-8°, 85 p.

914. Sancholle-Henraux (B.). Marbres et albâtres d'Italie. Notes. — Paris, imp. G. de Malherbe, 1917, in-4°, 80 p.

915. Scaglia (P. Sisto). Il cimitero apostolico di Priscilla. — Vicence, Soc. tip., 1918, in-8°, 227 p., et fig.

916. Sepet (Marius). La lettre de Perceval de Boulainvilliers. — Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley-Gouverneur, 1917, in-8°, 11 p.

917. Sertillanges (Abbé A.-D.). Sainte Geneviève. — Paris, Henri Laurens, 1917, in-16, 64 p., et 45 illustr.

918. Sertillanges (Abbé A.-D.). Saint Louis. — Paris, Henri Laurens, 1917, in-16, 64 p., et 45 illustr.

919. Sforza (Giovanni). Muhâgid (il re Mugetto de' cronisti italiani) e la sua scorreria contro la città di Luni : nuovi studi. — Turin, tip. Bona, 1917, in-8°, 32 p.

920. Sicardi (Enrico). Due cronache del Vespro in vulgare siciliano del secolo xiii. — Bologne, Zanichelli, 1917, in-4°, clxxxix-29 p., et fac-sim. (Rerum italicarum scriptores. Fasc. 157 et 158. — T. XXXIV, p. 1, fasc. 1 et 2).

921. Sironi (Giulio). La stirpe e la nazionalità nel Tirolo ; la Rezia. — Milan, Cogliati, 1918, in-16, 173 p.

922. Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or). Histoire, lettres, sciences et arts. Mémoires. Année 1916. T. 39. — Beaune, impr. Beaunoise, 1917, in-8°, 97 p., et pl.

923. Société des amis des arts et des sciences de Tournus. T. 19. — Paris, impr. Protat frères, in-8°, viii-168 p., et grav.

924. Société (La) Léonard de Vinci et la défense des monuments pendant la guerre. — Florence, impr. Ariani, 1917, in-8°, 18 p., et 12 pl.

925. Stein (Henri). Pierre Tristan, chambellan de Philippe-Auguste et sa famille. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1916, in-8°, 21 p.

926. STIRBEY (Pce Georges). Le Premier Mai à travers les âges. — Paris, Ph. Renouard, 1918, in-16, 31 p.

927. STOPPIGLIA (P. Angelo Maria). Bibliografia di s. Girolamo Emiliani (detto comunemente Miani), con commenti e notizie intorno agli scrittori. Vol. I (Vite e compendi). — Gênes, Scuola tip. pei giovani derelitti, 1917, in-8°, 152 p.

928. TALLONE (Armando). Le carte dell' archivio comunale di Voghera fino al 1300. — Pavie, scuola tip. Artigianelli, 1918, in-8°, VII-610 p.

929. TARCHI (Ugo). Rinvenimento di affreschi nella chiesa di s. Giulana in Perugia. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1917, in-8°, 4 p., et 2 pl.

930. TAURISANO (P. Innocentius). Catalogus hagiographicus ordinis prædicatorum. — Rome, unio typ. Manuzio, 1918, in-8°, 78 p.

931. TESSIER (Albert). De la condition de la femme au pays basque dans l'ancien droit. — La Chapelle-Montligeon (Orne), impr. de Montligeon, 1917, in-8°, XXIX-176 p.

932. TOMMASO D'AQUINO. Opuscoli e testi filosofici, scelti e annotati da Bruno Nardi. Vol. II. — Bari, Laterza, 1916-1917, in-8°, 632 p.

933. TORTOLI (Giovanni). Delle bombarde dell' assedio di Brescia (1311) e della battaglia di Crecy (1346). — Florence, tip. *L'arte della stampa*, 1917, in-8°, 16 p.

934. TOUZERY (Chan. J.). Histoire de saint Amans, premier évêque de Rodez. — Rodez, impr. catholique, 1918, in-8°, XXIV-79 p., et grav.

935. TOUZERY (Chan. J.). Histoire de saint Martial, apôtre d'Aquitaine, fondateur de l'église de Rodez. — Rodez, impr. catholique, 1918, in-8°, VIII-63 p., et grav.

936. TRIGER (Robert). Un raid dans l'histoire militaire de Verdun. Les fortifications à travers les siècles.... — Le Mans, Monnoyer, 1917, in-8°, 44 p., et grav.

937. TRILLON DE LA BIGEOTTIÈRE (Charles). Le doigt de Saint-Jean et la légende de sainte Thècle. — Paris, A. Roblot, 1918, pet. in-8, 149 p.

938. TROILO (Erminio). Figure e studi di storia della filosofia. — Rome, impr. polygl. *L'Universelle*, 1918, in-8°, 324 p.

939. URSEAU (Chan. Ch.). Les statues de Fontevraud et les réclamations de l'Angleterre en 1866.... — Angers, Grassin, 1918, in-8°, 18 p.

940. USSANI (Vincenzo). Dante e Lucano. — Florence, Sansoni, 1917, in-8°, 38 p.

941. VACCARO (Giuseppina). Gli albori della vita italiana : civiltà e cultura nei secoli XIII e XIV. — Sciacca, tip. S. Puccio, 1918, in-8°, 31 p.

942. VAN DER LINDEN (H.). Vue générale de l'histoire de Belgique. — Paris, Payot, 1918, in-16, 287 p.

943. VENANTIUS A LISLE-EN-RIGAULT (P.). Monumenta ad constitutiones ordinis fratrum minorum capuccinorum pertinentia. — Rome, coop. tip. Manuzio, 1918, in-4°, 682 p.

944. Venturi (Adolfo), Pais (Ettore) et Molmenti (Pompeo). La Dalmazia monumentale, con 100 tavole fuori testo raccolte ed annotate da Tommasso Sillani. — Milan, Alfieri et Lacroix, 1917, in-4°, 83 p. et 100 pl.

945. Vesly (Léon de). Six notes archéologiques. I. La cachette monétaire d'Yquebeuf. II. Les chapiteaux de la salle capitulaire de Saint-Victor-en-Caux ou de l'Abbaye. III. Industries rouennaises. Pipes et pipiers. IV. Urne cordiforme de Charles III, de Martel-Fontaine. V. Le Colombier de Petit-Couronne. VI. Les Thermes gallo-romains dits Bains d'Alincourt, à Lillebonne. — Rouen, impr. Lainé, 1917, in-8°, 44 p., et fig.

946. Vicard (Antoine). Les fantômes d'une danse macabre. L'art funèbre au moyen âge d'après la fresque de la Chaise-Dieu. Ses personnages obligatoires. Sa technique. Ses rapports avec le dogme de l'enfer. Ce qu'il doit à l'Apocalypse. — Le Puy-en-Velay, impr. Peyrilles, Rouchon et Gamon, 1918, in-8°, II-96 p.

947. Vie (La) de saint Alexis, poème du XIe siècle. Texte critique de Gaston Paris. Avec un lexique complet et une table des assonances. — Paris, H. Champion, 1917, in-8°, VI 50 p.

948. Villebois-Mareuil (S.-Lnt de). Au pays des Templiers. Un problème architectural. — Angers, Grassin, 1918, in-8°, 35 p.

949. Villemagne (A.). Bullaire du bienheureux Pierre de Castelnau, martyr de la foi (16 février 1208). — Montpellier, Valat, 1917, in-8°, XLII-425 p.

950. Wilmotte (M.). La patrie de Waltharius. — Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1918, in-8°, 30 p.

951. Zingarelli (Nicola). Lectura Dantis : il canto XXIX dell' Inferno.... — Florence, Sansoni, 1918, in-8°, 47 p.

PÉRIODIQUES

952. **Analecta montserratensia. Vol. I. Any 1917.** (Montserrat, 1918, in 4°, XV-400 p.) — *D. Anselm Ma Albareda :* Manuscrits de la Biblioteca de Montserrat, p. 3-99. — *D. Gregori Ma Suñol:* Els cants dels Romeus (segle XIV), p. 100-192 (12 pl.). — *Dr Jaume Collel:* Vingueren a Montserrat monjos de Monte-Cassino a mitjans del segle XV ? p. 193-200. — *R. P. Anxiver :* Textos catalans del llibre vermell, bibliot. de Montserrat, ms. n° 1, p. 201-225. — *D. Ramon d'Alós:* Alguns manuscrits de l'antiga biblioteca montserratina, p. 234-235. — Reli-

quies i joies antigues de Montserrat, segons un manuscrit recentment descobert, p. 236-259 (1 pl.).

953. **Annales de Bretagne, T. XXXII, 1917** (Rennes et Paris, 1917, in-8°, 553-CIV p.). — *Anonyme* : La Métropole de Bretagne (suite), p. 24-50, 217-237, 409-432, 509-529. — *G. Dottin* : Louis Eunius ou le purgatoire de saint Patrice (suite), p. 108-143, 262-285. — *Léon Maître* : Le Gouvernement de la Bretagne sous la duchesse Anne (1489-1513), p. 169-192. — *J. Allenou* : Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol, p. 297-327, 530-553. — **T. XXXIII, 1918** (fascic. 1-3. janvier à octobre 1918). — *Louis de Laigue* : Nantes à l'époque gallo-romaine, p. 57-83, 217-241, 405-417. — *Anonyme* : La Métropole de Bretagne (suite) : p. 155-169, 242-265. — *Jean Allenou* : Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol, p. 266-289, 325-335. — *G. Dottin* : Louis Eunius ou le purgatoire de saint Patrice (suite et fin), p. 418-434.

954. **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi... Bulletin Italien, Tome XVII, 1917** (Bordeaux et Paris, 1917, in-8°, 224 p.). — *J. Mathorez* : Notes sur les Italiens en France du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII, p. 8-21, 76-88, 129-146. = **Tome XVIII, 1918** (Bordeaux et Paris, 1918, in-8°, p.). — *J. Mathorez* : Notes sur les Italiens en France du XIIIe siècle jusqu'au règne de Charles VIII (suite), p. 61-80. — *Paget Toynbee* : A mispunctuation in the title of Dante's Letter to Emperor Henry VII (Epist. VII), p. 111-113. — *A. Fliche* : Guy de Ferrare, étude sur la polémique religieuse en Italie, à la fin du XIe siècle (suite et fin), p. 114-131.

955. **Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi... Revue des études anciennes**, t. XIX, 1917 (Bordeaux et Paris, 1917, in-8°, p.) : *C. Jullian* : Notes gallo-romaines ; LXXIII, Petromantalum, p. 33-34. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines ; LXXIV, l'unité italo-celtique ; de ses provinces et de ses limites, p. 125-133. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines ; LXXV, métier et religion, Juno Saponaria, p. 199-205. — *Fr. Cumont* : En Betuwe, une ferme gallo-romaine, p. 208. — *Fr. Cumont* : Oppidum Batavorum, p. 209. — *C. Jullian* et *A. Joubin* : La brique de Substantion, p. 210. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines ; LXXVI, Au sommet de la Madeleine de Tardets (Soule en pays basque), p. 261. — *J. Feuvrier* : A propos des carrières de pierre de Dole, p. 269-271. — *J. Gruaz* et *C. Jullian* : Chez les Helvètes de Lausanne, p. 272-276. = **T. XX, 1918** : *C. Jullian* : Notes gallo-romaines ; LXXVII, De l'unité italo-celtique, sur la race et le nom des Ligures, p. 43-46. — *M. Clerc* : L'enceinte grecque de Marseille, p. 47-52. — *C. Jullian* ; Notes gallo-romaines : LXXVIII, Emblèmes conjugués : roues et maillets, p. 113-115. — *Fr. Cumont* : Oppidum Batavorum, p. 116. — *E. Duprat* : Une « Porta romana » à Marseille, p. 119-120. — *G. Gassies* : De Charlemagne et du fromage de Brie, p. 121-124. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines, LXXIX, Dans l'Alsace gallo-romaine, p. 169-180. — *J. Plantadis* : Les oppida et théâtres antiques de la cité

des Lémoviques, p. 181-184. — *F. Mazauric* : L'oppidum de Nages (Gard), p. 185-189. — *J. Breuer* : Les fouilles de Nimègue, p. 190-192. — *C. Jullian* : Notes gallo-romaines, LXXX, En suivant la frontière d'une cité gallo-romaine, p. 231-236. — *E. Duprat* : Notes d'archéologie marseillaise : I. Porta Gallica et Porte de la Joliette, p. 237-241. — *C. Jullian* et *F. Mazauric* : A propos du cimetière celtique de Cavaillon, p. 242-243. — *C. Jullian* : L'autel de Psalmodi, p. 244. — *J. A. Brutails* : Stèle de Capvern, p. 245. — *M. Prinet* : Le tombeau d'un grand druide, p. 246. — *C. Jullian* et *A. Degert* : Sur la cité à laquelle appartenait la villa de Chiragan, p. 247-248.

956. **Annales du Midi. 29e année, 1917.** (Toulouse, 1917, in-8°, 344 p.) — *J. Anglade :* Poésies religieuses inédites du XIVe siècle en dialecte toulousain tirées des *Leys d'Amors*, p. 1-48. — *Antoine Thomas :* Jean Barton, premier président de la cour souveraine de Bordeaux (1451-1452), p. 49-54. — *J.-A. Brutails :* Les fiefs du roi et les alleux en Guienne, p. 55-86. — *Alfred Leroux :* Une sculpture commémorative sur la cathédrale de Bayonne, seconde moitié du XIVe siècle (?), p. 86-89. — Nécrologie [Marcellin Boudet : notice biogr. et bibliogr.], p. 116-121. — *Joseph Calmette :* Le siège de Toulouse par les Normands en 864 et les circonstances qui s'y rattachent, p. 153-174. — *Cl. Brunel :* Opuscules provençaux du XVe siècle sur la confession, p. 175-224. — *Ant. Thomas :* Bernard de Panassac et Guillaume « de Villaribus » d'après des documents nouveaux, p. 225-231. — *Ant. Thomas :* Le nom de fleuve « Aude », p. 232-242. — *Henri Graillot :* Contributions à l'histoire de l'art méridional. Six documents relatifs à la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse [1453-1531]. — *Pierre Vidal :* Don Joaquim Bottet y Siso, p. 306-310. — *A. Leroux :* Georges Platon, p. 310.

957. **Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1916.** (Paris, 1917, in-8°, 317-XXI p.) — *Max Prinet :* Les usages héraldiques au XIVe siècle, d'après les chroniques de Froissart, p. 141-151. — *Henri Omont* : Minute du contrat de mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne (6 décembre 1491), p. 156-162.

958. **Archæological Institute of America. American journal of archæology, 2d series, vol. XXI, 1917** (New-York, 1917, in-8°, 476 p.). — *E. Baldwin Smith* : The Alexandrian Origin of the Chair of Maximianus, p. 22-37. — *A. L. Frothingham* : Ancient Orientation Unveiled, p. 55-76, 187-201, 313-336, 420-448. — *Gustavus A. Eisen* : The Plate with Seven Loaves and Two Fishes on the Great Calice of Antioch, p. 77-79. — *James A. Montgomery* : A Note on the Great Calice of Antioch, p. 80-116. — *Gustavus A. Eisen* : The Date of the Great Calice of Antioch, p. 169-136. — *John K. Bonnell* : The Serpent with a Human Head in Art and Mystery Play, p. 255-291. — *Georgiana Goddard King* : Saint Mary of Melón [diocèse d'Orense, Espagne], p. 387-396. = **Vol. XXII, 1918** (New-York, 1918, in-8°, 467 p.). — *Georgiana Goddard King* : Three Unknown Churches in Spain [S. Juan de Puerto Marin, Sepulcro de

Torres, s. Martin de Unx], p. 154-165. — *Stella Rubinstein* : Three French Gothic Tapestries Hitherto known as the « Baillée des Roses », p. 166-174. — *Leicester B. Holland* : The Origin of the Horseshoe Arch in North Spain, p. 378-399. — *A. Kingsley Porter* : The Rise of Romanesque sculpture, p. 399-427. — *Fern Helen Rusk* : A Copy after sculptures of Notre-Dame-de-Paris, p. 428-433.

959. **Archivio storico Lombardo. Serie 5a, anno XLIV** (Milan, 1917, in-8°, 693 p.). — *Ugo Monneret de Villard* : L'antica basilica di Santa Tecla in Milano, p. 1-24. — *Cesare Manaresi* : Documenti sull' attività dei giudici imperiali degli appelli sul finire del secolo XIII a Milano, p. 153-158. — *Paolo Negri* : Milano, Ferrara e Impero durante l'impresa di Carlo VIII in Italia, p. 423-571. — *Carlo Bonelli* : L'arca de' Santi Marcellino e Pietro in Cremona, da nuovi documenti (1480-1629), p. 572-629. = **Anno XLV**, (Milan 1918, in-8°, 354 p.). — *Pio Pecchiai* : Il governo di Benedetto Castiglioni in Bari, p. 31-49. — *Lodovico Frati* : Il testamento di Cabrino Fondulo, p. 90-96. — *Giuseppe Gerola* : Vecchie insegne di casa Gonzaga, p. 97-110. — *Francesco Cognasso* : L'alleanza sabaudo-viscontea contro Venezia nel 1434, p. 157-236. — *Carlo Salvioni* : Appunti di toponomastica lombarda, p. 237-266. — *Ettore Verga* : La famiglia Mazenta e le sue collezioni d'arte, p. 267-295. — *Ugo Monneret de Villard* : Contributi alla storia delle biblioteche Milanesi.

960. **Bibliothèque de l'Ecole des chartes. T. LXXVIII, année 1917.** (Paris, 1917, in-8°, 509 p.) — *Ch.-V. Langlois* : Etat sommaire des documents entrés aux Archives nationales par des voies extraordinaires (dons, achats, échanges) depuis les origines jusqu'à présent, p. 5-116. — *Paul Fournier* : Les sources canoniques du « Liber de vita christiana » de Bonizo de Sutri, p. 117-134. — *Henri Stein* : Pierre Tristan, chambellan de Philippe-Auguste, et sa famille, p. 135-153. — *Léon Dorez* : Nouvelles recherches sur Michel-Ange et son entourage (suite et fin), p. 179. — *Henri Omont* : Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1915-1917, p. 221-268. — *Ch.-V. Langlois* : Notice sur la vie et les travaux de M. Noël Valois, p. 294-330. — Bibliographie. Livres nouveaux, p. 331-419. — Paul Meyer, p. 429-446. — Charles Kohler, p. 446. — *Paul Fournier* : Dom Adrien Gréa, p. 453-455. — Paul Cauwès, p. 455-456. — Louis Duval, p. 456. — *E. Coyecque* : Lucien Lazard, p. 457-459. — Armand Bénet, p. 459. — Frédéric Joüon des Longrais. Raymond Loubatier. Jean Allenou, p. 460. — *Ch.-V. Langlois* : Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur le service des Archives (1er mai 1916-1er mai 1917), p. 470-477. — Rapport sur l'Ecole française de Rome, p. 481-483. — *R.-N. Sauvage* : Les dettes et la croisade de Jean Ier comte d'Alençon, p. 484-487. — *C. L.* : Lettre à Charles d'Anjou sur les affaires de Terre Sainte, p. 487-490. — *C. L.* : Gilles d'Audenarde, p. 490-491. — *E.-G. L.* : Bibliothèques belges et françaises pendant la guerre, p. 496-497. — *E.-G. L.* : Le catalogue général des manuscrits, p. 497-498.

961. **Boletin de la Real Academia de la historia. T. LXXII** (Madrid, 1918, in-8°, 588 p.). — *C^de de Llobregat :* Los Zuloaga de Fuentarrabía. Notas biográficas, p. 48-81 (4 pl., 2 fig.). — *Juan Perez de Guzmán y Gallo* : En Exmo. Sr. R. P. D. Fidel Fita, S. J., Director de la Real Academia de la Historia [notice biogr. et bibliogr.], p. 97-112 (1 pl.). — *J. Pérez de Guzmán* et *Ramón Doÿ* : Obras y trabajos del P. Fita en su biblioteca de Arenys de Mar, p. 148-152. — *R. Menéndez Pidal :* El códice de San Pedro de Cardeña, p. 188-193. — *Angel de Altolaguirre y Duvale* : La patria de D. Cristóbal Colón, según las actas notariales de Italia, p. 200-224. — *Jerónimo Becker* : Escritores agustinos de el Escorial, p. 280-284. — *G. de Azcárate* : El problema social y la democracia cristiana [IVe-XXe s.], p. 284-316. — *Francisco Escobar y Barberán* : La villa de Totana, p. 395-405. — *J. Bécker* : Don Carmelo Echegaray y su obra « De mi tierra vasca », p. 426-430. — *Lorenzo Tadeo Villanueva* : Memoria sobre la orden de caballeria de la Banda de Castilla, p. 436-465, 552-574 (6 fig.). — *Vicente Lampérez y Romea* : La catedral vieja de Lérida, p. 473-480. — *Dr César Alfonso Pástor* : Barros precolombianos del Equador, p. 484-495 (2 pl.). — *Angel del Arco* : Lápida hebraico-cristiana de Tarragona, p. 495-500 (1 fig.). — *Carmelo de Echegaray* : Una exploración arqueológica somerísima en el país de las estimologias, p. 500-503. — *Ricardo del Arco* : La « Historia eclesiástica de la Ciudad de Zaragoza » del Maestro Diego de Espès, p. 503-522. — *A. de Altolaguirre* : Los argumentos para demostrare que Don Cristóbal Colón nació en Galicia, p. 522-551. — *J. Perez de Guzmán* : Real Colegiata de Santa Maria de Calatayud, p. 575-582. = **T. LXXIII** (Madrid, 1918, in-8°, 620 p.). — *B^on de La Vega de Hoz* : El escudo de Huesca, p. 48-53. — *M. Gómez Moreno* : « Crónica de Alfonso III », p. 54-58. — *Basilio de Salcedo y Jaramillo :* Discurso histórico sobre la soberanía que siempre han ejercido en lo temporal los reyes de España en las cuatro órdenes militares de Santiago, Calatrava, Alcántara y Montesa, p. 69-91. — *C^de de Cedillo* : Carta-puebla de Cedillo, con algunos apuntamientos históricos acerca de esta villa toledana, p. 104-117. — *M. Serrano y Sanz :* El linaje hebraico de La Cababelleria, según el « Libro verde de Aragón » y otros documentos [XIVe-XVIe s.], p. 160-184. — *Regino Inclán é Inclán* : Sepulcro de la infanta Doña Leonor, segunda mujer del infante Don Felipe, p. 185-200. — *Ricardo Beltrán y Rózpide* : Cristóbal Colón y la fiesta de la Raza, p. 200-203. — *Valentín Carderera* : Reseña histórico-artística de los sepulcros nacionales desde los primeros reyes de Asturias y León hasta el reinado de los reyes católicos, p. 224-258. — *T. H. White* : Reparaciones de la historia de España [XVe-XIXe s.] : Fernández de Navarrete y Wáschington Irving, p. 258-281. — *Severiano Doporto* : Archivo municipal de Teruel. Catálogo cronológico é índice alfabético por materias de sus documentos históricos desde 1208 hasta 1817, p. 282-364. — Comisiones provinciales de monumentos históricos y artísticos (Real decreto, 11 de agosto 1918), p. 375-382. — Comision

provincial de monumentos historícos y artísticos de Badajoz, p. 383-384. — Comisión provincial... de la Coruña, p. 385-388. — *Antonio Ballesteros y Beretta* : Un detalle curioso de la biografia de Alfonso X el Sabio, p. 408-419. — *M. S. y S.* : Cartulario de la iglesia de Santa María del Puerto (Santoña), p. 420-442. — *J. P. de G. y G.* : Las cenizas y el retrato de Cristóbal Colón, p. 443-446. — Comisión de monumentos históricos y artísticos de la provincia de Sevilla. Comisión provincial de monumentos... de Tarragona, p. 493-497. — *V. Lampérez y Romea* : El monasterio de Veruela, p. 509-514.

962. **Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1917** (Paris, 1917, in-8°, 419 p., 38 pl.). — *A. Héron de Villefosse* : Rapport complémentaire sur les fouilles de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), p. 19-44. — *H. Rouzaud* : Sur les vases d'Arezzo trouvés à Narbonne, p. 45-49. — *A. Héron de Villefosse* : Le transport du vin dans des outres à propos d'un vase d'Arezzo, p. 50-53. — *Ch. Urseau* : La tapisserie de la *Passion* d'Angers et la tenture brodée de Saint-Barnard de Romans, p. 54-61. — *A. Héron de Villefosse* : Bassin chrétien de bronze trouvé à Kherbet-Zembia (Algérie), p. 62-66. — *G. Poulain* : Une épingle de bronze de l'époque franque trouvée à Saint-Pierre d'Autils (Eure), p. 72-73. — *S. Reinach* : Une poignée de coffret en bronze découverte à Alésia, p. 77-80. — *M. Prinet* : Le monument des fils de Gilles Malet à Loisy-sous-Etiolles, p. 185-189. — *H. Martin* : Tombeau de cuivre émaillé de l'église des Dominicains de Rieux (Haute-Garonne), p. 190-193. — *L. J. Denis* : Inventaire de Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, femme de Charles de Blois (1393), p. 194-205.

963. **Bulletin de la Société archéologique du Finistère. T. XLII, 1915** (Quimper, 1916, in-8°, 14-XL-231 p.). — *Chan. J.-M. Abgrall* : Les remparts de Quimper, p. XXVII-XXVIII. — *Chan. Abgrall* : Mottes féodales, p. 54-85 (7 fig.). — *Louis Le Guennec* : Les mottes féodales du pays de Morlaix, p. 86-105 (1 fig.). — *Cte Conen de Saint-Luc* : Notices paroissiales. Mahalon, p. 106-138 (6 fig.). — *L. Lécureux*. L'église de Penceran et ses annexes, p. 139-188. — *Chan. Abgrall* : Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments du Finistère p. 189-216. = **T. XLIII, 1916** (Quimper. 1916, in-8°, 15-XXXVI-361 p.). — Monuments classés dans le Finistère, p. XI-XII. — *Chan. Abgrall* : Collection de poteries romaines de M. Porquier, à Locmaria, p. XIV-XVIII. — *Chan. Abgrall* : Le pardon de Saint-Herbot, p. XXVI-XXVIII. — *Chan. Abgrall* : Inscriptions gravées et sculptées... du Finistère, (suite), p. 65-102. — *Abbé Mével* et *Yves Le Febvre* : Mottes féodales [Les Granges, en Plouédern. Quillimadec, en Saint-Méen. Maillé. Le Vrenn], p. 103-110. — *L. Ogès* : Le prieuré de Lochrist-an-Izelvet, en Plounévez-Lochrist (Finistère), p. 135-172 (1 fig.). — *P. Donatien De Bruyne* : Notes sur les Vies de saint Guénolé et de saint Idunet, p. 173-183. — *H. Le Carguet* : Petite chronique de Monsieur Sainct Tugen. I. Origine

irlandaise du saint. II. La Rage [Les saints qui protègent de la rage. Les clés de saint Pierre. La clé de saint Hubert. Saint Patrice. Saint Gildas. Saint Tugen]. III. Organisation civile du « Lan », p. 184-200, 213-236, 330-348. — *L. Le Guennec* : Autour du Moulin-Blanc, p. 263-289. — *Chan. Abgrall* : Excursion archéologique aux ruines romaines du Pérennou, p. 305-319 (2 fig.). — *Cte Conen de Saint-Luc* : Guilers. Notice paroissiale, p. 320-329. = **T. XLIV, 1917** (Quimper, 1918, in-8°, 14-LXVIII-232 p.). — *Daniel Bernard* : Essai de bibliographie de l'Ile-de-Sein, p. III-VII. — *H. Wacquet* : La légende de Sena, p. VII-X. — *W. J. Jones* : Etymologies [*Tudec, Llandudoch, Daoulas*, etc.], p. XI-XII. — *Chan. Abgrall* : M. de Villiers du Terrage [notice biog. et bibliogr.], p. L-LVI. — *Conen de Saint-Luc* : Notice paroissiale. Landudec, p. 8-40 (2 plans). — *L. Le Guennec* : Les archives de Lesquiffiou et l'archiviste breton Jean-François Le Clech, p. 51-64. — *Chan. Abgrall* : Glanes archéologiques : Plouédern, Plounéventer, Lanhouarneau, Plouescat. Landerneau, p. 65-96. — *Charles Chaussepied* : Rapport sur la session normale des Comités régionaux des arts appliqués à Paris les 6, 7, 10, 11, 12 avril 1917, p. 97-120. — *Ch. Chaussepied* : Respect et conservation des œuvres du passé, p. 147-152. — *Chan. Abgrall* : Excursion d'étude à Pont-l'Abbé le jeudi 2 août 1917, p. 153-173. — *Henri Wacquet* : Une crise à l'abbaye du Relec, 1458-1462, p. 174-180. — *Chan. Peyron* : Les églises et chapelles du diocèse de Quimper (suite). Archiprêtré de Morlaix (suite), doyennés de Saint-Thégonnec, de Sizun, de Taulé. Archiprêtré de Saint-Pol-de-Léon, doyenné de Saint-Pol-de-Léon, p. 181-218.

964. **Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran. T. XXXVII, 1917** (Oran, 1917, in-8°, 362 p.). — *Caine Noël* : Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha, p. 223-290 (1 carte). *Lant Campardon* : La nécropole de Taza, p. 191-329 (8 pl., 4 fig. et 1 carte). = **T. XXXVIII, 1918** (Oran, 1918, in-8°, 210 p.). — *Caine Noël* : Documents historiques sur les tribus de l'annexe d'El-Aricha (suite), p. 5-56, 101-156.

965. **Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie. T. XXVII, années 1915-1916** (Amiens, 1915-1916, in 8°, 333 p.). — *Alf. Hackspill* : Landiers des XVe et XVIe siècles trouvés en Picardie, p. 12-39 (31 fig.). — *Oct. Thorel* : Le « bort d'Illande » à la cathédrale d'Amiens [bois d'Irlande, XIVe-XVIIe s.], p. 53-79 (3 fig.). — *V. Brandicourt* : Gormont et Isembart. Fragment d'une chanson de geste du XIIe siècle, p. 86-89. — *V. Commont* : Habitats et sépultures de l'époque gauloise et puits funéraire gallo-romain trouvés à Amiens, p. 112-187 (20 pl. et fig.). — *G. Beaurain* : Testament de Bernard Bigant (1482), p. 209-220. — *Hackspill* : Couleuvrine à croc du XVe siècle trouvée dans un puits à Airaines, p. 221-228 (1 pl.). — *Oct. Thorel* : Essai historique et philologique sur « Les Quatre abeuzes » [jeu], p. 229-241. — *V. Brandicourt* : M. A. de Puisieux. Notice biographique [et bibliogr.], p. 258-261 (1 pl.). — *Chne Mantel* : Le Vte de Calonne d'Avesnes. Notice

biographique [et bibliogr.], p. 262-288 (1 pl.). — *Chne Mantel :* M. Alfred Demailly, [biogr. et bibliogr.], p. 295-299 (1 pl.). — *A. de Franqueville :* Enseignes en fer forgé, p. 310-317 (3 fig.). — *De Guyencourt :* Fouilles à Ribemont-sur-l'Ancre [tombes XIIe s. etc.], p. 318-323 (2 fig.).

966. **Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, XXXIVe année, 1914** (Paris et Rome, in-8°, 396 p.). — *R. Fawtier* : Catheriniana [textes concernant sainte Catherine de Sienne], p. 3-96. — *F. Cognasso* : Sul soggiorno del maresciallo Boucicaut in Piemonte dopo la ribellione di Genova, p. 235-266. — *L. Duchesne* : Notes sur la topographie de Rome au moyen-âge, XII, Vaticana (suite), p. 307-356. — *G. Schneider Graziosi* : L'iscrizione di Claudio Callisto nel cimitero di Domitilla. Contributo alla storia della professione e della coltura letteraria cristiana nel secolo V, p. 357-368. — *J. Marx* : Les registres de bannis à Pérouse au XIIIe siècle, p. 369-381. = **XXXVe année, 1915** (Paris et Rome, in-8°, 345 p.). — *L. Duchesne* : Notes sur la topographie de Rome au moyen âge, XII, Vaticana (suite), p. 3-14. — *G. Biasiotti* : La Basilica di S. Maria Maggiore di Roma prima delle innovazioni del secolo XVI, p. 15-40. — *J. Marx* : Quatre documents relatifs à Guillaume d'Estouteville, cardinal du titre de Saint-Martin, archevêque de Rouen et archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, p. 41-55. — *L. Duchesne* : Les protégés de Théodora, p. 57-79. — *M. Cerrati* : Il tetto della Basilica Vaticana rifatto per opera di Benedetto XII, p. 81-117. — *L. Canet* : Sur une rubrique du Missel romain, In Sabbato Sancto Paschæ, p. 141-160. — *L. Duchesne* : Les schismes romains au VIe siècle, p. 221-256. — *Fr. Cognasso* : L'influsso francese nello stato Sabaudo durante la minorità di Amedeo VIII, p. 257-326.

967. **Faenza. Anno VI, 1918** (Faenza, 1918, in-4°, 96 p.). — *Gaetano Ballardini :* Ceramiche architettoniche medievali, p. 1-4 (2 pl. et 2 fig.). — Polemiche aretine. Vi fuorono fabbriche di maioliche in Arezzo? [XIVe-XVIe s.], p. 19-20. — Documenti. Serie aretina. Vasai e stovigliai aretini [XVe-XVIe s.], p. 21-23. — *Francesco Malaguzzi Valeri :* Su l'origine della fabbricazione delle maioliche a Bologna [XVe-XVIe], p. 25-26. — *Giovanni B. Manieri :* La ceramica abruzzese e gli smalti di Della Robbia nell'Aquila [XVe-XVIIIe s.], p. 29-31 (2 pl.). — Bombe a mano medievali, p. 32-33 (3 fig.). — *Luigi Filippo Tibertelli de Pisis :* Appunti sulla ceramica graffita ferrarese dei secoli XVe-XVI (suite), p. 45-47. — *G. Ballardini :* Pavimenti maiolicati nel Museo ceramico di Faenza [XVe s.], p. 50-56 (3 pl.). — *Ubaldo Pasqui :* Si produssero maioliche in Arezzo? [XIVe-XIVe s.], p. 66-70.

968. **Journal des Savants. Année 1918** (Paris, 1918, in-4°, 336 p.). — *Paul Monceaux :* Les gnostiques, p. 12-26, 69-82, 140-152. — *Henri Cordier :* Le vieux Paris : Grenelle, p. 27-32. — *J.-B. Chabot :* Histoire de l'Ethiopie [XVe- XVIIIe s.], p. 83-92, 126-131. — *Mlle J. Duportal :* Dessins de monuments du XIVe au XVIIIe siècle conservés à la bibliothèque de l'Institut, p. 200-208. — *Maurice Prou :* Les Vies des papes

d'Avignon, p. 225-244, 295-311. — *Louis Leger :* Histoire des Roumains de Transylvanie, p. 252-260.

969. **Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher. 4e série. 28e vol., 1914** (Bourges et Paris, s. d., in-8°, XVIII-365 p.). — *L. Eug. Lefèvre* : La cloche de Jean de Berry à l'église Notre-Dame d'Etampes, p. 5-13 (1 pl.). — *P. Gauchery* : Le timbre de l'horloge du duc Jean de Berry à la cathédrale de Bourges, p. 15-22. — *Louis Rollet* : Essai de bibliographie berruyère. Topo-bibliographie (suite) [*Celle (La)* à *Cuzion*], p. 23-56. — *J. Jouvellier* : Notice historique sur quelques anciens fiefs relevant du château de Mehun-sur-Yèvre (Cher), p. 57-84. — *Hippolyte Boyer* : Histoire des corporations et confréries d'arts et métiers de Bourges (suite) [Meuniers et moulins. Boulangerie], p. 89-174. — *Carlier de Saint-René* : Découverte de fragments céramiques gallo-romains à Saint-Florent, p. 175-177. — *Abbés C. Lelièvre* et *F. Vilaire* : Monographie de Chalivoy-Milon (suite), p. 179-216. — *Louis Aupel* : Les fouilles de Sçay, commune de Venesmes, p. 217-220. — *Henry Ponroy* : Notes sur des épées gauloises et quelques objets de bronze trouvés à Bourges, p. 223-257 (1 pl.). — *Emile Turpin* : Les anciennes mesures à grain du Berry, p. 259-294. = **29e vol., 1915-1916** (Bourges et Paris, s. d., in-8°, XVIII-385 p.). — *Louis Rollet, Emile Pivoleau* et *Edouard Brody de Lamotte* : Essai de bibliographie berruyère. Topo-bibliographie (suite) [*Déols* à *Mennetou-sur-Cher*], p. 18-52. — *H. Boyer* : Histoire des corporations.... de Bourges (suite) [Boucherie. Vêliers, chévretiers et tripiers. Charcutiers. Poissonniers et pêcheurs], p. 53-178. — *E. Duroisel* : Notice historique sur la confrérie de N.-D. de Lorette, p. 251-292. = **30e vol., 1917** (Bourges et Paris, s. d., in-8°, XVIII-238 p.). — *Paul* et *Robert Gauchery* : L'église d'Orçay et son mobilier historique, p. 1-12. — *L. Rollet, E. Pivoleau* et *E. Brodeau de Lamotte* : Essai de bibliographie berruyère. Topo-bibliographie (suite) [*Méobecq* à *Vornay*], p. 13-51. — *L.-Aug. Lorain* : Le chanoine Eugène Duroisel [notice biogr. et bibliogr.], p. 123-144. — *H. Boyer* : Histoire des corporations... de Bourges (suite) [La vigne et le vin], p. 145-170.

970. **Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5e série, t. XIX. Année 1916.** (Angers, 1916, in-8°, 151 p.). — *F. Uzureau* : Les gouverneurs de l'Anjou et du Saumurois [XVe-XVIIIe s.], p. 21-59. — *Ch. Urseau* : Cinq lettres patentes extraites des archives de la seigneurie du Pimpéan en Anjou [1418-1639], p. 65-88. — *L. de Farcy* : L'épitaphe de Nicolas Viard [1488], p. 89-92 (1 pl.). — Prédication de saint Vincent Ferrier à Angers, p. 92-93. — *E. Rondeau* : L'hôtel de Villoutreys avant, pendant et après la Révolution [XVe-XIXe s.], p. 109-131. = **T. XX. Année 1917** (Angers, 1917, in-8°, 235 p.). — *Chan. Ch. Urseau* : Les statues de Fontevraud et les réclamations de l'Angleterre en 1866, d'après le dossier de la Société nat. d'agriculture... d'Angers, p. 17-32. — *G. Dufour* : Un niveau de la Loire au moyen âge,

p. 55-59. — *L. de Farcy* : A travers les manuscrits et les livres [Louis XI et le roi René. Plantes et fleurs peintes et sculptées, etc.], p. 99-110. — — *L. de Farcy* : A travers les manuscrits, les revues et les livres [Pénétration de l'architecture angevine en Allemagne. Portraits en miniature de princes et de princesses d'Anjou. L'ameublement du sacre des rois de France. Vandalisme et sauvetage : monuments et manuscrits], p. 165-182. — *L. de Farcy* : Obit de l'évêque Raoul de Beaumont [1197], p. 183-184.

971. **Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires. T. XX. Nouv. série, fasc. 3** (Paris, 1911, in-8°, 109 p.). — *Jean Ebersolt* : Une mission à Constantinople (1910) [Au musée impérial. Dans les anciens sanctuaires : Sainte-Irène. L'église du Pantocrator. L'église de la Panachrante. Petites églises], p. 1-17 (14 pl.). — *Louis Bréhier* : Etudes sur l'histoire de la sculpture byzantine, p. 25-105 (23 pl.). = **Fasc. 4** (Paris, 1911, in-8°, 126 p.). — *Maurice de Périgny* : Mission dans l'Amérique centrale (1909-1910). Les ruines de Nakcun, p. 1-15 (11 pl. et 5 fig.). — *Fr. de Zeltner* : Mission dans le Sahel soudannais, p. 17-52. — C^aine^ *Paul Berthon* : Etude sur le pré-colombien du Bas-Pérou [Sépultures. Motifs de décoration. Périodes et styles yungas. Fouilles. Céramique de Nazca], p. 54-122 (24 pl. et 20 fig.). = **Fasc. 5** (Paris, 1912, in-8°, 132 p.). — *Auguste Chevalier* : Rapport sur une mission scientifique dans l'Ouest africain (1908-1910), p. 1-132 (2 cartes). = **Fasc. 6** (Paris, 1912, in-8°, 81 p.). — *Marcel Cohen* : Rapport sur une mission linguistique en Abyssinie (1910-1911) [Etudes linguistiques : éthiopien ancien, inscriptions et monnaies, manuscrits ; amharique, dialecte du Choa ; dialectes non amhariques, gouragué ; langues chamitiques, galla, sidama, agaw. Etudes ethnographiques], p. 1-81 (7 pl. et 2 cartes). = **T. XXI. Fasc. 7** (Paris, 1913, in-8°, 96 p.). = **Fasc. 8** (Paris, 1913, in-8°, 227 p.). — *Louis Poinssot* : Inscriptions de Thugga découvertes en 1910-1913, p. 1-227 (1 pl.). = **Fasc. 9** (Paris, 1913, in-8°, 68 p.). — *L. Bréhier* : Nouvelles recherches sur l'histoire de la sculpture byzantine [Spalato. Parenzo. Olympio. Athènes : sculpt. ornementale, imitation des étoffes orientales, bas-reliefs mythologiques et iconographiques, imitations de l'art occidental. Italie méridionale et Sicile. Mistra], p. 1-68 (12 pl.). = **Fasc. 10** (Paris, 1913, in-8°, 167 p.). *Moïse Schwab* : Rapport sur une mission de philologie en Grèce. Epigraphie et chirographie [I. Linguistique judéo-hellène ; numismatique ; ossuaires ; Bible, Talmud, Misdrach, papyrus, légendes ; rabbinisme et moyen âge ; morphologie, lexiques. Epitaphes et dédicaces. Liturgie. Reliques de littérature gréco-caraïte, p. 1-166 (11 pl.). = **Fasc. 11** (Prris, 1914, in-8°, 25 p.). — *L. Lex* : Rapport sur une mission de recherches dans les fonds d'archives du grand-duché de Bade [documents d'origine française ou relatifs à l'histoire de France, XVe-XVIIIe s.], p. 1-25. = **Fasc. 12** (Paris, 1914, in-8°, 64 p.) = **Fasc. 13** (Paris, 1914, in-8°, 50 p.). = **Fasc. 14** (Paris, 1916, in-8°, 113 p.). — *L.-A. Constans* :

Rapport sur une mission archéologique à Bou-Ghara (Gigthis) (1914 et 1915), p. 1-113 (14 pl.). =

972. **Revue africaine publiée par la Société historique algérienne. 59e année, 1918** (Alger, 1918, in-8°, 522 p.). — *Jérôme Carcopino* : Les « castella » de la plaine de Sétif, p. 1-22 (1 carte. — *J. Desparmet* : Ethnographie traditionnelle de la Mettidja. Le calendrier folk-lorique (I. Les heures. II. La nuit), p. 23-65. — *Georges Yver* : L'invasion hilâlienne [XIe-XIVe s.], p. 97-114. — *Georges Marçais* : Note sur l'épitaphe d'un savant tlemcenien, Aboû Moûsâ, « fils de l'Imâm » [1349], p. 115-130. — *A. Bel* et *M. Ben Cheneb* : La préface d'Ibn-'Abbar à sa *Takmila-t essila* (texte arabe et trad. franc.) [XIIIe s.], p. 306-335.

973. **Revue des études historiques, 84e année, 1918** (Paris, 1918, in-8°, 462 p.). — *L. Mirot* : Un épisode de l'alliance franco-castillane au XIVe siècle : Charles V et l'avènement de Henri de Transtamare, p. 54-68. — *Georges Daumet* : Une femme médecin au XIIIe siècle, p. 69-71. — *J. Mathorez* : Les éléments de population orientale en France, p. 231-256. — *J. Depoin* : L'ancienne France (d'après un ouvrage récent), p. 293-300.

974. **Revue des langues romanes. Tome LIX, 1916-1917** (Montpellier, 1916-1917, in-8°, 436 p.). — *L. Clédat* : Notes de sémantique, p. 5-17. — *F. Castets* : Les légendes sur l'invention de la croix et leur rapport avec la *Descriptio* et le voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, p. 17-33. — *G. Bertoni* : Noterelle provenzali, p. 34-36. — *G. Bertoni* : Sull' « incipit » del manoscritto francese B² (Berna n° 389), p. 37. — *J. Ronjat* : Emprunts et faits de fonétique sintactique dans le parler de Labouheire (Landes), p. 38-43. — *A. Sechehaye* : La méthode constructive en syntaxe, p. 44-76. — *J. Ronjat* : La famille étymologique de provençal *Draio*, p. 77-113. — *A. T. Baker* : Vie de Sainte Marie l'Egyptienne, p. 145-401. = **Tome LX, 1918** (Montpellier, 1918-1919, 200 p.). *F. Castets* : Li romans dou Lis, p. 5-56. — *G. Millardet* : Le parler de Labouheyre, p. 73-96. — *G. Millardet* : Gascon *craste* « fossé », p. 137-152. — *V. Garcia de Diego* : Sobre el castellano *chaparrón*, p. 153-154.

975. **Revue du Bas-Poitou. 31e année, 1918.** (Fontenay-le-Comte, 1918, in-8°, 327 p.). — *René Valette* et *L. Charbonneau-Lassay* : Un monastère oublié. Le prieuré de Chassay-Grandmont, au diocèse de Luçon, p. 18-27 (10 fig.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Ganelon et Ripus. Notes d'archéologie [sculpture romane], p. 127-130 (1 fig.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Sceaux bas-poitevins du moyen âge, p. 197-202 (1 pl. et 1 fig.). — *L. Charbonneau-Lassay* : Dague et épée, dites « stradiotes », de la collection du comte R. de Rochebrune [XIIIe et XVe s.], p. 297-302 (2 fig.).

976. **Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or). Histoire, lettres, sciences et arts. Mémoires, t. XXXIX, année 1916** (Beaune, 1917, in-8°, 97 p.). — *A. Changarnier* : Sépultures mérovin-

giennes, p. 61-68. — *P. Esdouhard d'Anisy* : La Vierge des Cordeliers [XVe s.], p. 85-96 (2 pl.).

977. **Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.** (**Mémoires, 12e année, 1916** (Niort, 1918, in-8°, XI-293 p.). — *F.-A. Archain* : Séligné, étude historique, p. 1-204 (1 carte et 6 fig. — *Alphonse Farault* : Bibliographie des travaux du docteur Léo Desaivre (1837-1916), p. 205-291 (1 pl.).

TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

I

Périodiques et Mélanges.

II

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux et des principales matières.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

